This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 477996

Digitized by Google

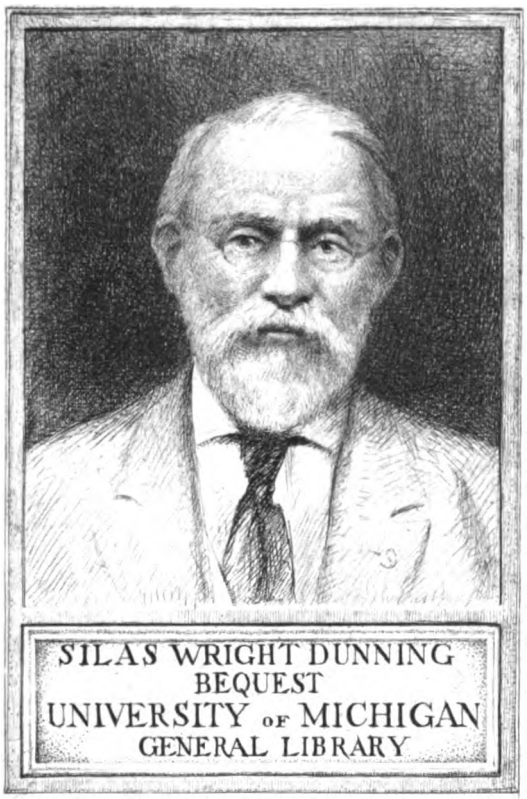

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

DC
611
.S325
A35

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE

LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES

Digitized by Google

ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

BUREAU

Président d'Honneur : M. F. Chapsal, Sénateur, maire de Saintes.
Président : M. Charles Dangibeaud, 14, rue des Ballets, Saintes.
Vice-Président : M. Maurice Bures, docteur en droit, avocat à Saintes, rue Hôtel-de-Ville.
Secrétaire : M. Fernand Brejon, avocat, rue Saint-Maur, à Saintes.
Trésorier : M. Triou, 6, place du Synode, Saintes.
Trésorier-Adjoint : M. Berthelot, banquier, rue Pasteur, 17, à Saintes.

COMITÉ DE PUBLICATION

M. De Vaux de Foletier, archiviste du département La Rochelle.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Ferdinand Babinot, avocat, suppléant au juge de paix, rue Saint-Vivien, à Saintes.
Abel Mestreau, rue de l'Artois, 24, à Saintes.

Le siège de la Société des *Archives* est à Saintes, Hôtel des Sociétés, Grande Rue Victor-Hugo et Rue André-Lemoine.

La société publie tous les six mois un *Bulletin*, *Revue de Saintonge et d'Aunis*.
Le prix de l'abonnement annuel à la *Revue-Bulletin* est de 15 francs ; 18 fr. pour l'étranger ; un numéro, 3 fr. 50.

(Compte de chèques postaux de la Société. N° 7038, bureau de Bordeaux.)

REGLEMENT. — Article II. La société se compose : 1° de membres fondateurs qui versent, une fois pour toutes, une somme de 500 francs ; 2° de membres qui paient une cotisation annuelle de 15 francs ; 3° de membres perpétuels qui rachètent leur cotisation moyennant une somme de 300 francs...

Digitized by Google

REVUE

DE

SAINTONGE & D'AUNIS

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES ARCHIVES HISTORIQUES

PARAISSANT TOUS LES SIX MOIS
EN FASCICULE DOUBLE

XLIV^e^ Volume

SAINTES
LIBRAIRIE LABORDE
13, COURS NATIONAL

1931-1932

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE SAINTONGE ET D'AUNIS
REVUE DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE

VARIÉTÉS : *Ausone*, par M. F. T.
Le Saintongeais Cruc, Cruchau, par M. J. Loth.
Documents : *Programmes de fêtes, lettres des sous préfets de Saintes et de Jonzac. Montuzier. Règlement.*
LIVRES ET REVUES : *Barrère*; *Fromentin : théâtre à Saintes*; *Merlat; La Roncière, établissement de Rouen*; *Au Rythme du berceau.*
AVIS ET NOUVELLES :

AUSONE (1)

Au moment où l'on parle de donner le nom d'Ausone à une rue de la ville de Saintes (2), il n'est peut-être pas inutile de rappeler ce qu'a été ce poète, en quel temps il a vécu et quelle carrière il a parcourue. Cet article n'apprendra rien de nouveau aux lettrés qui connaissent nos origines gallo-romaines, mais il intéressera sans doute un instant ceux qui, moins familiers avec la littérature romaine, désirent cependant être instruits des choses de notre pays, de notre sud-ouest en particulier.

Tout ce que nous savons d'Ausone, lui-même s'est chargé de nous le dire. Il a pensé que l'on n'est jamais si bien servi que par soi-même. Aussi n'a-t-il négligé aucun détail de nature à nous renseigner sur sa naissance, sa famille, ses professeurs, ses succès, les honneurs dont il a été revêtu. Et tout cela, il l'a dit en vers de mètres variés, parfois avec grâce, souvent avec affectation, avec une recherche qui confine à la pédanterie et au mauvais goût.

(1) Pour la rédaction de cet article, on s'est surtout inspiré de la traduction d'Ausone par E. F. Corpet, publiée avec notes et appendice dans la bibliothèque Panckoucke.

(2) C'est un canard lancé par le *Temps*, recueilli par la *Petite Gironde*, au grand étonnement des parties intéressées. N. D. L. R.

Digitized by Google

Deux invasions ont ravagé la Gaule dans la seconde moitié du IIIe siècle, en 257 et en 275, pillant et brûlant les cités, détruisant tous les monuments anciens. Trente-cinq ans à peine s'étaient écoulés depuis la dernière, quand Decius Magnus Ausonius naquit à Bordeaux (310) (1). Ce n'était plus la ville étendue, aux longues rues bordées de maisons agréables et commodes, de jardins, aux monuments grandioses, aux villas riantes. Ses temples, son amphithéâtre, ses thermes avaient disparu ou n'étaient plus que ruines. La cité s'était resserrée, elle s'était enfermée en d'épaisses et solides murailles autour de son port, bassin étroit alimenté par la Devèze (*Divona*) et qu'un petit canal reliait à la Garonne. Ausone décrit avec enthousiasme « cette enceinte carrée qui élève si haut ses tours superbes, que leurs sommets percent les nues » (2). Bordeaux n'occupait plus que le cinquième ou le sixième de sa superficie antérieure, son commerce était amoindri. L'activité de ses habitants, tournée jusque-là vers le négoce, s'orienta en partie d'un autre côté. Le goût des lettres leur vint, et bientôt leurs écoles furent parmi les plus réputées de la Gaule, grâce à l'excellence et à la renommée de leurs professeurs. Bordeaux n'a pas dégénéré, il a conservé depuis ce goût du beau langage, de l'éloquence habile, spirituelle et brillante qui a donné à la France tant d'écrivains et d'orateurs illustres.

Ce fut donc dans un milieu lettré et déjà très affiné qu'Ausone vit le jour et forma son esprit. Son père, Julius Ausonius, originaire de Bazas (*Vasates*) et installé à Bordeaux, était un médecin fort estimé, le premier de son temps en Aquitaine. C'était un type de praticien comme on en rencontre encore parfois de nos jours, un original qui se contentait d'un revenu modeste et négligeait de réclamer ses honoraires. Il ne profita ni de son savoir médical ni de l'estime dans lequel on le tenait afin d'amasser de l'argent. Il préférait lire les philosophes grecs, pour lesquels il nourrissait une profonde admiration et dont il s'efforçait d'appliquer les sages préceptes dans la conduite de sa vie privée et de sa vie publique. Aussi est-on fondé à croire que s'il accepta, à un âge avancé, les fonctions de préfet, ce fut

(1) Certains auteurs donnent la date de 309.

(2) Ausone, *Ordo nobilium urbium, Burdigala*. Voir Ch. Lenthéric, *Côtes et ports français de l'Océan*, p. 99 et s.

Digitized by Google

sans enthousiasme et parce qu'il ne voulut pas déplaire à l'empereur, dont son fils était devenu le précepteur et l'ami.

Ausone est assez discret sur ses origines paternelles; en revanche il n'oublie rien de ce qu'il croit devoir nous intéresser touchant sa ligne maternelle. Sa mère, Emilia Eonia, était fille d'un certain Cecilius Argicius Arborius et d'une femme de condition modeste, Emilia Corinthia, qu'on avait surnommée *la Maure* à cause de son teint basané. Son arrière-grand-père maternel était un vieux Gaulois, appartenant à une famille noble et riche du pays des Eduens, que la proscription avait contraint de fuir et de se réfugier avec son fils au midi de la Gaule, dans la ville qui se nommait alors *Aquae Tarbellae* ou *Tarbellicae*, et qui n'est autre que notre Dax actuel (1), dont les sources thermales étaient déjà connues des Romains.

Sa grand'mère Corinthia et ses tantes Hilaria et Dryadia entourèrent de soins ses premiers ans. Quant au grand-père, qui s'adonnait à l'astrologie, il tira l'horoscope de l'enfant et lui trouva un avenir magnifique; mais il se garda d'en parler haut, à cause des peines qui étaient portées par les lois contre ceux qui pratiquaient la divination. Son oncle Arborius, rhéteur déjà renommé, veilla sur son éducation; il en chargea les meilleurs maîtres de Bordeaux : Corinthius et Sperchius pour le grec, Macrinus pour le latin. Ausone avoue que la langue d'Homère le rebuta d'abord, celle de Cicéron lui plut davantage. Il fit d'excellentes études; commencées à Bordeaux, elles s'achevèrent à Toulouse, où son oncle avait été appelé pour occuper une chaire d'éloquence.

Il essaya du barreau au début de sa carrière, mais il n'y réussit guère et se découragea. Il quitta donc la robe d'avocat pour celle de professeur. De l'enseignement de la grammaire il passa rapidement à celui de la rhétorique où il excella. Sa réputation grandissante dut sans doute disposer en sa faveur les parents qui avaient des filles à marier, car on le voit à cette époque prendre femme dans une des meilleures familles de Bordeaux, celle du sénateur Attusius Lucanus Talisius. De ce mariage naquirent trois enfants, deux garçons et une fille. Ausone perdit

(1) Walckenaër, *Géographie ancienne historique et comparée des Gaules*, t. I, p. 295 et s., et t. II, p. 405.

Digitized by Google

sa femme Sabina de bonne heure et demeura veuf le reste de sa vie.

Pendant trente ans il s'acquitta de ses fonctions de professeur avec une grande distinction, considéré de tous, aimé de ses élèves. Il approchait de la soixantaine et les ambitions qu'il avait caressées devaient s'attiédir, lorsque l'empereur Valentinien I^er^, qui connaissait la renommée de l'école de Bordeaux et celle d'Ausone en particulier, le fit venir à Trèves pour diriger l'éducation de son fils Gratien (367). Un nouvel horizon s'ouvrait devant le rhéteur. En vers enthousiastes il décrit son voyage, au commencement du poème de la *Moselle* : « J'avais traversé sous un ciel nébuleux la Nava rapide, et j'avais admiré les nouveaux remparts ajoutés à cette bourgade antique, où les revers de la Gaule balancèrent un jour les désastres de Cannes..... Salut, fleuve béni des campagnes, béni des laboureurs..... »

En 369, Valentinien l'emmène avec Gratien dans sa campagne contre les Alamans. Voilà Ausone presque soldat. En cette qualité il reçoit sa part de butin, une jeune captive, blonde, aux yeux bleus, dont il s'engoue immédiatement et qu'il affranchit. Il exhale son admiration en vers enflammés : « La cire et les couleurs ne reproduiront jamais l'image de Bissula : sa grâce naturelle ne se prête point aux mensonges de l'art. Céruse et vermillon dessinez d'autres beautés : les nuances délicates de ces traits échappent à la main de l'homme. A l'œuvre, artiste! mêle le lis à la rose de pourpre; confonds-les bien ensemble, et saisis le reflet dont l'air se colore : c'est la teinte de son visage. » Et cet aveu : « Bonheur, délice, joie, amour, volupté, tu es une barbare, mais tu vaux mieux, mignonne, que les poupées du Latium. Bissula, tel est le nom presque sauvage de la tendre enfant; il est un peu rude à ceux qui n'y sont pas accoutumés, mais il a bien du charme pour son maître (1). »

La campagne terminée par une victoire, l'empereur revient à Trèves en triomphateur et distribue des récompenses : Ausone est fait comte et questeur. Le voilà sur le grand chemin des honneurs. En 375, Valentinien meurt et Gratien devient empereur à dix-sept ans. Le nouveau maître de l'Occident (son oncle Valens tenait alors l'Orient) joignait aux grâces de sa personne et à la bonté de son cœur un esprit séduisant et des ta-

(1) Idylle VII, trad. Corpet.

Digitized by Google

lents militaires réels. Aussi les débuts de son règne s'annoncèrent-ils sous les auspices les plus favorables. Il ne fut point ingrat à l'égard de son précepteur, il le combla de bienfaits, lui et sa famille. Ausone fut nommé préfet d'Afrique et d'Italie ; son père, le vieux Julius Ausonius qui était octogénaire, reçut la préfecture d'Illyrie ; son fils Hesperius, choisi comme vicaire des préfets en Macédoine et envoyé ensuite en Afrique avec le titre de proconsul, fut remplacé dans cet emploi, l'année suivante, par Thalassius, qui avait épousé en secondes noces la fille d'Ausone. En 378, ce dernier quitta la préfecture d'Italie pour prendre avec Hesperius celle des Gaules.

Tout autre que notre professeur se serait déclaré satisfait. Mais le rhéteur souhaitait encore quelque chose, un suprême honneur qui devait mettre le comble à ses vœux et l'égaler à Fronton, le précepteur de Marc-Aurèle qu'il avait pris pour modèle : c'était le consulat. Il l'obtint en 379. Cette fois, il ne se tient plus de joie ; elle éclate dans la pièce qu'il a composée à cette occasion et qui a pour titre : *Gratiarum actio pro consulatu.*

Ausone était-il préparé par ses études et ses travaux antérieurs aux hautes fonctions administratives qu'il a occupées ? On peut se le demander. Sans doute, il avait du bon sens, du jugement, de la finesse et même de la fermeté. Le droit romain lui était familier puisqu'il l'avait enseigné comme rhéteur. « Ce qui a dû manquer à Ausone, dit M. Camille Jullian, c'est l'expérience des affaires, mais il avait au-dessous de lui pour suppléer à son ignorance les admirables bureaux créés par le Bas-Empire, aussi puissants mais mieux outillés et plus expéditifs que ceux de nos ministères (1). »

Quant au consulat, ce n'était plus qu'un vain titre, une sinécure avec un magnifique vêtement de parade.

Tout a une fin, même les honneurs, même l'ambition. Le grand personnage que le précepteur impérial est devenu se repose pendant trois ans sur ses lauriers dorés. Gratien, vaincu par Maxime, abandonné par ses soldats, est attiré par un traître à Lyon où il est assassiné (382). Dès lors, Trèves et la cour

(1). C. Jullian, *Ausone et son temps, Revue historique 1891-1892.* Voir aussi Lavisse, *Histoire de France*, t. I, partie II, p. 274.

Digitized by Google

n'ont plus d'attraits pour Ausone. En vain, Théodose essaie de l'y retenir, le poète n'aspire plus qu'à revenir en Aquitaine. C'est dans cette période de sa vie et pour occuper ses loisirs qu'il composera la plus grande partie des pièces qui nous sont parvenues. Les soins à donner à ses domaines, la culture des belles-lettres, sa correspondance avec ses amis du Bordelais et de la Saintonge rempliront ses journées. Désormais son existence, dégagée des tracas de la cour, s'écoulera sereine et tranquille au sein de la famille et de l'amitié.

Ausone avait près de soixante-douze ans quand il quitta Trèves. Il était heureux à la pensée de regagner son pays d'origine, « le nid de sa jeunesse », suivant son expression, où il avait laissé tant de souvenirs et où il avait su se préparer une retraite luxueuse. Il avait amassé des biens considérables, il était comblé d'honneurs et de gloire, il était célèbre dans l'empire. En dehors des métaux précieux, la richesse alors consistait surtout en immeubles, en fonds de terre. Ausone en était abondamment pourvu. Il possédait plusieurs villlas dans le Bordelais, en Saintonge, en Poitou. Où étaient-elles situées exactement ? Les précisions manquent : le temps qui emporte tout ne nous en a laissé aucune trace. Songez combien d'invasions, de guerres, de pillages ont dévasté le territoire de la Gaule depuis le IV^e^ siècle. Nous savons cependant les noms de quelques-unes de ces villas par le poète lui-même ou par les lettres de ses amis. Ce sont : Lucaniacus, Pagus Noverus, Rauranum et probablement les Thermes Marojaliques. Lucaniacus, qu'il aimait particulièrement et où il avait réuni une grande partie de ses richesses, qu'il s'était plu à orner et à doter de tout le confort dont on disposait à cette époque, est placée généralement par les savants près de Saint-Emilion, à quelque distance de Libourne. C'est notamment l'opinion de M. Camille Jullian. Vinet croit que Pagus Noverus n'est autre qu'un bourg du canton de Saint-Savinien appelé Les Nouillers. D'après l'itinéraire d'Antonin, Rauranum se trouverait située entre Aulnay (Aunedonnacum) et Poitiers (Limonum). Ce serait aujourd'hui le bourg de Rom, dans le département des Deux-Sèvres (1).

(1) Voir C. Jullian, *op. cit.* — Ausone, trad. Corpet, t. I, note p. 11. — Walckenaër, *op. cit.*, t. III, p. 97.

Digitized by Google

Le mot villa avait autrefois un sens très différent de celui que nous entendons aujourd'hui. C'était non pas une maison de plaisance bâtie au bord de la mer ou dans un site agréable, mais un grand domaine, un village entier avec habitation de maître et bâtiments d'exploitation. Ce domaine se divisait en villa urbaine et villa rustique. On pénétrait d'abord dans une vaste cour, autour de laquelle étaient disposées les demeures des esclaves, des petits tenanciers, des hommes libres engagés par contrat. A côté se trouvaient les cuisines, les étables, les greniers à provisions, les celliers pour l'huile et le vin, le four, les pressoirs, le moulin, la forge, enfin tout ce que nécessite l'activité d'une grande propriété rurale qui doit se suffire à elle-même. On atteignait ensuite la villa proprement dite, la maison du maître, que l'on appelait alors d'un mot marquant l'autorité, le *prætorium*. C'était un bâtiment, de construction élégante et souvent somptueuse, commode, bien aménagé, richement décoré. Rien n'y manquait de ce que pouvait souhaiter un homme amoureux du luxe et soucieux de son bien-être. On y voyait des thermes, des portiques, des bibliothèques, des jardins avec pièces d'eau et statues.

Les villas de cette sorte étaient nombreuses sur le sol de la Gaule. Elles abondaient le long de la Garonne, de la Charente et sur les coteaux de l'Angoumois. Ausone parle dans une de ses idylles de sa petite villa (*villula*) qu'avaient possédée son bisaïeul, son aïeul et son père sur les bords de la Garonne : « Bien petit est mon héritage, j'en conviens ; mais rien ne semble petit, quand on vit en paix avec soi-même, et, on peut ajouter, en paix avec les autres (1). » Ne nous y fions pas : ce modeste héritage renfermait cinquante arpents de prés, cent arpents de vignes, deux cents en terre labourable, et en bois au moins deux fois autant qu'en prés, en vignes et en labour, ce qui représente en tout environ deux cent soixante hectares. On peut juger par là que la modestie de notre poète était un peu affectée, et que, si sa petite villa avait pareille étendue, les autres, dont il était fier et où il menait une existence seigneuriale, devaient être bien plus vastes.

Ajoutons qu'il appréciait les huîtres et le bon vin : « Pour moi, dit-il, les plus précieuses sont celles que nourrit l'océan

(1) Idylle III, trad. Corpet.

Digitized by Google

des Médules, ces huîtres de Burdigala que leur qualité merveilleuse fit admettre à la table des Césars, qualité non moins vanté que l'excellence de notre vin (1). »

Quelques-uns des amis avec qui il échangeait des visites et des lettres en vers nous sont connus : Theon, Tetradius, Axius Paulus (2), Paulinus. Pontius Meropius Paulinus était le fils d'un ami de son père et avait été son élève préféré. Il appartenait à une noble et riche famille qui possédait des biens considérables en Gaule et en Espagne. Esprit timide et doux, le disciple subit l'ascendant de son maître qu'il admirait et auquel il resta attaché jusqu'à cet instant de sa vie où, renonçant au monde, aux honneurs (il avait été consul), distribuant ses richesses aux pauvres, il se retira dans la solitude pour se consacrer à la dévotion. Plus tard il se fit ordonner prêtre, devint évêque et fut canonisé. C'est saint Paulin de Nole. Cette amitié brisée attrista profondément la fin d'Ausone. D'après ses lettres à Paulinus, on comprend quel crève-cœur ce fut pour le vieux rhéteur, qui resta fidèle aux muses païennes tant qu'il vécut.

C'est une question controversée que celle de savoir quelle a été la religion d'Ausone. Il est à prévoir qu'elle ne sera pas résolue de longtemps, à moins qu'on ne découvre des documents nouveaux. Pour se faire une opinion, l'on a été réduit jusqu'ici aux seules présomptions que l'on a tirées des œuvres du poète. Or celui-ci invoque successivement le dieu d'Israël et les divinités de la mythologie. Certains auteurs pensent qu'il était chrétien (3) ; M. Camille Jullian penche pour le contraire (4). M. Pierre Martino, qui a examiné ce problème sous toutes ses faces, conclut nettement en faveur du paganisme, et on est obligé d'avouer que les raisons qu'il fournit à l'appui de sa thèse sont d'un grand poids (5). Ausone vivait

---

(1) Lettre IX, trad. Corpet.

(2) Les lettres qu'Ausone adresse à Axius Paulus laissent supposer que celui-ci enseignait la rhétorique à Saintes.

Equoream liqui te propter, Garumnam.
Te propter campos incolo Santonicos. (Lettre XIV.)

(3) Lavisse, *Histoire de France*, t. I, partie II, p. 405, et t. II, partie I, p. 19. —, Boissier, *La fin du paganisme*, t. II, p 66.

(4) C. Jullian, dans *Gallia*, p. 202, et l'article de la *Revue historique* déjà cité.

(5) P. Martino, *Ausone et les commencements du christianisme en Gaule*, thèse complétaire pour le doctorat ès lettres.

Digitized by Google

dans une période de transition où les deux religions étaient en lutte ; chez les contemporains les idées anciennes et les nouvelles étaient souvent mêlées, les pratiques religieuses se confondaient même quelquefois. De fait, le poète, en courtisan avisé et probablement sceptique, a oscillé entre la foi chrétienne, qui était celle de l'empereur, et la foi de ses ancêtres. A la cour il était chrétien, chez lui il revenait aux dieux d'Athènes et de Rome. Son penchant marqué pour ceux-ci s'explique par son atavisme, par son milieu familial qui était franchement païen, et aussi par sa passion pour les belles-lettres tout imprégnées de mythologie. Il donne lui-même en témoignage indubitable de sa sympathie invétérée pour les dieux de l'Olympe dans les arguments qu'il emploie pour convaincre son très cher Paulinus et le ramener à la vie mondaine : « Ainsi, Paulinus, nous secouons le joug qu'un juste tempérament nous faisait aimer, ce joug si léger à subir, si facile à porter ensemble, quand nous marchions sous les rênes égales d'une douce concorde..... Mais Paulinus et Ausone, des hommes que la pourpre sacrée de Quirinus, que la trabée a vêtus de ses plis dorés, ne doivent point succomber aux embûches d'une divinité étrangère ». Paulinus lui répond : « Pourquoi, mon frère, veux-tu me rappeler au culte des déesses que j'ai quittées ? Ils sont fermés à Apollon, ils éloignent d'eux pour jamais les muses, les cœurs consacrés au Christ (1) ». Après cela la rupture fut complète. Ausone ne s'en consola jamais. Ce fut donc le cœur attristé qu'il s'éteignit vers 394.

Nous laissons à de plus compétents que nous le soin de juger l'œuvre du poète. L'impression que l'on éprouve à la lecture des écrivains qui s'y sont essayés, est qu'en somme elle a été très diversement appréciée. Les uns lui trouvent du charme, de la fraîcheur, de la délicatessse au milieu de duretés et d'inégalités. D'autres se contentent de dire qu'Ausone fut un versificateur sec et dur. Pour M. Camille Jullian, « il s'amusa toute sa vie à versifier des jeux de mots ; il se plut dans des tours de force métriques, il y répandit à foison les allégories et les imitations virgiliennes.... Mais son œuvre n'est pas froide, impersonnnelle, tout objective, comme un si grand

(1) Trad. Corpet, Appendice, t. II, p. 491 et s.

Digitized by Google

nombre d'écrits contemporains (1) ». De la Ville de Mirmont résume ainsi son opinion dans l'article de la Grande Encyclopédie consacrée à Ausone : « Il est très érudit, très habile, il sait en vrai gascon se tirer de tous les obstacles de la versification où il se complaît. Le mérite de la difficulté vaincue est son plus grand titre de gloire..... Le poète bordelais est surtout utile pour l'histoire à qui il a donné un tableau complet de la société contemporaine. »

En terminant quelle sera notre conclusion? C'est qu'Ausone, poète d'ordre secondaire, fut un des professeurs les plus distingués de son temps, un homme à qui la vie fut douce, — et que, dès le IV^e^ siècle, l'Université mène à tout à condition d'en sortir.

F. T.

LE SAINTONGEAIS. *CRUC, CRUCHAU*

ET DE LA DISPARITION DU CELTIQUE EN GAULE

Le 2 décembre 1929, M. André Dumontet, membre de la *Société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis* me demandait mon opinion sur le sens primitif et l'origine du nom de lieu *Cruc*, qui lui avait paru intéressant.

C'est actuellement le nom d'un hameau de la commune de Sainte-Lheurine, arrondissement de Jonzac, Charente-Inférieure, qui devait avoir eu autrefois, m'écrivait-il, une réelle importance ; la commune de Sainte-Lheurine a porté, en effet, jusqu'au XIII^e^ siècle, le nom de Sainte-Lheurine de Cruc ; de plus, ce qui prouve que Cruc devait être un fief important, c'est qu'il y avait une mesure de *cruc* qui a été en usage jusqu'au XV^e^ siècle.

J'aurais hésité sur le sens de *Cruc* si M. A. Dumontet ne m'avait signalé à quelques centaines de mètres de Cruc, un tumulus appelé *Le Cruchau* nom dérivé (en *ali-s*, vraisemblablement) de *Cruc*.

Un rapprochement m'a paru s'imposer avec le gallois, cornique, breton *cruc*, irlandais *cruach*, usité comme nom commun et nom de lieu, et ayant le même sens.

Le gallois *cruc* (*u* français) s'écrit aujourd'hui *Cruc* et a essentiellement le sens de *tas*, petit ou grand tas de blé, meule de foin, et de tertre, tumulus, sans doute d'abord de forme

1) C. Jullian, *Revue historique*, article déjà cité.

Digitized by Google

plus ou moins arrondie. Une fourmillière s'appelle *morgrug* (1), composé de *mor*, fourmi, et de *crug*, petit tertre.

Le cornique, langue du Cornwall, très voisine du breton, connaissait au moyen âge *Cruc* dans le sens d'amas. En cornique moderne, on avait pour fourmillière, *crikmurrian* (tertre de fourmis).

Dans les noms de lieux, actuellement on trouve, avec l'orthographe anglaise, *creeg* (*ee* = *i*), *ee* cornique avait un son voisin de *ii*.

En breton, *cruc* n'est plus usité comme nom commun, excepté dans *cruk vérien* (2) fourmillière (tertre de fourmis). En vieux breton, dans une charte de l'an 871 du Cartulaire de Redon, on lit *acervum* (ad), il est *cruc* (3).

Dans une charte de 836, *Cruc Ardon* (tertre d'Arzon), commune du canton de Sarzeau, Morbihan, désignait sans aucun doute, le magnifique tumulus dolménique fâcheusement appelé aujourd'hui Petit-Mont par opposition à la butte de Grand-Mont. Les *Cruc*, dans le sens de tertre, tumulus, sont nombreux dans la toponymie de la Bretagne. Le dérivé *Crugell*, qui a plutôt un sens diminutif (monceau, tas ; usité en certains endroits dans ce sens) est également assez fréquent. C'est le nom du tumulus dans lequel, vers la fin du IX^e^ siècle, avait été incinéré dans sa barque de guerre un chef scandinave, avec 21 umbos de boucliers, dans l'île de Groix, à Port-Maria (Morbihan).

L'irlandais Cruach, féminin, a également, comme le gallois, le sens de meule de foin ou de blé, monceau, tas, tertre, tumulus. Dans les *Ancient Laws of Ireland* il en est souvent question. Au tome III-284, 5, (4) il est question des dimensions légales du tas de blé (cruach) : il doit avoir, en bas, deux tiers de superficie contre un tiers en haut, par dessus. C'est une meule arrondie.

---

(1) Suivant les lois du gallois, ainsi que du cornique et du breton, le *C/K* initial d'un second terme de composé dont le premier terme était terminé par une voyelle, devient *g*.

(2) *Verien* est pour *merien*, fourmis au pluriel. *Krug* étant féminin, *m* initial de *merien* se change régulièrement en *v*.

(3) *Id est cruc* est au-dessus d'*acervum*, mais de la main du scribe qui a écrit la charte (Aurélien de Courson, *Cartul de Redon*, p. 198.)

(4) Ils sont conservés dans le *Book of Aronagh* (Witley Stokes et Strachan, *Thesaurus palaeohibernicus*, t. II, 267.)

Digitized by Google

L'irlandais *Cruach* avait sûrement au VII^e^ siècle et peut-être au VIII^e^ la forme *crôch*, comme le prouve le dérivé *Crôchan*. Dans les notes de l'évêque Tirechan à la vie de saint Patrice, on trouve *Crôchan Aiglé : venit Patricius ad cacumina montis super Crochan Aigli — et* perrexit Patricius *ad montes Egli.* Ce sont des documents du VII^e^-VIII^e^ siècle (1). Un siècle plus tard *Crôchan* était devenu *Cruachan : le C* intervocalique en irlandais devient une spirante gutturale sourde analogue au *ch* allemand, d'où *Crôchan* au lieu de *Crôcan*. Cet *ô* long dès le VIII^e^ siècle se diphtongue en *ua* : d'où *cruach* évolué de *crôch*.

Le *Cruc*, gallois, cornique et breton, comme *Cruach* irlandais a passé également par *ô* long. Dans toutes les langues celtiques cet *ô* long remonte à une diphtongue vieille-celtique, *ou* ou *eu*, *Cruc*, ainsi que *cruach*, remonte à un vieux-celtique *croucâ*..

Il y a donc, par conséquent, à l'identification du *cruc* brittonique insulaire, avec le *cruc* saintongeais une difficulté phonétique, de prime abord, insurmontable.

Notre *u* français ne peut remonter qu'à un *u* long latin ou gallo-romain, jamais à un *o* long d'après les lois du vocalisme français. Il faut, pour que l'identification soit possible, que nous soyons dans le *cruc* saintongeais, en présence d'un phénomène de vocalisme celtique ; c'est-à-dire que le celtique ait été parlé assez longtemps en Saintonge pour que l'*ô* long de *crôco* — (pan-celtique *Crouco*) fût devenu *cruco* — avec *û* long lequel, existant à l'époque gallo-romaine, donnait après la chute des voyelles finales, *cruc*.

Mais à quelle date *ô* long celtique provenant de *ou*, en vieux-celtique, a-t-il évolué en *u* long ?

Nous avons vu qu'au VII^e^ siècle, en Irlande, *ô* long était encore conservé ; nous n'avons aucun exemple clairement daté de cette évolution en Gaule, mais nous en avons un dans l'île de de Bretagne dans le nom de lieu de *l'Itinéraire d'Antonin*,

Il y en a un dans le nom de lieu de *l'Itinéraire d'Antonin*, document du IV^e^ siècle : *Pennocrucio* (le bout ou sommet du tertre) aujourd'hui Penkridge en Stafforshire. Régulièrement *ô* long est devenu *u* en brittonique, dans les mots latins empruntés pendant l'occupation romaine de l'île de Bretagne, mais ces mots ont été empruntés à des périodes diverses.

(1) Je cite d'après l'édition d'Atkinson.

Digitized by Google

On peut donc affirmer par voie d'analogie, qu'au IVe siècle, le celtique était encore parlé en Saintonge. Il a pu l'être bien après (1).

On a vainement cherché la solution de la dite question de l'époque de la disparition du celtique en Gaule, dans les textes et documents historiques. Ils sont en général, de mince valeur ou peu précis, parfois contradictoires. Aussi, malgré les efforts d'historiens d'une ingéniosité et d'une pénétration aussi reconnues que Camille Jullian, n'est-on arrivé qu'à des dates purement conjecturales. On trouvera la question clairement exposée dans l'ouvrage consciencieux de Georges Dottin (2).

Il est évident que le Gaulois s'est éteint plus ou moins vite suivant les régions. Il a dû s'éteindre plus tôt dans les cités ou chef-lieux administratifs fortement occupés par les Romains. En partant de ce principe, on peut supposer qu'une des régions où son existence s'est le plus longtemps prolongée, a dû être la péninsule armoricaine.

Or il est très probable que le gaulois y était éteint, en général, au plus tard, dans la seconde moitié du Ve siècle. Les émigrations des Bretons insulaires, fuyant devant les invasions des Anglo-Saxons encore payens, ont commencé au cours du Ve siècle. Les émigrants devaient être assez nombreux vers la fin de ce siècle.

Dans la seconde moitié du VIe siècle, ils étaient assez forts pour engager depuis la rive droite de la Loire jusqu'à la rivière de Quimperlé une lutte qui ne fut terminée qu'au milieu du IXe siècle. Un grand nombre de noms de lieux de la péninsule sont d'origine gallo-romaine.

---

(1) Le mot *Cruc* a survécu: à la limite S. O. du département de la Gironde l'expression *Sou cruc dou cap* signifie sur le sommet de la tête.

(2) Dans des mots comme *Uxello-dunum*, Issoudun, *u* remonte très vraisemblablement à *o* (*ou*) vieux celtique, mais la valeur de *u* initial, comme son, ne nous est pas connue. *La langue gauloise*, pp. 68-72 (Paris, 1920).

Dottin n'a négligé aucun des documents appartenant au gaulois et les a analysés avec un soin scrupuleux, mais il y a dans les conclusions qu'il en a tirées des erreurs graves, notamment en ce qui concerne les rapports du celtique continental avec le celtique insulaire (cf. J. Loth. *Les traits caractéristiques du Gaulois, d'après un livre récent*, Revue archéologique, t. XIII, p. 108-119). La découverte de l'abbé Hermet des Graffites sur poteries de La Graufesenque (Aveyron) en 1923, inconnue de Dottin, vint démontrer l'étroite parenté du gaulois, avec le celtique insulaire (J. Loth, *Les Graffites gaulois de la Graufesenque*. Paris, Champion, 1924).

Digitized by Google

Or, tous ces noms de lieux, même ceux qui se trouvent dans les parties les plus reculées de la Péninsule, lorsqu'ils ont été saisis par les Bretons; étaient en évolution romane et témoignent que les habitants parlaient le latin usité en Gaule, tant au point de vue du vocalisme que du consonnantisme. Le roman est très facile à distinguer du breton.

On peut dire, il est vrai, que ces lieux à nom gallo-romain ont pu être occupés par les Bretons à des époques différentes, certains vraisemblablement, au cours du VI^e^ siècle, et supposer que dans quelques coins perdus le gaulois a pu subsister au VI^e^ siècle encore, mais nous n'en avons aucune preuve et il n'y en a aucune trace. En revanche, nous savons que le roman a persisté dans la zône occupée par les Bretons et y a formé des îlots dont un certain nombre se sont maintenus jusqu'au triomphe du français auquel ils ont notablement contribué (1).

En raisonnant par voie d'analogie on peut avancer que le gaulois a dû s'éteindre en Saintonge, suivant toute vraisemblance, au cours du V^e^ siècle.

Pour trancher la question, le moyen le plus sûr serait de procéder à une étude complète et minutieuse du vocalisme et du consonnantisme des noms de lieux sûrement d'origine celtique sur tout l'étendue de l'immense territoire anciennement occupé par les Celtes. Des romanistes français et étrangers se sont livrés à des études particulières qui ont déjà donné d'heureux résultats (2).

Cruc, au sens de mesure, nous reporte, peut-être, à une époque fort lointaine de l'histoire des Celtes. Il est déjà assez singulier que dans le *Book of Llandaf* (cartulaire de l'abbaye de Llandaf dans le pays de Galles), *Cruc*, dans les délimitations de domaines, ait souvent pour équivalent le latin *cumulus*. Ce sens se précise en irlandais. Dans l'excellent *Irish-English-Dictionary* du P. Dinneen (2^e^ édition, 1927) *crûach* (vieux-celtique *Crôcâ Croucâ*), a le sens de *mesure comble*, de *grains*, *farines diverses*, s'élevant par

(1) C'est sur la Manche, surtout, depuis le Couesnon jusqu'à Saint-Brieuc, que ce phénomène s'est produit et que le recul du breton a été le plus prompt. Cf. J. Loth, *Les Langues romane et bretonne en Armorique*. *Revue celtique*, t. XXVIII, 373.

(2) Les étymologies de noms de lieux et d'hommes gaulois ont grand besoin d'être revisées. Bon nombre ressemblent à de véritables devinettes. *L'Altcelticher Sprachschatz* de Holder est un répertoire précieux de l'onomastique celtique générale, mais un grand nombre des étymologies qu'il a colligées ne résistent pas à un examen sérieux.

Digitized by Google

dessus le bord du récipient qui les contient. Il serait intéressant de savoir en quoi consistait la mesure de *Cruc*.

Il est en tout cas frappant que le sens de la *Crûach* irlandaise rappelle les sens que j'ai signalés plus haut de *meule de blé, foin* et aussi de tertre arrondi.

Il n'est pas inutile de faire remarquer qu'il existe en germanique un mot appartenant à la même racine (indo-européen *Kruk u* bref) avec des sens équivalents : vieux-norrois *hraukr*, tas de blé en forme de cône; anglo-saxon *kréac*, anglais *kreek*, meule de foin; vieux-norrois *hryggr*, rois *kryggr*, croupe de colline, etc., indo-européen *Krujo*. (Falk-Torp, *Nor gisch-Danish Etymologisches Wôrterbuch* : voir *Raage*, Ryg.)

J. Loth,

Membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

PROGRAMME

des dispositions arrêtées par le Conseil municipal de la ville de Saintes pour le passage de Son Altesse Royale Madame, duchesse d'Angoulême.

Art. 1. — Il sera élevé un arc de triomphe en avant de la maison de Mme Luraxe.

Art. 2. — Il sera également élevé sur la hauteur en avant du Pont à bascule établi sur la route de Bordeaux, deux pyramides garnies de guirlandes et surmontées de drapeaux blancs.

Art. 3. — On établira entre les arbres des guirlandes de verdure parsemées de lys, depuis l'arc de triomphe jusqu'aux deux pyramides; on remplacera par des poteaux les arbres manquant depuis la rue Saint-Eutrope jusqu'à cet endroit.

Art. 4. — Les demoiselles de la ville, réunies à l'arc de triomphe, offriront une corbeille de fleurs à *Son Altesse Royale*.

Art. 5. — Le Conseil municipal désigne Mlle de Réals, fille de M. le Maire, pour présenter la corbeille, et invite toutes les demoiselles de la ville, qui désireront faire partie de la réunion,

---

(1) Cf. dans *Bulletin-Revue*, t. XXVI. Passage de la duchesse d'Angoulême dans la Charente en 1815, p. 308, et, p. 377, Passage à Marans du duc et de la duchesse d'Angoulême en 1814 et 1823.

Digitized by Google

à se faire inscrire chez elle et à y prendre connaissance du costume qui sera adopté.

Art. 6. — Le jour du passage de *Son Altesse Royale* tous les édifices publics seront pavoisés : il sera placé un drapeau blanc à tous les clochers.

Art. 7. — Tous les habitants de la ville sont invités à placer des pavillons, des guirlandes de feuillages, de fleurs ou des inscriptions devant la façade de leurs maisons.

Art. 8. — Ils sont aussi invités à se procurer et mettre en réserve le plus de fleurs qu'il leur sera possible et d'aller, le jour de l'arrivée de la Princesse, les entrelacer dans les guirlandes de verdure établies entre les arbres, sur la grande route, ainsi qu'à l'arc de triomphe.

Art. 9. — Dès l'aube du jour du passage de *Son Altesse Royale*, une salve d'artillerie annoncera aux habitants cet heureux événement.

Art. 10. — A l'heure qui sera ultérieurement indiquée, ce même jour, les tambours battront l'assemblée pour prévenir la garde nationale, la troupe de ligne, de prendre les armes.

Art. 11. — Au rappel, la Garde nationale se réunira sur la place de la Fontaine et la troupe de ligne sur la place du Marché au bois.

Art. 12. — M. le Maire, suivi de MM. les adjoints et membres du Conseil municipal, partira de l'Hôtel de ville, et accompagné d'une partie de la garde nationale, au son des tambours, de la musique ira recevoir Son Altesse Royale à environ deux cent-cinquante pas en avant de l'entrée des barrières, au lieu où seront élevées les pyramides. Les autorités civiles, judiciaires et militaires, le clergé, les différentes administrations, MM. les chevaliers des ordres royaux de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, les officiers en demi-solde ou en retraite, partiront du lieu qui sera ultérieurement indiqué pour se rendre à l'arc de triomphe et prendront place sur la droite, suivant ce qui est indiqué par les décrets sur les préséances.

Art. 13. — S. A. R. sera saluée de 21 coups de canon au moment de son arrivée, pareil salut lui sera fait au moment de son départ. A cet effet, il sera placé une batterie de trois pièces de canon sur la hauteur du Puiraveau. Une pièce sera détachée et portée en avant des Rabainières et annoncera par une seule décharge l'approche des voitures de Son Altesse Royale.

Digitized by Google

Art. 14. — Toutes les mesures de sûreté seront prises par la police pour que la route soit libre, dégagée de toute entrave et prévenir ainsi tout accident pendant la marche de la Princesse sur le territoire de la commune.

Art. 15. — Le présent programme revêtu de l'approbation de M. le sous-préfet, sera imprimé, publié et affiché, et un exemplaire sera adressé à chacun de MM. les membres des corps constitués et fonctionnaires publics pour leur tenir lieu d'invitation.

Saintes, le 20 juillet 1823. *Le maire,*

BOSCAL DE RÉALS.

Approuvé par nous sous-préfet de l'arrondissement.

Le Chr Ch. DE GIGORD (1).

PROGRAMME

des dispositions arrêtées par M. le Maire et le Conseil municipal de la ville de Pons pour le passage de Son Altesse Royale Madame, duchesse d'Angoulême.

Nous, Maire et membres du Conseil municipal, voulant favoriser de tout notre pouvoir l'élan de la population de cette ville qui est si bien disposée à se porter sur le passage de *Son Altesse Royale Madame*, et désirant qu'un événement, qui comble tous les vœux, soit marqué par les témoignages de la plus vive allégresse, pour que le souvenir de la présence de *Son Altesse Royale* fasse encore notre bonheur, lorsque son auguste personne sera éloignée de nous,

Avons arrêté ce qui suit :

La porte par laquelle *Son Altesse Royale Madame* fera son entrée dans cette ville sera ornée de guirlandes et de fleurs et décorée de masses de verdure qui formeront l'arc de triomphe.

M. le Maire, MM. les adjoints, MM. les membres du Conseil municipal et tous les fonctionnaires publics, accompagnés de la Garde nationale, iront recevoir *Son Altesse Royale Madame* en dehors de la ville, sur la route de Bordeaux.

MM. du clergé seront respectueusement invités à se réunir aux autorités.

---

(1) M. de Gigord a fortement corrigé et augmenté le texte du maire.

Digitized by Google

L'heure et le lieu du rendez-vous seront ultérieurement indiqués.

Deux colonnes en blanc seront élevées à l'entrée de la grande rue, près de la maison de M. Danvin; elles seront ornées de guirlandes de verdure, de fleurs de lys et d'emblèmes analogues.

Les sentiments que les dames françaises ont toujours manifestés depuis la Restauration et leur enthousiasme pour le bien, dispenseront M. le Maire d'adresser aucune invitation aux dames de cette ville. Leur cœur saura beaucoup mieux leur indiquer ce qu'elles auront à faire dans cette heureuse circonstance pour offrir le tribut de leurs hommages à l'auguste Princesse qui est le modèle de toutes les vertus et que la France se plaît à nommer SON ANGE TUTÉLAIRE.

Il serait également superflu d'inviter les habitans à pavoiser leurs maisons, tous s'empresseront, sans doute, de les décorer du drapeau blanc, signe d'union et de paix, de les orner de guirlandes et d'inscriptions et de faire éclater les sentiments d'amour et de dévouement dont ils sont animés pour le *Roi, Madame et l'auguste famille des Bourbon.*

Toutes les mesures convenables seront prises pour que la route et les rues que la Princesse devra parcourir soient dégagées de toute entrave.

Après le départ de *Son Altesse Royale*, M. le Maire, MM. les adjoints, le Conseil municipal et les fonctionnaires publics, toujours accompagnés de la Garde nationale, se rendront à l'hôtel de la Mairie pour établir sur le registre des délibérations du Conseil la relation de ce jour de bonheur qui sera terminé par une distribution de secours à domicile à cinquante familles indigentes : la manière la plus convenable de fêter nos princes étant de chercher à imiter leurs bonnes œuvres.

Vive le Roi ! vive Madame ! vivent les Bourbons !

Le présent programme, revêtu de l'approbation de M. le sous-préfet, sera imprimé et un exemplaire en sera adressé à chacun de MM. les fonctionnaires et de MM. du clergé pour tenir lieu d'invitation.

A Pons, le 26 juillet 1823.

Le maire,
BEAURIVIER.
BERTIFORT, *adj.*

Approuvé par nous, sous-préfet de l'arrondissement.
Saintes, le 28 juillet 1823.

Le Chr Ch. DE GIGORD.

Digitized by Google

PROGRAMME DE LA FÊTE

qui sera célébrée dans la ville de Saintes le 29 mai 1825 à l'occasion du sacre de Sa Majesté.

Habitans de la ville de Saintes,

Vous êtes, avec toute la France, appelés à la célébration d'une solennité qui va devenir le gage assuré de votre bonheur. Notre bien-aimé souverain Charles X va, selon l'usage fondé par les vainqueurs de Tolbiac, recevoir à Rheims l'onction sacrée et jurer à la face du Maître souverain des Rois de se dévouer à la félicité des Français ses enfans.

Le Roi, dans cet auguste jour, voudrait que tous ses sujets fussent témoins de ses sermens et de l'expression de son amour, mais si la grande famille toute entière ne peut jouir de cet imposant spectacle, nos cœurs du moins et nos vœux accompagneront ses pas jusqu'aux pieds des autels (1).

Habitans de Saintes, comptez ce jour au nombre de vos plus heureux jours. Quel jour, en effet, que celui où notre Roi va rétablir et consacrer de nouveau une solennité qu'avaient interrompus des temps funestes, consolider le pacte social apporté parmi nous en signe de réconciliation et de paix par son auguste frère, réveiller dans nos cœurs le glorieux souvenir et la pratique des vertus de nos pères! Eh! déjà ses exemples et ceux de sa famille n'ont-ils pas donné à ces vertus un nouvel éclat, un nouvel empire? Livrez vous donc, habitans de Saintes, aux transports d'amour et de reconnaissance que vous inspire une si belle, une si douce journée, que tout dans votre allégresse retentisse de ces accens mille fois répétés : *Vive le Roi ! vivent les Bourbons !*

L'adjoint délégué :
GILBERT.

Voici, en résumé, les réjouissances offertes à la population :

Le 28 mai, à la chute du jour, salve de 21 coups de canon. Autant à l'aube du lendemain. Les tambours battent le rappel

---

(1) Tout ce passage a été fortement remanié par le sous-préfet. L'adjoint Gilbert avait écrit : Mais une ville et quelques députés, vu l'impossibilité de réunir toute la grande famille, pourront seuls jouir de ce brillant et délicieux spectacle que n'environneront pas moins et nos cœurs et nos vœux.

Digitized by Google

dans les rues à 7 heures : rassemblement de la Garde nationale à 8 heures sur la place de la Fontaine (*aujourd'hui de l'Echevinage*); à 9 heures, le maire, les adjoints, le conseil municipal se rendent à la sous-préfecture, pour se réunir aux autorités et se rendre à Saint-Pierre assister à la messe et au *Te Deum*. Après cette cérémonie, parade militaire sur la place Blair. A 1 heure, distribution de pain et de vin aux indigents. A 2 heures, danses sur la place Blair. « Il y aura sur la même place, à 4 heures, les rafraîchissemens preparés pour être offerts au public et lui fournir les moyens d'exprimer sa joie et son allegresse dans ce jour memorable. »

A la chute du jour, illumination dont le moment sera annoncé par la cloche de l'hôtel de ville.

Les habitants sont invités à décorer leurs maisons « de drapeaux blancs fleurdelisés et autres emblèmes qui prouvent la joie qu'ils ressentent et le dévouement que leur inspire la dynastie des Bourbons. »

Le 13 août 1827, M. de Gigord fait imprimer une lettre d'invitation à la procession générale « qui se fait tous les ans le 15 août, jour de la fête de l'Assomption, en mémoire du vœu de Louis XIII, à l'église Saitn-Pierre...

Jonzac, le 12 *décembre* 1830.

A MM. les maires et adjoints de l'arrondissement de Jonzac.

Monsieur le Maire,

Les habitans de cet arrondissement sont animés d'un trop bon esprit pour que nous ayons à redouter le moindre désordre à l'occasion de la *messe de minuit*. Je suis donc bien convaincu que les exercices de piété auxquels les fidèles se livrent dans la nuit du 24 au 25 décembre ne seront point troublés. Cependant, monsieur, pour éviter jusqu'à l'apparence d'une perturbation, je vous engage, de concert avec M. le commandant de la Garde nationale, à prendre, à tout événement quelques mesures d'ordre...

Le sous-préfet,
FLEURY.

Digitized by Google

Saintes, le 13 *janvier* 1831.

A MM. les maires de l'arrondissement.

Messieurs,

Dans un gouvernement pour qui l'ordre et la tolérance ne sont pas de vains mots, on doit, tout en accordant aux consciences la plus entière liberté, écarter toute manifestation de souvenirs qui tendraient à irriter les passions.

Ce serait méconnaître ce devoir et porter atteinte aux principes consacrés par notre Charte de 1830, que de permettre que certains anniversaires fussent l'objet de cérémonies officielles : c'est ainsi qu'il convient de s'abstenir de celles qui ont eu lieu jusqu'à ce jour les 21 janvier et 23 février.

En conséquence, vous aurez la bonté, Messieurs, de dresser, s'il y a lieu, des procès-verbaux contre MM. les ecclésiastiques qui, soit par des cérémonies religieuses, soit par des sermons ou discours quelconques, chercheraient à rappeler les anniversaires en question, ou se permettraient de faire des allusions inquiétantes, et de tenir des propos offensans contre le peuple français, propos que, malheureusement, on a trop souvent entendu partir de la bouche des ministres qui devraient être ceux d'un Dieu de paix.

Le sous-préfet,
Th. Blanc.

RÈGLEMENT DU ROY ENTRE LE GOUVERNEUR DE SAINT-JEAN D'ANGÉLY ET LE LIEUTENANT GÉNÉRAL

au siège royal de la mesme ville sur les droits, rangs et prééminences de leurs charges.

De par le Roy,

Sa Majesté estant informée des différends survenus entre le sieur de Norois, gouverneur de la ville de Saint-Jean d'Angély et le sieur Lambert, lieutenant général au siège royal de la mesme ville, pour les droits, rangs et prééminences de leurs charges tant par les divers placets que les parties ont respectueusement présenté à Sa Majesté à ce qu'il luy plust de régler leurs envoyez par le sieur Bidé de la Granville, Commissaire dé-

Digitized by Google

leurs envoyez par le sieur Bidé de la Granville, Commissaire de party dans la généralité de Limoges, en conséquence du renvoy qu'elle luy auroit fait des dits placets pour, sur iceux, donner son advis à Sa Majesté, Elle a réglé et ordonné ce qui ensuit :

Premièrement, pour ce qui regarde le rang et scéance des dits officiers. Le Gouverneur précédera le dit lieutenant général en tous rencontres, assemblées particulières et dans les processions ou autres occasions publicques, où le dit lieutenant général se trouvera en corps avec sa compagnie. Le dit Gouverneur prendra son rang et marchera entre les deux premiers juges.

Pour ce qui regarde la convocation des assemblées de ville que le dit gouverneur a prétendu ne pouvoir être faittes que par son ordre, veut et entend Sa Majesté qu'il ne puisse à l'avenir être convoqué aucune assemblée extraordinaire concernant les affaires et service de Sa Majesté, si ce n'est par la participation du dit gouverneur et après luy en avoir donné préalablement advis et qu'à l'esgard des assemblées ordinaires qui concernent seulement les affaires particulières de la Communauté, comme le partage des tailles ou la presence du gouverneur n'est aucunement nécessaire, il en sera usé ainsy que par le passé.

Pour ce qui regarde la prétention qu'a aussy le dit gouverneur de recevoir touttes les plaintes que luy feront les habitans et d'accommoder leurs differends, comme pareillement de faire emprisonner les séditieux, vagabonds et désobéissans à ses ordres sans que le dit lieutenant général ny autres juges les puissent eslargir que par son adveu, et après que le dit gouverneur luy aura envoyé les dits prisonniers pour en faire justice, permet Sa Majesté au dit gouverneur de recevoir les dites plaintes, et d'accommoder les differends des partis qui voudront volontairement en passer par son advis, à la charge néantmoins de n'en point abuser et de ne pas user d'une voye d'autorité pour vexer les parties sous pretexte de vouloir les accommoder, à l'esgard des emprisonnements des seditieux, vagabonds et désobeissants s'il escheoit d'en faire quelques uns, deffend Sa Majesté très expressément audit gouverneur de retenir les dits prisonniers plus de vingt quatre heures, et le dit temps passé luy enjoint de les renvoyer aux juges ordinaires.

Pour ce qui regarde la prétention qu'a le dit Gouverneur que le dit Lieutenant général ne doit pas signer ny aucunement

Digitized by Google

s'entremettre des billets qui se font pour le logement des gens de guerre et qu'ils doivent estre faits par les scindiqs esleus par le peuple en prèsence du seul gouverneur, ordonne Sa Majesté que le dit lieutenant général, comme representant et faisant les fonctions de Maire, depuis la suppression qui fut faitte de cette charge en 1621, continuera de signer les dits billets, ainsy qu'il se pratique dans la ville de la Rochelle et autres villes voisines, sera nèantmoins adverty le dit Gouverneur lorsque les scindics feront les dits billets pour s'y trouver sy bon luy semble.

Pour ce qui regarde la prétention qu'a le dit gouverneur que le dit lieutenant general ne se doit pas mesler de la police et qu'elle doit estre faitte par les jurats attendu que dans la ville de Saint-Jean d'Angely il n'y a point de jurats, veut et entend Sa Majesté que la police y soit faite et administrée par le premier magistrat suivant l'usage général du royaume.

Pour ce qui regarde la clef de la Tour où est l'horloge de la dite ville que le gouverneur prétend avoir à l'exclusion de tous autres, attendu que l'on se sert de la cloche du dit horloge pour sonner le tocsin, ordonne Sa Majesté que celuy qui est préposé pour règler le dit horloge en conservera une clef, pourra, néantmoins, le dit gouverneur en faire faire une seconde pour luy si bon luy semble.

Fait et arresté au Conseil d'Estat du Roy, S. M. y estant, tenu à Versailles le 16e jour d'avril 1674.

Signé LOUIS et plus bas ARNAULD.

MONTAUSIER A COLBERT

de Rouen, ce 1er jour de May 1665.

Monsieur,

L'on m'a donné advis de Xaintes que des gens soubz pretexte de l'employ qu'ils ont de fondre des canons dans la Citadelle de la dite ville de Xaintes demolissent des murailles de la ville sans m'en avoir dit la moindre chose du monde, afin de se servir des pierres et materiaux pour un bastiment qu'ils font dans la dite Citadelle et precisement c'est dans un endroit qui est un des plus considerables de la ville. On me

Digitized by Google

mande aussy que ces mesmes gens ont chassé de leur autorité privée un garçon à qui j'avois donné une chambre dans ma maison à la Citadelle. Comme je suis persuadé qu'ils ont fait cela sans ordre et contre l'intention de Sa Majesté, je m'adresse à vous seul, Monsieur, pour vous en faire mes plaintes et pour vous supplier tres humblement de vouloir deffendre à ces gens-là de continuer cette démolition comme tres-préjudiciable à la dite ville de Xaintes et de leur envoyer aussy ordre de restablir ce pauvre garçon qu'ils ont fait sortir de la Citadelle, ce qui m'oblige à vous demander cecy, ce n'est pas tant pour mon interest qu'à cause que je trouve que l'autoritté du Roy seroit en quelque façon blessée si je laissois faire de telles entreprises dans une ville dont je suis gouverneur sans en dire mot et cela seroit d'un très meschant exemple si on n'y aportoit pas le remede nécessaire. Il y a si peu de temps que je suis en ce pays que je ne vous puis encore rien dire sur le sujet du commerce, mais je vous conjure, Monsieur, de croire que je contribueray tout ce qui dépendra de moy pour son establissement parce que c'est une chose que je scay qui sera fort agréable au Roy et que vous avez fort à cœur en vostre particulier, vous assurant que s'il se présante quelque autre occasion où il s'agisse du service du Roy ou du vostre je m'y employeray tousjours avec tout le zèle et toute l'exactitude imaginables estant avec une extreme passion, etc.

Signé : MONTAUSIER.

LIVRES ET REVUES

LAUNAY (Robert). *Barère de Vieuzac* (l'Anacréon de la guillotine).

Nul n'ignore que cet homme est un des acteurs de la Révolution, les plus malfaisants, les plus adroits, intelligent, ondoyant, souple comme un roseau, beau parleur, capable de discourir pour et contre alternativement, sachant se rendre utile et nécessaire puisque l'Empire et le gouvernement de

---

(1) *Bibl. Nat. Mss., Mélanges, collect, volume 129, f° 69. Original autogr.*

Digitized by Google

Louis-Philippe lui furent bienveillants tout en le méprisant. Sa femme, écœurée par le rôle que son mari a tenu vis-à-vis de Louis XVI, ne consentit jamais à le revoir. Il ne nous intéresse que parce qu'il fut interné à Saintes (après Oleron), à l'abbaye, en attendant sa comparution devant le tribunal de la Charente-Inférieure. Il trouva des amis qui lui procurèrent un traitement spécial et finalement l'évasion, avec le concours de Vanderquan, administrateur du district. Dans le *Bulletin-Revue*, t. I, p. 365, II, p. 134, et III, p. 241, il a été parlé de l'incarcération et de la fuite de ce triste personnage. D'après ses *Mémoires*, où on trouve beaucoup d'invraisemblance et d'obscurité : descente par le clocher, traversée de la prairie, puis de la Charente, arrivée dans « les défilés » de Jonzac, ensuite dans les landes de Montandre et, finalement, retour sur Pons, dans un château, appartenant à M^me^ Campistron qui le garde caché pendant quinze jours (octobre 1795). La gendarmerie le recherche, il se sauve à Bordeaux.

M. Launay n'a pas apporté le moindre éclaircissement à cet épisode de la vie mouvementée de ce jacobin, « allègre interprète du sectarisme sanguinaire », il l'a même écourté. D'ailleurs, il est notoire que cette vie romancée n'est pas définitive. L'auteur n'a pas épuisé les sources de biographie du personnage. Les papiers de Barère sont aujourd'hui à Tarbes. Marilhet, notre mémorialiste de la période révolutionnaire, raconte l'arrivée de Barère à Saintes, on a l'impression qu'il soupçonnait l'évasion probable dès les premiers jours de l'incarcération. Le transfert à Saintes n'aurait pas eu d'autre but. On différa l'opération.

Le Correspondant du 25 avril 1930. *Comment Fromentin a vu l'Afrique du Nord*, par M. J. Alazard, directeur du Musée des Beaux-Arts à Alger.

Fromentin a fait en Algérie trois séjours. Ces trois voyages montrent une volonté bien arrêtée d'étudier consciencieusement l'Orient. L'idée qu'on s'en faisait alors était tellement riche de visions étincelantes qu'elle devait étonner le jeune Charentais. Il a déjà des théories personnelles sur l'art et l'esthétique.

Le premier voyage (1844-45) fut fait en cachette de sa

Digitized by Google

famille, entraîné par son ami Charles Labbé, peintre lui-même, et il part, convaincu qu'il trouvera en Algérie l'Orient éclatant et sonore auxquels l'ont habitué Decamps et Delacroix. A force de regarder autour de lui, il finira par comprendre de moins en moins Decamps, et il arrive à cette conception qu'en arrivant en Algérie il fallait changer sa palette. C'est qu'il ne voit pas cet amoncellement d'objets brûlés par le soleil qui caractérisait, pour beaucoup de contemporains, l'Orient. Le gris, voici l'avénement et le triomphe du gris. Tout est gris, et cela l'étonne au point qu'il dira que « tous ceux qui ont fait ce pays n'y ont rien compris ». Il se rendit compte que la lumière et les couleurs du Sahel — et même du Sahara — étaient autrement complexes que ne le faisaient croire les tableaux de Decamps ou de Diaz. Il a donné de la lumière du Sahel et du Sahara une définition d'une parfaite exactitude. La couleur vibrante, il faut la chercher dans les costumes ou dans les spectacles de la rue, mais rarement dans le ciel du Sud algérien. L'atmosphère de l'Orient manque d'éclat. Du Sahel jusqu'à Tadjemout, ses idées se précisent. Poursuivi par les souvenirs de France (puisqu'Aïn-Madhy lui rappelle Avignon et les vergers d'El-Aghouat ressemblent à une Normandie saharienne), il est parfois déçu. Ses contemporains s'étonnent de ses tableaux : ils sont déroutés.

Ce n'est pas qu'il n'ait souvent devant les yeux des spectacles d'une belle sonorité de tons. Il en comprend la beauté étrange, mais il insiste plutôt sur ce que nous offrent de classique et d'harmonieux les paysages ou les physionomies d'Afrique. En se promenant dans le Sahel ou dans la région saharienne, il n'oublie rien de sa culture classique. Il a tenu un carnet de route où se trouvent quelques dessins *directs*, quelques esquisses de tableaux, mais il n'y a, dans cet ensemble de souvenirs rien qui rappelle la vivacité des notations de Delacroix. Se fiant à une mémoire visuelle de premier ordre, il organise ses souvenirs lorsque le temps en a un peu estompé les contours. Le peintre revisait, aussi bien que l'écrivain, ses souvenirs restés fidèles, et on comprend, dès lors, qu'il n'y ait dans son œuvre aucune de ces notations vivantes et pleines d'imprévu qui sont la joie des carnets de Delacroix ou des tableaux que celui-ci composa peu de temps après son séjour en Algérie. Dans les œuvres peintes de Fromentin,

Digitized by Google

comme dans ses impressions de l'*Eté dans le Sahara*, il y a un mélange de vérité et d'invention qui a, d'ailleurs, son originalité. Sur certains points, il a été observateur sagace ; sur d'autres, il a fait de véritables transpositions. De tant d'impressions si claires et si lumineuses, il a rarement su trouver l'interprétation plastique. Souvent son métier de peintre le trahit. Il dit lui-même : « L'insuffisance de mon métier me conseilla comme expédient d'en chercher un autre, la difficulté de peindre avec un pinceau me fit essayer de la plume ».

M. Franchet, dans les numéros 3 et 23 de février 1930, de la *Revue scientifique* (Revue rose) publie sous le titre *Une colonie Scythe-Alaine en Orléanais au v^e^ siècle, les bronzes Caucasiens du Vendômois*, une très importante collection de plaques de ceinturon, ardillons, boucles, plaques ajourées avec 26 figures donnant deux ou trois objets reproduits grandeur naturelle, provenant des musées de Vendôme, Blois, Bergen (Norvège), collections de Quenioux, Montoire, Oslo, Trondhjem.

Les bronzes à 12 % sont, pour la plupart, étamés, ce qui n'a pas empêché le dépôt d'une belle patine verte due à la formation de carbonate de cuivre hydraté. Une cependant présente une patine rouge-brun s'oxydule de cuivre. Les bronzes à 30 % d'étain sont blancs, sans oxydation.

Les décors qui ornent les pièces ont été obtenus en majeure partie par la gravure sur les pièces coulées dans des moules. Toutefois, certaines ont été faites, décor compris, par coulage. Ce moule était gravé.

Les plaques et les ardillons comportent un motif central, ou un ensemble, emprunté au symbolisme magique, motif entouré d'une composition ornementale. Le champ est généralement piqueté. Les plaques de ceinturon se complètent par de gros cabochons hémisphériques, en bronze, fixés, sur le pourtour, au moyen d'une tige.

L'auteur a divisé les décors en dix groupes établis d'après la nature des sujets représentés : décors zoomorphes et antropomorphes, entrelacs, décors géométriques (entrelacs), objets divers, inscriptions.

Digitized by Google

L'Illustration des 22 février, 1er et 8 mars, 1930 publie *La jeune fille du Yacht*, roman par M. Maurice Renard, illustrations d'Auguste Leroux.

L'auteur a situé son affabulation dans l'île d'Oleron (imprimé sans accent aigu sur e, preuve qu'il sait respecter la couleur locale).

Jadis, nous aurions été gratifiés d'une description, ce n'est plus la mode. Il y a juste les petites notes utiles et nécessaires à encadrer l'action.

A propos de ce supplément littéraire, le même numéro contient un article de présentation, pourrait-on dire, du site, accompagnée d'une carte et de quatre vues.

Mme Tinayre, en donnant au public son *Oiseau d'orage*, a beaucoup contribué à attirer en Oleron les baigneurs sages qui cherchent réellement un repos sur des plages tranquilles. Depuis quelques années, l'île est devenue très fréquentée.

Le Correspondant de novembre-décembre 1929 a publié un roman, *Les Valentin*, que l'auteur, M. P. Henri-Simon a situé à Mortagne et à Floirac.

Le Progrès de la Charente-Inférieure a publié en janvier-mars 1930, *Quarante ans de théâtre à Saintes*, 1830-1870, rapide histoire par M. Ch. Dangibeaud, de l'exploitation des deux scènes qui se succédèrent à Saintes. L'occasion de cette curieuse revue a été la démolition de la Comédie, créée en 1785 par Comminge, devenue abominable, transformée en logements en 1852, quand la municipalité construisit le Théâtre sur le Cours.

On n'a comme renseignements sur les spectacles qui furent donnés dans cette salle que quelques programmes, faisant partie du fonds Martineau, à la bibliothèque de Saintes, jusqu'en 1844. On ne commence à avoir des comptes rendus que lorsque l'*Union*, le *Memorial de l'ouest*, journal du drapeau blanc, et l'*Indépendant* créé par Victor Vallein font une place dans leurs colonnes à une Chronique Saintaise.

La première attraction qui nous est signalée est une conférence faite par Pradel et ses improvisations rapides en faveur de l'église Saint-Vivien, à reconstruire, dont il était paroissien. Puis arrive une troupe italienne, acrobates comprenant un petit homme né en Sibérie, âgé de 32 ans, haut de 36 pouces.

Digitized by Google

La première troupe dramatique et lyrique sous la direction de M. Degurron, inaugure la saison le 29 mai 1831, avec une comédie, mêlée de chant, de Patrat, et un Vaudeville de Scribe, lequel est et demeure, pendant de longues années, l'auteur favori. Les représentations, en ce temps-là, et années suivantes, commencent à sept heures du soir, et se prolongent souvent au delà de minuit. Sept actes de drames ou de comédies, avec les entr'actes nécessaires (dont la longueur dépasse parfois la patience du public), remplissent la soirée. Le prix des places oscille entre 1 franc et cinquante centimes. Les jours de gala, il se hausse à 2 francs et 1 franc.

Malgré cette abondance de littérature, pour une somme si minime, les Saintais et surtout les Saintaises ne se portent pas en foule à la Comédie; il en sera de même quand le théâtre du Cours sera ouvert. Les directeurs s'en plaignent amèrement, mais continuent quand même à louer la salle. En revanche, les jours où un artiste en renom monte sur la scène, les couloirs regorgent de spectateurs pressés les uns contre les autres. Certains sont de grande marque. Henry Monnier, plus connu comme caricaturiste que comme acteur, tiendrait la tête de liste de ces vedettes, si on pouvait affirmer nettement qu'il vint à Saintes. Nous avons le programme de sa soirée, mais aucun compte rendu, faute de journal. Il est très probable qu'il ne *brûla* pas la ville.

Le second nom, beaucoup plus éclatant, est celui de Rachel. Le 12 juin 1849, la célèbre tragédienne accompagnée de Ballande, de l'Odéon, joue dans *Polyeucte* et le *Moineau de Lesbie*. Elle était en tournée depuis déjà plusieurs semaines, elle paraît fatiguée, se ménage, et ne se livre complètement qu'au troisième acte qui enthousiasme le public et frappe dans la mémoire de ses auditeurs un souvenir persistant. Quel acteur ou quelle actrice de sa valeur consentirait à paraître à Saintes, surtout sur une scène aussi malpropre et crasseuse qu'était alors la Vieille Comédie âgée de plus de soixante ans ? Du reste, en cette même année 1849, une étoile du temps, Rose-Cheri, refusa de donner la représentation qu'elle avait fait annoncer.

Nos mères virent des acteurs, des actrices, des virtuoses d'une classe aussi élevée en leur genre, Vieuxtemps les enchante, Scriwaneck les charme, Ravel les met en joie mais elles négligent Brasseur parce que, le 4 août 1868, il faisait une chaleur torride.

Et vous, lecteurs, si vous avez ou si vous atteignez septante

Digitized by Google

années, vous vous souvenez de la soirée du 8 mars 1873, illustrée par Agar personnifiant Camille !

Entre temps, nos pères ont applaudi des *sujets* dont la renommée est plus pâle, qui leur ont procuré néanmoins d'excellentes soirées. Adele Page, par exemple, « éminent artiste du Vaudeville », talent de premier ordre et douée d'une grande beauté, fait « merveille » dans *La Dame aux camélias*.

Elle sert de point de comparaison avec les camarades qui lui succéderont. Ces dernières ne peuvent cependant pas arriver au même degré de talent que des actrices de Paris, lesquelles apprennent un rôle, le répètent avec soin, le débitent pendant des semaine chaque soir, sinon pendant des mois, tandis que les provinciales doivent apprendre (ou chercher à apprendre) leur rôle, qu'elles répèteront deux ou trois fois et joueront en public une fois ! Et leurs camarades en font autant, si bien que le rôle du souffleur est souvent le plus fatigant et le plus ennuyeux sur la scène de la soirée. Tous les chroniqueurs Saintais le remarquent. Le bon public, patient et indulgent, ne proteste pas, mais les loges, le balcon restent vides, au grand dam de la caisse.

Il n'en saurait être autrement, les directeurs veulent montrer les *nouveautés* en dehors du courant et leurs moyens sont des plus que faibles.

Même observation à l'égard des saisons lyriques, elles sont plus lamentables, et pourtant la salle est moins rarement désertée par le public des places chères. La musique attire davantage que la littérature. Il faut qu'il en soit bien ainsi, parce que les exécutions étaient la plupart du temps ce que nous appelons aujourd'hui *sabottées*. Pas de décors, pas d'orchestre ou très peu, des coupures partout, chœurs fantômes, personnel à peine acceptable, qui n'hésite pas à se présenter dans les grands opéras. Plusieurs cantatrices laissèrent cependant des souvenirs agréables, quelques hommes furent très applaudis. Une pauvre débutante, Dumesnil, affligée d'un trac désolant, (« si les fauvettes pouvaient l'entendre, elles sécheraient de honte et d'envie »), une dame Noret et surtout une dame Cyriali (1863) ne remportent que des succès. C'est la belle époque où le Tout-Saintes afflue au théâtre.

M. G.

Digitized by Google

Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, 1929, p. 476. Nouvelle acquisition, une estampe 142 × 71 m/m avec légende *Rochelle in Franckreich*, extraite de la 2e édition (1642) du *Thesaurus philo-politicus*... par Mestmer, sur laquelle figure le grand temple (commencé en 1577, sur les plans de Philibert Delorme, achevé en 1603). Le *Bulletin* en reproduit la figure. C'est une construction à pans coupés avec une tour clocher, au milieu, de quatre étages avec une lanterne ou campanile.

Même *Bulletin*, 1930, p. 65.

En septembre 1680, Elie Merlat signe à Lausanne, sur un feuillet d'un *album amicorum* : Elias Merlatus Gallus, Santo, ecclesiæ olim patriæ Santonensis, nunc Lausannennis Helveticæ pastor.

Elie Merlat, banni en 1680, était pasteur à Lausanne, puis professeur en 1682.

Revue historique, janvier-février 1930.

La Campagne négrière de La Perle (1755-1757) et *sa réussite extraordinaire*, par M. Vignols.

L'histoire du commerce des nègres, ou « captifs » reste à faire malgré les nombreuses études publiées, toutes entachées d'un parti pris.

De 1726 à 1730, Saint-Malo soutint la comparaison avec La Rochelle (Bordeaux ne se livrait pas encore au trafic noir). Nègres transportés dans nos Antilles durant cette période : par Saint-Malo 4.131, par La Rochelle 2.914, par Nantes 13.566. La Rochelle et Bordeaux développèrent considérablement leur commerce négrier, La Rochelle dès 1735-1736, Bordeaux une dizaine d'années ensuite, et le maintinrent ainsi, tandis que Nantes gardait son rang à cet égard jusqu'au milieu du XIXe siècle.

Correspondance intime de l'amiral de La Roncière Le Noury, tome II. Le 25 septembre 1863, l'amiral annonce que l'empereur doit aller, vers le 5 octobre, avec ses yachts à Rochefort et à l'île d'Aix assister à des expériences de boulets sur des forts.

De l'île d'Aix, le 23 septembre 1866, il écrit : « Je continue mon agréable séjour à l'île d'Aix par un temps détestable ».

Digitized by Google

Néanmoins il termine sa lettre par cette déclaration : « Je ne viendrai pas manger ma retraite à l'île d'Aix. Tout ici est difficile, les correspondances, les provisions, les télégraphes, la grosse mer. Et puis le port de Rochefort, qui est à 5 lieues d'ici, n'ayant jamais rien à faire de pressé, est tout effaré d'avoir affaire à un homme toujours pressé comme moi. Il n'était plus venu d'escadre ici depuis les guerres de l'empire ».

Ces lettres parlent beaucoup du marquis de Chasseloup-Laubat, ministre de la Marine.

M. Prentout discute dans le tome V (1929), nouvelle série, des *Mémoires de l'Académie nationale des S. A. et B.-L. de Caen, les origines de la commune et des établissements de Rouen.*

« Les Etablissements datent incontestablement du règne de Henri II, mais la mention du fils du roi qui ne peut être qu'Henri le jeune nous force à en placer la rédaction avant 1183, date de sa mort, et l'absence du titre royal incline plutôt à conjecturer qu'il vaut mieux placer cette rédaction entre 1160 et 1170, date à laquelle le jeune Henri est duc, non couronné, semble-t-il. » Cette rédaction serait antérieure à 1170 pour leur première partie du moins.

Les Etablissements constituent-ils le texte de la charte royale accordée à Rouen par Henri II, comme paraît le croire Giry et comme l'affirmait Valin. Il paraît plus vraisemblable de penser que les *Etablissements* représentent bien, tels qu'ils s'offrent à nous, sans préambule, sans titre, sans adresse, sans date de lieu, une simple expédition délivrée par les Rouennais de ce qui était leur organisation communale.

FORT (Gustave). *Au rtyhme du Berceau, Parfums de naguère.*

M. Fort nous avait déjà prouvé que les chiffres, les contrats et la prudence qu'ils commandent, la grande ville, n'ont point séché dans son âme, les germes de poésie qu'il reçut de dame Nature (peut-être par héritage). La Seine n'a pas fait oublier la Charente. Un premier volume de vers nous en avait apporté le témoignage. Un second, célèbre en un chant prolongé son amour pour sa chère Saintonge qu'il se plaît à *exalter.*

Digitized by Google

Foin des prêts à longs termes et des emphytéoses
Le cerveau libéré par un très fier dédain...
Il dirige ses pas
Vers la tendre Saintonge où se trouve cachée
La maison qui m'attend pour l'ultime séjour.
. . . . . .
Saintonge, sois toujours celle que j'aime tant
Et donne-moi la grâce, après mon odyssée,
De terminer ma vie où je l'ai commencée.

Les Parfums de naguère nous reviennent, en mêmes caractères et même format que le précédent volume, avec suppression de quelques pièces, illutrés d'une photographie d'une très jeune et ravissante saintongeaise devenue mère de l'auteur.

Mémoires de la Société académique d'agri., arts et B.-L. du département de l'Aube, 1929.

M. Hennequin publie la première partie d'un *Répertoire iconographique* qu'il a dressé pour l'identification des *portraits dessinés au physionotrace par le peintre et graveur Quenedey (des Riceys)*. Série parisienne à la veille de la Révolution.

Beaucoup de ces portraits, dont on ignorait les véritables modèles, ont servi à illustrer, sous des noms connus, mais adaptés au hasard, des ouvrages dont les auteurs ont été induits en erreur par des marchands ou par leur propre manque de sens critique en matière d'estampes.

Plusieurs de ces estampes portent des noms saintongeais ou augoumoisins :

M. de Guimps est un La Roche (et non un Cosson).

Duperré, qui pourrait être le père de l'amiral (?). De Nairac donne lieu à la remarque suivante : « Lieutaud, dans son iconographie des Constituants (Paris, 1854), mélange sous le nom de Nairac (p. 161), les fonctions parlementaires de Pierre-Paul et celles de Jean-Baptiste ainsi que leurs effigies. Le portrait n° 2, dû à Gonord, représente Jean-Baptiste, le député aux Cinq cents de La Rochelle, les deux autres s'appliquent à Pierre-Paul. »

Digitized by Google

AVIS ET NOUVELLES

NOUVELLES ADHÉSIONS :

C^te^ de Mornac, Saintes.
M. Triou, agent d'assurances, Saintes.
M. de Jarnac, Limoges.

Parmi les manuscrits disparus à l'exposition de la Presse à Cologne (1928) est compris un recueil qui contenait Passio Sancti Eutropii XIII^e^ siècle; parchemin, petit in-4°. Provenance Monasterii S^ti^ Mauritii de Hallis, ordinis Canonicorum regularium.

Il appartenait à la bibliothèque de Mayence.

Au nombre des nouvelles acquisitions du département, des manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris pendant les années 1924-1928, figurent :

a) N° 11.911, Correspondance de Mgr Landriot, évêque de La Rochelle et de Saintes, principalement avec l'abbé Foisset (1847-1867).

b) Copies et minutes de lettres de Mgr Landriot, et lettres de divers correspondants (communication réservée jusqu'en 1936).

Une vie de Mgr Landriot par Mgr Lacroix, formant cinq portefeuilles, est conservée sous le n° 209 des manuscrits de la bibliothèque de l'Institut catholique de Paris. (Legs de Mgr Lacroix.)

A Poitiers, M. Chauvet vient de terminer l'installation, dans une salle de l'Université, d'un musée régional de préhistoire, composé exclusivement de pièces tirées du sol de cinq départements limitrophes : Vienne, Vendée, Deux-Sèvres, Charente et Charente-Inférieure. Dix grandes vitrines, placées au-dessus de tiroirs contenant d'autres pièces de la même époque que celles qui sont exposées à la vue de tous, mettent en évidence les collections classées de manière que le visiteur emporte une idée précise des phases de ce qu'on appelle la préhistoire.

A Angoulême, on a découvert, en mars 1930, en démolissant

Digitized by Google

le mur sur lequel était adossé le monument à la mémoire des Enfants de la Charente en 1870-71 (Square de l'Hôtel de Ville), avec quelques autres pierres gallo-romaines, un lion de grande taille, qui fera pendant à celui qui fut trouvé, dans les fouilles du Crédit Lyonnais, en 1894. (Cf. Cᵗ Espérandieu, *Rec. gen. des Bas-reliefs de la Gaule romaine*, t. II, p. 288.)

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1929, p. 432, séance du 11 juillet.

M. Couvrat donne la photographie de la porte du vélodrome de Royan, qui n'est autre que la jolie porte flamboyante qu'on pouvait naguère admirer à Poitiers, 5, rue de l'Université.

L'Illustration du 8 mars 1930 reproduit la photographie de la piscine gallo-romaine, à fonds et bords en mosaïque, découverte à Grandgent.

Le numéro du 5 avril donne la vue de la forêt de pins rongée par l'Océan, entre le phare de la Coulbre et les vestiges submergés de l'ancien phare. Une carte est jointe.

M. Chesnier du Chesne a publié dans *Le Temps* du 3 mars 1930, *Logis académiques*.

Musée Ernest Cognacq. — M. le Maire de Saint-Martin propose que la Société « Les Amis du Musée Ernest Cognacq », nouvellement fondée, soit substituée à la commission mixte municipale du Musée qui assumait jusqu'à ce jour l'administration et l'entretien de cet établissement. La nouvelle Société demande l'autorisation de faire réimprimer l'Histoire de l'île de Ré du docteur Kemmerer, dont la propriété littéraire appartient à la commune de Saint-Martin. Les trois quarts du produit de la vente de cet ouvrage appartiendraient au musée et le quart serait versé à la caisse municipale. Il serait employé à l'édification et à l'entretien d'un square autour du monument aux morts. Ces deux propositions ont été adoptées.

La Villa d'Ausone serait à Plassac, si on en croit M. H. Dezouche (*Petite Gironde*, 14 octobre 1929).

Mémoire à ajouter à tant d'autres sans que celui-ci résolve

Digitized by Google

définitivement la question qui a tenté nombre de chercheurs depuis le XVI[e] siècle.

Un de nos confrères est convaincu que la fameuse villa était à Courcoury, mais la preuve reste à découvrir.

Le Conseil municipal de Champagne a donné le nom de René Caillié à la rue principale du bourg.

Luçon. Imp. S. Pacteau.

Digitized by Google

REVUE
DE SAINTONGE ET D'AUNIS
REVUE DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE

VARIÉTÉS : *Ranoul Foucauld, évêque*, par feu M. Depoin.
La haute société à Saint-Seurin-d'Uzet, extrait des registres paroissiaux, par M. Pellisson.
De l'option des religieux, par feu M. l'abbé Lemonnier.

RANOUL FOUCAULD (1)
ÉVÊQUE DE SAINTES

Ranoul Foucauld était peut-être fils de Guillaume Foucauld (*Willelmus Fulcaldi*) qui tenait un fief à Salignac, lors de la donation à Saint-Jean-d'Angély de l'église Saint-Pierre à Salignac (commune de Pérignac, canton de Pons), donation où sont nommés Itier de Cognac et sa mère Amélie, et que M. Musset propose de fixer à 1088-1089 (2).

Ranoul donna trois autres églises aux moines de Barbezieux, Saint-Paul, Saint-Bonnet et Saint-Sulpice de Salignac par une charte qui n'est point datée et il y est désigné sous le nom de *Ramnulfus Facaudi* qu'il faut évidemment corriger *Fucaudi* (3).

(1) L'exécuteur testamentaire de la succession de M. Depoin a remis à la bibliothèque de Saintes un gros paquet de notes, d'extraits de documents, de rédactions qui témoignent, une fois de plus, de l'intérêt que notre très regretté confrère prenait à l'histoire de la Saintonge. Il se proposait notamment d'écrire des monographies individuelles de nos évêques. Mais il est mort ne laissant que des travaux incomplets. La vie de saint Eutrope lui a fourni un sujet qu'il a beaucoup travaillé, sans parvenir à fixer sa pensée d'une manière définitive et sans apporter des éclaircissements nouveaux. Sur le même point plusieurs rédactions interrompues attestent qu'il n'était satisfait d'aucune et qu'il les aurait reprises, c'est pourquoi il serait imprudent de choisir.

Un seul mémoire, bon à publier, quoique incomplet, servira d'exemple de l'importance qu'aurait prise une histoire de l'épiscopat saintongeais sous la plume d'un érudit aussi averti et aussi chercheur qu'était M. Depoin.

Nous respectons le manuscrit scrupuleusement. Ch. D.

(2) Musset, *Cartulaire de Saint-Jean-d'Angély*, t. I, p. 331, n° 271.

(3) *Gallia christiana*, II, 1064.

Digitized by Google

Etant donné que ses parents se trouvaient fort rapprochés des sires de Pons, et peut-être leurs alliés, il n'est pas surprenant que, dès le début de son épiscopat, nous rencontrions Ranoul souscrivant une charte de donation, par Robert de Pons (1) et sa femme Elisabeth, de l'église Sainte-Marie et Saint-Macout de Trizay à l'abbaye de la Chaise-Dieu. La charte est datée de 1084, ce qui peut donner aussi les premiers mois de 1085 nous inclinons pour cette interprétation, n'ayant pas sous les yeux la charte citée par la Gallia, en raison du fait qu'aucun autre document ne met en scène l'évêque Ranoul avant 1086. En cette année, une charte de Notre Dame de Saintes constate son pontificat : « Wielelmo puero duce in aquitaniâ ».

Les Foucauld se rattachent aux Archiac (2), Aimar II d'Archiac, vivant au moment de la première croisade, avait trois frères, Audoin, Hélie et Foucaud. Tous quatre donnèrent à Saint-Jean-d'Angély le tiers de la terre de Salignac qu'ils possédaient ensemble, toutes les maisons et les coutumes dont elles étaient chargées. Hélie voulant partir pour Antioche donna un autre tiers de cette terre, qui lui appartenait en propre, et reçut de la Charité de Saint-Jean (3) quatre livres tant en deniers poitevins qu'en cuillères d'argent que lui remit l'abbé Anschoul (1096-1102). Le père d'Aimar Ier, eut deux autres fils, Guillaume et Foucaud, (4). Aimar II avait pour oncle Foucaud d'Archiac, qui donna la moitié de tout son alleu de Baigne, dans la paroisse Sainte-Colombe, au monastère de ce lieu ; un autre frère d'Aimar Ier et de Foucaud, Achard, laissa pour enfants Hélie, tige des seigneurs de Merpins, Guillaume seigneur de Cormont, et la mère d'un Itier de Barbezieux. L'évêque Ranoul devait se rattacher à Foucaud, frère d'Aimar Ier, par son fils Guillaume (5).

Le nom de cet évêque est associé à l'un des exemples multiples du jugement de Dieu qu'on rencontre dans les monuments de l'abbaye des Dames de Saintes.

Au commencement du xiie siècle, écrit l'abbé Grasilier, un prévôt de l'île de Vix, nommé André de Trahent, revendiquait sur

(1) *Gallia christiana*, II, 1064.

(2) *Cartulaire de Saint-Jean-d'Angély*, I, 330, n° 270.

(3) *Cartulaire de Baigne* (n° 500, où Aimar Ier et ses fils renoncent à leurs coutumes sur Artenac).

(4) Ibid., n° 464.

(5) *Cartulaire de Barbezieux*, n° 68, p. 25.

Digitized by Google

un four et une terre des droits que lui contestait l'abbesse Fleurance. Selon l'usage, des arbitres sont nommés. Les parties entendues, l'affaire ne peut être éclaircie. Le tribunal alors décide que l'on aura recours à deux épreuves par l'eau bouillante : une pour le four, l'autre pour la terre en litige. Ces épreuves consistaient à plonger la main dans l'eau en ébullition et à en retirer un anneau.

« Au jour dit, André Trahent arrive à Saintes avec Amelin de Benet et bon nombre d'amis. L'eau bouillonne dans deux chaudières disposées sur un brasier dans l'église de l'abbaye. L'évêque Ranoul s'y est rendu avec son archidiacre, Pierre de Soubise, ses chanoines et plusieurs chevaliers. Les champions du prévôt s'avancent ; mais, en ce moment, André de Trahent, déconcerté par l'attitude calme et ferme que donne à l'abbesse la conscience de son droit, refuse de tenter l'épreuve et se jette aux pieds de Fleurance, s'abandonnant à sa discrétion ; et celle-ci satisfaite est encore assez généreuse pour conclure un accommodement avantageux à son adversaire (1). »

Les désistements étaient les conclusions les plus fréquentes de ces procédures. Cependant, vers la fin de 1134, un forestier de Notre-Dame de Saintes étant mort, son neveu prétendit à la succession de sa charge. L'abbesse Agnès la lui refusa, la foresterie n'étant pas héréditaire ; d'où, procès. « Les parties n'ayant pu produire que des allégations, les juges, en hommes sages, « *sicut sapientes* », décident que l'affaire sera réglée par un duel. Le demandeur se défendra en personne, ou par un champion contre le champion de l'abbesse. Le jour fixé arrive ; déjà la foule a envahi la place qui est devant l'abbaye où le combat doit avoir lieu. L'archidiacre Boemond et le chanoine Béraud avec beaucoup d'autres gens de distinction, clercs et laïcs, sont témoins et juges du duel. Les champions prêtent ensemble le serment d'usage, et la lutte commence. Tout à coup l'un d'eux se déclare vaincu.

Dieu avait donné la victoire à Bonet, défenseur de la cause des Dames : « *habuit victoriam per Dei gratiam* (2) ».

Cette famille dut jouer un rôle des plus importants dans l'abbaye de Baigne où elle avait les plus grands intérêts.

---

(1) *Cartulaire de Notre-Dame de Saintes*, n° 228. Th. Grasilier, *Introduction aux cartulaires des abbayes de Saintes et de Vaux*, 2e partie, titre II, ch. IV, § 2.

(2) *Cartulaire de Notre-Dame de Saintes*, n° 113. Th. Grasilier, *loco laudato*. — *Bulletin religieux de La Rochelle*, V. 515.

Digitized by Google

Ce fut, en effet, Foucaud d'Archiac qui donna la moitié de l'alleu de Baigne qu'il possédait en la paroisse de Sainte-Colombe, en présence d'Itier de Cognac et de Guillaume Achard, neveu du donateur. Aimar d'Archiac, autre neveu de Foucaud, le confirma sous l'abbé Aimar de Vignac (1098-1109).

Ranoul ayant été archidiacre de Saintes, sous son devancier Boson, s'identifie avec le « Ramnulfus archidiaconus, domni Ramnulfi filius » qui, avec les frères Garreaud (*Wardral*) et Hélie, donne à Saint-Jean-d'Angély, sous l'épiscopat de Boson, vers 1072, l'église de Saint-Trojan (à Boutiers, canton de Cognac) avec les offrandes et les droits de sépulture, des jardins et des places, le bourg de toute la ville, toute la coutume du bourg, la moitié de la dîme de la paroisse et la police du village (*villicatio*), de telle sorte que si un paysan commet quelque méfait personne ne s'arroge le pouvoir d'en tirer vengeance, jusqu'à ce qu'une plainte ait été adressée au prieur du lieu (*donec factus sit clamor ante monachum ad quem pertinebit cura illius loci*) (1). Ils firent ce don, autorisés par leurs seigneurs, Ranoul (leur père), Amiel et Audebert de Pellan (2). Comme unique souscription on lit : « S. Ramnulfi de Durreum », suivant la leçon de D. Fonteneau : le texte d'ordinaire défectueux du cartulaire édité porte « de Durenni ». Nous croyons que « Durreum » répond à la « villa Doredonno » d'un très ancien texte, localité maintenant disparue ou qui a changé de nom et qui serait très voisine de Saintes (3).

Ranoul de Vignac eut un fils nommé Garraud, il était contemporain de cet acte ; c'est de lui que fut fils Aimar de Vignac, abbé de Baigne, auquel Ranoul, évêque de Saintes, fit tant de libéralités.

L'évêque Ranoul semble appartenir à la maison de Vignac (Alviniacus), constamment mêlée à la vie religieuse et à l'activité sociale de la communauté de Baigne. Il est établi que l'abbé Aimar III (Adhémar II de la chronologie de l'abbé Cholet) (4) était petit-fils d'Aimar de Vignac et de Die. Il avait pour père Ranoul qui possédait par droit héréditaire et à titre laïque l'église de Passirac ; pour mère Audiarde ; pour frères Guillaume et Gardret.

---

(1) Musset, t. I, p. 335, n° 274.

(2) Il est appelé tantôt *de Planio Canonis*, tantôt *de Pella*, mais c'est Pellan qu'il faut lire. Cf. pour Humbert de Pellan cité avec lui, les graphies des chartes 128 et 271 (t. I, pp. 160 et 331).

(3) *Cartulaire de Baigne*, n° 91.

(4) *Cartulaire de Baigne*, n° 92.

Digitized by Google

En leur présence et en celles d'Arnaud de Montausier et de Laure de Barbezieux, il prit l'habit de saint Benoît dans l'église de Baigne un jour où l'on fêtait l'invention des reliques de saint Etienne, sous l'abbé Itier. A cette occasion, son frère donna à l'abbaye l'église de Passirac que l'évêque Boson venait de consacrer pour en jouir après la mort du curé ou après un arrangement amiable avec lui. A la mort de Gnillemond, lorsque saint Hugues de Cluny eut refusé le don peu solide qui lui avait été fait de l'abbaye de Baigne, l'évêque de Saintes Ranoul donna à la Communauté Aimar pour abbé. Tel est le résumé de ce qu'écrit sur les origines d'Aimar III l'éditeur du *Cartulaire de Baigne* (1).

Ranoul porte le même nom que le père d'Aimar III ; c'est lui qui choisit cet abbé : il le comble de dons ; une dizaine d'églises dont celle de Saint-Pierre le-Puellier à Saintes enrichissent le patrimoine ecclésiastique du monastère, concédées par Ranoul à Aimar III. Un successeur de Ranoul, Guillaume Gardret, qui paraît issu du frère d'Aimar III fera des libéralités spirituelles à l'abbé Aimar IV, son frère. C'est ici, semble-t-il, un cas parallèle de népotisme dans la succession aux offices.

Geofroi de Tonnay-Charente, en 1090, constitua une abbaye bénédictine dans l'église Notre-Dame sous les murs de Tonnay. Cette église conservait le corps de saint Hippolyte, martyr. Un ancêtre éloigné (*attavus*) de Geofroi, Mascelin, avait commencé cette fondation en instituant une collégiale... Geofroi avait d'abord augmenté le nombre des chanoines, mais ceux-ci, vivant mal et ne voulant pas corriger leur vie, en dépit de fréquentes admonitions, déclarèrent, en présence de l'évêque Ranoul, « qu'ils préféraient quitter tous ensemble leur résidence, et faire place à des moines ».

A la nouvelle de leur départ, Geofroi, comblé de joie, se rendit auprès d'Eudes, abbé de Saint Jean-d'Angély, et lui offrit l'église de Tonnay pour qu'il y constituât un monastère de son ordre, stipulant toutefois que, bien que filiale de Saint-Jean, cette maison conserverait le titre abbatial. Il fut établi que le supérieur désigné par l'abbé et la communauté d'Angély pourrait être par eux privé de sa charge, s'il s'en rendait indigne : qu'il porterait

(1) Il est bon d'y ajouter que la concession de l'église de Passirac fut approuvée par l'évêque Boson en 1077, ce qui permit de fixer à cette date l'entrée en religion d'Aimar II (*Cartulaire de Baigne*, n° 14).

Digitized by Google

en chapitre la crosse abbatiale et pourrait recevoir des novices, à condition qu'ils fissent profession au monastère de Saint-Jean.

Cette convention passée au chapitre d'Angély fut transmise au pape Urbain II ; il l'approuva, imitant l'exemple de Grégoire VII, qui avait autrefois manifesté à Geofroy de Tonnay sa bienveillance. Eudes envoya un essaim de ses religieux à Tonnay, sous la direction de Foucher. L'évêque Ranoul s'y rendit pour bénir le nouvel abbé. Voyant la pauvreté de cette maison, il en fut touché, et pour y porter remède il proclama publiquement que les possesseurs d'églises et de terres dépendant du seigneur de Charente qui voudraient les donner à l'église auraient à les offrir au monastère de Saint-Hippolyte. Geofroi y consentit et permit à ses vassaux d'enrichir le monastère (1). Il autorisa les moines à prendre pour leur chauffage dans son bois appelé « La Forêt » autant de bois qu'un âne peut en porter en allant et venant sans s'arrêter, dans un jour. Hugues I^er^ de Surgères, Auboin II de Rochefort, Arnaud de Chambon, Jean le Saintongeais, Pierre Trencard, et une foule d'autres chevaliers assistèrent à l'installation de l'abbé Foucher.

Les abbés de Tonnay Charente continuèrent pendant un certain nombre d'années à subir la sujétion de ceux d'Angély.

L'archidiacre Ranoul figure comme témoin (*hoc vidente Ramnulfo archidiacono*) dans deux chartes de Notre-Dame de Saintes concernant une dîme concédée par Hélie de Didonne, au temps de l'abbesse Arsende (2).

La chronique de Maillezais assure qu'en 1083 eut lieu à Saintes un concile où Ranoul fut ordonné évêque de cette ville, et Simon, chanoine de Saint-Hilaire de Poitiers, consacré évêque d'Agen (3).

On ne peut pas tirer un contrôle de ce que nous apprend la *Gallia* sur les évêques d'Agen : Dunaud souscrivait au concile de Bordeaux le 6 octobre 1080, et Simon II n'est indiqué qu'en 1086 (4).

Il portait le surnom *de Barbezieux* d'après Geofroi de Vigeois :

---

(1) *Gallia Christiana*, tome II, *Instrumenta*, col. 470, *Cartulaire de Saint-Jean-d'Angély*, fol. 71, n°... : édit. Musset.

(2) Grasilier, *Cartulaire de Notre-Dame de Saintes*, pp. 84, 97, n^os^ 93, 120.

(3) « Anno 1083. Sanctonas exstitit concilium, in quo, Ramnulfus eidem urbi ordinatus est episcopus, et Simon Sancti Hilarii canonicus Agemno post Rainaldum. » Labbe, *Bibl. nova*. Mss. II, 212.

(4) Mabillon, *Ann. ord. Sti Bened.*, Sect. V, pars 2, p. 868. *Gallia*, II, 904.

Digitized by Google

« Arnulfus [corr. : Ranulfus] cognomine de Berbezillo, sanctonensis [episcopus] (1).

Ranoul avait donné, de concert avec les archidiacres Pierre d'Aunis et Amauguin de Saintonge, et par une délibération capitulaire, l'église de Maretay, appelée aussi Saint-Pierre-de-Matha, à Anschoul, abbé de Saint-Jean-d'Angély. Un peu plus tard, il y ajouta, d'accord avec l'archidiacre Pierre et ses chanoines, l'église de Pérignac, comprise dans « l'honneur du château de Matha ».

La première de ces libéralités souleva des difficultés de deux sortes : les unes proviennent des seigneurs laïcs.

Mais la principale contestation fut celle que souleva Garnier, abbé de Saint-Maixent, soutenant qu'elle appartenait à son monastère et que Ranoul et son clergé n'avaient aucun titre pour en disposer.

L'affaire fut portée au concile de Bordeaux que présidait l'archevêque légat Amé.

Celui-ci désigna pour l'instruire une commission de prélats et d'abbés qui l'examinèrent à part. Le juge rapporteur fut Pierre, archidiacre de Bordeaux, qui fut plus tard choisi pour évêque de Limoges. La cause étant ainsi entendue, Amé prononça en faveur de Saint-Jean, et sur-le-champ Pierre dicta la sentence à un notaire.

Garnier ne se tint pas pour battu : appuyé par un pouvoir séculier, il ne cessa de troubler les moines d'Angély et de les inquiéter. Au concile de Poitiers tenu par les Cardinaux Jean et Benoît l'abbé de Saint-Maixent ne cessait de réclamer, inimica importunitate, qu'on revînt sur la décision de Bordeaux, qui soumise à un examen plus subtil devait être corrigée. Les cardinaux désignèrent une nouvelle commission comprenant le juge rapporteur de Bordeaux, l'évêque de Saintes et leurs confrères, Pierre de Poitiers, Ives de Chartres, Enguerran de Laon, Hugues de Soissons (2). Reprise de point en point, la discussion aboutit aux mêmes résultats et Garnier dut reconnaître le droit de l'Eglise de Saintes.

Mais Saint-Maixent possédait près de Maretay d'assez grands

---

(1) Labbe. *Nova. bibli.* Mss. II, 293-294.

(2) Musset, t. II, pp. 140, 144, n° 478 D. Fonteneau, dans note XXVII bis, 323 de la Coll. de Poitiers, a perdu de vue que la lunaison indiquée pour la conclusion du contrat précédait de peu le 29 août. L'indiction XI répond à 1103, mais il est fort probable que le copiste a omis un chiffre et qu'on doit lire XII.

Digitized by Google

domaines qui ne pouvaient plus leur être utiles du moment qu'il leur fallait renoncer à faire de Saint-Pierre de-Matha le siège d'un prieuré. On négocia entre eux et l'abbaye d'Angély un contrat par lequel celle-ci devint propriétaire de ces héritages moyennant le versement de deux mille sous. Le jour de la Décollation de saint Jean (29 août), Guillaume, prieur d'Angély, Geofroi, moine de Néré, et l'archiprêtre, Ranoul de Saintes, se rendirent à Saint-Maixent pour recevoir la concession solennelle des mains de l'abbé Garnier, du prieur Lambert et du reste du couvent. Garnier revint avec eux à Saint-Jean accompagné du sous-prieur Archambaud et de deux autres moines ; il y trouva l'évêque avec ses deux archidiacres, les abbés Foucher de Tonnay, supérieur intérimaire, et Geoffroi de Bassac, délégués de Saint-Maixent, et là confirmèrent le contrat (placitum) déjà approuvé par leur communauté, et qui fut passé le [15 jour de la lune d'août 1104]. L'abbaye d'Angély n'avait pas encore de nouvel abbé.

C'est dans une notice du *Cartulaire de Barbezieux* (1), qui fait connaître le surnom de l'évêque Ranoul, et ce recueil est rempli de ses libéralités envers le prieuré de Notre-Dame. « Il se montra, écrit M. de la Martinière, tout particulièrement généreux à son égard et nous serions tentés de croire qu'il appartenait à une famille apparentée à celle des seigneurs de Barbezieux. » Son père se nommait assurément Foucaud et nous inclinons à penser que c'est Foucaud fils d'Itier. Ce seigneur avait légué à Saint-Jean-d'Angély, où il finit ses jours au temps de l'abbé Anschoul, sa part de l'alleu de Montville (2). Elu après la mort d'Eudes (22 août 1091), Anschoul termina sa vie le 30 août 1103. Ce legs ne lui ayant pas été délivré, l'abbé adressa ses plaintes au prélat.

Ranoul lui donna jour pour le rencontrer à Barbezieux ; après en avoir conféré avec l'évêque, par son conseil et celui des moines qui l'accompagnaient, Anschoul fit don de cette terre à Notre-Dame de Barbezieux et au prieur Hugues. L'intervention directe et unique de l'évêque en cette affaire donne lieu de croire qu'il agit ici comme héritier (3).

Ranoul obtint d'Audoin III, captal de Barbezieux, l'église de

---

(1) *Barbezieux, ses seigneurs, son prieuré.*

(2) Dr J.-B. Guillaud [Jean le Saintongeais], *Notices critiques sur l'histoire des comtes du Poitou de M. Alfred Richard*, p. 57.

(3) *Cartulaire de Barbezieux*, n° 92, p. 33.

Digitized by Google

Saint-Bonnet que, d'accord avec l'archidiacre Amauguin et l'archiprêtre Giraud, deux lumières de son chapitre, il donna aux moines de Barbezieux, en ayant soin de réglementer leurs droits et ceux du desservant. Il prit les mêmes précautions pour l'église Saint-Paul qu'il donna de son propre chef et qui devait lui appartenir personnellement, Ranoul ne s'étant, pour en disposer, entouré d'aucun concours (1).

Voici le texte de la notice qui donne le surnom exact (défiguré en *Facaudi* par la *Gallia*) de cet évêque :

« Ramnulfus Eocaudi, Dei gratia Xanctonensis episcopus, donavit ecclesie Marie de Berbezil et monachis ibidem Deo servientibus ecclesiam Sancti Pauli cum appenditiis suis. In hac ecclesia habent monachi duas partes, et cappellanus tertiam. De elemosina vero mortuorum habent monachi duas partes et capellanus tertiam.

Misse defunctorum sunt et proventus capellani. (N° 118, p. 43.)

Le nouvel abbé de Saint-Jean causa à son évêque et au supérieur de son ordre de nombreux soucis. A peine élu, il obtint des seigneurs dominants de Surgères et de Tonnay-Boutonne une nouvelle concession de l'île de Flay, dont jouissaient les moines de Vendôme. L'abbé Geofroi, doué d'une activité administrative et d'une facilité épistolaire inlassables, ne laissa pas dépouiller sa communauté sans protester auprès de l'abbé de Cluny, saint Hugues, qui touchait alors à la décrépitude. Il se plaint que son confrère d'Angély ne cesse de le harceler (2). On ne sait quelle tempête agite son esprit. N'en recevant point d'aide, il s'adresse à Ranoul, évêque de Saintes, et au duc Guillaume IX ; l'évêque l'avait mandé à son tribunal : il répond qu'il ne s'y rendra qu'après la fête de la Trinité (1105) et seulement s'il est canoniquement revêtu de la terre contestée ; sinon, il en appelle au Pape (3).

De son côté Henri, ayant à voyager en Espagne, sans doute pour assister à la fête de saint Jacques de Compostelle, le 25 juillet (4), fait ajourner la cause : Geofroi proteste que c'est contre son aveu. Ranoul tranche le débat en renvoyant au pape toute

---

(1) *Cartulaire de Barbezieux*, n° 51, p. 46.

(2) *Gaufridi Vindocinensis abbatis Epistolæ*, édit. Sirmond, 1500, l. IV, ép. I, p. 160.

(3) Ib., l. III, ép. 33.

(4) *Ibid.*, l. III, ép. 36.

Digitized by Google

l'affaire. Geofroi en informe le duc en implorant son appui (1). Il demande en même temps à Pascal II de confier l'instruction du procès à des commissaires en se plaignant de Ranoul de connivence avec ceux qui le veulent dépouiller d'une possession plus que trentenaire (2).

Cependant il écrit à Ranoul que son dessaisissement a bouleversé ses adversaires, et que leur voix s'est fait entendre de celui qui marche dans la mauvaise voie. Allusion probable à la vie scandaleuse du duc. Il ajoute (3) que l'intrusion du métropolitain dans les affaires religieuses du diocèse de Saintes heurte les décrétales de Jules Ier.

Cependant Ranoul qui a investi les nonnes de Saint-Jean se refuse à réinvestir les moines de Vendôme. Geoffroi lui écrit alors une lettre qui constitue un ultimatum singulièrement hardi. Si l'évêque ne l'exécute pas, Geoffroi n'hésitera pas, lui dit-il, à dénoncer à Rome sa conduite scandaleuse aux obsèques d'Aimeri de Rancon (4). Ce seigneur a péri alors qu'il était excommunié pour avoir usurpé les biens de la Trinité de Vendôme. Les moines du prieuré vendômois de Flay se sont refusés à lui donner la sépulture, mais l'évêque, sur les sollicitations de sa veuve [Bourgogne de Craon] et, selon le bruit public, gagné par des présents, s'est rendu sur les lieux et a procédé à l'inhumation de l'excommunié. Suivant les canons, s'il est laïc, il doit être excommunié lui-même. S'il est clerc, il peut être cassé de ses charges (5). « Adieu, — termine-t-il et méditez mes paroles. »

Ranoul ne bougea nullement et l'affaire fut traitée au concile de Poitiers, convoqué le 26 mai 1106, par Brunon, légat de Pascal II.

La terre de Flay fut reconnue la propriété de Saint-Jean, mais, comme les moines de Vendôme excipaient d'une donation de Hugues de Surgères, il fut arrêté, avec l'agrément du légat, dans l'audience tenue par Pierre de Soubise, alors archidiacre et bien-

---

(1) *Ibid.*, l. V, ép. 29.

(2) *Ibid.*, l. I, ép. 3.

(3) *Ibid.*, l. III, ép. 35.

(4) Comme l'a fort bien expliqué M. le Dr Guillaud, Aimeri de Rancon n'avait été excommunié à la requête des religieux de Vendôme que pour avoir, en accomplissant un traité d'alliance avec l'abbé de Saint Jean, occupé l'île de Flay au nom de celui-ci, *manu militari*.

(5) *Ibid.* livre III, p. 37. *Recueil des Hist. de France*, XV, 279-280.

Digitized by Google

tôt évêque de Saintes (in audientia venerabilis Petri tunc temporis archidiaconi, postea vero Sanctonensis episcopi), que les deux communautés se partageraient la propriété suivant un traité que feraient entre eux les abbés d'Angély et de Vendôme (1).

Nous avons résumé cette correspondance d'après le classement et l'exposé lumineux qu'en a fait M. le Dr J.-B. Guillaud dans une Histoire encore inédite des seigneurs de Taillebourg et de Rancon (2).

La liste des libéralités de Ranoul envers la communauté de Baigne est infiniment plus longue. Tout d'abord, grâce à son intervention, cette abbaye acquit plusieurs églises en échange de celle de Bougneau (canton de Pons) que l'évêque Boson lui avait confirmée par une charte solennelle. Garraud le Jeune, chevalier du château de Pons, fils du très noble Garraud l'Ancien, surnommé Barbotin, ayant épousé Marie Brune, fille de Robert Brun d'Archiac, elle lui porta des droits sur l'Eglise de Bougneau dédiée à Saint-Pierre et apte aux offices divins. Garraud avait une affection particulière pour les moines de Saint-Florent de Saumur qui desservaient l'église de Pons et désirait leur confier cette paroisse. Il leur proposa de faire un échange avec Baigne (3). Robert de Pons, fils d'Hélie, collatéral de Robert Brun, venait de donner à ces moines l'église de Sainte-Eugénie, canton d'Archiac, arrondissement de Jonzac, avec les chapelles d'Archiac, du consentement de l'évêque [Ramnoul] et du comte [d'Angoulême] On les proposa aux moines de Baigne en compensation de l'église de Bougneau et de la dîme, dont ils s'étaient mis en possession après la mort de Robert Brun, sans l'assentiment des tuteurs de Marie. Le troc ne leur parut pas avantageux. Alors Robert de Pons y ajouta une terre cultivée, de grande valeur, qu'il avait à Archiac, la dîme du vignoble et certaines prairies. Joubert, clerc, qui desservait l'église de Sainte-Eugénie, consentit à rétrocéder à Baigne des alleux et des acquêts dont il avait fait don à Saint-Florent (4).

---

(1) Métais, *Cartulaire Saintongeais de la Trinité de Vendôme*, n° 54, p. 90.

(2) Les notes et rédactions du docteur Guillaud sont aujourd'hui à la bibliothèque de Saintes.

(3) *Cartulaire de Baigne*, n° 55.

(4) Marchegay. L'église Saint-Martin à Pons avait été confirmée à Sigond, abbé de Saint-Florent, par Guillaume Ier, vicomte d'Aunai, et son fils Charles vers 1067 et, en 1083, le duc d'Aquitaine offrit aux moines de Saumur la chapelle Saint-Sauveur dans le château de Pons. (Marchegay, *Le livre noir de Saint-Florent*, nos 111-112 ; *Archives d'Anjou* p. 273. *Archives de Saintonge*, IV, 35.)

Digitized by Google

L'affaire étant conclue fut présentée à l'évêque Ranoul en séjour à Pons, dans le chapitre du prieuré de Saint-Martin. Garraud et sa femme, tenant un couteau à la main, le remirent au prélat comme symbole de la cession de l'église, du cimetière, de deux quartiers de pré et du bourg de Bougneau avec tous leurs droits domaniaux. A leur prière l'évêque tendit le même couteau au prieur Robert représentant l'abbaye de Saint-Florent, il apposa sa croix et sa souscription autographe sur la charte commémorant cette transaction. Ce furent ainsi trois sanctuaires qui passèrent aux moines de Baigne en échange d'un seul (1).

Ranoul et son archidiacre d'Aunis, Pierre de Soubize, approuvèrent, après 1105, en présence des abbés Henri de Saint-Jean et Foucher de Tonnay-Charente et du prieur Geofroi, la concession de moitié de l'église de Saint-Pierre de l'Isle faite au monastère d'Angély, par Raoul Tronel, avec sa part de fief presbytéral et du domaine aux mains de deux moines, le prévôt Létard et le cellerier Gilbert, par la remise d'un brin d'osier sous le vieil ormeau du cimetière, et renouvelée le 24 juin [1106] en chapitre, à Saint-Jean, dans la chambre voûtée, puis devant l'autel par acte sur parchemin (2).

Ranoul donna avec la même indépendance au prieur Hugues l'église de Saint-Sulpice de Chalignac (aussi comprise dans le canton actuel de Barbezieux) (3).

Enfin il leur procura l'occasion d'exercer leur action dans un nouveau centre, en acceptant d'Hélie de Fleuville un terrain destiné à l'édification d'une église en l'honneur de sainte Madeleine que, par le conseil de ses chanoines, Ranoul confia aux moines de Barbezieux. C'est aujourd'hui l'église du village de la Magdeleine, canton de Segonzac (4).

La liste des libéralités de Ranoul envers la communauté de Baigne est infiniment plus longue. Par une charte distincte, Ranoul attribue définitivement à Baigne, le 16 décembre 1094, les deux églises d'Archiac, Notre-Dame et Saint-Martin, en présence de Guillaume Taillefer, comte d'Angoulême, et de son fils Vougrin,

---

(1) Marchegay, dans les *Archives de Saintonge*, IV, 31 ; et Cholet, *Cartulaire de Baigne*, appendices nos 551 et 552, d'après le *Livre blanc de Saint-Florent* aux archives de Maine-et-Loire, folio 107.

(2) Musset, t. II, p. 152, n° 487.

(3) *Cartulaire de Barbezieux* n° 244, p. 79.

(4) *Ibid.*, n° 524, p. 144.

Digitized by Google

ainsi que d'une foule de seigneurs saintongeais qu'on retrouve parmi les bienfaiteurs : Guillaume de La Roche, Itier de Brie, Mainard de Cireuil et son frère, Endraud deLuc. Ranoul, par deux autres actes, remit au même abbé l'église Saint-Sigismond de Clermont (qui passe plus tard à l'abbaye de la Tenaille) et l'église Saint-Jean de Chantillac. Dans ce dernier acte, qui fut fait en présence de la plupart des mêmes témoins que celui de 1094, le caractère d'un *motu proprio* s'affirme : c'est certainement un bénéfice personnel dont il dispose. Ranoul approuva aussi en chapitre la cession à Baigne de l'église Saint-Caprais de Polignac par Richard et ses frères, seigneurs de ce lieu (1).

« — Ego Ramnulfus Dei gratia Sanctonensis episcopus, *habita mecum deliberatione* et considerata conversatione monachorum Beanïe, res eorum aliquantulum augere cupiens, ut pro terrenis celestia, pro caducis eterna, Deo dispensante, in futuro reciperem, predicte ecclesie servitoribus dono, et donando in perpetuum habendam concedo ecclesiam Sancti Johannis de Chantiliaco.» (*Cartulaire de Baigne, n° 17, page 18.*)

Lorsque l'ancien moine Eudes de Cluny, devenu le pape Urbain II, après avoir été cardinal-évêque d'Ostie, entreprit, en 1095, sa triomphante tournée pontificale à travers la France, il arriva le 23 décembre à Limoges où de nombreux prélats l'escortaient déjà, l'attendaient, ou vinrent le rejoindre.

Le jour de la saint Sylvestre, il consacra la basilique royale en l'honneur du Sauveur du monde.

A cette solennité figurèrent trois métropolitains français, Hugues de Lyon, Audebert de Bourges, Aimond de Bordeaux, deux archevêques italiens et avec eux : « Bruno Legniacensis, Petrus Pictavensis, Arnulfus [*corr. Ranulfus*] de cognomine Berbezillo, Sanctonensis, Rainaldus, Petragoricensis, Raimundus, Ruthenensis, Humbaldus, Lemovicensis, hi omnes episcopi » (2).

Etant un jour en tournée pastorale à Cressé, canton de Matha, Ranoul fit don à Saint-Jean-d'Angély, avec le consentement de l'archidiacre Pierre et de l'archiprêtre Constantin, de l'église de Pérignac, comprise dans l'honneur du château de Matha. Les prêtres Etienne et Ranoul, le chevalier Léger, en furent témoins.

---

(1) *Cartulaire de Barbezieux*, n° 244, p. 79; n° 524, p. 144; n° 48, n° 464; n° 15

(2) *Chr. de Geofroi de Vigeois*, ap. Labbe, *Nova bibliotheca his.*, in-fol., t. II, pp. 293-294.

Digitized by Google

L'acte porte les souscriptions des viguiers Aimard et Etienne ; nous renonçons à tirer de ces données une date précise (1).

Ranoul motive ces dons par sa considération pour la bonne tenue de la communauté.

Cependant il souhaitait la confier à une direction plus austère (2). Il appuya en effet de son autorité les efforts d'une autorité séculière excitée par Arbert, moine de Saint-Eutrope, pour faire passer Baigne aux mains des Clunisiens. Ranoul signa une charte de donation qui ne s'est pas conservée, mais que visera plus tard un successeur désireux de suivre ses traces. Quant au personnage politique qui s'entremit en cette affaire, il n'y en a qu'une à laquelle on puisse penser : celle du comte d'Angoulême, patron de l'abbaye, puisqu'il intervenait dans l'élection des supérieurs (3).

La communauté n'était pas aussi désireuse de se soumettre à la rigidité de Cluny. Elle délégua deux frères : Foulques et Arnaud Galant, qui firent le voyage de Cluny, dont l'abbé saint Hugues, déjà bien vieux, ne songeait plus à s'absenter. L'exposé qu'ils firent de leurs sentiments ne l'excitèrent nullement à agréer le cadeau qui lui était offert. Il fit savoir par Anschoul, abbé de Saint-Jean-d'Angély, au concile de Bordeaux que présidait l'archevêque légat Amé, qu'il se désistait de toute prétention sur Baigne.

L'évêque Ranoul mit alors fin à la vacance de l'abbatiat en ordonnant Aimar de Vignac. Le choix de ce moine pieux fut approuvé de tous (4). Elevé dès son berceau dans la communauté, il l'édifiait par ses bonnes mœurs.

C'était par surcroît, selon toute apparence, un proche parent de l'évêque de Saintes. Autant d'années il tint la crosse, autant d'églises il reçut de son infatigable protecteur. La disparition presque simultanée de l'un et de l'autre mit fin à cette profusion, mais on peut constater que sur les 33 églises qu'en 1121 Baigne possédait dans le diocèse de Saintes, 16 lui furent octroyées ou concédées par Ranoul.

De 1099 à 1108, Baigne acquit ainsi les églises : Sainte-Radégonde, près du château de Montausier, avec l'assentiment des archidiacres Amauguin et Pierre, Saint-Pierre d'Orignolle (avec

(1) Musset, *Cartulaire de Saint-Jean-d'Angély*, t. II, p. 122, n° 462.

(2) *Cartulaire de Baigne*, n° 3.

(3) *Cartulaire de Baigne*, n° 120.

(4) La notice qui relate ces détails le nomme « pie recordationis vir, ab ipsis amabulis in ecclesia illa nutritus, bonis moribus ornatus. »

Digitized by Google

l'agrément d'Amauguin en présence de l'archiprêtre Arnaud et Airaud). Saint-Vivien de Champont (sans autre concours que la présence des prêtres Octavin et Gonfié, bénéficier de cette église et de celle d'Orignolles). Notre-Dame de Boresse (par le conseil d'Amauguin et de l'archiprêtre Hélie, après donation par le possesseur laïque Mainard de Cireuil. Saint-Martin d'Arthenac que dota Aimar d'Archiac de toute la terre dont jouissait Mainard, alors curé de cette paroisse. Saint-Martin de Moings (non cité en 1121) de l'aveu des archidiacres Mauguin et Pierre ; Notre-Dame d'Alas (du consentement de l'archidiacre Pierre (1). Saint-Martin de Gensac (de l'avis d'Amauguin en présence de Pierre et des archiprêtres Itier et Audron). Saint-Georges de Cubillac (avec l'autorisation du seigneur temporel Audoin), Saint-Pierre d'Antignac (de concert avec l'archidiacre Pierre).

Ranoul défendait les moines contre les tentatives faites pour eur enlever les églises qui leur avaient été données ; il leur fit recouvrer ainsi celle de Fontaines d'Ozillac dédiée à saint Martin, il excommunia certains usurpateurs du domaine de l'église d'Arlhénac. Le cartulaire de Baigne (2) nous rappelle encore deux actes de Ranoul favorables au monastère. L'an 1100, il dédia l'église de Saint-Etienne de Puy-Mangou, canton de Saint-Aulaye, arrondissement de Ribérac où Baigne avait un de ses prieurés ; et le lendemain consacrant celle de Saint-Pierre de Cheneau (Canaor) qui en est voisine, il décida que les gens de cette paroisse pourraient selon leur désir se faire enterrer à Puy-Mangou ; cette faculté fut étendue aux habitants des autres paroisses d'alentour.

Ranoul couronna son œuvre en réunissant tous ses chanoines, les archidiacres Amauguin et Pierre-Guillaume Jaubert, Renaud Chainel, Geofroi Garraud, Arnaud de Saint-Jean, les archiprêtres André et Itier ; en leur présence et en celle de Foucaud Airaud, prévot de la cité de Saintes, et de Robert de Pons, il donna à l'abbé Aimon III de Baigne l'église Saint-Pierre-le-Puellier, autrefois affecté à un chapitre de chanoinesses, faisant pendant au chapitre de chanoines de la cathédrale de Saint-Pierre le Majeur à Saintes.

L'affection que portait à la fois l'évêque de Saintes à la communauté de Baigne et à celle de Barbezieux fut mise à l'épreuve par un conflit entre ces deux établissements.

---

(1) *Cartulaire de Baigne*, n° 6, n° 9, n° 10, n° 13, n° 49, n° 50, n° 51.

(2) *Cartulaire de Baigne*, n° 53, n° 452, n° 453, n° 54, n° 467, n°s 61 et 62 (notices qui s'enchaînent), n° 56.

Digitized by Google

Aimar III appela devant l'évêque, à un plaid, le prieur Hugues de Barbezieux, au sujet de l'église de Passirac, remémorant ce qui passa lors de sa dédicace. L'évêque Boson qui fit cette cérémonie en 1077 donna, du consentement de Ranoul de Vignac, père de l'abbé Aimar, qui la tenait en bénéfice laïc, l'église de Passirac à l'abbaye de Baigne. Hugues prétendait tenir l'église de l'évêque Ranoul. Celui ci, après avoir ouï leurs raisons, constitua une cour comprenant les deux archidiacres, l'écolâtre Josselin, Renaud Chainel, Guillaume Jaubert, chanoines, et Robert, prévôt de la cité de Saintes.

Elle entendit trois témoins prêtres : Séguin qui était dès 1077 curé de la paroisse, Ranoul curé de Saint-Jean de Chantillac, et Ranoul, chapelain de Saint-Vincent de Vassiac, qui se présentèrent pour prêter serment ; mais le prieur les en dispensa, renonçant par ce geste à ses prétentions...

Baigne conserva dès lors cette église. Cela se passa sans doute dans les toutes premières années du XII^e^ siècle.

Gardras le Jeune et Marie donnèrent à Guibert, prieur florentin de Pons, réunissant sous sa direction les deux églises, Saint-Martin et Saint-Vivien, toute la dîme de leur ressort, ainsi que le bourg de Bougneau, et tout leur domaine, à l'exception d'un sol pour construire une maison. Bien que leur don eût fait l'objet de lettres dressées par l'évêque Ranoul, ces époux réclamèrent plus tard les fiefs des prévôts dîmiers et celui de Raoul Aimon, prétendant qu'ils n'avaient pas été compris dans leur donation. Le prieur de Saint-Florent, Hugues de Blois, leur opposant des témoignages oraux, et l'autorité de l'évêque, les amenèrent à résipiscence et pour éviter toute contestation future, on dressa la nomenclature de tous les vilains qui à Bougneau leur avaient appartenu, avec leurs maisons, leurs cours et jardins, tant dans l'enclos du cimetière qu'au dehors ; on décrivrit le fief de Raoul Aimar et ceux des prévôts et dîmiers tant indigènes que résidants, de façon à ne négliger aucun détail sur lequel un débat pût s'élever plus tard. Ce nouvel accord fut sanctionné sous le porche de Saint-Sauveur de Pons (1), en présence de sire Robert de Constantin Legras et son fils Guillaume Hélie, d'Aimon de Gemozac (*Jamandaco*), Arnaud de Jarnac (*Agernaco*) et autres témoins ayant vécu dans les premiers temps du pontificat de Ranoul. (*A suivre.*)

(1) P. Marchegay. *Chartes Saintongeaises de Saint-Florent* dans les *Archives de Saintonge*, IV, 34.

Digitized by Google

LA HAUTE SOCIÉTÉ

A Saint-Seurin-d'Uzet

1715. — 7 janvier. — Mariage de messire Louis Grenier, écuyer, sieur de La Sausay (sic), de la paroisse de Mortagne, avec demoiselle Marie Françoise Demothes (ou de Mottes) de la paroisse de Saint-Seurin. Ont signé : La Sausay, Marie Gentil, Marie Demothes, Gentil de Saint-Seurin, de Brilhac de Feuier (?), Alexandre Bretinauld, de Saint Martin, Dasnières, Dubois Fraisne, Desrivières.

1715. — 26 janvier. — Inhumation de Pierre Jolly, écuyer, sieur de Besne, dans l'église de Saint-Seurin.

1716. — 22 septembre. — Baptême de Gabriel Bernard, né le 15, fils de messire Jacques Bernard, écuyer, et de dame Marie Jolly ; présenté par messire Gabriel de La Croix, écuyer, sieur du Repère, et par dame Suzanne Peltan. Ont signé : Suzanne Peletant, du Repère, Javerzac, de Beaupoil de Besne, de Serene de La Croix.

1718. — 18 septembre. — Baptême de Michel Bernard, né le 14, fils de messire Jacques Bernard, écuyer, sieur des Rivières, et de dame Marie de Besne ; présenté par messire Michel Alexandre Beaupoil et par damoiselle Cécile de Staffe. Ont signé : P. Beaupoil, Desrivierre, Jean Lervoyre.

1718. — 11 janvier. — Baptême d'Henriette Angélique Vrignaud, née le 8, fille de maistre Henry François Vrignaud, procureur au siège présidial de Saintes, et de damoiselle Henriette Angélique Rivalland, présentée par sieur Gabriel Vrignaud, bourgeois et marchand de la ville de Saintes, et Jeanne Vrignaud, femme de maître Jacques-Christophe Guion, sergent royal.

1720. — 3 novembre. — Pierre Bernard est parrain avec Marie Jolly de Marie Monthil, fille de Jean Monthil et de Jeanne Moreau.

1722. — 5 janvier. — Baptême d'Elie Bernard, né le 24 décembre 1721, fils de Jacques Bernard, sieur des Rivières, et de dame Marie Jolly de Besne. Parrain : Elie de Beaupoil, et marraine damoiselle Marianne de Beaupoil. Ont signé : de Beaupoil, Marie-Anne de Beaupoil, Desrivierre, Jean de La porte, Beauvais.

1724. — 15 janvier. — Baptême de Joseph, fils de messire Jacques Bernard, écuyer, seigneur des Rivières, et de damoiselle Marie Jolly. Parrain, Jean-Joseph Bernard, écuyer, sieur de Monsanson ; marraine, demoiselle Marie de La Porte.

1725. — 16 septembre — Baptême de Jacques Pierre, fils de Jacques Bernard, écuyer, seigneur des Rivières, et de demoiselle

Digitized by Google

Marie Jolly. Parrain, Pierre Gariveaux ; marraine (prénom en blanc), Montil.

1727. — 11 mars. — Inhumation dans le cimetière de Saint-Seurin, de messire Gédéon Bernard, sieur de Javerzac, âgé de 75 ans, en présence de messieurs de Beaupoil, de la Sausay, du Bois, de Jovelle, de Baisne.

1728. — 26 mai. — Monsieur de Javerzac et Suzanne La Porte sont parrain et marraine de Jeanne, fille de Jean Montil et de Jeanne Moreau.

1728. — 18 novembre. — Baptême de Jacques, fils de Jacques Bernard, écuyer, seigneur des Rivières, et demoiselle Marie Jolly ; parrain, Jean Marchegay ; marraine, Marie Rambaux.

1731. — 18 mai. — Baptême de Madeleine-Elisabeth Manés, fille de Pierre Manés, officier de Marine, et d'Andrée Rubin ; parrain, Louis Manés ; marraine, Madeleine Rubin.

1733. — 15 décembre. — Baptême de Jean, fils de messire Jacques Bernard des Rivières et de demoiselle Marie Jolly ; parrain, Pierre Garriveau ; marraine, Marguerite Hilairet.

1736. — 30 juillet. — Jean Monsanson assiste au mariage de Pierre Garriveau et Marguerite Hilairet.

1738. — 14 juillet. — Le sieur Julien de l'Etang assiste au mariage de Jean Mercier, de la paroisse de Chenac, et de Jeanne Fournier, de celle de Saint-Seurin.

1738. — 11 novembre. — Inhumation, dans le cimetière de l'église de Saint-Seurin, du corps de Julien (de) Létang, natif du Lude, en Anjou, âgé de 27 ans ou environ.

1739. — 11 janvier. — Sieur Michel Alexandre-Bernard des Rivières est parrain avec Magdelaine Dubois, de Michel, fils de Pierre Garriveau et de Marguerite Hillairet.

1743. — 26 septembre. — Messire Henry Michel de La Lande et dame Marianne Genty sont représentés par François-Jean-Baptiste Hardy et Dorothée Moraux, comme parrain et marraine au baptême d'Henry, fils de messire Henry Bertinaud, chevalier, baron de Saint-Seurin et de dame Marie-Françoise Genty.

1744. — 13 mars. — Inhumation, dans l'église de Saint-Seurin, du corps de messire Jacques Bernard, écuyer, âgé de 16 ans ou environ (né le 18 novembre 1728).

1746. — 20 mars. — André Jolly est parrain, avec Jeanne Maudet, de Suzanne, fille de Jean Maudet et de Marie Grippon.

1747. — 28 juillet. — André Jolly est parrain, avec Anne Bally, de Pierre, fils de Jean Ballay et de Madeleine Drouet.

Digitized by Google

1749. — 8 mars. — Gabriel Bertineau, écuyer, chevalier, seigneur de Méré, et mademoiselle Marie Henriette Genty, représentés par sieur Eustache Jossand, capitaine de navire, mademoiselle Dorothée Marchais, ont été parrain et marraine de mademoiselle Marie-Pélagie, ondoyée le 22 décembre 1747, fille de monsieur Henry Bertineau, seigneur de Saint-Seurin, Chenac et autre lieux, et de madame Marie-Françoise Genty.

1749. — 9 mars. — Sieur Jean-Pierre Bernard des Rivières, écuyer, est parrain, avec mademoiselle Bénigne de La Croix du Repaire, de Marie-Bénigne, née le 7, fille de René Boiteau, laboureur, et d'Isabelle Bibard. Ont signé : Beni (*g*) n de La Croy, Beni (*g*) ne Jeudi (*Judith*) de Cumont, Cyprien de la Sauzay, Jean-Pierre Bernard Jolly des Riv (ié) r (es).

1753. — 17 juillet. — Messire Henri Bretineau de Saint-Seurin et demoiselle Marie Pélagie Bretineau de Saint-Seurin ont été parrain et marraine d'Henrie (Marie?) Pélagie Dorothée, fille du sieur Eustache Jossand, capitaine de navire, et de demoiselle Dorothé Marchais. Ont signé : Chenac Saint-Seurin, Gentil de Saint-Seurin, François Lalanne, Guillotin de la Martière, prêtre.

1756. — 24 février. — Pierre Manès, sieur de Péranches, assiste à la bénédiction nuptiale de Pierre Rigaud, laboureur, et Catherine Guichard,

1756. — 18 mai. — Inhumation dans l'église de Saint-Seurin du corps de Marie-Anne Gentil, dame de Banchereaud, veuve de feu messire Alexandre de Bertineau, chevalier, seigneur baron de Saint-Seurin d'Uzet.

1759. — 7 juillet. — Inhumation, dans le cimetière de Saint-Seurin, du corps de messire Jacques Bernard des Rivières, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, ci-devant capitaine des grenadiers du régiment de Bauvoisy, décédé de la veille (1) à l'âge d'environ 76 ans, en présence de messieurs les curés et soussignés : de la Contrie, prieur de Virolet, Danvers (*une signature illisible*), Lacroix du Repaire.

1765. — 9 mars. — Inhumation dans le cimetière de Saint-Seurin du corps de dame Marie Joly, veuve de feu Monsieur Jacques Bernard, écuyer, seigneur des Rivières, chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, etc., décédée de la veille, de mort imprévue, à l'âge de 75 ans.

---

(1) A la Richarderie. *Revue de Saint*, XIX, p. 280.

Digitized by Google

1775. — 18 juillet. — Baptême de Marie, née du 18 avril, fille de messire Jean-Jacques Fabien, baron de La Rochebaron, écuyer, lieutenant des grenadiers du régiment provincial de La Rochelle, et de Marie-Rose Barré, de la paroisse de Mortagne ; parrain : Henri de Bertinauld, seigneur baron de Saint-Seurin ; marraine : dame Marie-Thérèse Armande Froger, épouse du parrain. Le baptême a été fait du consentement du sieur curé de Mortagne. Ont signé : Brétinault de Saint-Seurin, Froger de Saint-Seurin, Gaudion de l'Equille, baron de La Rochebaron, Jean-Pierre Georgon.

1785. — 11 janvier. — Le chevalier Grenier de la Sauzaie assiste au mariage d'Etienne Vallée et de Marie Garrivaud.

MARCEL PELLISSON.

DE L'OPTION DES RELIGIEUX (1)

entre la vie commune et la vie privée dans la Charente-Inférieure

La vente des biens ecclésiastiques, la Constitution civile du Clergé, les serments, les déportations ont été particulièrement étudiés et la vérité historique a pu être dégagée de nombreuses affirmations erronées. Il n'en est pas ainsi de l'option, entre la vie commune et la vie privée, imposée aux religieux en 1790. Des jugements trop hâtifs et trop sévères ont été prononcés ; pour être juste, il faudrait avoir consulté les archives des communes ayant eu sur leur territoire des abbayes et des monastères.

Je voudrais essayer cette recherche pour le département de la Charente-Inférieure.

Depuis trois siècles, le Protestantisme, le Jansénisme, le Philosophisme avaient discrédité les moines, aussi leur nombre avait considérablement diminué. Dans les vingt dernières années du XVIII[e] siècle, ils avaient perdu près de 10.000 membres ; en 1770 : 26.667 ; en 1790 : 16.235.

Sur l'étendue du département on comptait, en 1768, 38 maisons avec 246 religieux, en 1790, il n'y en avait que 168 dans 36 communautés. L'abbaye de Saint-Jean-d'Angély en contenait 18, l'abbaye de Sablonceau, 11, l'abbaye de la Grâce-Dieu, 5, Saint-Léonard

(1) Très peu de temps avant de mourir — quatre mois — M. l'abbé Lemonnier nous remit l'article que nous imprimons aujourd'hui. Annoncé plusieurs fois, celui-ci avait été ajourné parce qu'il pouvait attendre. Il serait dommage pe laisser cette page d'histoire dormir plus longtemps. Ch. D.

Digitized by Google

et Charron n'en avaient plus qu'un, la conventualité avait cessé depuis longtemps à Fontdouce, à Masdion, à Tonnay Charente et à Vaux. « Tout, écrivait M. l'abbé Taillet, vicaire général de Saintes (1), tout annonçait en Saintonge l'extinction inévitable et prochaine des ordres mendiants. Il y avait un certain nombre de maisons, mais peu ou point de sujets. Les récollets avaient dix maisons et n'avaient pas trente religieux ; il y avait une douzaine de cordeliers répandus en cinq maisons, huit à quinze jacobins dans trois maisons, trois capucins, deux carmes. » Et le vicaire général paraît facilement accepter cette disparition.

En Aunis, la situation était meilleure. La Rochelle comptait quatre augustins, onze capucins, quatre carmes, onze cordeliers, cinq jacobins, un minime, huit récollets et trois frères de la Charité. Rochefort avait quatre capucins, Saint-Martin-de-Ré en comptait quatre, plus sept frères de la Charité, et Surgères quatre minimes. Il y avait encore une dizaine de religieux appartenant à des ordres différents et remplissant les fonctions d'aumôniers sur les vaisseaux et dans les hôpitaux de la Marine.

Cet appauvrissement dans le personnel avait trois causes : la première et la plus ancienne était la commande qui livrait à un étranger les revenus les plus certains du monastère, en laissant aux religieux des charges auxquelles ils ne pouvaient suffire. La seconde était l'édit porté par Louis XV, le 25 mars 1768, qui interdisait les vœux avant 21 ans. La troisième était les opérations de la Commission des Réguliers, composée de cinq archevêques et de cinq parlementaires. Cette commission s'était arrogé le droit, sans en référer au Pape, de vérifier les constitutions monastiques, de les réviser, d'en fixer de nouvelles, de déterminer arbitrairement le nombre des religieux que devait renfermer chaque maison, supprimant d'office celle qui n'en compterait pas quinze, ou qui, par suite de décès, de départs ou de changements aurait cessé d'atteindre ce nombre, ne tolérant qu'une seule maison du même ordre dans une ville et deux seulement à Paris ; supprimant enfin, de 1768 à 1780, neuf ordres religieux.

D'après ces règlements, tous les monastères de Saintonge et d'Aunis auraient dû cesser d'exister.

Les religieuses étaient plus nombreuses, leurs abbayes, cou-

---

(1) *Mémoire concernant l'état de la religion dans le diocèse de Saintes durant la Révolution et le schisme adressé au S. P. Pie VI.*

Digitized by Google

vents et hôpitaux formaient 22 communautés qui abritaient 435 sujets. Les services qu'elles rendaient aux malades et aux pauvres, l'instruction qu'elles donnaient aux jeunes filles, leur avaient acquis l'estime de la plus grande partie de la population.

A la fin du mois d'août 1789, l'Assemblée Nationale nomma une commission chargée de rédiger une série de lois sur les matières relatives à la Religion et au Clergé. Cette commission prit le nom de Comité des affaires ecclésiastiques. Elle était composée de MM. Martineau, Treilhard, Durand de Maillanne et Lanjuinais, tous jansénistes, et de NN. SS. Dulau, évêque d'Arles, de Bonnal, évêque de Clermont, de Mercy, évêque de Luçon et de l'abbé de Montesquiou. Elle reprit l'œuvre de la Commission des réguliers et présenta à l'Assemblée, le 28 octobre 1789, une série de projets de lois. Les Constituants se bornèrent à voter le décret qui fixait le but à atteindre : « l'Assemblée Nationale ajourne la question sur les vœux monastiques, cependant, et, par provision, elle décrète que l'émission des vœux sera suspendue dans tous les monastères de l'un et de l'autre sexe, et que le présent décret sera porté de suite à la sanction royale et envoyé à tous les tribunaux et à tous les monastères.

C'était vider les noviciats et arrêter le recrutement. Désormais les moines étaient avertis, leur destruction était certaine !

Les 2 4 novembre 1789, l'Assemblée décrétait que tous les biens ecclésiastiques étaient mis à la disposition de la Nation.

Le 15, elle exigeait une déclaration de tous les biens mobiliers, immobiliers et revenus dépendant des bénéfices.

Les 5-12 février 1790, elle ordonnait la suppression des maisons religieuses doubles ou triples dans la même commune. Elle sériait les exécutions et espaçait les violences, en s'attaquant d'abord à des maisons et à des biens qu'elle pouvait facilement présenter comme superflus.

Enfin, le 13 février 1790, elle décrétait la suppression totale :

Art. 1er. La loi constitutionnelle du royaume ne reconnaîtra plus les vœux monastiques solennels de l'un et de l'autre sexe en conséquence, *les ordres, dans lesquels on fait de pareils vœux, sont et demeurent supprimés en France*, sans qu'il puisse en être établis de semblables à l'avenir.

Art. 2. Tous les individus de l'un et de l'autre sexe existant dans les maisons religieuses pourront en sortir en faisant leur déclaration devant la municipalité du lieu, et il sera pourvu incessamment à leur sort par une pension convenable. Il sera pareille-

Digitized by Google

ment indiqué des maisons *où seront tenus de se retirer tous ceux qui ne voudront pas profiter de la disposition du présent décret...*

Art. 3. *Les religieuses pourront rester dans les maisons où elles sont aujourd'hui*, l'Assemblée *les exceptant expressément de l'article qui oblige les religieux de réunir plusieurs maisons en une seule !* »

Comment devant des textes si différents des historiens laïques ou ecclésiastiques ont-ils pu opposer la conduite des religieuses à celle des religieux ?

Les moines, disent-ils, se sont empressés de sortir de leurs monastères ; les moniales, au contraire, se sont montrées fidèles, toutes sont restées dans leurs cloîtres.

Qu'on veuille bien relire et comparer les textes ci-dessus, ils sont clairement affirmatifs : les religieux, soit qu'ils optent pour la vie commune ou la vie privée, doivent sortir de leurs monastères ; les religieuses peuvent rester dans leurs couvents diminuées du petit nombre de celles qui voudront abandonner leur état ; chacune de leurs maisons deviendra une maison de vie commune, et, si plusieurs communautés se réunissent, elles seront de la même règle, du même institut ; elles continueront leur vie intérieure, malgré les épreuves que leur imposeront les administrations des départements et des districts, les officiers municipaux, les clubs et le clergé constitutionnel. Telle sera la vie des couvents de femmes à Saintes, à La Rochelle, à Rochefort, jusqu'à la fin de 1792, alors que, depuis plusieurs mois, les moines auront été chassés de leurs abbayes et que leurs biens auront été vendus, ainsi que l'attestent les registres des ventes des biens ecclésiastiques. Mais n'anticipons pas.

Le 15 février 1790, l'Assemblée Nationale, poursuivant son œuvre, votait une loi uniquement faite pour les religieux qui opteraient pour la vie privée ; elle déterminait leurs traitements :

Art. 1. Il ne sera point fait de distinction, quant aux traitements des religieux qui sortiront du cloître, entre les religieux pourvus de bénéfices et ceux qui n'en sont point pourvus, mais le sort de tous sera le même, si ce n'est à l'égard des religieux curés, qui seront traités comme les curés séculiers. Il pourra cependant être accordé aux généraux d'ordre et aux abbés réguliers ayant juridiction une somme plus forte qu'aux simples religieux.

Art. 2. Il sera payé à chaque religieux, qui aura fait sa déclaration de vouloir sortir de sa maison, par quartier et d'avance, à compter du jour qui sera incessamment réglé, savoir aux mendiants

Digitized by Google

700 liv. jusqu'à 50 ans, 800 liv. jusqu'à 70 ans et 1.200 après 70 ans...

Art. 3. Les frères lais ou convers, qui auraient fait des vœux solennels et les frères donnés qui rapporteront un engagement contracté en bonne et due forme entre eux et leur monastère, jouiront annuellement, quand ils sortiront de leurs maisons, à compter du jour qui sera incessamment réglé, de 300 l. jusqu'à 50 ans, 400 l. jusqu'à 70 ans, et 600 l. au delà de 70 ans, lesquelles sommes leur seront payées par quartiers et d'avance.

Faite pour hâter la sortie des couvents, cette loi ne fut pas appliquée immédiatement pour cette raison que les fonds manquaient. Il fallut attendre le début de 1791.

Jusqu'ici les législateurs, prenant leurs désirs pour des réalités, n'avaient prévu que la sortie en masse, cependant il était à prévoir que quelques obstinés opteraient pour la continuation de leur vie monastique. L'article 3 de la loi du 19 mars 1790 fixait ainsi le sort des moines qui se retireraient dans les maisons de réunion.

Art. 3. « Les religieux qui préféreront se retirer dans les maisons qui leur seront indiquées, jouiront dans les villes des bâtiments à leur usage et jardins potagers en dépendant, et, dans les campagnes, ils jouiront encore des enclos y attenant, jusqu'à concurrence de six arpents de Paris, le tout à charge des réparations locatives et des frais du culte, excepté toutefois lorsque les églises y seront paroissiales. Il sera encore assigné aux dites maisons un traitement annuel, à raison du nombre des religieux qui y résideront ; ce traitement sera proportionné à l'âge des religieux et en tout conforme aux traitements décrétés pour ceux qui sortiront de leurs maisons. Il est réservé de fixer l'époque et de déterminer la manière d'acquitter les dits traitements et la quête demeure interdite à tous les religieux. »

Il fallait arriver à l'exécution. Le lendemain, 20 mars 1790, une nouvelle loi en réglait le mode.

« Art. 1. Les officiers municipaux se transporteront, dans la huitaine de la publication des présentes, dans les maisons des religieux de leur territoire, ils s'y feront présenter tous les registres et comptes de régie, ils les arrêteront et formeront un résultat des revenus et des époques de leurs échéances, ils dresseront, sur papier libre et sans frais, un état et description sommaire de l'argenterie, argent monnayé, des effets de la sacristie, bibliothèque, livres, manuscrits, médailles et mobilier le plus précieux»

Digitized by Google

en présence des religieux, à la charge desquels ils laisseront lesdits objets et dont ils recevront les déclarations sur l'état de leurs maisons, de leurs dettes mobilières et immobilières qui les constate.

« Les officiers municipaux dresseront aussi un état des religieux profès de chaque maison et de ceux qui y sont affiliés, avec leurs noms, âge et places qu'ils occupent, ils recevront la déclaration *de ceux qui voudront s'expliquer sur leur intention* de sortir de leur ordre ou d'y rester, et ils vérifieront le nombre de sujets que chaque maison pourra contenir...

Pendant les mois de mai et de juin 1790, les municipaux appliquèrent les articles ci-dessus, ils dressèrent les inventaires, posèrent les questions et enregistrèrent les réponses. Avant de publier ces documents, essayons de pénétrer dans l'âme de ces religieux. Depuis longtemps ils sont menacés dans leurs biens et dans leurs personnes. Ils ont suivi dans les feuilles publiques toutes les discussions qui ont précédé leur suppression. Ils en ont discuté journellement entre eux et avec leurs supérieurs. Ils ont correspondu à ce sujet avec leurs familles. Leurs réponses nous laisseront entrevoir cette agitation. Mais ils n'ont pas seulement à se préoccuper de leur avenir matériel, ils ont encore à résoudre un cas de conscience, car ils sont liés par des vœux que l'Eglise seule a le pouvoir de rompre. Nous ne pouvons accepter, avant toute enquête, que tous soient des renégats.

Dans l'ancien droit ecclésiastique, la vie commune n'était pas considérée comme une condition fondamentale et nécessaire de l'état religieux constitué par les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Il existait une vie privée canonique, approuvée et réglée par les supérieurs. C'est ainsi que des religieux dispersés revinrent à l'abbaye ou au monastère auxquels ils étaient affiliés pour répondre aux interrogations des municipaux. A Rochefort, à Saint-Martin-de-Ré, à Royan, il y avait des capucins, des carmes, des récollets remplissant les fonctions d'aumôniers dans les hôpitaux et à bord des vaisseaux, vivant donc en dehors de leurs cloîtres. Les religieux ont-ils cru pouvoir opter pour cette vie privée ? Ont-ils été abandonnés sans direction ?

Les historiens ne paraissent pas s'être posé ces questions; ils ont écrit comme si, en 1790, il n'y avait plus en France de supérieurs généraux ni d'évêques et plus de Souverain Pontife à Rome !

Il n'en fut pas ainsi.

Digitized by Google

Dès le 31 mars 1790, la prévoyance paternelle de l'épiscopat avait obtenu du Saint-Siège, pour tous les évêques de France, l'autorisation de relever individuellement de leurs vœux les religieux sans recourir à Rome. Le R. P. A. Chevreux, supérieur général des bénédictins, plus tard massacré aux Carmes, écrivait à toutes les maisons de son ordre :

Mes Révérends Pères,

« Pour me conformer aux louables intentions de Monseigneur le Cardinal de La Rochefoucault, je dois vous faire part de la lettre que son Eminence m'a fait l'honneur de m'écrire. Vous y verrez quelles sont les paternelles dispositions du Saint-Siège et de Nos Seigneurs les Prélats envers les réguliers dans les douloureuses circonstances où ils se trouvent.

« Quelque parti que prenne chacun de nous, ces dispositions méritent de notre part la plus grande reconnaissance, et surtout exigent qu'en toute position nous ne cessions jamais d'être de zélés et fervents ministres de l'Eglise, ainsi que de bons et vertueux citoyens, respectueusement soumis à la Nation et au Roi.

« Je suis dans l'union de vos saints sacrifices et prières, mes Révérends Pères, votre très humble et très obéissant serviteur et confrère. »

Fr. A. A. Chevreux.

Circulaire de Son Eminence le Cardinal de La Rochefoucauld, à tous les Supérieurs d'ordres, pour être communiquée à toutes les maisons de leur obédience.

Paris, le 6 mai 1790.

« Je ne dois pas vous laisser ignorer, Mon Révérend Père, les dispositions du Pape relativement à la sécularisation des religieux qui croiront avoir des raisons légitimes pour profiter de la liberté que leur accorde l'Assemblée Nationale.

« Dans les circonstances présentes, il était absolument nécessaire, en suivant toutefois les vrais principes de l'Eglise, de prendre les voies canoniques les moins dispendieuses pour procurer aux religieux une autorisation capable de rassurer leurs consciences. Tous les Evêques mes confrères ont senti la nécessité de se prêter à une opération qui pût concilier les intérêts de la religion et le désir des particuliers et, en conséquence, j'ai eu l'honneur d'être leur interprète auprès du Saint-Père.

Digitized by Google

« La réponse du Pape a été conforme à mes vœux. Il nous assure, par son bref du 31 mars dernier, que les brefs de sécularisation seront expédiés gratuitement à la Daterie, lorsqu'ils seront demandés par les Evêques, qu'il déclare seuls juges des raisons alléguées par les religieux qui demanderont à être sécularisés. Les évêques se trouveront par là à portée de connaître et de fixer ainsi dans leurs diocèses ceux, qui, entraînés par les circonstances, n'en respectent pas moins les obligations de l'état ecclésiastique.

« Je vous prie, mon Révérend Père, de faire connaître dans les différentes maisons de votre ordre, les dispositions du Saint-Père, afin que les religieux qui voudront en sortir puissent s'y conformer et profiter, *en sûreté de conscience, de la liberté accordée par l'assemblée Nationale.*

« Je saisis avecc empressement cette occasion pour vous assurer, mon Révérend Père, de la sincérité des sentiments qui m'attachent à vous. »

Signé : D. Cardinal de la Rochefoucault.

M. l'abbé R. Boutiron, vicaire de Saint-Nicolas de la Rochelle, écrit dans ses Mémoires que : comme tous les Évêques de France, Monseigneur de Coucy avait adressé au clergé séculier et *régulier* de son diocèse des lettres leur accordant les pouvoirs et les dispenses les plus étendus. »

Les interrogatoires des religieux eurent lieu, dans le département de la Charente-Inférieure, pendant les mois de mai et juin 1790. Les archives nationales (F. 19.600. N° 16), les archives départementales (série L.) conservant les procès verbaux.

En lisant ces papiers jaunis, on a la sensation d'avoir devant soi les personnages et de saisir sur leurs visages leurs impressions intimes. Il est facile de constater que les réponses ont été préparées : ici le supérieur parle au nom de tous, là un religieux plus jeune s'en réfère à la réponse d'un confrère plus âgé. Plusieurs se renferment dans le silence. Ils ne parlent pas de dispenses accordées, parce que les municipaux n'ont rien à voir dans ces affaires de conscience et ils refusent de signer le procès-verbal. Beaucoup profitant du texte de la loi du 20 mars qui dit : « les officiers municipaux recevront les déclarations de ceux qui voudront s'expliquer sur leur intention de sortir de leur couvent », disent se retirer vu la suppression de leur ordre ou parce qu'il ne leur est plus permis de vivre selon leurs règles ; ceux là affirment qu'en s'éloi-

Digitized by Google

guant ils se considèrent comme liés par leurs vœux. D'autres déclarent vouloir attendre des explications plus précises sur le sort des religieux optant pour la vie commune; ils sont indécis, car d'une part accepter la vie commune dans une maison étrangère, avec des religieux d'un autre ordre, ce n'est plus vivre sous les supérieurs légitimes et obéir à la règle qu'ils ont vouée; d'autre part la vie privée les effraie; le plus souvent c'est la sortie d'un vieillard ou d'un malade, toujours ignorant des questions pratiques de la vie, devenant une charge pour sa famille, s'il en a, et maintenu inhabile à hériter par la loi même qui prétend lui rendre sa liberté. On lui promet une pension, à laquelle des historiens reprochent aux religieux d'attacher trop d'importances; mais n'est-il pas juste qu'avant d'aller demander l'hospitalité à des frères ou à des neveux, ces vieillards se préoccupent de ce qu'ils pourront apporter pour dédommager ceux qui oseront les recueillir? Quelques-uns se faisant illusion sur la piété des maîtres du jour mêlent ces sentiments à l'expression de leur option. Enfin les plus avertis voyant que tout est perdu, choisissent simplement une des deux portes ouvertes devant eux, suivant qu'ils espèrent par l'une ou par l'autre trouver une existence moins malheureuse! Voici le résumé des procès-verbaux.

Augustins, chanoines réguliers de Chancelade, abbaye de Sablonceau.

Les onze religieux interrogés, le 27 mai 1790, étaient:

Rochon-Duvigneau, Jean-Baptiste, prieur, âgé de 34 ans;

Soulacroix, Antoine, sous-prieur, 33 ans;

Delacoste-de-Lagrange, Jean-Pierre, prieur-curé de la paroisse, 43 ans;

Dusolier, Jean-Baptiste, 34;

Leymerie, Antoine, 39 ans;

Petit, Jean-Pierre, professeur, 27 ans;

De Monmaur, Jean-Jacques-Philippe, 26 ans;

De Lamothe, Pierre-Joseph, 26 ans;

Blaine, Etienne, 25 ans;

Pichard, Louis, 24 ans;

De Lescure, Jean-Fanty, 24 ans.

Tous prêtres ou diacres, qui interrogés si leur intention était de sortir des maisons de leur ordre, ont répondu: « qu'ils croyaient ne pouvoir encore s'expliquer et n'ont pas voulu signer. »

Augustins de Saint-Savinien. Depuis longtemps ils n'étaient que deux, ils furent contraints de quitter leur couvent.

Digitized by Google

Augustins de La Rochelle. Gouvernel, supérieur; Beaumont, Jacques-Louis, prieur le 16 mars 1789; Les PP. Bougniot, Tassel et un inconnu. Quatre déclarèrent: « ne prendre aucune décision; un se décida pour la vie commune, un autre pour la vie privée. »

Bénédictins, abbaye de Saint-Jean-d'Angély.

Les religieux, interrogés le 1er juin 1790, répondirent :

Barrot, Jean-Marie, prieur, 50 ans, déclare : « Qu'il ne se sent plus la force ni le courage de présider davantage cette maison. Sa santé est altérée par tous les chagrins qu'il a éprouvés et qui sont notoirement connus dans la ville. Il se retire dans sa famille à Neuville-L'Archevêque près de Lyon ».

Lemaire, Benoît, doyen, 75 ans : « se retire dans sa famille ».

Déforis, Jean-Baptiste, doyen et curé de la dite ville, 56 ans : « restera dans l'abbaye avec ses vicaires ».

Genesse, Joseph-Marie, 37 ans, vicaire de la paroisse : « restera dans l'abbaye ».

Boudet, Benoît, 67 ans : « restera dans cette abbaye avec d'autres de son ordre ou se retirera ».

De Villentrois, Jean-François, 66 ans, paralytique : « se retire dans sa famille, à Vierzon-en-Berry ».

De Pierreux, Alexandre-Thibault, 60 ans : « se retire vu la dissolution de son ordre ».

Lacombe, Jean-Joseph, 52 ans : « se retire dans sa famille vu la dissolution de son ordre ».

Domain, Charles-Louis, 68 ans, vicaire de la paroisse : « se retire vu la dissolution de son ordre, mais dans son cœur, il se trouve toujours lié et restera vicaire de Saint-Jean-d'Angély jusqu'à nouvel ordre ».

Grangier, Joseph, 43 ans, vicaire, dit : « Quand il aura plu à NN. SS. de l'Assemblée Nationale d'expliquer leurs intentions sur l'état futur des religieux, il fera connaître sa détermination.

Faurot, Pierre, 39 ans : « se retire ne pouvant plus vivre selon les lois de son ordre ».

Meisseix, Mathieu 35 ans : « sera vicaire et restera dans la maison ».

Chirac, François-Victor, 32 ans : « même déclaration que Grangier, il restera dans la maison avec ceux de ses confrères qui voudront s'y fixer ».

Sandemois, Jean-Jacques, 30 ans : « se retire dans sa famille à Limoges ».

Digitized by Google

Lasnières, Léonard, 29 ans, vicaire de la paroisse : » restera dans la maison. »

Brieudat, Jean-François, affilié, 58 ans, et Gisquet, Antoine, 59 ans, affilié, déclarent : « que vu la dissolution de l'ordre, ils se retirent à Chevanceau, diocèse de Saintes, et, se soumettent avec résignation aux décrets ».

Bernardins. Abbaye de la Grâce-Dieu (Benon).

Gilet, Louis, prieur ; Huet, Bernard, sous-prieur ; Martin, procureur de la communauté ; Dalméras, Benjamin ; Jousselin, Jean-Baptiste ; interrogés le 19 mai 1790 : « refusent de déclarer le nombre des profès de leur maison et ceux qui y sont affiliés, ainsi que leur âge, les places qu'ils occupent, si leurs intentions sont, de sortir de la maison de leur ordre ou d'y rester. Les dits religieux ont refusé sur le tout de s'expliquer. « Ils signent seulement une demande de continuation de paiement de pension pour un vieux serviteur âgé de 70 ans, resté à leur service depuis près de 50 ans.

Abbaye de Saint-Léonard-de-la-Chaume.

Le 18 mai 1790, Bardon, Jean-Baptiste, et Busson, Jean, profès de l'abbaye de l'Etoile au diocèse de Poitiers, âgé de 30 ans, optent pour la vie privée ; ce dernier déclare se retirer dans sa famille au Blanc-en-Berry.

Abbaye de Charron.

Interrogé le 28 mai 1790, Bautenay, François, prieur et seul religieux déclare : « vouloir profiter de la liberté accordée par l'Assemblée Nationale pour se retirer et vivre où bon lui semblera. »

Capucins. Couvent de La Rochelle.

En 1790, les religieux étaient au nombre de sept, parmi lesquels était le P. Ploquin, Michel, gardien de la communauté.

Six optèrent pour la vie commune à La Rochelle, un demanda de se retirer au couvent de Rochefort.

Couvent de Rochefort.

Le 7 mai 1790, les municipaux reçurent les déclarations suivantes : Ponet, Jacques, en religion Théophile de Bourges, gardien du couvent, âgé de 58 ans, dit : « vouloir rester dans son ordre et à Rochefort, si la maison est conservée. »

Gréard, François, Donatien d'Orléans, ex-provincial, 58 ans : « fait la même réponse ».

Rochon, Pierre, Raphaël de Bourges, prêtre, 70 ans, déclare : « sortir de son ordre ».

Digitized by Google

X... Hilarion de Châteauroux, ex-gardien, 61 ans, déclare : « vouloir rester dans son ordre, se réservant une déclaration contraire, conformément aux décrets de l'Assemblée Nationale, s'il le juge à propos. »

X... Flavien de Beaumotte en Franche-Comté, prêtre, 48 ans, dit : « vouloir rester encore un an, sauf à y rester par la suite ou d'en sortir à sa volonté, conformément aux décrets de l'Assemblée National. »

X... Victor d'Orléans, prêtre, 44 ans, dit : « vouloir sortir, mais cependant ne vouloir se retirer que lorsqu'il verra la majeure partie des religieux prêtres prendre ce parti ».

Bigot, Pierre, Jacques de Saint-Agnan-en-Berry, prêtre, 37 ans, déclare : « vouloir rester dans son ordre ».

Bernard de Saumur, frère laïc, 70 ans, dit : « vouloir sortir pour aller finir ses jours dans sa famille ».

Camus Pierre, Pierre de Corné-en-Anjou, affilié, 30 ans : dit « vouloir rester dans son ordre ».

Julien de La Rochelle, frère, 21 ans, déclare : « vouloir rester dans son ordre ».

Couvent de Saint-Jean-d'Angély.

Les interrogatoires eurent lieu le 1er juin 1790.

Larade, Antoine, P. Chérubin, natif de Saint-Jean-d'Angély, déclare : « qu'il est dans l'intention de se retirer dans cette ville, dans l'état séculier, conformément aux décrets qui l'autorisent ».

Chaunard, Jacques-Jean de La Croix, natif de La Châtre-en-Berry, 51 ans, vicaire de la communauté, dit : « vouloir se retirer dans la province de Berry et dans la paroisse de Saint-Hilaire-du-Portdessous, pour y vivre de l'état de séculier et y jouir de sa pension ».

Chalou, Nicolas, Frère Eutrope, natif de La Rochelle, 54 ans, frère lai, a déclaré : « vouloir rester en communauté, se réservant le droit de se retirer quand il le jugera à propos, soit dans la ville de La Rochelle ou de Rochefort, mais toujours dans une maison de son ordre, à cause de ses infirmités, espérant des secours de sa famille et jouir de la pension qui lui est accordée ».

Rouilly, Etienne, frère Paul, natif d'Orléans, 41 ans, a déclaré : « être dans l'intention de rester dans l'ordre religieux et dans une maison du dit ordre, et particulièrement, s'il est possible, dans la province des capucins de Touraine, se réservant le droit du décret de l'Assemblée nationale et de bénéficier de la liberté ».

Digitized by Google

Couvent de Saint-Martin-de-Ré.

Olivier de Bussac, gardien, 58 ans, dont 42 de profession ;

Michel-François de Mayence, prêtre, 60 ans, dont 34 de profession ;

François-Martin de l'île de Ré, 60 ans, dont 39 de profession ;

François-Mathurin de Nevers, 58 ans, dont 30 de profession ;

lesquels, interrogés le 21 mai 1790; ont répondu : « n'avoir aucun moyen d'empêcher notre opération et ont déclaré au contraire adhérer aux décrets de l'Assemblée nationale... Tous ont déclaré vouloir profiter de la faculté de sortir de la maison et que leur intention était de vivre dans le monde ».

Couvent de Tonnay-Charente.

Thomas, Charles, dit Cassien, âgé de 59 ans, seul religieux, interrogé, le 20 mai 1790, a répondu : « Qu'il est entré dans cette maison en 1780 en qualité de gardien ou supérieur de la communauté, qui était alors composée de quatre religieux, qui y restèrent pendant la durée de l'hôpital fermé en 1788. Il respecte infiniment les décrets de l'Assemblée nationale, il s'y soumet entièrement, mais il croit ne pouvoir en ce moment se décider sur le parti qu'il doit prendre de rester ou de sortir de l'ordre, ne sachant pas les maisons qui seront désignées pour sa retraite ».

Carmes. Couvent d'Aulnay.

Deux religieux, qui furent contraints de s'éloigner.

Couvent de Jonzac.

Trois religieux : Benoit, prieur et les PP. Mérignac et Duluc ; ils furent également contraints de quitter leur maison.

Couvent de La Rochelle.

Cinq religieux : Le P. Tilly, prieur; Demerie, sous-prieur ; Salvin, Balourde, et un autre ; trois optèrent pour la vie privée, un pour la vie commune, le cinquième déclare qu'il ne sait encore ce qu'il fera ».

Cordeliers. Couvent de La Rochelle.

Huit religieux étaient présents à l'interrogatoire, cinq se prononcèrent pour la vie commune, un déclara sortir au moment du versement de sa pension, un autre demanda à partir, vu l'incertitude de l'avenir le dernier répondit : « qu'il n'avait pas de déclaration à faire ».

(*A suivre.*)

Luçon. — Imp S. Pacteau

Digitized by Google

REVUE
DE SAINTONGE ET D'AUNIS

REVUE DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE

VARIÉTÉS : *Marché de tapisseries d'Aubusson*, par M. Dangibeaud ; *La famille Lafutzun*. Généalogie par M. Bourriau ; *A propos des trois glorieuses* ; *Saint-Seurin d'Uzet et la loi du 25 vendémiaire an II*.

ERRATA.

LIVRES ET REVUES : *La force de la race* ; *Bulletin de la Société archéologique de Saint-Jean-d'Angély* ; *Mélanges linguistiques à M. A. Jeanroy* (chanson gavache) ; *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest* (*Verdanson* ; *Chadeuil*) ; *Revue des Deux Mondes* (*l'Ecole navale*) ; *Journal de l'île de Ré* ; *Une épopée canadienne* (Les Le Moyne) ; *Bulletin société préhistorique* (poids et capacités) ; *Beaux-Arts. Lettres de Bégon*, compte-rendu par M. Mémain.

AVIS ET NOUVELLES : Admissions ; distinctions ; Exposition de peinture à Saintes ; *Illustration* (franciscaine) *Europe* ; Eaux-fortes de M. Fleury ; dossiers Delavaud ; estampes de L. Lessieux ; viaduc.

NOTES D'ETAT CIVIL : Décès : M. Rateau ; M. Florentin ; Mlle Boscals de Réals ; Mme de Boisonge ; Mme Provost de Launay ; Cte de Clervaux ; M. Ardouin ; M. Musset ; Mme Brunaud ; M. Rabaud ; Mme Castagnary.

Mariage : Armand Marchat.

BIBLIOGRAPHIE.

MARCHÉ DE TAPISSERIES D'AUBUSSON

M. Louis Lacrocq a publié dans le tome LXXI, 2e livraison (1926) du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin* une *Chronique des tapisseries anciennes d'Aubusson et de Felletin* en 1914-18 (complément) et 1919-1925 (première partie). A la page 536, se trouve un contrat, communiqué par M. George, ancien président de la société archéologique de la Charente, copié aux Archives départementales de la Charente. Le document est daté du 5 janvier 1622. Il s'agit d'un engagement, consenti par Louis Robert, marchand tapissier de Felletin, de fournir à Pierre Desforges, écuyer, sieur du Bois, receveur du domaine du roi en Angoumois, demeurant à Angoulême, une « tapisserie bien et dhuement faicte et semblable à celle que ledict Robert a cy devant vandu au sieur de Pernes, gouverneur de la citadelle de Xaintes et qu'il luy a cy devant faict voir et

Digitized by Google

laquelle sera de pareille forme, mesme layne et fleurs dans laquelle tapisserie seront les portraits du deffunct roy Henry quatriesme, de Monseigneur le duc d'Espernon et la suite des Preux... moyennant la somme de sept cents trente livres tournois... »

Un autre contrat du 17 mars 1625 est passé entre Gabriel de La Charlonie, écuyer, sieur de La Noère et de La Vergne, juge prévôt royal d'Angoulême, et Jacques Troussevache, marchand tapissier d'Aubusson.

Ce Troussevache se retrouve à Saintes et à Saujon huit ans plus tard. Pierre de Burlé (1), sieur d'Eschervaize, apparenté à Bertrande de Burlé, femme de Denis de Campet de Saujon, lui commande une série de tentures qui sont spécifiées dans le contrat transcrit ci-après. Il vient d'hériter de sa mère, il a restauré son logis noble, et il le meuble.

Sa mère Marie Pyniot, veuve de Jean de Burlé et en secondes noces avec Jacques de Rieux (2), écuyer, sieur de La Jolinerie et du Rail, fait son testament le 10 mai 1631. Elle institue héritier son fils Pierre mineur, lègue à son mari 10.000 livres, dans le cas où son fils mourrait sans enfant, et 3.000 livres à sa filleule Marie Pyniot, fille d'Etienne Pyniot, sieur de la Girardière, son frère. Elle signe d'une main ferme d'une écriture bien formée. Elle lègue en outre 400 livres à l'église P. R. de Saujon, 50 livres pour l'entretien du ministre, 200 livres aux pauvres de Saujon, de la R. P. R. seulement, et 100 livres aux pauvres de Monsanson (3).

Trois jours plus tard, le 13, elle ratifie ce testament en ajoutant quelques dispositions en faveur de ses domestiques. Elle en a quatre : deux hommes et deux femmes.

André Leberton la sert depuis 2 ans, Lavergne depuis 3 ans. Elle double les gages qui sont payés à raison de 3 écus et une

---

(1) Sur la famille de Burlé voir Beauchet-Fillau ; *Dictionnaire des familles du Poitou* nouvelle édition. Le présent article permettra de corriger quelques noms, notamment celui de la femme de Pierre : Marie de Livenne, fille de Salomon et de Marie de Vergès.

Cette famille de Burlé paraît descendre de Simon, chevalier anglais, Seigneur de Broue en 1367. Voir *Archives Saintonge*, tome XXIX.

Eschervaize est situé à l'extrémité sud des marais, rive droite de la Seudre, dans la commune du Gua, entre Monsanson et Dercie.

(2) Il devait être veuf de Charlotte Isle, dame du Rail et de La Cave.
Ch. Dangibeaud, *minutes de notaires*, tome II, p. 249.

(3) Testament, en l'étude de Me Couraud, notaire à Saujon.

Digitized by Google

paire de souliers au premier, 8 livres et « faire mestives », au second, 21 livres à Esther Bouquet qui sert depuis 3 ans, et 15 livres à Marie Pasteur, gagée depuis quelques mois seulement.

Marie Pyniot a dû mourrir dans les derniers jours de mai, car l'inventaire de ses meubles est daté du 4 juin et les domestiques sont payés le 11.

Cet inventaire, aussi incomplet que tous les autres, ne nous renseigne que très insuffisamment sur la fortune de la défunte, qui laisse 26.486 de créances, une terre très importante contenant une grande étendue de marais salants dont une bonne partie a été construite récemment (1).

Il est clair que Marie Pyniot avait de l'argent et comme beaucoup de gens de son époque, elle le prêta, Etait-ce un bon placement? Ces prêts sont généralement consentis par obligation notariée, remboursables dans un laps de temps court. Mais neuf fois sur dix le délai s'allonge, les années succèdent aux années, et les intérêts s'accumulent. Il arrive que le préteur ou ses héritiers, sont obligés de consentir un gros rabais pour se garantir contre la perte totale. Le cas est assez fréquent. Marie Pyniot avait comme créanciers François du Gua, sieur du Bois du Breuil, qui lui doit 1000 livres depuis le 20 décembre 1619 — 22 ans ! — Jeanne de Ruchaud, femme de Jacques de Blois, qui doit 1600 livres depuis le 15 avril 1625. Guy Chabot de Saint-Gelais, chevalier, seigneur de Jarnac, a emprunté 2400 livres le 1 octobre 1626, avec la garantie d'Etienne Guérin élu.

François Marin, sieur de La Vigerie et Saint-Pallais-sur-mer a signé une obligation 4143 livres, le 28 décembre 1629. Beaucoup d'autres prêts de 4000, 6215 livres sont en retard. Toutes ces créances sont remises par le jeune de Burlé entre les mains de

---

(1) Le 11 novembre 1629, Marie Pyniot, dame d'Eschervaize, passe contrat pour la construction de dix livres de marais salants en la Sartière, vulgairement appelée la Sartière des Grands Vavigne (sic) d'Eschervaize, à raison de 11 livres l'aire, ce qui revient à 230 livres la livre, soit 2300 livres les dix. Elle avance 800 livres, elle paiera 500 livres quand l'ouvrage sera à moitié fait, 500 livres après le ferrage, 500 livres après le meranage, un cent de planches de sapins, 200 bons fagots au premier jour que les ouvriers travailleront. (*minute d'Amyand.*)

Ces marais qui prirent le nom de marais neufs avaient besoin de réparations en 1631. Le 29 décembre, un contrat est signé pour les réparer moyennant 1000 livres. (*idem.*)

Le 15 septembre 1630, Marie Pyniot achète 20 aires de Sartières.

Il s'est construit cette époque là, beaucoup de marais : le sel se vendait alors 21 livres le muid, à raison de 21 pour 20. En 1632, il valait 27 livres.

Digitized by Google

son oncle, Jacob Genay, marchand de Fontenay, qui se charge d'en poursuivre la rentrée. Le contrat suivant est typique.

1631 4 juin. Moïse Pyniot, écuyer, sieur de Pichenin, y demeurant, paroisse de Fenioux en Gatine; Etienne Pyniot écuyer, sieur de La Girardière, demeurant paroisse de Bionnjean (?) en Poitou; Pierre de Burlé écuyer, sieur d'Eschervaize, donnent procuration générale à Etienne Gentil, écuyer, sieur de La Fond, demeurant a La Rochelle, « et par spécial et en leur nom et comme représentants leurs autheurs desquels ils et chacun d'eux ont droict et cauze, entre autre damoïselle Marye Gentil, ayeulle des dits sieurs de Pichenin et Girardière, bysayeulle du dict sieur d'Eschervaize, rechercher et demander et requérir paiement aux héritiers de feu Jehan Acarye, sieur du Bourdet, de Crazanne, Roumegou et autres lieux, quand vivoit, de toutes les sommes de deniers qui lui peuvent estre dhue sur l'hérédité dudit feu sieur, en conséquence du contract de transaction faict entre icelluy feu sieur la ditte Marie Gentil, Pierre Gentil, écuyer, sieur d'Esnande, Etienne Gentil, aussi écuyer, sieur de La Fond, Louis Deshommes, écuyer, sieur de La Rivière, tant pour luy que pour icelle Marie Gentil, sa femme, en datte iceluy contract du 17 mars 1582, revenant icelles sommes dhues à 433 écus.

Moyse Pyniot, Pierre de Burle Etienne Pyniot,
P. Bonnenfant Amyand, notaire royal à Saujon

Pierre de Burlé a du sortir de minorité très promptement, après le décès de sa mère, parce qu'on le voit agir sans le consentement d'un tuteur, ou curateur. Il s'intitule, seigneur d'Eschervaize et Laubersay; il répare son logis noble d'Eschervaize, et dès le 29 janvier 1632 il afferme la terre, les droits qui en dépendent, ceux de la seigneurie de Montsanson (cens renthes, agrières... etc.) 90 livres de marais salants et une métairie, les bois de Boursot, sous la réserve des bâtiments d'Eschervaize, la garenne, jardin, un pré, (il donnera au fermier une chambre et les bâtiments nécessaires pour serrer les grains et vins) pour 3 ans moyennant 3.500 livres par an. Les fermiers Pierre de Poulverel, marchand à Marennes et Elisabeth de Vallée, veuve de Pierre Pannetier, donnent en avance 1000 livres. Le propriétaire laisse le bétail au fermier à prix d'estimation. Une clause bizarre, qui n'est pas spéciale à ce contrat, spécifie que « s'il se commet un crime, les fermiers ne seront pas tenus des frais. »

Digitized by Google

Elisabeth de Vallee renonce à sa participation le 3 octobre suivant. Et en 1648 ce contrat donne lieu à des réclamations !

En 1633, Pierre de Burlé pour meubler son pavillon d'Eschervaize achète quatre tentures de tapisseries pour 1600 livres ; en 1642, il épouse Marie de Livenne. En 1646, il habite Ardillières qui lui vient de sa femme.

A l'occasion de son mariage il fait faire inventaire de ses meubles, le 27 (ou 28) février 1642, conformément à une clause de son contrat de mariage. Nous voyons reparaître les tapisseries, mais elles ont dix ans d'existence et elles sont prisées au-dessous du prix qu'elles ont coûtées. Dans la salle du pavillon, les neuf pièces de la chasse sont estimées 300 livres ; dans la chambre au-dessus, les huit pièces de tapisseries à fleurs 500 livres ; dans une petite chambre où couche Pierre de Burlé neuf pièces à verdure 100 livres, enfin dans une grande chambre neuf pièces à personnages 300 livres, au total 1200 livres, soit une diminution de 450 livres sur la somme d'achat (1).

M. Jourdan a publié, en 1867, dans la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou* 2e trimestre, p. 21, l'analyse de deux actes de Juppin, notaire à la Rochelle dans l'un desquels, en 1644 (?) « M. de Burlé, chevalier, sieur de Chervaise et d'Ardillières, commande, au sellier Bourdin, un carosse de campagne, pour six personnes, avec deux sièges, l'un devant, l'autre derrière, garni de drap d'écarlate cramoisi de 7 livres, avec frange de crépine de soie de même couleur ; la couverture de cuir de vache, aussi doublée de sargette de Saint-Maixent rouge cramoisi : les ferrures du train dorées aux endroits ordinaires, le corps monté sur un bon train, peint en noir, avec les armes du sieur de Burlé devant et derrière, en menuiserie relevée et dorée aux endroits où l'on a ac-

(1) Comme partout le commerce des tapisseries avait une certaine importance à Saintes au XVIIe siècle. Les inventaires de la fin du siècle en mentionnent dans beaucoup de familles, mais généralement avec l'observation *usées* ou *demi-usées*. Les estimations ne sont jamais élevées. En 1691, une tenture de 7 pièces d'Aubusson, les *Femmes illustrées*, n'est prisée que 460 livres ; une tenture de haute lisse de Flandres. *Histoire de Nabuchodonosor* et d'autres histoires, ne vaut que 300 livres. Une verdure en 9 pièces, en 1701, est appréciée 600 livres.

Il y avait sans doute une foire ou un marché à Saintes, à la Toussaint.

En 1694, Léonard Roy, marchand forain, fait dresser procès-verbal contre un voiturier qui n'a pu lui apporter de Bordeaux, en temps utile, trois balles de tapisseries. En 1742, huit pièces de tapisserie, Verdures presque neuves estimées 250 livres, sont vendues 355 livres, une tenture de tapisseries à personnages, demi-neuves, estimées 150 livres est vendue 390.

Digitized by Google

coutumé de dorer ; enfin le cordon doré devait l'être d'or ducat. Le prix, avec quatre harnais, était de 800 livres.

Pierre de Burlé a du avoir un fils, Louis, seigneur d'Eschervaize et d'Ardillère qui meurt le 14 décembre 1694, sans enfant, puisqu'il laisse comme héritier Louis de Campet, baron de Rivières, lequel cède ses droits, le 23 juin 1695, à son fils Louis de Campet, de Saujon, capitaine de Vaisseau par contrat passé devant Vrignault (1).

1633, 22 avril. *Contrat de vente de tapisseries par Troussevache, marchand d'Aubusson.*

Aujourdhuy vingt deuxiesme du moys d'avril mil six cents trente trois... a esté presant Pierre de Burlé, escuyer, sieur d'Eschervaise, Laubersay et autres lieux, demeurant à son logis noble du dict Eschervaize, lequel, de la bonne volonté, a recongnu et confessé avoir achapté auparavant ces présentes de Jacques Troussevache, marchand tapissier de la ville de Busson en la Haulte Marche, à ce présan stipulant et acceptant, des tapisseries pour garnir les quatre chambres de son pavillon dudict Eschervaize, la tante desquelles tapisserie sera faicte ou faict faire par ledict Troussevache entre cy et la feste de Nouel prochaine ainsi qu'il sera cy dessoubz dict savoir : en la salle sera mise une tapisserie de chasse, en la chambre au-dessus une autre tapisserie de pos de fleurs a fond blanc, en la troisième et plus haulte chambre une tapisserie de l'histoire des Prophètes et en l'autre et dernière desdictes quatres chambres qui est au dessus de la cuyzine une autre tapisserie de mesme verdure, toutes lesquelles susdictes tapisseries ledict sieur a recongneu estre ja en mains de honneste personne Jehan Roy, marchan de la ville de Xaincte, et icelles avoir veues et les tient pour receues, comme sy elles estoyent entre ses mains et en descharge ledict Troussevache, lequel Troussevache, néanlmoings, a promis, comme il sera tenu, en cas qu'apprès la tante des dictes tapisseries faicte, il s'en trouvast quelque pièce trop estroite et suivant les mezures que en a faict icelluy Troussevache de chaiscune des dictes chambres, comme il a desclairé, il sera tenu d'en fournir d'autres d'aultan que pour la haulteur des dictes pièces le dict sieur s'en tient pour contant et sera tenu ledict sieur Troussevache de tapissier la cheminé de la dicte chambre au dessus de la salle ainsy que ledit sieur l'a accordé.

(1) Minutes d'Amyand, notaire royal à Saujon, en l'étude de Me Couraud.

Digitized by Google

La vanthe de toutes les susdictes tapisserie a esté faicte pour et moyennant le prix et somme de seize cent cinquante livres tournois, sur laquelle somme ledict Troussevache a recongneu avoir charge d'en recevoir la somme de quatre cent cinquante livres, laquelle somme receue icelluy Troussevache sera tenu la déduire et précompter à icelluy sieur somme de seize cent cinquante livres. Et pour les douze cent livres à parfaire la dicte somme totale ledict sieur a promis, comme il sera tenu, les bailler et payer audict Troussevache dans ledict jour et feste de Nouel prochaine venant, à peyne de dommage et intérêt, et sera tenu venir recevoir les dicts douze cents livres au dict lieu d'Erchervaise ou lieux où ledict sieur fera au temps sa demeure... Faict et passé au logis d'Eschervaize, avant midy, en présence de sieur Jehan Huor, marchand de Riberoul et Pierre Audouin, maistre chirurgien du bourg de Saujon, et Jacques Gorse, marchan tapissier de la ville de Feletain en la Haulte Marche, demeurant à Xainctes, Ledict Gorse a dict ne savoir signer.

Pierre de Burlé, J. Huor (1), J. Troussevache, Ardouin, Amyand, notaire royal.

Le nom de ce fabricant ne figure pas dans les listes publiées par C. Pérathon dans les *Bulletins de la Société archéologique et historique du Limousin*, ni pour Aubusson ni pour Felletin, on voit un Pierre Troussevache en 1606. Mais au tome LI p. 285, on lit l'analyse d'un contrat passé le 30 janvier 1631, à Périgueux, relatif à une livraison de tapisseries identiques à celles de Troussevache. Noël Tixier et son père, Jacques, marchand tapissier à Felletin, associés avec Guillaume Lasserre, maître apothicaire de Périgueux, s'engagent à livrer à Jean de Saint-Astier une tenture représentant l'*Histoire des Prophètes* et des pièces de *Pots de fleurs* à fond blanc, à raison de 13 livres l'aune pour les Prophètes et 9 livres pour les pots de fleurs ; aunage de Lyon.

Ces deux tentures sont très rares. Pérathon a catalogué un très grand nombre de tapisseries, je crois pouvoir dire que ces deux modèles ne s'y rencontrent pas. Les chasses et les verdures sont communes. On a pu remarquer que dans l'inventaire de Burlé les tapisseries à fond blanc sont prisées beaucoup plus chères que les autres.

---

(1) Il signe Huor ici, mais il signe Huot très nettement le plus souvent. C'est Jean Huot dit La France, marchand.

Digitized by Google

Cf. la bibliographie des communications de Pérathon et des *Chroniques* de M.r Lacroq, continuateur du précédent, dans le tome LXXII, 3e livraison, du *Bulletin archéol. et hist. du Limousin*, p. 495 et 499 qui renvoie aux listes précédentes.

CH. DANGIBEAUD.

LA FAMILLE DE LAFUTZUN DE LACARRE

EN SAINTONGE

Famille d'origine basque dont un membre a fait souche en Saintonge au XVIIIe siècle. Cette généalogie a été établie sur les documents contenus dans les registres paroissiaux de Saint Georges-d'Oleron et sur des papiers qui nous ont été obligeamment communiqués par M. Erick Dahl, descendant de la famille.

D'après un document manuscrit du XVIIIe siècle appartenant à M. E. Dahl, il *faudrait* faire remonter les origines de la famille à Henri Ier le Gros, comte de Champagne, roi de Navarre, dont la fille épousa Philippe le Bel et dont le fils naturel Juan Henriquez, né en 1233 épousa l'héritière de Lacarre. Le petit-fils de ce Juan, Martin Henriquez, sieur de Lacarre, « désirant d'être connu de la lignée royale dont il descend en quelque part qu'il arrive, ou en quelque part qu'il débarque à la vue de ses armes », eut l'autorisation pour la maison de Lacarre de porter les armes de Navarre et de Béarn, d'après un acte « fait à Paris le 17e jour de febvrier 1404 (1) ».

Jeanne-Marie de Lacarre épousa au XVIIe siècle David de Lafutzun, qui devint ainsi sieur de Lacarre, ajoutant ses armes à celle que sa femme tenait de ses ancêtres. Telle est l'origine du blason qu'il y a lieu de lire de la façon suivante, d'après un sceau conservé dans la famille Dahl. Ajoutons que c'est par erreur, certainement, que La Morinerie a décrit ce blason en mettant au 1, de *Navarre*; au 2, de *Lafutzun*; au 3, de *Béarn*; et au 4, de *Lacarre*.

---

(1) Nous ne pouvons garantir l'authenticité de cette origine. Le document que nous invoquons ne donne aucune référence; il semble qu'il faille voir dans l'origine ainsi établie, un nouvel exemple de ce fait fréquent au XVIIe siècle, qui a poussé certaines familles à faire remonter leur origine à des personnages royaux.

Quoiqu'il en soit, cette origine nous importe peu, puisque nous n'étudions la famille de Lacarre qu'à son installation en Saintonge au XVIIIe siècle. Il était toutefois intéressant de noter ce point pour expliquer le blason.

Digitized by Google

Blason. Ecartelé, au 1, *d'azur à la croix d'or fleurdelysée*, qui est de Lafutzun ; au 2, *de gueules à la chaîne d'or rangée selon toutes les positions de l'écu et en double orle*, qui est de Navarre ; au 3, d'argent *au lion d'azur, couronné, armé, lampassé et vilenné de gueules*, qui est de Lacarre ; au 4, *d'or à 2 vaches passantes de gueules, accolées, clarinées et accornées d'azur*, qui est de Béarn.

FILIATION SUIVIE

A. Nous avons dit que Jeanne-Marie de Lacarre épousa DAVID de Lafutzun qui devint ainsi duc de Lacarre. Ils eurent :

1. — Arnault, baron de Lacarre, qui épousa le 26 janvier 1704, Catherine de Saint-Julien, de la paroisse de Lacarre (diocèse de Bayonne), dont il eut cinq garçons et cinq filles : 1) Henri-Alexandre, baron de Lacarre, capitaine d'infanterie au régiment de Foix, qui épousa Françoise de Saint-Martin. Ils eurent Charles, chevalier, baron de Lacarre, vicomte de Saint-Esteven, demeurant au château de Saux, paroisse d'Hasparren (acte reçu par Drouhet, notaire à La Rochelle en 1728). Il avait épousé Françoise-Marguerite-Julie de Meynard, fille de Pierre Corme, seigneur de Saint-Michel, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur, maire de La Rochelle en 1815. De ce mariage naquirent : *a*) Sévère de Lafutzun, baron de Lacarre qui épousa N. (1) ; d'où Elisabeth qui épousa Armand-Adolphe de Clauzade de Mazieux, qui était en 1836 président du tribunal d'Auch. La famille de Clauzade de Mazieux n'était pas encore établie en Saintonge : Armand-Adolphe fut le premier membre de cette famille qui s'établit dans notre pays. *b*) Henri, chevalier de Malte.

2. — Simon-Louis, capitaine au régiment de Normandie, lieutenant du roi de la citadelle de l'île d'Oleron ;

3. — Antoine, prêtre ;

4. — Pierre, qui suit ;

5. — de Saint-Julien, lieutenant, colonel d'infanterie, décédé sans postérité.

B. PIERRE de Lacarre, sieur de Lafutzun, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Normandie, épousa le 10 janvier 1753 à Saint-Georges-d'Oleron, Jeanne-Angélique, Germaine-Papineau, fille d'Angélique, qui décéda au Château-d'Oleron, le

(1) *Bulletin de la Société des Archives historiques de Saintonge*. XVI, 1896, p. 20, qui consacre une note à ce Charles et à sa descendance, n'indique pas qui épousa Sévère.

Digitized by Google

17 janvier 1810 (1). Il décéda le 18 septembre 1758 à l'île d'Oleron. Ils eurent : 1) *Charles-Nicolas*, baptisé le 13 octobre 1753. Il avait épousé, Elisabeth Geneviève Rouland et habitait Bordeaux, au moment de sa mort survenue le 6 août 1811. 2) *Aubin*, baptisé le 2 septembre 1757 ; 3) *Antoine*, baptisé le 2 mars 1759 ; 4) *Claude Louis*, alias Charles-Simon, décédé à Saint-Georges-d'Oleron âgé de 48 ans le 28 novembre 1790 ; 5) *Jean-Henri* qui suit.

C. Jean Henri (2), né à Saint-Georges-d'Oleron, le 19 octobre 1757, capitaine au régiment de Saintonge-Infanterie, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Lazare (*Papiers Dahl*) (3). Il avait épousé 1) Marie-Louise Germain-Papineau, décédée au Château d'Oleron le 21 juin 1809 (*Papiers Dahl*). 2) Sophie-Rose Paillou, fille de François-René, ancien maire de Montereau, décédé le 27 frimaire an VII, et de Marie-Rose Merlin, décédée le 10 août 1808, (*Contrat reçu Hérart, 23 février 1810*). Le mariage eut lieu le 28 février de la même année. Entré à l'école royale militaire en 1765, sorti sous-lieutenant au régiment de Saintonge le 14 août 1771, il a été fait chevalier de Saint-Lazare la même année. Lieutenant en second le 7 juillet 1779, en premier le 15 avril 1780, il fut fait capitaine en 1782, pendant la guerre d'Amérique. Il a continué à servir jusqu'au 30 novembre 1789. Présent à l'assemblée provinciale de février 1789, il a signé les procès-verbaux « le comte de Lacarre » pour la noblesse de l'île d'Oleron. Il est porté dans les assignations faites par le lieutenant général du baillage de l'île avec la qualification de « chevalier de Lacarre ».

En 1792, il fut à Paris, tâcher d'obtenir du service, mais il ne put y réussir. Rentré chez lui, il fut de suite gardé à vue pendant plus d'un an avec sentinelle à sa porte et sa famille déportée à l'intérieur. Il fut enfermé à Brouage pour y attendre le jugement du tribunal révolutionnaire de Rochefort. Il resta dans les geôles longtemps après les autres prisonniers qui furent libérés par la mort de Robespierre, car il était « *chevalier du poignard*, nom donné à tous ceux qui soutenaient les intérêts du trône et comme ayant été à Paris en 1792. » (*Papiers Dahl.*)

Nommé par l'Empire juge de paix de la ville du Château-d'Ole-

(1) *Bull. Rev. de Saintonge et d'Aunis*, VII, 1887, p. 110.

(2) de La Morinerie ; *La noblesse de Saintonge aux Etats-Généraux*, p. 85.

(3) Cette mention indique que nous avons puisé dans ces papiers des renseignements que nous n'avons pas trouvé ailleurs.

Digitized by Google

ron, il occupa ses fonctions jusqu'en 1830 et mourut à 84 ans le 3 mai 1838, laissant de son mariage quatre enfants : 1) Jean-Henri Auguste, capitaine au 92e de ligne, chevalier de la légion d'honneur, né au Château-d'Oleron, en 1812, décédé au même endroit le 14 avril 1899 ; 2) *Louis-Charles-Henri*, qui suit, 3) *Gabrielle* 4) *Louise* qui, avec Gabrielle, résidait au Château d'Oleron avec leur mère, en 1861, et qui fut inhumée au Château d'Oleron le 11 août 1904, âgée de 81 ans.

D. *Louis-Charles-Henri*, commandant le 3e régiment de cuirassiers, qui, à Frœschwiller, le 6 août 1870, eut la tête enlevée par un obus et resta en selle sur son cheval emporté : « Colonel, lui avait dit Mac-Mahon, je vous envoie à la mort, embrassons-nous. » Le cheval continuant sa route entraîna le cadavre dans les rangs des ennemis. Un monument à la mémoire du colonel et de ses cuirassiers a été élevé près de Frœchwiller (1). Il était officier de la Légion d'Honneur. Il avait épousé en 1851 Caroline de Bezottes, dont il eut : 1) *Marie-Bénigne-Henrique*, 2) Henrique qui suit.

E. *Henrique* qui décéda le 15 avril 1904, consul de France à Florence et ne laissa pas de postérité.

Dr R. Bourriau.

A PROPOS DES TROIS GLORIEUSES

Audry de Puyraveau, député, fut un des agents des journées de juillet 1830. Il était du nombre des députés qui, réunis chez Casimir Perier pour rédiger une adresse de prolestation, n'arrivaient pas à se mettre d'accord, ce qui fit dire à Villemain « je ne m'attendais pas à voir tant de poltrons réunis. »

Son attitude lui valut néanmoins les éloges de ses électeurs qui lui adressèrent la lettre suivante.

Monsieur,

L'admiration, l'amour des citoyens recherchent avidement les généreux défenseurs de la liberté. Une commission de gouvernement s'est levée au plus fort du péril, composée de dévoués entre les dévoués, mais où le dévouement n'eut pas suffit sans les lumières, et les lumières sans le courage, vous deviez en faire par-

(1) A propos de l'érection de ce monument en mai 1897, le *Bulletin-Revue de Saintonge et d'Aunis*, XVII, 1897, p. 234, publie une note sur le colonel de Lacarre et sur sa famille.

Digitized by Google

tie, vous avez attaché votre nom aux luttes de juillet, journées immortelles qui seules suffiraient à la gloire d'un grand peuple, et qui au-dessus de tous les noms élèvent le nom de France. Ami de Lafayette et de Dupont de l'Eure, permettez à vos concitoyens de Marennes de parer votre front de la couronne civique. Trop éloignés de la ville héroïque, ils n'ont pu vous suivre que de leurs vœux dans vos périlleux efforts pour la cause sacrée ; toutefois eux aussi ont payé leur dette à la patrie puisqu'ils ont su choisir un homme tel que vous.

A Monsieur Audry de Puyraveau, député de la Charente-Inférieure.

Marennes, 8 août 1830.

DUBOIS MEYNARDIER, P. M. DUBOIS, E. ROBERT, négociant électeur, AUBIN, CHARRON fils... (*Suivent 110 signatures.*)

Bibliothèque de Saintes, fonds Martineau.

SAINT-SEURIN-D'UZET ET LA LOI DU 25 VENDEMIAIRE AN II

L'une des conceptions les plus bizarres de nos grands ancêtres de la Révolution a été assurément le changement d'appellation des lieux portant un nom de saint ou évoquant une idée qui avait trait à la religion ou au régime déchu. Cette loi de la Convention Nationale qui paraît avoir reçu une application générale, n'eut d'ailleurs qu'un effet éphémère, car les communes qui le subirent recouvrèrent peu de temps après leur travestissement l'ancienne dénomination. Tel fut le cas de celle de Saint-Seurin d'Uzet. Nous pouvons même affirmer que parmi les plus vieux habitants de celle-ci, il n'en est pas un seul aujourd'hui, et leur ignorance est partagée depuis longtemps même par les détenteurs les plus avertis de l'autorité locale, qui sache que pendant un laps de 8 mois et 7 jours, cédant aux travers de l'époque, elle s'est appelée L'Union d'Uzet — soit du 3 germinal an II (23 mars 1794), au 10 frimaire an III (30 novembre 1794). Il est vrai que la mention ci-devant précédant encore l'ancien nom allait au-devant de toute erreur possible, quoiqu'en perpétuant inconsidérément le nom du saint abhorré.

Il nous a donc encore semblé intéressant de relever dans les registres des délibérations du Conseil Général de la Commune les

Digitized by Google

documents ayant trait à ce changement de dénomination, en les citant aussi textuellement pour leur laisser toute leur couleur locale et leur saveur rétrospective :

« Aujourd'huy, 3me germinal L'an 2e de la République franse, une et Indivisible Lagent national de La commune de Saint-Seurin d'Uzet après avoir pris connoissance de La Loy du 25 vendemiaire dernier sur Le changement que doivent faire Les conseils généraux de la Commune qui porte des noms qui rappellent Le royallisme, La féodallité ou De Supertission (1), ainsy que la Lettre à Luy adressée à ce sujet et Reçue de hier par Lagent nationnale du district de Xante ; Requis dudit conseil de dénommer cette commune dun nom conforme à Lesprit des Loix Républiquaine, Et qu'à cet effet elle soit nommée Cne de Lunion Duzet si devant *Saint-Seurin Duzet* et que toutes Les délibérations future, Lettre, Adresse, pétitions et toutes autre acte porte à Lavenir cette dénomination ; Et que la délibération à ce sujet soit faitte de suitte, Et quextrait En soit adressé aux district à la maison Commune Le jour mois et an que dessus, aprouve les mots interligné pour valoir a *ce sujet.* Signé : Guilbot, agent national. »

La délibération ci-dessus ne faisait d'ailleurs que ratifier un état de choses déjà existant depuis plusieurs jours et que nous voyons formellement appliqué dans les deux documents suivants qui lui sont antérieurs :

« Liberté, Egalite.

Le délégué du Commissaire Nommé par Le directoire du dixtrict de Xante Relativement à Lexercice du droit de prehension. Sest Rendu Ce jourdhuy jour indiqué à La maison Commune prévenu Lobjet du droit de prehension qui à cet Effet avet fait Rendre tous Les objets propres à Léquipement des troupes à Cheval.

« Le délégué s'est occupé de suitte d'examiner Et vérifier Les dits objets apres avoir donné Connoissance à Lassemblée les objets cy-dessus Scavoir :

Maihieu Coureau une Selle n° 1, dont il est fait don à la Nation, Et il est fâché de n'avoir pas d'autres objets propres au droit de prehension.

Le Citoyen Gerbeaud une Selle n° 2, dont il est fait don à la Nation.

---

(1) Au lieu du mot fanatisme, rayé.

Digitized by Google

Le citoyen Julien (1) une Selle n° 3 dont il est fait don à la Nation.

Pierre Chevalier une Selle n° 4 dont il est fait don à la Nation.

Il ne s'est trouvé d'autres objets propre à l'équipement des troupes à Cheval. Il a été remis une note au propriétaire des selles requises Et de les porter au Chef-Lieu de canton dans un Magasin ouvert à cet effet dans la maison Commune. Les officiers municipaux requis de tenir main dont ils ont copie du procès-verbal à Lunicnduzet, le 19 ventos. an 2e de la Rq une Et indivisible. Signé : Berny délégué du Commissaire. »

---

(1) J. P. Julien de Verdeilhan, originaire de Castrais, qui porte le titre de « Ministre de l'Eglise de Saint-Seurin d'Uzet, près Mortagne », depuis le 16 juillet 1774, d'après une étude de M. Eug. Moutarde, pasteur à Royan, Bordeaux 1916. La Terreur étant survenue et ayant brusquement fermé tous les temples, Julien chercha d'abord dans l'étude de la médecine (mai 1793 et juillet 1794) un moyen de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. Vers la fin de l'année 1795, il accepta un mandat politique : à la date du 22 frimaire an IV, 13 décembre 1915, il fut nommé commissaire provisoire du Directoire exécutif pour le canton de Mortagne. Si l'on en juge par le registre des délibérations de la Municipalité de Mortagne, fait observer son biographe, sa grande préoccupation fut de faire rentrer l'impôt, dont la perception paraît avoir été fort difficile. Son rôle, comme fonctionnaire public, se borne à se conformer aux ordres qu'il reçoit du Directoire. On pourrait ajouter qu'il entra de la façon la plus complète dans son personnage, comme l'indique une réflexion de l'auteur sur le zèle qu'il déploya dans l'organisation et la célébration de plusieurs fêtes républicaines, entre autres l'anniversaire de la mort du roi. Remarquons de notre côté que l'emphase et l'exagération qui accompagnaient ses discours et ses actes, la nature des sentiments qu'il exprimait étaient, selon une formule qui revient alors souvent, bien *analogue* à l'esprit qui soufflait à cette époque. Voici d'ailleurs l'analyse du discours qu'il prononça à la première de ces fêtes et que nous avons empruntée nous-même au registre précité : 25 pluviôse (14 février 1796). *Célébration de la mort du roi.* Prononciation *d'un discours énergique* relatif aux circonstances, dans lequel le Commissaire du Directoire a fait sentir d'une manière non équivoque les motifs qui ont déterminé la législature a décréter la célébration de cette mort et avec quelle ardeur tout bon républicain doit se conformer à cette loi ; après quoi ledit commissaire a fait inscrire les fonctionnaires présents.

Cependant, ayant dû résigner ses fonctions par suite d'épuisement physique, nous dit son biographe, un repos de plusieurs mois lui rendit un retour passager de ses forces. Mettant alors à profit les articles de la Constitution de l'an II et de la loi du 7 vendémiaire an IV, qui autorisaient le libre exercice des cultes en laissant aux fidèles le soin de les entretenir de leurs propres deniers, Julien fit à la maison commune de Gemozac la déclaration préalable obligatoire (20 messidor an VIII, 8 juillet 1799) comportant la prestation du serment de « haine » à la Royauté, à l'anarchie, de fidélité et d'attachement à la République et à la Constitution de l'an III, ce qui ne dût guère lui coûter, soit dit en passant, et reprit l'exercice des fonctions paroissiales à Saint Seurin-d'Uzet, jusqu'aux premiers jours de l'année 1800, où il mourut à peine âgé de 49 ans.

Digitized by Google

Suit une délibération du 30 ventose non signée ayant pour objet la prise en considération d'une lettre de l'Administration du district de « Xantes » et la nomination du citoyen Jean Texier, manœuvre, requis de se rendre le lendemain premier germinal, « muny d'une pelle et d'une pioche, Le tout pour travailler où il Luy sera Commandé dans Le Susdit port de Rochefort... »

MARCEL PELLISSON.

ERRATA

Page 33, il est dit que M. de Guimps, dont M. Hennequin parle dans son *répertoire iconographique* est un *La Roche* et non un Cosson. C'est une erreur. S'il est exact qu'au début du XVIII[e] siècle Guimps appartenait à Fronton de La Roche, chanoine de Saintes, à la fin du siècle cette baronnie est entre les mains de *Pierre* Cosson, grand maître des eaux et forêts du Poitou. Cf. Beauchet-Filleau. *Dictionnaire des Familles du Poitou* et *Bulletin Revue* de Saintonge, tome XII, p. 220.

Dans l'article de M. Loth :

Lire p. 10, ligne 20 : le gallois *cruc* s'écrit aujourd'hui Crug.

P. 11, ligne 8 : orthographe anglaise creeg (*ee*=*i*) *ii* cornique avait un son voisin de *i*.

P. 11, ligne 40 : *Book of Armagh.*

P. 11, ligne 41 : *palaeo hibernicus.*

P. 12, ligne 33 : à supprimer.

P. 12, ligne 35 : Staffordshire.

P. 12, ligne 36 : est devenu *ii* en brettonique.

P. 15, ligne 8. Bref, avec des sens équivalents, Kruck avec *u* : vieux norrois *hraukr*, tas de blé en forme de cône : anglo-saxon *hréac*, anglais *reek* meule de foin : vieux norrois hryggrr, dos, croupe de colline etc., indo-européen *Krujo* (Falk-Torp *Nokgisch. Dänishes étymologisches Wörterbuch* : voir Raage Ryg.)

Digitized by Google

LIVRES ET REVUES

RÉVEILLAUD. *La force de la race.*

Ce roman n'est pas de notre compétence, mais nous pouvons dire en vérité qu'il est intéressant. Le thème n'en est pas neuf, son développement plaît. Il ne saurait en être autrement d'un auteur qui connaît le monde arabe à fond. Le héros est un peintre qui venu au Maroc pour travailler, s'éprend d'une femme, se convertit à la religion de Mahomet pour lui prouver toute son affection et finalement en est méprisé. Ce n'est pas toujours vrai mais ça peut arriver. Penser à Dinet. Le grand attrait de ce livre n'est pas là pour nous. Les frères Tharaud ont écrit une préface qu'il faut lire, panégyrique de l'auteur qui a passé toute sa vie en Tunisie et au Maroc, où il avait acquis une situation prépondérante due à une grande habileté et une initiative intelligente.

Il est mort dans un accident d'automobile. Les pages consacrées à son agonie sont empoignantes et d'une terrible vérité.

Le volume est illustré d'un portrait peint par Mme Réveillaud née Drouet Cordier, seconde femme de l'auteur.

Le dernier *Bulletin* de la Société d'archéologie de Saint-Jean-d'Angély a publié la nouvelle suivante :

« D'accord avec la *Société d'archéologie de Saintes* notre Société a posé sur la façade du logis de Labadaire..... une plaque en marbre turquin portant gravée en lettres rouges l'inscription :

Dans ce logis, est décédé René Caillé. 1838. »

Rectifions pour l'Histoire.

La vérité est qu'il faut substituer la *Société des Archives de la Saintonge et de l'Aunis* à *Société d'archéologie de Saintes. Suum cuique.* Cette plaque a été fournie et mise en place grâce au bienveillant concours de M. Bonnet.

Ce même *Bulletin* publie deux tapisseries d'Aubusson qui portent sur la bordure de fleurs les armoiries de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, appartenant aujourd'hui à M. Laurent. L'une est une salutation angélique, l'autre représente un vieil évêque ou abbé ayant un ange derrière lui, foudroyant de sa plume deux personnages enlacés par des serpents, en présence d'une Vierge qui portant une église, apparaît sur un Monde sur des nuages. *La Foi terrasse l'Erreur.*

Digitized by Google

Bulletin archéologique du Comité 1927.

M. Pietresson de Saint-Aubin, architecte de l'Aube, étudie la fourniture de la pierre sur les grands chantiers du moyen-âge et de la Renaissance. Les constructeurs pouvaient acquérir à titre gratuit ou onéreux, ou louer une carrière qu'ils exploitaient à leurs frais : plus généralement, ils s'adressaient à des fournisseurs spécialisés. La pierre était extraite suivant les indications de l'architecte. Le prix de la pierre porte le nom de *forétage*, dont l'emploi, bien que fréquent, ne paraît pas avoir été signalé jusqu'ici avec ce sens. Il est compté communément au pied au XVI^e^ siècle. Il est confondu avec le prix du transport, à partir de 1560, aux charretiers. Le contrôle des quantités reçues sur le chantier se fait au moyen de marques apposées sur les blocs. La pierre fut tout d'abord taillée dans la carrière même : ce travail appelé *assimilage* est exécuté par des maçons qui se déplacen sous la direction de l'architecte. Depuis 1507, il est confié au perrier qui élève le prix du forétage.

Les charrois sont morcelés entre une grande quantité de charretiers, lesquels sont payés au pied cube. Le transport quadruple quelquefois le prix de revient de la pierre.

Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1930.

A la séance du 21 février, M. J. Loth a fait une communication sur le saintongeais Cruc ; galois, cornique, breton, Cruc et la question de la date de l'extinction du celtique en Gaule.

On connaît les savantes explications que M. Loth a bien voulu donner à notre *Revue*. Le compte-rendu de sa communication à l'Académie est naturellement assez court (une page et demie avec une faute d'impression, *Saint Theurine* pour Sainte Lheurine). Il rappelle la découverte d'un squelette au Cruchau.

Il est facheux que l'auteur n'ait pas été instruit qu'en face du Cruc, Cruchau, de l'autre côté du Né, il existe un lieu élevé (cote 76, carte d'Etat-major) dans la commune de Juillac-le-Coq, nommé Le Crou. L'identification du celtique au français Crüc aurait été facilitée. Il y est parvenu (page 12) par raisonnement et hypothèse.

Sur la question si neuve et si importante pour nous, saintongeais, de la persistance du Gaulois dans notre pays, M. Loth a été moins affirmatif devant ses collègues que devant nous. « On peut donc supposer, dit-il (p. 42), non sans hardiesse, je l'avoue, que

Digitized by Google

le gaulois subsistait encore à cette époque (IVe siècle) en Saintonge et a pu y être parlé assez longtemps encore. » Dans notre revue, M. Loth a perdu sa prudence : « on peut affirmer par voie d'analogie qu'au IVe siècle le celtique était encore parlé en Saintonge. Il a pu l'être bien après. Une étude approfondie des noms de lieu purement celtiques, représentés encore dans la langue courante, pourrait donner des résultats précieux et amener peut-être la solution de la question. »

Il faut obéir à cette suggestion. C'est un projet d'étude de premier ordre, tout neuf, plein d'inconnu, gros, espérons-le, de révélations. A ne consulter que la carte, les noms de *Cruc* et ses dérivés, sont rares, semble-t-il, dans notre région. Les lieux dits, les cartulaires, les aveux et dénombrements fourniront, sans doute, des vocables parmi lesquels un linguiste compétent saura reconnaître ceux qui s'apparentent avec *Cruc*.

Les mélanges de linguistique et de littérature offerts à M. Alfred Jeanroy par ses élèves et amis. Paris, E. Droz, 1928, contiennent *deux chansons gavaches* recueillies en 1895 à Monségur, au centre de l'îlot de colonisation poitevine saintongeaise établi entre Garonne et Dordogne à la fin du XVe et au début du XVIe siècle, publiées par M. Bourcier.

M. l'abbé G. Chapeau publie dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1929, p. 503, un long mémoire sur *l'église abbatiale de Charroux*. Dès les premières lignes, il tente d'expliquer le nom du ruisseau qui arrose l'étroite vallée où l'abbaye fut fondée : « *Verdanson*. Nom, dit-il, qui signifie dans la langue scandinave qui était celle des Francs : la voie ou chemin des Cygnes. — *Virdranson*. La malignité publique ou la malice de quelque moine du moyen-âge, certainement par corruption, fit de l'idéal Verdanson le très prosaïque *Merdanson*, pour le récompenser sans doute des nombreux services qu'il rendait dans l'enceinte de l'abbaye... » Renversons la proposition et nous aurons la vérité. Verdanson est la corruption élégante de Merdanson, inventée par quelque scribe délicat. On voudrait que M. l'abbé Chapeau eût raison. On pourrait croire que sur quantité de cours d'eau de France voguaient majestueusement les blancs oiseaux au long col. La réalité est beaucoup moins poétique. A Saintes la porte Aiguière s'appelait Merderia (*Cartulaire* de l'abbaye). A Beauvais le Merdanson est une dérivation intra muros du Therain (*Bulletin du Comité historique*, 1913, p. 52; 1917, p. 393).; à Tournai, existe une rue Merchanchon (*An-*

Digitized by Google

nales de l'Académie royale de Belgique, 1929 plan.) ; à Vendôme, un ruisseau s'appelle Merdereau, canal creusé par mains d'hommes (*Bulletin Soc. du Vendômois*, 1913, p. 126) ; Aqua de Merderon sert de limite à la chatellenie de Germigny en 1170, (Cartulaire de Saint-Cyr de Nevers. (*Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts*, 1916) ; un ruiseau Merdanson passe à Montboyer (Charente); Passum Merderelli (1220), (*Archives historiques du Poitou*, tome II, p. 200); un aveu de 1391 nomme un chemin Merderon, aux environs de Soumac (Charente-Inférieure) (Papiers Martineau). M. Ant. Thomas dans *Romania* (1914), p. 87, cite un texte de 912 le « rio curen qui vocat Merdendono » et explique que ce mot est « une graphie curieuse de Merdanione, le Merdançon nom porté par beaucoup de ruisseaux collecteurs d'immondices, cf. *Cartulaire de Cluni*, n° 693, où on lit Merdantius et Merdantiotnalis. »

Longnon (*noms de lieux*, p. 543) dit un mot du vocable.

M. Prou, dans *Bulletin archéologique* du *Comté* 1918, fait différents rapprochements de mots voisins de Merderia, ruisseau, qui, à Sens, amène les eaux de la Vanne sous les murs romains. Un petit cours d'eau, le Merderel, traverse l'ellipse du théâtre gallo-romain de Noiromagus (*Revue archéologique* 1929 p. 334).

Près Lyon un ruisseau s'appelle Merdanson. C'est le nom écrit par Grange sur sa carte du canton de Charroux.

En résumé, il semble bien qu'il désigne un fossé, un égout, créé par dérivation d'une rivière, sous les murs d'une ville, généralisé, au moyen-âge, et appliqué même à des chemins, en raison de leur état de malpropreté. Il est possible qu'il soit d'origine gallo-romaine, et remonte à la construction des murailles, fossé à double fin, défense et dépôt d'immondices plus recherché par des rats que par des cygnes.

CH. D.

A la page 534, *Le Chadeuil ou le Capitol de Poitiers*. M. Léo Fayolle tire le mot du latin *Capitolium*.

« Les Capdeuils ou Chadeuil ruraux ne sont évidemment que des châteaux forts ; mais ceux de nos antiques cités peuvent être, sont généralement des *Capitolia* au sens vrai et complet du mot, c'est-à-dire au sens ancien et romain ».

A Saintes, capitolium ne peut signifier que château-fort et non capitole. La question a été longuement débattue. Cadeuil, dans la commune de Nancras, serait un château-fort. Mais on ne voit pas où il pouvait être.

Digitized by Google

M. Leo Fayolle a fait paraître dans le *Journal de l'île de Ré* du 27 avril 1930 un article sur *Le nom de l'île de Ré.*

L'auteur nie que Ré vienne de Rhéa : il veut que ce nom sorte de Ratis qui signifie en gaulois fougère. Ré, île des fougères.

Revue des deux Mondes, 1er août 1930. Contre-amiral Drujon. *L'école navale.*

Dans *Le Temps* du 27 septembre 1930, article de M. A. Chesnier du Chesne sur le *Premier regret* de Lamartine.

Du même : *Trois lettres inédites de Lamartine* dans le n° du 9 novembre.

LA RONCIÈRE (Ch. de). *Une épopée canadienne.*

On ne se douterait pas que sous ce titre, très juste d'ailleurs, paraît une biographie d'une famille que l'Aunis et la Saintonge n'ignorent pas. Elle a donné à la France onze enfants dont les noms sont intimement liés à l'histoire de La Martinique et surtout du Canada. Ce sont de rudes hommes.

L'auteur appelle Pierre Le Moyne d'Iberville le Cid canadien de qui « l'activité tient du prodige ». L'Acadie, Le Mississipi, Terre neuve, Québec, Montréal ont vu ses exploits, ses frères, Bienville, père de la Louisiane, Serigny, commandant général de la Louisiane, puis de la Marine à Rochefort, sans compter ceux qui moururent à la peine, sacrifièrent leur vie à étendre et conserver à la France un magnifique empire colonial, que Bienville eut la douleur de voir passer aux mains des Anglais (1763).

Seuls, Serigny, Chateauguay reposent à Rochefort, Bienville à Paris.

Serigny a fait souche en Aunis ; il existe quelques-uns de ses descendants.

Bulletin de la Société préhistorique française, t. XXVI (mai 1929) on y lit page 311 un article de M. E. Linckenheld, à propos d'un *urceus* portant les graffites *T II s P II s.* L'auteur constate qu'à part le *Corpus*, vol. XIII. 3. fasc. où se trouvent des inscriptions indiquant le poids ou la capacité des vases ou la qualité de leur contenu, les travaux en cette matière sont très rares en France. « C. Jullien et Dangibeaud étaient, je crois, les premiers qui s'en soient occupés, en France, et celà à l'occasion de découverte à Saintes, d'un certain nombre de récipients pourvus de telles « inscriptions ».

Et il se refère aux tomes XI, XIII et XV du *Recueil de la Commission des Arts et Monuments* de Saintes.

Digitized by Google

Beaux Arts (Chronique publiée par la *Gazette des Beaux Arts*) a publié un article sur le fort du Chapus classé, puis, dans le n° du 20 janvier 1930, la photographie des beaux ormeaux du château d'Ecoyeux site classé et *une villa romaine près de Royan* par M. de Foletier, illustrée d'un joli dessin de Balande. Il s'agit des ruines autour du moulin du Fa, dans la commune de Barzan, fouillées en partie par M. Massiou. « Il faut espérer que des collaborateurs se trouveront, et que des recherches seront poursuivies avec suite et compétence et avec des ressources suffisantes. Il semble très probable que leur résultat sera des plus intéressants et que l'on exhumera du sol toute une ville romaine. » Cf. *Revue*, tome XLI, p. 143 et 5.

Dans le n° de juillet, M. de Foletier a fait insérer un article sur *Brouage* « qui achève de mourir ».

Notre excellent confrère M. Memain a publié dans les *Tablettes* de Rochefort des 22 et 25 octobre, un très intéresant article sur le second tome des *Lettres de Bégon*, que nous nous faisons un plaisir et un devoir de mettre sous les yeux de nos abonnés.

Il y a quatre ans, j'ai entretenu les lecteurs des *Tablettes* du premier volume des lettres adressées par Michel Bégon, intendant de la Marine à Rochefort, à son ami Cabart de Villermont, ancien gouverneur des îles d'Hyères, ex-lieutenant général à Cayenne. (Voir *Tablettes des Deux Charentes*, 12 juin 1926). Cette correspondance, disais-je alors, concerne plus particulièrement les beaux-arts, les deux hommes étant des amateurs intelligents de belles, choses, des collectionneurs passionnés d'objets rares, d'estampes, de tableaux, de livres intéressants enchassés dans de belles reliures ; ces « curieux », comme on disait alors, possédaient chacun une « galerie » — nous dirions aujourd'hui ; un musée — qu'ils s'ingéniaient à enrichir et à embellir par l'acquisition d'œuvres de leurs contemporains, français et étrangers, voire même d'œuvres de maîtres anciens. Michel Bégon, amateur et collectionneur, a fait à lui seul le sujet d'un travail intéressant de G. Duplessis.

La forte personnalité de l'intendant de Rochefort donne à cette correspondance un intérêt général ; il est question, incidemment, des travaux et des soucis d'un homme qui occupe une haute fonction dans la Marine et dans l'administration civile du royaume. On est donc en présence d'un document précieux pour l'histoire des Beaux-Arts au XVII[e] siècle, utile pour l'histoire générale, bon

Digitized by Google

à consulter pour des études sur notre histoire maritime et coloniale ; c'est un document enfin qu'il est indispensable de connaître pour peu qu'on s'intéresse à l'histoire de Rochefort et à la région voisine. Colbert de Terron a créé l'arsenal ; Bégon a fait la ville. Pendant près d'un quart de siècle de 1688 à 1710, il a été un de ces administrateurs puissants et éclairés, qui pouvaient faire beaucoup de bien, parce que le gouvernement royal, qui avait confiance en eux, leur laissait beaucoup d'initiative, quitte à les frapper s'ils faisaient mal. Pour prendre un exemple local je me bornerai à rappeler la disgrâce dont fut frappé Lucas de Demuin, pour n'avoir pas donné à Rochefort des fortifications suffisantes.

M. Dangibeaud a proposé de donner pour titre à cette correspondance, celui de « *Lettres familières* de Michel Bégon ». Celui-ci, en effet, s'adressant à un ami, laisse courir sa plume — ou plus exactement, sa pensée, car il dicte, heureuse circonstance, l'écriture de Bégon étant souvent très difficile à déchiffrer. Il parle de ses relations avec les artistes du temps, surtout avec les graveurs, de ses estampes, de ses livres et de leurs belles reliures, de ses collections de pierres, de plantes, d'oiseaux rares ; il parle de sa santé aussi, qui est très altérée à partir de 1702. Ses lettres apportent ainsi une contribution précieuse à sa propre biographie. Mais sur d'autres sujets, qui, en raison de la situation élevée qu'il occupe, retiendraient davantage notre attention, il est très discret. D'abord un homme investi de ses fonctions est tenu à beaucoup de réserve, même avec ses amis. Il ne faut pas, écrit-il « faire tomber sur nous le moindre soupçon d'un commerce des lettres qui puisse être préjudiciable à l'Etat ». Ensuite, la plupart de ses lettres sont des réponses à des lettres de Villermont que nous ne possédons pas ; de là des allusions que, bien souvent, le lecteur ne saisit pas. Cette correspondance, note M. Dangibeaud, « met plus en re-» lief l'homme privé que l'intendant, et le situe dans le milieu où » il vit, fait ressortir sa mentalité et la culture de son esprit. » Rien n'est plus exact. Mais le savant éditeur n'exagère-t-il pas un peu quand il écrit que ce recueil n'est « pas aussi documentaire qu'on le souhaiterait ? »

Sans doute, en dehors du sujet qui fait le fond même de la correspondance, Bégon-Villermont, trouve-t-on dans ces lettres, jetées sans autre intention que celle de renseigner d'un mot son ami sur ses occupations ou de s'excuser près de lui d'un retard, des notes, très brèves à la vérité, sur bien des questions qui n'intéressent ni les arts, ni les artistes, ni les collectionneurs : aperçus,

Digitized by Google

techniques concernant l'administration de sa généralité, celle de la Marine ou les constructions navales, indications sur les armements et les désarmements à Rochefort et à La Rochelle, nouvelles des Iles d'Amérique, menées de l'Angleterre dans nos ports, particulièrement à propos des protestants, appréciations sur quelques événements de la Cour, sur les querelles théologiques, sur les affaires de Chine même. On relève en passant maints renseignements sur les occupations multiples de Bégon, à la fois intendant de la Marine au département de Rochefort et intendant de la généralité de La Rochelle. On peut glaner quelques faits concernant l'histoire de Rochefort, et, surtout, à propos des armements et des désarmements, des notes biographiques d'une valeur inestimable, qui viennent confirmer, contredire ou préciser les Notices souvent erronnées de Laffilard sur les officiers de la Marine royale. Tous ces renseignements sont d'autant plus précieux qu'ils se trouvent donnés là sans altération, n'étant pas, je le répète, le sujet principal de l'entretien entre Bégon et Villermont. Ils complètent ceux qui sont donnés dans la correspondance administrative de l'intendant avec la Cour.

Celui qui voudra étudier Michel Bégon, administrateur civil et intendant de la Marine — sujet qui ne manquerait pas d'intérêt, local et général à la fois, (et je note en passant que nous en sommes réduits sur ce point à la petite brochure de La Morinerie, parue il y a une cinquantaine d'années) — celui qui voudra, dis-je, écrire une monographie historique sur Bégon, devra avant tout compulser et analyser les nombreuses lettres et les volumineux rapports (on disait alors des *mémoires*) que Bégon adressait à la Cour. Des extraits de cette correspondance administrative ont été publiés dans deux recueils : *La correspondance des Contrôleurs généraux des Finances avec les Intendants de* 1683 à 1715, en trois gros volumes, par de Boislisle, et la *Correspondance administrative du règne de Louis XIV*, quatre volumes, publiés par Depping. Ces extraits d'ailleurs ne sont rien en comparaison de la masse énorme de documents encore inédits — surtout en ce qui concerne notre région — que renferment la Bibliothèque nationale et les Archives nationales, notamment les séries G 7 (correspondance des contrôleurs généraux avec les Intendants, et lettres et mémoires des intendants) et les séries B 2 et B 7 des Archives de la Marine. Ce sont des documents facilement accessibles, à condition de pouvoir les consulter sur place, ce qui suppose du temps, de l'argent... et quelque peu d'habitude et de méthode. En vue

Digitized by Google

d'un tel travail, le recueil de lettres publié par M. Dangibaud serait précieux pour tracer un portrait du personnage ; pour le reste, il serait d'une importance secondaire. Mais pour nous, qui n'avons à notre disposition immédiate que ce seul document sur Bégon, nous pouvons y chercher et y trouver quelques indications sur les multiples travaux d'un intendant, ne serait-ce qu'en considérant les déplacements qu'il est obligé de faire pour les nécessités du service ; les lieux d'où ses lettres sont datées et les mentions portant : **hier j'étais à...., demain je me rends à...** nous donneront, très incomplet d'ailleurs, un aperçu sur l'emploi de son temps, et nous pourrons constater que M. Bégon n'occupait pas une sinécure.

⁂

Je n'entreprendrai pas de définir ici les multiples fonctions de l'Intendant d'une généralité. Aucun fonctionnaire de nos jours ne détient une part de puissance aussi grande que celle qui était confiée par le roi à des personnages, sortis de ses Conseils, où ils avaient fait souvent un long apprentissage des affaires administratives. L'historien Tocqueville — comme Taine d'ailleurs et bien d'autres — a décrit cette omnipotence d'un seul homme, à la fois, dit-il, « administrateur et juge... agent unique, dans la province, » de toutes les volontés du gouvernement. » Et précisément à l'époque de Bégon, au début du XVIII^e^ siècle, Law, qui a joué alors le rôle que l'on connaît, déclarait un jour :

« Jamais je n'aurais cru ce que j'ai vu quand j'étais contrôleur » général des finances. *Sachez que ce royaume de France est gouverné par trente intendants.* Vous n'avez ni parlement, ni états, ni » gouverneurs ; ce sont trente maîtres des requêtes commis aux » provinces de qui dépendent le bonheur ou le malheur de ces » provinces, leur abondance ou leur stérilité. »

Un intendant de la Marine jouissait aussi d'une autorité sans limites. Colbert ayant séparé « le pouvoir et fonction de la justice, police et finance » du « pouvoir et fonction de guerre », ou, comme on disait plus communément « la Plume » de « l'Epée », c'est-à-dire les agents d'administration du personnel combattant, l'intendant de la Marine était le chef de cette administration dans un « département », c'est-à-dire sur une portion du littoral ; chef indépendant de tout contrôle, imposant son autorité dans les arsenaux et les ports où il avait le maniement des fonds et la libre disposition des navires, des agrès, des armes, des approvisionnements, la direction des ouvriers et des matelots. Le « corps de la

Digitized by Google

Plume » avait la certitude d'être soutenu contre « le corps de l'Epée ». Colbert n'avait-il pas déclaré un jour au duc de Beaufort, intrépide marin mais forte tête, que l'intendant était *l'homme de Sa Majesté* ? De là des conflits nombreux, les combattants rejetant sur les administrateurs la responsabilité des insuccès. Mais quand l'intendant était un de Terron ou un Bégon le dernier mot était toujours à lui.

Michel Bégon, comme Colbert de Terron à l'origine de Rochefort, cumulait deux fonctions dont aucune d'elles n'a son équivalente aujourd'hui. Depuis 1628, il y avait un intendant de la généralité de La Rochelle qualifié, en 1631, en la personne de François de La Villemontée « intendant de justice, police, finances et marine à La Rochelle, province et isles entre Loire et Garonne » ; mais ses attributions en matière d'administration civile n'étaient pas bien définies ; la circonscription elle-même n'était pas nettement délimitée, puisque l'Aunis était rattaché à la généralité de Poitiers. A partir de 1661, il y a un intendant spécial de la Marine — Colbert de Terron — qui réside à Rochefort à partir de 1666, et c'est lui en réalité qui, dans les dites « provinces et isles entre Loire et Garonne », exerce le pouvoir civil : de là de nombreuses difficultés avec les intendants de Poitiers pour l'Aunis et avec ceux de Bordeaux pour quelques paroisses au Sud de la Saintonge, difficultés que la forte personnalité de Colbert de Terron aplanit. En 1694, précisément au temps de Michel Bégon, la généralité de La Rochelle est délimitée quant au territoire ; elle se divise en cinq élections : La Rochelle, Saint-Jean-d'Angély, Marennes, Saintes, et Cognac en Angoumois. Quant à la marine, mon « département, écrit Bégon, s'étend depuis la frontière de Bretagne, du costé du Bas-Poitou jusqu'à la coste d'Espagne. »

Ainsi, sur deux circonscriptions, deux fonctions bien différentes et toutes deux éminentes font de Michel Bégon un personnage considérable ; mais le labeur est écrasant : Bégon y use sa santé, comme quarante ans plus tôt Colbert de Terron que le grand Colbert, son cousin, avait dû rappeler presque mourant. Au reste, peu après la mort de Bégon, survenue en 1710, le roi se décide enfin à séparer la Marine de l'administration civile (1716) : François de Beauharnais fut intendant de la marine, en résidence à Rochefort et le marquis de Creil fut nommé « intendant de justice, finances, police, commissaire départi pour les ordres du roi dans la généralité de « La Rochelle », telle qu'elle avait été délimitée en 1694. »

Digitized by Google

*
* *

Veut-on se faire une idée du temps employé par Michel Bégon à parcourir sa généralité pour les affaires de l'administration, ses lettres à Villermont nous fournissent, incidemment, je le répète quelques éléments pour l'établir, renseignements fragmentaires d'ailleurs, la correspondance en question ayant un tout autre objet. Prenons le second semestre de l'année 1700.

Le 21 juin, Bégon part pour quinze jours, faire sa « tournée » en Saintonge et dans la partie d'Angoumois qui est comprise dans sa généralité, c'est-à-dire l'élection de Cognac et il est à peine de retour qu'il accompagne le Directeur général des fortifications, Le Peletier de Souzy, dans les places fortes de son département. Il a eu « bien de la peine » de satisfaire au courant », écrit-il le 8 août, et il ajoute qu'il se dispose à se rendre à La Rochelle, dans deux ou trois jours pour présider à l'élection d'un député des marchands de cette ville pour le Conseil du Commerce récemment créé.

Le 23 août, nouveau départ pour une « tournée » de huit jours du côté du Périgord ; il est de retour à Rochefort le 2 septembre seulement. Le 9, il est à La Rochelle. « Il y a icy beaucoup de maladies de flux de sang, écrit-il, et on se porte beaucoup mieux à Rochefort qu'en cette ville, où cependant, je ne puis me dispenser de rester huit jours. » Le 3 octobre, il confie à son ami qu'il envie son sort, à savoir la tranquillité dans une propriété à la campagne comme celle de Coulommiers où séjourne Villermont. « Pour moy, ajoute-t-il avec une pointe de mélancolie, je cours « de village en village, et il y a trois mois que je suis presque con- « tinuellement en chemin. Je pars aujourd'huy par une pluye « très violente, pour commencer une tournée pour le département « de la taille, qui m'occupera jusqu'à la fin de ce mois. »

La répartition de la taille, impôt direct dû par les roturiers, était une des attributions les plus délicates des intendants. Le contrôleur général envoyait chaque année le « brevet » par généralité, et l'intendant, avec l'aide de ses subdélégués et des syndics des paroisses, fixait la quote-part de chaque paroisse et examinait ensuite les réclamations. Dans les mauvaises années, celles-ci étaient nombreuses, et il n'était pas rare de voir les taillades se réunir au sortir de la grand'messe, faire dresser par un notaire un acte de protestation respectueuse et motivée, et l'envoyer à l'intendant. Ces assemblées de contribuables sont un des traits originaux de la vie rurale dans l'ancienne France, et les doléances étaient parfois suivies de dégrèvements.

Digitized by Google

Voilà donc Bégon parti pour une nouvelle « tournée » qui le tiendra hors de Rochefort jusqu'au 31 octobre. Et il pleut ! Mais, bon homme, l'intendant se console de l'intempérie, parce que, cette année, à la suite d'une longue sécheresse, on peut espérer que cette pluie « enfin venue augmentera la récolte des vins... et qu'elle fera diminuer le prix des grains qui estoient augmentez, par ce que les labourenrs ne pouvoient travailler à la terre et, que les canaux et les petites rivières n'étoient pas navigables... »

Fin novembre, nouveaux tracas administratifs : il ne s'agit de rien moins de recevoir le nouveau roi d'Espagne, Philippe V, qui doit passer incessamment avec le duc de Beauvilliers et une suite de personnages importants. En attendant, Bégon se rend, le 30 novembre, à La Rochelle, et il fait auprès de la Cour des démarches pour que l'illustre voyageur passe par Rochefort, « un des plus beaux monuments » du règne de Louis XIV, son grand-père. Mais Philippe V est pressé d'entrer dans ses Etats et il ne fait pas le détour. Bégon va le recevoir sur la limite de sa généralité, à Melle, où M. de Maupeou, intendant de Poitiers l'a accompagné, et il le conduit à Blaye, où l'intendant de Guyenne, M. de La Bourdonnaye, doit le prendre. Le cortège royal coucha à Saint-Jean-d'Angély le 21 décembre et s'y reposa le 22 ; il séjourna à Saintes le 23 : beaucoup de Rochefortais firent le voyage de Saint-Jean et de Saintes pour voir le prince. Comme souvenir de son passage dans sa généralité, Bégon lui a donné deux oiseaux de Paradis et quelques colibris, échantillons de ces « Isles d'Amériques » dont Rochefort était le port d'attache dans la métropole.

Tout compte fait — et on a pu remarquer qu'il n'a pas été question d'affaires de la Marine — sur six mois de cette année 1700, Bégon en a passé tout au plus un à sa résidence !

Mêmes pérégrinations en 1701. Bégon écrit de Saintes, le 26 mai, qu'il est en tournée Une lettre du 25 juin est datée de La Rochelle : une toux opiniâtre l'empêche de se rendre à Luçon, en Bas Poitou, où l'appellent des affaires importantes. Le 7 juillet il est encore à La Rochelle. « Je n'ay point d'autre remède pour mon rhume, que de prendre trois fois en douze jours six tasses de thé à chaque fois, dans mon lit, à cinq heures du matin, ce qui m'a fait tout le bien possible ». Le thé, d'importation récente, était alors un médicament ; comme ses vertus curatives n'ont pas changé, sans doute, je dédie la recette à tous ceux qui sont incommodés par le rhume d'été.

Guéri, Michel Bégon continue sa tournée : « Il y a quinze jours

Digitized by Google

que je suis en Saintonge, écrit-il de Rochefort le 7 août, où j'ay esté extrêmement occupé des affaires courantes et de voyages que j'ay faits ». Sa lettre du 21 août est datée de La Rochelle : il est dit-il, encore fatigué et toujours très occupé. Le mois de septembre se passe à Rochefort : il faut bien s'occuper de la marine, et sa santé se rétablit. « Je me porte de mieux en mieux et j'espère que dans cinq ou six jours il ne paraîtra plus que j'aye esté malade » (22 septembre). Dès le 2 octobre, l'intendant se met en route pour la répartition de la taille ; il visne l'élection de Cognac et une partie de la Saintonge et rentre à Rochefort le 15 : « J'expédieray icy au premier jour l'Election de Marennes et je me rendray ensuite à la Rochelle, où je resteray jusqu'à la fin du mois. Je ménageray trois jours pour aller à Fontenay-le-Comte m'aboucher avec M. l'intendant de Poitiers sur quelques affaires qui nous sont communes » (18 octobre). Une lettre du mois de novembre (le 19) est encore datée de La Rochelle, alors que celle du 6 est datée de Rochefort. Et le 29 novembre, il écrit avec une satisfaction qu'il ne cherche pas à dissimuler :

« Je suis, grâce à Dieu, à la fin de mes courses : j'espère que rien ne m'empeschera de passer icy tranquillement le reste de l'hyver, avec ma famille qui s'est augmentée, ma fille de La Galissonnière m'ayant amené ses enfants. Nous arrivasmes tous hyer icy en parfaite santé ; j'y ay trouvé M. Collinet (agent du directeur général des fortifications) qui se porte très bien et qui entend tous les jours avec plaisir les sermons du P. de Champigny, barnabiste, qui presche icy à l'Avent. Le P. de la Ferté, jésuite, y preschera l'année prochaine, ce qui vous fait connoistre que Rochefort n'est plus un village. Je fais actuellement bastir une galerie qui donnera de nouveaux agrémens à mon cabinet qui est desjà un des plus beaux du royaume. »

***

On voit combien Bégon aime Rochefort, non seulement parce qu'il y a ses collections et les êtres qui lui sont chers, mais la ville elle-même lui plaît : d'abord il s'y porte mieux qu'ailleurs dans la région, si paradoxal que cela puisse paraître pour l'époque, car on a des renseignements très précis sur l'insalubrité de l'air et l'impureté des eaux dans la ville de Colbert, Il est vrai que la bonne Mme Bégon, que Rochefort a vénérée presque à l'égal de son mari et ses trois fillles l'entourent des soins qui lui manquent pendant ses fréquentes absences. Il trouve l'air de

Digitized by Google

Rochefort plus sain que celui de La Rochelle. Au reste « Rochefort n'est plus un village », écrit-il, et, dans cette appréciation, il y a quelque fierté bien légitime : ce n'est plus un village « grâce à moi », aurait-il pu ajouter. Tout le monde sait à Rochefort qu'ayant trouvé à son arrivée un pauvre village en bois et en torchis, il a laissé une belle ville bâtie en pierres. Il y a à Rochefort « de belles et agréables promenades », écrit-il plus particulièrement au mois de mai, « la plus belle saison de l'année pour séjourner icy » (20 mai 1702). C'est Michel Bégon qui a eu le premier l'idée de faire planter des ormes sur les remparts et de créer le parc. dont le beau jardin actuel n'est qu'une partie ; le « jardin du Roy » au XVIII[e] siècle s'étendait jusqu'à la rue des Fonderies et à la place de la Galissonnière.

***

Les fréquentes indispositions dont il est atteint n'arrêtent pas l'intendant de Rochefort : la terrible maladie dont il mourra après huit ans de souffrances, ne l'empêcha pas, au moins dans les premières années, de faire son métier. Elle apparaît en 1702 : c'est la pierre ; cette année-là, il fait quand même toutes les tournées accoutumées. Pendant le carême, nous le trouvons trois fois à La Rochelle et une fois à Saintes « par le plus beau temps du monde », écrit-il. Le 6 et le 18 mai et le 1[er] juin, il est encore à La Rochelle ; le 10 août également. Grand consommateur de thé, dont il fait usage contre le rhume et contre la gravelle, il annonce qu'on lui a parlé d'un thé de la Martinique ; mais comme il connaît bien l'île, il déclare que c'est un faux thé et qu'il n'en fera pas grand cas ; en quoi, note M. Dangibaud, il avait quelque peu tort, car cette plante est aujourd'hui « acceptée et donne une infusion tonique et stomachique ».

Bégon est encore à La Rochelle le 15 et le 19 août ; il est souffrant et, rentré à Rochefort, il se plaint de douleurs de vessie qui le mettent « dans un anéantissement » qu'il a « peine à soutenir ». Pourtant, arrive l'époque où il faut s'occuper de la répartition de la taille, et il quitte Rochefort le 21 septembre pour Saint-Jean-d'Angély, en proie à un accès de fièvre. Le 28, il est à Cognac : une dose de quinquina l'a soulagé et il se servira de sa « pierre néphrétique qui est... une des plus belles qui soient en France et des mieux éprouvées ». Le 5 octobre, il est à La Rochelle, souffrant non seulement de la fièvre et de la gravelle, mais aussi « d'une extension de nerf au pied droit, depuis le genouil jus-

Digitized by Google

qu'à la cheville ». Il passe quinze jours au lit, achève péniblement son travail et rentre à Rochefort un peu rétabli, mais l'enflure du pied persiste.

L'hiver 1702-1703 est très mauvais, Bégon souffre horriblement de la pierre. « On m'a fait quitter l'usage du thé pour substituer en sa place une tisane de racine de chicorée sauvage et de graine de lin, dont je me trouve très soulagé, ma santé se fortifiant d'un jour à l'autre, et les grandes douleurs dont j'estois fatigué estant diminuées, ce qui me fait espérer qu'en continuant l'usage de ce remède je pourrois estre bientost parfaitement guéri... » (18 janvier 1703). L'intendant profite de ce soulagement passager pour se rendre à La Rochelle, d'où il revient « fort tourmenté » par un autre accès de gravelle (23 janvier). Ses affaires l'appellent encore à La Rochelle : autre crise : « Il se peut faire que le mouvement de carrosse de Rochefort icy y ayt contribué » (25 février). En avril, la maladie s'aggrave, bien que le patient prenne pour évacuer les sables « des pilules composées de térébentine de Schio, de baume de tolus, d'yeux d'écrevisses et poudre de réglisse » ; il mange des oignons blancs et des raves et, après son dîner, il absorbe « un verre de syrop violet avec de l'esprit de souffre » (10 avril) : le sable sort bien, mais il s'en forme toujours et les douleurs sont de plus en plus aiguës. Alors, il songe à se rendre aux eaux de Bourbon, et demande un congé pour aller à Paris consulter des médecins.

*
* *

Presque toujours Bégon indique le motif de son déplacement, et, s'il ne dit rien, il ne faut pas conclure qu'il a entrepris le voyage par plaisir. On sait, par ailleurs, qu'il aime la vie en famille, dans le bel hôtel qu'il occupe à Rochefort, au milieu des siens et près de ses chères collections. Seules les nécessités du service l'amènent à quitter sa résidence, où il se plaît davantage que partout ailleurs.

Un voyage sur les grands chemins du XVIIe siècle manquait de charme, tant ils étaient ravinés par les eaux ou poussiéreux, suivant les saisons, toujours avec des ornières profondes, laissées par les grosses charrettes qui amenaient à Rochefort des canons, des fers, des bois, des chanvres pour les besoins de l'arsenal. Du côté de Saintes, la route suivait la Charente par Bords, Saint-Savinien, Taillebourg : mauvais chemin ; on préférait faire le trajet par bateau. Vers Surgères et Niort, route très fréquentée par les char-

Digitized by Google

rois de la marine et les voitures de ou pour Paris, ce n'étaient qu'étangs et fondrières, à travers le marais de Saint-Louis. Sur Saint-Agnant, Marennes, Saujon, on ne pouvait aller qu'à dos de cheval.

Du côté de La Rochelle, le tracé de la route était sensiblement le même que celui de la route actuelle, sauf à la sortie de Rochefort, où, de la porte de ville, on coupait droit vers le moulin de Belle-Judith, par la corne ouest du cimetière actuel. On contournait, près de la Charente, le coteau du Vergeroux et le rocher d'Yves ; on longeait les marais salants. Le chemin était, dans ces parages, souvent envahi par les flots, mal consolidé et coupé par les eaux ; ailleurs il ressemblait fort aux autres chemins du temps, à peine tracé au milieu des terres, mal empierré, coupé de fondrières énormes, où s'enfonçaient les charrois. Un jour, Colbert de Seignelay y avait laissé son carrosse en piteux état. A la belle saison, on mettait trois à quatre heures de voiture légère pour parcourir ces huit lieues ; en d'autres temps, bien téméraire était celui qui eût pu fixer l'heure de son arrivée. Et aujourd'hui, nous pestons quand le train a dix minutes de retard !

Et qu'on ne se fasse pas d'illusion sur le confort d'un carrosse ! La suspension n'était pas comparable à celle de nos voitures modernes et on évitait un peu les chaos à grand confort de coussins ; passe encore pour l'hiver ; mais en été, par le soleil de plomb tombant sur les marais dénudés, ce devait être intolérable. Bégon trompait l'ennui de la longueur de la route et de l'incommodité du véhicule en examinant des dossiers ou en lisant quelque livre nouvellement reçu ; ainsi, le 10 mai 1701, il charge son ami Villermont de remercier Charles Perrault, le conteur : « Je lus hier dans mon carrosse, en revenant de Saintes icy les deux pièces de sa façon avec toute la satisfaction possible ».

***

Sans le vouloir — et c'est ce qui fait la valeur du document — Michel Bégon nous a laissé quelques éléments pour établir un calendrier de ses déplacements, et si ses lettres à Villermont nous révèlent, comme le dit l'éditeur, une partie de son caractère, elles apportent aussi sur les occupations d'un intendant, à défaut de précision qu'il faudra chercher ailleurs, une preuve de l'activité qu'il fallait déployer dans l'exercice de

Digitized by Google

cette haute fonction. A ce titre même, entre bien d'autres, la correspondance qui vient d'être publiée constitue un document que le futur historien de Michel Bégon ne devra pas négliger.

René Mémain.
professeur au lycée de Poitiers.

AVIS ET NOUVELLES

Nouvelles adhésions :

M. Tesseron, directeur honoraire au ministère des Colonies, Paris.

M. Klinctsieck, libraire, Paris.

M. E. Godart, Paris.

Les membres de notre Société — une quarantaine — qui n'ont pas encore payé leur cotisation de l'année (15 fr.), *sont instamment priés de le faire*, au moyen, peu couteux, *du chèque postal, au compte de la Société*, N° 7038. L'encaissement par la poste est très cher.

Le tome XLVIII des Archives, contenant la suite des *Lettres* de Michel Bégon est paru. Les membres de la Société inscrits avant 1930 qui ne l'auraient pas reçu sont priés de le réclamer.

M. de Vaux de Foletier et M. Clouet ont été compris dans la promotion des palmes académiques de juillet.

L'Amicale artistique saintongeaise, constituée au début de 1930, s'est empressée de réaliser immédiatement un de ses buts, en organisant une exposition. Il n'est que juste de reconnaître le succès de cette manifestation dans la salle de l'ancien palais de justice du 8 au 22 juin, très agréablement agencée. Elle a été fréquentée. Elle a surtout brillé par une affluence d'amateurs que l'on ne soupçonnait guère. On ne se doutait pas qu'il y eût autant de petits talents. A la prochaine exposition on verra leur nombre augmenter, parce qu'il est notoire que plusieurs n'ont pas osé proposer leurs œuvres au jugement de leurs concitoyens. Leur timidité leur a peut-être valu quelques regrets.

L'élément professionnel était clairsemé. M. Morchain en a été l'un des plus brillants représentants. Le musée lui a acheté une toile.

Digitized by Google

L'Illustration, du 21 juin 1930, publie un article de M. A. Mesnard sur une francisque trouvée dans une commune (on ne dit pas laquelle), du canton de Matha, une francisque, d'assez faible taille, portant, près de la douille, une petite plaque au moins dorée, damasquinée. Le même journal publie, 30 août, une vue de la fin du 1er acte de la tragédie violente de M. Subervil : *Hubert de Laon*, jouée aux arènes de Saintes, le 10 août.

La porte Martrou, à Rochefort, et les remparts avoisinants sont classés comme monuments historiques. Le conseil municipal de cette ville avait voté la démolition de la porte.

L'Europe illustrée contient dans son numéro de juin 1930, quatres pages, six eaux fortes de M. Marcel Fleury, illustrant un article de M. R. Delagrange. Le numéro d'octobre donne la photographie d'une scène de Hubert de Laon.

La Société de l'Histoire de France, héritière des papiers de feu Louis Delavaud (1926), a déposé aux Archives Nationales A B xix-734-739 des dossiers, dont un sur l'Aunis et la Saintonge.

Pourquoi le fait-on naître à la Rochelle? (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1929, p. 145, puisqu'il est né à Rochefort).

Le maître aquarelliste Louis Lessieux, notre compatriote, vient d'éditer huit estampes en couleurs d'après ses aquarelles.

Ces estampes reproduisent les sites les plus caractéristiques de l'île d'Oleron, perle de l'archipel charentais.

Les différents aspects de ce pays lumineux y sont reproduits de façon particulièrement heureuse.

Notons : Barques de pêche à Oleron. Port de la Cotinière. Dunes de la Cotinière. Port du Château d'Oleron. Village d'Oleron. Le pertuis de Maumusson à Saint-Trojan. Le port de Saint-Trojan. P. E.

Le Conseil général de la Charente Inférieure a été saisi, en août, d'un projet de viaduc entre le Chapus et l'île d'Oleron. *La Charente-Inférieure* du 26 septembre publie le rapport de M. Gourdon.

Le 28 octobre 1930, à Cognac, a été inauguré un monument en l'honneur de M. Edouard Martell, commandé à M. Peyronnet.

Digitized by Google

NOTES D'ETAT CIVIL

DÉCÈS

Le 12 ou 13 janvier 1930, est décédé, à Paris, M. Auguste Rateau, inspecteur général des Mines, membre de l'Académie des sciences, commandeur de la Légion d'honneur.

Sorti de l'école polytechnique en 1883, ingénieur des Mines en 1886, professeur à l'école des Mines de Saint-Etienne, puis, en 1901, professeur du cours d'électricité industrielle à l'Ecole supérieure des Mines de Paris, il renonce au professorat en 1908 et se consacre exclusivement à l'industrie. Depuis plusieurs années déjà il avait étudié les applications de la mécanique des fluides et de la thermodynamique qui l'ont rendu célèbre : les turbo-machines. Son nom demeurera attaché à la réalisation de la turbine à vapeur. On lui doit les pompes centrifuges, des turbo-compresseurs multi-cellulaires et des turbines mixtes qui permettent d'utiliser la basse pression de la vapeur s'échappant d'un étage de turbine à haute pression.

L'aviation lui doit le turbo-compresseur qui permet à un avion de s'élever à de très haute hauteur. Il est l'auteur de nombreux mémoires et d'un ouvrage magistral : *Traité des turbo-machines.*

On peut dire, sans exagérer, que de 1890 jusqu'à sa mort il est resté constamment en avance de plusieurs années sur les autres ingénieurs du monde entier. C'est une gloire saintongeaise que les Saintongeais ont ignorée.

Auguste-Camille-Edmond Rateau est né, à Royan, le 13 octobre 1863, fils de Auguste Rateau, âgé de 24 ans, tailleur de pierres et de Lucie Chardavoine, âgée de 21 ans. Ce tailleur de pierres qui quelques années plus tard est entrepreneur, devint architecte et maire de Royan de 1908 à 1912.

Son fils laisse un fils, Alexis, et deux filles, l'une a épousé M. René Margot, directeur général adjoint de la Compagnie des wagons-lits, l'autre M. Noblemaire.

La cérémonie a eu lieu à l'Oratoire.

Le 6 novembre 1929, est décédé, à Royan, M. Arthur Florentin, Chevalier de la Légion d'honneur, capitaine honoraire, directeur du *Journal de Royan*.

Est décédée à Royan, le 7 février 1930, Mlle Boscals de Reals Marie, âgée de 46 ans.

Digitized by Google

Mme Ernest de Bonsonge, née Louise Louveau de La Règle, est décédée à Angers, rue Fulton, le 17 février 1930, âgée de 86 ans, et a été enterrée à Saintes.

Mme Le Provost de Launay, femme de M. Provost de Launay, ancien député, conseiller municipal de Paris, est décédée à Paris, le 23 ou 24 février 1930.

Le 7 mars 1930, est décédé à Chateauneuf, par Celles-sur-Belle, le comte Louis de Clervaux, âgé de 72 ans. Il laisse une fille Mlle Germaine de Clervaux.

Le 6 juin 1930, à Arcachon, est décédé d'une congestion en se baignant, le fils de M. Pierre Ardouin, Roger, âgé de 21 ans.

Le 2 [ ] juin 1930, est décédé à Rochefort M. Georges Musset, âgé de 20 ans, étudiant en médecine, fils de M. Jean Musset, architecte.

Le 1er juillet 1930 est décédée, Mme Valentine Bruneau, âgée de 61 ans. Elle laisse un fils, M. Bruneau Robert, ingénieur civil des mines.

Le 16 septembre 1930, à Paris, est décédé Mme Castagnary, née Viteau, âgée de 81 ans. Elle était peintre. Le musée de Saintes possède un de ses tableaux.

Le 1er septembre 1930, est décédé à Saint-Jean-d'Angély, M. André Rabault, ancien maire de la ville, âgé de 87 ans, père de Mme J. Texier; inhumé à Varaize.

Le 29 juillet 1930, a été bénit, à Saintes, le mariage de M. Jean Armand avec Mlle Madeleine Marchat.

BIBLIOGRAPHIE

BARRAUD (Dr).

Le littoral charentais et ses indications climatothérapiques.

Extrait des *Annales de la Société d'hydrologie* (1929-1930).

Le littoral charentais convient aux affections contre indiquant formellement les plages du nord de la France, les prétuberculeux notamment. En Aunis, à Chatelaillon, à Fouras iront les enfants rachitiques, les dystrophiques et hypotrophiques, les lymphatiques, les scrofuleux, tuberculeux ganglionnaires.

Digitized by Google

Saint-Trojan revendique les anémiques, les débilités ; l'île de Ré, Oleron, Aix verront les tuberculoses osseuses.

Croyances et remèdes d'autrefois, 8 pages à deux colonnes. Extrait de la *Gazette médicale de France*, juillet 1928.

CLOUET. *L'outillage de la station du moulindevent a montils.* Congrès de La Rochelle 1928.

Paris, Association française pour l'avancement des sciences, 1930.

COUSSET (Arthur). *Le dolmen du moulin rompu et sa table polissoir commune de Grézac.*

Le Mans, imprimerie Ch. Monnoyer, 1928, in-8, 6 pages, une gravure.

DELAVAUD (Louis).

Le commerce des vins et du sel en Norvège au moyen-âge.

Extrait de la *Revue de l'Institut de sociologie Solvay*, 1929, 53 pages.

Mémoire posthume publié par MM. O.-A. Johnsen et P. J. Charliat. M. Delavaud avait, pendant son séjour en Scandinavie, continué à suivre ses habitudes de recherches historiques. Il faut signaler les pages consacrées au commerce des vins de Bordeaux et du sel avec les négociants de La Rochelle et Nantes.

FARRÈRE (Claude). *Loti.*

Paris, Ernest Flammarion, 1930, in-16, 211 pages.

FOUQUOIRE (E.). *Notice sur l'hospice-hôpital mixte de Saintes.*

Saintes, imprimerie Thaumiaux 1930, in-8, 18 pages.

GRASILIER (Léonce). *Le dernier asile Napoléon à l'île d'Aix.*

La Rochelle, R. Bergevin, 1928, in-16 carré avec album de photographies et une aquarelle de Suire, 104 pages. Intéressant.

L'Ile de Ré à travers les siècles (Guide).

Saint-Martin-de Ré, imprimerie Castaing, in-12 carré, 52 pages.

LUCAS-DUBRETON. *Les quatre sergents de La Rochelle.* Collection histoire de France.

Paris, Firmin-Didot, 1929, in-16 151 pages.

Ce livre a paru d'abord dans la *Revue des Deux-Mondes.*

MARTIN-CIVAT. *France-Algérie*, 1830-1930.

Discours prononcé à la distribution des prix du collège du Blanc.

Le Blanc, imprimerie D. Masset, 1930, in-16, 10 pages

Luçon Imp S Pacteau.

Digitized by Google

TABLE ONOMASTIQUE

PAR M. L'ABBÉ DUPEUX

A

Abbadie, 116.
Abgrall (chanoine), 114.
Acadie, 76.
Achard (Marguerite d'), 254.
Adam (Jean-Louis), 34 et s.
— (Juliette), 144.
Adilly, 184.
Agathe (sainte), 113.
Agen, 29, 126, 172, 224 et s.
Aguirande, 182.
Airvault, 199.
Aix, 41, 172.
— (île d'), 202, 262.
— (la Chapelle), 147.
Alais, 121.
Albane, 137.
Albert-Petit, 234.
Albret (Jeanne d'), 34, 170, 256.
Alençon, 109.
— (duc d'), 19.
Alger, 44 et s.
Alicante, 56.
Allary (Michel), 252.
Allmer, 165.
Allonne, 29.
Alméras (Guillaume d'), 50 et s.
Alméric de Modène, 51.
Alphonse de Saintonge, 137.
Alsace, 114.
Alvao (d'), 169.
Ambérac, 199.
Amélie-les-Bains, 207.
Amsterdam, 172.
Anais, 259.
Andelot (d'), 170.
André (Abraham), 128.
— (Jacques), 128.
Angers, 192.
Angibaud marchand, 37.
Angièvre (rivière), 112.
Angoulême, 7, 109, 131, 148, 172, 174 et s., 195, 210, 225.
Anjou (régiment d'), 73.
Ancenis (marquis d'), 156.
Antenne (l'), 105, 182.
Anthème, 32.
Antonin, 165.
Anvers, 171.
Aplincourt (d'), 157.
Arces, 127.
Archiac, 26, 145, 191, 229, 239, 257.
Archingeay, 248.
Ardens (Hector des), 47.
Ardouin (Pierre), chirurgien, 122.
Arènes (Les) de Thenac, 183.
Arlet (Mgr), 29.
Armaud (Dr), 265.
Arquesson, 141.
Arroux, 174.
Ars, 131.
Artagnan (d'), 67.
Arthenac, 146 et s.
Arvert, 35.
Asnières (Paul d'), 254.
Asnières de Francfort (d'), 249 et s.
Atgier (Dr), 135.
Aubert, 235.
Aubert de la Rue (H.), 34.
Aubeterre, 195.
Aubeterre (Suzanne d'), 250.
Aubigné (Aggrippa d'), 170, 175, 202.
Aubray (Gabriel), 142.
Audebert (Marianne), 253.
Audebert (sculpteur), 34.
Au-dessus les murailles, 107.
Audiat (Louis), 2, 3, 114, 176, 253.
Audouin de la Prade (Pierre-Louis), 203.
Auger (Simonne), 33.
Aumagne, 106.
Aunay, 13, 33, 98, 136, 171, 199.
Aunis, 34, 36.
Aury (Anne), 254.
Auteroche (d'), 147.
Autun, 113, 174.
Auvignac, 179.
Avallon, 35.
Aversenq, 141.
Averton, 179.
Avon, 247.
Avy, 231.

Digitized by Google

B

Babin (Jean), juge, 126.
Babinot (Geneviève), 140, 141.
Baer (Joseph), 131.
Baigne, 170.
Ballans, 185.
Ballot (Mlle), 247.
Ballu, 166.
Ballyshannon, 39.
Banchereau (du), 251.
Barbaud (Raymond), 219.
Barbedette (F.). 32.
Barbezières, 183.
Barbezieux, 6, 146, 188.
Barbotin (abbé), 119, 265.
Bargignac, 18.
Barillaud (Julie-Angélique), 254.
Barraud (Georges), 32.
Barrès (Maurice), 161.
Barrel, 195.
Barthe (Mgr), 207.
— président, 135.
Bassac, 257
Basville, 71.
Bataille (La), 98.
Batard (Abel), 241.
Batiffol (Mgr), 232.
Baudot (A. de), 142.
Baudrieres (*les*), 156.
Baudrillard (Mgr), 29.
Baudrit (A.), 159.
Bavière (Marie-Anne-Victoire de), 147.
Baye (de), 257.
Bazauges, 98.
Bazas, 126.
Beaucorps (Charles de), 266.
Beaujeu, 114.
Beaulieu (Camille), 116, 142.
Beaulieu, 199.
Beaumont (Joachine de), 229.
Beaupoil de Saint-Aulaire, 253, 254.
Beaupéré, 170.
Beauregard (de), 193.
Beauvais-sous-Matha, 96, 98, 202.
Becheresse, 198.
Begon (Michel), 112.
Beirman, 220.
Bel-Air, 100.
Beliet, 37.
Béligon, 213.
Bellabre (Gabriel de), 208.
Belleville (Jean-François-Guy de), 253.
Belliard (V.), 232.
Belvèze, 224.
Benéteau (Renée), 253.
Benon, 33.
Berjonneau (Georgette), 31.
Berlanne (La), 184.
Berlin, 147.
Berlu (plateau de), 178.
Bernard (Marguerite-Catherine), 30.
— (Bathilde), 31.
— de Javrezac, 252.
— Daubigné, 203.
Berneuil, 184.
Bernier, 151 et s.
Berry (duchesse de), 117.
Berthelé, 115, 198.
Berthus (Daniel), 130.
Berthommé, 132.
Berton (René), 203, 266.
Bertrand (Jacques), 172.
— (Alcide), 201.
Besançon, 221.
Besnard, 134.
Besne, 252.
Besse de la Barte, 37.
Béthunes (Paul-François de), 157.
Beyne, 157.
Bèze (Théodore de), 256.
Béziers, 203.
Biais (E.), 210 et s.
Billaud (Pierre), 206.
Bignon, 115.
Bignon (Chez), 107.
Biron, 231, 239.
Blanc (Pierre), 252.
Blanfontenilles (Jeanne-Agathe-Adélaïde), 151.
Blanzac-les-Matha, 32.
Blasimon, 258.
Blaye, 38, 51, 249.
Blondel, 79.
Boileau, 156.
Bois, 254.
Bois des Bouchauds, 99, 182.
— de la Bosse, 99.
— de la Botte, 103.
Boisbellaud de la Chapelle (Jacques), 157.
Boissaye (Marguerite), 207.
Boisseau, 129.
Boissec, 185.
Boissonnade, 92.
Boistel, 252.
Boiteux (Louis), 113.
Boixe (forêt de la), 101.
Bon (Marie), 253.

Digitized by Google

Bonenfant (Françoise), 229.
Bonfils (Guillemin), 228.
Bonn, 255.
Bonnemaison, 239.
Bonnet (Arthur), 161, 207, 263.
Bordeaux, 22, 51, 117, 135, 152, 157, 164, 173, 196, 220 et s., 239.
Bosse-Ronde (La), 100.
Bottelin de Lincé, fayencier, 37.
Bouchard (François II), 250.
Boucheaux (Les), 107, 192.
Boucherie (Chez), 107.
Bourcier, 258.
Bougneau, 177.
Bouhons, 25.
Bouillé (de), 193.
Bourbon-l'Archambault, 66.
Bourdeille (Claude de), 191.
Bourg, 7, 195.
Bourgeat, 226.
Bourgneuf, 153.
Bourignot de Varenne (Cte), 153.
Bournonville (les familles de), 145 et s
Bourriau (R.), 25, 39, 108, 142, 201.
Bouteiller (Élisabeth), 253.
Bouyer, 225.
Brackenhoffer (Elie), 38.
Braud, 229.
Brault (Jean-Thomas), voir Bournonville.
Brault de Bournonville, 32.
Brassac, 98.
Brandérion, 223.
Breliéraud, 108.
Brenet (Elisabeth), 130.
Bresdon, 96, 182.
Bressuire, 30, 238.
Brétinaut, 251 et s.
Breuil (abbé H.), 180.
Breuil d'Arces, 252.
Breuil Bâtard, 105.
Breuil-sous Argenton, 184.
Breuillet, 35.
Brevet (Henri), 37.
Bretagne, 30, 36, 47, 231.
Bridier (abbé), 176.
Brie, 253.
Brioux (ruisseau), 106, 182.
Brioux-sur-Boulonne, 96, 98.
Brisach, 170.
Brives-sur-Charente, 177 et s.
Brizambourg, 20, 247.
Brizard (Le), 148.
Bron (Dr), 132.
Brossard de Vignolle, 254.
Brouage, 38, 41 et s., 132, 239, plan 77.
Broussard, 221 et s.
Brousses (aux), 103.
Bruneau, 259.
Brunet de Barsin, 147.
Bugels (Les), 107.
Bureau (André), 204.
Burgaud des Marets (Jean-Henri), 116.
Burie, 135.
Burias (Léon, 38).
Burlé (Bertrande de), 129.

C

Cabariol, 226.
Caillé (René), 144, 159.
Calvin, 124.
Camblanes, 152.
Campagne (capitaine), 59.
Campet (Denis de), 128 et s.
— (Samuel), 129.
Canada, 76, 168.
Cantal, 236.
Cappon (P.), 37.
Carnavalet (de), 79.
Carré (Henri), 172.
Castaigne, 214.
Castin de Guérin, 115.
Casusade (F. de), 118.
Cave (La), 179.
Cébron (Le), 184.
Cellefrouin, 162.
Cérétany, 252.
Chaban (Sophie), 151.
Chabanais (Mme de), 148.
Chabert, 45.
Chabot (abbé), 179.
— Rémi, 35.
Chadenac, 239.
Chadeville, 188
Chadurie, 197
Chaillevette, 35.
Chalais, 34.
Chalmot (Jacques), pasteur, 127.
Chaimaillard, curé, 129.
Chapeau (abbé), G., 36.
Chappelain (César), 54.
Chapsal (Fernande), 33.
Champagne, 144.
Champagnoles, 20.
Champs-Barrés, 105.
Champs du-Corps, 107.
Champ-Jarnac, 100.
Champs-des-Fossés (Les), 100.

Digitized by Google

Champs-de-la-Levée, 108.
Chancelle (Antoine), 129.
Chanlaine, 202.
Chantilly, 37, 257.
Chapelle des Pots (*La*), 109, 135, 241 et s.
Chapuzet (Suzanne), 253.
Chardonnail (au), 103.
Charlemagne (sources), 105.
Charroux, 36.
Charost, 157.
Charrier, 115.
— (Marie-Claire), 207.
Chartier (Jean), 92.
Chartres, 112.
Chaslin (président), 45.
Chassors, 98.
Chasteigner (de), 12.
Chastillon (Pierre), 79.
Châteaunenf, 110, 196.
Château-d'Oleron, 52, 232.
Châteauroux, 114.
Châtelaillon, 32, 136.
Chatillon (Mme de), 154.
Châtres, 109, 209 et s.
Chatres (ruisseau), 178.
Chatressac, 78.
Chauderier (René), 228
Chaudesaigues, 31.
Chauvet (Gustave), 98, 101, 178.
Chaux, 146.
Chavagnac (de), 217.
Chavagnes-les-Redoux, 31.
Chay (*Le*), 252.
Chebrelles (*Les*), 107.
Chef-Boutonne, 98.
Cheffer, graveur, 91.
Chemin-Bridonant (Le), 108.
Chemin du-Gite, 179.
Chemin-des-Morts (Le), 179.
Chemineau (Mathurine-Félicité), 117.
Chenac, 252.
Chênegré (puits chez Negret), 106.
Chenereau, 26.
Chenuau de Latour (François), 225.
Chesnier du Chesne, 204, 261, 266.
Chevanceaux, 147, 205.
Chevreuil, 254.
Chèze (de la), 251.
Chirons (Les), 100.
Chillac, 170.
Chipault (Benjamin), 247.
Chollet-Desaages (Félicité), 152.
Chucherousset, 159.
Chunaux, 146.
Chupin (F.), 266.
Cirières, 229.
Claix, 173.
Clam, 154 et s., 234.
Cleden-Pohes, 114.
Clérambault (maréchal de), 52.
Clerville (chevalier de), 79.
Clouet (Marcel), 101.
Clouzeau (capitaine du), 75.
Coëtivy (Marguerite de), 257.
Coffinières de Nordeck (Andrée), 141.
Cognac, 38, 92, 153, 174.
— Chatres, 109, 209.
Cognacq (Théodore-Ernest), 133, 170.
— (Adèle), 206.
Coivert, 204.
Colbert de Terron, 41 et s.
Colbert et famille, 145 et s.
Coligny (Gaspard de), 154.
Collardeau (Catherine), 251.
Colombier, 12.
Combes (aux), 190.
Comparait, 108.
Condé (prince de), 154, 170, 256.
Condéon, 195.
Constant (François-Marcellin), 152.
Corbières (de), 203.
Corme-Ecluse, 236.
Corme-Royal, 236.
Côte-d'Or, 114.
Coterousse, 244
Couanon (Antoine), 37.
Coublat, 126.
Couconssac, 105, 182.
Coucy (Mgr de), 192.
Couissin (Paul), 39.
Coumord, 108.
Couneau 25, 143, 266.
Couraud, 121.
Courbillac, 98, 182, 254.
Courbon (famille de), 80-91.
Courcôme, 195.
Courcoury, 181.
Cousard (Marie), 254.
Cousseau de la Richardière, vicaire général, 192.
— du Vivier, 193.
Coutanseaux (Justin), 207.
Coutras, 188, 231.
Cozes, 35, 126, 256.
Cravant, 256
Crazannes (château), 20, 32.
Créon, 152.
Cresé, 98, 188.

Digitized by Google

Croix (de la), 252.
Croix-Rouge (La), 106.
Cronier (Claude), sculpteur, 172.
Crosson (Pierre), 228.
Crucheau (tumulus), 229.
Cumond (Anne de), 135, 253.
Cuq (Ed.), 120.
Curien (Mgr), 29, 32.
Cursay (Rodrigue de), 120.

D

Dangibeaud (Charles), 20, 35, 38, 110, 112, 115, 119, 130, 141, 143, 158, 163, 167, 169, 171, 184 et s., 200, 209, 227, 235, 241, 265.
Dauzat, 102, 183.
Deblois (Yvonne), 208.
Déchézeaux, 207.
Dherzelle (Pierre Joseph), 146.
Delage, 254.
Delamain (Philippe), 95 et s. 185.
— (Robert), 95, et s. 173, 188, 209 et s.
Deleage (Germaine), 31.
Deléonet, 91.
Delorme (Emmanuel), 33.
Delille (Angélique), 251.
Delongueville, 35.
Delouche, 226.
Demoussy (Denise), 127.
Denyan, 150.
Dercie, 224.
Déroulède, 162.
Deschamps (Guillaume), 156.
Deshoulières, 197, 258.
Desmoulins de Leybardie (Lowely-Marie-Madeleine), 205.
Desmortiers, 25.
Desrivierre, 255.
Détour-de-Dion, 181.
Deveria, 116.
Dèvres (Abbaye), 185.
Dexmier (Michel-Jean-Pierre), 223 et s.
Didonne, 35, 132, 256.
Dignac, 215.
Dognon (fort du), 171.
Dordogne (rivière), 7.
Doublet (Pascal), 135.
Douhet de Villosanges (Marie-Marguerite-Suzanne), 133.
Draguignan, 172.
Duboys (Marie), 252.
Duchesne, architecte, 161.
Ducoux (François), 26.
Dumontet (André), 192.
Duparc (Mgr), 29.
Duperche (Jean), 127.
Dupinier, 39.
Duplais (L.), 143.
Dupont de Chambon, 120.
Dupuy (Jacques), 126.
Duquesne, 48, 76.
Duquesney (Anne-Marg.), 213.
Duret (Th.), 131.
— (Léon), 171.
Du Vignau, commissaire d'artillerie, 68.

E

Ebéon, 7, 9.
Echebrune, 20.
Echillais, 15, 263.
Ecoyeux, 9.
— château, 20.
Einsiedeln, 115.
Enard (Paul), 201.
Enfer (chemin de l'), 178.
Engerand (Rolland), 161.
Enlard, 112, 171.
Entier (J.), 170.
Epargne, 127.
Eschervaise, 130.
Esmangart de Bournonville, 153.
Esnandes, 34.
Estrées (d'), cardinal-évêque, 157.
Etampes-Valençay (François-Henri d'), 154.
— Julie, 154.
Evelin, 174.
Eygounias, 252.
Eyssautier (Mgr), 29.

F

Faneuil, 33.
Fa (Le), 179.
Fauberl, 252.
Fauvel (Marguerite), 213.
Fayolle (Léo), 239.
Fénery, 184.
Fenioux, 13, 136, 161.
Ferrand de Jarney (Joseph), 35.
Filleau (Jean), 4, 5, 6.
Fleuri (Jean), 35.
Fleuriau (de), 32.
Fleury (Marcel), 91, 132, 143, 201.
Floirac, 250.
Font (La), 253.
Fontaine (Jacques), 191.
— (Pierre), 257.

Digitized by Google

Fontaine-Chalendray, 98.
Fontbelle, 188.
Fontbrener (Jacques de), 229.
Fontenay, 72.
Fontenay-le-Comte, 34, 37, 173.
Fontenelle (La), 107.
Fontenelle-de-Bresdon, 189.
Font-Martin (La), 230.
Fontenet, 32.
Forêt (la), 251.
Forges, 135.
Fort (Gustave), 261, 266.
Fouels (aux), 103.
Fouché (Pierre), 253.
Fouché (Camille), abbé, 32.
Fouchier, 250.
Fouras, 202, 203.
Fourestier, 251.
Foussais, 34.
Foye (La), 103.
Fradin (Claude), 28.
Franchet (L.), 240.
Fresneau (Jeanne), 123.
Froger de la Rigaudière, 238.
Fromaget (Camille), 135.
Fromentin (Eugène), 266.

G

Gabaret (Mathurin), 51.
Gaborit (Germain), 143, 267.
Gache (Barthélémy), 161.
Galiot de Genouillac (Jacques), 261.
Gallarderie (La), 254.
Ganelou (tour), 20.
Ganif, 3.
Gardépée, 110, 209 et s.
Gargot (Nicolas), dit : Jambe de Bois. 167.
Garive, 109, 210 et s.
Garnier, 29, 37, 244, 266.
Garonne (la) rivière, 100, 182.
Garrigues, 39.
Gâtebourse, 181.
Gaurier (L.), abbé, 205, 267.
Gaurin (Jean), 35.
Gautret (Jean), 33.
Gazounaud (Louise), 142.
Gazeau (Jeanne-Françoise) 37.
Gelézeau (C.), 265.
Gemozac, 21, 32, 35, 133, 256.
Genève, 115, 175, 225.
Gensac, 195.
Gentil de Brassaud, 255.
— de Brillac, 255.
— George, 173.
Géraud (Bertrand) de Latour, 170.
— Daniel 170.
Gérin (Jeanne), 147.
Germain, 170.
Giraud (Etienne), pasteur, 121.
— (Lucile), 151.
Giraudias, 18, 160, 173, 267.
Glozel, 27, 169.
Goguet, 25.
Goizet (Georges) et sa famille, 207.
Gombault (capitaine), 57.
— (Pierre), 252.
Gonds (*Les*), 181, 259.
Gorge (Pierre) d'Entraigues, 154.
Gouffre (Le), 100.
Gourdon (Jehan), 228.
Gourdet (R.), 170.
Gourgaud (baron), 202.
Gourville, 182.
Gourvillette, 108, 182.
Gouzay (A.), conseiller d'Etat, 207.
Goy, 181.
Goy (Marthe), 126.
Goyneau (Marguerite), 37.
Grandgent, 106, 203, 236.
Grande-Forest, 123.
Granges (Les), 249 et s.
Granger Chanlaines (Geneviève), 262.
Grasilier (Léonce), 119, 267.
Gravier, commissaire général, 44.
Grenier de la Sauzaie (Louis), 253.
Grézac, 127.
Grieu (de), 32.
Grison (Georges), 133.
Grosse Borne, 107.
Grouchy (Nicolas de), 34.
Groyer (Pierre), avocat, 168.
Gué d'Alleré, 135.
Guestier (Laurence), 250.
Guillemin (Jules), médecin, 32.
Guillot (Elisabeth), 254.
— (Madeleine), 35.
Guilhou, 170.
Guimard-Guignon (Mme), 261.
Guinard, 250.
Guinot (Charles), 253.
Guitres, 180.
Gurat, 162.
Guyot des Roches, 229.
Guyonnet (colonel), 91.

H

Haut-Péra, 259.
Hoguette (de la), 249.
Hambis (Françoise), 31.

Digitized by Google

Haimps, 185.
Hauser (H.), 239.
Hennebont, 223.
Henin-Liétard, 153.
Hérissay (Louise-Eugénie-Laurence, 207.
Herpès, 98, 185 et s.
Herriot, ministre, 202.
Hesse (François-André), 33.
— (Mme), 239.
Hessel, 131.
Hiers-Brouage, 62.
Hommeau (Jean), 191.
Honem, 170.
Horts (Les). 108.
Houdayer (Benjamin), 121.
— (Madeleine), 123.
Houlette 99, 182.
Hubac, 48.
Hulot, 163.
Humières (Chevalier d'), 48.

I

Infreville (d'), Le Roux d'Infreville (Louis), 44.
Inquinbert (Abel), 207.
— (Henriette), 207.
Isle (capitaine de l'), 67.

J

Jannin (Jean-Pierre), 240.
Janssen, 174.
Jards, 253.
Jarnac (Charente), *Garnal*, *Garniacum*, 95 et s. 116, 173, 215, 256.
Jarnac de Gardépée (de), 109, 211.
Jarrie (La), 98.
Jarousseau, 256.
Jau (Marie), 126.
— (André), 126.
Javerzac, 252.
Jay (Louise), 134.
Jazennes, 223.
Jeudy (Jean), 34.
Joliet (commandant), 224.
Joly (Jean), 250 et s.
— (R.), 175.
Jonzac, 26, 32, 39.
Jossier (Antoine), trésorier, 65.
Jouffrault (Berthe-Augustine), 31.
Jousset (André), 253.

K

Kerlivio-Broussard, 220 et s.
Julien-Laferrière (Mgr), 136.
Jullian (C.), 94, 164, 169, 183, 186.
Juré, 215.
Juteau, (René), 232.
Juicq, 100.

L

Laage (Armand de), 21.
Labadaire, 161, 263
Laborderie (de), 258.
Labouchère (P. A.), peintre, 170.
Lacaud (Roger), imprimeur, 207.
Lachaise, prieuré, 192.
La Chapelle (de), lieutenant, 74.
La Courade, 100, 182.
Lacrocq (Louis), 40.
La Croix-Marron, 223.
La Cotinière, 201.
Lacour (Chez), 229.
La Folatière, 236.
La Garde, 141, 205.
La Genélouze, 113.
Lagorce (Amand), religieux, 191.
La Grande-Borne, 179.
La Guette (de), Louis Testard de la Guette, 44 et s.
La Jaille (Pierre de), apothicaire, 127, 129.
La Jarrie, 34.
La Laurencie (Christophe de), 173.
Lamandé (A.), 160.
Lambert, contrôleur, 49.
La Motte d'Ambleville, 188.
Lamoureux, 170.
La Mothe (Gabriel de), 250.
Langélie, 162.
La Neuville (de), ingénieur, 74.
La Noue, 170.
Lanssac, 173.
Lapaquellerie (Yvon), 268.
Laplace (Elisabeth de), 146.
La Porte (Armand-Charles de), grand-maître de l'artillerie, 62.
La Porte (Jacques de), 252.
— (Suzanne), 252.
La Prade (Madeleine), 203.
La Rabesnières-Treslebois, 47.
Larade (Mme), 91.
Larivière, 259 et s.
La Roche (Marguerite de), 34.
La Rocheandry (Anne de), 173.
La Rochefoucauld (Mgr), 29, 119.
La Rochefoucauld, 170.
— (Madeleine), 252;
— (François), 34.
La Roque (de), capitaine, 238.
La Sausaie (Mlle de), 130.

Digitized by Google

Latouche (Johannes de), enlumineur, 257.
La Tour, 170.
La Tour du Pin (Mme), 268.
La Tremblade, 34.
Launay du Mas, 74.
Laurenceau (Richard), 220.
Laurière de Juglard (de), 111.
Lavallée, 254
Laveron, 251.
La Vigerie, 252, 253.
La Villette (de), 68.
La Voûte, 188.
Le Berthon, 233.
Lebourg (Albert), peintre, 29.
Le Chiron, 178.
Lecler (Adélaïde Mouchard), 220.
Le Cluzeau, 182.
Lécrivain (Ch.), 33.
Le Ferreur (Isaac), juge, 129.
Le Fouin (François), 62, 70.
Lefèvre (E.), 112.
Le Gain, 180.
Le Gicq, 185.
Le Grand Cailleau, 178.
Legret, 251.
L'Hermite (Madeleine de), 208.
Lelièvre, 201.
Lem, 207.
Léonard (Jean-Joseph), 146.
— (Marie-Madeleine), 146.
Leroux (Désiré), 143.
Lervoire, receveur, 149.
Les Buges, 182.
Les Bugets, 182.
Les Chirons, 179.
Les Combes, 106.
Les Gonds, 26, 94.
Le Pérou, 181, 188.
Le Petit-Cailleau, 178.
Lessieux, 261.
Lestelier (Jeanne), 122.
Letage (M. A. de), 110.
Libardières (Les), 107.
Libourne, 224.
Liedot, 202.
Lieutenante (La), 100.
Lignières, 199, 252.
Lijardières, 179.
Limoges, 215 et s.
Lisbonne, 192.
Lisleau (*tour*), 20.
Lizières (*aux*), 105.
Loges (*aux*), 177.
Lohet (Jeanne), 254.
Lorimy (H.), 239.
Loriou (Jean), 254.
Lortie (Anna), 33.
Loti (Pierre), 131, 143.
Louis (Victor), architecte, 220 et s.
Loulay, 207.
Loyseau (G.), 254.
Luchet (Jacques de), 252 et s.
Lugat, maire d'Agen, 224 et s.
Lussan, 122.
Luzinier, 207.
Lyon, 164.
Lyon (Gaston du), sénéchal, 33.

M

Macqueville, 98.
Maillé, 170.
Maillet, 216.
Maine-Geoffroy, hameau, 35.
Maine (Les), 231.
Mainxe, 188.
Maisonneuve (E.).
— Marie-Camille-Hortense.
— Anna, 31.
Malémont, 104.
Malprins (Les), 108.
Mancini (les), 41, 52, 63, 64, 65.
Marans, 33, 37, 38, 125.
Marboutin, 239.
Marchais (Anne), 205.
Marennes, 22, 35, 173, 174, 233, 239.
Marjolance, 178.
Marsal (Philippe), orfèvre, 172.
Martineau (Maurice), 137.
— (Mme), 201.
Martin Civat, 38, 235.
Martius, 164.
Marty (Jacques), pasteur, 34, 257.
Mas du Trol-de-Chien, 107.
Massiou (Jules), 206.
Matharel (Louis), 54.
Mauduit de Kerlivio (Jean-Baptiste de), 223.
Maulévrier (Colas de), prévot, 33.
Mazarin, 41 et s.
Méchain curé-prêtre, 23.
Médis, 35, 126, 239.
Memain (René), 144, 160.
Mercereau (Alexandre), 237.
Mérimée (Prosper), 17.
— (Ernest), 33.
Merpins, 181.
Meschers, 35, 256.
Mesnard (A.), 108, 204.
Messeix, 39.
Mestreau, 243.

Digitized by Google

Métadier, 25.
Métairies (des), 98.
Métayer (enfant du Génie), 22.
Meursac, 179.
Miaskowski, 117.
Micard, 268.
Michel, 120.
— (Elisabeth), 123.
Michel (François), curé, 39.
Michel de La Lande (Henriette), 255.
Michiewicz, 117.
Mieg (Ph.), 170.
Millot (Charles), 144.
Mimault (François), peintre, 172.
Minade (La), 179.
Mirambeau, 39.
— (Mme de), 123.
Mirandes (Les), 107.
Msiserey (E.), 144.
Mithra, 113.
Moindron, 91.
Moinet (J.-Ch.), 33.
Monac, 223.
Monsanson, 253.
Monségur, 258.
Montausier, 170.
Montbron (de), 202.
Montguyon, 152, 253.
Montignac, 35, 178.
Moutils, 178.
Montlieu, 21, 27, 141, 205, 249.
Montmorency (Elisabeth-Angélique de), 154.
Montmorillon, 4.
Monza (Italie), 23.
Moreau (Nicolas), 1 et s., 111.
— (Marcelin), chanoine, 21.
Morillon (Jean), marchand, 243.
Morin, fabricant, 109.
Mornac (de), 141.
Mortagne, 125, 253, 256.
Motte de Béguillères, 181.
Motte du Bois du Fouet, 103.
Motte du Bois Boutonne, 184.
Motte Bourrue, 108.
Mothe Fouqué (Henri de la), 230.
Motte à Pellegeau, 98.
Motte de Peugar, 101.
Motte de Macqueville, 105.
Mouchard (Louis), 109, 210 et s.
Moulin de Vent, 180.
Moulins (coteau), 101.
Moussac (de), 193.
Moussard, 254.
Moussat, imprimeur, 171.
Moute, 107.
Moyse, 122.
Mulot (abbé), 259.
Musset (Georges), 36, 135, 178 et s., 233, 243, 268.
— Jean, 131, 136, 201.

N

Nabineau, 252.
Nanglard, 254.
Nanteuil, pseudonyme de Giraudias, 160.
Naumondon, 254.
Navailles (duc de), gouverneur d'Aunis, 67, 75.
Né (Le) ruisseau, 188.
Nérac, 225.
Nercillac, 100, 182.
Neuvicq-le-Château, 96, 182.
New-York, 261.
Nicolas de Lire, 227.
Nieul (en Aunis), 34, 228.
Nieul-sur-l'Autise, 263.
Nijhoff (Martinus), 131.
Niort, 171, 173.
Niox (Emmanuel), 135.
Nipontière (tour de la), 20.
Nivelle (François de), 254.
Normand d'Authon (Louis), 133.
Nossay (abbé de), chanoine, 9.
Nouilliers (Les), 20.
Nouvelle-France, 76.
Nuaillé-sur-Boutonne, 112, 171.
Nuchèzes (de), officier de marine, 76.

O

Oleron (île), 38, 65, 122, 125, 131, 201, 232.
Oltramare (Mlle), 91.
Oreil, 251.
Orfeuille, 106.
Orgedeuil, 176.
Origène (Auguste), 190.
Oriolles, 146.
Orlut, 182.
Ormeau du soldat, 108.
Orville, 178.
Ostrorog, 144.
Otocilia Severa, 164.
Oudet (Thérèze), 135.
— (Marie-Victoire), 205.

P

Paillet (Elisée), 35.
Paillou (Mgr), 193, 203.

Digitized by Google

Pain (M.), 40.
Palissy (Bernard), 170, 241.
Pannetier (Antoine), 125.
— (Marie), 255.
Papin (Jacques), 124.
Papy, professeur, 131.
Pardeillein (de), 251.
Paris (François de), 257.
Paris, 26, 29, 31, 41, 116, 117, 133, 148, 155 et s., 174.
Parthenay, 172.
Passennes (Les), 107.
Paul (chevalier), 44.
Payen, auteur dramatique, 261.
Pélisson (Marcel), 24, 233, 255.
— Charles, 141, 208.
— Jules, 252.
— Jean-Jules, 208.
— Suzanne, 141.
Pelletreau, 127.
Pelletan (Eugène), 268.
Pelliot (P.), 238.
Perchaud (L. F.), 132.
Perraud de la Garlière, 32.
Perreau (Jean), pasteur, 121-124.
Pérouses (Les), 107.
Petit-Bordeaux (Le), 102.
Petit-Niort, 39.
Petit-Val, 116.
Peu Richard, 180.
Peyrat (Le), 98.
— ruisseau, 180.
Philibert (Jacques), 141
Philippe l'Arabe, empereur, 164.
Picard, 127.
Picault (Georges), 141.
Pichon (Josué de), 252.
Pierrailles (Les), 107.
Pierrefotte (Georges), 33.
Pierre-Percée, village, 231.
Pijolet, 131.
Pinet, 39.
Pinthiers, 178.
Pirefolle (La), 180.
Piroy, 251.
Plassac, 221.
Plattard (J.), 236.
Plessis (*au*), 29.
Plomb (*Le*), près La Rochelle, 78.
Poitevin (Louis), curé, 33.
Poitiers, 36, 45.
— *Saint Didier*, 4.
Pommiers, 250.
Pons, 2, 21, 22, 26, 35, 39, 123, 134, 152, 177 et s., 202, 220 et s., 229, 231, 257.
Pontlabbé, 132.
Porché, 261.
Pouychaut (Nérac), 225.
Pouyeau en Médis, 35.
Prée (fort de la), 74.
Pré Barré, 107.
Prés de la Levée, 108.
Pré de la Source (le), 100.
Prélart, 78.
Priollaud (Marie), 241.
Puygard (haut et bas), 100.
Puymartin, 170.
Pyon, 243.

R

Rabelais, 118.
Rainguet (Pierre-Damien), 108, 154, 254.
— abbé, 3, 4, 22, 249.
Rambaud, 34.
Ransannes, 20.
Ranson (J.), 39.
Ranville, 186.
Ravignan (de), religieux, 224.
Ré (Ile de), 33, 123, 135.
Reed (Charles B.), 144.
Regelsperger (Gustave) et famille, 29, 31, 32.
Régnier Jansse (ingénieur), 79.
Renau (Jean), 254.
Reperé (Simon), 122.
Repère (Le), 252.
Ridel (Anne-Madeleine), 213.
Riggs (William Henry), 261.
Riogeau, 127.
Ripert s. de Carqueranne, 57.
Ris (Le), 232.
Ris-Paquot, 109, 209 et s.
Rivedoux, 131.
Rivet (Etienne), pasteur, 127.
Robert (Paul), 153, 190, 262.
Robert (chartreux), 257.
Robin (Volcy), ingénieur, 206.
— Robert, 207.
Roc (vallée de), 173.
Rochefort-sur-Mer, 29, 31, 40, 79, 92, 111, 133, 135, 238.
Rochelle (La), 24, 26, 34, 37, 38, 41 et s., 91, 122 et s., 131, 134, 135, 152, 159 et s., 168, 175, 181, 192, 226, 236, 238 et s., 243, 256, 258.
Rogis (Pierre de), 35.
Romazières, 98.
Romefort, 94.
Romiszowski (de), 174.

Digitized by Google

Rondelaud (Diogène), avocat, 133.
Ronsard (Louis de), 229.
Ronsenac, 198.
Roudié (Emile), 204.
Rouffiac, 181.
Rouffignac, 251.
Roul (Rémy), curé de Surgères, puis de Saint-Louis-de-Rochefort, 22.
Roulleau (de), 170.
Rousseau (R.), 173.
Roussencq (Pierre), 37
Roux (Anne), 252.
Rouzille (La), ruisseau, 105.
Royan, 31, 35, 136, 206, 256.
Royer (abbé), 37.
Ruamps (Pierre-Charles), 239.
Ruelle, 215.
Ruffe (Mlle Emma), 132.
Rulleau (Jacob), apothicaire, 126.
— Elisée, 126.

S

Sablé, maire, 261.
Sables-d'Olonne, 92.
Sagot Du Vauroux (Mgr), 29, 144, 172, 232.
Saïgon, 261.
Saint-Adou, voir Saint-Nadeau.
Saint-Albert, fief, 253.
Saint-Antoine du-Bois, 126.
Saint Christophe, fief, 255.
Saint-Clément des-Baleines, 131.
Saint-Clément, 226.
Sainte-Colombe de Boissonnade Joseph-François-Armand (de) et famille. 224 et s.
Saint Denis, fief, 250.
Saint-Eugène (de), 192.
Saint-Eutrope, 38.
Saint-Ferme, 258.
Saint-Fort-sur-Gironde, 21, 52, 256.
Saint-Gelais (Louis de), 173.
Saint-Genis, 100, 261.
Saint-Georges des-Coteaux, 94.
Saint-Georges de Cubillac, 155, 190.
Saint-Germain (Mme de), 135.
Saint-Germain-de-Luzignan, 155.
Saint-Jean d'Angély, 13, 21, 22, 34, 35, 52, 91, 113, 114, 135, 161, 179, 182, 202, 236, 239, 246, 263.
Saint-Jean-de-Liversay, 69.
Saint Léger (Claude de), 252.
Saint-Léonard, 74.
Saint-Léonard-de-la-Chaume, 236.
Saint Maigrin, 92.
Saint-Maixant, village, 98.
Sainte-Marie-de-Ré, 131.
Saint-Martin-les-Angoulême, 209 et s.
Saint-Martin de-la-Coudre, 250.
Saint-Martin de-Ré, 25, 134, 135.
Sainte-Maure (Louis-Marie de), 146.
Saint-Michel-en-l'Herm, 62.
Saint-Nadeau, 39.
Saint-Nazaire-sur-Charente, 78
Saint-Ouen-la-Thène, 96, 107.
Saint-Pierre-d'Oleron, 25.
Saint-Romain-de-Beaumond, 251.
Saint-Savinien, 92, 132, 236.
Saint-Seurin sur-Gironde, 249 et s.
Saint-Seurin-de-Palennes, 178.
Saint-Yriex, 109, 215.
Saintard, 257.
Saintes, 20, 25, 29, 31, 37, 38, 133, 135, 164, 180, 226, 228, 240, 247, 251, 255, 258 et s.
Saint-Galoine. 20.
Saint-Pallais, 7.
Salamon (de), internonce, 176.
Sallemon, 250.
Salvert-Montrognon (de), 236.
Samaran, 92.
Sancy, fief, 44.
Sardou, 220 et s.
Saudeau, 115.
Saujon, 20, 33, 121 et s., 206.
Sauzaye (E. de la), 39.
Sauzée de Lhoumeau, 110.
Savary (Abel), 201.
Scaliger (J. J.), 236.
Schmitt, 91.
Sébronne, 102, 183.
Segrétain, architecte, 18.
Seguin (Marie), 254.
— Gentil, 255.
Sentier de la Grande Borne, 179.
Septime Sévère, 167.
Serres (R.), 91.
Sion Vaudémont, 161.
Sonnac, 182.
Sonneville, 182.
Sonnoire, rivière. 182.
Sonolet (Louis), 133.
Sottas (Jules), 80, 261.
Soubise, 32, 76, 121 et s.
Soudois (Henry), 151.
Soulignonne, 129.
Soupa (Suzanne-Thérèse-Claire-Marie), 208.
Souterrain (Le), 99.
Staffe, 253.

Digitized by Google

Stein (H.), 202, 235.
Suberlures (Les), 102.
Suède, 50, 76.
Suire, 168.
Surgères (Hélène de), 69, 131, 229.
Surreaux (René), 239.
Sur Tord, 107, 182.
Survie (de), 74.

T

Tahiti, 131.
Taillebourg, 257.
Takaupomaré, 131.
Talbert (J.), 175.
Tarvajon (Marie), 122.
Ténaie (de la), ruisseau, 98.
Terres-du-Corps, 107.
Tesson, 23, 39, 257.
Texier (Dr), 115.
— (Marie), 122.
Texier-Rabault (Jacques), 203.
Thaims, 127.
Thairé-d'Aunis, 135.
Thène (source, ruisseau), 106, 183.
Thévenin, capitaine, 251.
Thibault (J.), pasteur, 170.
Thiviers, 172, 258.
Thomas de Riollet (Isaac), médecin, 128.
Thomas (Isaac), juge, 126 et s.
— (Jacques), 110.
Tiran (Pierre), peintre, 172.
Tombouctou, 91, 159.
Tonnay-Charente, 78, 121, 226.
Torlais (Dr), 26, 112.
Tornézy, 207.
Tortat (G.), 238.
Toulouse, 39, 42 et s.
Toulon, 41 et s., 172.
Tourneur-Aumont, 35.
Tourtrat (le), ruisseau, 99.
Triac, 257.
Triou, 259.
— (Jean), 26.
Trolle-Chien (du), 101, 107.
Tschirhart (Robert), 208.

U

Uza, 162.
Uzureau, 194.

V

Vacher, 148.
Vacquier, (conseiller d'Etat), 239.
Valençay, 156.
Valence (*Notre-Dame de*), *abbaye*, 34.
Vallein (Robert), 142.
Vallet (A.), 268.
Vandamme de Lisle, 249 et s.
Varaise 9, 182.
Varzay, 255.
Vassiac, 253.
Vasseron (Agatange), 191.
Vaud (Jacques de), 114.
Vaurigaud (Pierre), 35.
Vaux de Foletier (F. de), 137, 201, 204, 234.
Vedel (Emile), 131.
Vendôme (de), 49, 56.
Verdes (*Loir-et-Cher*), 240.
Verdille, 106.
Vergniaud, 236.
Verneuil, 103.
Vertault, 240.
Vertheuil des Granges, 249 et s.
Venou, 123.
Vienot John, 159.
Vigen (Charles), 21, 107, 141, 146, 178, 181, 205, 251 et s. 261.
Vigier (Jacques), 38.
Vignaud (Mme), 212.
Vignaud de Garde Epée, 111.
Villars-en-Pons, 225.
Villars les-Bois, 113.
Villebois-Lavalette, 162.
Villecourt (Mgr Clément), 225.
Vinageville, 106.
Vincent (Dr), 36, 172.
Violleau (Jeanne), 251.
Vivielle (Cte), 120.
Voullet (D.), 170.
Voretzsch, 239.
Vouhé, 131.
Vuillard (Edouard), 131.

W

Weiss (N.), 35, 170.

Y

Ydier (Fernand), 92.
Yvonnet (Pierre), 40.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Actes de la Société.
— Adhésions, 26, 131, 201, 259.
— Budget, 27, 200.
— Trésorier, 259.
Abbaye, cession, 15.
Agriculture. Tremperie, 240.
Archives départementales, 235.
— Archives versées, 92.
Armure, 261.

Biographie, 240.
— Burgaud des Marets, 116.
— M. Cousseau de la Richardière, 192.
— N. Moreau, 1.
— Jean Perreau, 121.
— Regelsperger, 29.
— Ruamps, 239.
Bibliographie (Moreau), 142, 227.
Bibliophilie.
— *Les vérités de l'Hercule de l'Ile d'Oleron*, 239.
Brique à cupules, 169.

Calendrier-Zodiaque, 112.
Calvaire de Fouras, 203.
Carte, 96.
Cartulaire de l'abbaye, 12.
Centenaire du siège de La Rochelle, 159.
— de René Caillié, 159.
— de Barrès, 159.
éramique. Cognac. Chatres, 209
Ce t s., 241.
Chai re de l'église de Gemozac, 21.
Chanson, 256, 257.
Chapiteaux, 258.
Charente maritime, 25.
Charivaris, 173.
Châteaux et logis, 132.
Chaussures distribuées, 173.
Cimetières, 129.
Cinéma, 261.
Cloche, 190.
Collection Duret, 131.
Communes, (création de), 131.
Conférences, 261.
Coquilles d'huitres, 174.
Costumes, 204.
Coupole de Saint-Pierre de Saintes, 260.

Distinctions, 205, 261.
Dons, 203, 204.
— à la bibliothèque de Saintes, 262.

Elections, 261.
Epées gauloises à antennes, 39, 257.
Epidémies en Aunis et en Saintonge, 112.
Epigraphie gallo-romaine, 163.
— épitaphe, 175.
— sur cloche, 115, 203.
— à Toulouse, 39.
Estampe, 91, 132, 261.
Etymologie.
— Bri, 36.
— Jarnac, 112, 173.
Ex libris, 39, 262.

Fïenceries, 37.
Fondations pieuses, 26.
Fouilles dans le rempart de Saintes. 163.

Gavaches, 258.
Généalogie de Bournonville, 145.
— de Courbon, 80.

Hagiographie, 226.
Histoire locale, 234.
— communale, 235.
Hospice de Montlieu, 27.
Hygiène 171.
Hypocauste, 132.

Indemnités académiques, 204.
Itinéraire, 38.

Journaux.
— *Illustré des Charentes*, 131.

Kaolin, 215.

Lanterne des morts, 161.

Digitized by Google

Marque de tacherons, 36.
Minutes des notaires, 262.
Mobilier ancien, 125.
Monnaies de confiance, 24.
Monuments funéraires, 29.
— commémoratifs, 202, 257, 263.
Mottes, 189.
Musée napoléonien, 202.

Navigation intérieure, 92.
Nomination à emplois, 201.

Orfèvres (poinçons), 174.
Origine des Santons, 4.
Orthographe de Caillié, 173.
— Ile de Ré, 36.

Papeteries, 172.
Peintres et sculpteurs, 172.
Piles gallo-romaines, 9.
Plat à quêtes, 37.
Port de Rochefort, création, 79.
Préhistoire, 173, 175.
Voir : *En suivant deux voies.*
Preventorium, 202.
Protestantisme, 257.
— à la Tremblade, 34.
— Réfugiés, 35.
— Donations, 35.
Puits, 181.

Question : L'évêque de Beauvais, 176.
— Fabrique de porcelaine de Cognac. 109.
— Murier, 111.

Rivières, ruisseaux. Voir : *En suivant deux voies préromaines.*
Restauration de monuments, 131.

Salon, 132.
Sarcophages mérovingiens, 92.
Saintongeais dans la grande guerre, 257.
Saintes, description, 7.
Saint-Pierre, abbaye Saint-Eutrope ; réparations à saint Pierre, 204.
— Jardin de l'évêché, 132.
Sel, production, 27.
— histoire, 239.
Séduction, 173.
Sépultures, 92, 229, 263.
Sigillographie, 202.
Sorcellerie, 172.
Souterrains (refuges), 181.
Statuette, 255.
Statue de saint Eutrope, 38.
Subvention du ministère, 259.
Supports en terre cuite, 239.
Tableaux, 205.
Temple, 191.
Théâtre en plein air, 203, 204, 261.
Timbres-poste, 91.
Toponymie, 175, 182, 236, 239.
— Noms de rues, 260.
Voies préromaines, 93, 177.

VARIÉTÉS :

Les ateliers de Saint-Martin et de Chatres, 209 et s. — *Le bas relief de Saint-Clément*, 226. — *Mme de Chatillon, dame de Clam*, 154. — *Chez un potier de La Chapelle des Pots*, 241. — *En suivant deux voies préromaines de la Saintonge*, 93, 177. — *Fonds Moreau*, 1 et s. — *Gouvernement de Brouage et La Rochelle sous Mazarin*, 41. — *La haute société de Saint-Seurin*, 249. — *L'hôtel de Kerlivio Broussard*, 220 et s. — *Jean Perreau, pasteur*, 121. — *Saintongiana*, 227. — *De la signification du mot ventre rouge*, 158. — *Le tumulus du Crucheau*, 229.

NOTES D'ETAT CIVIL :

Décès : M. Barbedette, 32. — Mme Barraud, 32. — Barthe, 135. — Mgr Barthe, 207. — Billaud, imprimeur, 206. — Brault de Bournonville, 32 — Cognacq, 133. — Mme Adèle Cognacq, 206. — Coutanseaux, 207. — De Cugnac, 263. — Doublet, 135. — Dr Faneuil, 33. — Mme Faustin, 264. — Firino, 264. — Mme de Fleuriau. — Abbé Fouché, 32. — Dr C. Fromaget, 135. — Mme Galland, 263. — Goizet, 207. — Grison, 183. — Docteur Guillemin, 32. — Guyonnet, colonel, 91. — Mme Hérissay, 207. — Inquinbert Abel, 207. — Lacaud, imprimeur, 207 — Lem, 207, 264. — Mme Martellière, 264 — Martineau, 137. — Massiou (Jules), 206. — E. Merimée, 33. — Moindron, 91. — Mme Moinet, 33. — Cte de Montbron, 265. — Musset, 135. — Abbé Niox, 135. — Normand d'Authon, 133. — Mlle Oudet, 135, 205. — Regelsperger (Frédéric), 29. — Robin, ingénieur, 206. — Mme de

Digitized by Google

Saint Germain, 135. — Sonolet, 133. — Mme Tercinier, 263. — Tornézy, 207. — Tortat, 138. — R. P. Verine, 263. — Dr Vigen, 141.

Mariages : Bellabre de-l'Hermite, 208. — Gautret-Auger, 33. — Hesse-Chapsal, 33. — Lambert de Cursay-Guillet, 265. — Mauny-Dangibeaud, 265. — De Mornac-de Nordeck, 141. — Pellisson-Soupa, 208. — Picault-Pellisson, 141. — Philibert-Babinot, 141. — Pinasseau-Thepenier, 265. — Vallein-Gazonnaud, 142. — Tschirhart-Deblois, 208.

LIVRES ET PÉRIODIQUES. — PÉRIODIQUES : *Animateur des temps nouveaux*, 170 ; — *Annales de la Société royale d'archéologie de Belgique*, 171 ; — *Annuaire-bulletin Société de l'histoire de France*, 92, 112 ; — *Archives historiques du Poitou*, 33 ; — *Bulletin Académie des Inscriptions*, 175 ; — *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 35, 172, 239 ; — *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, 34, 170, 256 ; — *Bulletin archéologique de Bordeaux*, 37 ; — *Bulletin Société du Bourbonnais*, 112, 240 ; — *Bulletin Société archéologique de la Charente*, 38, 173 ; — *Bulletin philologique du Comité*, 92, 235 ; — *Bulletin archéologique du Comité*, 112, 171 ; — *Bulletin du Comité. Sciences économiques*, 92 ; — *Bulletin Société des Deux-Sèvres*, 173 ; — *Bulletin Société de Draguignan*, 172 ; — *Bulletin Société Danoise*, 256 ; — *Bulletin Société archéologique du Limousin*, 40 ; — *Bulletin Société du Morbihan*, 173 ; — *Bulletin Société archéologique de Nantes*, 92, 174 ; — *Bulletin Société archéologique du Périgord*, 172 ; — *Bulletin Société de Saint-Jean-d'Angély*, 236 ; — *Correspondant*, 232 ; — *Etudes locales*, 175 ; — *Gazette hebdomadaire des sciences médicales de Bordeaux*, 112 ; — *Genava*, 175 ; — *Grande Revue*, 239 ; — *Illustration*, 131, 203, 204 ; — *Journal des Savants*, 120, 238 ; — *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 239 ; — *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 257 ; — *Mémoires Société Eduenne*, 174 ; — *Réforme des Charentes*, 257 ; — *Revue de l'Agenais*, 239 ; — *Revue archéologique*, 39, 112 ; — *Revue celtique*, 36, 255 ; — *Revue économique*, 239 ; — *Revue historique*, 175 ; — *Revue Mabillon*, 172 ; — *Revue Scientifique*, 240 ; — *Vie à la campagne*, 132.

LIVRES : *L'affaire Petit du Petit-Val*, 119 ; — *Aventures du Rochelais Nicolas Gargol*, 167 ; — *Burgaud des Marets*, 116 ; — *Catalogue général des bibliothèques de France*, Musée Condé, 257 ; — *La cathédrale Saint-Pierre de Saintes*, 232 ; — *Chronique latine de Jean Chartier*, 92 ; — *Les églises romanes de l'ancien diocèse d'Angoulême*, 194 ; — *La faïencerie de Marans*, 37 ; — *Glossaire des patois et des parlers de l'Aunis et de la Saintonge*, 233 ; — *Glossaire* de Victor Gay, 235 ; — *Histoire d'Aunis et de Saintonge*, 234 ; — *Histoire merveilleuse*, 237 ; — *Ile d'Oleron, notes d'histoire*, 232 ; — *Mélanges Alfred Jeanroy*, 258 ; — *Voyage de l'Amphitrite en Chine*, 238 ; — *Voyage de Paris en Italie*, 38.

GRAVURES :

Brique gallo-romaine, 169 ; — Brouage, 132 ; — Coiffes saintongeaises, 8 ; — Motifs de La Chapelle des Pots, 241, 245 ; — Mgr de La Rochefoucault, 118 ; — Motifs de Gargot, 167, 168 ; — Tasse et soucoupe de Chatres, 216.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE SAINTONGE ET D'AUNIS

REVUE DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE

VARIÉTÉS : *Mademoiselle de Saujon ; Timoléon de Campet, Gaston de Comminges*, par M. Ch. Dangibeaud. *Quelques notes sur Auguste Rateau ; Découverte d'un tombeau à la cathédrale de Saintes*, par M. Brunet. *Découverte à La Rochelle.*

LIVRES ET REVUES.

MADEMOISELLE DE SAUJON

L'Égerie de Gaston d'Orléans

Marie-Anne de Campet, nommée le plus souvent Mlle de Saujon, est fille de Samuel-Eusèbe de Campet, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, baron de Saujon, seigneur du Chay, Riberou, et de Marthe de Viaud, sa seconde femme. Elle naquit en 1628 (1). Quand il se remaria en 1624 (2), il était veuf de Claude de Comminges, dont il eut au moins quatre fils (3) ; Gaspard-Charles, sieur du Chay, Henri, sieur des Denis, capitaine d'infanterie (4) ; Timoléon, prêtre, qui fera l'objet d'une courte note en appendice de ce présent mémoire.

Samuel de Campet était un vaillant soldat, comme plusieurs de ses ascendants, ses collatéraux, et comme furent ses descendants et neveux, mais un pauvre homme d'affaires, en quoi il ressemble à tous les Campet qui savent mieux manier une épée ou conduire un bateau que gérer leurs terres, tant et si bien que leurs revenus

(1) Et non en 1618, comme l'imprime la *France protestante*, qui la fait sœur de César-Louis ce qui est une demi erreur. Morte en 1694, à 66 ans, elle ne peut être née en 1618.

(2) Beauchet-Filleau. *Dictionnaire des familles du Poitou.*

(3) La *France protestante* lui en donne cinq, mais je n'ai jamais vu Cyrus qui aurait été tué à Arras.

(4) A Orléans, en 1649 probablement. Cf. *Mémoires* de Mlle de Montpensier, édit. Michaud, p. 51.

Digitized by Google

périclitent, que leurs femmes se marient sous le régime de la séparation de biens et se chargent de la gestion des domaines, sans réussir à éviter la vente volontaire ou judiciaire (1). Samuel de Campet n'écoute un relevé de comptes qu'assisté de contrôleurs (2). Marthe de Viaud se rend adjudicataire, en 1629, de la baronnie de Saujon, la conserve pendant dix ans, et s'en défait en la cédant au cardinal de Richelieu au joli prix de 150.000 livres. En février 1629, elle paye aux fils du premier lit de son mari diverses sommes « en déduction » de leurs droits sur la succession de leur mère : à Henry 960 livres, à César 580 livres que l'un et l'autre déclarent vouloir employer à s'équiper en chevaux, armes et bagages « pour aller à la guerre en Italie pour le service du roy ». Timoléon reçoit 400 livres (3).

Quinze ans plus tard, César Louis est au service de Gaston d'Orléans, et risque sa tête à traiter du mariage de Mlle de Montpensier avec un prince étranger, ce qui lui rapportera quelques années de prison, d'abord, un petit gouvernement en récompense ensuite.

En 1646, Samuel de Campet, leur père, protestant converti, meurt à l'oratoire de La Rochelle. Sa fille Anne, âgée de 18 ans, reste orpheline. Que devenir ? César-Louis lui donna évidemment le conseil de venir à Paris, le seul lieu de France où une fille de bonne noblesse, sans fortune, eut chance de profiter de ses avantages physiques et de se faire « un sort ». Mlle de Montpensier qui l'a beaucoup connue, nous apprend qu'elle y avait un *parent* : Gaston de Comminges (4), lieutenant des gardes de la reine d'Autriche. Il n'a pu que bien accueillir cette petite saujonnaise qui n'était pour lui qu'une « *payse* » sympathique.

Fine fleur de Saintonge, parée de l'éclat de dix-huit printemps, elle produit immédiatement une impression admirative générale et un soupirant de haut lignage se déclare aussitôt.

---

(1) Boubes fut vendu judiciairement en 1650 ou 1651, et acheté par Jean Renaudet. Denis de Campet proteste bien un peu et se pare quand même du titre.

(2) Isaac Thomas, juge sénéchal de Saujon, rend compte de la gérance des affaires de Samuel de Campet pendant deux ans, du 16 juin 1616 au 18 juin 1618. En dépenses on voit l'achat de deux navires, et en recettes 767 livres pour vente de 8 barriques de cassonnades que sa mère lui donna, plus 212 provenant de même denrée. (Minutes de Jourdain à Saujon). On sait que La Rochelle raffinait le sucre.

(3) Minutes d'Amyand, notaire à Saujon, étude Couraud.

(4) Montpensier, *Mémoires*, p. 64. Voir plus loin l'appendice.

Digitized by Google

Mlle de Montpensier, Mme de Motteville, Nicolas Goulas, Loret s'accordent à la dire « jeune, belle, bien faite, spirituelle, sage, modeste, enfin toutes les qualités qui plaisent aux honnestes gens et les embarquent. » Goulas ajoute qu'elle « estoit brune et son teint pourtant (1) ne laissait pas d'être blanc et beau ». Il la voyait lui aussi, sans doute, avec des yeux éblouis et complaisants, parce que Mme de Motteville, tout en reconnaissant qu'elle » estoit aimable, qu'elle avoit les yeux beaux, de belles dents et une belle bouche », note « qu'elle estoit fort brune et sans avoir toutes les grandes beautés qui, selon les règles, composent la beauté, elle pouvoit dire *nigra sum sed formosa* (2). » Ce teint fit sa fortune.

Mademoiselle accorde qu'elle était bonne fille, fort agréable, jolie taille, mais trace d'elle un portrait moral qui n'est rien moins que flatteur. Elle était capricieuse, point complaisante, « glorieuse » (défaut ou qualité qui lui inspirera une ambition qui aura sur sa vie une conséquence déterminante). Elle aurait été, en outre, « intéressée », ne servait personne pour rien et se montra ingrate (3). » Que la grincheuse Montpensier exagère, c'est probable (4). Elle ne l'aimait pas. Toutefois, ses reproches doivent contenir une part de vérité, et au fond de cette vérité des excuses au compte d'Anne de Campet, laquelle, débarquant de

---

(1) N. Goulas, *Mémoires*, édit. Société Histoire de France, tome II, p. 142. Goulas était à même de l'apprécier plus qu'un autre contemporain, sauf Mlle de Montpensier, parce qu'il était secrétaire des commandements du duc d'Orléans.

(2) *Mémoires*, édition Michaud, p. 291.

Mme de Motteville aurait écrit Soyon au lieu de Saujon. Il est vraisemblable qu'elle n'est pas responsable de cette erreur de nom, imputable au copiste.

(3) Mlle de Montpensier est injuste et pour le coup ingrate.

Elle ne parle pas du « bon tour » que Saujon lui joua, si nous en croyons Loret (*Muze*, 11 décembre 1650), que l'on pourrait interpréter comme un acte de reconnaissance. Gaston mit sa fille en possession de son riche patrimoine.

Celle qui luy fit ce bon tour
Ce fut Saugeon, dame d'atour
Dont l'adresse et l'intelligence
Par une espèce de régence
Ont très grand pouvoir, ce dit-on,
Sur l'esprit du sieur Gaston.

Loret retarde. Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles*, p. 249, avril 1650, parle de l'augmentation de biens et de dépenses accordée par Gaston.

(4) On sait qu'elle écrivit ses mémoires tard, de sorte qu'elle mêle tout.

Digitized by Google

Saintonge à Paris sans un liard vaillant, un peu isolée, avait de légitimes raisons d'accepter le bénéfice des services qu'elle rendit... quand elle eut pris de l'âge et une situation stable. Nous verrons qu'elle fit bon usage de ses économies. Elle avait des qualités de jugement sain et bon cœur.

En somme, dès son arrivée à Paris (1646), cette petite Saujonnaise gagne l'admiration des hommes (1) et plait aux femmes, ce qui est plus rare. Dubuisson-Aubenay, chroniqueur peu mondain cependant, l'appelle la belle Saujon. Ce sera l'avis général avant qu'elle n'acquiert un autre qualificatif, moins commun à la Cour.

César de Campet la présente à la Grande Demoiselle et obtient qu'elle la donne comme demoiselle d'honneur à sa belle-mère, la duchesse d'Orléans, « qui la trouva fort à son gré ». C'était jeter une agnelle dans la gueule du loup. Goulas, bien placé pour savoir beaucoup de choses, affirme qu'Anne de Campet réalisait le type préféré de Monsieur. Mademoiselle, très instruite du tempérament de son père, lui fait la leçon, comme une mère, lui trace sa ligne de conduite et lui enseigne « ce que l'éducation de province lui faisait ignorer (2) », l'éclaire sur les dangers de la situation, l'avertit « de prendre garde que l'amitié de personnes comme Monsieur perdoit aisément la réputation d'une jeune fille » La suite prouve qu'il y a des exceptions. Une femme sait défendre sa réputation, quand elle le veut bien et garder (3) quand même une solide amitié. A toutes époques, les demoiselles d'honneur ont couru les risques du « métier » : certaines y succombaient sans regrets, certaines vierges folles se sont rendues célèbres, certaines vierges sages inspirèrent des poètes ou des chroniqueurs.

---

(1) Loret parle souvent d'elle, toujours avec d'amples louanges (Loret voit de belles dames partout!)

Propre sœur du dit sieur Saugeon
Où, comme dans un beau donjon
Les vertus de Douceur et Prudence
Font incessamment résidence.

Muze, 1er avril 1651.

Il propose Saugeon, la sainte et sage prude, au maréchal de l'Hôpital qui vient de perdre sa femme, 16 juillet 1651.

(2) Montpensier, *Mémoires*, p. 34.

(3) Anne de Campet savait bien tenir à distance respectueuse les hommes qui lui déplaisaient. Blot lui adresse un couplet débutant ainsi :

Vous me traitez ainsi qu'une tigresse
Arrêtez-vous, Madame de Saugeon.

Muses illustres, Paris 1658.

Digitized by Google

Anne de Saujon écouta attentivement les leçons de morale de sa protectrice, avec l'intention sincère de les mettre en pratique, ne lui faisons pas l'injure d'en douter, à moins qu'elle ne fût amenée à les oublier. Pour plus de sûreté Mademoiselle confia la débutante à une « fort honnête personne (1) pleine d'esprit et de vertu », Mlle de Fontaine-Chalendray, fille de la dame d'atours de la duchesse. N'est-il pas curieux de voir une fille de 19 ans s'eriger en mentor d'une autre fille de 18 ? Ses recommandations auraient eu plus de poids si elle avait ajouté que son père était très versatile.

Depuis deux ans, Gaston d'Orléans aimait chèrement (2) Mlle de Saint-Maigrin (après d'autres), il en était très jaloux, Mlle de Saujon parait, la passion s'éteint, il s'éprend éperdûment d'elle. Saint-Maigrin s'en aperçoit et signifie son congé à son trop impressionnable amoureux qui acquiesce, sans résistance, en se jouant. Quand Saujon s'éclipsera il rira moins !

Les déclarations, les attentions empressées d'un tel personnage, prince du sang, oncle du roi, ne pouvaient que flatter une très jeune fille. « Soit l'inclination naturelle, soit la considération de la personne de Monsieur, elle eût trop de complaisance pour ses soins », écrit Mlle de Montpensier, qui devait faire des reflexions sur l'inanité (3) de ses sermons, fort au goût de Madame et très peu à celui de Monsieur. Un petit incident montre bien que les filles d'Eve n'ont nul besoin de truchement pour écouter les voix de la Nature qui ne sont pas toujours celles de la Raison.

Monsieur étant à l'armée envoie une lettre à sa chère Anne.

---

(1) Montpensier, *Mémoires*, p. 34.

(2) « Mlle de Saint-Maigrin, que Gaston avoit chèrement aimée, sentant que la passion de celui-ci étoit morte, malgré ses galanteries et qu'il estoit embarqué ailleurs, le pria de la laisser, estant tres bien avertie de l'engagement qu'il avoit avec Mlle de Saujon, fille de Madame, et que sa passion pour elle estoit violente. Le duc s'en moqua, mais elle ne se paya pas ni railleries ni de serieux, elle rompit. » N. Goulas, *Mémoires*, tome II, p. 192.

(3) 1647. Je savais que l'amour de Monsieur pour Mlle de Saujon ne lui plaisoit pas (à Madame) : j'en avertis la demoiselle et la grondai de ce qu'elle ne faisoit pas là-dessus ce qu'elle devoit. Ce furent des réprimandes inutiles parce qu'elle avoit pris là-dessus un si mauvais pli que la manière suffisante dont elle recevait ce que je lui disois m'en rebuta; de sorte que je m'abstins de lui parler à mon ordinaire et ne lui parlai presque plus; en quoi je ne fis pas plaisir à Monsieur qui devint aussi mal satisfait de moi que Madame en etoit contente », p. 39, 40.

Digitized by Google

Celle-ci, toute émue et fière, très embarrassée de ce qu'elle doit faire, va naïvement demander avis à cette demoiselle de Fontaine. Faut-il répondre ? La réponse était toute indiquée. La vertueuse Fontaine dit non. Anne escomptait le contraire. Si elle demandait conseil c'était pour se fortifier dans l'envie qu'elle avait d'écrire au prince et non pas de s'en abstenir. « Elle étoit demeurée mal satisfaite d'elle, à cause qu'elle lui avoit conseillé de ne pas le faire et depuis ce temps-là elle ne la vit plus et évita son entretien. Ce procédé me devint suspect et me fit juger qu'elle n'avait pas suivi le conseil de Mlle de Fontaine : elle ne laissa pas de vivre avec beaucoup de soumission et de respect envers moi, d'un air cependant tout différent qu'elle n'avoit accoutumé (1) » : Attitudes *et nunc et semper*.

Les amours de Gaston et d'Anne de Campet se développaient très chastes mais non sans orages. Il est évident que la jeune fille ne pouvait accorder qu'une affection très calme à un homme de 40 ans. C'est dans l'ordre naturel. Aussi les hommages d'un homme de son âge lui furent-ils beaucoup plus agréables et sensibles. Elle souhaitait se marier. Un jeune cadet de 19 ans, portant un beau nom, n'avait pas été le dernier gentilhomme à remarquer la belle Saujon et à s'approcher d'elle. Gaston en prit ombrage et alla un jour, à Compiègne, jusqu'à lui faire une scène et vouloir la « forcer à demander pardon à genoux ! » (2) Trop de jalousie froisse une femme ! Il est vrai qu'Armand Jean Vignerot du Plessis, petit neveu du Cardinal de Richelieu, par substitution aux nom et armes du Cardinal, héritier présomptif de la baronnie de Saujon (3) se montrait empressé auprès de la séduisante Saujon. mais si jeune et si timide ! Celle-ci se monta-t-elle la tête ? Mlle de Montpensier le croit. Sortie pauvre de Saujon, rentrer dans la

---

(1) Montpensier, *loco citato*, 34.

(2) N. Goulas, *Mémoires*, tome III, p. 106.

D'Ormesson — *Journal*, p. 337 — rapporte que pris de jalousie contre Jarzay, à cause de Mlle de Saint-Maigrin, le voyant entrer au Luxembourg, il donna ordre au comte de Saint-Aignan de le faire jeter par la fenêtre.

« Il était, comme tous les faibles, violent à ses heures, au point d'atteindre, en paroles, les pires excès. » Henri Courteault, préface (p. 191) au *Journal inédit du Parlement de Paris pendant la Fronde*, publié dans l'*Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1916.

(3) Il était né le 3 octobre 1629, déjà général des galères, affligé de 400.000 à 500.000 livres de rentes ! Cf. *Journal de Jean Vallier*, tome II, p. 56, qui le dit être à la veille d'épouser Mlle de Guise ou Mlle de Chevreuse. Il mourut le 10 mai 1715.

Digitized by Google

seigneurie de ses grands-parents la couronne de duchesse sur le front ! quel rêve ! N'avait-elle pas sous les yeux cette follion de Suzanne de Pons (1), « gloutonne de plaisir », que la reine fut obligée d'envoyer en pénitence au couvent, courtisée par le duc de Guise qui cherchait à divorcer pour l'épouser et à gagner un royaume ? Anne du Vigean n'avait-elle pas à ses pieds le vainqueur de Rocroi ? et les Mancini ! Plus tard ne vit-elle pas la belle saintongeaise Uranie de la Cropte comtesse de Soissons malgré l'opposition intraitable de la famille ? Si le duc de Richelieu n'avait pas été un petit « sot » (mot de Mlle de Montpensier) (2), s'il n'avait pas eu « un cœur tout neuf qui manquait de hardiesse n'osait entreprendre de conquêtes plus difficiles (3) », il ne se serait pas laissé capter par une femme d'une dizaine d'années plus âgée que lui : Anne Poussard de Fors du Vigean, veuve de François d'Albret, sire de Pons, toute dévouée au prince de Condé, manœuvrée par la belle duchesse de Longueville, encouragée par l'abbé de La Rivière et par Desmarets, l'ancien familier du cardinal de Richelieu. « Hélène » était une femme qui passait pour vieille (en ce temps-là, et même plus tard, à 30 ans une femme était vieille !) laide, mère d'un fils, réputation sans tache, fine, intrigante (4), insinuante, ambitieuse (elle parvint à obtenir (5) un tabouret), enjôleuse par son amabilité, ses flatteries, ses compliments. Le jeune duc ne réagit pas, il fut pris, il crut aimer et être aimé, le mariage, bâclé, fut bénit clandestiment (6) à Trie. « Victime innocente

---

(1) Fille de J.-J. de Pons, marquis de Las Cases.

(2) « Elle pensoit à l'épouser; elle croyoit surprendre ce pauvre sot comme Mme de Pons a fait depuis », p. 59.

(3) Mme de Motteville. Voir pages 303, 320 des *Mémoires*, le portrait qu'elle en fait.

(4) Cf. Dubuisson-Aubenay, *loco citato*, p. 236, et sur le mariage même, p. 225; Montglat, p. 223; La Rochefoucault, p. 434.

(5) Par l'influence de Monsieur.

(6) M. le prince voyant le duc de Richelieu extrêmement amoureux de Mme de Pons, laquelle etoit dans la dependance de Mme la Princesse, sa mère, et de Mme de Longueville, et par conséquent dans la sienne, le poussa à l'épouser clandestinement et à se saisir du Havre où Mme d'Aiguillon tenoit des officiers et la garnison en attendant qu'il fust en age. » Goulas, *Mémoires*, t. III, p. 161. « Le duc de Richelieu devint amoureux de Mme de Pons quoique laide et assez vieille. Elle fut si bien instruite par la maison de Condé qu'elle engagea le duc à l'épouser. Ils l'emmenèrent à Trie pour faire le mariage. » Duchesse de Nemours, *Memoires*, édition Petitot, p. 445.

Digitized by Google

de leur ambition déréglée » dit Jean Vallier (1). Deux heures après avoir couché avec sa femme, il était allé au Havre pour s'en rendre maître » (26 décembre 1649) (2). C'était le but secret du mariage. Mme d'Aiguillon, stupéfaite, porta ses plaintes à la reine impuissante devant l'irréparable. Elle dépêcha un officier. Trop tard !

La pauvre Anne n'avait pu entretenir de longues illusions sur la consistance de son rêve ! Elle tomba de haut. La lutte était trop inégale entre une veuve qui a de l'expérience et de l'entregent et une jeune ingénue. Elle n'attendit pas la conclusion.

Dépitée, fatiguée par la surveillance tyrannique que le duc exerçait sur elle, encouragée par la princesse de Condé, mère, conseillée par l'abbé de La Rivière, qui redoutait son empire sur Gaston, elle chercha la tranquillité, le 25 août précédent, au Carmel de la rue Saint-Jacques (3), refuge des amours contrariés, avant que la solitude de Brouage en offrit un autre !

« Il est vrai, dit Goulas (4), qu'il y eut bien du vacarme, le jour de la cavalcade en ville (5), car Mlle de Saujon, fille de Madame... s'alla enfermer dans les Carmélites, ennuyée de ce qu'il (le duc) ne lui faisoit aucun bien, ou blessée de l'ombrage qu'il avoit pris des visites ou de la galanterie du duc de Richelieu... peut être aussi sollicitée par la grâce de Dieu qui la voulut tirer du péril en la sortant du grand monde. Elle commença par prendre l'habit et faire vœu de vivre et mourir carmélite. » Mme de Motteville hésite entre la dévotion et le chagrin. Mlle de Montpensier attribue la résolution au chagrin.

La nouvelle mit toute la cour en l'air ; on la commenta ardemment. Personne n'ignorait les sentiments de Monsieur. Comment prendrait-il la chose ? On dépêcha à Limours où il se trouvait, Gas-

---

(1) *Journal*, tome II, p. 57.

Cosnac (*Mémoires*, I, p. 220) raconte le mariage comme une affaire arrangée et conclue en très peu d'heures. « il les fit rencontrer à Try, château de Mme de Longueville, et sans plus de cérémonies les maria en sa présence. »

(2) Olivier Lefèvre d'Ormesson, *Journal*, p. 792.

(3) Cf. Cousin, *La jeunesse de Mme de Longueville*, appendice relatif aux Carmélites.

Abbé Eriau, *L'ancien Carmel du faubourg Saint-Jacques*, 1929 (Pas vu).

(4) *Mémoires*, tome III, p. 106.

(5) Jour de la Saint-Louis, 25 août 1649, la reine emmena le roi aux Jésuites de la rue Saint-Antoine.

Digitized by Google

ton fut atterré. « Il pense mourir de déplaisir, raconte Goulas (1), il pleure, il se désespère, il entre dans des transports étranges (je n'exagère rien) et, ne sachant à qui se prendre de cette disgrâce, il accuse d'abord les astres innocents et puis, se reprenant, il dit sa femme et les cagots de sa maison les artisans de son malheur. Il demande son carrosse et revient à Paris. »

Alors on vit un spectacle stupéfiant (à nos yeux) : la duchesse, sa femme, désirant protester contre l'accusation de son mari et le détromper, aller au couvent, « catéchiser la nouvelle religieuse (2) », « Mademoiselle, entrant dans les sentiments de Monseigneur », arriver à la rescousse, ne gagner rien sur la « novice, quereller les mères, prendre à partie Mlle d'Epernon (*la supérieure*, son amie) qui trouvoit étrange son procédé, tourmenter tout le couvent. » Butée dans sa résolution, Saujon refusait obstinément de rentrer au palais. Mme d'Aiguillon qui, étant Mlle de Combalet, avait « fait la même équipée », envoya le P. Léon, carme, confesseur de la fugitive. Il perdit son éloquence.

Les supplications n'aboutissant à rien, le duc employa le grand moyen. Il commanda à César de Campet de présenter requête au Parlement et de requérir la sortie de sa sœur des Carmélites. Il pouvait invoquer sa minorité ! Le Parlement rendit l'arrêt soliticité, mais son exécution se heurta à la plus vive résistance de la part de la novice. Mlle de Montpensier dut intervenir de nouveau : « Quand l'arrêt fut donné », (3) pour la faire sortir, elle ne le voulut pas, de sorte qu'il fallût que j'allasse moi-même aux Carmélites la quérir. Avant de sortir, elle se jeta à genoux devant le Saint Sacrement et fit des vœux, à ce que m'ont dit les religieuses, avant mon arrivée. Celui qu'elle fit devant moi était extravagant : c'était de n'être jamais religieuse dans un autre couvent que celui-là. Depuis les Carmélites jusqu'au Luxembourg, elle ne fit que pester contre ceux qui la tiroient du Couvent. » Goulas ajoute (4) qu'elle refusa de voir le duc, de quitter l'habit de religieuse et conserva le cœur d'une fille de Sainte Thérèse. « Elle fut au Luxembourg cinq ou six semaines dans sa chambre,

---

(1) *Mémoires*, tome III, p. 106.
« Il se déclara ennemi de cette maison, dit Mme de Motteville (p. 291) et de ces saintes filles si elles ne la mettaient pas dehors. »

(2) Goulas, *loco citato*.

(3) *Mémoires*, p. 59.

(4) *Loco citato*, tome III, p. 106.

Digitized by Google

elle coupa ses cheveux, coucha sur des claies. On fit venir le Père Léon, carme mitigé, fort habile homme pour la dissuader d'être Carmélite. MM. de Saint-Sulpice survinrent (1). Tous ces casuistes ensemble lui persuadèrent qu'elle pouvait plus faire de bien dans le monde que dans un couvent. » Goulas, toujours curieux, a su « qu'elle observa la Règle, prescha ses compagnes, se mortifia nuit et jour devant elles, affin de les convertir (2), mais elle tomba malade. On eut grand soin d'elle, on obligea les mères à lui écrire d'obéir aux médecins. Guérie elle aurait voulu retourner au Couvent. »

En présence de cette obstination invincible, contre-partie de celle de Gaston mu par une énergie issue de l'amour, ne voulant à aucun prix qu'elle quittât le Luxembourg, fit une proposition qui donna lieu à des tractations délicates qui mirent la duchesse dans la plus pénible contrainte, mais la duchesse ne comptant pour rien, ici moins qu'ailleurs, elle dut consentir, — à contre cœur — de recevoir cette fille, maîtresse « en tout bien tout honneur » de son mari, comme dame d'atours et pour ça se priver d'une femme dont elle était très satisfaite. Goulas nous raconte les péripéties de ce marchandage singulier. « Il fallait que Son Altesse, pour contenter Saujon, la fist dame d'atours de Madame et il falloit tirer cette charge des mains de Mme de Fontaine-Chalandray (3) dont Madame estoit très satisfaite. Il y avait là de l'embarras, car Madame ne pouvoit comprendre qu'on fist cette violence à une personne de qualité qui la servoit bien et qu'on la

---

(1) Montpensier, *loco citato*, p. 59.

Quinze ans plus tard, en 1664, elle revient sur cette intervention des Sulpiciens contre lesquels elle est fort en colère. Elle dit qu'elle fut froissée de leur conduite, que leur « procédé parut si extraordinaire que Monsieur même auprès duquel ils en avoient voulu faire leur cour, les en mésestimait », *loco citato*, p. 390. Elle n'a pas un mot dans ce sens en 1649.

(2) Elle réussit pour une. Loret raconte, le 8 janvier 1651, que Gaston voulut emmener Anne de Campet « l'aimable dame d'atour dont l'âme est fort belle », avec deux demoiselles d'honneur, d'Uxel et Reménécours, chez sa fille « prendre un bon repas ». La duchesse s'y opposa vivement, mais dut céder comme toujours.

Loret note le 6 août suivant que

Reménécour, la belle fille,
qu'on ne voit plus qu'à travers grille

sortit du couvent pour obtenir de la duchesse pardon d'être entrée au couvent avant de lui en avoir demandé permission.

(3) Louise L'Aubespine, veuve de Jean de Montbron, fille de Claude de L'Aubespine, seigneur de Verderonne et de Louise Pot, sa seconde femme, Fontaine-Chalendray, arrondissement de Saint-Jean-d'Angely.

Digitized by Google

lui ostast pour contenter la maîtresse de son mari (1). Et, d'autre costé, cest amour, quoique très honneste, lui déplaisait, d'autant que M. de Raray en estoit le négociateur dont la femme avoit esté mise, malgré elle, auprès de ses enfants, tellement que n'ayant recours qu'à ses larmes, sachant Monsieur déterminé à cela, elle en versa en abondance, ne reçut guère de consolation. La Reyne lui parla de l'affaire et lui conseilla ne point s'opposer davantage au contentement de Monseigneur, qu'elle verroit plus souvent chez elle et dont elle pourroit mieux disposer, cette fille estant honneste et douce et personne à toujours bien vivre avec elle et ne pas lui rendre de mauvais offices (2). M. d'Elbeuf intervint aussy et se servit de toute sa rhétorique, sans guère avancer, quoiqu'il fist conter que le moyen de bien réjouir Mme de Raray c'étoit de se bien fascher en cette rencontre. Mais Monseigneur prit le bon party en faisant parler à M. de Verderonne, frère de Mme de Fontaine et le rendant capable d'engager sa sœur à se retirer comme volontairement, moyennant quoi on lui payeroit sa charge toute sa valeur et ce qui estoit dû à feu M. de Fontaine, ce qu'elle adopta [1650] (3). » Dubuisson-Aubenay ajoute : « la dame Fontaine-Chalandray témoigne d'être marie de quitter cette charge ; on lui donne 12.000 livres de récompense. Madame d'Orléans est mécontente de cette nouvelle confidente. » Cependant il venait de dire que « la demoiselle Saujon retirée des carmélites faite dame d'atours de la duchesse, qu'il l'a aussi

---

(1) C'était plutôt pour contenter le mari.

(2) Ce qui se réalisa. Saujon ne quitta le service de Madame qu'en 1684.

(3) Cette charge de dame d'atours était fort prisée. Loret, le 5 mai 1657, en montre l'importance :

L'aimable dame de Nouaille
A fait serment cette semaine
De dame d'atour de la Reine.
. . . . . .
Ce beau rang de dame d'atour
Des plus éclatants de la cour,
Appartenoit à cette dame
Du grand Schonberg.
. . . . . .
Qui l'a remize entre les mains
De la ditte dame de Noaille
Moyennant un peu de clincaille,
Car, depuis je ne sais combien
On ne donne plus rien pour rien.

Digitized by Google

souhaité, engageant dans la confidence de cette demoiselle M. son mari pour le divertir d'avoir un favori (1). »

Anne de Saujon passa du coup de demoiselle à dame sans sacrement, « afin de rester dans le monde sans se marier » dit Mme de Motteville. On ne la nomme plus que Mme de Saujon. « Elle revint tout comme une autre, écrit Mlle de Montpensier (2), excepté qu'elle n'étoit habillée que de serge et n'avoit que du linge uni et une coiffe, parce qu'elle n'avoit pas de cheveux. A mesure que les cheveux revenoient, elle les montroit, puis elle reprit la soie et la dentelle. (La coquetterie de la femme est indéracinable.) En continuant d'être dévote, elle s'est mêlée aux affaires autant qu'elle a pu et n'a pas négligé le bien. Je crois que ça été pour en faire un bon usage. Elle n'a pas discontinué ses conversations avec Monsieur. Elle roule fort les yeux dans la tête et regarde toujours en haut, ce qui fait qu'elle choque tout ce qu'elle trouve et quand elle en fait des excuses, elle laisse entendre que c'est parce que son esprit s'applique peu à ce qui regarde le monde. On disoit qu'elle ne s'étoit mise dans le couvent que pour être plus considérée ».

L'imputation est probablement fausse, mais il est certain qu'elle acquit un crédit, une autorité considérable, tout de suite, non pas parce qu'elle fut religieuse pendant quelques mois, mais par le très grand empire qu'elle avait pris sur Monsieur. Elle fut son Egerie et elle excerça une heureuse influence (3) sur lui. Elle s'appliqua immédiatement à le ramener aux pratiques religieuses régulières tant et si complètement qu'il ne tolérait pas que personne jurât ou blasphémât devant lui. Loret affirme que l'on n'aurait même pas osé dire mordienne (4). La duchesse n'avait donc pas eu à regretter sa précédente dame d'atour.

De l'avis de Mme de Motteville « on doit plutôt estimer son retour qu'y trouver à redire. »

Il faut ouvrir ici une parenthèse, Ce mariage Richelieu-Pons et la fugue d'Anne de Campet, ou plus exactement le rôle d'un homme

---

(1) *Journal des guerres civiles*, janvier 1650, p. 214. Ce favori était Louis Barbier, abbé de La Rivière, mort évêque de Langres en 1670.

(2) *Loco citato*, p. 59.

(3) Montpensier, *loco citato*, p. 343.

(4) *Muze*, 14 décembre 1652. Dans sa lettre du 21 avril 1657, Loret dit :

Depuis que Monseigneur Gaston
Plus dévot que jamais, dit-on.

Digitized by Google

dans cette fugue, eurent une répercussion que nous devons connaître. Bien qu'il soit toujours hasardeux de prétendre que si tel événement ne s'était pas produit, tel autre n'aurait pas eu lieu, on verra par quel enchaînement psychologique l'arrestation des princes fut exécutée sans susciter à la Reine et au Cardinal la moindre difficulté. L'une et l'autre n'étaient pas sans appréhension à cet égard, parce que le concours du duc d'Orléans, lieutenant général du royaume, était nécessaire à une facile réussite de leur projet. Le duc avait partie liée avec les princes, il fallait, au préalable, le détacher de cette alliance. On trouva dans le mariage et la sortie retentissante d'Anne de Campet un coin qui l'écartela. Mais supposons que le prince fut resté inébranlable, quelle complication !

La Rochefoucauld et Montglat, dans leurs *Mémoires* (1) nous expliquent clairement la stratégie insidieuse et perfide qui convainquirent Gaston d'Orléans d'abandonner ses amis à leur sort. De Retz (2), Brienne (3), Guy Joly (4) confirment cet état d'esprit, et la mission de Mme de Chevreuse. Mme de Nemours fait chorus.

Le cardinal donna un sens criminel au mariage que tout le monde, à la cour, blâmait, au point que l'on parla de le faire annuler. Il tourna la chose en sorte dans l'esprit de M. le duc d'Orléans qu'il lui persuada aisément d'avoir quelque sujet de se plaindre de M. le Prince (5). « Il restoit un obstacle qui paraissoit difficile à surmonter, c'étoit de faire entrer M. le duc d'Orléans dans son dessein et de détruire en un moment la confiance aveugle qu'il avoit depuis vingt ans aux conseils de l'abbé de La Rivière... Mme de Chevreuse se chargea de cette dernière difficulté... Elle lui persuada que La Rivière était entré avec eux dans la négociation du mariage de Mme de Pons et qu'ils agissoient tellement de concert que Mme la Princesse mère n'avoit assisté Mlle de Saujon avec tant de chaleur dans le dessein d'être

---

(1) Edition Michaud.

(2) *Vie et Mémoires*, édition Michaud, p. 190. Le duc est très las de La Rivière. Mme de Chevreuse est chargée de le sonder.

(3) *Mémoires*, édition Michaud, p. 123. Le cardinal fit travailler l'esprit de Gaston.

(4) *Mémoires*, édition Michaud, p. 32 et 33. Le mariage du duc de Richelieu mécontente et effraie Mazarin.

(5) La Rochefoucauld, p. 434.

Digitized by Google

carmélite que pour l'éloigner de la présence et de la confiance de S. A. R. et pour empêcher qu'elle ne lui fit remarquer la conduite de l'abbé de La Rivière et sa dépendance aveugle de la maison de Condé (1). » La fine mouche piquait le duc au point sensible. Gaston était très monté contre l'abbé. Montglat sait pourquoi.

« Cette retraite (de Mlle de Saujon) fâcha tellement Monsieur qu'il résolut de l'enlever de ce monastère, et, comme lorsqu'on a quelque chose sur le cœur on est ravi de pouvoir s'ouvrir à des amis, il découvrit sa douleur à La Rivière, pensant en être consolé, mais ce favori, ravi que la dame se fut retirée, ne pouvant souffrir que la faveur de son maître fut partagée (2) tourna son affliction en raillerie et conseilla à Monseigneur de n'y plus songer et de la laisser en repos où elle était. Ce discours lui fit soupçonner qu'il était l'auteur de la retraite, et dès l'heure conçut de l'indignation contre lui. Il la témoigna devant des gens qui le rapportèrent à la Reine qui le redit aux duchesses de Chevreuse de Montbazon, lesquelles lui firent la guerre, voyant qu'il y fesoit bon. En effet, Monsieur leur avoua le dépit qu'il avait du procédé de La Rivière. Lors ces dames poussèrent leur pointe et lui firent honte de s'être laissé si longtemps gouverner par cet homme qui étoit de si basse naissance et empêchoit qu'on lui put communiquer aucun secret de crainte qu'il ne le lui redit. » (3) Le duc promit de s'en défaire. (Un jour il ne le regarda pas, puis il le congédia). Elles lui remontrèrent que le Prince agissait à l'encontre de son autorité, l'entortillèrent tellement qu'il donna son consentement à tout ce qu'elles demandèrent. La Reine, avertie, chercha avec lui les voies et moyens de prendre les princes

(1) La Rivière faisait, en effet, la cour au prince de Conty parce qu'il cherchait à obtenir le chapeau de cardinal que le prince aurait pu briguer.

(2) Il avait applaudi à la séparation du duc d'avec Saint-Maigrin pour la même raison.

(3) Montglat, édition Michaud, p. 226. Ce qu'il dit explique pourquoi de Retz a pu écrire que le duc d'Orléans était las de l'abbé de La Rivière, son confident de vingt ans.

Le duc d'Orléans congédia l'abbé (janvier 1650) en lui ordonnant de se retirer chez lui à Petit-Bourg. Cf. dans le *Journal* de Jean Vallier le motif de cette disgrâce. L'abbé avait promis au prince de Condé que jamais Gaston ne prêterait les mains à son arrestation. Il fut stupéfait quand Mazarin la lui apprit et le consentement de Gaston. Cf. *Revue des Questions historiques*, tome X, p. 598.

Digitized by Google

et de les garder, on sait le reste. Les Comminges ont des ordres.

Il n'est pas du tout interdit de supposer qu'Anne de Campet contribua un peu à ce résultat, au moins en avouant à Gaston en quelle mesure l'abbé de La Rivière et autres personnages l'avaient encouragée dans ses intentions. Elle a dû le consulter. Il ne fit rien pour la retenir parce qu'il voyait en elle une ennemie à écarter. D'autre part, elle penchait peut-être déjà du côté de Mazarin, — ce que ne rien n'indique, elle était dissimulée — en tout cas, au plus fort de la Fronde elle chercha à faire savoir au Cardinal qu'il pouvait compter sur son dévouement occulte. Cet acte de duplicité dans la maison même où Mazarin était honni ne manque pas de saveur. D'une main, elle obtient du duc un passeport pour Mme de Fouquerolles, et de l'autre elle fait écrire au Cardinal.

Voici comment Mlle de Montpensier découvrit la fourberie. Cette vaillante et décidée frondeuse, étant à Orléans, inoccupée, se fit apporter toutes les lettres qu'elle put intercepter « pourvu qu'on ne sut pas qui l'avoit fait faire (1) ». « Il y en avoit quantité de tous côtés pour la cour (2) » et « d'un lieu où je n'aurois jamais cru qu'on se fut avisé d'écrire à M. le cardinal Mazarin. Voyant au-dessus (d'une) qu'elle s'adressoit à lui, j'eus beaucoup de joie et la trouvai datée de Saint-Sulpice. C'était l'abbé de Valavoir, frère de Valavoir qui commande le régiment de M. le cardinal Mazarin. Elle contenoit ce qui suit :

« Monseigneur, je n'aurois jamais cru qu'en ce lieu j'aurois trouvé occasion de pouvoir servir Votre Eminence, mais Mme de Saujon ayant su que j'y estois a désiré de me voir et m'a fait dire qu'elle me parleroit dans un confessional, afin que personne ne s'en aperçut. Cela a été cause que j'ai paru au monde plus homme de bien que je ne suis, ayant prolongé ma retraite. Elle m'a donc dit que j'avertisse Votre Eminence du désir qu'elle a de la servir et que pour y parvenir et lui donner moyen de faire revenir Monsieur, il n'y a qu'à le leurrer du mariage du Roi avec Mademoiselle d'Orléans (3) ; que c'étoit un panneau où il donneroit toutes et quantes fois qu'il voudra ; et, que pour Mademoiselle, il ne s'en

---

(1) Montpensier, *loco citato*, p. 141.

(2) *Ibidem*, p. 107.

(3) Cette première partie a été reproduite dans la *Vie amoureuse de la Grande Mademoiselle* à cause de cette histoire de mariage de Mlle d'Orléans, sœur consanguine de Mlle de Montpensier, âgée de sept ans.

Digitized by Google

soucioit point, que l'on pouvoit gagner Madame par une première femme de chambre nommée Claude et que l'on auroit pour peu d'argent. Enfin, Monseigneur, elle est venue de si bonne volonté à moi que je ne doute pas qu'elle continue : c'est pourquoi j'entretiendrai ce commerce pour le service de Votre Eminence et pour lui témoigner que je suis...

l'abbé de VALAVOIR.

« Il pouvoit y avoir encore autre chose, ajoute Mademoiselle, mais voilà la substance et le plus essentiel de cette dépêche. Je l'envoyai à Monsieur et une copie à M. le prince. Je crois bien que cela ne plut pas à son Altesse royale, laquelle me fist réponse que les gens qui croyoient ce qui estoit dans cette lettre le connoissoient mal et qu'il n'avoit nul dessein; et ne me dist pas un mot de Mme de Saujon. »

Le duc avait trop peur de lui faire nulle peine même légère. Il se tut. Cette petite « traîtresse » aurait pourtant bien mérité, cette fois, d'être mise à genoux! Mais elle le dominait complètement. L'oncle du roi donnait à la Cour la primeur de l'attitude que son majestueux neveu prendra, quelques années plus tard, avec plus d'ampleur, à l'égard de Mme de Maintenon !

On devine quelle place notre petite Saintongeaise tenait dans cette maison princière (1). Elle en profite pour caser son frère et sa sœur. Simple fille d'honneur, elle avait tiré César de Pierre-Seize où l'avait conduit sa folle combinaison matrimoniale de l'archiduc d'Autriche avec Mlle de Montpensier au su ou à l'insu de celle-ci (2). Elle demanda sa liberté, le duc l'accorda séance tenante (3), et envoya sur l'heure, à Lyon, l'ordre d'ouvrir les portes de la prison. Mademoiselle, qui s'attribue cette délivrance, se défend de toute connivence avec ce trop zélé marieur, et pourtant elle bouda la cour de la condamnation de César et lui donna le gouvernement de Dombes avec 2000 écus en dédommagement de

(1) Elle aurait accompagné les filles du duc aux cérémonies du mariage de Louis XIV.

(2) Sur ce point, voir une longue note, en partie inexacte, dans le tome VII des *Historiettes* de Tallemant des Réaux.

M. le duc de La Force n'a pas insisté sur le rôle de Saujon ; il a surtout raconté l'interrogatoire orageux de Mademoiselle par la Reine et Monsieur. La *Vie amoureuse de la Grande Mademoiselle*, tome I, p. 17 et s. Une lettre avait été saisie. Saujon jura trois heures durant que Mademoiselle l'ignorait.

(3) Goulas, *loco citato*, tome III, p. 441.

Digitized by Google

ses peines. Campet, remarque-t-elle, à qui on avait signifié l'ordre de se retirer dans une de ses maisons, est un gentilhomme qui n'avait que la cape et l'épée (1). Néanmoins, il vint à Paris. Dame d'atours, elle lui procure le bâton de capitaine de sa compagnie (mars 1651) (2).

Mazarin ne dédaigna pas de demander à Mme de Saujon son appui dans sa négociation avec Gaston à propos de la désignation du gouverneur de Doulens. Un conflit s'était élevé entre eux à ce sujet. Le cardinal, avec le consentement de la reine, opposa Guy de Bar : « le farouche geôlier des princes », à René de Bec, marquis de Vardes, que le duc était prié de présenter. Mme d'Aiguillon, Mme de Chevreuse recommandaient chaudement ce dernier. Le duc ne se décidait à rien, tergiversait. Un jour, cependant, dit Goulas, « on apprit qu'il appuyait de Vardes, que Mlle de Saujon le luy eust particulièrement recommandé à la prière de la maréchale de Guébriant qui était sœur de Vardes » (3). Toutefois, tra-aillé par les émissaires de la Cour, il demanda un autre établissement pour de Vardes.

Jacques de Beauveau, marquis de Rivau, lui dut la nomination de capitaine en épousant sa sœur Diane (4) qu'elle dota de 35.000 écus. Loret n'eut garde de dédaigner ce petit fait divers et de l'insérer dans sa *Muze historique* du 4 décembre 1650, avec sa verve alerte et spirituelle :

L'objet des amours de Gaston,
La prude et dévote Saujon,
Comme une germaine bien née,
Va marier sa sœur aînée
Avec un certain Tourangeau
Appelé Monsieur du Riveau,
Et baillera à cette cadette,

(1) *Loco citato*, p. 45, 49. Il est fort possible que toutes deux aient présenté la même requête. D'ailleurs une ordonnance accordait la liberté à une quantité de prisonniers politiques.

(2) Loret, *loco citato*, 1er avril 1651.
César de Campet dut faire des économies ! En mai 1657, il est volé, il perd une quantité d'objets mobiliers que Loret énumère (s'il ne brode pas) dans sa lettre du 17 mai : 300 justus d'or, flambeaux d'argent, cuillers, fourchettes, parfums, dentelles, saphirs, rubis, diamants.

(3) *Loco citato*, tome III, p. 251.

(4) Note page 119 du tome XXI des *Mémoires de Saint-Simon*, édition Boislisle.

Digitized by Google

Tant d'ailleurs que de sa cassette,
Pour ce mariage important,
Trente cinq milles écus comptant ;
Plusieurs disent qu'une autre qu'elle,
C'est-à-dire Mademoiselle,
La dite somme fournira.
Croyez-en ce qu'il vous plaira.

Il importe peu de découvrir la source de cette dot : Mademoiselle ou Gaston ; comme dame d'atours, vivant à l'écart elle pouvait faire des économies. Le duc d'Orléans a dû lui laisser en mourant, en 1660, un petit capital. Madame (1) ne lui donnait rien. Ce qui est certain c'est qu'elle « ne négligea pas le bien », et qu'elle participa à la fondation du séminaire (2) de Saint-Sulpice pour 35.000 livres.

Elle fonda un petit couvent, refuge des dames du monde. Dans ce but elle vendit sa charge, Mlle d'Aubray l'aida. La Brinvillier, jalouse, aurait voulu l'empoisonner. C'est faux. Ravaison a mal compris maître Briancourt. (*Archiv. Bastil. table.*,)

Très pieuse, Anne de Campet dirigeait sa conscience par les conseils d'un ecclésiastique choisi, et prenait volontiers son avis pour l'emploi de sa fortune. Elle semble avoir tenu les Sulpiciens en particulière estime. Elle connaissait le saint homme J-J Olier, fondateur de la Congrégation de Saint-Sulpice et Saint-Vincent de Paul.

Le 22 juin 1651, devant les notaires, à Paris, Quarré et Moreau, elle fait donation de 800 livres, payées comptant, pour l'entretien à perpétuité d'une lampe en la chapelle de Sainte Barbe, en l'honneur du Saint Sacrement et en réparation du sacrilège et profanation de la sainte ostie qui fut jetée dans la ditte chapelle (3).

A l'instigation de quelqu'un de ces Messieurs de Saint-Sulpice elle acheta, le 26 août 1663, une maison, rue Garancière, et y installa les Filles de l'intérieur de la Très Sainte Vierge qu'un

---

(1) Montpensier, p. 389 : « Madame de Saugeon ne pouvoit profiter auprès de Madame, ni pour les pauvres ni pour contribuer au batiment de Saint Sulpice, parce que ce que Madame avoit au dessus du necessaire elle le distribuoit à quelques Lorrains et Lorraines ».

(2) Note aux *Mémoires de Saint-Simon, loco citato.* t. XXI, p. 119.

(3) *Archives nationales*, Vol. 44.954, cotte 274, communication de M. l'abbé Malbois.

Digitized by Google

arrêt du Grand conseil supprima en août 1674. Le 13 Septembre 1666, elle acquit encore 75 toises de terrain bordant la rue Palestine (1). Mlle de Montpensier manque de mémoire quand elle écrit que « l'entreprise ne put s'exécuter parce qu'elle n'avoit pas assez d'argent pour faire le bâtiment et pour fournir aux autres dépenses. »

En 1664, elle se retire du service de Madame ; elle a trente-six ans, âge avancé pour une femme de cour ! Elle vit encore trente ans dans la piété. Morte le 10 février 1694, elle fut enterrée suivant l'usage, le 11, à Saint-Sulpice.

L'histoire de la pieuse Anne de Campet, telle qu'elle se dégage des notes de ses contemporains, ne justifie pas le jugement, exagéré et faux, qui lui attribue un rôle « digne des hommes les plus héroïques de sa famille (2) ». pour se soustraire aux obsessions galantes de Gaston d'Orléans. Elle n'eut pas à lutter. Elle flirta un moment ; elle avait 18 ans ! Que son tempérament l'éloignât des désordres de la vie amoureuse et la portât, contrairement à son atavisme protestant, vers la vie contemplative d'un ordre catholique, c'est évident. Le mécompte qu'une ambition audacieuse lui infligea la guérit du goût qu'elle put avoir pour le mariage. Le levain de fougue méridionale déposé au fond de sa cervelle fit vibrer ses nerfs et la poussa à un coup de tête, mais le bon sens saintongeais, qui était dans une cellule voisine, la ramena à une plus saine acceptation de son sort : vivre l'auxiliaire d'une princesse royale, tout en observant une vie austère, dévote même, sans se désintéresser de la réalité, à côté de l'agitation de la plus brillante des cours d'Europe. C'est un record.

***

Du reste, la vocation religieuse se manifestait amplement parmi les descendants des Campet, ardents protestants.

Samuel de Campet converti, meurt à l'Oratoire de la Rochelle.

---

(1) Berty. *Topographie historique du vieux Paris, région du bourg Saint-Germain*, p. 172. Par testament du 24 novembre 1690, Saujon légua cette maison à Elisabeth de Beauveau (sa nièce) qui la donna à son frère, le lieutenant général (12 avril 1712).

Montpensier, *loco citato*. p. 389.

La France protestante, 2e édition. Le *Mémorial de Saintes* de juillet-août 1886 a publié sous le pseudonyme de Lackmé, une monographie de *Saujon* qui contient des extraits des *Mémoires* de Mlle de Montpensier et de Mme de Motteville concernant Mlle de Saujon.

Digitized by Google

Ses filles, Marthe et Marie-Anne se font religieuses, Timoléon, son fils du premier lit, est prieur de Saujon et du Chay. Celui-ci mène aussi une existence mouvementée, mais sans éclat, autour de Saujon, se révélant plus impulsif que réfléchi, inquiet, besogneux.

Nous n'avons pour nous renseigner que des minutes de notaires.

Le 27 janvier 1629, son père lui rend compte des revenus qu'il a touchés de son prieuré de Saujon « puis qu'il en est pourveu jusques à la récolte de l'année dernière (1628) que le dict prieur a commencé à jouir par ses mains. » Nous n'en retiendrons que deux indications. Ces revenus ont servi à payer l'entretien de l'élève aux écoles et à réparer les dégâts que les soldats de son grand'père ont faits à l'église de Saujon. Marthe de Viaud lui remet 400 livres sur la succession de sa mère Claude de Comminges. En 1631, il prend possession du petit prieuré du Chay. En 1633, il rétracte une donation qu'il a consentie à son frère Gaspard, à l'occasion du mariage de celui-ci avec Esther d'Alloue (1630), sous prétexte qu'il n'était pas encore majeur.

En 1645, il se pare des titres de conseiller du roi, aumônier de la reine régente, abbé de Saujon. En 1646, il est docteur en théologie, président du présidial de Marennes, ce qui demande confirmation : en 1647, il n'est plus que conseiller magistrat et en 1648 second président (1).

En 1649, André Boyer, l'architecte qui travaille au château, fermier des terres de Saujon et du port de Riberou, se plaint des excès que Timoléon de Campet a exercé sur ses préposés qu'il a battus.

En 1651, le 5 juin, il se désiste purement et simplement de l'assignation qu'il a lancée contre Jean Desmarets, l'intendant du duc de Richelieu, Dammartin sa femme et autres.

En juin 1648, il lui arrive une fâcheuse aventure qui étale à nos yeux une situation morale et pécuniaire lamentable.

Au début du mois, il est à Paris « où la nécessité de ses affaires l'avoient appelé ». Pendant son absence une quinzaine d'hommes (peu nous importent leurs noms) « tous de la Religion prétendue

---

(1) Le présidial de Marennes fut créé par édit de novembre 1639, qui ne fut enregistré qu'en 1645 ; supprimé le 20 mars 1667. Le premier président est Jacques de Saint-Mathieu, sieur de La Mauvinière.

Cf. *Bulletin Revue de Saintonge*, tome I, p. 145, II, p. 36, 83. Boniface, *Arrêts*, tome II, liv. IV, titre I, chap. 13.

Digitized by Google

réformée », qui à pied, qui à cheval, armés d'épées et de pistolets, arrivent à Ribérou, devant sa maison, brisent une fenêtre d'une chambre du rez-de-chaussée, entrent, font sauter la serrure de la porte, déménagent les meubles, s'emparent de ses ornements d'église (chasubles, aubes, soutanes) et dans son oratoire enlèvent calice, burettes, custode, missels, rituels, bible, etc., enfin ses titres, papiers et une cassette « où Il y avoit treize cent livres en argent qu'il avoit lessé pour luy estre envoyées au dict Paris suivant l'ordre qu'il avoit pareilleman lessé à Me Pierre Clémenceau, notaire royal, par la voix de Messieurs les recepveurs de Charente, n'ayant emporté sur lui que trois cents livres pour faire le voiage du dit Riberoul audit Paris, où il luy a esté nécessaire à se subjecter d'emprunter huit cents livres du sieur Bonnaud, intéressé aux trettes de Charante. » Cette troupe installa dans la maison un gardien, pendant quinze jours, et enleva des grains serrés dans une grange, qu'elle donna à un cabaretier en paiement de la dépense qu'elle fit, et transporta à Vaux dix charrettes de foin, avec les meubles, faute de trouver sur place une personne qui voulut s'en charger. On n'a rien n'oublié !

Quand Timoléon de Campet rentra à Riberou, au commencement de septembre, trouvant sa maison vide, il requit un notaire (1) de faire le procès verbal des dépositions des témoins qu'il amena devant lui. Nous savons l'essentiel de cette enquête. Seule la déposition de Pierre Clémenceau, notaire, âgé de 25 ans, demeurant à Toulon, nous apprend le motif de ce complet déménagement. Arrivé sur les lieux 9 juin, il vit la maison occupée et voulut savoir pourquoi elle était vidée. Un homme tira de sa poche un papier « qu'il mist entre les mains du dict quy déppose, lequel, l'ayant lheu, auroit recongneu que s'estoit un exploit d'exécution faicte sur les meubles du dict sieur abbé... »

Du coup le prieur de Saujon fut ruiné.

Cette affaire, conduite si cavalièrement au mépris des règles les plus élémentaires de justice, en profitant de l'absence de l'interessé, fournit aux assaillants — à certain au moins — l'occasion, saisie avec joie, de faire une farce au détriment du prieur de Saujon, nous ne supposerons ni mauvaise foi ni ignorance, la satisfaction de médire d'un prêtre suffit. Parmi les vêtements sacerdotaux ils prirent une aube. Daniel Robert, dit La Brousse, qui fut un des plus ardents meneurs, sinon l'organisateur de l'expédition, s'en

(1) Constant étude de Me Courant, notaire à Saujon.

Digitized by Google

empare « avec beaucoup de rizées », et la montre à tout le monde comme chemise de femme trouvée chez le prieur ! On conçoit les commentaires ! Cette grossière plaisanterie de mauvais goût ne cessa qu'après que Jacques Senné, curé de Saint-Sulpice de Mornac et Jean Planche, curé de Vaux, eurent reconnu une aube, en avouant qu'elle était mal faite « en fourme d'estolle ». Au demeurant, Timoléon de Campet tomba dans la plus grande gêne, au point de demander aide et assistance à ses proches qui n'étaient guère mieux en point ! Un second constat, avec inventaire, en fournit la claire démonstration.

Le 10 mars 1652, du Daugnon, enfermé, comme on sait, dans Brouage, « le faict prendre et emmener par aucun de ses gardes ». Que lui reproche-t-il ? A-t-il fait tout haut des réflexions désobligeantes sur son attitude ? Lui doit-il de l'argent qu'il refuse de payer (1) ? Le motif de cette arrestation n'est pas indiqué.

Le 11, à Riberou, Gaspar de Campet, seigneur et baronde Saujon (*sic*) (2), en présence de Denis, sieur de Boubes, et François de Campet, sieur de La Valade, requiert inventaire des meubles de son frère, parce qu'il ne « sçait pas le temps de son retour. » L'acte dressé par Amyand est très court Le mobilier est misérable. Mme de Boubes a tout prêté, elle revendique une table de sapin, un châlit à quenouille avec les fournitures du lit ; deux chaises, une couchette, six linceuls. deux nappes, une serviette, quelques objets de cuisine. Un manteau et une soutane de serge composent toute la garderobe. Pas de chapelle. Le prieur ne se sentait pas en sûreté, il a acheté à Arnaud Pelletain, pour 80 livres, un fusil et deux pistollets (le notaire ne parle pas de munitions) qu'il n'a pas payés, une petite épée. Il avait 66 volumes pour se distraire.

Ce taudis, au centre d'une population hostile, a dû lui paraître un paradis quand il s'est vu dans la geôle de Brouage !

A partir de ce moment, plus de nouvelle de Timoléon de Campet.

CH. DANGIBEAUD.

(1) Le 25 janvier 1652, Nicolas Guynot, écuyer, sieur de Dercie et du Fief, ayant reçu ordre du comte du Daugnon de compter avec Isaac Ballet les receptes provenant des tailles « esgallées sur les parroisses de son gouvernement », donne quittance de 491 livres (minutes d'Amyand). Les frais de recouvrement, contraintes et autres sont énormes, preuve que la rentrée était difficile. Ballet a perçu 991 livres, soit 500 livres de déficit.

Saujon et Le Chay ne sont pas du gouvernement de Brouage, mais Timoléon de Campet possédait des marais salants, dont les fermiers étaient soumis à l'impôt. Du Daugnon l'aurait-il rendu responsable du non paiement ? Il en était bien capable. Il pressurait toute la région.

(2) Qui ne lui appartenait plus.

Digitized by Google

GASTON DE COMMINGES

La parenté entre Anne de Campet et Gaston de Comminges se bornait à des convenances puisqu'aucune alliance n'existait entre eux à un degré quelconque. Elle profitait de celle que son père avait contractée avec la famille.

Gaston « homme important toute sa vie », de l'avis de Saint-Simon, n'a place dans aucune *Biographie*, pas même celle de Rainguet. *La Grande Encyclopédie* lui accorde quelques lignes. Tamizey de Larroque, au contraire, lui a consacré quelques pages dans la *Revue des questions historiques*, tome X, p. 583. Il commet toutefois une erreur qu'il convient de rectifier. Les Comminges sont établis en Saintonge depuis 1575 environ. Ils sont possessionnés à Saint-Fort, Fléac, Léguille, Le Breuil du Pas, Ferrière. Tamizey place les deux premières seigneuries en Angoumois (Charente dit-il) tandis qu'elles sont l'une, jadis paroisse, aujourd'hui en Saint-Jean d'Angle, l'autre près Pons, ainsi que Ferrière. Il est plus difficile de savoir où est Guitaut, celle de leurs seigneuries dont ils portent le nom. Un inventaire le place en Meschers, mais j'ai des doutes,

Gaston de Comminges, né en 1613, mort à Paris en 1670, enterré à Saint-Roch, a rempli toute sa vie de hautes missions. C'est un personnage historique, tout dévoué à Anne d'Autriche qui lui témoigna une extrême confiance ; au point que, si on en croyait Michelet, il serait le père de Louis XIV ! *Histoire de France*, XIV, p. 184) ce qui ne l'empêche pas de trouver une grande ressemblance de celui-ci avec Buckingham ! Il est mêlé aux graves événements de la Fronde à Paris et en Guyenne. Lieutenant des gardes de la reine, il arrête Broussel et, avec son oncle Guitaut, le prince de Condé, le duc de Longueville ; il reçut l'ordre d'arrêter les officiers suspects ainsi que du Dognon. Maréchal de Camp (1649), il tenta de mettre la paix entre le duc d'Epernon et le Parlement de Bordeaux, mais il échoua en méritant cependant les plus vifs éloges du duc. Lieutenant général (1652), il sert en Italie, puis en Catalogne. Il est envoyé comme ambassadeur en Portugal (1657), en Angleterre de fin 1662 à fin 1665.

Il s'était marié, à 30 ans, en 1643, avec la fille d'un conseiller au Parlement de Bordeaux, Sibile-Angélique-Emelie d'Amalbi, douée d'une grande beauté, la belle bordelaise, célébrée par Loret, Saint-Evremond, Boisrobert qui a pu dire :

Digitized by Google

On y voit (*à Poitiers*) la belle Cominge
De qui l'Amour est le vray singe
Pour regner il la contrefait,

Pendant que son mari négocie la paix à Bordeaux, Mme de Comminges est marraine, le 19 novembre 1649, à Fléac (sur Seugne), et signe *S. DAMALBY* en lettres fines, de trois centimètres, d'une main expérimentée.

Sa sucession présenta un cas spécial d'interprétation des coutumes, qui eut un certain retentissement au Palais, puisque Dussaud le consigna dans son *Commentaire sur l'Usance de Saintes*.

Ch. D.

QUELQUES NOTES SUR AUGUSTE RATEAU

Le 17 janvier dernier, à La Courneuve, dans la cour de l'usine que M. Auguste Rateau avait créée, un monument a été élevé à sa mémoire par ses admirateurs et collaborateurs-ouvriers : stèle d'après le plan de M. Mallet-Stevens, architecte, dans laquelle est enchâssé un médaillon dû au grand graveur Prudhomme. Des discours ont été prononcés en présence du Président de la République et des ministres, par plusieurs notabilités scientifiques et des ingénieurs.

Une plaquette a été frappée à cette occasion, reproduite par l'*Illustration* du 24 janvier. Un exemplaire en a été offert au musée de Saintes par la Société Rateau, dont M. Léon Guillet, membre de l'Institut, est aujourd'hui président ; avec copies des discours prononcés à la cérémonie.

Les discours prononcés le jour des obsèques ont été réunis dans une élégante brochure.

Auguste Rateau est une pure gloire saintongeaise, ignorée du grand public, parce qu'il ne chercha jamais la gloire tapageuse, et aussi, il faut bien le dire, parce qu'il travaillait dans un ordre d'idées en dehors de la compréhension moyenne du grand public. Il jouissait, au contraire, dans le monde scientifique d'une autorité hors paire.

Mathématicien remarquable, « le savant était complété par l'ingénieur qui sait trouver les formes — a dit M. Monteil — qui réalisent la conception originelle, obéissant aux prescriptions du calcul et enfin satisfont à certaines exigences artistiques dont aucune création de l'homme ne saurait s'affranchir. « Inventeur,

Digitized by Google

savant, ingénieur, créateur de beauté, Rateau reste dans nos mémoires comme un homme très complet, génial en certains points, compétent et avisé sur tous les autres... »

Tous les orateurs ont célébré à l'envie les diverses manifestations du véritable génie d'Auguste Rateau.

« Témoin de la vie — a dit M. Chaleil — du travail, de la méthode et des résultats, je désirerais manifester immédiatement que tous les actes accomplis devant moi, de même que toutes les attitudes extérieures plus familières à beaucoup d'entre vous se distinguaient toujours chez Rateau par trois caractéristiques essentielles : la simplicité, l'intelligence et la noblesse. »

Ces qualités qu'il possédait à un degré exceptionnel et qui lui ont valu tant de sympathies aussi bien en France qu'à l'Etranger, dominent également toute son œuvre.

Doué d'une culture scientifique complète et d'un esprit remarquable M. Rateau s'était toute sa vie maintenu dans la fraîcheur d'une extraordinaire jeunesse de pensée par ses dons naturels, par son éducation, par l'exercice du professorat, par ses lectures personnelles et surtout par son infatigable travail. Ces dispositions qui ont constamment assuré une technique incomparable et une maîtrise exceptionnelle dans le maniement du calcul.

. . . . . .

« Le génie de l'invention qu'il possédait à un degré si élevé eût été à lui seul insuffisant s'il n'avait été guidé par sa méthode rigoureuse de simplification et de clarté. Ses plus grandes découvertes ont été l'aboutissement toujours logique de la recherche et de la réflexion. Il disait lui-même qu'il pouvait pendant des heures entières penser rien que par calculs et figures sans aucun mot...

Ces dispositions exceptionnelles ont abouti dans la pratique à une méthode qui caractérise son œuvre et la dépasse par sa généralité. Cette méthode consiste essentiellement à modeler la formule sur le phénomène étudié et à éliminer successivement les variables secondaires pour aboutir à des coefficients qui le définissent avec précision et le plus généralement de la manière la plus simple.

. . . . . .

C'est l'application de cette méthode qui a permis à M. Rateau d'apporter une contribution magistrale à l'étude de la mécanique des fluides, de découvrir pour les ventilateurs, les pompes ou les turbines à vapeur des lois générales d'une remarquable fécondité

Digitized by Google

et d'avoir donné, pour la plupart des machines rotatives modernes, des moyens de calculs précis actuellement devenus classiques et utilisés par les praticiens du monde entier.

Je puis noter ici avec certitude que dans les grandes recherches de sa vie, et sous quelque sens que la solution lui apparaissait, ce grand savant ne s'est jamais trompé, et je pense que c'est là un des signes les plus manifestes de son génie.

La vue très claire qu'il avait des qualités intrinsèques des machines et des possibilités nouvelles qu'elles offraient dans leurs applications l'amena successivement à la découverte de l'accumulateur de vapeur, de l'ejecto-condenseur, de la turbine à basse pression compoundée avec machine à piston à haute pression continue ou intermittente, de la turbine mixte et des réglages automatiques de la turbo pompe et du turbo compresseur avec leurs multiples détails de construction et de régulation puis plus tard, mais toujours dans la même ligne harmonieuse de compoundage par turbine à gaz des moteurs d'avions et des moteurs à combustion interne. »

L'invention capitale de M. Rateau a été la machine multicellulaire : cette invention lui permit d'appliquer les machines rotatives — a dit M. Cuvelette — au refoulement de l'eau à grande hauteur, à la compression de l'air.

Le premier, il appliqua cette idée féconde aux turbines à vapeur qu'avant lui Parsons construisait en un tambour sur le principe de réaction. Il étudia l'application de la turbine à la propulsion des navires.

En 1914 il inventa cette merveille le surcompresseur d'alimentation qui donne à l'aviateur un cheval ailé qui ne craint plus le mal de l'altitude. Il étudia aussi un frein de bouche de canon.

M. l'ingénieur général Lelong, directeur central des constructions navales a mis en lumière le rôle de M. Rateau dans la machinerie des navires. « Pendant toute sa carrière, Rateau n'a cessé d'apporter à la Marine le plus précieux concours. Son intervention a joué un rôle capital lors de la véritable révolution qui a détrôné à bord des navires la machine à vapeur alternative pour y substituer la turbine.

« Dans cette circonstance décisive, la Marine trouva dans Rateau à la fois l'inventeur et le réalisateur, grâce auquel elle dispose, pour tous les types d'appareils, de modèles entièrement nationaux qui ne craignent aucune comparaison avec les marques étrangères. »

Digitized by Google

DECOUVERTE D'UN TOMBEAU
A LA CATHÉDRALE DE SAINTES

Le 19 octobre 1930, en procédant à la reconstruction du carrelage du sanctuaire de la cathédrale Saint-Pierre, entre le maître-autel et la table de communion nous avons pratiqué, suivant l'ordre de M. Chapsal, sénateur, maire de Saintes, quelques sondages pour reconnaître s'il n'existait pas dans le sous-sol, des tombeaux, des excavations, voire l'escalier conduisant au lac (?) légendaire baignant les fondations de l'édifice.

Dans la partie immédiatement en avant de l'autel et venant jusqu'à l'escalier de cinq degrés, nous n'avons rien rencontré de résistant sous notre barre de fer. Le remblai est composé de terre et de pierraille.

Dans la partie plus basse s'étendant entre l'escalier précité et l'escalier de quatre degrés bordant la sainte table nous avons senti une résistance en un certain endroit, en même temps qu'une résonnance indiquant du creux.

L'ouverture d'une fouille nous a mis en présence, à 1 m. 40 de profondeur, d'une dalle de pierre de taille. Ne pouvant la découvrir entièrement parce qu'elle est engagée sous l'escalier que nous n'avions pas l'autorisation de démolir, nous y avons pratiqué, dans la partie accessible, une ouverture suffisante pour passer la tête, éclairer et voir l'intérieur.

Nous y avons constaté la présence d'un squelette de très grande taille, admirablement conservé, gisant la tête vers le clocher (à l'Ouest), les pieds vers le maître-autel (à l'Est). Les bras reposent de chaque côté du corps, dont la position correspond très exactement avec l'axe longitudinal du sanctuaire. L'intérieur du tombeau, absolument propre, ne contenait aucun débris de bois, de métal ou d'étoffe, aucun mobilier ni bijou ; mais notre exploration y a fait tomber un peu de terre que nous n'avons pas enlevée pour ne pas risquer de déplacer les ossements.

Le tombeau mesure intérieurement 2 m. 15 de longueur, 0 m. 60 de largeur et 0 m. 40 de creux. Il est bâti avec des pierres de taille maçonnées au mortier et recouvert avec des dalles jointées au mortier et d'une épaisseur de 0 m. 12 à 0 m. 15. Nous n'avons vu aucune inscription, mais il faut remarquer que nous n'avons examiné qu'une partie du recouvrement, située sur les jambes du corps, et qu'il pourrait y avoir une épitaphe, dans l'autre partie, engagée sous l'escalier.

Digitized by Google

En l'absence de M. l'Archiprêtre Chouanard, M. le chanoine Clénet a constaté les faits ci-dessus.

N'ayant en somme rien trouvé d'intéressant pour l'étude de l'archéologie nous avons refermé le tombeau, comblé la fouille et construit notre carrelage.

Saintes, le 21 oct. 1930.

L'Entrepreneur des Travaux.
A. Brunet.

Etant données l'absolue nudité de ce squelette et l'absence du plus petit objet qui permette une hypothèse, il faut se résigner à ignorer le nom du personnage qui fut enseveli dans le sanctuaire de la cathédrale. On ne connaît comme enterrés dans Saint-Pierre, que les évêques Julien Soderini, décédé le 30 juillet 1544, dont le tombeau existe encore ruiné sur le transept droit ; Nicolas le Cornu de la Courbe de Brée, décédé le 10 juillet 1617, enterré dans le chœur ; Alexandre de Chevrier de Saint-Mauris, inhumé dans une chapelle ; Simon Pierre de Lacoré, inhumé dans le chœur le 8 septembre 1762.

Ch. D.

On a été plus heureux à La Rochelle.

En janvier 1931, des ouvriers employés au pavage de l'église Saint-Louis, de l'hôpital général de La Rochelle, en levant une dalle, virent une excavation assez profonde. D'autres pierres furent enlevées, et apparut alors un caveau. D'une profondeur de 1 m. 40, il s'ouvre au niveau de la sainte table, en face du maître-autel et s'avance de 2 m. 75 dans la nef sur une largeur de 1 m. 60.

Au centre du caveau, simplement posé sur les dalles, se trouve un cercueil de plomb fermé par un couvercle également en plomb et seulement posé. (Il avait été détaché en 1867.) Il renferme une bière dont le bois est complètement pourri.

C'est là que gît la dépouille mortelle de Mgr Roch de Menou de Charnisay, mort à 86 ans, le 26 novembre 1767, après un épiscopat de trente-six années. Ce fut lui qui bénit, le 18 juin 1742, la première pierre de la cathédrale de La Rochelle. Malheureusement, de cruelles infirmités lui enlevèrent son activité. Le souvenir de ses bienfaits et de ses souffrances est inscrit sur deux tables de marbre placées sur les deux piliers du chœur.

Il n'est plus qu'un squelette. Des ornements qui le recouvrent et tombent en poussière, on n'a pu distinguer que l'étole dont

Digitized by Google

chaque extrémité porte une simple croix verdie par l'humidité. Une calotte se devine sur le sommet de la tête ainsi que des cheveux.

Deux autres évêques de La Rochelle avaient été inhumés là : Mgr Henri-Marie de Laval de Bois-Dauphin. en 1693, alors que la chapelle de l'hôpital était à peine achevée ; et, en 1724. Mgr de Champflour. Ce sont très probablement leurs restes qui se trouvaient mêlés à de la terre dans un coin du caveau. Ils furent recueillis dans une boîte que fit faire l'administration de l'hôpital. Cette boîte a été placée à côté du cercueil de Mgr de Menou.

LIVRES ET REVUES

Bibliothèque de l'école des Chartes, 1929.

M. Ferdinand Lot commente le document intitulé : *Les paroisses et les feux des baillies et sénéchaussées de France* de 1328, qui a déjà fourni matière à discussions. Il a été amené à comparer l'état des feux par Elections et Généralités avec les pouillés.

Pour la Saintonge (p. 84) il ne se réfère qu'à Expilly. « Le pouillé du diocèse de Saintes, dit-il, que préparait, au siècle dernier, l'abbé La Curie (*sic*) (voy. *Congrès archéologique de France XIV*) ne semble pas avoir été publié ». Le manuscrit existe. L'auteur aurait pu consulter tout au moins le pouillé de 1683 dans le tome XLV de nos *Archives*, même la *levée des subsides* de 1326.

« On a évalué (p. 294) à 32.500 le total des paroisses du royaume de France en 1328. En admettant, ce qui n'est pas absurde, pour la partie du royaume ce qui ne fut pas dénombré par les agents du roi, la même proportion de 103 1/2 feux par paroisse, cela donnerait 3.363.750 feux en 1328 et dans les limites de 1789, 4.398.750 feux. C'est un total de peu inférieur au total atteint à cette dernière date : 4.806.183. »

La population rurale en 1328 (p. 303) soit de 17 à 19 millions, se rapproche sensiblement de la population rurale de nos jours. La population urbaine de 20 millions d'âmes qui existe aujourd'hui n'était qu'une couche de faible épaisseur : 2 millions, peut-être. en 1328.

Dans le texte du document donné en appendice la Sénéchaussée de Xainctonge est notée pour 580 paroisses et 72.542 feux. C'est une des plus peuplées, sensiblement égale à la Touraine (606 pa-

Digitized by Google

roisses : 74.177 feux). L'évêché de Saintes compte 655 clochers en 1568, Angoulême, 211, Poitiers, 720, Maillezais, 272, Luçon 239.

Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1930, p. 242. Communication par M. A. Thomas sur *Gui de la Marche, frère mineur, poète latin de la fin du XIII^e siècle.*

Dans une bulle de Nicolas IV, du 23 janvier 1291, Gui de la Marche est dit fils naturel de Hugues, comte d'Angoulême et de la Marche. M. Haureau a cru que cet Hugues est Hugues XII, mort à Tunis en 1270. « C'est une erreur dit M. Th. comme nous allons l'établir. » Il établit sa discussion sur deux testaments de Gui de Lusignan, seigneur de Cognac, de Merpins et d'Archiac, dont les originaux existent encore et que Marvaud a publiés dans ses *études historiques sur la ville* de Cognac. Un frère mineur nommé Gui est nommé dans celui du 18 octobre 1281, et dans celui du 18 août 1288 il est appelé fratris Guidonis de Marchia fratris mei. Gui de Lusignan, d'après les généalogies, est le second fils de Hugues X et d'Isabelle d'Angoulême, veuve de Jean Sans Terre. Le frère mineur Gui de la Marche est donc fils de ce même Hugues X.

La bulle du pape Nicolas IV ne donne qu'une indication précise sur la situation du père et de la mère de frère Gui ; celle-là était *Soluta* et celui-ci Solutus. C'est un enfant naturel qui, s'il n'est pas né pendant le mariage de Hugues avec Isabelle, a du naître vers 1220.

Analecta Bollandiana, tome XLVIII *Loca sanctorum*. Les saints dans la toponymie.

Discusion du mot martray. « C'est en vain que l'on demanderait au toponyme *martroi* ou *marterey* une indication sur un centre de culte de n'importe quels martyrs. » Un assemblage de tombeaux prenait le nom de *martyretum Domnus*, équivalent de Sanctus, a été un d'usage fréquent aux époques mérovingienne et carolingienne : Dompierre, Dampierre est Domnus Petrus. Après l'an mil *domnus* disparait de l'usage comme synonyme de Sanctus, mais devient un terme de courtoisie. La forme vulgaire *dom, dam*, ne sert plus à composer des vocables hagiographiques.

Le mot *Sanctus* a parfois disparu sous l'influence de la prononciation populaire Cinq-Mars = Sanctus Medardus. Le langage populaire a défiguré des noms très connus. Saint Aulaire est Sancta Eulalia, Sanctus Anianus a donné Saint Agnan, Saint Ignan, Saint Chignan.

Digitized by Google

Le recours aux formes anciennes conservées dans les vieux textes est une ressource, mais il ne faut en user qu'avec prudence et une connaissance approfondie des lois de la phonétique.

Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie de dom Cabrol et dom Leclercq, fascicule XCIV presque tout entier consacré aux *noms de lieu en France* ; les fascicules XCVI-XCVII (1930) contiennent les *Listes épiscopales*. Les articles de M. Depoin ne seront visés probablement qu'à l'article *Saintes*.

Bulletin de la Société des Etudes du Lot, tome 51. Le fascicule premier de 1930 est tout entier occupé par l'*iconographie des Sportelles de Roc Amadour* (25) par M. Ludovic de Valon. La figure 9 reproduit l'enseigne du musée de Saintes, la seule en bronze connue.

Bulletin de l'Académie delphinale 1920. Notice sur Saint Theudère et son abbaye.

En 1319, à la mort de l'abbé Aymond, les moines ne purent s'entendre sur le choix de son successeur. Le Pape Jean XXII réunit la mense abbatiale au siège épiscopal de Vienne qui était occupé par Simon d'Archiac, élu archevêque le 12 septembre 1319. Cette union fut décrétée par une bulle du 20 août 1320. « En présence des relations étroites entre le chef de la chrétienté et le prélat, on s'est demandé si le désir d'augmenter les revenus du futur cardinal (élu le 19 décembre 1320) n'avait pas eu une influence sur la décision. »

Joseph Vernet a exécuté les 14 dessins de la fameuse série des Ports de France, d'après lesquels furent exécutés les tableaux.

M. Joseph Girard, dans le tome XXVII (1927) des *mémoires de l'Académie du Vaucluse*, p. 50, nous apprend que les originaux appartiennent au Musée Calvet, à Avignon. Ces dessins sont annotés. Vernet « qui ignorait l'étude d'après nature, dessinait sur de longues feuilles de papier, maintenant jaunies par le temps, et couvrait ses croquis d'annotations, en italien, car il était de bon ton d'employer en art la langue italienne, comme aujourd'hui l'anglais dans la vie sportive. »

Journal des Savants, août-octobre 1930, consacre quatre colonnes au compte-rendu, par M. Albert Dauzat, du premier tome du *Glossaire des patois... de Saintonge* de G. Musset. L'auteur, particulièrement qualifié, qui a quelque peu étudié les parlers autour de Royan, n'a que de bonnes paroles pour ce volume. « Ce glossaire s'annonce comme un des plus importants. »

Digitized by Google

Il n exprime qu'un regret : « On aurait aimé avoir des renseignements plus précis sur la localisation géographique des formes, termes ou emplois actuels, comme sur la façon dont les enquêtes ont été conduites et les matériaux recueillis. La variété phonétique et lexicologique n'étant pas très grande dans cette région, l'inconvénient est moins grave qu'ailleurs. Mais une petite introduction phonétique, avec indication des principaux phénomènes (notamment des fricatives vélaires qui correspondent en Saintongeais à *en* français) aurait été fort utile. »

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du départ. d'Ille-et-Vilaine, tome LV.

Communication d'une gravure satirique de l'époque révolutionnaire représentant une officine de chimiste dans laquelle les hommes d'opposition à l'ancien régime confectionnent l'*onguent national*. « Cornu pharmacien natif de Bretagne ayant fait la découverte du Calembourg ou de l'onguent national pour détruire les corps et les empêcher de revenir offre ici la recette : Prenès 2 l. de graine de rable de chanoine, 3 onces de Fiel de Président, 4 onces de crane de conseiller aux enquêtes, greffier ou procureur, 2 gragmes de cervelle de duc, comte, baron et marquis, 4 gigiers de Financiers, 1 cœur de grenadier, 2 onces de Bille aristocratique et 6 gros de précipite. Le tout étant bien pilé, broyé et cuit à la concistance suffisante sur un feu d'Arrets, Bulles et Privileges vous en formerez des batons de la longueur du nez de l'*abbé* M.,.i ou de la *langue* de *Dep... il* et les envelopperez dans les Actes des Apôtres pour vous en servir au besoin.

Il faut trancher dans le vif et que cet onguent soit administré par d'habiles pharmaciens, *tel que l'Ev... d... chap... Barr...* Mir... et qu'il reste surtout sous la sauvegarde de la Nation. »

Ces noms intentionnellement incomplets sont ceux de l'abbé Maury, Duval d'Exprémesnil, Talleyrand, Rechapelier, puis Barnave et Mirabeau.

Les *Actes des Apôtres* désignent un journal royaliste.

Luçon. — Imp S. Pacteau.

Digitized by Google

REVUE
DE SAINTONGE ET D'AUNIS

REVUE DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE

VARIÉTÉS : *Baronnie de Champdolent*, par M. l'abbé Belliard : *Le page d'Austerlitz ; A.-L. Lemercier*, par M. Grasilier.

LIVRES ET REVUES : *Comptes rendus Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (Sernuche) ; *L'Episode du Vengeur ; De bonnes histoires du temps de nos grand'mères en capot ; Monographie de Sainte Gemme ; Genava* (tireur d'épine).

AVIS ET NOUVELLES : adhésions, distinction, La Rochecourbon, port de La Rochelle (dessin) ; journal de bord de *La Saale* ; musée protestant, Classement, Amis de Brouage, maison Allenet à Saintes, arboricide, crédit pour l'abbaye.

NOTES D'ETAT CIVIL : Décès : M. Lavoux, C^te^ Tercinier, Mme Villaneau, cantinière, Mme Lambert, D^r^ de Grissac, M. Vacquier.

BARONNIE DE CHAMPDOLENT

Champdolent, dont nous voulons essayer de rappeler le passé, est une commune de 423 habitants, chiffre resté toujours le même ou à peu près, depuis 250 ans.

L' « Etat des paroisses, en la Généralité de Limoges, de 1680 » donne le dénombrement des feux de celles de Saint-Jean-d'Angély et en indique 111 à Champdolent.

La moyenne étant, au minimum, de quatre personnes par foyer, nous retrouvons donc un chiffre de population sensiblement le même aujourd'hui qu'à cette époque.

La taille était de 2.500 livres. (*Archives Saintonge et Aunis*, XXVII, p. 294.)

L'étymologie de cette localité se présente tout de suite à l'esprit. Champdolent (campus dolens), c'est la terre, le champ des larmes, de la désolation.

En effet, bien des larmes l'ont arrosé. La souffrance, les douleurs physiques et morales ont eu là des heures cruelles.

La baronnie a connu trois châteaux. Bellébat, dont il ne reste qu'une entrée de souterrain et deux portes cintrées. Le marquis

Digitized by Google

Abraham Duquesne, lieutenant général des armées navales, chevalier de Saint-Louis, neveu du grand Duquesne, l'habitait en 1700.

Un autre, sur les bords de la Boutonne, était fortifié, entouré de douves qui en faisaient quatre fois le tour. Il aurait été détruit, d'après la tradition, sous Charlemagne, en 808. Il ne reste que quelques pierres de fondation. (*Revue Saintonge et Aunis*, XXIX, p. 246.)

Enfin le troisième survit, dans le manoir actuel, par quelques-unes des ses parties.

En se rappelant que toute la vie d'un pays, avant et pendant le moyen âge, se concentrait autour du Château, on ne trouve pas surprenan l'texistence successive de ceux de Champdolent.

La vie publique était calme ou agitée, suivant les époques, les relations, plus ou moins amicales, du seigneur avec ceux de son voisinage; suivant la situation géographique, exposant le bourg à des passages de troupes, toujours troublants, toujours onéreux par les corvées et réquisitions qu'ils occasionnaient, ou le mettant à l'abri de tous ces imprévus.

Construit au sommet d'un angle, le château de Champdolent domine la Boutonne au point où, après avoir longuement erré au milieu des marais qui l'enserrent, elle se décide enfin à se dégager, pour rejoindre la Charente. Sa navigabilité était bien difficile; mais, cependant quelques « coquilles de noix » circulaient très fréquemment, chargées de sel, de vin, de foin, de denrées diverses. Le seigneur prélevait un droit de péage. C'était un revenu appréciable.

Ce château était « composé d'une grande cour carrée, flanquée, aux quatre coins, d'une tourelle coiffée en poivrière... qui ont existé jusqu'en 1812 et 1828.

Leur forme et les portes subsistent encore. Au coin occidental de la cour était le donjon, formé d'une tour carrée de 20 mètres de haut et d'une tour hexagonale de même hauteur, reliées entre elles par une échauguette, dont on voit les pierres d'attente, comme aussi quelques vestiges de chemin de ronde. C'était donc un château fortifié. » (*Rev. Saintonge et Aunis*, XXIX, p. 246.)

Il doit remonter à la moitié du xv^e^ siècle si, pour le préciser, on peut s'appuyer sur la remarque de M. Audiat.

Dans une causerie du 15 janvier 1891, faite devant les membres de la Société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis,

Digitized by Google

pour expliquer l'origine et l'utilité des insignes et des blasons, il remarquait que grâce à celui des Coëtivy, accolé à celui de Marie de Valois, on pouvait affirmer que le château de Champdolent avait été construit entre 1450 et 1460. (*Revue Saint.*, XI, p. 82.)

Au point de vue militaire, placé entre Tonnay-Charente et Taillebourg, ce château avait une certaine importance.

La baronnie comprenait trois paroisses : Champdolent, Bords, Archingeay, et dépendait de l'une des quatre principales baronnies de Saintonge, celle de Taillebourg, qui a appartenu, jusqu'en 1050, à la famille de Rancon.

Le seigneur de Champdolent exerçait le droit de haute, moyenne et basse justice, mais était tenu au devoir de 20 livres, à foy et hommage, à muance de seigneur et vassal, envers Taillebourg.

Champdolent apparaît, pour la première fois, dans l'histoire, vers 876.

Après la mort de Pépin, fondateur du monastère de Saint-Jean-d'Angély, les Normands, poussant leurs incursions dévastatrices jusqu'à l'intérieur du territoire, assiégèrent et prirent Saint-Jean, pillèrent la ville et le couvent. Les moines, pour éviter la mort, s'enfuirent à Angoulême. L'envahisseur campait un peu partout dans la campagne. Une de ses hordes s'était établie sous le commandement de Sigfrid, entre la Boutonne et la Charente, jetant la terreur sur toute la région.

Taillefer, fils du duc de Bourgogne, qui les avait chassées des côtes, survenant à l'improviste, se mit, avec sa troupe, à la tête des gens du pays, se précipita sur ces barbares et à Champdolent les mit en fuite, après en avoir jeté un grand nombre dans la rivière et couché plus de 400 autres sur le terrain.

Dans cette lutte héroïque, la mort décima aussi les nôtres. Les survivants vinrent, pendant longtemps, arroser de leurs larmes cette terre toute imbibée du sang de ses défenseurs et consacrer, par leurs fréquentes visites, par leur culte pieux, la dénomination qu'ils lui avaient donnée. C'était pour tous et elle reste encore aujourd'hui le Champdolent.

Taillefer fit porter dans l'église de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély et dans celle de Champdolent les corps des barons restés sur le champ de bataille (*Arch. Saint. et Aunis*, XXXIII, p. XXIII.)

Digitized by Google

L'Eglise avait été élevée sous le titre de Sainte-Marie. Elle devait à la bienfaisance des seigneurs successifs et à la générosité des fidèles les biens qui constituaient ses revenus. Elle restait comprise dans le domaine seigneurial.

En 1047, Ostende II de Rancon, seigneur de Taillebourg, de 1047 à 1065, fils de Constantin, la donna à Geoffroy II, abbé de Saint-Jean-d'Angély.

En 1050, le 13 août, Ostende et ses frères, fils de Constantin Amic et de Ameelina, la donnèrent au monastère de Saint-Jean avec tous les bénéfices qui s'y rattachaient, vignes, moulins, droits de pêche sur la Boutonne.

Son fils, Ostende, 42 ans plus tard, en 1092, donna, à la même abbaye, quelques-uns de ses biens situés au Pinperdu, à Maupertuis, au Moulin Narbert, et quelques pêcheries en divers lieux. (*Arch. Saint.*, XXXII, p. 89.)

La même année, en présence d'Ostende de Champdolent, pris comme témoin, Geoffroy Lardarius et sa femme firent don à l'église des dîmes d'oies ou des brebis auxquelles ils avaient droit sur les terres situées près de Voutron, commune d'Yves. (*Ibidem*, XXXIII, p. 12.)

Quinze ans s'écoulent. Aimery III de Rancon, fils de Hugues, seigneur de Taillebourg, de 1090 à 1122, donne en 1107 à Notre-Dame de Champdolent et à l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély la moitié de l'église du Pinier (commune de Champdolent), exemptant de toute redevance, si ce n'est envers les moines, tous ceux qui établiraient leur demeure dans le cimetière ou les pièces de prés adjacentes. (*Ibidem*, XXXIII.)

Les chartes, les chroniques, les actes notariés ne nous donnent rien de Champdolent depuis l'acte de générosité de 1107 jusqu'en 1332, tout au moins nous n'avons rien trouvé qui rappelle, pendant cette période, la vie de l'église et de la Seigneurie.

Dans la mésée (réunion du corps de ville), provoquée à Saint-Jean-d'Angély, par Bernard Barraud, le vendredi après l'Assomption de Notre-Dame 1332, il est décidé par « les échevins, conseil et pers, que l'argent qui à présent est ou doit être en l'arche (caisse) trayé (provenant) des émoluments des portes de Champdolent soit baillez par les mains de ceux qui gardent les clefs de la dite arche, là où mons. le merre commandera, tant pour recouvrir les portes de Malpertuis, comme pour aultres nécessitez et proufiz de la commune et que, à qui il vaudront, soit escrit en

Digitized by Google

papier de l'arche et que l'escrit soict tenu fermez et vray. (*Ibidem*, XXIV, p. 69.)

Dans la même réunion on décide « que sir J. de Mastaz, Arnaud Charoneau, J. de Saumur, J. Roille puissent establir portier à Champdolent et li assigner salaire et taxer some convenable pour dépens, s'ils voient que soict à faire. » (*Ibidem*, XXIV, p. 70.)

Le 13 juillet 1365, Guérard de Maumont, rendant son hommage à Edouard, prince d'Aquitaine et de Galles, pour la chastellenie de Tonnay-Boutonne, déclare avoir droit, en vertu de la coutume, « sur chascun thonneau de vin trépassé et avalant à Champdolent. » (*Ibidem*, XI, p. 62.)

Les portiers, nous dirions les préposés d'octroi, exerçaient rigoureusement leur charge, parfois même les intéressés prétendaient qu'ils outrepassaient leurs droits et ils en appelaient à la justice. Nous le voyons dans la « mesée du vendredi après la Conception Notre-Dame de l'Avent, 12 novembre 1332, eschevains, conseils ou pers sont d'assentiment que le pled (procès) que M. Arnaud Bernard, chanoine de Xaintes, a esmeu ou entend esmouvoir (introduire) contre les portiers de Tonnay et de Champdolent pour rason de ce qu'ils ont priz pour XII tonnaus de vin qu'il fesait passer par les portes des dits lieux, soit menez bien et vigoureusement aux dépens de la commune. » (*Ibidem*, XXIV, p. 87.)

Lorsque des dépenses s'imposaient pour les réparations de la ville de Saint-Jean-d'Angély, les tenanciers de l'abbaye étaient tenus d'y participer et le seigneur de Champdolent devait y contribuer, obligation onéreuse, à laquelle les uns et les autres ne satisfaisaient, parfois, qu'après une mise en demeure du sénéchal de Saintonge. Ce qui suit le montre bien.

« Baudoin de Freville, chevalier de Monseigneur le prince d'Aquitaine (1) et son Sénéchal en Xaintonge, à tous ceulx qui ces letres verront, salut. Comme le chastelain de la ville Saint-Jehan nous requeist et feist demande que nous vossissons (voulions) commander et compeller (forcer) les hommes et subgiez du révérend père en Dieu, l'abbé du moustier Saint-Jehan — c'était alors Pierre Tizon d'Argence — et des membres appartenant à iceluy, du ressort et chastelainie du dit chastal, de contribuer aus reparacions d'icelluy, pour la seureté du païs et que ad ce ils estoient tenuz, si comme le dit chastelain mainte-

(1) Le Prince noir.

Digitized by Google

noit et autressi le mayre et bourgeois de la dicte ville nous requeissent d'autre part que les diz homes des diz religieux estoient tenus à contribuer aux reparacions de la dicte ville et non ailheurs, si com eils disent.

» Emprès plusieurs débaz en sur ce, d'une part et d'aultre, avons ordonné, du consentement et volontez des diz religieux, chastelain et mayre, pour la manière qui s'ensuit : c'est à savoir que les homes du dit révérend père et du chambelain (1) de La Faiolle, de Muron, de Fontané, de Varèze, de Charbonnières, de l'Ausmousne, de Mazeray, de Champdolent, de Blouec, de Louzay, contriburont à présent aus réparacions de la ville par ainssi que a esté ordonnancé et ne puisse tourner à préjudice ne conséquence aus diz religieux ne homes en aucune manière qu'il ne s'en puissent sauver, si de raison sauver s'en peuent et autressi que il ne dérogues en rien, par le temps à venir aus diz mayre et chastelain aus droiz que il y ons ou peuent avoir de les y faire contraindre si tenuz y estoient.

» Pour tesmoignage de laquelle chouse, nous, à la requeste des dictes parties, avons ces présentes faict doubler, appouser le seel de la dicte sénéchaussée, ensemblement ob le seel du dit révérend père le XII[e] jour d'Avrilh l'an M. C. C. C. LX et sept (1367).

« Pour monsieur le lieutenant *en* général. » (*Arch. Saintonge*, XXIV, p. 143.)

Au XIV[e] siècle, c'était l'insécurité générale. Les habitants des campagnes ne trouvaient de protection réelle que derrière les murailles et les défenses des villes voisines ou celles du château féodal et c'est pourquoi, alors que les seigneurs et leurs hommes d'armes étaient sans cesse prêts à la lutte, les paysans, eux, devaient contribuer à l'entretien des routes, des murailles des tours, des fossés des villes et des châteaux-forts. Il fallait non seulement le concours des bras, mais aussi celui des capitaux. De là, la taille et la corvée — *quœsta et servitium*.

Dans la mésée du 8 may « 1380, André Coutelier, maire de la ville et commune de Saint-Jehan-d'Angély, et Hugues Bideau, procureur d'icelle, confessent et recoignoissent avoir ehu et receu, priz et accepté de hounouré homme Gieffroy Aymard, lieutenant de Monsieur le Sénéchal de Xaintonge, la délivrance de la tierce

(1) Chambelain — chamblain — chambarier — chambrier : le moine chargé de l'administration d'une terre.

Digitized by Google

partie du souquet et des revenues des portes de Champdolent et de Tonnay-Boutonne. » (*Arch*, XXIV., p. 236.)

« Les portiers » prenaient soin de se faire donner décharge. « Tous sont d'assentiment, lisons-nous dans la mésée de 1379, que mons. le Mayre puisset donner à Guillume Gratemoyne letres de quittances sans déclairer some de ce qu'il a receu de Champdolent, sauve de revenir à bon compte. » (*Ibidem*, p. 25.)

Ils devaient entretenir la rivière et les points d'aterrissements. La délibération de la mésée du 28 novembre, même année 1379, dit: « Sont d'assentiment que Jehan Bidaut a mis du sien à fère curer la rivière de Voultonne (Boutonne), en courson par dessuz les portes de Champdolent, sera faicte sa mise et li sera desduite sur ce qui puet debvoir de la coutume de Voultonne, de la taillée et autrement, qui se monte six livres. » (*Ibidem*, XXVI, p. 104.)

Champdolent, nous l'avons dit, appartint, primitivement, à la famille de Rancon, seigneur de Taillebourg.

Nous ignorons les circonstances, les alliances, les événements politiques qui ont amené la séparation complète des deux maisons. Nous savons seulement que celle de Champdolent appartenait à Rose Andrée en 1362.

Elle rend, en février de cette année, hommage au Seigneur de Taillebourg. Elle était mineure et célibataire. Le seigneur de Taillebourg, Louis Parthenay Larchevêque, crut pouvoir empiéter sur les droits de sa vassale. Un jour, à la tête d'une centaine d'hommes et avec le concours de Jean de Vibrac, il assiégea le château. De prise difficile, ils ne purent s'en emparer que par ruse.

Pour défendre ses biens et ses droits, Rose Andrée en appela au Parlement et au Roy. Le 12 août 1374, le Gouverneur de La Rochelle reçut des lettres de Sa Majesté lui prescrivant d'informer sur les faits. (*Arch. hist. Poitou*, XIX, p. 273.)

Ajourné au Parlement, le sire de Taillebourg ne se présenta pas. La Cour donna gain de cause à Rose Andrée par arrêt du 7 septembre 1377.

Vers cette époque, elle épousa l'anglais Jehan de Totesham (1) de la famille de Richard Totesham. Chandos l'avait nommé en 1360 gourverneur de la ville de La Rochelle et de Saint-Jean-

(1) Ce nom de Totesham se transforma, à la fin du xv[e] siècle, en Toutessan et Toutessain.

Digitized by Google

d'Angély. Il remplissait parfois les fonctions de juge. Le 28 avril 1393, il siège, avec Phelipes Espicié, escuyer, et plusieurs autres, pour entendre Pierre Cujat dit Malicorne, amenant, devant le mayre, le sieur Jehan Bonnet du Chaignollet, de Surgères, arrêté et emprisonné au chastel de Saint-Jean-d'Angély « pour la souspesson (suspicion) de la mort de feu Huchon Amblain ». L'accusé fut reçu « par la manière que faire se doict ». Le prévost reçu l'ordre « de le faire reconduire au château et d'en fère examinacion par la manière que raison le donne. » (*Arch. Saintonge*, XXIV, p. 417.)

Jehan Totesham est présent encore dans un procès au criminel qui eut lieu le 18 décembre 1406 et qui mérite d'être conté.

Un breton de 20 ans environ, Jean Duboys, soldat de la garnison de Saint-Jean-d'Angély, logeait chez Guilhem Mehu, un des bouchers de la ville. Il partageait la chambre et probablement le lit avec un camarade, Guilhon Delapierre, qui avait une épée et des chausses. Et lui, Jehan, n'en avait pas. Quelque démon malin le poussant, il profita du sommeil de son camarade, satisfit sa convoitise et disparut.

On le retrouva, portant les chausses et l'épée. Le Prévost le fit arrêter et traduire « par devant monsieur le mayre, pour le faire juger, si come il appartenait estre faict en tel cas ». L'affaire fut fixée « au lundi suivant, dix heures avant midi ». Parmi les juges se trouvait « Monseigneur Jehan de Totesham, chevalier, seigneur de Champdolent ». Devant ses juges Jehan Dubois fut accusé de s'estre approprié une « espée du pris de un escu et des chausses du pris de 5 sols » appartenant au sieur Guilhon Delapierre habitant la même maison que lui. Il reconnut les faits ; mais, allégua pour sa défense qu'il avait pris les chausses, la nuit dans l'obscurité, croyant qu'elles lui appartenaient. Quant à l'épée, il l'avait trouvée en chemin et gardée pour remplacer la sienne, perdue au siège. Ses raisons ne convainquirent pas beaucoup les juges. Il fut probablement pressé de questions car, remettant et les chausses et l'épée, « il recoigneu et confessa qu'il avait agi par temptacion de l'ennemi ». Les juges ignorant alors les bienfaits du sursis ou les circonstances opportunément atténuantes, le condamnèrent « à estre batu et frustiné par la ville de Saint-Jehan et à ce consentit le juge de la dite Prévosté ». (*Arch. Saintonge*, XXVI, p. 220.)

Parmi les fiefs dépendant de Champdolent se trouvaient ceux

Digitized by Google

de Larest et de La Mourière, pour lesquels le 10 avril 1397 Jean Menuzier, tuteur d'Abraham Assaillant rendit l'aveu à Madame de Champdolent, au devoir de 15 sols. (*Ibidem*, XXIX.) Et celui de Monmouton. Jean Robert en fait l'aveu le 25 janvier 1400. (*Ibidem*, p. 175.)

Mme de Champdolent ne permettait pas qu'on empiétât sur ce qu'elle croyait son droit. Un jour, les riverains voulurent nettoyer, sans son autorisation préalable, la rivière de Courjonc, que les herbes envahissaient. Elle leur fit défense expresse de continuer. Les intéressés se plaignirent au maire de Saint-Jean-d'Angély qui réunit en mésée le 22 mai 1411 les eschevins et les « pers » de la ville. Ils décidèrent d'en référer à qui de droit pour connaître les droits des parties dans la circonstance. (*Ibidem*, XXVI, p. 321.) Le juge reconnut sans doute celui des intéressés, mais nous ne pouvons l'affirmer.

Rose Andrée vendit, en 1412, à Jehan Prevereau, eschevin et bourgeois de Saint-Jean, « un houstel et arbergement », sis à Saint-Jean « près de la porte de Niort, très vieux et nécessitant de grandes réparations ». Il se présenta devant le maire, requérant la nomination de commissaires pour visiter l'immeuble, constater et évaluer les réparations à faire, afin d'éviter toute contestation et tout débat avec les parents ou alliés de la dite dame, au cas où ils voudraient exercer leur droit lignager.

Faisant droit à cette requête, le maire tint une mésée le 19 mars 1412 et, en séance publique, nomma commissaires Jehan Galerant Jehan Baguenon, Jehan Roy, charpentier, et Jehan Giraut, masson, jurés de la commune, auxquels il donna « commandement de faire la visitation et aussi le raport ». (*Ibidem*, XXVI, p. 340.)

L'obligation du guet et de garde était importante, surtout pendant cette période de la vie féodale. Les Anglais occupaient Oleron, une partie de la Saintonge et de l'Aquitaine, on était sur un incessant qui vive.

Le seigneur de *Saint-Bibien* de Bords négligeait sans doute sa charge, car, d'après une charte du 9 janvier 1419, Mme de Champdolent fit faire à ce sujet une enquête contre lui.

Jean de Totesham et Rose Andrée avaient eu de leur mariage au moins un fils, Jean, qui sous le nom de Toutessain fut seigneur de Champdolent de 1431 à 1445. Il épousa Claire de La Rochandry.

Digitized by Google

Un de ses premiers actes fut, le 25 septembre 1431, d'autoriser ceux de ses vassaux qui ne ressortissaient pas de sa haute justice à faire le guet à Taillebourg et de déclarer les autres exempts de ce service. Il ajouta s'en rapporter aux décisions du conseil du seigneur de Taillebourg et être prêt à les exécuter.

Nous le trouvons en difficultés, en 1445, avec Hélies Aysse. sieur de Monmouton, au sujet du fief de Pierrebrune, dépendant du Treuil-Cholet, propriété de M. de Champdolent. Il déposa une plainte contre lui entre les mains du sénéchal de Saintonge et y joignit des lettres testimoniales datées du 15 juillet 1445 que lui donna le sénéchal de Taillebourg. (*Ibidem*, XXIX, p. 174.)

Lorsque le sieur de Monmouton rendait son aveu, il « était tenu au debvoir d'un mouton d'or, avec la laine, apprétiée 40 sols. »

Le seigneur de Taillebourg percevait, de temps immémorial, un « droit de péage sur le sel et autres marchandises passant aux portes de Champdolent, sur la Boutonne. Sur toute l'étendue de la chastellenie de Taillebourg, de la terre du Cluseau au Pontperrin, il y avait boëte et billette, en signe du dit péage, au carrefour devant la croix de pierre qui est devant l'aumônerie de Taillebourg, près Saint-Jean-d'Angély. » Le Roy, maire et eschevins de la dite ville voulurent, un jour, s'opposer à l'exercice de ce droit. M. de Taillebourg obtint qu'une enquête fût faite à ce sujet en 1447. L'affaire n'était pas encore terminée le 23 octobre 1478 et le seigneur sûr de son droit se défendait sans découragement. Plus de 31 ans ! pour régler une question simple, en apparence, et que tout au moins des actes, fort anciens, devaient permettre de trancher rapidement. MM. des Tribunaux avaient, pour rendre leurs sentences, la sage lenteur de nos Magistrats contemporains.

Jean de Toutessain étant mort, Claire de La Rochandry, sa femme, fut nommée tutrice de leurs enfants : Marie et Jean. A ce titre elle reçut le 15 avril 1461, l'aveu de Jeanne Bidault, veuve de Guérart Isle, « pour la terre de l'Espinière, paroisse des Nouillers, qu'elle tenait de Champdolent à hommage plein, au debvoir d'un vautour, à muance d'homme ». (*Ibidem*, XXIX, p. 393.)

Marie avait épousé Pierre Gombaud, écuyer, seigneur des deux Brézillac, Givrezac, Champfleury, et mourut en 1500 (*arrond. de Jonzac-Rainguet*). A la mort de son père, Mme de Champdolent reconnut à sa fille un capital représentant ses droits d'héritage et en donna reconnaissance à son gendre, le 22 décembre 1469. (*Archives du château de Geay.*)

Digitized by Google

Jean de Toutessain, devenu seigneur de Champdolent, reçut d sa mère Claire de La Rochaudry, le 15 janveir 1474, l'aveu « au debvoir d'un marbotin d'or, évalué 24 sols par chacun an et le droit de chamballage, à la façon de l'hommage de son hostel et appartenances seis à Champdolent et autres héritages et fiefs en la dite paroisse. » (*Archives Saintonge*, XXIX.)

Le seigneur de Taillebourg, Olivier de Coëtivy, demanda en 1475 une enquête contre le seigneur de Champdolent pour établir « qu'un bois et fenestre, situés en la seigneurie de Bors, tenant d'une part à la prairie de Taillebourg, d'autre au pré Veil, sont et ont été de toute ancienneté, au seigneur de Taillebourg. » *Arch.*, v. 29, p. 169.

De fait, la même année 1475, à l'occasion d'une transaction entre Gilles Aisse, seigneur de Monmouton et Olivier de Coëtivy, la suzeraineté de ce dernier, sur certaine fiefs et terres de Champdolent est bien précisée. *Arch.*, vol. 29, p. 167.

Aussi trouvons-nous le 12 octobre 1478 l'hommage rendu à Charles de Coëtivy, seigneur de Taillebourg et de Champdolent par Jean de Maumont, seigneur de Tonnay-Boutonne, pour les fiefs du Treuil Cholet et de l'Espinière. *Arch.*, 29, p. 393.

Olivier de Coëtivy. Le 23 Avril 1479, Jean de Toutessain, débiteur de Messire de Coëtivy, voulant éteindre ses dettes « de 81 écus d'or d'une part et 35 écus d'or d'autre part », lui cèda la terre et seigneurie de Champdolent, droit de guet, justice et juridiction, avec l'hostel des Bouffard et se libéra ainsi en totalité.

Olivier était fils d'Alain III de Coëtivy et de Catherine du Chastel, seigneur de Taillebourg depuis 1450. Marié à Marie de Valois, fille de Charles VII et d'Agnès Sorel.

Ils eurent : 1. Catherine. — 2. Charles. — 3. Marguerite. — 4. Gilette.

Le testament d'Olivier, du 12 Juin 1480, reconnut à Catherine, mariée en 1477 à Antoine de Chourses, seigneur de Maigné, 1.000 livres de rente.

Marguerite épousa, en 1483, François de Pons, seigneur de Montfort. *Arch.*, vol. 29, p. 22.

Gillette épousa, en 1489, Jacques d'Estouteville, prévost de Paris.

Charles épousa Jeanne d'Orléans, duchesse d'Orléans et tante de François I. Ils eurent une fille unique, Louise, qui fut mariée

Digitized by Google

à Charles de La Trémoille, tué à la bataille de Marignan en 1515.

Charles de Coëtivy succéda à son père Olivier le 27 Juin 1484 et, le 19 Décembre 1505, délaissa à sa sœur

Catherine de Coëtivy « à perpétuité et héritage, purement et simplement, les terres de Champdolent, de Bords et une grande partie de celles d'Archingeay avec tous droits de justice et juridiction en dépendant, excepté le droit de baronnie et suzeraineté, debvoirs et prééminances, qui lui appartenaient et qu'il se réservait en raison de la baronnie de Taillebourg, dont les dites terres étaient mouvantes », avec obligation en sa faveur, de foy et hommage, au devoir de 20 liv. à muance de seigneur et de vassal. (*Arch.*, v. 29, p. 169.)

Ce délaissement, avec réserve pour lui en ses successeurs du droit de suzeraineté, a toujours permis aux seigneurs de Taillebourg d'exiger de ceux de Champdolent le droit d'hommage.

Avant l'acquisition de 1479, Champdolent était absolument indépendant de Taillebourg.

Le 31 mai 1509, Catherine, à titre de dame de Champdolent, reçut l'aveu de Charles Aisse, seigneur de Mon mouton « au debvoir de 26 sols, 8 deniers, représentant les deux tiers des 40 sols pour le mouton. » Pastoureau sénéchal de Champdolent et Mestoyer greffier, signèrent l'acte d'hommage.

Catherine de Coëtivy, dame de Magné, Champdolent et Bords, épouse de Chourses, seigneur de Magné et d'Echiré, donna à son cousin, Christophe de Coëtivy, sieur de Fenioux, le 27 juillet 1521, sa part de la Prévosté Isle « à charge d'une paire de gans de debvoir à mutation de seigneur ou de vassal à celui à qui appartiendra le surplus de la dite Prévosté. » (*Arch.*, v. 39, p. 393.)

Il est probable que Catherine n'eut pas d'enfants. Ses héritiers se partagèrent la terre de Champdolent. Ce fut le début de la période d'indivision entre neuf propriétaires.

François de La Trémouille acheta, le 19 mars 1532, le neuvième de la baronnie de Champdolent, Bords, Archingeay aux enfants de François de Pons, représentés par leur mère Catherine de Ferrières, à la charge des droits féodaux accoutumés et de certaine rente hypothécaire que les chanoines de Magny et dame Louise de Polignac et ses enfants prétendaient avoir droit de prendre sur la dite terre et seigneurie, la vente faite pour 1400 liv. « paiées comptant » au quel contract est attachée la ra-

Digitized by Google

tification qui en a esté faicte par la Dame de Pons, le 26 mars 1532.

Jacques de Pons, sieur du Virouil, et Claude de Saint-Gelay, sa femme, achetèrent 1800 liv., le 22 sept. 1535, « à Jacques de Pons, sieur de Mirambeau, la neuvième partie de Champdolent qu'il tenait par succession de sa tante Catherine de Coëtivy. » (*Arch.*, vol. 29, p. 171.) Ils vendirent 1300 liv. à

Pierre Giraudin, le 24 sept. 1536, cette neuvième partie. Mais, François de La Trémouille, exerçant son droit de retrait féodal, reprit à Giraudin la seigneurie, contre remboursement de la somme déboursée.

Jacques de Pons, sieur de Mirambeau, Il avait, en 1535, vendu sa part de la baronnie de Champdolent et eut l'idée de la racheter. Le 13 juillet 1551, il acquit, pour 6000 liv., de Louis de La Trémouille, comte de Taillebourg, la troisième partie que celui-ci possédait par indivis de la baronnie de Champdolent, Bords, Archingeay, avec haute, moyenne et basse justice, pour en jouir comme en jouissait feu Marie de Touteville, femme de Jean de Fages, héritière en partie de Catherine de Coëtivy. La maison de Champdolent, Bords, Archingeay figurait au gouvernement de la Rochelle pour 500 liv.

Le 23 avril 1551, avait eu lieu entre les enfants de François de La Trémouille et Dame de Laval, petits-enfants de Louise de Coëtivy, le partage des successions qui leur étaient échues.

François de La Trémouille eut la baronnie de Montaigu, la terre et seigneurie de Curzon, en Poitou, la terre et seigneurie de Champdolent, en Saintonge.

Louise de Coëtivy, leur aïeule, vivait encore, mais était en démence depuis 1520. Elle avait environ 61 ans. Elle était fille de Charles de Coëtivy et de Jeanne d'Orléans, sœur du Roy François I. (*Arch.*, vol. 29, p. 25.)

Le 5 septembre de la même année 1551, François de la Trémouille introduisit, devant le siège de Saint-Jean d'Angély, une demande en retrait féodal contre Jacques de Pons et Aubert Labault. Mais ce dernier déclara que s'il avait acquis de la Dame de Touteville la troisième partie de Champdolent, Bords, Archingeay il n'avait plus aucun droit parce qu'il l'avait, depuis, cédé à M. de La Trémouille. (*Arch.*, vol. 29, p. 171.)

Jean THIBAULT — Guillaume BLANC

Le 2 août 1553, Jean Thibault, avocat en la cour du Parlement de Bordeaux et Guillaume Blanc achetèrent à François de la Tré-

Digitized by Google

mouille, représenté par Charles de Barbezières, écuyer, seigneur de Péré, chargé de procuration, les cinq neuvièmes parties de la baronnie de Champdolent, de la chastellenie de Bords et Archingeay, avec les droits de haute, moyenne et basse justice, sans aucune charge, excepté l'hommage et devoir dûs à Taillebourg « à cause de ce... » Archives du Château de Geay.

A cette époque, une famille nouvelle, celle des Poussard, acquit des droits sur Champdolent.

(*A suivre.*) V. Bellard.

LE PAGE D'AUSTERLITZ

Tous ceux qui ont visité le musée du Louvre se rappellent ce tableau du peintre Detaille représentant l'Empereur Napoléon accompagné d'un de ses pages. L'artiste a présenté le jeune homme en grand costume d'apparat, tel qu'il était aux heures de service dans le palais des Tuileries, mais il est plus sensé de croire qu'il ne portait en cette occurrence que la tenue réglementaire des pages en campagne ; c'est-à-dire celle des sous-officiers de chasseurs à cheval de la garde. Ne discutons pas trop sur ce point, car si, pour les grandes batailles, la Garde Impériale prenait la grande tenue, plumets, chamarures et gants blancs ; si les généraux, les maréchaux endossaient leurs habits brodés d'or et leurs plus beaux panaches, on peut admettre que le page de service pouvait bien faire comme eux et arborer ses flots de rubans sur son pourpoint de velours et ses culottes de satin. Bref, peu importe la chose, qu'elle soit ou non selon le protocole. Ce jeune homme nous intéresse, car c'est un Saintais, c'est Louis Lemercier : le Page d'Austerlitz, dont suit la copie du dossier relevée aux archives historiques du ministère de la guerre.

L. Grasilier.

Extraits du registre des actes civils de la commune de Saintes, Paroisse de Saint-Pierre, année 1787

Sous la date du 22 février 1787 (vingt-deux février mil sept cent quatre-vingt-sept) a été enregistré l'acte de naissance d'Augustin Louis né le même jour, fils légitime de Nicolas Louis Lemercier, lieutenant général criminel en la Sénéchaussée de

Digitized by Google

Saintes, et de Marie Pannetier, en présence de Charles Ferrand et de Marie-Anne Grégoire qui ont déclaré ne savoir signer.

Le registre est signé : Lemercier ; ROLLET, ancien curé ; LA CROIX de SAINT CYPRIEN curé :

30 mars 1806

MAISON DES PAGES

de L. L. M. M. Impériales et Royale

Etat des services de M. Lemercier page

M. Augustin Louis Lemercier, né à Saintes, département de la Charente-inférieure, le 22 février 1787.

Nommé par décision du 26 Pluviôse an 12 élève pensionnaire de l'école spéciale militaire de Fontainebleau.

Admis à la dite école le 14 Ventôse an 12.

Nommé page par décret du 14 Thermidor an 12.

Sous-Lieutenant de Cavalerie par décret du 6 février 1806.

A fait les deux campagnes de l'an 14, à la grande Armée.

Certifié conforme au registre matricule.

Saint-Cloud, le 30 mars 1806.

Le Contrôleur Econome de la maison des Pages.

Signé : SAINT QUENTIN aîné.

13 février 1807.

Le Sénateur Lemercier à Son Excellence le Ministre de la Guerre.

Excellence,

D'après des renseignements qui me parviennent de Naples sur la conduite qu'a tenue en Calabre mon fils aîné, Sous-Lieutenant au 9e de chasseurs à cheval, je me crois autorisé à solliciter pour lui de l'avancement ou une récompense. On m'assure que dans la colonne mobile qui a si puissamment contribué à calmer les troubles sous les ordres du général Franceschy, mon fils s'est distingué par une bravoure et un discernement au-dessus de son âge. Veuillez considérer, Excellence, qu'il est depuis trois ans dans la carrière militaire, qu'il sortit de l'école spéciale de Fontainebleau pour être page de leurs Majestés impériales et royales, qu'il a eu l'honneur d'accompagner l'Empereur à la Grande armée, qu'il s'est si bien comporté dans ce service qu'il a mérité, dans sa lettre de sortie, le titre de second page ; qu'il est âgé de

Digitized by Google

vingt ans, qu'enfin il partage les sentiments de son père pour la prospérité de la dynastie impériale et votre bonheur personnel.

J'ai l'honneur de vous saluer avec une haute considération.

Signé : LEMERCIER, Sénateur.

Rapport fait au Ministre le 18 février 1807

Il vaque une Lieutenance au choix de l'Empereur dans le 14e régiment de Chasseurs (armée d'Italie) en remplacement de M. Lozat promu capitaine.

On propose à Son Altesse de conférer cette place à M. Le Mercier, Sous-Lieutenant au 9e régiment de Chasseurs.

M. le Sénateur Le Mercier, père de cet officier, sollicite pour lui de l'avancement ou une récompense d'après la conduite distinguée qu'il a tenu à l'armée de Naples.

Ce militaire est compris sur l'état des officiers du régiment qui se sont particulièrement distingués pendant la campagne 1806 en Calabre. Il y est ainsi noté :

« Entré en campagne, le 21 juin 1806 en Calabre, quoique jeune » officier a debuté dans la carrière par des talents au-dessus de son » expérience et a surpassé en bravoure et en courage tout ce qu'on » osait espérer de son point d'honneur, nomément dans les ac- » tions qui ont eu lieu avec les brigands près de Colenze les » 2, 4, 7 juillet, à Cassano le 11 juillet sous les ordres de M. le » général Verdier et à Catanzo le 6 octobre sous M. le général Fran- » ceschy ; dans chaque action il a rivalisé à la charge avec ses an- » ciens camarades.

M. le Maréchal Masséna rend également un témoignage avantageux de la conduite de ce militaire dans une lettre ci-jointe.

Il sort comme élève de l'école militaire du 26 pluviôse an 12.

Page de l'Empereur le 14 Thermidor suivant. Sous-Lieutenant le 6 février 1806.

A fait les deux campagnes de l'an 14 à la Grande armée et celle de 1806 en Italie.

Le Chef de Bureau,

Signé : HENRY DUROSNEL.

Note du 25 fév. — Vu le peu d'ancienneté de service et de grade il faut me faire connaître ses concurrents. Signé : DEJAN.

Digitized by Google

Le Sénateur Le mercier

A Son Excellence le général...

Excellence,

Vivement affecté du retard que vous apportez a la nomination de mon fils à une lieutenance de cavalerie, j'ai l'honneur de vous adresser quelques observations qui me paraissent propres à vous rendre plus favorable à ses désirs et aux miens.

Lorsque mon fils eut l'honneur d'être un des quatre élèves militaires qui furent appelés au service de pages de L. L. M. M., M. le Grand Ecuyer m'adressa un extrait du règlement d'organisation de la maison impériale portant que ceux des pages qui auraient le titre de premier ou second page passeraient à 18 ans dans les corps de l'armée avec le grade de Lieutenant et même de Capitaine. Or mon fils sortant des pages après l'affaire d'Austerliz où il eut l'honneur d'accompagner l'empereur, reçut une lettre de satisfaction de son Exc. le Grand Ecuyer qui le qualifiait de *second page*. Il avait donc dès lors droit à une lieutenance d'autant plus qu'il avait 19 ans.

Depuis cette époque mon fils nommé officier de Chasseurs à cheval au 9e régiment n'a cessé d'y faire le service le plus actif dans une colonne mobile commandée par les généraux Régnier et Franceschy ; je crois positivement qu'il s'est déjà distingué dans ce périlleux service par une bravoure, une conduite et une intelligence qui lui ont mérité l'estime de tous ses chefs. M. le Maréchal Masséna a eu la bonté de m'en informer de son pur mouvement lors de son départ de Naples le 12 janvier dernier et il me déclarait qu'il avait demandé de l'avancement pour ce jeune militaire qui lui avait inspiré un intérêt particulier.

Mon fils invoque donc pour son avancement, 1° les 6 mois qu'il a passé à l'école militaire de Fontainebleau, 2° les 18 mois qu'il est resté page, 3° les deux campagnes de l'an 14 à la grande armée 4° le titre de *second* page que son Exc. le grand Ecuyer lui a donné lorsqu'il est sorti des pages à l'âge de 19 ans, 5° son service depuis un an de sous-Lieutenant au 9e régiment de chasseurs, service journalier, périlleux, honorable, dans lequel il s'est distingué de manière que tous ses chefs s'accordent pour demander pour lui récompenses et avancement.

Enfin, Excellence, j'ai l'espoir très prochain de l'agrément de M. le général Dupont, employé à la Grande armée, pour que mon fils lui soit attaché comme aide de camp. Et j'aurai l'affliction de

Digitized by Google

voir ce jeune militaire privé de ce précieux avantage si vous différez sa nomination à une Lieutenance que je sollicite de votre bienvaillance et de votre justice.

J'ai l'honneur de vous saluer avec une haute considération.

Signé : LEMERCIER.

Au quartier général à Mayence, le 18 mars 1807

A Son Altesse, le Prince de Neufchâtel, Ministre de la Guerre, à Paris.

J'avais demandé pour aide de camp à Votre Altesse le Capitaine Charette de la Cotinière qu'elle ne m'a point accordé. Je n'ai que trois aides de camp, et cependant à l'armée que je commande, où il y a beaucoup de détails, le bien du service exigerait que j'en aie auprès de moi un plus grand nombre.

Je demande donc pour aide de camp à votre Altesse, M. Lemercier, Sous-Lieutenant au 9e régiment de Chasseurs, détaché en Calabre, fils de mon collègue le Sénateur Lemercier, et en faveur duquel il existe dans les bureaux de votre Altesse des notes fort honorables.

J'ai l'honneur de renouveler à votre Altesse l'assurance de ma très haute considération. Le Maréchal d'Empire Sénateur, commandant l'armée.

Signé : KELLERMANN.

Paris, le 23 mars 1807.

Excellence,

Je viens d'avoir l'assurance que mon digne et estimable collègue, M. le Maréchal Kellermann vous a écrit pour vous demander de lui accorder mon fils aîné pour un de ses aides de camp jusqu'à ce qu'il puisse s'attacher à M. le général Kellermann son fils. Permettez, Excellence, que je vous rappelle la promesse que vous avez bien voulu me faire de nommer mon fils Lieutenant au 13e de Chasseurs à cheval aussitôt qu'il serait demandé par le général Dupont ou autre général pour aide de camp. M. le général Dupont n'ayant pas encore répondu aux lettres que sa famille et moi lui avons écrites dès le mois de février dernier, j'accepte avec reconnaissance l'offre de mon respectable collègue et vous prie, Excellence, d'y avoir égard, le plutôt possible.

Recevez d'avance l'assurance de ma reconnaissance, de mon

Digitized by Google

dévouement, et de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur de vous saluer.

Signé : LEMERCIER, Sénateur.

Le Sénateur Lemercier
Titulaire de la Sénatorerie d'Angers
Commandant de la Légion d'Honneur

A son Excellence, le Ministre de la guerre.

Excellence,

Mon fils aîné, aide camp, Lieutenant de son Excellence M. le Maréchal Kellerman, demande avec instance sa rentrée dans la ligne et particulièrement dans un corps de hussards ou de chasseurs. Il a fait la campagne de Calabre dans le 9e régiment de chasseurs à cheval. Sa conduite dans ce régiment lui a mérité l'estime de ses chefs et le grade de Lieutenant.

Attaché depuis environ cinq mois à M. le Maréchal Kellermann, il sollicite aujourd'hui avec l'agrément de ce respectable chef un service plus actif et plus convenable à son âge et à ses goûts, avec son grade de Lieutenant.

Mayence, le 17 décembre 1807.

Extrait d'une lettre de Son Excellence le Maréchal Kellermann au Sénateur Lemercier.

Je n'ai point fait, ainsi que vous l'auriez désiré, mon cher collègue, la demande au Ministre de la guerre pour faire rentrer M. votre fils dans la ligne. Une considération que vous apprécierez m'a arrêté. J'ai craint qu'on pût penser que je pourrais avoir des raisons de mécontentement de M. votre fils et que je cherchais à m'en débarrasser vu surtout qu'il n'y a pas longtemps qu'il est avec moi. Je vous expose avec confiance mes scrupules mais pour arriver au but que vous vous proposez, si les témoignages avantageux que je peux rendre de lui vous sont utiles, je suis prêt à faire tout ce qui vous sera agréable.

Signé : KELLERMANN.

Rapport fait au Ministre, le 19 janvier 1808

M. Le Sénateur Lemercier demande un emploi de Lieutenant dans la cavalerie légère pour M. Lemercier son fils, Lieutenant aide de camp de M. le Maréchal Kellermann.

Digitized by Google

Il expose que ce jeune militaire trouve le service d'Etat Major trop peu actif et désire rentrer dans la ligne avec le grade que lui ont obtenu ses services.

M. le Maréchal Kellermann donne son consentement à cette disposition.

Le 31 janvier 1808.

Minute de la lettre écrite par le Ministre
au Commandant du 8e régiment de hussards
4e corps, grande armée

Je vous préviens. Monsieur, que j'ai admis M. Lemercier, Lieutenant aide de camp de M. le Maréchal Kellermann, à passer au régiment que vous commandez pour y occuper une Lieutenance vacante en remplacement de M. de la Bourdonnaye nommé aide de camp du général Lagrange. J'ai donné l'ordre à cet officier de se rendre sans délai au régiment. Vous voudrez bien le faire reconnaître au dit emploi sur la présentation de sa lettre de service.

Dusseldorff, le 12 février 1810.

Le Colonel du 8e régiment de Hussard

Monseigneur,

D'après mes ordres, le 9 de ce mois, l'inspection du régiment que je commande devait se passer sans manteau. Monsieur le chef d'Escadron Ducoetlosquet, après avoir assemblé les escadrons et commandé l'alignement, fut étonné de voir M. Lemercier Capitaine en manteau devant sa compagnie.

« Etes-vous malade ? » demanda le chef d'escadron au capitaine.

« Non », répondit celui-ci.

« Vous connaissez l'ordre qui défend votre manteau ? »

« Oui. »

« Otez le donc. »

« Je ne l'ôterai pas. »

« Vous garderez les arrêts. »

« Cela, m'est égal, mais je ne l'ôterai pas. »

Cette désobéissance formelle n'étant pas prévue par les règlements, je n'ai dû qu'ordonner les arrêts de rigueurs à Monsieur le Mercier en attendant la décision de votre Excellence que je prie de vouloir sévir d'une manière exemplaire. Tout dans la condui-

Digitized by Google

te de Monsieur Lemercier me prouve qu'il a prémédité le cas dans lequel il s'est mis. Souvent cet officier a censuré mes ordres devant les officiers de sa compagnie et même les hussards. Plusieurs de ces ordres qui ne lui convenaient pas n'ont pas été exécutés, la punition s'en est suivie, mais rien n'a dû? empêcher l'insubordination de M. Lemercier. Ce qu'il vient de faire devant tout le régiment ne me permet plus le moindre ménagement ; *je réclame donc de votre justice toute la sévérité possible.*

Je n'agis pas hiérarchiquement dans cette circonstance parce que mon général de brigade est resté indisposé en route et que mon général de division est trop éloigné.

Signé : B^on^ Domon.

Paris, le 22 mars 1810

Monsieur,

Je vous préviens que d'après les plaintes qui m'ont été portées contre l'insubordination de M. Lemercier, Capitaine au régiment que vous commandez, je fais connaître à cet officier que s'il me parvient de nouvelles plaintes, je mettrai sa conduite sous les yeux de l'Empereur.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

Le Ministre de laguerre.

Le 12 avril 1810

Monseigneur,

Je prie Votre Excellence de m'accorder pour troisième aide de camp Monsieur Augustin Louis Lemercier, Capitaine au 8^e^ régiment de hussards. Le père de ce jeune homme qui est Sénateur, désire le rapprocher de Paris pour être plus à même de perfectionner son éducation.

De Votre Excellence, Monseigneur.

16 avril 1810

Rapport au Ministre.

M. le Sénateur Lemercier assure que M. son fils, Lieutenant aide de camp du général de brigade Gardanne, a deux sarcocéles.

Il prie Monseigneur d'autoriser cet officier à venir à Paris pour se faire opérer.

Digitized by Google

On a l'honneur de proposer à S. E. d'accorder un congé de quatre mois avec appointements à M. Lemercier.

Pour le chef de Bureau,
Le sous-chef,
Destouit.

Cette affaire doit être renvoyée à M. le Prince de Neufchâtel.

Rapport fait au Ministre le 22 avril 1810

Le Général de Division Curial demande pour aide de camp Monsieur Augustin-Louis-Lemercier, Capitaine au 8e régiment de hussards.

Cette demande est conforme à la loi. On présente à la signature du Ministre une commission pour M. Lemercier.

Pour le chef de bureau
Le Sous-Chef :
Signé : Destouët

A Rotterdam, le 28 avril 1810

Le Colonel du 8e Régiment de Housards

Monseigneur,

J'ai remis à M. le Capitaine Lemercier la lettre qu'il a plu à Votre Excellence de m'adresser pour lui. Sans doute, Monseigneur j'aurais été fâché qu'une punition trop sévère fût tombée sur un page de Sa Majesté et fils d'un des premiers magistrats de l'empire, mais je dois avoir l'honneur d'observer à votre Excellence qu'un exemple frappant aurait été nécessaire à un corps d'officiers dont l'esprit est tellement tendu qu'à peine on puisse forcer ces messieurs à l'instruction indispensable et à la belle noble subordination de l'officier français. Le plus ancien Capitaine de mon régiment était encore Maréchal des Logis, il y a 3 ans ; 37 nominations ont eu lieu pendant la dernière campagne. Je ne sais comment on menait ces messieurs mais l'exigence de la plus petite chose pour leur service ou la théorie leur paraît étrange ; enfin quelques finauds chercheraient à mener les autres si l'on n'était constamment là et à tout. Je crois, cependant, que secondé comme j'ai le bonheur de l'être par mes deux chefs d'escadrons je parviendrai à faire voir à Messieurs les Officiers que c'est le bon service de l'empereur que j'exige d'eux, rien de plus. Il serait cependant aussi très injuste que je laissasse ignorer à votre Excellence

Digitized by Google

que parmi Messieurs les Officiers, il s'en trouvent de très zélés et de très distingués sous tous les rapports.

J'ai l'honneur d'être...

Signé : Baron Domon.

Le Havre, le 29 mai 1810.

A Son Excellence, le Ministre
de la guerre

J'ai mis sous les yeux de l'Empereur, Monsieur le duc, la demande faite par M. le Sénateur Lemercier d'un congé pour son fils le Lieutenant Lemercier, aide de camp du général Gardanne, et que son Excellence m'a transmise avec sa lettre du 15 mai.

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que sa Majesté par décision du 23 mai a accordé un congé de trois mois avec appointements au Lieutenant Lemercier pour se rendre à Paris où il se fera traiter. Je viens d'adresser ce congé à cet officier.

1er septembre 1810, une prolongation de trois mois, avec appointements, au congé de convalescence est accordée. Le 27 novembre, nouvelle prolongation d'un mois sans appointements.

Paris, le 5 décembre 1810.

A Son Excellence le Ministre de la guerre

Monsieur le Duc,

Un mariage est convenu entre mon fils aîné, Capitaine aide de camp de M. le général Curial, et la fille unique de M. Aubert, député de la Gironde au corps Législatif.

Je prie Votre Excellence d'autoriser cette union qui est avantageuse à mon fils sous plusieurs rapports et de recevoir l'hommage de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur de vous saluer.

Le Sénateur Comte,

Signé : Lemercier.

Le Sénateur Lemercier

A Monsieur le Duc de Feltre

Ministre de la guerre

Monsieur le Duc

En m'accordant, le 6 du courant, votre autorisation pour le mariage de mon fils avec Mlle Aubert, vous m'avez invité à vous

Digitized by Google

faire connaître le plus tôt possible les prénoms de cette demoiselle. J'ai l'honneur de vous répondre qu'elle a été baptisée avec ceux de Marie, Françoise, Elisabeth, Caroline.

Recevez, Monsieur le Duc...

Signé : LEMERCIER.

Paris, le 22 décembre 1810.

A Son Excellence le Ministre de la guerre

Je vous préviens, Monsieur le Duc, *qu'une nouvelle prolongation de congé avec appointements est accordée à M. Lemercier, Lieutenant, aide camp de M. le général Gardanne.*

Le Prince de Wagram et de Neuchatel, Major général.

Signé : ALEXANDRE.

Posen le 24 janvier 1813.

A Monsieur le Duc de Feltre
Ministre de la guerre

Je vous préviens, Monsieur le Duc, que l'Empereur par décision du 17 janvier a accordé à M. Lemercier, aide de camp de M. le Général Curial, un congé de convalescence de six mois avec appointements pour se rendre à Paris.

Pour le Prince de Neufchatel.

Signé : Cte. MONNIER

Paris, le 24 août 1814

Monsieur le Comte,

Je prie Votre Excellence de vouloir bien faire obtenir à M. le Baron Lemercier, Capitaine au corps royal des Chasseurs à cheval de France, la croix de Saint Louis.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence l'état des services de cet officier, qui est fils de M. le comte Lemercier, Pair de France.

Agréez, Monsieur le Comte, l'assurance de ma haute considération.

Le Maréchal Duc d'Essling, Prince de la Moskowa Pair de France.

Signé : NEY

Paris, le 14 mars 1815.

Monsieur le Duc,

Mon fils ainé, Lieutenant-Colonel de Cavalerie et Capitaine au corps royal des Chasseurs à cheval de France, à la suite duquel

Digitized by Google

il a été mis par suite d'une blessure grave reçue au bras gauche dans la dernière campagne et dont il souffre encore beaucoup, demande à recevoir l'ordre de le rejoindre. Il admire le parti honorable que ce régiment a pris sous les ordres du général Lions et espère soutenir par ses conseils et l'estime dont il jouit, le bon esprit de ce corps. Il serait déjà parti s'il ne croyait pas avoir besoin d'une autorisation de Votre Excellence pour lui servir de feuille de route.

Veuillez recevoir, Monsieur le Duc,

Signé : LEMERCIER, pair de France.

Paris, le 20 juillet 1815.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'exposer à Votre Excellence que par suite d'une blessure grave reçue au bras gauche dans la campagne de France 1814, j'ai été proposé pour une retraite après décision d'un conseil de généraux nommé pour cet objet par le régiment des Chasseurs à cheval de la garde où je commandais une compagnie avec rang de chef d'escadron.

J'ai lieu de croire que mes services et les différentes blessures que j'ai reçues ont été pris en considération et que la pension de retraite demandée a été accordée. Je prierai dans ce cas Votre Excellence de vouloir bien m'autoriser à la toucher à Paris, lieu de mon domicile.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

Signé : LEMERCIER,
Lieutenant-Colonel
17, rue du Cherche-Midi.

LIVRES ET REVUES

Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. A la séance du 31 janvier 1930, M. Thomas a lu une note sur la recette d'un onguent dit unguentum basilicum, « onguent royal », contenue dans un manuscrit du IX^e^ siècle, de la Bibliothèque Nationale. Parmi une quarantaine de noms de plantes se trouve celui de *ternuca*. M. Thomas estime qu'il s'applique au chiendent dont le nom dans une vingtaine de départements (dont la Charente-Inférieure) varie *tranugo*, *ter-*

Digitized by Google

nuc et par altération *eternue, sernue, sarnue*. Le radical de *ternuca* serait celtique.

L'Episode du Vengeur. La bibliographie du *Vengeur* s'est enrichie d'un nouveau rapport.

M. l'abbé Barbotin, infatigable chercheur heureux, a mis la main sur un document inédit, inconnu. Il l'a encadré dans une très remarquable étude qui donne à chacun sa place et sa responsabilité. Le rapport a été écrit par Mathieu-Cyprien Renaudin, lieutenant en pied, second du *Vengeur*, il a été trouvé chez son arrière petite fille. De nettes accusations y sont formulées, M. Barbotin les discute. « La reddition du capitaine Renaudin ne fut donc pas une lâcheté, mais un acte de raison. » Il n'a abandonné son navire qu'au dernier moment.

Cette étude, d'abord communiquée à l'Académie des Sciences morales et politiques le 15 juin 1929, a été publiée dans le *Bulletin de la Société de géographie de Rochefort* (1929).

De bonnes histoires du temps de nos grand'mères en capot, par La Frézaye.

Comment l'auteur qui a un nom empreint d'une grâce agrémentée d'un petit zézaiement Directoire, a-t-il pu choisir pour pseudonyme celui d'un oiseau qui en manque tant ? d'autant que cette vilaine volaille n'a pas l'habitude de jeter dans la nuit des cris aussi amusants que ceux qui lui sont attribués ! « Voici de bonnes histoires de gens de chez nous qu'on a presque connus ; des histoires qui datent tout au plus de trois quarts de siècle. Elles ont toutes été vécues ; vraies dans le fond, le narrateur, qui a la mémoire fidèle, n'a fait que leur donner la forme actuelle. » Ainsi l'auteur présente son petit volume. Nous ne pouvons que le remercier et le féliciter d'avoir recueilli ces vieilles histoires d'un temps proche, où nos grands-parents prenaient des libertés que nous n'oserions pas nous permettre aujourd'hui. Nous en avons tous entendu de semblables, mais nous n'avons pas tous le don de les raconter avec autant de bonne humeur.

Recueil de la commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure, tome XX.

Monographie de la commune de Sainte-Gemme, par M. A. Baudrit.

Dans le numéro de la toujours magnifique revue *Genava*, bulletin du Musée d'Art et d'Histoire de Genève, tome VIII,

Digitized by Google

M. Deonna fait l'histoire d'une *statuette en bronze de la Renaissance*, le tireur d'épine, dont le modèle est bien connu, histoire d'un thème plastique, dit-il. Il énumère, en effet, les multiples éditions du célèbre Spinario, du Capitole de Rome, maintes fois reproduit, depuis qu'il fut découvert à la fin du xv^e^ siècle.

Avec une ample bibliographie, M. D. discute l'origine de ce tireur d'épine qui pourrait remonter au v^e^ siècle avant J.-C. à moins qu'elle ne dépasse pas le i^er^ siècle avant ou après J.-C. En tout cas, il est certain que ce jeune garçon en train d'extraire une épine de son pied a été répété par les modeleurs en terre cuite de Gaule jusqu'à une époque basse. On connaît des tireuses d'épine, en terre cuite, en bronze, ou simplement coupant les ongles du pied, ou essuyant leur pied. On connaît aussi des modifications (attacher le soulier).

Cette gracieuse figurine nous intéresserait autant, mais pas plus que d'autres, si nous ne la retrouvions pas à l'époque romane, à Melle, à Petit-Palais. M. D. n'ignore pas que la cathédrale de Zurich en possède un exemplaire, il n'en cite aucun en France. Comment un imagier du xii^e^ siècle a-t-il été inspiré ? A-t-il connu une statuette gallo-romaine ? Cette survie, à travers cinq ou six siècles, serait bien extraordinaire. Les imagiers ont vu des sculptures romaines qu'ils ont imitées (à Melle une tête sur un modillon) avec plus ou moins de bonheur, mais il n'apparaît pas qu'ils aient été tenté par de grandes figures.

M. D. signale une transposition du type, en Egypte, illustration des vers de Théocrite (*Les Patres*, v, 50). « Regarde, Korydon, c'est l'épine qui vient de me piquer. — Je la tiens. » C'est un personnage, qui, au lieu de retirer lui-même l'épine, demande ce service à un compagnon qui répond. Or, à Melle, celui qui extrait l'épine est accompagné d'un ami, sous un figuier.

Digitized by Google

AVIS ET NOUVELLES

Adhésions : M. Louis Tercinier, maire de Thénac.

M. Seguin, ingénieur, Saintes.

M. Fleurimon, contrôleur, La Roche-sur-Yon.

M. Gabet a été nommé officier de l'Instruction publique.

Le trésorier prie instamment les membres de la Société non rachetés, d'utiliser le chèque postal ci-inclus, le plus tôt possible.

Les réclamations sont onéreuses, et donnent lieu à des confusions.

Tel qui a payé 1929, par exemple en décembre seulement, s'il reçoit une réclamation pour 1930 en juillet, *croit avoir payé*, à plus forte raison s'il n'a payé 1929 qu'en 1930.

Le trésorier n'est plus M. Texier, décédé, mais M. Trion 6, place du Synode, Saintes.

L'Illustration du 8 novembre 1930 a donné un article de Mme Nadine Duvignau, illustré de cinq photographies du château de La Rochecourbon. L'auteur raconte les pérépéties du changement de propriétaires et les restaurations et aménagement que le nouveau (un de nos confrères) entend faire, notamment un miroir d'eau devant la façade.

Le plus intéressant pour nous, présentement, c'est le tableau de Hackaert représentant La Rochecourbon au XVII[e] siècle. Ce n'est pas à vrai dire une révélation, parce que les lecteurs de notre *Revue* en ont déjà entendu parler, mais le tableau n'avait jamais été reproduit en entier. Il fut signalé, et décrit, par feu Henry Venant, qui le trouva à Briaigne (en Corme-Ecluse) sur une cheminée dans un grenier. (Voir tome XXXVI, p. 335, avec dessin du château seulement.)

M. Fleury a fait paraître, en décembre 1930, une vue du port de La Rochelle en fac-similé d'un très beau dessein à la mine de plomb que les amateurs de belles estampes feront bien de mettre dans leurs cartons. Il n'y a plus moyen de découvrir de l'inconnu à La Rochelle. Tous les coins et recoins ont été fouillés et refouillés. M. Fleury n'a pas la prétention de montrer un port, même un aspect du port, qu'aucun artiste n'avait pu voir. Mais il y

Digitized by Google

a la *manière* de présenter ce que tout le monde sait par cœur. Les tours vues en avant, en côté, par derrière, prendront une *allure* qui impressionne comme une nouveauté, suivant la position du dessinateur, l'éclairage qui frappe leurs vieilles pierres.

Cette charmante mine de plomb ravive nos regrets de voir tant de bons artistes négliger la vieille lithographie qui a donné tant de merveilles surtout en architecture.

La librairie Karl W. Hiersemann, à Leipzig, a mis en vente, en octobre 1930, au prix de 8.600 marks, un journal du bord de la frégate *La Saale*, commandant Philibert, du 10 février au 4 septembre 1815. Napoléon s'était embarqué sur ce bâtiment avant de se mettre sous la protection de l'Angleterre.

Le conseil presbytéral de La Rochelle vient de décider la création d'un musée protestant dans cette ville, afin de conserver les trésors du folklore religieux de l'Ouest (novembre 1930).

Ce musée, avec des particularités régionalistes, sera dépendant des musées du Désert, de Noyon et de Paris.

Le triangle Saumur-Poitiers-La Rochelle a été le centre le plus instruit, le plus riche et le plus populeux du protestantisme réformateur. Outre diverses curiosités, comme l'ancienne porte du premier temple de Marsilly, près de La Rochelle, ce musée comprendra une bibliothèque historique régionale, une série de fiches documentaires, une vitrine des missions et de nombreux bustes, statues et tableaux.

Les sites et monuments naturels suivants viennent d'être classés par le ministre des beaux-arts :

L'ancien cimetière entourant l'église du XII^e^ siècle d'Aulnay, localité qui était une station militaire romaine ; l'allée des Arceaux, à Bouhet ; cinq ormeaux du château du XVI^e^ siècle d'Ecoyeux ; massifs de chênes verts à Bujandille (île d'Oléron) ; la grotte de la Vauzelle ; le rocher brisé qui la surplombe et le tilleul de Torfou, près le château de la Roche-Courbon, à deux kilomètres de Saint-Porchaire.

Une association des « Amis de Brouage » vient de se constituer ; elle a pour but d'aider à la conservation des monuments historiques de cette petite ville morte.

Les présidents d'honneur de la nouvelle association, dont le siège est à Paris, sont le ministre du Canada à Paris, l'honorable

Digitized by Google

Philip Roy, à qui la ville natale de Champlain ne pouvait être indifférente, et M. André Bouffard, préfet de la Gironde. Le président du groupement est M. F. de Ramel, député du Gard, président du groupe parlementaire franco-canadien et représentant du département qui a vu naître Montcalm, cet autre Français du Canada.

Une commission officielle a visité la ville et a décidé de procéder à quelques travaux conservatoires.

Sur une pierre de la façade est d'une grande maison située à l'angle de la rue de la Comédie et de la rue Saint-Michel, à Saintes, on lit :

1792
PRIMUM VIVENS
MORIENS
ET ULTIMUM

en dessous d'un cœur sculpté en fort relief, représenté avec artères, aorte, veines.

C'est très vraisemblablement la maison du chirurgien Allenet.

Memorandum pour l'histoire de nos rues. Une crise intense d'*arboricide* sévit à Saintes, en février 1931. Elle laissera des cicatrices inguérissables.

Les Ponts et Chaussées font couper à huit mètres de haut tous les platanes de l'avenue Gambetta. Le ministre des Beaux-Arts ordonne d'interrompre l'opération, et convoque la commission des sites, le massacre continue. L'avenue est jalonnée par des troncs d'arbres comme autant de moignons gigantesques. La raison ? plainte des ou de riverains.

Mais, en même temps, la Ville fait élaguer ses platanes du Cours national pour les faire monter plus haut ! Personne ne proteste.

En revanche, tous les gros tilleuls de la place du Synode, qui ont au moins 80 ans, et ceux devant la sous-préfecture, sont ravalés à huit mètres. Adieu l'air parfumé en mai !

En résumé, une Ville ou une administration plante des arbres, comme ornements ou pour donner de l'ombre et assainir l'air, et quand ces arbres donnent de l'ombre et deviennent un bel ornement, elle les coupe parce qu'ils gênent ! Qu'elle les coupe au pied et la remplace par des arbres à végétation lente, toujours verts, des magnolias par exemple.

Un bon point pourtant à la Ville qui a ordonné l'abattage des

Digitized by Google

arbres dans les allés du cimetière Saint-Vivien qui n'ornent rien et font du dégât aux tombes riveraines.

M. Balande est nommé conservateur du Musée de La Rochelle à la place de M. Louis Giraudeau.

Le tome deux du *Glossaire des patois et parlers de l'Aunis et de la Saintonge* C-E vient de paraître. Il contient plus de 600 pages, y compris un supplément et 23 pages de biographies d'auteurs patoisants, morts ou vivants : G. Musset, L. Grasilier, Burgaud des Marets, Dr Jean Marchadier, etc.

Ce *Glossaire* a été honoré d'une importante souscription du Ministre de l'Instruction publique.

NOTES D'ETAT CIVIL

DÉCÈS

Le 5 décembre 1930, à Saintes, est décédé à l'âge de 82 ans, M. François Lavoux, professeur honoraire de l'Université, ancien directeur du Laboratoire municipal, inventeur d'un Talcomètre, trésorier du Syndicat général agricole, époux de Mlle Philomène Vignaud.

Il laisse un fils.

Le 8 janvier 1931, est décédé, à Chermignac, le commandant Paul Tercinier, chevalier de la Légion d'honneur, âgé de 72 ans. De son mariage avec Mlle Edith Vallein, il laisse un fils, M. Louis Tercinier, maire de Thenac.

A La Rochelle, est décédée le 14 ou 15 janvier 1931, Mme Villaneau, titulaire de la médaille militaire, une des dernières, sinon la dernière cantinière de l'armée française, ayant fait campagne en 1870.

Le 24 janvier 1931, à Saintes, est décédée Mme Veuve Lambert, née Adrienne Coleyron, âgée de 89 ans.

Le 13 février 1931, à Cravans, M. le docteur Armand Jeudy de Grissac, âgé de 83 ans, est décédé.

18 février 1931, M. Octave Vacquier contrôleur général de la Marine, conseiller d'Etat, commandeur de la Légion d'honneur, notre confrère est décédé subitement à Paris. Inhumation à Touvérac.

Luçon. Imp. S. Pacteau.

Digitized by Google

Digitized by Google

4-1-31

REVUE
DE SAINTONGE ET D'AUNIS

REVUE DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE

VARIÉTÉS : *De l'option des religieux* (fin), par M. l'abbé Lemonnier. *Légende de Courcoury*, texte Saintongeais de N. Moreau ; *Les Thermes de Médiolanum*, par N. Moreau ; *La frairie de la Saint-Fiacre*, par M. M. Pellisson.

LIVRES ET REVUES : *Mon ami Loti* ; *Médecine du passé en Aunis et Saintonge ; Glossaire des patois ;* La Courtillière : *Comptes rendus* Académie des Inscriptions et B.-L. ; *Histoire de Rome*, Léon X ; *Les esclaves chrétiens au Maroc* ; Samuel Champlain. Papy : *les marais salants ; Revue celtique*, Toulon.

DE L'OPTION DES RELIGIEUX (1)

entre la vie commune et la vie privée dans la Charente-Inférieure

(suite et fin)

Couvent de Pons.

L'interrogatoire eut lieu le 27 mai 1790,

Duclos-Boussiron, François, gardien, âgé de 44 ans, natif de Juvignac, diocèse d'Angoulême, seul religieux affilié à la maison de Pons ;

Blanvillain, Michel, 32 ans, natif des Gonds, diocèse de Saintes ;

Vonet, Joseph, frère, 57 ans, natif de Beaulieu, diocèse de Tours ;

Tous optèrent pour la vie commune.

Couvent de Saint-Jean-d'Angély.

Interrogés le 4 juin 1790,

Constantin, Jacques, gardien, âgé de 51 ans, natif de Roulet, diocèse d'Angoulême, déclare : « qu'il ne sortira point de cette maison, et qu'il n'abandonnera ni sa règle, ni son habit, avant qu'il ne soit assuré de sa pension, et que, dans le cas où il ne pourrait conserver sa place de vicaire qu'il occupe, il se retirera dans sa famille à Roulet près d'Angoulême ».

(1) Voir *Revue*, XLIV, p. 56.

Digitized by Google

Hiolle, Martin, âgé de 51 ans, natif de Cluset, en Poitou, a déclaré : « ne vouloir abandonner la dite communauté à laquelle il est affilié ainsi que le P. Constantin, avant d'être, ainsi que lui assuré de sa pension, auquel cas il se propose de rester avec le dit P. Constantin pour y vivre dans l'état séculier ».

Ragot, Mathieu, frère lai, âgé de 58 ans, natif de Blois, a déclaré : « être également dans l'intention de rester dans cette maison sous l'habit et la règle de son ordre, jusqu'à ce qu'il soit assuré de sa pension, pour au dit cas se domicilier dans cette ville et y jouir des bienfaits du décret de l'Assemblée Nationale ».

Couvent de Saintes.

Le 19 mai 1790,

Loys, Joseph, gardien de la communauté, âgé de 64 ans, a déclaré : « vouloir vivre et mourir en cordelier conventuel du diocèse de Saintes ».

Barreau, Jean, prêtre et docteur en théologie, âgé de 73 ans, a déclaré : « vouloir vivre et mourir dans le saint état qu'il avait embrassé, et, dans sa maison d'affiliation qui est celle de Saintes ».

Bonvallet, Jean-Baptiste, prêtre, prédicateur, âgé de 52 ans, dit : « vouloir vivre et mourir dans une des maisons qu'il choisira entre celles qui seront conservées, étant entendu que ce ne sera pas hors de sa congrégation, ni hors de sa province dite de Touraine, et toujours conformément au régime qu'il aura embrassé, faute de quoi il se servira de la liberté que lui donnent les décrets de l'Assemblée Nationale, et qu'il vivra hors de sa communauté ».

Desplantes, Jean, âgé de 42 ans, déclare comme ci-dessus en ajoutant : « hors de sa communauté en conservant toujours son état religieux ».

Renou, Blaise, dit : « vouloir vivre et mourir dans l'état qu'il a embrassé et rester dans sa communauté ».

Penétrau, Jean-Gabriel, frère, âgé de 39 ans, dit : « vouloir profiter de la liberté qui lui est donnée par les décrets ».

Boiteau, Louis, prêtre, absent avec permission de son supérieur, affilié à la maison de Cognac, âgé de 41 ans, fait connaître par une lettre : « qu'il consent et veut sortir de son cloître ».

Sont portés absents : Renou, Joseph, supérieur à Montjean ; Mongrand, desservant de Villiers, diocèse de La Rochelle ; Lafargue, gardien de Parthenay ; Gresseau, prédicateur à Rennes.

Dominicains. Couvent de La Rochelle.

Le P. Rousseau, prieur : « qu'il voulait vivre et mourir dans

Digitized by Google

son ordre, dans sa maison de La Rochelle, et, qu'il regarderait comme un grand malheur d'être obligé d'en sortir ».

Tous les religieux au nombre de cinq firent la même réponse.

Couvent de Pons.

Interrogés le 27 mai 1790.

Brugère, Louis-Adrien-François, religieux profès, âgé de 51 ans, prieur, affilié à la maison de Saint-Quentin en Picardie, a déclaré : « qu'il désire vivre en communauté et ne point sortir de son ordre ».

Defrenez, Gabriel, religieux profès, âgé de 82 ans, né le 21 avril 1708, affilié à la maison de Lisieux en Normandie, a fait la même déclaration.

Couvent de Saint-Jean-d'Angély.

Interrogés le 2 juin 1790,

Jantes, Jean Baptiste, supérieur et syndic de la communauté, âgé de 41 ans, affilié à la communauté de Poligny en Franche-Comté, a déclaré : « qu'il ne pouvait encore s'expliquer à ce sujet, qu'il voulait savoir si la communauté de Poligny, où il est affilié, sera conservée ou non, qu'il a écrit au prieur dont il attend la réponse, d'après laquelle il se décidera ».

Rayé, Pierre, prêtre, affilié à la dite communauté, âgé de 40 ans, a déclaré : « rester dans la dite communauté, si elle est conservée ; autrement il se décidera à se retirer dans sa famille qui est du dit lieu de Saint-Jean-d'Angély ».

Bouyer, Jean, frère lai, affilié à la maison de Pons, âgé de 63 ans, déclare : « vouloir rester dans la communauté de Pons, si elle est conservée ; dans le cas contraire, il restera dans la dite ville de Pons sa patrie ».

Couvent de Saintes.

Charlier, prieur, 42 ans ; Le Berthon, prêtre, 68 ans ; Fabvre, prêtre, 35 ans ; Bouchain, prêtre, 28 ans.

Tous optèrent pour la vie commune.

Minimes. Couvent de La Rochelle. (Aytré).

Laboulaye, frère desservant, seul religieux, âgé de 51 ans, opta pour la vie privée.

Couvent de Surgères.

Interrogés le 25 mai 1790,

Paulier, Jean, prêtre, co-recteur de la maison, âgé de 48 ans, opte pour la vie privée.

Digitized by Google

Potard, François, prêtre, doyen de la province, 75 ans, opte pour la vie privée.

Constant, Pierre-Etienne, prêtre, sacristain et bibliothécaire, 63 ans, se déclare indécis.

Gastineau, Pierre, prêtre, procureur de la dite maison, âgé de 55 ans, opte pour la vie privée.

Recollets. Couvent du Chateau-d'Oléron.

Interrogés le 17 mai 1790,

Fargeot, Alexandre, gardien, âgé de 68 ans, répondit : « se retirer de la communauté et se fixer dans cette ville, moyennant sa pension ».

Desmartial, Laurent, vicaire de la communauté, âgé de 40 ans, « même déclaration ».

Comte, Nicéphore, aumônier de l'hôpital militaire, âgé de 72 ans, déclare « se retirer et se fixer à Bourdeille en Périgord ».

Pastoureau, Théotime, 60 ans, « va se retirer en Guyenne ».

Bernard, Simon, frère, 33 ans, dit : « vouloir continuer son état de religieux et se mettre en conventualité où il pourra être désigné ».

Couvent de La Rochelle.

Les religieux étaient au nombre de seize ; huit déclarèrent vouloir se retirer, trois vouloir rester, cinq refusèrent de s'expliquer.

Couvent de Marennes.

Laponge, Pierre, gardien, et Voisin, Jacques-Marie, optèrent pour la vie privée.

Couvent de Mirambeau.

Interrogés le 13 juin 1790,

Dalidet, Dominique, supérieur, âgé de 63 ans, natif de Saintes;

Paradole, Damas, prêtre, âgé de 79 ans, natif de Saint-Apre en Périgord ;

Gay, Félix, frère lai, âgé de 30 ans, natif de Vic-en-Bigorre, diocèse de Tarbes, optèrent pour la vie privée.

Couvent de Pons.

Interrogés le 27 mai 1790.

Tharaud, Constant, gardien, faisant les fonctions de vicaire à la paroisse ;

Saint-Marin, âgé de 37 ans, natif de Limoges ;

Garnier, Célestin, prêtre, âgé de 33 ans, natif de Saint-Pierre dans l'île d'Oléron ;

Digitized by Google

Beausoleil, Fidèle, prêtre, âgé de 33 ans, natif du Puy, en Bagadais ;

Dusutourg, Mathurin, frère lai, âgé de 43 ans, profès, natif de Saint-Martial d'Yserat en Périgord ;

Qui tous déclarent : « vouloir vivre selon la règle qu'ils ont adoptée, mais si elle est changée, deux déclarent qu'ils se retirent ».

Couvent de Royan.

Interrogés le 27 mai,

Desiles, Robert-Hippolyte, âgé de 59 ans, gardien de la communauté, aumônier de la Tour de Cordouan, déclare : « vouloir vivre et mourir dans son état, au cas qu'il y eut une maison de conventualité, composée de son corps et sous le régime précédent ».

Delouche, Florent, âgé de 59 ans, définiteur de la province de Guyenne et vicaire de la dite communauté, a dit : « la même chose et ajouté que lorsque Nos Seigneurs de l'Assemblée Nationale en auraient ordonné autrement, il prendrait son parti ».

Saulnier, François-Bénigne, 54 ans, religieux profès : « a fait la même réponse ».

Couvent de Saintes.

Interrogés le 17 mai 1790,

Fraysseix, Gabriel, 63 ans, ancien provincial de la province de Guyenne et gardien du couvent, a déclaré : « que son intention est de vivre et de mourir dans la maison où il est, à condition : 1° que le régime et le gouvernement de la Guyenne, dont il est membre depuis 49 ans, sera le même par la suite ; 2° qu'il ne sera pas associé à des religieux, quoique du même ordre, d'une institution et réforme différente, et, dans le cas où l'une de ces deux conditions viendrait à manquer, il profitera de la liberté qui lui est accordée de sortir de la communauté ».

Meunier, Anselme, 73 ans, a déclaré : « que son intention est de profiter de la liberté que lui donnent les décrets et de vivre hors de la communauté ».

Valette, Placide, 65 ans, « même déclaration que dessus ».

Courteau, Dominique, 61 ans, a déclaré : « qu'il est trop attaché à son état de religieux pour vouloir l'abandonner, que son intention et son vœu le plus ardent est de vivre et de mourir dans la règle qu'il a embrassée ».

Lemercier, Séraphin, 35 ans, confesseur des religieuses Sainte-Claire, a déclaré : « qu'étant attaché à son état de religieux qu'il

Digitized by Google

a choisi librement et par goût, son intention est de vivre et de mourir en communauté ».

Le Père gardien déclare absents : Norbert David, desservant de Puy-du-Lac depuis deux ans, qui n'a pas répondu à sa lettre de convocation ».

Dulac, absent depuis trois jours, a laissé cette réponse écrite : « Je soussigné, déclare à MM. de la Municipalité de Saintes que je désire vivre et mourir dans mon état et dans notre maison de Saintes, pourvu que le même régime subsiste et que je ne sois pas associé à des religieux de différentes réformes et de différentes constitutions ; si quelqu'une de ces conditions manque, je déclare vouloir sortir et profiter de la liberté ».

Gay, Rémy, frère lai, âgé de 62 ans : « parle dans le même sens ».

Morinier, Pacifique, frère lai, âgé de 56 ans, et Morin, Alphonse, frère lai, âgé de 57 ans, déclarent : « qu'ils veulent profiter des décrets ».

Frères de Saint-Jean-Dieu,

Hôpital de La Rochelle. Ces religieux, au nombre de cinq, abandonnèrent de leur propre gré l'hôpital Aufrédy, le 5 avril 1790.

Hôpital de Saintes. Tous, au nombre de cinq, se sécularisèrent.

Hôpital de Saint-Martin-de-Ré. Interrogés, le 22 mai 1790, ils répondirent :

Collin, Pierre-Romain, Prieur, âgé de 40 ans, opte pour la vie privée.

Dubois, Charles-Guillaume, prêtre, 52 ans, aumônier de l'hôpital, refuse de s'expliquer.

Joubin des Marières, François-Charles (frère Ignace), 58 ans, chirurgien, opte pour la vie privée, par rancune de n'avoir pas été nommé supérieur général.

Lelarge, Jacques-Arnoult (frère Anastase), 54 ans, opte pour la vie privée, en protestant contre la sévérité de son ordre.

Floriaux, Denis-François (frère Donat), 38 ans, apothicaire, opte pour vie privée, avec protestation contre les élections de son ordre.

Pinatelle, Jean Baptiste (frère Gabriel), 32 ans, opte pour la vie privée.

Canin, Pierre-Antoine (frère Georges), âgé de 36 ans, refuse de s'expliquer.

Digitized by Google

Il ressort de cette étude : 1° que 171 religieux, appartenant à tous les ordres, ont été interrogés ; 2° que 36 ont refusé de répondre, que 71 ont opté pour la vie commune et 61 pour la vie privée ; 3° que dans ces deux derniers groupes, ils sont nombreux ceux qui optant pour la vie commune ajoutent : mais dans une maison et avec des religieux de mon ordre, et ceux choisissant la vie privée qui déclarent : n'agir ainsi que vu la dissolution de leur ordre. Il est encore à remarquer que presque tous les vieillards se retirent dans leurs familles, où, disent-ils, ils sont appelés.

Les religieuses avaient profité de la loi qui les autorisait à rester dans leurs monastères. Les révolutionnaires attendaient vainement la sortie de ces désanchantées du cloître. Le 27 mai 1790, une carmélite, Madame Saint-Paul, âgée de 50 ans, manifestait le désir de reprendre sa liberté. Les administrateurs de Saintes décidèrent de donner de l'éclat à cette libération. Quatre officiers municipaux, revêtus de leur écharpe et ceints de leur épée, se présentèrent à la porte du couvent. Au nom de la loi, ils ordonnèrent de leur remettre cette victime du fanatisme ; ils la firent asseoir dans une chaise à porteurs, qui, précédée de deux archers portant la hallebarde, et suivie des municipaux, se dirigea vers la maison amie où fut déposée la libérée, pendant que le procès-verbal commencé à la grille du Carmel était terminé et signé. Durant ces mois de mai et de juin je n'ai trouvé que trois demandes de sortie du cloître formulées par des religieuses.

La Constituante, ne jugeant pas suffisant le résultat de cette première enquête, prescrivit six mois après un second interrogatoire, espérant bien que sous la pression des événements la très grande majorité des religieux consentiraient à quitter leurs couvents.

Le 12 juillet, l'Assemblée avait voté la Constitution civile du clergé. Archevêchés, évêchés, chapitres, cures étaient supprimés ; le choix des évêques et des curés était confié aux corps électoraux ; l'organisation séculaire de l'Eglise de France était anéantie. Les religieux, qui, quelques mois auparavant, avaient eu des illusions, les ont perdues. Désormais vie commune ou vie privée, c'est pour tous la sortie du couvent pour la vie séculière ou pour l'entassement dans un monastère quelconque, avec des religieux d'un autre ordre, une autre règle, d'autres supérieurs ; ce n'est plus la vie de leur vocation ; aussi le départ est général. Il ne faut pas confondre les deux interrogatoires. Le 5 mars, les autorités

Digitized by Google

du département désignaient l'abbaye de Chevanceaux pour servir de maison de réunion et donnaient aux partisans de la vie commune quinze jours pour s'y rendre. Ils devaient, dès leur arrivée, se réunir en assemblée, sous la présidence d'un officier municipal, élire un supérieur et un économe, renouvelables tous les deux ans, rédiger à la pluralité des voix un règlement, fixer les heures des offices, des repas, de la clôture, et la police intérieure de la maison. La municipalité était chargée de l'exécution. Les costumes de tous les ordres étaient abolis, chaque religieux était libre de se vêtir comme il lui plairait. Les maisons qui, dans l'avenir, se trouveraient réduites à douze sujets par la retraite ou le décès des autres religieux seraient supprimées et les restants reportés dans d'autres maisons. Accepter cette vie commune, c'était se placer sous l'autorité des municipaux et des évêques constitutionnels, en dehors de la vie religieuse canonique et bientôt en dehors de l'Eglise catholique. Aucun des religieux du département ne voulut se rendre à l'abbaye de Chevanceaux ; les fidèles les approuvèrent et leur ouvrirent leurs demeures.

Le Pape et les supérieurs généraux intervinrent. Le R. P. Provincial des Récollets de la province de Saint-André écrivait :

Rome, le 15 juin 1791.

Révérends Pères,

« Je reçois aujourd'hui une lettre du secrétaire général, qui m'annonce la mort de notre général, arrivée le 5 juin 1791, pour le repos de l'âme duquel il nous est ordonné trois messes. » Il ajoute : « Le même président, auquel le Pape a donné le même titre, a obtenu en faveur de nos religieux toutes les dispenses dont ils peuvent avoir besoin sur l'usage de la monnaie, la manière de s'habiller, si on les oblige à quitter l'habit, et même sur les jeûnes ordonnés par notre règle, si la nécessité le requiert. De plus, le Pape leur permet de prendre la vie privée, supposé qu'il n'y ait aucune régularité, aucune subordination dans les couvents de leurs provinces, où on leur propose d'aller résider, ou dans d'autres couvents habités par des religieux de différents ordres. »

Signé : F. François-Marie-Rolland, récollet. (Arch. épisc. Tournai.)

On sait ce que devinrent les maisons de vie commune : à Saint-

Digitized by Google

Omer, on voulut massacrer les dominicains, qui avaient fermé la porte de leur église à l'évêque intrus ; à Rennes, le couvent devint une maison de détention, et on déporta ceux qui n'étaient ni sexagénaires, ni infirmes. Dans les départements du nord, les récollets, espérant conserver quelques lambeaux de vie régulière, consentirent à en faire loyalement l'essai, ils en comprirent bientôt l'impossibilité et se dispersèrent.

Pour la seconde fois, le 15 février et les jours suivants, les commissaires parcoururent les couvents de femmes du département et demandèrent à chacune des sœurs si elle voulait rester dans le cloître ou en sortir ? Toutes répondirent, comme les 42 hospitalières et les 14 converses de La Rochelle : « Non, nous voulons vivre et mourir dans le saint état que nous avons fait vœu de suivre ! » Pendant les années 1791-1792, elles supportèrent les injures, les menaces, les invasions de leurs chapelles, leur fermeture, la destruction de leurs cloches, l'emprisonnement de leurs supérieures, l'interdiction de leur costume, enfin, leur expulsion, le 1er octobre 1792. Une seule resta dans son monastère, mais elle y resta morte, ce fut Mme de Parabère, abbesse de Saintes, décédée dans la nuit du 30 septembre. Par une dernière concession au désir qu'elle avait exprimé, elle fut inhumée à la porte de son chapitre.

Pour être juste, il ne faut pas opposer les religieuses aux religieux. Les lois qui les frappèrent et les situations dans lesquelles les uns et les autres se trouvèrent sont différentes. De même il ne faut pas juger les moines par leurs options ; la suite des événements nous montre des religieux qui, après avoir opté pour la vie commune, sont tombés dans les plus grands écarts ; d'autres qui, après leur option pour la vie privée, se placèrent parmi les martyrs de la Révolution. L'option des premiers ne signifie pas plus la fermeté de leurs principe que l'option des seconds n'exprime l'abandon volontaire et coupable de leur état. Beaucoup parmi ces derniers ont compris que la vie commune qu'on leur offrait n'était plus la vie religieuse qu'ils avaient vouée, que le couvent qu'on leur proposait ne serait qu'un hospice de vieillards ou une prison ; se trouvant en règle avec Rome et avec leur conscience, ils ont préféré la vie privée. Peut-être avaient-ils prévu que cette pension et cette vie commune les enchaînait dans un esclavage beaucoup plus redoutable que la vie monastique, qu'ils seraient à la merci des municipalités, qu'il leur faudrait chaque

Digitized by Google

trimestre mendier une pension qu'on leur ferait longtemps attendre et qu'il faudrait acheter par des promesses et des serments. Alors, confiants dans la Providence, ils sont partis. Telles sont les conclusions que nous fournit l'étude des options des religieux dans le département de la Charente-Inférieure et que je ne prétends pas étendre aux autres départements.

P. Lemonnier.

LEGENDE

Qui ne connaît l'origine fabuleuse du tumulus — terrier — de la Fade en Courcoury ? Elle est commune à beaucoup de pierres levées, de tombelles et même à la pile d'Ebéon ! Cette fable vaut surtout par les versions qu'elle a inspirées. Nicolas Moreau, à la fin de son petit lexique patois, a ajouté trois morceaux rédigés en patois, dont un sur le terrier de Courcoury, qu'il assure tenir d'un paysan, parce que, dit-il, « les habitants de Courcoury n'en font grâce aux voyageurs ». Il paraît l'avoir un peu interpolé de quelques mots étrangers au vrai patois, mais la leçon est intéressante. On pourra la comparer avec la version donnée par Musset, celle de Chaudruc de Crazannes dans *Antiquités*, p. 173, avec étymologie de Courcori et le thème de Massiou (*Histoire*, I, p. 89).

LE TERRIER DE LA FADE

Ol y avait deux fades, l'ine Courcoride, qu'on appelait otout la fade Corcosse et l'autre Sargentine qui était la mé ; tchielle était ine maleigne qui fasait engoissé Courcoride.

Ine foé a la cernit entre l'étier de la Seuigne et levé de la Cherente. Courcoride avait deux fadets qu'al aimait tout son sou. In de zeux pigouillait et nigeussait à leurée de la Seuigne. Sargentine pr'cit in creux à dret de li. Ilarou ! tcheut fadet chaillit au mitan, bazillit, devalit à fond et nigit.

La mère se démenit, et s'ebraillit, s'egosillit, sa goule coume in traquet se fit entendre en liau. Tretous dans les Gons, tretous dans Chaniers était achavagnit de poure.

Courcoride s'eboughit à combier le foussié pr'étroumer d'au péril les autres feuils. A prinit, bounegent, de la tare dans sa dorne tout fin-pien et la portit en chenuchant dans tcheu foussié. Mé la dame Sargentine, tr'jou émaillie à la tracassé, li jettit le

Digitized by Google

sort. Tout comptant, la corde de son devantiau se harpit et la tare en chaillant fit tcheu pilot.

Aneut, j'appelons creu Sargentine la foussade ou nigit le fadet et tchelle motte o l'est le trier de la fade.

Traduction pour les non-Saintongeais :

Il y avait deux fades, l'une Courcoride, qu'on appelait la fade Corcosse, et l'autre Sargentine, qui était la grande (*supérieure*) : celle-ci était une méchante qui tourmentait Courcoride. Une fois elle l'aperçut entre l'étier de la Seugne et la levée de la Charente. Courcoride avait deux fadets qu'elle aimait de tout son cœur. Un d'eux s'amusait (*dans une flaque d'eau*) et barbotait au bord de la Seugne. Sargentine perça un trou à côté de lui. — Hélas ! ce fadet tomba au milieu, se débattit, coula au fond et se noya.

La mère s'agita, s'écria, s'égosilla, sa voix comme un traquet (*pièce de moulin*) se fit entendre au loin. Tous ceux des Gonds, tous ceux de Chaniers (*localités voisines de Courcoury*) étaient affolés de peur.

Courcoride s'empressa à combler le fossé pour garantir du danger les autres enfants. Elle prit, bonnegens, de la terre plein son tablier et la porta, en pleurant, dans ce fossé. Mais la dame Sargentine, toujours empressée à lui faire de la peine, lui jeta un sort. Tout aussitôt la corde de son tablier se rompit et la terre en tombant fit ce tas (*tumulus*).

Aujourd'hui nous appelons fosse Sargentine (*ou simplement Argentine*) la fosse où le fadet se noya, et cette motte est le terrier de la Fade.

LES THERMES DE MEDIOLANUM

Les ruines dites de Saint-Saloine que nous appelons Thermes, sont-elles bien celles de bains romains ? Longtemps on ne les regardait que comme vestiges d'une vieille église qui, elle-même, n'aurait été qu'un temple transformé. Le Père de La Croix les visita, et déclara que là étaient les *Thermes* de Mediolanum. On fit une fouille, on découvrit un hypocauste, un plan fut levé, un bout de rapport fut publié et, depuis, l'opinion générale n'a douté que les ruines de Saint-Saloine ne fussent des Thermes. Il était difficile d'élever le moindre soupçon. On connaissait bien sur le bord de la Charente deux « baignoires » qui, au début du

Digitized by Google

XIXe siècle, sont appelées les bains de Ganif, coutelier. Bourignon avait flairé un balnéaire, Chaudruc de Crazannes, de Caumont visitèrent ces baignoires, les hypocaustes qui les chauffaient, des dessins accompagnèrent leurs mémoires. Le congrès de 1844 discuta et déclara que c'était un balneum privé. Millin avait déjà décidé « qu'ils avaient dû appartenir à la maison de campagne (*villa*) de quelque Romain opulent ou à un temple placé dans leur voisinage. Il ne pensait pas qu'ils eussent été destinés au public en raison de leur forme et de leur petitesse ». Un mémoire rédigé par Nicolas Moreau, trouvé dans ses notes, donne une idée très différente de celle que se font nos devanciers. L'établissement paraît, au contraire considérable et, cette fois, être un grand *balneum*... dans le voisinage d'un temple ?... qui sait ? peut-être, Pendant ses travaux au garage Citroën, M. Brunet a trouvé un puits profond, un tambour d'une grosse colonne, et Bourignon, La Sauvagère ont connu de gros murs sous la caserne que l'on attribua à des murs de ville. Alors, la question se pose de savoir si Saint-Saloine fut thermes, ou temple ou autre chose. Je ne sache pas que personne ait fait le relevé exact des murs qui atteignaient le cimetière et autour de l'hypocauste repéré, remaniés probablement d'ailleurs, formant pour le coup une surface très restreinte. N. Moreau, qui vit établir le cimetière Saint-Vivien, au milieu de substructions, n'a pris aucune note, aucun croquis (du moins nous n'en connaissons pas. Un de ses albums est perdu !), En 1829, il y avait encore des murs de 18 à 20 pieds. (Sa *Topographie* (1), p. 4 et 12.)

Mediolanum aurait-il eu bains pour les hommes, bains pour les femmes, à une assez grande distance les uns des autres ? La séparation des sexes aux bains était obligatoire... mais non sans infraction... On peut penser à de grands et de petits thermes.

Un point à résoudre est celui de savoir comment l'eau arrivait à Saint-Saloine. En outre, une portion de mur est faite avec chaînage de grandes briques. Nous voilà reportés à la fin du IIe siècle au minimum... Les Santons romanisés n'ont certainement pas attendu cette basse époque pour construire des bains... un second établissement a pu s'imposer, mais peut-être bien un monument tout différent, à découvrir.

---

(1) *Topographie Saintaise* publiée dans le *Progrès* et tirée à part annotée par Ch. Dangibeaud.

Digitized by Google

Le balnéaire que Moreau décrit s'étendait depuis la maison des Sœurs des Aveugles jusqu'aux magasins de M. Guillet, numéros 28 à 42 du côté de la rue de la Roche. La maison et le parc, aujourd'hui un peu forêt vierge de Mme la générale Raffenel, est au centre.

Ch. D.

BAINS ROMAINS

Elie Vinet, La Sauvagère et autres antiquaires qui, les premiers, ont parlé de la Saintonge, n'ont pas mentionné l'existence de bains romains dans la ville de Saintes. C'est qu'aucune trace de ce genre n'avait encore paru de leur temps dans le pays pour provoquer de leur part une dissertation à ce sujet.

En 1789 (1), Bourignon, explorant le sol de l'ancienne Mediolanum, rencontra un fragment de certain tuyau de terre cuite, reconnaissant à son aspect la facture antique. Les Romains, dit-il, ont construit des bains dans ces lieux. Plusieurs années s'écoulèrent, Bourignon mourut. En 1811, le propriétaire qui avait bâti une chaumière sur le même sol, en labourant son jardin, mit au jour de vieux murs, il continua les fouilles et l'on reconnut bientôt tout ce qui constitue des bains romains. Bourignon avait deviné.

Sentant tout le prix de cette découverte pour l'archéologie saintongeaise, je fis tous mes efforts pour assurer la conservation de ces restes antiques. Je sollicitai du gouvernement une allocation pour acquérir le sol, je n'obtins rien. J'appréhendais dès lors que dans peu d'années ces ruines n'existeraient plus, mes craintes ne furent qu'en partie réalisées, car on peut en reconnaître encore quelques débris parmi les ronces (2).

Les premières découvertes (3) consistaient dans un long mur

---

(1) Variante : en 1788. Il mourut en 1793.

(2) *Variante* : car il existe encore quelques murs ; mais un nouveau propriétaire se propose d'élever prochainement, sur le même lieu, des bâtiments (*que la proximité de la rivière doit rendre importants*, ce passage est rayé). Peut-être qu'en 1845 nul ne se doutera qu'il y ait eu sur la pente du coteau quelque chose du grand peuple.

(3) D'après le contexte et parce que Chaudruc a connu ces bains et en décrit une partie, il résulte que Ganif, le propriétaire du terrain, a fait les premiers travaux en 1809. Mais « bien intentionné avait peu de moyens pécuniaires, et, tout en faisant une découverte, détruisait ce qui était la partie voisine ».

Digitized by Google

qui n'annonçait nullement que là des thermes avaient existé. Ce qu'avait dit Bourignon n'était qu'une conjecture suscitée par l'apparition d'un tuyau de chaleur. Les cinq chambres circulaires dont parle cet archéologue entraient dans le système de construction usité chez les Romains quand il s'agissait de faire résistance à la poussée des terres. Partout où il y avait à Mediolanum des bâtiments à mi-côte et qu'il fallait soutenir la terrasse, ce moyen était pratiqué. Nous en voyons l'application non seulement aux bains de Saintes, mais aussi dans les restes du monument de Saint-Saloine, qui n'est pas éloigné, et encore dans une rampe à l'amphithéâtre de Mediolanum. Ce mur avec ses enfoncements arrondis est maintenant masqué par une maison.

Nous avons observé tous les déplacements de terrain faits dans ce lieu, en divers temps, et nous avons pu reconnaître différentes parties du *balneum*, c'est-à-dire le bain chaud, le *tepidarium*, consacré au bain tempéré, et le *frigidarium* destiné au bain froid. Ces différentes pièces étaient ornées de peintures à fresque et de moulures où le marbre et le verre étaient enchâssés l'un dans l'autre et liés entre eux par un ciment coloré (1). On y distinguait les canaux qui apportaient les eaux et les dalles pour les égouts. On y voyait des tuyaux parallélipipèdes qui servaient soit à transmettre la chaleur d'une pièce à l'autre, soit à dégager la fumée des hypocaustes. Il y avait beaucoup de ces tuyaux de cheminée. Plusieurs étaient épars parmi les décombres, d'autres encore en place dans leur état de superposition (2).

Les parties les mieux conservées de ces thermes étaient les hypocaustes ou fourneaux destinés à chauffer les eaux. De cinq hypocaustes qui, à notre connaissance, furent mis à jour, il ne reste aujourd'hui que le fragment de l'un d'eux, et il est tellement dégradé qu'on en distingue à peine la forme. Ces fourneaux furent longtemps des parties intéressantes de ces ruines, et peut-être les plus intacts de ceux qu'on possédait alors en France. Chacun d'eux était construit sur une place rectangulaire avec des pierres et des briques. On voyait, dans l'intérieur, des piliers de briques

(1) Plusieurs lambeaux de peintures à fresques, dit Chaudruc, composées de bandes rouges, jaunes et bleues, des fragments de marbres antiques, verts et blancs, des morceaux de verre.

(2) Il faut voir le dessin de de Caumont.

Digitized by Google

superposées qui supportaient un plafond (1) également en briques et sur lequel reposaient des baignoires.

Ces baignoires, de mêmes dimensions que l'hypocauste, étaient construites en béton. A leurs deux extrémités, des conduits pour la fumée et la chaleur (2) sortaient des fourneaux. Les tuyaux qui s'élevaient au-dessus des baignoires portaient la chaleur dans les étuves et autres parties de l'établissement. Nous avons compté jusqu'à douze de ces conduits sur le fond d'un même hypocauste ; ils étaient placés sur deux rangs et liés par du ciment. Sur le devant du même fourneau il n'en existait que huit.

L'extérieur de l'édifice devait être embelli d'une belle architecture, si l'on en juge par les fragments de colonnes que nous y avons retrouvés, les chapiteaux, la base des fûts et tout l'appareil d'une brillante construction. Ces fragments ont pu servir à faire connaître quel était alors l'état de la sculpture et à nous fixer sur l'âge du monument. Si nous ne nous trompons pas, ils étaient de l'époque de la décadence de l'art que l'on peut rapporter au commencement du IVe siècle. Deux de ces chapiteaux (3) sont actuellement au musée de la ville, quelques fûts sont encore à l'entrée du jardin qui précède le bain. Divers ustensiles furent trouvés pendant les fouilles de 1811. C'étaient des fibules, des épingles, un strigile, des vases de plusieurs formes, des olea, enfin un grand nombre de médailles des siècles antérieurs à la construction de l'édifice, ainsi que plusieurs gemmes gravées (4).

La découverte des bains de Saintes attira, dans les temps, plusieurs savants distingués (5) qui visitèrent les ruines. M. Chaudruc de Crazanne en a donné une description, M. de Caumont en

---

(1) Voir dans l'*Atlas* de de Caumont planche ; dans Chaudruc de Crazannes, *Antiquités*, la planche VII, et ses descriptions, p. 43.

(2) Voir, dans le tome III du *Cours* de de Caumont, son observation relativement aux ardoises placées à la jonction des tuyaux.

(3) « Deux chapiteaux, dit Chaudruc (p. 46), l'un dorique, l'autre corinthien ont été retirés de la fouille. » Il donne le dessin de corinthien qui n'est pas corinthien, planche III, n° 2. L'abbé Lacurie dans son *Guide des visiteurs du Musée*, note sous le n° 89, chapiteau dorique à colonne cannelée en spirale, tiré des fouilles aux thermes en 1817. Grâce au dessin, nous pouvons en reconnaître un au musée. Il est sur une colonne, à droite en entrant, à gauche de la première baie.

(4) Chaudruc, *loco citato*, p. 45.

(5) Ce bon Moreau reste toujours dans l'imprécision. Pourquoi n'a-t-il pas nommé des savants ? Millin est du nombre.

Digitized by Google

a parlé dans son *Cours d'antiquités*, M. Massiou dans son *Histoire de Saintonge*.

Les fouilles ayant été arrêtées, l'on était resté dans le doute si ces bains avaient été particuliers ou publics, lorsqu'en 1840, le propriétaire de la partie culminante du coteau, faisant creuser une glacière (1), fit remuer de nouveaux terrains, et alors se montrèrent d'autres murs antiques qui étaient une continuation des bains. On découvrit des portions d'hypocaustes et une place inclinée qui semblait destinée à un jeu de boules (*sic* !). L'étendue de ces terrains fouillés, cette année, était suffisante pour faire adopter l'idée de bains publics, mais il n'y eut plus de doute à cet égard quand, en 1846, furent faits des grands terrassements pour ouvrir une rue sur le coteau qui dominait les bains, terrassement qui s'étendait depuis l'église de Saint-Vivien jusqu'au lieu de la Rousselle (2).

Parmi le grand nombre de constructions romaines qui furent dégagées des terres sous lesquelles elles avaient été enfouies, l'on reconnaît une rue de plus de [ ] mètres qui occupait la partie culminante du coteau et l'on remarqua, sur les versants de l'est et de l'ouest, une quantité de fondements de murailles, des débris de monuments importants comme fûts de colonnes et surtout des dalles et canaux qui devaient apporter l'eau aux bains. La rue romaine dont le *nucleus* et le *statumen* se voient encore sur une coupe du coteau se trouve parallèle à celle que l'on creusa auprès en 1847. C'est sur cette antique rue que s'élevait la façade du bâtiment des thermes, où devait être du moins la principale entrée (3). On conserve encore, dans les jardins attenant aux diffé-

---

(1) M. Lesueur.

(2) C'est la rue de la Roche, tracée par le curé de Saint-Vivien, Daunas, dans le terrain appartenant à Mme Françoise-Hortense de Montalembert, femme de Pierre Vigoureux de la Roche, qui l'hérita de son père, Casimir de Montalembert, lequel l'avait acquis le 11 juin 1830 d'Anne Drouhet, veuve Daniel Bodin. Le plan de 62 lots, le cahier des charges sont en l'étude de M. Forlacroix. Moreau écrit ailleurs : « Cette rue romaine sortait, paraît-il, du Capitole, passait par le bosquet de l'hôpital et se terminait à la *porte* (*sic*) de la Rousselle. Nous l'avons observée l'espace de XXX (*sic*). C'est entre cette rue et l'établissement de bains, découvert en 1809, qu'on mit au jour plusieurs piscines, dont l'une avait 20 pieds carrés »

(3) C'est dans la portion du terrain concédé à M. de Beaucorps que nous vîmes, pendant les déblais, de (ou la) vaste piscine destinée (*Moreau écrit au singulier même quand il veut mettre le pluriel*) au bain commun, probablement un *frigidarium* et divers canaux ». Il parle de pierres ayant six pieds de long en forme de dalles, qui restèrent entassées le long de la rue.

Digitized by Google

centes maisons construites depuis sur ces lieux, des débris de statues et des fragmens d'architecture qui décoraient les bâtiments. Mais ce qui parut le plus important comme indice d'un grand établissement de bains publics furent les diverses piscines et réservoir confectionnés en béton. Ces bassins occupaient le voisinage des hypocaustes et communiquaient par des canaux aux parties les plus anciennement découvertes. On remarquait des dalles également en béton qui servaient à l'entrée et à la sortie des eaux. Non loin de là était un aqueduc voûté, en pierre de petit appareil, lequel était absolument semblable à celui rencontré dans les communes de Fontcouverte, de Vénéran et du Douhet. Il passait sous le moulin dit de la Mission (1), et les eaux, dirigées vers le nord, arrivaient à la piscine indiquée plus haut. En 1851, de nouveaux déblais opérés près du quai de La Rousselle pour la construction d'un magasin, chez M. Rouyer (2), donnèrent lieu à la découverte d'une autre portion du *balneum*. Ce furent des chambres pour les bains chauds avec un appareil particulier de chauffage. Ce furent des salles pour les étuves, un *apoditerium*, où l'on se déshabillait, un *sudatorium* pour suer, un *unctuarium* pour se parfumer, un *caldarium* parqueté de fort belles mosaïques dont l'étendue était de 5 m. 40 sur 3. Ce caldarium, très remarquable, fut la curiosité publique, un objet d'admiration. Au fond était une niche d'un mètre de largeur offrant encore les traces d'un piédestal où avait été probablement placée la statuette qu'on trouva renversée auprès. Un fût de colonne [ ] deux mètres de hauteur, qu'on rencontra également, était, à ce qui paraît, une des deux colonnettes qui ornaient les deux côtés de la niche. Une jolie piscine ou baignoire occupait une partie du *caldarium* ayant deux mètres vingt centimètres, sur deux mètres. Elle pouvait contenir plusieurs personnes. Le rebord avait 75 centimètres de hauteur, on distinguait le montoir pour faciliter l'entrée des baigneurs dans la piscine et l'ouverture d'écoulement d'où les eaux se déversaient dans les dalles sinueuses qui étaient pratiquées sous le pavé des salles voisines.

Ce qui donnait du prix à cette piscine était la mosaïque qui la couvrait intérieurement et extérieurement, la même qui déco-

(1) Il avait été construit avant 1789, sur l'aqueduc dont on voit une coupe dans le jardin du propriétaire Grenon. (Note de l'auteur.)

(2) Ces magasins, aujourd'hui de la maison Guillet, sont à droite (vus du quai) et séparés par une rue de la partie jusque là décrite.

Digitized by Google

rait le pavé du caldarium. Elle était formée de cubes de deux à trois lignes en matière blanche et noire, formant des dessins en palmettes, échiquiers et triangles.

Ces diverses fouilles, exécutées sur trois hectares de terrain ayant signalé partout des traces de *Balnea*, ne laissent plus de doute qu'un grand établissement public n'ait existé dans l'antique cité de Mediolanum.

Sur d'autres points du département de la Charente-Inférieure, furent encore découvertes des constructions qui se rapportaient à des bains romains, mais ils n'avaient pas l'importance de ceux de Saintes. Nous citerons les bains de Novioregum (Toulon) (1), ceux de Bernay, ceux de la Grande Evrie, commune de Saint-Just.

N. Moreau.

LA SAINT-FIACRE A MORTAGNE-SUR-GIRONDE

L'auteur de cet article se rappelle avoir présenté quelques notes sous la rubrique *Questions et Réponses* dans le nº VIII de la *Revue*, pp. 458-459 (1888) sur la grande foire et frairie de la Saint-Fiacre, à Mortagne-sur-Gironde, l'une et l'autre se confondant ensemble pour les nombreux visiteurs qui les fréquentent de bien loin à la ronde. Mais en donnant certains détails qui appartenaient plutôt à la légende ou ne touchaient que superficiellement à l'histoire, nous n'avons rien produit sur l'origine elle-même de ces réunions annuelles accompagnées de réjouissances populaires, sinon qu'elles remontent à une époque indéterminée relativement très ancienne.

Ayant trouvé dans nos plus récentes lectures quelques glanes intéressantes, soit dans des ouvrages connus, soit dans ceux plus nouvellement parus sur l'histoire de la France aux temps héroïques du moyen âge, nous avons pensé, en les recueillant, donner à cette question que nous n'avions pas perdue de vue, une solution documentée d'une façon quelque peu plus satisfaisante.

Rappelons tout d'abord qu'il y avait à l'époque précitée à Mortagne une abbaye de l'ordre des ermites de Saint-Augustin, devenue depuis les guerres du xvi^e^ siècle un prieuré de chanoines de Saint-Augustin (de Chancelade), — fondé en 1113, qui étaient préposés, sous l'autorité de l'évêque, à l'administration spirituelle

(1) D'autres assimilent Novioregum à Royan.

Digitized by Google

de la contrée, établissant des prieurés-cures dans un certain nombre de paroisses des environs, c'est-à-dire que l'église y était desservie par une petite communauté de clercs et dont le chef était le prieur, et celui qui avait la charge (cura) du service religieux s'appelait le curé. Ainsi étaient constitués, dit Charles Vigen, dans ses notes d'histoire saintongeaise *Au temps passé*, publiées en feuilleton du journal *Le Saintongeais*, n° du 2 octobre 1909, une bonne partie des communautés religieuses de la contrée, où les revenus permettaient d'entretenir plusieurs clercs. Le prieur de Mortagne élu par le chapitre composé de treize chanoines avait sous sa dépendance autant de chanoines dont les noms ont été mentionnés par E. Jouan dans le *Recueil de la Commission des Arts*, II, 185-186.

Le premier prieur de cette abbaye que nous ayons rencontré, à 43 ou 45 ans de la fondation de celle-ci, est Pierre***, à qui le pape Adrien IV conféra des privilèges et droits importants par une bulle du 19 décembre 1156 ou 1158, dont le texte latin, cité par Noblet, *Histoire de Royan*, pp. 227-228, édité par Bellenand, Fontenay-les-Roses, nous a été communiqué par M. P.-Roger Clouet, instituteur communal à Mortagne.

Or ces religieux, ainsi que toutes les congrégations de leur ordre professaient leurs principales dévotions pour Notre-Dame et pour *Saint-Fiacre*, suivant la coutume de toutes les congrégations religieuses dont chacune avait son patron particulier. Cette observation se trouve confirmée par le passage suivant extrait de *Saint-Germain*, par Paul Gruyer, dans la collection *Les villes d'art célèbres*, Paris, Henri Laurens, éditeur, 1922, pp.-136-137 : Vers la fin du XVI^e^ siècle, un des compagnons d'armes d'Henri IV, René Puissant, se retira dans le petit couvent qui existait aux Loges, dans la forêt de Laye, à Saint-Germain, dont on a attribué la fondation à Robert le Pieux en 1021, et y vécut en ermite, Louis XII, l'autorisa par la suite à élever un couvent d'Augustins déchaussés auquel la cour faisait de fréquentes visites... La fête des *Loges* qui se tient sur l'esplanade gazonnée entourant les Loges, est une des plus populaires des environs de Paris. Elle commence le dimanche le plus rapproché du 25 août et dure dix jours. Elle a son origine dans la procession à la Chapelle du Couvent des Augustins, dont la Confrérie des jardiniers et horticulteurs établit l'usage au XVII^e^ siècle, le 30 août, jour de la Saint-Fiacre. Après la messe et le défilé des pèlerins, on dansait sur l'herbe. Des divertissements variés se mêlèrent peu à peu à la fête, qui devient toute

Digitized by Google

profane, avec les jeux et les saltimbanques coutumiers et des rôtisseries en plein air installées sous les arbres de la forêt.

Notons incidemment que c'est aux prières d'un frère lai de l'ordre de Saint-Augnstin, né à Marty, qui portait le nom de *Fiacre*, célèbre par sa piété, que la reine Anne d'Autriche attribuait la naissance de Louis XIV.

Bien que nous ne puissions produire aucun acte de chancellerie authentique établissant l'époque précise de la fondation de la grande foire de Mortagne, le 30 août, jour de la Saint-Fiacre, suivie ici d'un jour de réjouissance populaire, il ne semble pas déraisonnable d'attribuer, comme à Saint-Germain et dans tous les autres pays où il y avait une communauté d'Augustins, l'éclosion pour ainsi dire spontanée d'un jour de réjouissances comme prolongation de la foire populaire déjà consacrée, motivée par la mort survenue à Vincennes, le 31 août 1422, du mal dit de saint Fiacre, du roi Henri V d'Angleterre, qui, en 1421, furieux, dit le P. Giri reproduit par les Petits Bollandistes, art. Saint-Fiacre, de voir les Ecossais au service du roi de France, à la bataille de Beaugé, avait brûlé à Meaux l'abbaye de Saint-Fiacre, qui était aux Augustins.

Si nous en jugeons par l'explosion de joie patriotique qui s'est produite en septembre 1918, dans la France entière, lors de la reddition par les Allemands des provinces qu'ils nous avaient arrachées en 1870-71, nous pouvons nous faire une idée de celle qui éclata parmi les habitants de Mortagne, qui, comme tous ceux de la Saintonge, avaient souffert tant de maux dont Denys d'Auny nous a fait un sombre tableau, *Revue*, XIV, 217-221, 354-391, *La Saintonge pendant la guerre de cent ans*, où depuis le premier siège, en 1338-39, de leur forteresse, une des plus importantes du royaume, suivant Léon de Beaumont, évêque de Saintes, après quoi ils eurent encore à en soutenir plusieurs autres (voir Froissart) en 1346, 1377-78, 1406, 1420, joie qui fut partagée par toute la population de la contrée enfin délivrée des Anglais, avec la nouvelle aide des Ecossais, en nombre imposant, restés fidèles au roi de France. Les Augustins de l'abbaye de Saint-Etienne-de-Mortagne prenant part à l'allégresse commune ne purent que favoriser de nouvelles réjouissances de la population, le 31 août, lendemain de la gloire de la Saint-Fiacre, anniversaire de la mort de l'ennemi du pays, profanateur d'une chapelle de leur propre patron, regardée comme un châtiment du ciel par les pieux chro-

Digitized by Google

niqueurs de l'époque, ou comme une vengeance du saint outragé qui, par une coïncidence remarquable, était aussi le patron des Ecossais libérateurs. La disparition complète des Anglais du reste du territoire de la France ne devait cependant avoir lieu que près de trente et un ans plus tard, le 9 juillet 1453, par la défaite et la mort de Talbot, sous les murs de Castillon, entraînant la soumission de toute la Guyenne et le départ sans espoir de retour des Anglais.

Marcel Pellisson.

LIVRES ET REVUES

ODETTE V... *Mon ami Pierre Loti.* Paris, Flammarion, in-16, 265 p.

Encore un livre sur Loti ! Celui-ci est alerte, « rien de romancé », du moins l'auteur l'affirme, un tantinet de toilette comme d'usage quand on va dans le monde. Il nous montre un Loti moins rigide qu'il n'apparaissait en public. Envahi par un spleen chronique, il a cherché une diversion, il a rencontré à Rochefort une demoiselle, professeur au collège des jeunes filles, il l'a invitée à l'accompagner dans ses promenades, à déjeuner, à dîner, ce qu'elle accepta avec l'empressement et la joie qu'on devine, elle est parisienne, un peu gavroche, petite, mince, elle l'amuse, sans chasser les idées noires, mais « spontanée et sincère, elle a vu souvent tomber le masque devant son rire ou sa peine. Il devient raisonnable, attentionné presque de bonne humeur parfois. » Elle lui offre le thé, chez elle, avec une pince à sucre de 3 fr. 95, sortant des Galeries, et dans son trouble (— pensez donc, recevoir Loti !) elle oublie de retirer l'étiquette !... et Loti la vit !... Il sourit seulement.

Cette distinction, cette longue fréquentation, les conversations d'un homme si illustre ont trop flatté cette jeune et spirituelle personne — quelle femme eût été insensible à pareil honneur ? — pour qu'elle n'ait pas conservé le souvenir fidèle — aidé d'ailleurs par un journal rédigé au jour le jour et un paquet de deux cents billets — de ses moindres paroles, pieusement recueillies, de ses moindres gestes soigneusement notés.

La confidente a amassé ainsi un trésor d'autant plus rare et

Digitized by Google

précieux, qu'au témoignage du préfacier, qui a toute autorité pour parler savamment, elle a vu « un Loti qui n'avait pas l'habitude de se laisser découvrir par qui que ce soit sous sa véritable apparence ».

Une si belle trouvaille ne pouvait rester cachée sous le boisseau ! Quelques feuilles détachées, quelques billets choisis la répandront parmi un public inlassablement friand de la moindre anecdote sur l'auteur de tant de romans célèbres. Le livre est d'ailleurs à double détente ! S'il n'ajoute qu'un pâle rayon à l'auréole de l'Immortel, son auteur, très adroitement, tire une lettre de change sur la postérité. Les biographes du romancier citeront Mme Bourassin, née Clara Dropp, dans le cercle de ses grandes intimes.

Médecine du passé en Aunis et Saintonge. M. le docteur Torlais a condensé en 50 pages des notes sur les épidémies en Saintonge et en Aunis, pendant les XV^e^, XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, qu'il a recueillies dans nos volumes d'*Archives* et autres livres et aux archives départementales. C'est un travail qui dénote une grande patience, dont il faut le remercier avec reconnaissance, chapitre nouveau à ajouter aux *Notes sur la médecine de jadis, dans la Saintonge méridionale* du docteur Vigen, parues dans les tomes XXVIII et XXIX de notre *Revue*. Le sujet est à la mode.

Par le titre qu'il adopta, le docteur Torlais ouvre un horizon vaste qui, en résumé est assez borné. Mais en restant dans ses limites restreintes, on peut regretter qu'il ait trop négligé certaines notions essentielles. Pourquoi, par exemple, ne dit-il rien de la thériaque, le remède classique de l'ancienne pharmacopée, bonne à tous les maux, soumise à des règles quasi sacrées et aussi à un peu de mystère.

Notre *Revue* et le *Recueil de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure* lui auraient fourni matière à quelque paragraphe qui n'aurait pas été importun. Un médecin de Saintes, Isaac Thomas de Riollet, a publié un livre, rare aujourd'hui, *Remarques curieuses sur la thériaque et l'orvietan.* Bordeaux, par G. de La Court, 1665. Christophe Polony, célèbre orviétan, a exercé passagèrement à Saintes (*Recueil.* tome X). Il n'aurait pas été déplacé d'en parler dans le livre sur la médecine du passé.

Quatre-vingts pages sont consacrées à sept médecins : Venette, Richard, qui eut peut-être l'idée première du vélocipède (de Ri-

Digitized by Google

chemont l'a soutenu), *l'expérimentation de l'œuvre de Réaumur*, Pierre Chanet. Bridault, que sa médication par la carotte rendit célèbre, l'affaire de Nicastro qui refusa de passer devant des examinateurs rochelais, Boyveau-Laffecteur. Là encore, notre auteur aurait eu profit à ouvrir nos *Archives* et notre *Revue* aux bons endroits. Il ne sait (p. 118) ce que devint Nicastro en quittant La Rochelle. Il se réfugia à Saintes où un chanoine du nom d'Hérisson, peu tolérant, lui administra une gifle parce que, disait-il, Nicastro lui avait donné « un coup de coude dans l'estomac », geste malheureux dont il dut faire excuse en bonne forme par devant témoins et notaire. (*Archives*, II, p. 245, VII, p. 441.)

M. T. accepte sans réserves le lieu de naissance de Boyveau à Saint-Ciers du Taillon. C'est contesté (*Revue*, t. XXVI, 61). Le nom *Laffecteur* ne serait pas celui d'un ancien inspecteur (*Ibidem*, p. 63). D'autre part, sa petite fille, Noémie Dide, assure que son grand-père était d'une famille rochelaise (*Ibidem*, XXX, p. 98), mais le docteur Vigen le croit des environs de Saint-Genis (*Ibidem*, XXXI, p. 61). M. le docteur Torlais a là un beau champ de découverte.

Ces remarques n'amoindrissent pas le réel mérite d'un livre qui peut être amélioré, mais qui, tel quel, est une source d'information sérieuse. Les livres sur la médecine en Charente-Inférieure n'abondent pas. Celui de M. Torlais, avec les réflexions d'un homme compétent qui accompagnent les faits relatés, ne peut manquer de rendre des services.

CH. D.

MUSSET Georges, *Glossaire des patois et des parlers de l'Aunis et de la Saintonge*. Ce tome deuxième (657 p.) contient en plus du *Glossaire*, qui ne change pas de caractère, chargé de variantes en surabondance du même mot et de mots qui ne sont que de mauvais parlers personnels et de ceux qui sont de partout, 23 pages de biographies des auteurs et de plusieurs patoisants (c'est bien), et de deux suppléments. Déjà ! pour A-E, c'est-à-dire les deux volumes parus. Quand le premier a épuisé sa liste, le second recommence ! Ce système n'est pas à recommander. Je le connais pour l'avoir vu déjà usiter dans une grande publication, en dix gros volumes. Les suppléments disséminés, à la fin de volumes différents sont difficiles à trouver, même quand on est averti. Si les auteurs récoltent d'autres mots en A B C D, les mettront-ils dans le troisième volume ? puis dans le quatrième, avec E F à suivre ?

Digitized by Google

On formera des suppléments qui rempliront le quart du volume. Il eût été plus pratique d'attendre la fin de la publication, de faire deux volumes des suppléments si c'eût été nécessaire, ou tout au moins, de leur donner une pagination spéciale qui aurait permis de les réunir plus tard en volume.

Quoi qu'il en soit, tous les Saintongeais, de Saintonge ou déplantés, agiraient sagement en se procurant, dès maintenant, les deux volumes et de continuer ! Ils seront peut-être moins disposés, quand il y en aura cinq ou six de publiés. Or, c'est un ouvrage qu'il faut mettre sur un rayon de sa bibliothèque.

Bulletin de la Société du Protestantisme français, 1930. *Les esclaves chrétiens au Maroc*, du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle.

Résumé très utile par M. Ch. Serfass des documents empruntés aux *sources inédites de l'histoire du Maroc*, de M. de Castries, au *Bulletin* de la même Société, à la *France protestante*, etc. Tout le monde a plus ou moins entendu parler de l'œuvre du rachat des prisonniers, de l'ordre des Trinitaires (fondé en 1198), de celui de Notre-Dame-de-la-Merci (fondé en 1218). Comme les catholiques, les protestants quêtaient pour leurs coreligionnaires. Ils se servaient, au XVII^e^ siècle, de l'intermédiaire des Trinitaires ou d'un laïque. Le consistoire de Saintes envoya 3.177 livres de 1657 à 1681 à La Rochelle « où avoit accoustumé de passer le nommé Roy allant en Barbarie ».

Dans la liste de 56 captifs rachetés à Salé en 1674 on trouve Antoine Mettayer, de Nancras, 27 ans ; Antoine Rabat, d'Archiac, 20 ans ; Etienne Renault, d'Oléron, 24 ans, pris en 1668 ; François Gaillard, de Tonnay-Charente, 50 ans ; Jean Caillon, de La Rochelle, 22 ans ; Mathurin Marcous, de Rochefort, 28 ans ; Pierre Cochon, 53 ans, et Pierre Mouchet, de Talmont, 23 ans ; Pierre Leguay, 32 ans, et Pierre Chevallier, 18 ans, de La Rochelle ; Pierre Menore, de La Rochelle, 44 ans.

En 1931, M. Reveillaud reprend la vieille question de Samuel Champlain, de Brouage, ses origines et ses affinités protestantes. Rien de neuf. Il incline à croire Champlain d'origine provençale parce que son oncle était surnommé « le capitaine Provençal ». Le prénom de Samuel donne toujours lieu à la présomption protestante, mais cette discussion est bien oiseuse, puisque Champlain fut catholique, au moins de son âge tendre à sa mort. Le prénom d'Antoine de l'oncle de Champlain n'est pas biblique.

Digitized by Google

M. R, assure que le nom de Champlain n'est pas Saintongeais parce qu'il ne connaît pas en Saintonge un bout de terrain de ce nom. En connaît-il davantage en Provence ?

Comptes-rendus des Séances de l'Académie des Inscription et Belles-Lettres, janvier-mars 1931. M. Antoine Thomas fait savoir que la courtillière, la grande ennemie des jardins potagers, était connue des Grecs, sous le nom de *prasocourides*, ravageant les laitues, et autres légumes.

RODOCANACHI. *Histoire de Rome. Le Pontificat de Léon X.* (1515-1521), un volume in-4° illustré de nombreux hors-texte. Paris, Hachette.

Ce Médicis, élevé au pontificat à 38 ans, fastueux entre tous, protecteur de Raphaël, obtint de Charles VIII l'Abbaye de Fondouce en commande, alors qu'il pouvait avoir huit ou neuf ans. C'est un mince détail dans une vie si remplie d'actes plus mémorables, que l'auteur n'a pourtant pas manqué de rappeler.

La question est de savoir s'il en a réellement joui. L'abbaye du Pin en Poitou lui fût aussi attribuée, mais l'opposition des moines retarda très longtemps l'entrée en jouissance.

PAPY. *Les marais salants de l'Ouest.*

Tableau large et pourtant très documenté, très étudié, de l'industrie salicole depuis dix-neuf siècles, mais plus particulièrement depuis le XVI^e^ siècle, tout le long des côtes de Bretagne, de Vendée et de Saintonge. Toutes les familles saintongeaises possédaient, au début du XIX^e^ encore, des *livres* de marais salants, d'un très bon rapport, les sauniers étaient nombreux, mais, il est facile, en ouvrant les livres de comptes de nos pères, de voir la décadence succéder à la prospérité dont jouirent nos grands-pères, et les propriétaires vendre avec empressement à vil prix — aux sauniers — les aires achetées cher. L'histoire des salines de Marennes se compose de périodes alternées de grande richesse et de détresse. L'établissement des aires coûte très cher, l'entretien est dispendieux, si l'été se comporte mal, s'il est pluvieux, s'il n'est pas suffisamment chaud et favorisé par le vent, la récolte sera nulle ou peu abondante. Les prix s'en ressentent, on s'en aperçoit quand on a eu sous les yeux les contrats de fermes à différentes époques. Les droits pèsent très lourds, provoquent même la révolte et la contrebande. Le commerce est soumis à

Digitized by Google

des formalités gênantes. Et cependant le sel de Saintonge passait pour le meilleur d'Europe. L'Etat avait intérêt à en faciliter la consommation. Nombreux navires étrangers venaient charger à Brouage : suédois, anglais, hollandais. L'activité commerciale fut active aux XIII^e^ siècle et siècles suivants, jusqu'au jour où Colbert invente la Compagnie du Nord pour « arracher aux mangeurs de fromage » leur rôle lucratif. L'agence est fixée à La Rochelle, en 1669, liquidée en 1677, et sept ans plus tard la Compagnie disparaît. La concurrence des sels portugais et espagnols, cependant inférieurs en qualités aux nôtres, cause un préjudice considérable aux sels français. La décadence s'accentue.

Les claires, les parcs à huîtres, les pâturages accaparent aujourd'hui l'activité des riverains de la Seudre.

M. Papy expose la situation avec une clarté et un agrément parfaits. Il pousse son étude jusqu'à nos jours, très documentée, ainsi que le prouvent les références aux ouvrages spéciaux à la question et aux archives, comme les mémoires de Masse.

Revue celtique, tome XLVII, p. 427.

Dans un article tout en hypothèses construites sur les quatre seules inscriptions gallo-romaines périgourdines, mentionnant le dieu d'une source *Telo* et sur le nom de *Telo Martius* (Toulon, Var), M. Aebischer (plus hardi que M. Maver) rattache tous les Toulon, Touron, Taillon à la *Divinité aquatique Telo*. « S'il n'y a eu que la région de Périgueux à nous conserver des inscriptions portant le nom du dieu Telo, il n'est pas impossible que ce génie aquatique ait été connu sur un territoire beaucoup plus considérable. Et de même que tant de sources, de fontaines, de ruisseaux et de fleuves nous ont conservé le nom de divinités gauloises, *Telo* a *pu* donner son nom à des cours d'eau lui aussi, ou mieux, il a *pu* s'identifier avec des cours d'eau lui aussi ; et s'il se trouve que des noms de lieu s'appellent *Toulon*, cela s'explique par le simple fait que l'endroit habité a tiré son nom de celui d'un cours d'eau ou d'une source, habitat jadis du génie *Telo*, mais qui, au cours des siècles, a *pu* perdre cette dénomination, qui n'a été conservée, au contraire, que par telle localité qui s'élevait là. »

D'après cette théorie nous devrions trouver trace d'un génie Telo dans une foule d'endroits. Nous avons un Toulon, à 200 kilomètres d'un ruisseau, le *Taillon* (que M. A. fait dériver de Telo), qui n'a jamais servi qu'à distinguer une commune, Saint-Ciers,

Digitized by Google

d'une autre de même nom. Notre Toulon est soit le monticule, soit le village assis à sa base, connu depuis des siècles sous le nom de Camp de César, à l'orée de la Saintonge.

Le village n'a jamais eu que des puits, ce qui n'est pas difficile parce que, le terrain étant très bas, il suffit de creuser. Cependant, il y a deux ans, les puits tarirent, un carrier, en extrayant de la pierre, découvrit subitement une source qui paraît puissante. Ce n'est donc pas elle qui a pu être l'habitat de Telo. Du reste, M. Aebischer, en cherchant un dieu Telo partout, ne commet-il pas une erreur ? Comment admettre que tant de sources fussent au même dieu ? Chaque fleuve, chaque rivière, chaque source avait son nom spécial. Il le reconnaît. Il n'y a pas trois Sequana ni deux, ni deux deus Nemausus.

Notre Toulon est proche de marais et d'une rivière qui, jadis, avait plus d'eau qu'aujourd'hui. Aucune source ancienne. Le *terrier* de Toulon a 39 mètres de haut et commande un carrefour de quatre chemins et d'autres chemins dans un voisinage immédiat. Nous retrouvons ailleurs ces caractéristiques.

Toulon-sur-Allier est une colline de 300 mètres de haut ; Toulon-sur-Arroux couronne une colline au confluent de deux rivières qui ont chacune un nom ; Toulon-sur-Marne est au bout d'un court massif de 239 mètres de haut, appelé Mont Aimé, qui domine les célèbres marais de Saint-Gond. En Meurthe-et-Moselle, Mont-Toulon est coté 375 mètres. Toulon, Telonnum, de l'itinéraire d'Antonin (Liposthey d'aujourd'hui), est à 68 mètres au-dessus de marais. Plusieurs de ces Toulons sont au nœud de deux chemins ou de quatre ou cinq routes, et à proximité des limites de deux provinces gallo-romaines limitrophes, Liposthey, Toulon-sur-Arroux, Toulon-sur-Allier et le nôtre.

Une distinction très tranchée s'impose donc entre le *Telo* de Périgueux et les Toulons qui, tout en ayant un caractère *aquatique*, ne sont pas hydronymes. Holder distingue : *Telo Martius* des Toulon qu'il tire de *Telonnum*.

Toulon-sur-Arroux inscrit sur la Table de Peutinger, Tellonium des Landes, porté sur l'Itinéraire d'Antonin, sont des mansions bureaux de douanes, ainsi que leur nom l'indique. Nul doute que le nôtre n'ait la même destination. C'est la possibilité que M. Jullian admet (*Revue des études anciennes* 1903, p. 129).

Une autre remarque se présente à propos des Toulons. Sauf Toulon-sur-Arroux et celui des Landes, les documents qui les relatent sont rares et généralement du moyen âge.

Digitized by Google

Notre Toulon, *vicus*, est gallo-romain ; différents objets de cette époque y ont été recueillis. Mais je ne sache pas qu'il soit cité dans aucune charte. Cependant le terrier a été habité. Des ruines entourées de fossés subsistent. Elles ne paraissent pas romaines, Quicherat ne les datait que du IXe siècle. Une inscription d'un âge déterminé et énigmatique y a été ramassée (*Revue des études anciennes* 1903).

M. A. donne Touron comme une forme issue de Toulon. Je connais un Touron éloigné de toute source de toute rivière, dans un pays sec, qui ne se procure d'eau que par des puits ou des citernes qui tarissent l'été. Ch. D.

Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle et Saintes 5 septembre 1931. *Brève histoire du grand séminaire de La Rochelle*, créé par Louis XIV en 1664.

Revue scientifique (Revue rose), 12 septembre 1931. — *Etude d'ethnographie agricole*; *les survivances préhistoriques*, par M. Franchet *L'écorçage des arbres.*

Pour écorcer les arbres — au printemps — on s'est servi de tout temps d'une spatule qui, suivant les époques, a été successivement en pierre, en os ou en acier Dans la grande industrie, aujourd'hui, l'écorçage est mécanique, se pratique en décollant l'écorce à l'aide de la vapeur d'eau L'auteur reproduit des écorçoirs, des herminettes en pierre ou grès de la région du Grand-Moron (Loir-et-Cher) Montmorency. Les premiers vêtements ont été des herbes et des peaux d'arbres tressées. On en voit même chez les peuples sauvages.

Bulletin philologique et historique du Comité, 1928-1929, p. 65.

1582, 4 mars. Lettre du maréchal de Matignon à Etienne de Borda, datée de Cognac.

Encore un roman dont l'action se passe sur nos côtes. Effet d'une villégiature de l'auteur ! M. Jean Mauclerc publie dans *Le Temps*, fin septembre-octobre 1931, *Le Pavillon à l'Aigle blanche.*

Il s'agit d'une famille royale, d'un jeune roi qui cherche à Royan, « la perle de notre rivage atlantique », une amélioration à sa santé. Par les soins d'un précepteur français, Clinchant, né à « l'ombre du clocher de Saint-Eutrope de Saintes », il a loué une superbe villa, *La Néréide*, etc...

Luçon. Imp. S. Pacteau.

Digitized by Google

REVUE
DE SAINTONGE ET D'AUNIS

REVUE DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE

VARIÉTÉS : *Baronnie de Champdolent*, par M. l'abbé Belliard ; *Epigraphie* (Neuillac) ; *Le monument de Burgaud des Marets*, inauguration.

LIVRES ET REVUES : *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* (porte à faux) ; *Portus Santonum* dans *Revue archéologique* ; *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (Saint-Leger de Cognac) ; *Revue historique* (Gargot) ; *Bulletin Société du Morbihan* (école navale) ; *Bulletin Société du Bourbonnais* ; *Chant du départ des prêtres* ; *Revue du Poitou* (Francis Viète) ; *Nova Francia* (contrat de mariage de Champlain ; *La Croix de Saintonge* (Saint Vaise) ; *Bulletin Société du Périgord* (Armorial) ; *Bulletin religieux* (Grand Séminaire de La Rochelle) ; *Revue scientifique* (écorçage des arbres).

AVIS ET NOUVELLES : Adhésions ; *Siège de La Rochelle* ; île d'Aix ; Statue Biraud ; musée naval ; Saint-Trojan ; Salon ; une société millionnaire ; bustes de Balzac et d'A. de Vigny ; *Cartulaire de Saint-Cybard* ; *Station aurignacienne de la Quina* ; *Henri Rochefort à l'île de Ré*, article touristique ; *Brouage* ; Lamartine ; Sardou.

NOTES D'ETAT CIVIL : DÉCÈS : M. de Grieu ; Dr Dubois ; Mme Texier ; M. Glais ; M. Béraud ; M. Beauchet-Filleau ; M. l'abbé Gaurier ; M. L. Grasilier.

MARIAGES : De Berranger-Waubert de Gentis ; Dupin-Loizeau.

BIBLIOGRAPHIE.

BARONNIE DE CHAMPDOLENT

Les Poussard étaient originaires de La Rochelle et remontaient à Jacques, chevalier seigneur de Vandré, sénéchal de Poitou en 1399 et chambellan de Charles VI en 1401. Il était marié à Catherine de Vivonne, dame de Fors. Ils eurent : 1° Jacques, qui épousa Agnès d'Archiac ; 2° Henri, marié à Aurélie Borselle, fille de Pierre Borselle, seigneur de Lignières.

De cette alliance naquit Guy Poussard, chevalier seigneur de Lignières, conseiller du Roy en 1498. Il épousa Julienne de Polignac, qui apporta en dot la seigneurie de Brizambourg, et eurent un fils : Charles.

Charles Poussard épousa Jeanne de La Rochandry et ils eurent deux enfants : 1° Charles ; 2° Pierre.

Digitized by Google

Ils acquirent les quatre neuvièmes de Champdolent, le 4 mars 1555, de Jacques de Pons et de sa femme dame de Mirambeau. Les vendeurs cédaient aussi leurs droits et actions sur toute la baronnie et ce en conséquence de la cession et transport faite auparavant aux dits Poussard par François de La Trémouille du droit de réméré de la troisième partie de la baronnie de Champdolent, Bords et Archingeay.

Les archives des Deux-Sèvres : E. 186, conservent l'hommage, rendu le 27 décembre 1555, par Pierre en son nom et en celui de Charles son frère, comme seigneurs de Champdolent, entre les mains de Geoffroy d'Angliers, chantre et chanoine de le Cathédrale de Saintes, au nom et comme député de haut et puissant seigneur Louis de la Trémouille, comte de Guise et de Taillebourg, vicomte de Thouars.

Charles mourut jeune.

Pierre Poussard resta seul en possession de la seigneurie et épousa, en 1559, Jeanne de Gontaut, fille de Jean de Gontaut Biron, ambassadeur de France auprès de l'Empereur Charles V et de Renée-Anne de Bonneval, dame de Chef-Boutonne.

Des contestations surgirent dans la suite. Pierre Poussard fit, le 24 janvier 1560, un procès à messire Louis de la Trémouille, devant le Présidial de Saint-Jean-d'Angély, au sujet de la dépendance de Champdolent vis-à-vis de Taillebourg. Il le gagna et fit signifier la sentence le 11 février 1560.

Pierre mourut peu après, entre le 16 février et le 17 juin 1569, sans postérité. La veuve épousa en 1569 Jean de Caumont.

La mort de Pierre Poussard fit passer, par héritage, Champdolent à François du Fou, baron du Vigean, de Champdolent, de Puyrenier, seigneur de Rouhers, La Pible, Saint-Mars, Bords, Ars, Saint-Jay, La Gruzalière.

Au risque d'être accusé de longueur, nous reproduisons ici ce que nous avons trouvé sur ce personnage dans *La France protestante* de Haag, p 377.

« François du Fou, baron du Vigean, d'une des plus anciennes familles du Poitou et un des chefs les plus influents du parti huguenot. Au premier appel de Condé, du Vigean prit les armes et rejoignit à Orléans le prince qui lui témoigna, en toute circonstance, beaucoup de confiance et d'estime. Homme de conseil plutôt que d'action, peut-être à cause de son âge déjà avancé, il ne se signala par aucun exploit militaire ; néanmoins il

Digitized by Google

jouissait d'une haute considération. « *Magna prudentia et æquitatis laude inter suos clarus* », dit de Thou. En 1572, Charles IX voulut se servir de son influence pour décider les Rochelais à se soumettre. Du Vigean, qui partageait le sentiment de La Noue sur l'inutilité d'une résistance désespérée, se prêta aux vues du Roy et se présenta, comme négociateur, devant les portes de La Rochelle où l'on refusa de le recevoir. Il se retira à Sigogne. Malgré le sauf-conduit qu'il avait obtenu des Rochelais, il y fut attaqué, blessé et dépouillé par Guimenière, lieutenant de Saint-Etienne. Sur les plaintes de Languilier, son proche parent, Guimenière fut mis en prison ; toutefois les menaces de Saint-Etienne le firent relâcher et tous deux, bien que très attachés à la religion protestante, sortirent de La Rochelle et se retirèrent dans le camp de Biron. En 1577, du Vigean, que la guerre avait forcé de chercher un asile à La Rochelle, fut chargé de conduire du secours à La Vigne, gentilhomme breton qui avait surpris Le Conquet ; mais, malgré toute sa diligence, il arriva trop tard. Il mourut peu après, au commencement de septembre, « d'autant plus regretté des protestants et Rochelais — dit La Popelinière — qu'il n'avait oncques espargné sa peine et ses moiens, pour maintenir la sureté de son party».

Marié à Louise Robertet d'Alluyé, il en eut trois filles :

1. Madeleine, femme en secondes noces de François de Pons.
2. Louise, mariée à Joachim de Saint-Georges.
3. Marie, épouse de Charles Eschallard, seigneur de Laboulaye,

Le 31 octobre 1582, Marie du Fou, dame de Champdolent, Bords, Archingeay, reçoit de Jacques Arrouet son aveu au devoir d'un mouton d'or avec la laine apprécié 40 sols, soit 26 sols 8 deniers pour les deux tiers payables à muance de seigneur et de vassal pour la terre et seigneurie de Monmouton, avec droit de basse jutice, bians, corvées, cens, rentes, etc.

Champdolent était affermé en 1598 à Pierre Eveillard, sieur de Berneri, près Saint-Savinien. *Arch. V*, 4, p. 245. Nous ignorons les conditions de ce fermage.

L'alliance des familles de Fou et Eschallard fit passer, par succession, la seigneurie aux Eschallard.

Charles Eschallard avait épousé à La Rochelle, le 30 décembre Marie du Fou, veuve de René de Tallansac, seigneur de La Bretonnière. Elle lui apporta en dot la terre de Champdolent.

Digitized by Google

Charles Eschallard, seigneur baron de La Boulaye, Châteaumur, Chaligné, Pierrefite, La Tour d'Oyre, Champdolent, Bords, Archingeay et la Groselliére, conseiller et chambellan ordinaire du Roy. capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, était en 1594 gouverneur et lieutenant général, pour Sa majesté. de Fontenay- le-Comte et pays du Bas-Poitou, vice-amiral de Guyenne.

D'une famille poitevine, qui embrassa de bonne heure la Réforme puisque nous retrouvons dès 1555, dans le Rôle des Français reçus citoyens de Genève, un François Eschallard seigneur de La Boulaye.

Charles — le seigneur de Champdolent — était fils d'Honora Eschallard et de Lucrèce de Puyguyon qui très vraisemblablement professèrent aussi la Réforme.

Il fut élevé à la cour de Navarre, nommé enfant d'honneur du jeune Henri qui, d'après d'Aubigné, lui témoigna toujours une grande faveur. Il sut d'ailleurs s'en montrer digne.

En 1576, Charles prit Civray par escalade, secondé par Boisrayon qui fut tué.

En 1580, il emporta Montaigu que la trahison de son lieutenant Butterie faillit lui enlever peu après. La ville fut démantelée à la conclusion de la paix, après avoir soutenu un long blocus.

La même année, il défit un corps de ligueurs logés dans Attigny et assista à la déroute du duc de Mercœur.

En 1585, il suivit le prince de Condé dans son expédition contre Brouage et s'y signala tout particulièrement en forçant le Pas d'Hiers. Il n'y perdit que quelques hommes, entre autres le capitaine Vignoles.

Eschallard accompagna ensuite Condé devant Angers et fut chargé de couvrir la retraite sur Beaufort.

Placé à la tête de l'avant-garde, il passa la Loire avant l'arrivée des troupes catholiques, opéra sa jonction avec Laval et prit, avec lui, la route de Saint-Jean-d'Angély où ils arrivèrent, heureusement, le 2 septembre, — selon de Thou — le 2 novembre, selon d'autres.

Ayant conservé intactes leurs deux compagnies, qui formaient un corps d'environ 130 chevaux et de 300 arquebusiers.

En 1586, il participa à la défaite du régiment de Tiercelin. L'année suivante, il combattit à Coutras, sous les ordres du Roi de Navarre avec qui il fit, en 1589, la campagne du Poitou, durant laquelle il trouva nombreuses occasions de signaler son courage.

Digitized by Google

notamment à la reprise de Marans et à la levée du siège de Montaigu par Mercœur.

En récompense de ses services, La Boulaye avait été nommé Gouverneur de Taillebourg et de Fontenay, titres auquels il ajouta, plus tard, celui de chevalier de l'ordre du Roy, de vice-amiral de Guyenne et capitaine de 50 hommes d'armes. Lorsque Henri IV eut en son pouvoir le Roi des ligueurs, il confia la garde de son compétiteur à la fidélité de son compagnon d'enfance.

Eschallard se montra digne de la confiance de son maître et le Roy, en reconnaissance, le nomma son Lieutenant dans le Bas-Poitou.

En cette qualité il fit une rude guerre aux ligueurs. En 1591, il prit La Grève, par surprise, s'empara de La Boucherie, battit les Bretons qui voulaient le secourir et se rendit maître d'un grand nombre de petites places.

En 1592, il défit le Gouverneur de La Garnache ; mais la mort interrompit le cours de ses succès. (Hagg. *France protestante*, t. IX.)

Sa femme, protestante zélée très instruite, habile et énergique, tenait à Fontenay — leur résidence — une petite cour brillante et gaie. Elle mourut au château de Mareuil, le 12 août 1612.

Gabriel de Fontaines, *Revue du Bas-Poitou* 1894, nous apprend qu'en faisant des fouilles, dans l'église de Treize-Vents (Vendée), il a trouvé le cercueil de Charles Eschallard, baron de La Boulaye, geôlier du malheureux cardinal de Bourbon, roi de la Ligue, décédé le 9 mai 1590, pendant qu'il était prisonnier à Fontenay-le-Comte.

Un énorme cœur de plomb, soudé sur le milieu de la bière, contenait encore le liquide d'embaumement. Au-dessous, était l'inscription suivante faite de petites lettres majuscules de 0.004 m. et frappées au marteau sur le métal :

Charles Eschallart, chir, (sic) *seigneur baron de la Boulaie-de Chateaumur, de Chaligné, de Pierrefite, de la Tourdoire, de Chandolent, Bors et Arcingès, et de La Grozaillière, conseiller et chambellant ordinaire du Roy. Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances. Gouverneur et Lieutenant général pour Sa Majesté à Fontenay.*

Le comté et païs du Bas Poitou et vis admiral en Guyenne.

Décéda au dit Fontenay, le dimanche cinquiesme jour de Juin,

Digitized by Google

à onze heures du matin, l'an mil cinq cens quatre vingt, quatorze (*Bullet. arch*, 14, P. 318).

Eschallard, fougueux calviniste, avait transformé en temple l'église de sa seigneurie.

Ses descendants, revenus au catholicisme, avec le Roy, la rendirent à sa destination première.

Philippe Eschallard, seigneur de La Boulaye, baron de Châteaumur, Gouverneur de Fontenay-le-Comte, après son père Charles Eschallard, lieutenant des gendarmes de la Reine, n'intervint pas activement dans les affaires des Protestants.

Il mourut à Loudun, au commencement de 1616. Quelques mois avant son décès eut lieu, le 8 septembre 1615, entre lui et François son père, la liquidation de succession de leur père Charles Eschallard, par le ministère de Gautier et de Jouanne, notaires à Poitiers.

François Eschallard eut Champdolent, Bords, Archingeay, Pierre-fite. Il était de Religion réformée.

On raconte que vers le 30 décembre 1621, étant Gouverneur de Marans, il alla voir à La Jarrie, en Aunis, M. d'Épernon, catholique, qui lui promit de lui rendre sa visite à Marans. « Vous serez le bienvenu et nous ferez honneur», répond Eschallard.

Tenant parole le sieur, d'Epernon dirigea, le même jour, sur cette place 60 gens d'armes et quelques autres compagnons.

Il avait eu soin d'envoyer, en éclaireur, un sieur Dubreuil, mathématicien de valeur, relever le plan exact des lieux et savoir s'il y pourrait loger avec ses troupes. Epernon avec des renseignements précis, se mit à leur tête. « prit le passage du côté de La Rochelle, qu'ils trouvèrent glacé, de sorte qu'il fallut, à coups de hache, faire passage aux chevaux. Dix hommes et moins auraient pu les arrêter, mais ils ne trouvèrent personne. »

Epernon entra dans Marans et poursuivit jusqu'au Château où M. de Champdolent le reçut. Le Duc se voyant le maître tira de sa poche et montra au Gouverneur une lettre du Roy lui en joignant de prendre Marans et son château.

Eschallard ne répliqua rien et s'inclina.

Le Roi, pour le récompenser, lui acheta, plus tard, le régiment français du sieur de Courlande, entretenu par sa Majesté en Hollande.

Dans les conventions secrètes entre les réformés de La Rochelle et Louis XIII, signées en passant à Montpellier, le 24 août 1622, le Roi ordonnait la destruction des forts environnant La Rochelle,

Digitized by Google

même celui de l'Aiguillon, mais « le château de Marans devait être remis entre les mains du sieur de Champdolent », c'était François Eschallard, baron de Champdolent, fils de Charles, seigneur de La Boulaye et de Marie du Père. (*Arch.*, V. 38, p. 222.)

Le 12 juin 1630, François Eschallard constitua procureur pour rendre au seigneur de Taillebourg, foy et hommage, en qualité de baron de Champdolent, Bords et Archingeay. Il avait un neveu, fils aîné, de son frère Philippe. Cet aîné, Maximillien, fut gouverneur de Fontenay-le-Comte, se convertit plus tard et recueillit la succession de son oncle François.

Maximillien Eschallard, marquis de La Boulaye, épousa, le 23 janvier 1633, Louise de La Marck, fille de Henri Robert et de Marguerite d'Authon, rendit, par procureur, foy et hommage au seigneur de Taillebourg, comme baron de Champdolent, Bords et Archingeay. Les archives des Deux-Sèvres, E-187, nous en ont conservé le texte : « Annibal de La Tremouille, chevalier, seigneur de Marsilly, Gouverneur des ville, château de Taillebourg, commissaire en cette partye, député par Madame la Duchesse de La Tremouille, épouse procuratrice générale de Mgr Henri duc de La Tremouille comte de Laval, Benon, Montfort et Taillebourg, vicomte... baron... etc... à tous ceux qui ces présentes verront, scavoir faisons que ce jourd'hui s'est présenté à nous Iaac Véron, advocat en parlement, sénéchal de Champdolent, au nom et comme ayant charge, procuration du Messire Maximillien Eschallard, chevalier et seigneur marquis de La Boulaye, baron de Chasteaumur Belleville, Champdolent, Bords, Archingeay, Gouverneur pour le Roy des ville et château de Fontenay-le-Comte, la dite procuration, en date du 22 may dernier, signé : Maximillien Eschallard, sieur de La Boulaye — Pastraud et Gilbert, notaires royaux, pour nous faire les foy et hommage lige, serment de fidélité au debvoir de 10 livres à muance d'homme, qu'il doibt à mon dit seigneur, à cause de son chasteau et Comté de Taillebourg pour les baronnie, terres et seigneuries de Champdolent et Bords et tous les droits de propriété que autrefois Messieurs les Comtes de Taillebourg ont heu en la paroisse d'Archingeay et autres mentionnés et exprimés en ma transaction, passée au château de Taillebourg, le 19 décembre 1505, entre MM. Louis Charles de La Tremouille, Madame Louise de Coëtivy d'une part, et damoiselle Catherine de Coëtivy dame de Magné ; la dite baronnie de Champdolent, Bords et autres, à présent possédées par le dit sieur de La Boulaye, par contract d'échange en date du

Digitized by Google

28 mars 1635, signé : Gilbert et Bidaud. Auxquels foy et hommage lige, baiser, serment de fidélité, nous avons tenu le dit Veron au dit nom, après qu'il a permis de payer et continuer les debvoirs dhui pour... et de rendre, dans le temps de la coutume son aveu et dénombrement par le même... confronté et nouvelles confrontations, à quoy de son consentement et à la requeste de M. Michel Meschin procureur fiscal du dit Comté, il a esté comdempné par M. Samuel Guil, sieur de Pr... juge sénéchal du dit Comté, nous présentement payer 10 livres pour mutation dont portant... d'autres droits seigneuriaux, féodaux... dubz de mon dit seigneur a protesté par exprès ; en tesmoigange de quoi nous avons signé ces présentes.

Faict et contresigné au greffe du dit Comté de Taillebourg, 16 jour de juin 1635.

Annibal de La Tremouille.

Par mandement de mon dit seigneur.

ROCQUEMADOUR, greffier.

Un parchemin du 26 juillet 1656, rédigé par Reynier et Sabourin, notaires, signé : Maximillien Eschallard, établit acte de l'aveu qu'il rendit à Taillebourg au debvoir de 10 livres à mutation de vassal, pour son hostel et chasteau de Champdolent, pour l'étendue des baronnie, chastellenie, terres et seigneuries de Champdolent, Bords, Archingeay, La Roche du Pigné, la Prévosté Isle, avec haute, moienne et basse justice, bians, corvées, etc., etc... et tous autres droits appartenant à la terre de Champdolent, le tout désigné, détaillé et confronté par l'aveu dans lequel sont aussi désignés les fiefs de Vauforesche, Gorgette, La Berlandière, Sauvaget Dudon, partie du village de Treuil, Chollet et plusieurs autres fiefs.

Le Marquis mourut en 1673 ou 1674.

Maximillien Eschallard et Louise de La Marck eurent deux enfants. L'aîné étant mort, le cadet :

Henri Louis Eschallard, dit le Chevalier de La Boulaye, capitaine aux gardes du duc de Savoie, prit le nom et les armes de La Marck et épousa Mlle Isabelle d'Héraudi de Saint-Diéry, qui mourut en 1686. (*Rev. arch. Saint.*, oct. 1909, p. 252.)

La terre et seigneurie de Champdolent faisant partie de la succession vacante de messire Henri Louis Eschallard, fut vendue 50.000 livres, le 17 août 1686, à M. de Blénac, à la suite d'un arrêt de la Chambre des requêtes au Parlement de Paris.

(*A suivre.*) V. BELLIARD.

Digitized by Google

EPIGRAPHIE

† EN ◙ CESTE ◙ MESME ◙ ANNEE ◙ 1601 ◙ ESTOIT ◙ VICAYRE ◙
M ◙ ANDRE ◙ ANGLADE ◙ E ◙ ESTOINT ◙ CENDIQ ◙
IAQVES ◙ PELETAN ◙
E ◙ LIOT ◙ IAY ◙

1601

En procédant à la réfection complète de l'église de Neuillac (mai 1931), j'ai découvert sur une pièce de bois l'inscription ci-dessus reproduite. Les lettres ne sont pas gravées, mais seulement tracées au charbon. Elles mesurent environ quatre centimètres de hauteur.

M. Naud, architecte des Monuments Historiques, a donné l'ordre de sectionner les parties inutiles de la pièce de bois et de sceller la partie supportant l'inscription, à l'intérieur de l'église, avec des pattes en bronze.

Cette inscription manuscrite sur une pièce hors de vue nous rappelle la mention qu'un employé des fermes du roi, Chaize, avait écrite sur deux chevilles de la charpente des vieilles halles du Château (cf. *Revue*, t. XII, p. 178).

A. Brunet.

LE MONUMENT BURGAUD DES MARETS

Le 20 septembre 1931, a eu lieu, à Jarnac, l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Burgaud des Marets. Œuvre du sculpteur Charentais Peyronnet, ce monument très sobre, aux lignes harmonieuses, couronné d'une coupe de fruits et de fleurs, se dresse au milieu de l'ancienne et pittoresque petite place du marché.

Sur la face principale, une fontaine, et plus haut, encastré dans la pierre, le portrait en bronze de Burgaud, très réussi, d'après le dessin de Devéria. Au-dessous ces mots :

A
BVRGAVD DES MARETS
SES CONCITOYENS ET SES ADMIRATEURS

Sur la face postérieure, au bas de laquelle court un banc de pierre semi-circulaire où pourront s'asseoir les commères, petites-

Digitized by Google

filles de celles que Burgaud a si bien fait parler, on a gravé ces lignes :

BURGAUD DES MARETS
PHILOLOGUE, BIBLIOPHILE ET POÈTE SAINTONGEAIS
(1806-1873)

PREMIER TRADUCTEUR EN FRANCE
DU POÈTE POLONAIS ADAM MICKIEWICZ.
COMMENTATEUR DE RABELAIS.
AUTEUR DE CONTES, FABLES ET COMÉDIES
EN PATOIS SAINTONGEAIS.

Le jour de l'inauguration, ce monument disparaissait sous des fleurs et des arbustes, disposés avec un goût exquis par un horticulteur de Châteauneuf.

La cérémonie se déroula dans l'ordre suivant :

Après une visite au cimetière, où trois gerbes de fleurs furent déposées sur la tombe de Burgaud des Marets, la municipalité de Jarnac et les membres du comité de Paris se rendirent devant le monument, entouré d'une foule de curieux. L'harmonie municipale joua la Marseillaise et, après une halte à l'immeuble construit sur l'emplacement de la maison où naquit Burgaud des Marets, on salua la plaque de marbre qui relate ce fait.

Aussitôt après, M. Camille Beaulieu, président du comité, remit le monument à la ville de Jarnac. Le maire, M. Ernest Merlin, remercia en termes émus tous ceux qui avaient contribué à faire aboutir cette œuvre, et particulièrement le comité charentais de Paris. M. Gaston Boucart, Secrétaire-Trésorier de ce comité, vint ensuite donner lecture des lettres d'excuses de certaines notabilités qui ne pouvaient assister à la cérémonie, puis il détailla l'œuvre littéraire du président, et donna la parole à celui-ci.

Dans un discours d'une belle envolée, M. Camille Beaulieu retraça la vie curieuse du savant Burgaud, ignorée de beaucoup de ses compatriotes. De larges extraits de ce discours ont été publiés par *La Petite Gironde* et par la *Gazette d'Aunis*.

Le comité de Paris avait eu la touchante pensée d'associer au grand disparu les enfants de Jarnac morts pour la Patrie. Une immense et superbe couronne de fleurs naturelles, aux couleurs nationales, fut déposée au pied du monument du souvenir par une jeune fille costumée en saintongeaise, dont l'énorme coiffe, toute en dentelle, ravit d'admiration les étrangers et les Parisiens qui assistaient à la fête.

Digitized by Google

A midi, les notabilités, la municipalité et les membres du comité de Paris, se retrouvèrent dans la salle des fêtes de l'Hôtel de ville où fut servi, non pas le vulgaire et traditionnel banquet, mais un vrai déjeuner amical pantagruélique, composé de mets saintongeais, cuisinés avec art, arrosé des meilleurs crus et de la plus vieille eau-de-vie de Cognac. Voici du reste le texte du menu, pour satisfaire les curieux de gastronomie :

Collation dau 20 septembre 1931
à la mémouère d' Burgaud des Marets

MENUT

Amuse-ballots aghencés d' beûrre et d' racllе.
Heûtres, sauciss' au vin bianc.
Chaudrée.
Monghettes d' Marans au Beûr' chérentais.
Ghigot sintongheais.
Creu Chérentais.
Jeau d' grain sauté d' la Chérente.
Vardure vinaigrette.
Formaghe.
Pouères, poumes, rasins.
Ambiets secs
Vin bianc et rougheaud.
Bourdâ ancien.
Champagne.
Café, Cougnat.

Pas de discours, mais des toasts, des anecdotes, des chansons patoises et, surtout, des allocutions spirituelles de notre confrère Clément Villeneau.

Dans l'après-midi, sous un soleil splendide, une foule enthousiaste se dirigea vers le très beau parc de l'ancien château de Jarnac, baigné par les eaux claires de notre Charente, où devait avoir lieu la kermesse.

Un pittoresque théâtre de verdure avait été édifié au milieu des arbres centenaires. C'était le plus beau décor qu'on pût rêver pour la représentation de *La Maleisie a Piarre Bounichon* : farce de la femme muette, exploitée jadis par Rabelais et par Molière, et transportée en notre patois par Burgaud des Marets, dont les rimes gauloises firent pouffer de rire l'assistance.

Digitized by Google

Cette ravissante comédie fut fort bien jouée par une troupe locale, sous la direction de l'inimitable barde saintongeais Goulebebenèze. Ensuite jaillirent des chansons, des bals, des récitations patoises, entrecoupés de morceaux de musique, artistement interprétés par l'Harmonie de Jarnac.

Et la nuit tomba lentement, amoureusement, estompant les frondaisons dorées du parc, tandis que la foule s'écoulait, par groupes, comme sur une toile de Watteau.

B.

LIVRES ET REVUES

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 1930. M. Aubert (p. 130) lit une étude de M. l'abbé Plat sur un cas de porte à faux au clocher de Saint-Genest-de-Lavardin, qui débute ainsi :

« L'artifice qui consiste à construire un mur, un pilier, un contrefort en porte à faux pour mieux combattre une poussée, se rencontre assez fréquemment à l'époque gothique... M. Ch. H. Besnard a retrouvé une disposition analogue au déambulatoire de Saint-Eutrope de Saintes (*Bulletin monumental*, tome LXXXVI, p. 376. Si la nef de Notre-Dame du Port peut bien remonter au milieu du XII[e] siècle, j'estime que le déambulatoire de Saint-Eutrope appartient aux dernières années du siècle précédent... »

A Troyes, quelqu'un lit la *Revue de Saintonge et d'Aunis* ! Le tome de 1930 des *Mémoires de la Société académique du département de l'Aube* cite les « curieux détails sur les faïenceries de Saint-Martin-les-Angoulême et de Chatres (jolies reproductions de porcelaines décoratives) » ; l'excellent article sur Ausone. Remerciements,

Revue archéologique, tome XXXI, 1930.

M. le Commandant Derancourt reprend une vieille question et la résout contrairement à tout ce que l'on avait proposé jusqu'ici. Où était le *Portus Santonum* ? On avait admis que les *coordonnées géographiques* de Ptolémée étaient fausses, et que même avec des corrections on n'arrivait pas à un résultat convenable. Sous ce titre, l'auteur — un mathématicien — nous apporte une nouvelle théorie qui ne saurait être résumée ici. En somme, il accepte les chiffres de Ptoléméе, et, en les combinant avec les observations

Digitized by Google

géologiques, conclut que « les coordonnées trouvées pour le *Portus Santonum* nous éloignent beaucoup des théories émises par les divers auteurs qui ont voulu placer ce port dans les anfractuosités de nos côtes actuelles. Il n'est pas douteux que ce port était situé bien au sud des côtes de l'île d'Oleron. Cette île a été nécessairement formée et détachée du continent avant l'île de Ré et *Portus Santonum* a disparu dans les flots de l'océan antérieurement à la formation oléronnaise. Le travail de destruction a commencé entre ce port et l'extrémité du promontoire par la rupture du seuil de moindre résistance, marqué de nos jours par la dépression perpendiculaire au monoclinal à la hauteur de latitude de 46° 4. Quant au sommet du promontoire, sa disparition définitive au-dessous des flots ne s'est produite que très tard, après la formation d'Oléron, car il existe au sommet d'un récif un bloc rocheux, en forme d'aiguille, appelé la *Pierre-levée*, dont la pointe se trouve à 3 m. 50 à peine au-dessous du niveau des basses mers. » Toute cette théorie est résumée dans une carte. Le portus serait au-dessus de Royan, en pleine mer, au delà de Cordouan. La Charente se jetait dans l'océan, en face des Sables-d'Olonne ! Massiou s'était contenté de « l'ouverture du Pertuis d'Antioche », mais, sagement, il n'avait pas « essayé de pénétrer les mystères d'une révolution géographique déjà cachée par plus de deux mille ans. »

Inutile de souligner combien ce système est étrange. Claude Ptotémée vivait au second siècle de notre ère. Pline vivait au premier siècle et connaît in Aquitanico sinu Uliarius. Sidoine Apollinaire (1re moitié du IVe siècle) vante les petits lapins de l'île.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1931, p. 13.

M. Martin-Civat observe que l'année 1931, amène le neuvième centenaire du prieuré saintongeais de Saint-Léger de Cognac. Guillaume, comte de Poitiers, entre 1016 et 1031, donna à l'abbé d'Ebreuil, en Auvergne, le pieux Emenon, la terre du Breuil, aujourd'hui Le Breuil-la-Réorte. Le moine Aimery en venant prendre possession de cette donation reçut la terre de Cognac et y fonda un prieuré bénédictin dont il fut le premier prieur.

Pas tendre M. Hauser pour les *Aventures du rochelais* Nicolas Gargot, « appartenant à ce genre d'ouvrages qui font l'agacement des historiens ! » Cependant il faut louer M. Millon de nous donner au moins des appendices, des notes sur les personnages rochelais. *Revue historique*, mars-avril 1931. « Illustrations de

Digitized by Google

Louis Suire, d'un réel mérite artistique, mais sans valeur documentaire. »

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1930.

L'Ecole de Marine (1786-1791), qui fut annexée en 1786 au collège de Vannes.

Sur la liste des premiers élèves :

Alexandre Le Gardeur de Tilly ;

François-Charles de La Jaille ;

Louis-Marie-Jacques-Auguste Le Moyne de Chateaugué.

En janvier 1787, des jeunes gens de 13 à 15 ans, appartenant à la noblesse, instruits et préparés en dehors de cette école, y furent admis après examen.

A noter N. Green de Saint-Marsault de Châtelaillon. Il reparaît avec le n° 22 sur la liste des admis comme élèves de 3e classe.

Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais, 1930. Le Frère Gustave-Marie, des Ecoles chrétiennes, critique certaines assertions du livre de M. Hérissay, *Les Prêtres pendant la Terreur, les pontons de Rochefort*, notamment une Marseillaise que les prisonniers chantaient sur la route, de Limoges à Angoulême.

Cette Marseillaise ne fut composée qu'à Saintes, pendant leur détention, par le P. Imbert, âgé de 72 ans, ancien professeur au collège de Grenoble, et vicaire apostolique de Moulins.

Ce *chant du départ des prêtres du département de l'Allier pour la déportation, sur l'air de la Marseillaise*, a été publié en 1796 par le curé de Loriges.

Allons enfants de l'Evangile,
Loin de ces climats dangereux,
Chercher en Afrique un asile
Où l'on puisse être vertueux.
Allons gaîment chercher des hommes
Aux lieux où règne le lion
Ils ont une religion
Et je ne vois plus où nous sommes.

Revue du Bas-Poitou, 1930. M. Gambier rectifie, complète la *généalogie du mathématicien François Viète et de sa famille* dont il avait déjà donné à notre Revue (1911) une première édition avec biographie. « Reconnaissons dès maintenant, comme Jourdan le fait observer en se basant sur de nombreux noms de Viète, que si la filiation suivie de Viète prend son origine à Foussais, près Fontenay-le-Comte, il n'en est pas moins très possible que cette

Digitized by Google

famille soit originaire d'Aunis où elle a été représentée depuis le XIVe siècle jusqu'à nos jours. »

Nova Francia, mai-juin 1930. Minute notariée du contrat de mariage de Champlain, 27 décembre 1610 (Etude Thierge). Entre Samuel de Champlain, sieur du dit lieu, capitaine ordinaire de la marine, demeurant en la ville de Brouage, logé rue Tirechappe. Hélène Boulle... Témoins : messire Pierre du Gua, lieutenant général en la Nouvelle France, gouverneur de Pons ; Lucas Le Gendre, marchand bourgeois de Rouen, ami ; L'oncle de la future s'appelle Simon Alix ; Jehan Ravenel, sieur de la Merois, ami.

La Croix de Saintonge, mars-mai 1931, a publié une monographie : *le dernier prieur de Saint-Vaise, dom Louis Julien* (1705-1792), d'après le journal de Pierre de Bremond d'Ars, seigneur du Brandet. Louis Julien, né en 1705, était flamand.

Société historique et archéologique du Périgord, 1930. *Addition et corrections à l'armorial du Périgord* de A. de Froidefond, par M. le comte de Saint-Saud.

L'hôtel de Cheusses, où le musée naval sera aménagé, est tout ce qui subsiste du château des seigneurs de Rochefort. Il était habité par le sire de Cheusses, quand Colbert jeta les yeux sur les bords de la Charente pour y fonder un arsenal. Cheusses, qui était un gentilhomme protestant, fut exproprié, et c'est dans sa demeure que des bureaux furent installés.

On projette également d'installer dans ce vieux bâtiment un musée naval franco-canadien. Rochefort, qui fut un port d'embarquement pour notre ancienne possession de l'Amérique du nord, possède, en effet, des souvenirs et de nombreuses archives se rapportant à l'histoire du Canada français. Le gouvernement du Dominion y fait faire, d'ailleurs, de fréquentes recherches.

La date de 1930 sur les livraisons 5 et 6 de notre *Revue* est *fausse*. Il faut lire 1931.

Digitized by Google

AVIS ET NOUVELLES

ADHÉSIONS :

M. l'abbé Belliard, Saint-Trojan-les-Bains.
Mme de Roffignac, Thaims.
M. Bernard, notaire, Saintes.
M. le Dr Delaunay, Paris.
M. Queré, négociant, Saintes.
M. Tercinier Louis, Saintes.

La librairie Firmin-Didot met en vente *Le Siège de La Rochelle*, volume de 300 pages, illustré de seize hors-texte de M. de Vaux de Foletier. On sait que l'auteur a fait deux séjours en Angleterre pour se documenter. Il s'est efforcé de mettre en lumière les origines généralement ignorées et les causes du conflit et a campé, au premier plan, le duc de Buckingham que le grand public ne connaît guère que grâce à la littérature romanesque. Le célèbre siège de 1628 « de la Seconde Genève », un des épisodes de l'histoire de France les plus notoires, n'a jamais été étudié ni raconté avec toutes les circonstances nécessaires. M. de Foletier aura, le premier, apporté la grande lumière.

La commission des sites a décidé de faire classer les remparts de l'île d'Aix et le massif de sapins près du fort Liédot, ainsi que l'église et quelques façades de maisons rue Napoléon et rue Marengo.

Le préfet de la Charente-Inférieure, M. Gaussorgues, a transmis au sous-secrétaire d'Etat des beaux-arts les protestations de plusieurs propriétaires de l'île d'Aix contre la récente inscription des façades et toitures de leurs maisons sur la liste des monuments historiques.

Le sous-secrétaire d'Etat lui a fait connaître que cette mesure n'a été prise que pour conserver à l'agglomération son caractère très original, et pour éviter que cet ensemble curieux de maisons basses ne soit dénaturé par des fantaisies individuelles. Il ne peut s'agir, dans la circonstance, d'imposer aux propriétaires la conservation rigoureuse d'immeubles dans leur état actuel.

A la suite de cette réponse, six conseillers municipaux de l'île d'Aix, sur dix, ont adressé leur démission au préfet de la Cha-

Digitized by Google

rente-Inférieure. M. Pouzet, député, va interpeller le Ministre, et le Conseil général a émis le vœu que l'arrêté soit annulé.

Un comité s'est formé pour élever une statue à l'agriculteur Eugène Biraud, de Chaillé, près Surgères, qui créa la première laiterie coopérative en 1887, qui réunit 60 à 80 adhérents.

Le ministre de la marine vient d'adresser au commandant de la marine à Rochefort une lettre où il déclare notamment :

« Un rapport, qui m'a été soumis le 9 janvier 1931, avait conclu à la suppression du musée naval de Rochefort, mais au maintien des archives maritimes. Ces conclusions, approuvées le 12 janvier 1931, ne sont plus valables. Mon intention est de maintenir le musée de Rochefort et de l'installer à l'hôtel de Cheusses. Ce vœu résulte de la réponse à M. le député Pouzet, exprimant ce vœu au cours de la discussion du budget. L'entretien de cet hôtel devait être partagé entre les beaux-arts, le département de la Charente-Inférieure, la ville et la Marine. »

Station de vacances de Saint-Trojan, créée en 1909, sous forme de colonie. Installée dans l'ancien hôtel du Casino. Débuts modestes, installation très rudimentaire. Chaque pensionnaire apportait son linge, faisait sa chambre. L'union des coopérateurs améliora la situation. La station est pourvue du confort moderne. Prix très bas. Châtelaillon. Ce fut aussi, à l'origine, une colonie de vacances. Le bâtiment principal, le *Broussillon*, n'avait qu'un confort relatif. On a construit un hôtel. Prix très bas. Chambres retenues six mois d'avance.

Comité national des Loisirs.

L'Aerium de Monplaisir, situé à 2 kilomètres de Saint-Trojan, reçoit les enfants débiles.

La maison heureuse de Boyardville a été édifiée dans l'ancienne école des Torpilles, réservée aux enfants qui veulent y séjourner pendant les trois mois de vacances annuelles. Installation luxueuse.

AU SALON DE 1931 (d'après le catalogue illustré).

SOCIÉTÉ NATIONALE. Mme Bartholomé, née à Ars-en-Ré : *Mimosas* (dessin). — M. de Bertier : *le port de la Cotinière* (burin). — M. A. Caillaud, né à La Rochelle, *natures mortes*, peinture. — M. René Herisson, né à Cognac. Etude dans *le parc de Cognac* (peinture). *Le bouc de Ronsard*, peinture (reproduit). *Fables de La Fontaine* (dessins). — M. Jeremitch (Serbe). *Le port de La Rochelle*

Digitized by Google

à midi ; *la tour de l'Horloge*, le soir (peinture). — M. Joseph Lépine, né à Rochefort. *Dans le port de La Rochelle* (peinture). — M. G. F. Morvan, né à La Rochelle. Portraits. — M. L. Suire, né à Cognac. *Marais vendéen* ; route de Provence à Aups (peinture). — M. E. G. Vauthrin, né à Rochefort. *Départ de thoniers* (peinture). *Moulin breton* ; *Pornic* ; Angers ; *Moulin en Artois* (peintures).

SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS. Aubain (E), né à Saintes, *Matinée de janvier* (Cap d'Antibes) (peinture), reproduit p. 170. — Balande G. *Le travail*, panneau pour *l'hôtel de ville d'Aubervilliers* (peinture), reproduit p. 193. — Baudoin J. F., né à Saint-Martin-de-Ré. *Le pont Saint-Michel* ; *Mariage à l'église Notre-Dame des Champs*, reproduit p. 21. — Boucart G. H. A., né à Angoulême. *Embouchure de la Charente*. — Bron A., né à Crazannes. *L'été* (peinture). — Callot H. E., né à La Rochelle. *Soir de gros temps* ; *Soleil couchant*, reproduit p. 193. — Challiol, Marcelle, *Le parc à huîtres*, île d'Oléron. — Charpentier G. *Temps calme*, La Rochelle. — Descouts Ch. E., né à La Rochelle, *Harmonies d'été* (peinture), reproduit p. 136. — Drouet-Cordier (Mme Reveilland). *Noce Marocaine*, reproduit p. 193. *Promenade à Fez*. — Gorrin U., né à Meursac. *Une rue du vieux Bergerac* ; reproduit p. 103, Vieille rue à *Sainte-Foy-la-Grande*. — Joncières (de), né à Dompierre-sur-Mer. *La grande salle à manger Louis XVI* ; *le buste de bronze*. — Langlade P. L., né à La Rochelle, *La Rochelle, entrée du port* ; *les baigneuses*. — Massé Mme, née à Tonnay-Charente, *portrait*. — Miller-Ranson (Mlle), née à Mornac-sur-Seudre. *Coin de forêt en Gambie ; femme indigène de Dakar*. — Morand J. H., né à Cognac. *Entrée de la forêt de Chenesverts à La Rochecourbon*. — Morchain P., né à Rochefort-sur-Mer, *Matin à Douarnenez* ; *Matin à Treboul*, reproduit.

DESSINS. Lessieux E. L., né à Rochefort. *Eze la Sarrasine*, aquarelle. — Morchain. *Le village de Kerlas* ; *le village de Moëse, près Rochefort*.

Une Société savante plus que millionnaire ! ! ! et elle n'est pas américaine ! ! ! Le dernier fascicule du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord* donne le budget de cette société qui se chiffre par un million cent vingt-neuf mille, deux cent quarante-six d'actif, plus des centimes ! ! ! 67.649 de revenus ! ! !

Le trésorier annonce que cette Société pourra, à l'avenir, et en toute quiétude jouir de ses importants revenus pour le plus grand bien de l'histoire et de l'archéologie périgourdines.

Digitized by Google

Un proverbe assure que l'exemple est contagieux. Avis à quelque confrère sans héritier direct. Quelque 300.000 francs nous satisferaient, l'Etat pourvu.

Le 31 mai 1931, ont été inaugurés l'un à Angoulême, l'autre au Maine-Giraud, dans la commune de Champagne-de-Blanzac. les bustes de J.-L. Guez de Balzac, restaurateur de la langue française, et d'Alfred de Vigny, dus au ciseau de M. Peyronnet.

La Société archéologique de la Charente a distribué cette année un volume de 300 pages, *Le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Cybard* publié par M. P. Lefrancq, depuis longtemps attendu, dont nous espérons pouvoir rendre compte, et le volume de ses *Bulletins et Mémoires* de 1930, contenant un long mémoire par le Dr Henri Martin, *La station aurignacienne de La Quina* (Charente), avec 24 planches, figures et plans.

Lectures pour tous de mai : article de M. de Vaux de Foletier intitulé *Henri Rochefort, à l'île de Ré*, incarcéré avec le docteur Rastoul dans la citadelle Saint-Martin-de-Ré.

Du même dans *Beaux-Arts* de 1931. Entre *Loire et Gironde*, article de tourisme très sommaire et restreint à Luçon. Soubise, le port de La Rochelle. etc.

Du même dans le *Journal* du 8 mars, un article sur *Brouage, ville qui meurt*, reproduit dans *La Charente-Inférieure* du 17 mars. Il relate la démolition définitive du magasin aux vivres. L'Etat l'ayant vendu à un particulier, celui-ci l'a dépecé.

Sous le titre de *Brouage-au-milieu-des-terres*, Mme Nadine Duvignau a publié dans l'*Illustration* du 9 mai 1931 un article copieusement illustré avec vue prise en avion.

Le ministère des Beaux Arts accorde 100.000 francs pour réparations à Brouage.

Le Temps du 23 juillet.

La réception de Lamartine à l'Académie, par M. Chesnier du Chesne.

Le même journal, n° du 6 septemhre 1931, a inséré un article sur Sardou qui raconte que « le jour où je vis Edmond Roche pour la première fois... au nom de Palissy que je prononçai, je le vis soudain s'animer : son œil brillait, sa joue se couvrait d'une rougeur subite. Un amant devant qui l'on eût prononcé tout à coup le nom de sa maîtresse n'eût pas tressailli d'une émotion plus soudaine. Moi aussi je m'étais passionné pour Palissy ; moi aussi

Digitized by Google

j'avais ma pièce sur Palissy, reçue à l'Odéon, puis refusée, et jamais jouée. Et nous voilà tous deux à causer poterie, et faïence, et vernis, et fondants, et *émail blanc*, avec le bonheur de gens qui auraient soufflé le fourneau du grand homme ».

NOTES D'ÉTAT-CIVIL

DÉCÈS

Le 28 mars 1931, est décédé à Saint-Jean-d'Angély M. René de Grieu d'Estimauville, âgé de 81 ans, ancien secrétaire général ou chef de Cabinet dans l'Oise, à Rouen et dans le Gers ; sous-préfet dans le Jura.

En 1878, il passe sous-préfet à Saint-Jean-d'Angély, où il épousa Mlle Sorin des Sources, fille du président du tribunal. Il abandonne ce poste pour être nommé conseiller de préfecture à Bordeaux. Il abandonna l'administration lors des Décrets, et fut nommé conseiller général du canton de Saint-Hilaire-de-Villefranche, en remplacement du comte de Roumefort.

Des deuils l'amenèrent à renoncer à la vie politique, tout en conservant la mairie de Blanzac. Il était né à Grandville (Calvados), de Paul de Grieu d'Estimauville et de Juliette de Boishebert. Il laisse un fils : M. René de Grieu ; il perdit deux filles. (Voir *Revue*, XXII, n° 88.)

M. le docteur Stanislas Dubois, fondateur de l'établissement hydrothérapique de la villa du Parc, à Saujon, est décédé à Paris, âgé de 75 ans, le 11 ou le 12 avril 1931. L'inhumation a eu lieu à Saujon, le 14.

Le 11 avril, à Saint-Jean-d'Angély, est décédée Mme veuve Barthélemy Texier, née Coudret, âgée de 74 ans, mère de M. le docteur Jean Texier et de M. Pierre Texier, président du tribunal civil de Reims.

Le 22 mai 1931, à Fontenay-le-Comte, est décédé, âgé de 71 ans, M. Louis Clais, notaire honoraire, inhumé à Saint-Jean-d'Angély. Il avait acheté son étude en 1888.

M. Armand Béraud, conservateur honoraire des hypothèques, décédé à La Rochelle, le 26 mai 1931, âgé de 77 ans.

Digitized by Google

Le 10 juillet 1931, M. Paul Beauchet-Filleau, auteur du *Dictionnaire des familles du Poitou*, âgé de 76 ans, est décédé à Fouras. Il laisse trois fils et une fille : MM. Henry, Joseph et Louis, et Mlle Mathilde Beauchet-Filleau.

M. Ludovic Gaurier vient de mourir subitement à Pau, le 16 septembre 1931. Né à Bayon (Gironde), le 2 août 1875, il fit ses études à la Division ecclésiastique de Pons. Ordonné prêtre le 4 juin 1898, il fut envoyé professeur à l'externat de Saint-Pierre, à Saintes. A la séparation, il fut nommé curé de Chermignac. Devenu sourd, il s'éprit de la montagne, et entreprit à partir de 1900, des études glaciologiques dans les Pyrénées. Il était arrivé à recueillir des observations pratiquement précieuses que les ingénieurs spécialisés dans l'exploitation de la houille blanche apprécient hautement. Voir *Bulletin religieux*, 3 octobre.

Le 19 septembre dernier, est décédé à Neuilly-sur-Seine, M. Léonce Grasilier, âgé de 80 ans.

M. Grasilier, qui fut secrétaire de *La Nouvelle Revue* et de Frédéric Masson, a fouillé les archives de la police de Paris et en a extrait de curieux mémoires. Il a beaucoup produit : *Mémoires de l'adjudant général Jean Landrieux* ; *général Kilmaine* ; *aventures politiques sous le Consulat et l'Empire* ; *Les ayeux de M. Bethmann-Holweg* ; *Scènes de la vie rochelaise* ; *Simon Duplay* ; *Les femmes et la Légion d'Honneur* ; *le Pince-Nez* ; *Le pain bénit de Mme de Beaumanoir* ; *Rétif de la Bretonne inconnu* ; *L'Affaire Petit du Petitval* ; *l'incendie de l'ambassade d'Autriche* ; *Détenus dans les maisons d'arrêt, mis en liberté an III* ; *L'aventure des quatre sergents de La Rochelle* ; *Le Pharaon de la Bastille* ; *La trahison du général Sarrazin (1790)* ; *Susceptibilité de la police impériale* ; *Le féminisme en 1790* ; *Par qui fut livré le général Pichegru* ; *Instruction de Talleyrand au sujet de Lucien Bonaparte* ; *Napoléon à l'île d'Aix.*

Il laisse une fille, Mme Pigaglio.

MARIAGES

A Périgueux, le 2 juillet 1931, a été béni le mariage de M. Henry de Berranger, archiviste de la Sarthe, avec Mlle Anne de Waubert de Genlis.

Le 5 février, à Paris, a été béni le mariage de Mlle Loizeau, fille du contre-amiral et de Mme née Augereau (de Pons), avec M. Jacques Dupin.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

ANGLADE (feu Joseph). *Origines de Lézignan.*

Toulouse, imprimerie et librairie, Ed. Privat, 1930, in-8, 43 p.

Bien qu'il s'agisse d'un Lezignan (Aude), les Saintongeais en quête d'étymologie pour Lusignan devront consulter ce volume.

AUVIEU (Charles). *Les tourbillons*, recueil de poèmes.

Pseudonyme de Mlle Charlotte Riveau, native de Genouillé, professeur au lycée de jeunes filles de Bordeaux.

BAILLARDEL et A. PRIOULT.

Le chevalier de Pradel, *vie d'un colon français en Louisiane au* XVIII^e^ *siècle, d'après sa correspondance et celle de sa famille.* Paris, librairie orientale, Maisonneuve, 1928.

Aux détails résultant de l'exploitation et des constructions de colon, s'ajoute la connaissance de nombreux renseignements sur des marchands de Saintes, de La Rochelle, avec lesquels il fut en relation, sur Rochefort, aboutissement et départ de ses voyages et de ceux de sa famille. On voit en outre ses alliances avec une famille très connue, les Cacqueray de Valmenier ; on voit encore ses rapports avec « M. de Bussac, célèbre avocat de La Rochelle », le marquis des Gouttes, les Inguimbert, etc. Au point de vue généalogique saintongeais et aunisien, ce livre est intéressant.

BLANCHON (Pierre). *Les îles de Saintonge et d'Aunis.*

La Rochelle, Pijollet éditeur. Un vol. petit in-octavo.

BRIAULT (M). *La prodigieuse vie de René Caillé ou la découverte de Tombouctou.* Paris, librairie Desclée. in-16 162 p.

CHESNIER DU CHESNE.

Un dessin de Mme de Lamartine pour les Mystères de Paris, d'Eugène Sue.

Extrait de la *Revue de l'Art*, janvier 1931, in-4°, 7 pages et un dessin.

CLANET (Félix). *Presqu'île de Talmont-sur-Gironde, la corniche de Saintonge*, de Saint-Georges à Mortagne. Petite monographie particulièrement de Talmont.

Album guide, Saintes, imprimerie Chasseriaud, in-4, 20 pages.

Bonne contribution à l'histoire du pays.

DARDE (commandant Fernand).

La Rochelle au visage marin.

La Rochelle, F. Pijollet, éditeur (impression S. A. D. A. G.), 130 héliogravures, 3 fac-similés d'aquarelles de Pierre Langlade, in-16 carré. Ce livre, dit l'auteur, n'est pas un livre d'érudition.

Digitized by Google

DUPLEX (Henriette). *Le masque rose.*

Lille, *Mercure de Flandre* 1931, in-8° 156 pages avec un portrait.

DYVORNE (Paul). *Promenades en Saintonge, pays de Cognac et de Marennes.*

Cognac, établissements Fac, in-8°, 1931, 180 pages avec illustrations dans le texte et hors texte.

HENRI-SIMON (Pierre). *Les Valentin.*

Paris, Editions de la Vraie France, 1931, in-16.

Etude romancée située en Mortagne-Saint-Fort.

LA FREZAYE, pseudonyme de L. Grasilier. *De bonnes histoires du temps de nos grand'mères en capot. (Au pays d'Aunis et de Saintonge.)* La Rochelle, Ch. Millon, éditeur; in-16, 1930.

LAPAQUELLERIE Yvon. *Emile Combes ou le surprenant roman d'un honnête homme.* Paris, Ernest Flammarion, in-16, 284 pages.

L'auteur (il est d'Avignon) nous avertit dans l'avant-propos que « ce livre rapporte quelques traits de la carrière sentimentale et politique d'Emile Combes. Il est basé sur les lettres d'Emile Combes à sa femme et sur les réponses de Mme Combes, sur les lettres de sa sœur, Mlle Philomène Combes, de son parrain, le curé Gaubert, de la princesse Jeanne Bibesco, de plusieurs prélats et de divers autres correspondants. » Tous les écrits d'Emile Combes ont été mis à contribution.

« L'auteur a écrit ce livre (touffu) pour sa satisfaction, par goût de la vérité, par admiration pour le caractère d'Emile Combes », mais non sans quelque esprit de combat.

Gerault-Bastet avait déjà consacré un chapitre à la famille Combes. Il n'avait pas utilisé les lettres d'amour en vers du Petit Père à sa femme. Pourquoi étaler ces effusions sous les yeux du public moqueur? quel intérêt? On ne comprend pas que les enfants aient autorisé une violation de l'intimité d'où elles n'auraient jamais dû sortir à tous points de vue.

C'est trahir les plus justes répugnances de leur auteur.

LIÈVRE. D. *Jacob Dechezeaux* au siège de Pondichéry, 1778.

Alger, Minerva, 16 p., 1931.

L'escadre devant Pondichéry fut complétée le 6 août 1778 par l'arrivée du *Brisson* appartenant à des armateurs de La Rochelle, commandé par J. Dechezeaux d'Ars-en-Ré, accompagné de ses neveux Louis-Jacob Dechezeaux, Gariteau et Jens Lem.

Digitized by Google

Jacob Dechezeaux, né à La Rochelle en 1728 et mort dans cette ville en 1817, est l'oncle de Gustave, député à la Convention, exécuté à Rochefort en 1794.

Amiral LOIZEAU. *Debout au quart. La France et la mer en quinze épisodes.* Paris, Berger-Levrault éditeur, 1928, in 4°, 211 pages, 25 reproductions photographiques, dont 3 tableaux de Fouqueray, 11 graphiques.

Martin-Civat. *Régents, maîtres d'école à Cognac,* XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Cognac, imprimerie Vve Roger Lacaud, 1931.

MEILHAC (Alice) en littérature Sévérac (Charlotte). *La page où l'on meurt.*

Nîmes, imprimerie Chastanier et Alméras, 1930, in-16, 110 pages.

Mlle Meilhac est née à La Rochelle en 1896 et décédée en 1920. Elle fut élève du collège des jeunes filles de Saintes. Elle a publié un volume de vers : *La page où l'on aime* (1926), ce nouveau volume a été imprimé par une amie. Un chapitre, *Le Pays*, comprend deux divisions : *Saintonge* et *La Rochelle.*

SANTON (Noël). *Musique du silence*, roman.

Paris, Editions G. Crès, 1930, in-16, 213 p.

Notre *Revue* ne fait pas de critique littéraire ; elle a simplement le devoir de renseigner au point de vue bibliographique.

Si Mlle Noëla Le Guiastrenec (native de Saint-Julien de L'Escop) a écrit ses romans précédents dans le goût de celui-ci, elle ne travaille pas pour les neurasthéniques. Le titre seul est déjà une indication. On a dit de sa *Chienne de Mer*, « ouvrage curieux, même audacieux ». *Musique du silence* l'est au moins autant.

Images de Saintonge (poésies). Bordeaux, éditions de la Renaissance provinciale, 1930, in-8.

En poésie comme en prose, l'auteur recherche les rapprochements de mots inattendus. Rien de parnassien.

POIVERT (abbé L.). Le martyr des pontons (1794-1795).

Paris, maison de la Bonne Presse, 1928, in-16, 187 pages.

Luçon. Imp. S. Pacteau

Digitized by Google

REVUE
DE SAINTONGE ET D'AUNIS

REVUE DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE

VARIÉTÉS : *L'église Saint-Pierre de Royan*, par M. Massiou. *Saintongiana* : *Verteuil*, par M. Beaulieu ; *Passage de Joseph Bonaparte à Saintes*, par M. Ch. Dangibeaud ; Ranoul Foucauld, évêque de Saintes (suite), par M. Depoin ; *Voie néolithique de Pérignac au terrier de Toulon*, par M. Clouet ; *Baronnie de Champdolent* (fin), par M. l'Abbé Belliard ; *L'épitaphe de Berenger retrouvée*, par M. Ch. Dangibeaud.

LIVRES ET REVUES : *Le capitaine Cervole* ; Bulletin de la *Société des Sciences* de Pau (d'Abbadie, courriers de Jeanne d'Albret). *Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux* (coutumes, art mérovingien) ; *Romania* (Coussa).

AVIS ET NOUVELLES : Distinctions : Chapelle des Sœurs des aveugles : hospice protestant de la Rochelle ; *Crucifixion*, de Nardon Penicaud ; Monument Laferrière.

Notes d'Etat-Civil : Décès : M. Ch. Langevin, M. Gabet, M. E. Brejon, Cte de Latour de Geay, Mme Normand d'Authon, Dr Jean, M. Falgueroles.

L'EGLISE SAINT-PIERRE DE ROYAN

Un article publié récemment dans le *Recueil de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure* et reproduit par un journal de Royan sur la vieille église de Saint-Pierre, sous la signature de M. Amédée Mesnard, remet en discussion la question de l'orientation de cette église sur laquelle il importe de ne pas voir les avis s'égarer et une erreur s'accréditer.

Profitant de travaux exécutés par le Service des Monuments historiques, l'été dernier, j'ai procédé à quelques fouilles, sondages et études sur ce monument assez ignoré et qui présente de fort intéressants vestiges.

Il a d'abord été constaté qu'au cours des siècles, le terrain l'entourant avait été surélevé de près de quatre mètres : un nivellement remontant à environ 49 ou 50 ans, après la désaffectation du cimetière qui régnait autour, a eu pour résultat l'enlèvement de terres sur une profondeur d'environ deux mètres : les fouilles auxquelles j'ai fait procéder ont démontré que le niveau des parements extérieurs de l'église ne se retrouve qu'à environ 2 mètres

Digitized by Google

du sol actuel de la place, parsemée de tombeaux en pierre qui présentent les particularités suivantes : pierres tombales massives dépourvues d'auges et reposant à la tête et aux pieds sur de simples moellons sans sigles ni inscriptions.

Le dégagement d'une des deux fenêtres bouchées du clocher a fait entrevoir un comblement de l'ancien sol intérieur de l'église surélevé sur des matériaux de remblai d'environ 1 m. 50, recouverts d'un pavage, ce qui est accusé par les piliers de l'église dont la base est noyée dans le pavage.

Cette modification a dû être justifiée à une époque indéterminée par l'exchaussement des terres rapportées à l'extérieur.

Aucun document ancien n'a pu être retrouvé pour nous fixer sur l'ancienneté de cette église et en même temps sur celle de la ville de Royan. Je persiste à considérer, comme une grossière erreur historique, de vouloir situer le Novioregum de l'*Itinéraire* d'*Antonin* à l'emplacement qu'occupe actuellement tant la ville de Royan que l'ancien bourg de Saint-Pierre dont l'existence antérieurement à l'an mille me paraît plus que problématique (1). Les témoins de l'ancienneté de la ville que j'espérais trouver autour de l'église ne me sont pas encore apparus : je crois avoir

---

(1) A ce sujet, qu'il me soit permis, de rappeler qu'à la suite des critiques soutenues dans le *Bulletin des Archives*. T. IX, 1889, p. 59. M. Victor Billaud, dans son *Guide : Royan et ses environs*, p. 8, id. 1895 a rectifié une erreur historique grossière qui paraît avoir pris sa source dans l'ouvrage de Lesson (*Fastes historiques*, t. I, p. 147) et qui a été propagée par A. Bourricaud dans « *Marennes et son Arrondissement* », p. 153, qui vient d'être réédité.

Lesson dit : « Royan a dû être villa sous les Gallo-Romains puisque, en 419, son église, dédiée à saint Pierre, fut envahie par les Ariens. » Haud secus Reuntio Villa * est inqua cum esset ecclesia catholica, advenientibus Gotthis ad suam sectae immunditiam eam transtulerunt. » (Grégoire de Tours : *De Gloria confessorum*, ch. XLVIII, p. 262. Traduction Guadet. 1841.)

Bourricaud reproduit « Royan n'a donc pas été Novioregum, mais il n'en a pas moins été une villa sous les Romains puisque, en 419, les Ariens s'emparèrent de son église dédiée à saint Pierre. »

Dadin de Hauteserre (Altaserra), « Vetus Aquitannia illustratur, 1648 », dont Lesson a dénaturé le texte, ne fait que reproduire la citation de Grégoire de Tours : « Haud secus et Reontia villa, etc..., après avoir relaté que les incursions des Goths s'étendirent sur tout le territoire de Toulouse à l'Océan, » per Ligerim fludium usque Occanum possident.

Ni Grégoire de Tours ni D. de Hauteserre n'ont établi de confusion entre Royan et Rion, ni fait aucune allusion à une église dédiée à saint Pierre.

Notre opinion sur l'ancienneté de Royan n'est donc pas controuvée par des textes inexactement reproduits et une confusion d'identification impardonnable.

* Castrum est hodie notum vulgo Riuntium dictum ad Garumnam positum supra Burdigalam (Rions, à 33 kilom. de Bordeaux sur la rive droite de la Garonne, vis-à-vis de Podensac, jadis place forte).

Digitized by Google

fait fausse route en attribuant, à un moment donné, un des chapiteaux de l'église à un monument gallo-romain.

Je me borne donc, pour l'instant, à éclaicir et à fixer définitivement la question de l'orientation de cette Eglise : cette orientation a été normale jusqu'à l'année 1822 : le 30 juillet 1820, la solidité d'une partie de l'église ayant paru compromise et le mur de l'église, auquel était adossé le maître-autel, à cette époque, menaçant ruine, le Conseil municipal de Royan avait décidé qu'il serait démoli en entier et reconstruit 2 m. 50 plus en avant, dans le cimetière à l'alignement du mur extérieur de la nouvelle sacristie ou de sa façade et serait joint aux deux anciennes encoignures par deux murs latéraux de la même épaisseur que les dites anciennes encoignures qui seraient reprises et liées avec soin avec le nouveau mur, le mur de la sacristie devant être démoli pour être reconstruit dans toute l'épaisseur que devait avoir cette prolongation du mur latéral du sanctuaire. Les travaux ainsi prévus n'ont été effectués qu'en avril 1822. A cette date, l'église a été recrépie et blanchie à deux couches de lait de chaux et il a été mis du jaune mêlé avec la chaux aux colonnes et cintres, à la demande de M. le Curé.

La grande porte qui existait à ce moment a été bouchée en terre et crépie en dehors et en dedans : le bâti a été démoli : il est indiqué en outre que « la croisée qui donne sous cette même porte, ainsi que celle du clocher, seraient rangées et débouchées.

Enfin, ce qui explique le changement apparent d'orientation de l'Eglise :

Il a été fait une porte dans la tribune, vis-à-vis du grand autel, porte qui donne actuellement accès à l'église, porte « qui aura toute la hauteur de la tribune et 5 pieds 1/2 de largeur. Il sera fait au-dessus une plate-bande en pierre.

« Les pierres qui seront ôtées des *parements du mur* où doit se faire la porte serviront, après avoir été taillées, à faire le pavage de l'espace qui se trouve dans le mur ainsi qu'à remplacer les mauvaises pierres du pavé de l'église (1).

---

(1) 1° Minutes de Virmontois, Notaire à la Grange-à-Madame, 30 août 1736. Aujourd'hui 30e du mois d'août 1736 avant midy, par devant le notaire royal en Saintonge soussigné et, en présence des témoins bas-nommés, ont été présents et personnellement establis en droit : M. Jean Laporte, prestre prieur et Seigneur du prieuré de Saint-Pierre de Royan, y demeurant d'une part ; et M. Jacques Pain, Juge ordinaire de la Seigneurie du dit prieuré demeurant

Digitized by Google

« Il sera fait un escalier de 5 pieds 1/2 de hauteur : il sera construit trois murs pour le soutenir.

« La grande croisée, sous laquelle doit se faire la nouvelle porte, sera arrangée aux frais de l'entrepreneur.

« Il sera fait une colonne de chaque côté de la nouvelle porte en dehors : elles supporteront un fronton qui sera fait dans le genre de celui de la Chapelle de la Vierge ainsi que les modillons et les denticules. Le fronton sera surmonté d'une croix. »

Les vestiges de la construction en demi-cercle qui existent sur le côté gauche de l'église qui vient d'être réparé proviennent d'une adjonction faite il y a environ 50 ans en vue de l'établissement de fonts baptismaux ; ils n'ont aucun intérêt et leur suppression s'impose.

L'église qui date du XII^e^ siècle a subi des remaniements aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles et a dû souffrir beaucoup à l'époque des guerres de religion.

Telles sont dans leur exactitude les modifications et mutilations subies par cette vieille église, tardivement classée, et je souhaite qu'un jour elle retrouve, extérieurement et intérieurement, son sol naturel qui se trouverait maintenant au niveau de la première marche de l'escalier et du sol de la rue qui y conduit.

Léon Massiou.

---

dans sa maison des Brandes, paroisse de Médis, d'autre ———, lequel dit sieur Prieur, de sa libre volonté, a concédé au dit sieur Pain stipulant et acceptant : le droit de banc dans son Eglise du dit Saint-Pierre à côté et joignant le banc du Seigneur de Mons *où est la sépulture des ancêtres du dit sieur Pain*, lequel droit de banc, le dit Sieur Prieur a concédé gratuitement au dit Sieur Pain en considération de l'ancienneté de sa famille qui a conservé son attachement à la foi catholique dans les temps les plus critiques et où ils se trouvaient presque les seuls catholiques dans Royan et, en considération de l'attachement et service que les dits ancestres du dit Sieur Pain et lui ont marqué pour le bien du prieuré dont le dit Sieur Pain est actuellement le Juge, lequel droit de banc a été évalué à 10 livres sans tirer à conséquence.

Fait et passé au bourg de Saint-Pierre en présence de M^e^ Mathurin Luneau, Greffier de la Baronnie de Didonne, demeurant au bourg de Meschers, et Barthélemy Fougerat, laboureur à bœufs, demeurant en la dite paroisse de Médis, témoins comme requis, etc.

2° Cet acte a été reproduit pour permettre d'en déduire, comme je le pense, que les Seigneurs de Mons avaient leur sépulture dans l'église, soit dans une crypte, soit sous le pavage. (L. Massiou.)

Digitized by Google

SAINTONGIANA

II

Le savant E. Miller (1) avait recueilli une grande quantité d'autographes qui se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. Dans un de ces volumes (*Nouv. acq. fr. 9186*) se trouve (*fol. 86*) la note suivante de Peireisc (2), dépeignant la Saintonge et ses îles au commencement du XVII^e^ siècle :

« Mons. Mile apoticaire d'Aix qui est au service de M^r^ de Biron (3) m'a dit sur le chemin d'Orléans le 17 avril 1606 que la maison de Madame la comtesse de Roussy seur de M^r^ de Biron prez le Saintonge (*sic*) nommée Vertueil (4) est fort célèbre par les beaux jardinages qui y sont, et particulièrement pour un arbre de vray Cedre, qui est extraordinairement gros. Les branches partent les unes des autres toujours en façon de croix, il n'est pas poinctu comme les Ciprez, il fait certaine feur de [*blanc*]. Il ma dit de plus qu'entre Broüage et la Rochelle il y a deux fort belles Isles dans la mer nommées [*blanc*] et Oleron, dont la dernière a prez de trois lieues d'estendüe, et est peuplée de tout plein de beaux villages dont l'un s'appelle LE CHASTEAV D'OLERON et appartient à un gentilhomme fort courtois nommé M^r^ DV MAS (5), lequel y a un petit bois nommé [*blanc*] dans lequel personne n'oseroit entrer sans son congé, d'autant que c'est une merveille du monde, attendu le grand nombre d'oiseaux les plus exquis qui y sont d'ordinaire et y font leurs nyds, chascun en cer-

---

(1) Miller (Bénigne-Emmanuel-Clément), né à Paris en 1810, mort à Nice en 1886. Savant helléniste, bibliothécaire et membre de l'Institut.

(2) Fabri de Peireisc (Nicolas-Claude), 1580-1637. Erudit et grand collectionneur, dont les manuscrits se trouvent à la bibliothèque de Carpentras.

(3) Jean de Gontaut, II^e^ du nom, B^on^ de Biron après la mort de son frère aîné (tué à Anvers en 1583), seigneur B^on^ de Saint-Blancard, Montaut, Brisambourg, Chef-Boutonne, etc., mort le 10 août 1636. Sa sœur, Claude, se maria le 13 juillet 1600 à Charles de La Rochefoucauld, seigneur de Roye, C^te^ de Roucy, mort à Paris en 1605.

(4) Verteuil, canton de Ruffec (Charente) qui conserve encore le beau château dont il est question ici.

(5) Il y a eu un Guillaume de Launay du Mas, commandant pour le roi au fort de la Prée, 31 août 1672. (La Rochelle, *Mss.*, p. 438, n° 663.)

Digitized by Google

tain endroict du bois avec ceux de son espèce, sans qu'ils s'entremeslent aucunement. Et ce sont la plus part aygrettes, POCHECVLLIERES, PAONS sauvages, COQS et POVLLES sauvages, etc. »

Voilà une note qui laisse entendre que la Saintonge était des plus florissantes au début du XVII^e siècle. Mais si les oiseaux signalés sont moins nombreux aujourd'hui, on y rencontre encore des cèdres comme celui, très beau, de Surgères.

C. B.

PASSAGE DE JOSEPH BONAPARTE A SAINTES

L'événement a été raconté déjà dans notre *Revue* (tomes XX et XXI) d'après le *Mémorial de Sainte-Hélène* (tome I. p. 41) (que Vallein a copié), les *Mémoires* de Savary, duc de Rovigo, et les Souvenirs du grand-père de A. de Bremond d'Ars. (*Revue*. XX. p. 437-441.) Las Cases a brodé un peu, M. A. de Bremond n'a recueilli que de vagues incidents, Il manquait le document officiel. Nous l'avons dans un petit dossier que M. L. Grasilier a envoyé à la Bibliothèque de Saintes quelques semaines avant de mourir. C'est le rapport d'Edme-Jean Filleau Saint Hilaire, sous-préfet de Saintes pendant les Cent jours.

Las Cases, après avoir été retenu la nuit à Jarnac par la « méchanceté du maître de poste, parti à cinq heures du matin, accueilli partout avec beaucoup d'agitation, n'arriva à Saintes, le 3 juillet 1815, qu'à onze heures, où « nous avons failli tomber victimes d'une insurrection populaire. » Il intitule d'ailleurs son récit *d'aventure à Saintes*. « Un des zélés de l'endroit, nous a t on dit, avait dressé cette embûche et organisé notre massacre Nous sommes arrêtés par la populace, garantis par la garde nationale, mais menés prisonniers dans une auberge. Nous emportions, disait-on, le trésorier d'Etat : nous étions des scélérats dont la mort seule pouvait faire justice. Notre auberge donnait sur une place qui demeurait couverte d'une multitude fort agitée et fort hostile. »

« Le prince Joseph, qui, à notre insu, traversait la ville, vint compliquer encore notre aventure : il fut arrêté, mené à la [Sous] préfecture, mais fort respecté. »

Il faut dire que ces personnages avaient la malchance d'arriver un jour de foire.

Digitized by Google

L'Auberge était l'Hôtel de France, sur la place des Cordeliers (place du Palais de Justice = place Foch).

« Ceux qui se prétendaient la classe distinguée de la ville, les femmes surtout, se montraient les plus ardentes pour notre supplice. »

Las Cases a dramatisé, c'est certain, même quand il dit que le départ fut tout l'inverse de l'arrivée, mais il y aurait du vrai dans sa narration.

Le chevalier de Guitard, lieutenant des grenadiers de la garde nationale et conseiller municipal, vit de près toute la scène. C'est Léon de Sartre qui arrête la voiture du prince Jérôme, toute la foule accourt, et celui-ci est obligé d'entrer précipitamment à l'hôtel de France. Des cris violents retentissent. L'ex-roi s'adressant au lieutenant lui dit : « Monsieur l'officier, je regrette vivement de n'avoir pu continuer ma route : ma présence dans votre ville va causer une émeute excitée par ces cris de mort et de vengeance contre ma personne et ma famille. » A quoi de Guitard, très flatté d'être qualifié officier, répondit : « Prince, pour nous le malheur est sacré ; soyez sans crainte tant que vous serez sous notre garde. » (*Bulletin-Revue*, t. XXII, 441.)

Frédéric Masson (*Napoléon et sa famille*, tome XII, p. 35) a connu ce récit (par Grasilier? mais il prend quelques libertés avec le texte. Il a renchéri sur ces données exagérées. Léon de Sartre crut reconnaître le prince et *non l'Empereur*, il arrêta sa voiture, mais n'appela point au secours. C'est la foule qui se précipita à son aide, et Joseph fut ainsi obligé de descendre et d'entrer à l'hôtel jusqu'à l'arrivée du sous-préfet.

Celui-ci raconte cette arrivée tout autrement, et son rapport est en partie reproduit, mais avec une note plus accentuée dans sa biographie insérée dans le tome XI de l'*Encyclopédie des gens du monde* (1839) rédigée de son vivant.

L'exacte vérité est d'ailleurs bien difficile à établir, on sait combien dans des circonstances semblables, à huit jours de distance, les *témoins* varient dans leurs récits. Personne n'a vu comme son voisin. Frédéric Masson attribue tout le mouvement aux royalistes « émigrés rentrés et nobles graciés ». Il parle d'une *échauffourée royaliste* (p. 36). Savary attribue tout le tapage à un garde du corps Dufaur (propriétaire de la cité Dufaur.) Le maire fut plein d'égards. On peut néanmoins ramener l'émotion à ses justes proportions.

Digitized by Google

Voici ce récit officiel :

Saintes, 5 juillet 1815.

Monsieur le Préfet,

Le 3 de ce mois, à 2 heures du matin, je fus prévenu par le commissaire de police de Saintes, que les habitants de cette ville avaient conçu de vives inquiétudes sur l'avis d'un passage d'un grand nombre de voitures destinées pour Rochefort et qu'on disait énormément chargées ; deux de ces voiture avaient déjà traversé la ville, la dernière, attelée de quatre chevaux très forts, n'avait pu arriver que très laborieusement à une montée presque insensible et on la supposait remplie d'espèces d'or provenant de la Banque de France. Le commissaire de police (1), sur la sollicitation de plusieurs habitants, avait cru devoir envoyer deux gendarmes à la suite de cette voiture pour vérifier les papiers des voyageurs.

Sur ce rapport, je me suis rendu à l'hôtel de ville où je trouvai le maire par intérim (2), le commandant de la garde nationale et plusieurs autres fonctionnaires publics, on m'apprit que trois habitants avaient monté à cheval avec les gendarmes pour la vérification des papiers des voyageurs. Je fis sentir que la gendarmerie seule aurait dû être chargée d'une semblable mission ; il n'était plus temps d'y remédier et je me retirai en invitant le maire à me donner avis du résultat de la mesure prise par la police.

Je blâmai hautement cet excès de zèle et je faisais déjà réparer les effets fâcheux qu'il avait eu lorsque en visant le passeport de Madame Demontholon on s'aperçut qu'il manquait de plusieurs formalités (le signalement et la signature du porteur). Le peuple assemblé doutait que la voiture fût guidée et je demandai à Madame Demontholon la permission de faire visiter sa voiture, elle y consentit, on allait procéder à cette visite lorsqu'elle fût retardée par de nouveaux incidents.

Une seconde voiture arriva précédée d'un courrier qui parut embarrassé dans ses réponses. Deux personnes qui se trouvaient

---

(1) Decrugy.

(2) René Eschasseriaux, député, avait été nommé maire provisoire le 26 avril 1815. Il était à Paris. (*Bulletin-Revue*, XXI, p. 440. Fr. Masson, *loco citato*, p. 35.) Ce maire par intérim était sans doute Gilbert, adjoint, professeur de philosophie au collège.

Digitized by Google

dans la voiture furent invitées à se rendre à l'hôtel de ville, l'une d'elles était porteur d'un passeport qui l'indiquait comme espagnole, l'autre également porteur d'un passeport sous le nom de Pierre *Bouchard*. Ce dernier passeport n'indiquait pas de destination. Sur quelques soupçons j'invitai M. Bouchard à signer son nom et je trouvai des dissemblances frappantes entre cette signature et celle apposée au passeport. Le voyageur demanda alors à se faire connaître dans un Comité secret. Je passai dans un autre appartement avec le Maire et le Procureur impérial (1) et je sus que nous avions l'honneur de parler à *S. A. Impériale le Prince Joseph Napoléon*. Son Altesse exposa le motif de son voyage. La Commission du Gouvernement craignant que son séjour à Paris ne fût le prétexte horrible de quelques troubles, l'avait invité à en partir et à aller attendre dans les environs de la capitale que les passeports demandés au Gouvernement anglais fussent arrivés ; de Poitiers où S. A. se proposait d'abord de séjourner, elle avait poussé jusqu'à Niort pour y voir l'Empereur, son frère, et elle continuait son voyage jusqu'à ce qu'elle fût informée de la décision du Gouvernement anglais.

Le peuple apprit sans agitation la présence d'un frère de l'Empereur, mais sa curiosité prenait de nouvelles forces par cette circonstance, ce jour était d'ailleurs celui de l'une des foires mensuelles. L'affluence était considérable, je pourvus à la sécurité du prince par une garde et je m'occupai de la tranquillité publique. Toute la garde nationale fut rassemblée et elle se réunissait à peine lorsqu'une voiture précédée de courriers et chargée de domestiques arriva encore pour relayer. Le peuple se pressait près de cette voiture et la garde nationale ne pouvait plus s'opposer à ce mouvement. Le désordre était imminent, j'en fus prévenu et je me rendis immédiatement sur les lieux avec le commandant de la garde nationale (2). Je fis retirer le peuple avec ménagement et je fis entrer, dans une auberge voisine, les voyageurs qui étaient au nombre de deux. Je reconnus dans l'un M. le *Comte de Las Case*, l'autre était M. le *comte de Montholon*. Ce dernier fit des réclamations très vives sur l inégalité de tout ce qui se passait. Je le priai de considérer que la modération et la prudence deve-

(1) Baudry.

(2) Louis-Xavier Dangibeaud, du Fagnard, décédé en 1820. Voir une note le concernant en cette circonstance. (*Bulletin-Revue*, tome XX, p. 442)

Digitized by Google

naient nécessaires dans de telles circonstances et je reçus leurs passeports pour les examiner avec le maire et le Conseil municipal. Je leur parlai des bruits répandus, d'une prétendue spoliation des fonds de la banque, et M. le Comte de Las Case mit de l'empressement à offrir de faire visiter toutes les parties de la voiture afin de ne laisser aucun prétexte à la malveillance qui s'agitait d'une manière très évidente.

La situation du prince ne m'inspirait aucune inquiétude, il était chez moi ; sa douceur, sa bonté, le calme de son âme que tous ses traits expriment si bien, m'avaient d'ailleurs intéressé au plus haut degré, je crus cependant devoir me rendre près de Son Altesse Impériale lorsque je me fus assuré que l'autorité ne serait pas méconnue et lorsque la garde nationale eut reçu les instructions nécessaires pour que tout désordre fût évité. J'étais encore près de Son Altesse à cinq heures de l'après-midi, lorsque je reçus une lettre de M. le Comte de Demontholon qui demandait avec violence que le passeport de Madame Demontholon fût remis ; je donnais l'ordre immédiatement que cette remise eût lieu ; une heure après je fus instruit qu'on avait cherché à inspirer des craintes à ces voyageurs sur la sûreté de leur route. Je me rendis à l'hôtel de ville et pour dissiper toutes leurs inquiétudes, outre l'escorte de gendarmerie déjà commandée par mes soins, un officier de la garde nationale muni d'une réquisition en forme fut chargé de protéger le voyage de M. et de Mme Demontholon et de M. de Las Case. J'eus la satisfaction de voir que cette mesure faisait cesser leurs craintes et les voitures partirent immédiatement. A leur départ le peuple fit entendre quelques cris de « Vive l'Empereur ! » Quelques cris de « Vive le Roi ! » se firent entendre aussi, il y eut des menaces, des vociférations ; la garde nationale n'y resta point étrangère et la tranquillité fut sur le point d'être troublée d'une manière grave. Je me transportai seul sur le point de rassemblement, je fis séparer les curieux, je parlai à la garde nationale et je renvoyai tout le monde aux cris de « Vive la paix ! »

Des patrouilles eurent lieu à la chute du jour ; une voiture arriva encore, je donnai ordre qu'on la laissât partir sans aucune difficulté et surtout sans visite ; le départ eut lieu immédiatement, elle contenait trois personnes attachées au service de l'Empereur Napoléon.

J'avais retiré de la mairie les passeports du prince, je les lui

Digitized by Google

remis en lui donnant l'assurance qu'il était absolument maître de rester à Saintes ou d'en partir.

Hier à midi, il m'annonça que son intention était de se rendre à Rochefort. Je pris immédiatement les dispositions nécessaires pour son départ ; et il partit à cinq heures et demie avec une escorte, après m'avoir témoigné qu'il était satisfait de mes soins.

Tels sont, Monsieur le Préfet, dans le plus grand détail, les événements qui ont eu lieu à Saintes les 3 et 4 de ce mois. Je regrette vivement que l'ordre public ait été ainsi troublé, mais il n'a pas dépendu de moi d'empêcher le mal, je n'ai pu que remédier et j'ai eu la satisfaction d'y parvenir.

J'espère maintenant que la ville attendra paisiblement la décision des puissances alliées et l'issue des négociations. Je désire vivement que toute incertitude puisse cesser bientôt à cet égard ; les têtes sont extrêmement montées, les opinions s'exaltent, toutes les passions sont en mouvement et il devient pressant de ramener le calme dans les esprits, en donnant à l'autorité locale la force morale qu'elle ne peut attendre que d'un gouvernement nettement établi.

Le rôle de Filleau est présenté un peu plus accentué, renforcé et modifié dans l'article biographique cité plus haut, qu'il a probablement dicté. En voici les lignes essentielles. « Ce fut à sa fermeté et à l'influence qu'il exerçait sur ses administrés que Joseph Bonaparte dut son salut. Ce prince se rendait à Rochefort sous un déguisement, pour aller rejoindre l'empereur et traversait la ville de Saintes où se tenait ce jour-là même une foire qui y avait attiré des campagnes environnantes un très grand nombre de personnes. Joseph fut reconnu, arrêté et forcé de dire son nom. Des vociférations menaçantes se font entendre. Les uns le retiennent prisonnier pendant que d'autres veulent s'emparer de ses bagages. M. Filleau Saint-Hilaire puisant toute sa force dans le sentiment de son devoir, et dans les circonstances mêmes, parvint à s'emparer du prince et le conduisit à l'hôtel de la Sous-préfecture (1), où il fut entouré de tous les égards dus à son rang et à ses malheurs. Pendant vingt-quatre heures, la vaste cour de la Sous-préfecture fut remplie d'une foule dont les mauvaises

(1) Alors dans l'ancien évêché, sur le terrain même de la Sous-préfecture actuelle.

Digitized by Google

dispositions rendaient fort chanceuses les tentatives de départ. Le Sous-préfet offrit alors au prince de le faire partir la nuit sous un nouveau déguisement et de le faire accompagner de Mme de Saint-Hilaire qui aurait été pour lui la plus sûre sauvegarde, mais le prince rejeta ce moyen comme pouvant compromettre M. de Saint-Hilaire, lequel fit annoncer publiquement que le départ du prince aurait lieu à midi. A cette heure précise, il accompagna Joseph Bonaparte jusqu'à sa voiture ; à sa voix le passage devint libre sans qu'un seul cri se fit entendre... »

En résumé, l'*aventure* parait se réduire à une très vive curiosité, très naturelle chez des paysans, suscitée par l'arrivée à l'improviste d'étrangers de marque, de la bousculade qui se produit toujours en pareil cas, à laquelle participent des trop se mêle, des trop zélés, des braillards. Tout cet émoi contraria au plus haut point ces fugitifs, énervés par plusieurs incidents pénibles les jours passés, très pressés de gagner le plus prochain port où ils prendront un bateau en route vers les Etats-Unis ; ils ressentirent la crainte d'être arrêtés, livrés à l'Angleterre et conservèrent un souvenir trouble de cette prétendue insurrection que le Sous-préfet se loue très fort d'avoir apaisée sans trop d'efforts.

Ch. D.

RANOUL FOUCAULD

ÉVÊQUE DE SAINTES (1)

Plusieurs conciles eurent lieu à Saintes sous le pontificat de Ranoul (2).

Le premier se tint du 2 au 5 novembre 1089. La date d'ouverture est donnée par la chronique de *Saint-Maixent*. Elle confirme l'événement principal qui s'y produisit et qu'atteste une charte originale d'Aimar, évêque d'Angoulême, confirmant à Saint-Maixent, les églises d'Yvrac et Fleurignac en Angoumois. L'évêque s'y exprime ainsi ; « Iloc donum feci ego apud Santonas, quando synodum vel concilium fuit factum inquo Amatus, archiepiscopus Burdegale civitati datus est et elevatus, nolente comite

(1) Voir *Revue*, tome XLIV, pages 37 et s.

(2) Chron. de Pierre de Maillezais, ap. Labbe, *Nova biblioth. Mss.* II, 213 : « Anno 1089. Amatus tenuit concilium Sanctonas 5° novembris, in quo idem elevatus est archiepiscopus Burdigale. »

Digitized by Google

anno ab Incarnatione Domini M° LXXXVIIII. indictione XI (melius XII) nonis novembris, imperante Ainrico imperatore et Philippo in Francia, Guillelmo comite in Aquitania. » Cette rédaction dont on peut suspecter la franchise constate que l'élection d'Amé, légat du pape et titulaire du petit évêché d'Oloron, au métropolitain de Bordeaux, qui mit fin à la longue vacance de ce siège, se fit à Saintes où les comprovinciaux s'étaient réunis pour échapper sans doute aux mesures que le comte Guillaume IX duc d'Aquitaine, ou plutôt les conseillers de cet enfant, auraient pu prendre pour s'opposer à ce choix, Amé était évidemment le candidat du Saint-Siège qu'il représentait en France.

Le second fut celui que tint à Saintes le pape Urbain II lorsqu'il y célébra la fête de Pâques, le 13 avril 1096, avant de repartir pour Rome (1).

Le 2 mars 1097 se tint à Saintes (2) un concile présidé par l'archevêque Amé de Bordeaux, légat du Pape, assisté des archevêques Raimond d'Auch, et Roland de Dol, auxquels furent présents 43 évêques, notamment Ranoul de Saintes, Audebert du Mans, Geofroi d'Angers, Marbod de Rennes, Simon d'Agen, Pierre de Poitiers (3).

Original aux Archives de la Société des antiquaires du sud-ouest ; édité par M. Alfred Richard, Chartes de Saint-Maixent, n° 172, t. 1 (*Archives hist. du Poitou*, 1886, t. XVI), p. 205.

Le savant éditeur se demande s'il faut accepter la date 1089 en raison de l'erreur d'indiction. S'il s'agissait d'une copie de cartulaire où la date millésime est fréquemment interpolée, l'indiction devrait être préférée. Mais en face d'un original, une erreur de calcul accessoire est plus probable qu'une méprise sur le millésime. Amé tint un synode à Bordeaux en 1089, ce fut peu après, à l'occasion de son intronisation et ce fait ne peut être opposé à la charte d'Aimar. Quant aux textes de Cartulaires, dont les originaux ne subsistent plus et qui présentent Amé comme archevêque dès 1088, ils ne sont pas à considérer comme probants. Les copistes ont très souvent omis un des I dans les chiffres IIII et surtout VIIII qu'ils prenaient pour faux lorsqu'on eut l'habitude d'écrire IX.

---

(1) Labbe, *Nova biblioth. Mss.*, II, 213.

(2) *Gallia*, 11, 1065.

(3) *Métais, Cartulaire Saintongeais, de la Trinité de Vendôme*, p. 66.

Digitized by Google

Un autre écho du concile de Saintes se retrouve dans les annales de Saint-Cyprien de Poitiers. Arbert et son frère Bérenger avaient donné à ce monastère, sous le règne de Henri Ier, cinq églises dans l'île Oyes (*in insulâ maris que vocatur Oia*) aujourd'hui l'île-Dieu, ou d'Yeu (Vendée), la moitié de toutes les dîmes de l'île et un mas de terre. Les moines de Marmourtier protestèrent contre l'occupation ultérieure de l'île par ceux de Saint Cyprien qui y avaient institué une prévôté, et se mirent de leur côté en possession d'une partie du territoire.

Le concile de Bordeaux, tenu sous l'archevêque Josselin par les légats Hugues de Die et Amé d'Oloron, s'occupa de l'affaire et la renvoya à l'examen de l'évêque diocésain. C'était celui de Poitiers qui vit un nouveau concile se réunir dans sa ville épiscopale au cours de la même année 1079 (1).

Une commission composée de l'archevêque d'Auch, des évêques d'Aire et de Riez, des abbés de Maillezais, d'Angély et de Cunaud (2) se livra à une enquête approfondie, déclara que la saisine appartenait à Saint-Cyprien, que Marmoutier devait rendre tout ce qu'il avait pris et reçut les témoins du premier de ces monastères à prêter devant l'ordinaire le serment litisdécisoire en présence des représentants de l'autre communauté. Les deux parties se firent représenter au jour dit devant l'évêque de Poitiers ; mais lorsqu'ils y rencontrèrent les témoins de Saint-Cyprien disposés à prêter serment, les délégués de Marmoutier se retirèrent.

Cependant le légat Amé ne pouvant souffrir que deux assemblées aussi solennelles eussent perdu vainement des heures précieuses à propos de cette affaire ordonna qu'on entendît les témoins et adjugea aux moines sur leur serment le gain du procès. Au concile de Saintes les moines de Noirmoutier, croyant l'occasion plus favorable, voulurent relever le défaut prononcé contre eux et revenir à la charge. Le légat Amé, devenu métropolitain, leur déclara sévèrement qu'il serait d'une souveraine injustice de mettre à néant le labeur de tant de conciles et le verdict de juges si nombreux et si autorisés, et leur interdit à jamais de renouveler une réclamation spécieuse et malhonnête.

---

(1) Gallia, II, 804, 1166.

(2) Redet, *Cartulaire de Saint-Cyprien*, p. 343 (n° 589, fol. 126 du Mss.). il a bien interprété les lectures fautives « episcopo Auracensi » et « episcopo Reensi », mais n'a pu découvrir la véritable leçon à substituer à « abbati renaldi ».

Digitized by Google

Cette circonstance mit en relations l'abbé de Saint-Cyprien, Renaud, avec l'évêque de Saintes. Ce fut alors, ou peu après, que Ranoul et les chanoines de l'église principale (Ramnulfus Sanctonensis episcopus et canonici majoris ecclesie ejusdem civitatis, concédèrent à cet abbé et à ses moines l'église Saint-Léger et ce qu'ils avaient acquis dans l'église de Thenac (canton de Saintes), l'église Notre-Dame de l'Isle (ancienne paroisse près Pons (1) et la dîme de Saint-Sever, ainsi que tout ce qu'en général ils avaient obtenu dans le diocèse. L'archidiaconé de Saintonge était alors vacant et confié à l'archidiacre d'Aunis Pierre qui seul souscrivit avec les chanoines Ardoin, Hélie, Adam, Renaud Chai, Geofroi de Chal et autres.

La première de ces églises, Saint-Léger, dans la viguerie de Pons, « *in vicaria de Ponto* », avait été donnée par Constantin le Gras, sa femme Emme et sa mère Audiarde avec leur maison de Thenac, et dans l'église de ce village la moitié des offrandes aux quatre grandes fêtes de l'année, le quart de la dîme du blé, du vin, des porcs, des agneaux, de la laine et diverses autres propriétés. Aimeri de Rancon, seigneur de Thenac, approuva ces dons. Les évêques Ranoul de Saintes, Pierre II de Poitiers, le comte Guillaume IX, Renaud de Pons, Guillaume Hélie, Gardret, le jeune, Giraud Travers, Hélie Aimar en furent témoins.

L'église de l'Isle avait été donnée avec le fief presbytéral par Benoît La Coste. Ce ne fut pas sans soulever une protestation des nonnes de Saint-Florent de Saumur, lors du concile de Bordeaux de 1093, tenu par le légat Amé (2).

L'archevêque d'Auch, Simon d'Agen, Aimar d'Angoulême, Renaud de Périgueux, avec les abbés d'Angély, de Vendôme, de Bourgueil, Pierre de Bordeaux, les archidiacres Amauguin et Pierre de Saintes, le chanoine Ardoin et d'autres, examinèrent ce procès, et les moines de Saint-Cyprien obtinrent tout ce qu'ils souhaitaient.

Ce que les moines avaient à Saint-Sever leur fut octroyé par Embrie, femme de Gombaud La Bouche, vassale de Jean le Saintongeais ; elle leur concéda aussi dix-huit manses allodiales, près du marché aux bœufs de Pons, et après avoir fait entrer deux de

(1) Redet, *Cartulaire de Saint-Cyprien de Poitiers*, p. 289 (n° 471, fol. III du ms.).

(2) Mabillon, *Annales Benedictini*, V, 399.

Digitized by Google

ses six fils dans la communauté, se donna elle-même aux moines pour les servir (1).

Alfred Richard a proposé de fixer au 8 mars la mort de l'évêque Ranoul, d'après un coutumier du monastère de Saint-Maixent dressé le 12 janvier 1603 par le prieur claustral d'après des documents anciens et le souvenir de traditions qui existaient avant la dispersion du religieux en 1558 (2). Le chapitre intitulé : « les dévotions que l'on doit faire le saint temps de Caresme, signale trois anniversaires d'évêques à célébrer : le 26 février la déposition de l'évêque Ebulé, lequel ne gist pas céans. »

Le premier de ces obits s'applique à Eblés, évêque de Limoges (3), abbé de Saint-Maixent, mort le 26 février, probablement en 976. Le dernier est Guillaume Tempier, évêque de Poitiers (1181-1197).

Quant à celui du milieu, Alfred Richard, écrit en note : « Le nom de Ronis paraît être une déformation défectueuse de celui de *Ramnulfus* que l'on montre dans plusieurs chartes de cette abbaye. L'évêque Ronis, doit, ce nous semble, être identifié avec Ramnulfus, évêque de Saintes, de 1083 à 1105 environ, qui fut l'un des bienfaiteurs de l'abbaye. »

Philologiquement parlant, cette opinion est très difficile à soutenir. Richard traduit *Ramnulfus* par *Renoul* quand il s'agit d'un abbé de Saint-Maixent de 974 à 988 ; pourquoi ne pas remanier le même nom porté par un évêque du XII^e^ siècle ?

Mais on remarquera que les noms d'Ebles et de G. Tempier sont au génitif : *Ebuli, Temperii* Le prieur a traduit un texte latin. Dès lors, Ronis est le génitif de *Roo* ou Roho, nom porté par un évêque d'Angoulême au début du XI^e^ siècle, cité en 1019 et 1021 et mort dès avril 1029.

Nous proposons d'attribuer à Ranoul de Saintes l'obit du « Ramnulfus episcopus » porté au 12 juin sur le Nécrologe de Saint-Martial. Cette mention ne peut s'appliquer à Ranoul de Limoges prélat du XV^e^ siècle, ni à Ranoul d'Angoulême, qui finit ses jours en janvier, le 16 ou le 23 (4).

---

(1) Redet, page 289 (n° 472, du cartulaire, folio 111 du ms.)

(2) Alfred Richard, *Chartes de Saint-Maixent*, t. II, p. 314 (*Archives du Poitou* t. XVIII).

(3) T. I. *Ibid.* Introduction, p. LXVI (*Archives du Poitou*, t. XVI).

(4) *Bulletin de la Soc. Arch. du Limousin*, XXX-2, p. 193. *Gallia*, II, 988.

Digitized by Google

Ranoul fut un prélat énergique. Tel fut du moins l'avis des moines d'Angély auxquels il assura au concile de Bordeaux la possession définitive d'une fort belle église romane qui subsiste encore, Saint Pierre de Marestais, près Matha.

Dans le récit des péripéties de cette affaire, Ranoul est qualifié « venerabilis pontifex », « egregius episcopus » et la charte rédigée sous sa prédicature est datée : « Ramnulfo episcopo Santonensem ecclesiam viriliter gubernante, Philippo, rege Gallicani regni apicem regente (1). »

Cette charte est, en outre, datée de l'année de l'Incarnation 1104, indiction 11 (qui répond à 1103) le 15e jour de la lune. Dom Fonteneau a proposé de le fixer à janvier ou février 1103, en ajoutant que le jour de la lune ne servait à rien, le mois n'étant pas indiqué. Par cette note, D. Fonteneau a prouvé la vérité du *quandoque bonus dormitat Homerus*. Le rédacteur a soin d'indiquer en effet que les derniers faits qui sont actés se passaient le jour de la fête patronale du monastère d'Angély, la décollation de saint Jean qui se célébrait le 29 août. La concordance de ce quantième avec le 15e jour de la lune indique suffisamment qu'il s'agit de la lune d'août.

Ranoul, avec le concours de son archidiacre Amauguin et Pierre et l'agrément de tout le chapitre (3) avait donné en 1098 l'église de Saint-Pierre de Marétay à Anschoul, abbé d'Angély. Pierre Foucher, Gardret et Arbert, ses frères, après quelques difficultés, renoncèrent à tous les droits qu'ils pouvaient prétendre sur elle et concédèrent en même temps une chapelle attenante (ecclesiam adjacentem) dédiée à saint Maixent (4).

Garnier, abbé du monastère de Saint-Maixent, averti de cette concession, protesta aussitôt devant le concile que le légat du pape, Amé, archevêque de Bordeaux, avait convoqué dans cette ville. Les archives de son monastère contenaient un récit sans authenticité, d'après lequel Pépin le jeune, roi d'Aquitaine, donna l'église du bourg de Bresdon, l'église de Perrigny, entourée de 18 hameaux, et son alleu propre à *Mabestais*, « cum terris cultis

(1) Musset, t. II, p. 40, n° 478.

(2) *Calendrier de Saint-Maixent*, édité par Richard, *Chartes de Saint-Maixent*, t. II, p. 470.

(3) T. II, p. 7, n° 342. La date est à rectifier, 1098 au lieu de 1099 ; la concession de Renoul est évidemment antérieure au concile de Bordeaux.

(4) T. II, p. 117, n° 456.

Digitized by Google

et incultis, ecclesiis *post edificatis* castro nondum exstincto ». Hypothèse singulière et d'autant moins sûre que le diplôme de Pépin, du 23 mars 848, ne souffle mot de cet alleu.

Après la mort de ce roi, son frère Charles le Chauve, voulant affermir ce don, ordonna d'ériger en ce lieu un oratoire (*capellulam*) en l'honneur de saint Maixent. Les fidèles de la province, par son ordre, élevèrent tout auprès l'église de Saint-Pierre (1).

Quelque temps après, les Normands revinrent qui ravagèrent tout. Après de bien longues années, le très noble évêque de Limoges, Ebles, *comte de Poitou*, du consentement de son frère Guillaume, duc d'Aquitaine, voulant restaurer ce lieu, construisit tout autour un château (*primo in circuitu monasterii Castellum perfecit*), et restitua aux serviteurs de Dieu résidant à Marestais toutes les propriétés dont il avait pu trouver la mention dans les chartes.

Tel est le document dont fit état, sans doute, l'abbé de Saint-Maixent. « C'est seulement, remarque M. Alfred Richard, une sorte de notice à laquelle son rédacteur a essayé de donner une forme authentique. » Il convient, par suite, de ne s'en servir qu'avec la plus grande réserve.

Devant le concile, ce mémorial, s'il fut produit, n'eut aucun succès. Ranoul défendit lui-même, au nom de son chapitre et de l'abbé d'Angély, la cause des moines de Saint-Jean.

L'affaire ayant été instruite par le métropolitain et confiée à Pierre, archidiacre de Bordeaux, depuis évêque de Limoges, comme juge rapporteur, Ranoul obtint des Pères qu'on accorderait gain de cause à Anschoul si deux de ses moines, d'après serment prêté, pouvaient prouver que le chapitre de Saintes avait depuis trente ans l'investiture incontestée et sans trouble de la collation de la cure. Anschoul les produisant, son adversaire refusa de les entendre. Alors en présence du métropolitain, des archevêque d'Auch et de Dol, de leurs suffrageants, des évêques de Périgueux et d'Agen, le juge délégué dicta la sentence au notaire sur-le-champ.

ex « *ore suo accito notario dictavit*, nutu et voluntate metropolitani et totius concilii. »

---

(1) Alfred Richard. *Chartes de Saint Maixent*, n° 23 ; *Arch. du Poitou*, XVI, p. 85, et note 3. Les souscriptions d'Audoin et des vicomtes Geofroi et Châles paraissent être prises sur un acte de 1030 environ, où elles personnifient Audoin II d'Angoulême, Geofroi de Thouars et Châles IV d'Aunai.

Digitized by Google

A la prière de Ranoul, et de tout le clergé, l'archevêque légat donna par son bâton (*virga nostra*) l'investiture du bénéfice à l'abbé Anschoul, la juridiction épiscopale, et les droits du chapitre restant saufs (1). C'était le 4 octobre 1098.

Garnier fit appel, non au pape, puisque son représentant lui avait donné tort, mais au pouvoir séculier, et tous les héritiers ou collatéraux des fondateurs de l'église soulevèrent tour à tour des réclamations dont la communauté de Saint-Jean ne se tira qu'en leur distribuant des indemnités.

Plusieurs années se passèrent et l'affaire appela de nouveau l'attention de l'épiscopat, réuni à Poitiers sous la présidence des cardinaux Jean et Benoît, légats du nouveau Pape Pascal II. L'abbé Garnier revint à la charge, réclamant avec une extrême importunité la cassation du jugement de Bordeaux. Après un examen plus subtil, le Concile chargea de cet examen une commission comprenant l'ancien rapporteur et l'évêque de Saintes avec trois prélats de Neustrie, Yves de Chartres, Enguerran de Laon, Hugues de Soissons. La majorité des arbitres était parfaitement désintéressée. Elle instruisit de nouveau le procès si clairement que l'abbé de Saint-Maixent dut reconnaître le bon droit de ses compétiteurs. Cela se fit d'autant plus aisément que sous couleur d'un échange de propriétés avec soulte, il reçut deux mille sous tirés du trésor d'Angély.

Le jour de la décollation de saint Jean (29 août), le prieur d'Angély, Guillaume, Geofroi, moine de Néré, et l'archiprêtre de Saintes, Renoul, versèrent la somme et reçurent dans le Chapitre de l'abbaye poitevine l'acte de concession que leur remirent Garnier et son prieur, Lambert.

A son tour, Garnier et le sous-prieur, Archambaud, les moines, Guillaume et Béraud, se transportèrent à Saint-Jean, et dans le Chapitre, en présence de l'évêque Ranoul, des abbés Foucher de Tonnay-Charente, et Geofroi de Bassac, dépendants d'Angély, des archidiacres Pierre et Amauguin, de l'archiprêtre Renoul, ils renouvelèrent l'accord précédemment consenti à Saint-Maixent. Cet accord fut fait en 1104, le 15 juin de la lune, en l'indiction XI, sous le Pape Pascal, l'évêque Ranoul et le roi Philippe. »

---

(1) Musset, *Cartulaire de Saint-Jean-d'Angély*, t. II, p. 5, n° 341 et p. 142, n° 478. Il ne faut pas de majuscule à « accito », le notaire ne s'appelait ni *Accitus*, ni *Occitus*, comme on l'a cru.

Digitized by Google

Ranoul fut un des prélats, qui, lorsque le pape Urbain II fit en France le célèbre voyage qui ouvrit l'ère des croisades, s'attachèrent aux pas du Souverain Pontife et le suivirent dans ses pérégrisations apostoliques.

L'évêque de Saintes était à ses côtés le 31 décembre 1095, lorsqu'en présence des trois métropolitains, Hugues de Lyon, Audebert de Bourges, Amé de Bordeaux, accompagnés de nombreux prélats, parmi lesquels Pierre de Poitiers, Renaud de Périgueux, Raimond de Rodez, Humbaud de Limoges, l'hôte illustre de la France chrétienne consacra la nouvelle église de Saint-Martial de Limoges (1).

(1) *Gallia*, II, 559.

La chronique de ce monastère et les écrits de Geofroi de Vigeois ont rappelé l'assistance à ces fêtes de Ranoul ; dans un seul de ces textes dont nous n'avons pas l'original les deux premières lettres de son nom sont interverties : Ce n'est pas suffisant, on en conviendra pour le supposer « binominus ».

Ce voyage mit en rapport avec Ranoul, l'abbé de Savigny, Itier II de Talaru, dont la communauté dès le temps de l'évêque Iselon avait constitué un établissement dans le diocèse de Saintes. En 1096, Itier vint à Saintes rendre visite au prélat et reçut de lui l'église Saint-Martin de Bouner (sic) et celle de Saint-Martin du Petit Niort (1).

(*A suivre.*) DEPOIN.

VOIE NÉOLITHIQUE DE PÉRIGNAC AU TERRIER DE TOULON ET A L'OCÉAN

Sans dépasser les limites de la Charente-Inférieure, nous continuons à suivre les plus vieilles voies de la Saintonge. Dans la détermination des routes préromaines, ce sont surtout les vestiges préhistoriques et protohistoriques reconnus sur le terrain, ainsi que les précieuses indications fournies par les lieux-dits, qui guident le plus sûrement.

Bien d'autres indications pourraient s'ajouter à celles qui sont présentées ici, afin de montrer plus nettement encore le carac-

(1) *Gallia*, IV, 264, Itier II de Talaru fut abbé de 1084 a 1114.

Digitized by Google

tère préromain et même préceltique de cette vieille route de Saint-Fort-sur-le-Né à l'antique port des Santons près du Terrier de Toulon.

La source des renseignements n'est point tarie ! Ceux qui, après nous, suivront la voie, pourront trouver de nouvelles raisons de croire à son établissement néolithique.

Il y a quelques années, ce chemin attira notre attention sur le plateau de Berlu, près du bourg de Saint-Seurin-de-Palenne, au nord-est de Pons, alors que nous suivions un tronçon de voie néolithique allant de Pons à Burie et étudié au Congrès des Sociétés savantes de Lille (1).

La voie suivie aujourd'hui va de l'est à l'ouest, mais Saint-Fort-sur-le-Né et Pérignac ne pouvaient être des points de départ préromains, il faut chercher, peut-être très loin à l'est, le départ de la voie, car il s'agit d'une de ces routes préhistoriques « interminables » comme les a si justement qualifiées M. Camille Jullian.

Il convient de tenir compte des importants travaux publiés sur les routes de la région. Lièvre (2) indique une voie venant de *Sarrum* (La Berche) et allant à la mer par Saint-Fort et Pons. La dernière partie du trajet indiqué (Pons à Royan par Gemozac) est peu précise, car au sortir de Pons l'auteur donne un tracé douteux, ensuite aucun tracé ne rejoint Royan. Quoi qu'il en soit, de Saint-Fort-sur-le-Né une route va sur Pons : c'est la route indiquée par Lièvre ; une autre va sur le Terrier de Toulon en passant par Pérignac et Tesson. C'est cette dernière voie, ou plutôt cette partie de route qui, seule, nous intéresse actuellement.

Parcours de Saint-Fort à Pérignac. — Sur ce parcours que nous ne voulons pas étudier d'une façon détaillée, car il se trouve entièrement dans le département de la Charente, il y a déjà, d'après la carte, des villages aux dénominations intéressantes (*Les Murets, Le Château, Le Chiron, Pirefont, La Pouyade, etc.*). C'est à Saint-Fort, au bord même de cette voie, que se trouve le dolmen le mieux conservé de la région.

---

(1) *Revue de Saintonge et d'Aunis*. XLIII[e] volume, 5[e] et 6[e] livraisons, page 178, et *Bulletin du Comité des Travaux historiques* (1928).

(2) *Les chemins gaulois et romains* entre la Loire et la Gironde. Deuxième édition. Clouzot. Niort. 1893. L'emplacement de *Sarrum* a été très discuté. Dans son important ouvrage sur les *Voies romaines et mérovingiennes* dans le département de la Charente (*Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1921), M. de la Bastide, au lieu de faire partir la route de la Berche, comme le fit Lièvre, lui donne Plassac comme point de départ.

Digitized by Google

Pérignac. — Cette localité fut anciennement une agglomération importante. De nombreuses routes s'y croisaient, limitant encore au XVI[e] siècle, de grandes propriétés. Pour l'étude des voies secondaires et même des voies principales desservant les anciennes localités de la Charente et de la Charente-Inférieure, il est un document que l'on consulterait avec profit, pour cette petite région, c'est un dénombrement de 1549 publié par les Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis (1). Au sortir de Pérignac (*Peyrinhac* 1326-1327) (2), la vieille voie passe à *Préroux*, à Chanteloup, et arrive sur le haut plateau de *Berlu* au milieu duquel se trouve un endroit nommé *Châtres* où il y a quantité de fragments de tuiles gallo-romaines. Sur les pentes du coteau qui descend à la fontaine d'*Orville*, dans des vignes récemment plantées, on voit de nombreux fragments de poterie gallo-romaine, tantôt rouge, tantôt grise. Sur le penchant du coteau, qui s'étend dans la direction de Saint-Seurin de Palenne, il y a quelques silex taillés néolithiques. Dans le voisinage immédiat d'Orville, mais sur le territoire de la commune de Saint-Seurin, se trouvaient autrefois deux dolmens, le *Petit Cailleau* et le *Grand Cailleau*, dont nous avons parlé autrefois ; de même, il est inutile de relater à nouveau toutes les constatations faite à *Berlu*, où la voie coupe une voie préromaine qui allait de Pons à Burie et traversait la Charente en face du village d'Averton (3).

On trouve à Pérignac quantité de lieux-dits à mentionner : *La Pouyade* (dans d'autres endroits on a la Pouade), *La Cosse*, *Préroux*, *Fief de Limorlin*, le village de *Limorlin*, *Les Peux Nevas*, *La Tonnelle*, *Berlu*, *Portes de Palenne* (de Saint-Seurin de Palenne, commune limitrophe), *Fossé de Ruine*, fief des *Peufriaux*, la *Charnate*, Champ du *Pouzac*, champ du *Peyrat*, *Goux* (village) Petits *Gaints*, *Peugrignoux*, *Cuzaine*, *Le Peuchin*, *Les Peilles Gris*, *Bas Chemins chaussés* (cette dernière indication se rapporte à des chemins romains).

---

(1) 1549-17 juin. Dénombrement rendu au roi par l'abbé Chabot, de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély. *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, XXXIII, 1903.

(2) *La Levée des subsides du pape Jean XXII* sur la province de Bordeaux et le diocèse de Saintes. Transcription de M. J. Depoin. Avertissement de M. Ch. Dangibeaud. In : *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, XLV, 1914, p. 185 à 214 (1326-1327).

(3) *Revue de Saintonge et d'Aunis*, XLIII[e] volume, 5[e] et 6[e] livraisons, p. 177.

Digitized by Google

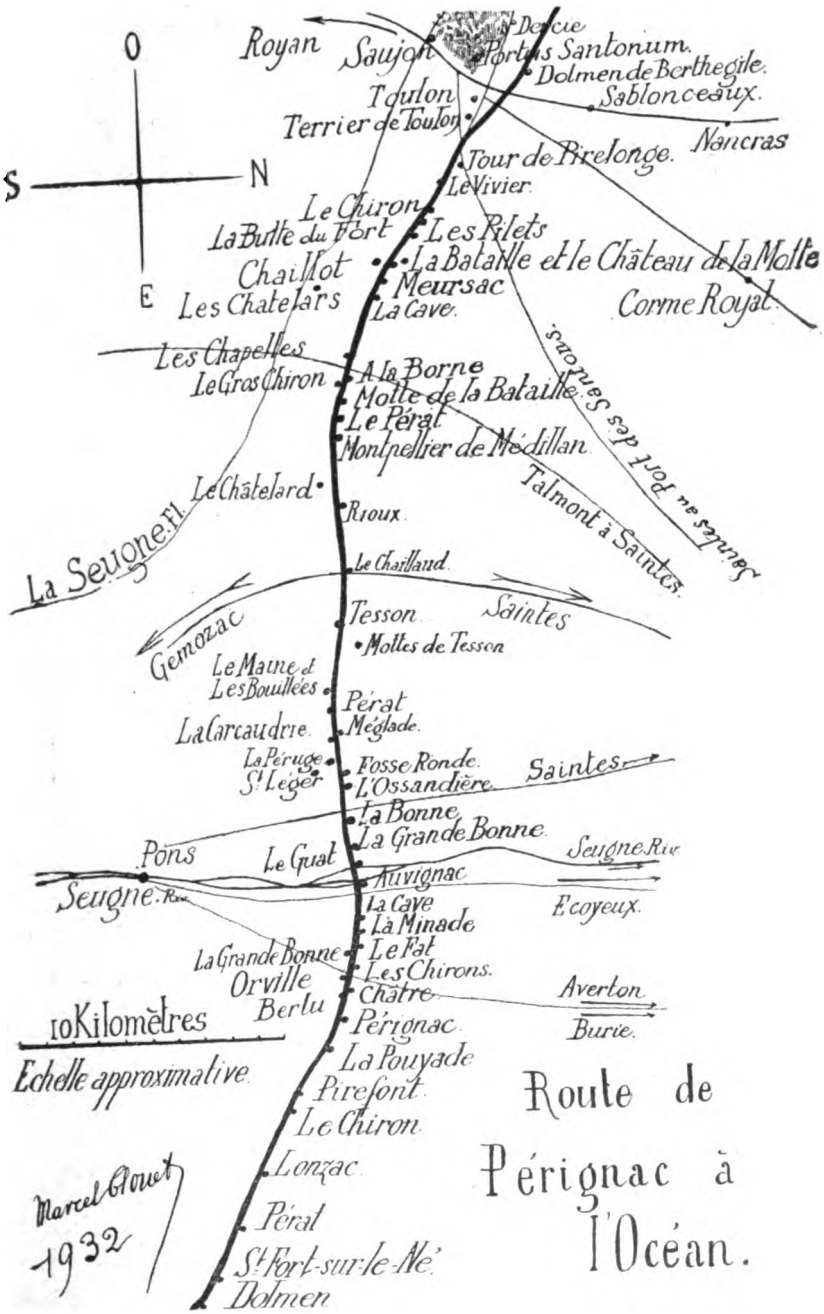

Digitized by Google

Montils. — De Berlu à Auvignac, les dénominations curieuses sont en nombre de chaque côté de la route et à une très faible distance les unes des autres. Ce sont les *Chirons* (voir une note de l'étude indiquée dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*), la *Grande Borne* qui est peut être l'emplacement d'un menhir disparu, *le Fat* (1), la *Minade* et la *Cave*. Avant d'arriver à Auvignac il y a aussi le *Teulau* en bordure du chemin. Ce nom vient de la grande quantité de morceaux de tuiles gallo-romaines trouvées en cet endroit. Les débris sont plus abondants qu'à Berlu qu'on a quitté sur le dernier plateau (2). Sur les terres du *Teulau*, aux abords du village d'Auvignac, et entre ce dernier village et le bourg de Montils, se trouve une station d'un néolithique évolué. M. Ph. Cébron, du village d'Auvignac, s'y est constitué une collection qui comprend : une petite hache polie en silex noir, quatre pointes de flèches en formes de feuilles, trois pointes de flèches à pédoncule et à ailerons (barbelures équarries), des éclats de silex parfois retouchés. Nous y avons recueilli une soixantaine de silex qui témoignent à de rares exceptions près, du peu de soin avec lequel les objets d'un usage courant étaient façonnés. Il s'agit d'une époque, semble-t-il, où le métal pouvait déjà être utilisé, bien qu'on n'ait pas indiqué d'objets de cuivre ou de bronze trouvés dans l'endroit. On trouve deux sortes de poteries. Les tessons de l'une sont bien de la poterie dite néolithique, faite à la main, irrégulièrement cuite, sans motifs décoratifs incisés ; l'autre est dure, de bonne cuisson, faite au tour, d'une technique certainement plus récente, elle est de l'époque du fer.

A Auvignac, deux fontaines se déversent dans la Seugne. Elles contribuèrent à fixer les populations primitives comme la source d'Orville fixa les premiers habitants de Berlu. C'est à Auvignac que le chemin était coupé par une voie antique qui reliait Pons et Ecoyeux (3).

---

(1) Il s'agit sans doute ici de l'emplacement d'une tour gallo-romaine comme celle que nous trouverons plus loin, avant d'arriver à Saint-Romain-de-Benêt, la *Tour de Pirelonge*. Le monument ou l'emplacement est dénommé *Fa* ou *Fana* (*de Fanum*). Cf. Lièvre. *Les Fanats ou Vernemets*. Angoulême 1888. — Camille Jullian : pages 5 et 6 in : *La question des piles et les fouilles de Chagnon* (Saintonge). Extrait des Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, LVII. Paris. 1897. 26 pages, 6 gravures.

(2) Sur la route de Montils à Roufflac il y a le *Tuila*, à la sortie du bourg de Montils. La raison de cette dénomination est la même que pour le Teulau. A Chadenac de Pons on a la *Champagne des Tubias*.

(3) Son parcours était le suivant : Pons, le *Chiron* de Bougneau, le *Pérat* d'Auvignac, *Jarlac*, le *Chiron de Jarlac*, *Chantemerle*, traversée de la Charente à

Digitized by Google

La Seugne et sa vallée ont environ cinq cents mètres de largeur en ce point. Comme le montre la carte, la rivière est divisée en plusieurs bras. Le milieu de la vallée est occupé par des marais sur formations tourbeuses. Il était aisé d'établir sur des eaux certainement plus abondantes qu'aujourd'hui, mais peu profondes, les pilotis qui supportaient un pont de bois primitif. Aucun reste de chaussée ne peut actuellement être reconnu entre Auvignac et le Gua, disent les riverains ; toutefois certains déclarent que les « levades » auraient pu faciliter l'établissement d'un gué empierré ou d'un pont de bois.

La route rejoignait la rive gauche de la Seugne au Gua ou Guat, village au nom très significatif (1) occupé aujourd'hui par deux moulins à eau.

Fait intéressant à noter : la partie des habitations la plus à l'est se trouve à la limite des communes de Montils, Colombiers et Saint-Léger-de-Pons ; les notaires y vont instrumenter dans certaines occasions.

Autour du village du Gua on trouve des silex néolithiques. Le propriétaire du moulin trouva une belle hache polie brisée au salon. Mais ce sont les vestiges gallo-romains (2) qui sont les plus abondants et qui indiquent des demeures d'une certaine importance. Les fragments de tuiles plates et à rebords sont nombreux dans une vigne de plantation récente. Il y a des fragments de marbre blanc veiné de gris, de nombreux tessons de poterie. Un tronçon de colonne, en calcaire du pays, recueilli dans un champ voisin, sert de siège devant la porte du meunier de l'endroit.

La voie se dirige à l'ouest jusqu'à la rencontre de la route de

---

Dorion (de Chaniers), puis *Ecoyeux*. Bien qu'autrefois Ecoyeux eut une certaine importance, on ne saurait admettre que cet endroit fut un terminus gaulois. Pour la dernière partie du trajet (Dorion-Ecoyeux), voir page 15 in : *Dorion et le passage de Chauveau sur la Charente*, par Ad. Maillard. La Rochelle. Imprimerie nouvelle. Noël Texier, 1905. 23 pages. Publication de la *Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*.

(1) Au sujet de la baie de Bourgneuf et du passage du Gois, M. Welsch écrit On a écrit Guoy, Goua, Gouas, etc, mais Gois vaut mieux qui est un mot significatif poitevin : *goiser*, signifie se mouiller les pieds : page 15 in : *Modifications anciennes et actuelles des Côtes du Centre Ouest et du Sud-Ouest de la France* par M. Jules Welsch, doyen de la Faculté des Sciences de Poitiers, in : *Bulletin de la Section de Géographie du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, tome XLI, année 1926. — En patois saintongeais, se mouiller les pieds c'est *gauger*

(2) Les vestiges gallo romains annoncent souvent pour nous des emplacements gaulois.

Digitized by Google

Colombiers à Lijardières et sert de limite aux communes de Colombiers et de Saint-Léger.

Colombiers. — Bien qu'elle soit légèrement en aval et à une très faible distance du moulin du Gua, il convient de noter la fontaine de *Fontloreau* qui se trouve sur les bords de la Seugne. Des hache polies et différents ossements y furent trouvés par le docteur Emile Combes, qui terminait ainsi le rapide compte rendu (1) de ses recherches : « Elle (la découverte) prouvera péremptoirement qu'à l'époque où se formaient nos tourbières, la population pratiquait chez nous, aussi bien qu'en Suisse et dans l'est de la France, le mode d'habitations qu'on a nommées lacustres ». L'opinion de Musset (2) est tout autre : « La diversité et le nombre des objets trouvés en ce lieu donnent à penser que le bassin de Fontloreau pouvait être un étang sacré et que les instruments découverts étaient des instruments votifs. » Telle est aussi l'opinion de De Mortillet qui signale cette source dans *Le Préhistorique* (page 495). Parmi les objets trouvés à Fontloreau et déposés au Musée de La Rochelle, M. J. de Saint-Venant a reconnu un ou plusieurs silex provenant des tailleries néolithiques du sud de la Touraine, c'est-à-dire de la zone du Grand-Pressigny (3).

Depuis le chemin du Gua jusqu'au village de Méglade, la route actuelle fait quelques détours. Cependant des indications nombreuses et intéressantes permettent de suivre avec précision la piste préhistorique.

C'est d'abord *La Grande Bonne* dont il ne subsiste qu'une pierre-limite de dimensions réduites. Ce lieu-dit se trouve sur le bord de la route du village de Lijardière à Colombiers et sur le territoire de cette dernière commune (4). A cent mètres environ de la

---

(1) Association française pour l'Avancement des Sciences. Séance du 26 août 1875. *Sur une habitation lacustre dans l'arrondissement de Saintes :* pages 911, 913 et 912, par le docteur Combes à Pons.

(2) Musset. *La Charente Inférieure avant l'histoire et dans la légende.* La Rochelle, 1885.

(3) *Tailleries de silex du sud de la Touraine*, in : Compte-rendu du sixième Congrès préhistorique de France, Tours, 1910. Pages 256 à 299 ; page 6 du tiré à part.

(4) *La Grande Bonne. La Bonne* Ces noms indiquent, comme nous l'avons fait connaître ailleurs, l'emplacement de menhirs détruits depuis longtemps. C'est aussi l'opinion de M. Favraud d'Angoulême, notre collègue de la Société préhistorique française : *Deux menhirs inconnus de l'ancien Angoumois*, in : *Bulletins et Mémoires de la Société Archéologique de la Charente.* Année 1921. I. La « *Bonne* » du Vivier-Jussaud, commune de Cuives (Charente-Inférieure) ; — II. La « *Grosse-*

Digitized by Google

Grande Bonne se trouve un souterrain ; plusieurs habitants du village voisin. — La Blanquetière — en connaissent l'emplacement exact. Certains ont vu les grosses pierres qui furent enlevées de l'ouverture, puis replacées au même endroit Aucun détail n'a pu être fourni sur les dimensions du couloir et les objets qui y furent trouvés.

Saint-Léger-de-Pons. — Au bas du village de Bel-Air — appelé le village des Trois-Moulins sur la carte du Ministère de l'Intérieur — se trouve encore un lieu dit *La Bonne* ou la *Borne*: Puis, plus à l'ouest, c'est le village aujourd'hui disparu de *La Péruge* (1)

Des fragments de tuiles à rebords se rencontrent en ce lieu. C'est dans les terres voisines que fut trouvée une superbe meule en grès, ainsi que le rouleau en forme de fuseau qui permettait de broyer les grains sur une surface concave très régulièrement établie. Cette pièce rare, très rare même, se trouve dans la belle collection d'objets préhistoriques de M. Léon Moreau, propriétaire au village de l'Ossandière. Dans la même collection, uniquement due aux recherches patientes et éclairées de M. Moreau, il y a des pointes de flèches néolithiques à pédoncule et à ailerons qui proviennent du même endroit, ainsi qu'un percuteur-marteau en silex.

Puis la route passait sur le terrain même de la station néolithique de *Fosse Ronde*. Découverte et longuement examinée par M. Moreau, elle a donné des pics et de gros tranchets en silex soigneusement taillés qui font penser à un Campignien très évolué (2) ; des petits tranchets dits pointes de flèches à tranchant transversal ; de curieux petits polissoirs à multiples rainures, en

---

Bone » de Narçais, aujourd'hui commune de Loubillé (Deux-Sèvres). Les menhirs de la région ont été aussi appelés des *Pilets* ; cette appellation est d'ailleurs assez fréquente.

(1) Dans la région il y a encore *Peyruse* au nord-est de Chenac, canton de Cozes, sur une vieille route qui va de Mortagne-sur Gironde au terrier de Toulon — *Les Péruses*, commune de Bresdon, canton de Matha ; cette deuxième appellation désigne un endroit où les rocs et les grosses pierres se trouvent naturellement en grand nombre.

(2) Il ne sagit pas de caractériser d'un mot cette station néolithique. Une semblable appréciation ne peut être donnée qu'après avoir longuement étudié toutes les séries de silex. On veut simplement montrer l'aspect de ces gros tranchets dont quelques-uns sont de belle venue.

Digitized by Google

grès tendre pour façonner des poinçons ou des aiguilles en os (1), quelques pointes de flèches à pédoncule et à barbelures ; et surtout des centaines de minuscules perçoirs ou vrillettes à la pointe très ténue, soigneusement dégagée par de nombreuses retouches par pression ; ces derniers objets trouvés en si grand nombre donnent à la station un caractère bien spécial. Enfin des fragments de bracelets de schiste furent recueillis à Fosse Ronde qui est une station assez riche, mais de faible étendue (2).

Près de Fosse-Ronde, au Bois Bertaud, M. Moreau fouilla une grotte sépulcrale aux deux tiers comblée. Les ossements et les objets recueillis permettent d'affirmer que la grotte n'a point servi d'habitation, mais bien de sépulture. « D'autres grottes, entièrement comblées, existent dans ces bois situés sur un mamelon au bas duquel devait passer autrefois une rivière qui allait se jeter dans celle de Soute, commune de Pons », écrit notre regretté collègue Deschamps (3).

Au cours de ses fouilles dans la grotte du Bois Bertaud, M. Moreau a trouvé de la poterie néolithique, grossière, à fond rond ; des petits tranchets en silex, une hache polie en roche filonienne d'un vert sombre, des fragments de poinçons en os, une incisive de b >vidé avec trou de suspension, deux disques de *cardium* (coquillage marin), les restes de 25 ou 26 individus, 200 dents humaines. En somme le mobilier funéraire était très pauvre et il n'y avait pas de métal ; mais ces fructueuss recherches, ainsi que les silex taillés rencontrés un peu partout, montrent, qu'autour des villages de *l'Ossandière* et de *Méglade*, il y avait de nombreuses populations dès les temps néolithiques.

C'est encore dans la commune de Saint-Léger que furent trouvées par M. Moreau trois belles pointes en silex du Grand-Pressigny. De dimensions moyennes, elles proviennent du lieu dit *Le Château*, à une faible distance de la voie. Avant de laisser cette commune, notons les noms suivants : *Le Peu, Le Grand-*

(1) Ces polissoirs néolithiques à main sont semblables à ceux du paléolithique supérieur des grottes. (Cf. Peyrony : *Eléments de préhistoire*, 1923, page 79, fig. 38, n° 11. Chapitre : Magdaléniens.)

(2) Cette station se trouve sur des sables légers que les façons culturales ont rendu moins perméables, parce qu'ils se mélangèrent avec les limons de surface et la terre végétale.

(3) *Recueil de la Commission des arts et monuments*. Saintes. Tome XVII, 10e livraison, juillet 1904, page 474.

Digitized by Google

Puy, *La Tounelle* (pour La Tonnelle), *A la Cave*, *Puy de la Cave*, qui, pour la plupart, se trouvent près du village disparu de la *Péruge*, ou non loin des deux villages de *Méglade* (*Petit-Méglade* et *Méglade*).

La fontaine de Méglade qui ne tarit pas, même par les années très sèches, fut comme un centre, autour duquel vécurent aux temps préhistoriques, des populations relativement nombreuses.

A Méglade fut trouvée une pointe de grande dimension en silex du Grand-Pressigny. La base est taillée en forme de grattoir rond. Cette lame est entière (1). Dans ce même village, en enlevant les pierres d'une maison en ruines, M. Demenier, de l'Ossandière, qui s'est constitué une intéressante collection de silex préhistoriques, trouva une hache polie, non brisée, dans un coin de mur. Cet objet avait peut-être été ainsi placé pour préserver l'habitation des atteintes de la foudre — cette propriété ayant été attribuée jadis aux « céraunies. »

Puis c'est le village *du Pérat* sur le ruisseau appelé Jousserand (2); ce ruisseau sépare la commune de Villars de la commune de Saint-Léger. Ce nom (*Le Pérat*), qu'on trouve très souvent sur le trajet des plus vieilles routes des Charentes, indique généralement le passage d'un ruisseau sur un gué empierré ou un petit pont de pierre (3).

La voie suivie coupait autrefois, non loin du bourg de Saint-Léger, une voie préhistorique très importante, qui, dans cette région, reliait Pons et Saintes, utilisait d'abord la vallée de la Seugne ensuite celle de la Charente. Il y avait sur ce parcours un certain nombre de stations néolithiques dont quelques-unes sont de toute première importance : Mouret de Berneuil, Chaillot de La Jard, Le Peu Richard de Thenac, quelques stations des environs de Saintes, etc. Si je n'ai pas commencé l'étude des voies préhistoriques de la Saintonge par cette route importante, c'est

---

(1) Collection Deschamps à Berneuil. Numéro 3950.

(2) Gautier. Statistique. La Rochelle, 1839, page 52.

(3) Cf. D'abord une lettre de M. Robert Delamain, président de la Société archéologique de la Charente (24 septembre 1928). Ensuite dans les *Bulletins et Mémoires de la Société Archéologique de la Charente*, année 1931, 8e série, tome XII, page 9 des Mémoires et Documents, M. de la Bastide écrit au sujet des *Voies romaines et mérovingiennes dans le département de la Charente* : « Les ruisseaux sont passés à gué, mais une passerelle est ménagée sur le côté pour les piétons. Beaucoup de ces passerelles ont été conservées, et nous en connaissons une encore intacte au-dessous de Mazières. Les rivières étaient passées soit à gué soit sur des ponts que les événements de guerre n'ont pas toujours respectés.

Digitized by Google

qu'il était tout d'abord essentiel de montrer, *qu'en dehors des vallées*, il y eut des pistes néolithiques très fréquentées et aux abords très riches en vestiges archéologiques.

Villars-en-Pons (1). — Au village de la *Carcaudrie*, à six cents mètres environ au sud du Pérat, fut trouvée une hache plate, en bronze, de la première époque. Elle fut maladroitement passée sur une meule pour aviver le tranchant. Les objets de cette nature sont très rares en Saintonge (2).

D'autre part, nous lisons dans le premier volume du *Recueil des Actes de la commission des Arts et Monuments* (3) les indications suivantes : « armes en silex ; souvenir d'agression d'un peuple étranger antérieur à la domination romaine se rattachant à un terrain appelé *Le champ de Bataille* ». De plus, Gauthier ajoute (*Statistique*, p. 152) que ce champ est situé au nord-ouest des ruines d'un ancien château-fort.

Berneuil. — En ne considérant que la partie du territoire de la commune de Berneuil qui s'avance au nord du Pérat, et non loin de ce dernier village, on rencontre la très riche station néolithique du Four-à-chaux où Deschamps trouva de nombreuses pointes de flèches en silex, superbement façonnées, qui ornent sa riche collection. Deschamps n'y trouva pas de métal.

Tesson : — (Capellanus de *Tencio* (4). — La route qui, primitivement, allait de Pérignac à Tesson par le Gua (sur la Seugne) et Saint-Léger fut abandonnée, peut-être dès le moyen âge, sur le parcours rectiligne Auvignac-Tesson, pour une route plus longue qui, partant d'Auvignac, se dirigeait au nord en suivant la Seugne, franchissait ce cours d'eau à hauteur de Colombiers et rejoignait Tesson en passant par Berneuil. Il s'agit d'ailleurs d'un tronçon de vieille route qui, par Tesson, amenait aussi les nombreuses populations primitives de Jarnac et de Merpins en passant par Brives, Montils, Colombiers et Berneuil. C'est aujourd'hui la route de grande communication n° 36 qui va du Gua à Cognac et que l'on va suivre maintenant de Tesson au Terrier de Toulon.

Actuellement à Tesson il n'y a pas de source jaillissante ; pas un

---

(1). Capellanus de *Villars* : *La Levée des subsides* du pape Jean XXII (1326-1327)

(2) Musset. *L'âge du Bronze en Aunis et Saintonge*. La Rochelle, Martin, 1922 in-8, 7 p.

(3). Premier volume, 1860-1867, page 334.

(4). *La Levée des subsides*.

Digitized by Google

cours d'eau n'y prend naissance. Il n'en était peut être pas ainsi à l'époque néolithique, car bien des sources ont tari depuis plusieurs millénaires avec la disparition des forêts.

Les indications archéologiques sont assez nombreuses et des plus significatives. Maufras signala jadis (1), en étudiant la collection Vieuille, aujourd'hui au Musée départemental de La Rochelle, la présence de stations néolithiques à Tesson.

C'est d'abord celle du coteau de *Chaillaud* à la limite des communes de Tesson et de Rioux, endroit où passe très exactement la route suivie. Cette station est loin d'être épuisée. C'est encore celle de *Chadenne* qui se trouve un peu au nord, dans la direction de Thenac. Dans les pages de Maufras, on peut voir la nomenclature des pièces recueillies qui sont toutes des silex taillés de choix. On n'a pas de renseignements au sujet du mégalithe qui donna son nom à la première de ces stations.

Aux Grands Champs, fut trouvée une belle pointe de section trapézoïdale en silex très caractéristique du Grand Pressigny (Indre-et-Loire). Elle appartient à la collection de M. Bossé, instituteur en retraite à Royan (route de Saujon).

Sur la route de Tesson à Berneuil, près de ce premier bourg, se trouvent les « terriers » ou « mottes » de *Barbe Rouge* et du *Bois Gombaud* (2). Le terrier du Bois Gombaud est désigné dans le pays sous le nom de *Camp Romain*. Ces ouvrages semblent appartenir aux temps celtiques. Le premier, situé sur un coteau, près du village de chez Couturier, consiste en deux monticules de terre, placés non loin l'un de l'autre et mesurant environ 4 mètres d'élévation et 100 mètres de circonférence à leur base. Le terrier de Bois Gombaud est une « enceinte de forme un peu elliptique » ; la partie centrale s'élève à 5 mètres environ au-dessus du fossé de circonvallation ; le fossé a lui-même 3 mètres de largeur sur une profondeur de 2 mètres ; il n'y a aucun reste de maçonnerie ; au centre de l'ouvrage il y a une dépression de terrain très appréciable. Ces travaux semblent avoir conservé leur forme primitive. Dans le récent et curieux ouvrage de M. Flo-

(1) *L'Homme*, 1884. N° 14, pp. 424-431 : *Thenac et ses environs pendant l'époque néolithique*, par E. Maufras, 1 carte, plusieurs gravures.

(2) Recueil de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure, t. V, p. 284, *in* : compte rendu de l'excursion archéologique du 19 mai 1881.

Digitized by Google

rance, le savant préhistorien du Loir-et-Cher (1), on voit la description de mottes gauloises semblables à celles qu'on rencontre ici.

D'autre part, une sépulture des temps protohistoriques fut découverte en 1876, dans un champ situé au lieu appelé les *Bouillées*, non loin du village du Maine et près de la route suivie (2). Dans une excavation creusée dans le rocher, il y avait quinze grands vases dont la forme se rapprochait de celle de l'amphore ; la plupart contenaient des cendres et quelques débris d'os calcinés, mêlés à de la terre glaise. Ces vases, terminés en pointe à la partie inférieure, étaient consolidés entre eux et aux parois du rocher à l'aide d'un mortier ou ciment grossier. Il y avait aussi des ossements, deux défenses de sanglier, des morceaux de fer recourbés d'une longueur de 45 centimètres et un glaive en bronze « dont la poignée accuse une idée artistique » ; cette arme conservée encore dans son fourreau atteignait 50 centimètres de longueur ; enfin on a recueilli onze ou douze anneaux ou boucles en bronze et quelques débris de poterie en terre noire.

Cette très belle épée est bien conservée c'est un glaive anthropoïde à antennes qui appartient aujourd'hui au Musée national de Saint-Germain-en-Laye et qui date des débuts de l'âge de fer (3) ; c'est la conclusion d'une récente étude de M. le Marquis de Baye sur les *Epées gauloises à antennes* : « On peut considérer comme des raretés ces objets de luxe qui, peut-être, étaient réservés à une élite. Leur absolue contemporanéité avec la majorité des moins beaux produits gaulois exhumés en Champagne peut être discutée. Il conviendrait mieux de classer les épées à antennes dans la première période de l'âge du fer de l'Europe centrale et occidentale. Le gisement de Halstatt fournit la caractéristique de ce style qui sert à le dénommer et à le classifier ».

---

(1) *Les Mottes gauloises.* Quatrième partie, deuxième volume de l'*Archéologie préhistorique, proto-historique et gallo-romaine en Loir-et-Cher*, 1928. Voir les lignes de M. Camille Jullian sur cet ouvrage dans la *Revue des Et. anc.*, page 60. Numéro de janvier-mars 1929.

(2) Recueil de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure, tome V, page 144 : *Découverte archéologique de Tesson* par l'abbé Richard. — Voir aussi *Le Monde*, numéro du 1er mai 1878.

(3) *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, tome VIII (1924-1927) : Marquis de Baye : *Epées gauloises à Antennes.* — Voir également dans la *Revue archéologique* de juillet-septembre 1906, l'article de M. Paul Couissin (page 47), où l'épée gauloise de Tesson est décrite.

Digitized by Google

Avant de terminer la communication qu'il fit au sujet de cette sépulture gauloise, l'abbé Richard ajoutait : « Dans le champ des Bouillées et dans les champs environnants on rencontre des silex taillés ; j'en avais déjà recueilli du reste précédemment, et en grand nombre, sur tout le territoire de la commune de Tesson ». Ces indications, jointes aux renseignements que nous avons pu obtenir, permettent d'affirmer qu'à Tesson, les néolithiques vécurent en assez grand nombre.

Sur le coteau de Chaillaud, déjà indiqué, il y a, dans les bois, une vieille route qui semble par endroits complètement délaissée et qui conduisait autrefois, d'après les indications des gens du pays, de Saintes à Gemozac. On la retrouve bien sur la carte, elle limite parfois les communes, mais ne l'ayant pas suivie, il m'est impossible d'en préciser davantage les caractères.

Notons enfin les lieux-dits : *La Pierre brune* à un kilomètre au sud de la route ; il y a une autre *Pierre brune* dans la région au S. S. O. de Thaims sur la voie antique Saintes-Talmont (1) ; — *La Combe des Chails*, — *Mizac*, — *Bournade*, — *Le Chaillaud*, — *Chadenne* (village) ; près de ce village se trouve le *Souci de Chadenne*, grande et profonde cavité naturelle creusée dans les roches calcaires où s'engouffrent les eaux de ruissellement — *Le Chaillot* (moulin et village — *Les Feux* (c'est peut-être les Peux) — *Bois du Pérat* — *Crève chien*.

(*A suivre.*)

Marcel Clouet.

BARONNIE DE CHAMPDOLLENT (2)

(*fin*)

Charles de Courbon, comte de Blénac, baron de Lisleau, Breneau Romegoux.

De son mariage, le 27 septembre 1649, avec Angélique de La

(1) Lesson. *Ere celtique*, page 106 : A Saint-Thomas-de-Conac le menhir de Fon-Clair est appelé *Pierre grise*. — Dans la table onomastique de G. Musset publiée à la suite du cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean d'Angély (*Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, XXXIII, 1903), il y a *Pierre Brune* (*Petra Bruna*) à Pérignac ou à Salignac, canton de Pons.

(2) Ces notes sur les de Courbon complètent et rectifient celles de Beauchet-Filleau. *Dictionnaire des Familles du Poitou* et de M. le Dr Bourrieau. *Revue* XLII et XLIII.

Digitized by Google

Rochefoucauld Bayers, veuve de son cousin Louis de La Rochecauld Bayers, et fille de Louis, chevalier, seigneur de Bayers La Bergerie, et de Marie Bouhier, sont nés :

1. Marie, baptisée le 10 avril 1651 (*Reg. parois. de Romegoux*).

2. Charles, capitaine de vaisseau, né le 20 novembre 1651, baptisé le 1er août 1652.

3. Louis.

4. Jean-Louis.

5. Anne, née le 17 décembre 1660, baptisée le 23 avril 1662. Religieuse de Fontevrault, à Turron, en Angoumois.

6. Marie-Anne, née le 8 février 1662. Religieuse au Couvent des Ursulines de Saint-Jean-d'Angély.

7. Angélique, née le 14 décembre 1663. Religieuse à Puyberland.

8. Françoise, née le 7 mars 1667.

9. Elisabeth, née le 22 août 1669.

10. Charles, née le 29 janvier 1671.

Charles de Courbon mourut à La Martinique, le 10 juin 1696. Sa veuve, Angélique de La Rochefoucauld, ne lui survécut que peu d'années. Elle mourut à Romegoux, le 18 août 1700.

Jean-Louis de Courbon, fils du précédent, marquis de Blénac et baron de Champdolent, seigneur de Romegoux, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roy, commandant des Gardes de la marine, à Rochefort, recueillit la succession de ses parents et mourut à Champdolent où il fut inhumé, dans l'église, le 15 décembre 1714, comme en témoigne l'acte des registres paroissiaux.

Il avait épousé, en 1707, à Thors, Sophie de Pons, qui mourut à Saintes, le 8 mars 1758.

Ils eurent, au château de Thors, le 14 mai 1708 :

1. Renaud-Constans, ondoyé, baptisé, dans l'église du lieu, le 3 juin suivant. Comte, puis marquis de Blénac, baron de Champdolent, Bords, Archingeay, seigneur de Mortagne, Saint-Dizant-du-Bois, Vaumondois, en partie de Consac et fief de Romefort, il entra au service en 1721 ; lieutenant en 1727, dans le régiment d'Infanterie de M. le Dauphin ; capitaine dans le régiment des Cuirassiers du Roy, le 25 mars 1734 ; il servit successivement sous les ordres du comte de La Mothe-Houdancourt, pendant la campagne d'Italie et d'Allemagne, puis sous les ordres du marquis d'Avrincourt, maître de camp, chevalier de Saint-Louis ;

Digitized by Google

ses infirmités l'empêchant de monter à cheval, il quitta le service en 1746 avec une pension de 600 livres, et ne put comparaître au ban de la Noblesse, convoqué en 1758 (*Arch. de la Guerre*).

2. En 1710, Charles de Courbon, comte de Blénac, seigneur de Champdolent, de Lhoumée.

3. Louise-Sophie-Constance, qui épousa, le 3 juin 1732, François de Turpin, marquis de Jouhé, seigneur de Bouin, La Vergne et autres lieux, veuf de Jeanne Turpin.

4. René, prêtre, né à Champdolent en 1712, prieur de Bonneville en 1761.

Restée veuve avec ses enfants, Sophie de Pons géra au mieux, à leur profit, la succession de son mari.

Le fils aîné, Renaud-Constans de Courbon, était seigneur de Champdolent.

Le 15 avril 1741, il rend son aveu et son dénombrement (*Arch. nat.* t. 1051, carton 67).

Le 26 février 1742, Sophie de Pons régla la succession de son mari. Tous comptes faits, la terre de Champdolent resta à Renaud de Courbon pour 10.000 livres, mais avec des charges et des redevances à son frère, l'abbé de Blénac, à Louise-Sophie.

Le 16 septembre 1748, Renaud de Courbon épousa Marie-Thérèse de Poute de Nieuil, fille de Jean-Baptiste Poute, marquis de Nieuil-le-Virouil, Saint-Hilaire-du-Bois, seigneur des chasteaux et des chastellenies de Dompierre, Les Eglises, Saint-Sornin, Vignolles, et de Marie-Anne-Marguerite Arnoul. Il mourut à Saintes le 12 août 1787, dans son hôtel de la paroisse Saint-Maur et fut inhumé le lendemain dans le cimetière de Saint-Pierre de Saintes.

Renaud de Courbon et Marie-Thérèse Poute de Nieuil étant morts sans postérité, la baronnie de Champdolent devint la propriété de Sophie-Jacques de Courbon, marquis de La Rochecourbon, baron de Champdolent, seigneur de Bords, Archingeay, Lhoumée et Baconnay.

Le 23 septembre 1773, il se présenta au bureau de Saint-Jean-d'Angély, dit demeurer ordinairement à Brest, et agir au nom et fondé de pouvoirs de son oncle, messire Renaud de Courbon, marquis de Blenac, baron de Champdolent, seigneur de Consac, Montaigu, Saint-Philippe, Vaumondois, Saint-Dizant-du-Bois, Lousignac et la Pinelle, l'ayant institué son héritier universel par son contrat de mariage avec demoiselle Léontine-Marie de Verdelin retenu par Rendu et Rouen, notaire à Paris, le 13 juin 1773.

Les biens, situés dans cet arrondissement de Saint-Jean, con-

Digitized by Google

sistent dans la terre de Champdolent qu'il estime 120.000 livres, plus les terres de Lousignac et la Pinelle, qu'il estime 45.000 livres, lesquelles dites terres sont des anciens propres du dit seigneur marquis de Blénac, dans lesquels le dit seigneur marquis donataire y est fondé par une tierce partie conformément à la donation de son dit contrat de mariage, lequel tiers lui revient à 55.000 livres, pourquoy le dit seigneur donataire a payé en principal 550 livres.

Sophie-Jacques de Courbon était né le 28 novembre 1749, de Charles de Courbon, commandant la marine à Brest, et de Jeanne-Sylvie de Longueville. Il demeurait ordinairement en son hôtel à Paris, rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch. Se trouvant à Saintes, chez son oncle Renaud de Courbon, paroisse Saint-Maur, mandataire de messire Charles-Armand-Augustin de Pons, sire et vicomte de Pons, il afferma la seigneurie de Clion, pour 9 années, au prix de 5.100 livres et un pot-de-vin de 1.200 livres (*Arch. Saint.*, vol. 4, pp. 185-187).

Il racheta, en 1787, la terre de La Rochecourbon, sortie de sa famille depuis 1714.

Marié, le 14 juin 1773, à Léontine-Marie de Verdelin, fille de Bernard, marquis de Verdelin et de Madeleine de Brémond d'Ars, il eut :

1. Charles Renaud, né en 1774, officier aux hussards de Berching.

2. Charles-Pierre-Hippolyte, comte de Courbon, de Champdolent, dernier de sa maison, maréchal de camp.

3. Charlotte-Ernestine, femme de Gabriel-Marie-Théodore-Joseph, comte d'Hédouville, lieutenant général, pair de France, ambassadeur de France en Russie (*Notes de Mlle Alix de Saint-Paul*).

Sophie-Jacques de Courbon mourut à Rignac (Gironde), le 14 fructidor an II (1794).

« Né le 28 novembre 1749, à Brest, baptisé, le 2 avril, dans l'église Saint-Louis de la dite ville, il est garde de la marine le 23 octobre 1761 ; enseigne de vaisseau, le 27 novembre 1761 : lieutenant le 3 avril 1777 ; capitaine au régiment de Dauphiné le 21 avril 1777 ; mestre de camp en second au dit régiment, le 13 avril 1780 ; mestre de camp commandant d'Auvergne, le 10 mars 1788 ; maréchal de camp pour retraite le 1er mars 1791.

Il était, le 27 mars 1765, à l'affaire de Larache, où onze gardes de la marine sur treize furent massacrés.

Digitized by Google

Le 22 décembre 1785, le Roy, étant à Versailles, confirma, par lettres patentes, la pension de 1941 livres, 13 sols, 4 den. (*Archives de la Guerre*).

A la mort de Sophie-Jacques de Courbon s'ouvrit une période d'indivision entre Charlotte-Ernestine de La Rochecourbon, épouse d'Hédouville, et Charles-Pierre-Hippolyte de Courbon, propriétaire, demeurant à La Rochecourbon.

Après la liquidation de succession et partage, passé devant Langlacé, notaire à Paris, le 2 germin. an XIII (22 mars 1805), Champdolent, estimé 60.500 francs, y compris le château, 6 hectares de terres labourables, 34 hectares de prés, 14 hectares de bois, le tout affermé alors à Louis Hubert pour 6 ans et 2.400 francs chaque année, échut à la famille d'Hédouville, qui le vendit, en 1812, à M. Desprez d'Ambreuil, marié à Justine Masson de La Sauzaye, demeurant aux Brousses, commune de Champdolent.

Ils eurent trois enfants : Quentin, Alix, Marie.

M. Desprez étant décédé à Forgettes, le 23 décembre 1869, l'acte de partage de ses biens, entre ses trois enfants :

1. Antoine Quentin, propriétaire demeurant aux Brousses ;

2. Alix, épouse de Laage ;

3. Françoise-Marie, épouse de Jacques Louveau de Larègle, demeurant ensemble à Berneré, passé devant Drilhon, notaire à Saintes, le 15 septembre 1870, attribua la terre de Champdolent à Alix, mariée le 28 novembre 1832, à Albin de Laage de Meux. Ils eurent neuf enfants.

Mme de Laage vendit Champdolent le 28 février 1882, devant Bouhard notaire à Chérac à M. Jean-Raoul Mesneau de Saint-Paul qui avait épousé Marie-Elisabeth-Antoinette de Laage le 21 mai 1867. (*Bull. arch.* s., 1909, p. 253 et notes de Mlle Alix de Saint-Paul).

M. de Saint-Paul est décédé le 21 février 1911 au Château de Champdolent où il demeurait. Le propriétaire actuel est M. Gabriel Mesneau de Saint-Paul.

La Baronnie de Champdolent relevait, au devoir de 20 livres à muance de seigneur et de vassal, du Comté de Taillebourg qui lui-même relevait du Roy.

Seigneuries et Fiefs relevant de Chamdoplent

En Archingay. La Vallée au devoir de 100 sols à muance d'homme ; Coulan ;

Digitized by Google

La Liardière au devoir de 20 sols et 5 sols de chambellage ;
Mon mouton au devoir d'un mouton d'or avec la laine apprétiée 40 sols.
Le Trichollet.
En Les Nouillers : L'Epinière au devoir d'un vautour ;
Les Groix.
En Champdollant : Courgeon au devoir d'un écu d'or ;
La Poltière au devoir d'un écu d'or.
La Bouffardière.
Bellébat.
Le Prieuré.
Le Petit Fresne.
En Bords : Pierre isle au devoir de 12 sols.
La Courbe d'Agonnay, au devoir de 5 sols.
Le Roullet.
Le Toujac.
Blanzay.
Champleury.
Le Port de la pierre au devoir d'un épervier garni de sonnettes de get de cuivre et de longe de soye.
La Nipontière, au devoir d'un marbotin d'or.
En Saint-Savinien : Forgette (en Saint-Savinien).
En Saint-Savin et Taillant : Le Fief Dudon (en Saint-Savin et Tailland).
La Berlandière.
La Roche-du-Pigné.
Les Rutuvins ou Fief Vigneau.

Prieuré de Notre-Dame de Champdolent

Nous devons à l'ordre et à la prévoyance de M. Combet, vicaire puis curé de Champdolent, la plupart des renseignements qui suivent. Il trouva les registres sales, déchirés, des feuilles éparses et entreprit de les recopier, pour éviter, dit-il, leur totale destruction. Il a droit à la reconnaissance de tous les amis du passé pour avoir patiemment reconstitué 24 années de vie paroissiale.

L'église avait été construite sous le titre de Sainte-Marie. Comprise dans le domaine seigneurial et donnée en 1.050 au monastère de Saint-Jean-d'Angély, ses prieurs furent nommés par l'abbé du monastère.

Digitized by Google

Retrouver le nom de tous les titulaires est à peu près impossible. Grâce aux notes de Mlle Alix de Saint-Paul et aux actes conservés, nous pouvons en faire connaître quelques-uns :

1458. Frère Jean de Lacarrière, (1637-1647), Denis Amelote, docteur en théologie. Son père Méry Amelote, écuyer, avait été amené en Saintonge vers 1580 par son parent, Mgr Lecornu de la Courbe de Brée, évêque de Saintes.

De son mariage avec Madeleine Goy naquit, en cette ville, le 15 mars 1606, Denis, qui devait être plus tard prieur commandataire de Champdolent. Il fut un des meilleurs théologiens de son temps.

De concert avec M. de Bassancourt, en 1636, il donna une mission à Champdolent, son prieuré, qu'il connaissait à peine. Il le trouva si désolé, si ruiné, qu'il y revint l'année suivante pour faire à l'Eglise les réparations convenables : charpente actuelle des voûtes et pavé de l'église.

En 1647, il vint à Champdolent pour y jouir d'un peu de repos et y vivre en ermite. Mgr Jacques Raoul voulant l'attacher au diocèse le nomma à une cure. Il n'y demeura qu'une année et en 1648 devint vicaire général de l'Evêque de Périgueux. Il remplit ces fonctions deux ans, retourna à Paris et s'enferma à l'Oratoire pour terminer sa traduction du Nouveau Testament et écrivit des volumes contre les Jansénistes. Nicole lui répondit. En 1655, la Commission désignée par l'assemblée générale du Clergé pour choisir une traduction française du Nouveau Testament désigna celle du P. Amelote. Louis XIV en fit distribuer 100.000 exemplaires.

Il était l'ami de M. Olier et du P. de Condren. Il mourut à Paris en 1678. (*Biograph. sainton. Rainguet.*)

Le 28 mars 1655, fut un grand jour pour Champdolent. On baptisa la cloche sous le nom de Marie. Son parrain fut Jean Fétiveau et sa marraine Mlle de Lafaille.

1678-1682. — A la mort de Denis Amelote, le prieuré fut donné à son parent et héritier Emmanuel-Pierre Amelote, docteur en théologie, fils de Nicolas Amelote, écuyer, Seigneur de Grandchamp.

Le curé d'alors, messire Jean de Garat, docteur en théologie, reçut de Marguerite de Culant, veuve de Florisel Rolland, seigneur de la Bouffardière et de Bellébat, différents legs pour la cure.

Digitized by Google

En 1685, le curé de Champdolent signe, le 3 décembre, au procès-verbal de bénédiction de cloche à Saint-Savinien.

En 1698, Dom Philippe de Corgnol, moine de l'abbaye de Nanteuil-en-Vallée, devient prieur de Champdolent. « Infirmier » et à ce titre prieur d'Aizec, il résigna Champdolent le 23 décembre 1716. Il devait être fils de Philippe de Corgnol, escuyer, Seigneur de Tassé, et de Charlotte de Martin. L'acte que nous reproduisons nous fait connaître le nom du curé. « Le 9e may 1700 a esté baptisé par moi Réveillaud, curé de ce lieu, Henriette Magdeleine, née du même jour, légitime de Habraham Duquesne, chevalier, seigneur de Bel-Esbats, capitaine des vaisseaux du Roy et dame Marguerite de Vautron, ses père et mère. Parrain Izaac Jacob, chevalier, comte Duquesne ; marraine Enriette de Vautron. Présents : I. Jacob Duquesne ; Marie-Enriette de Vautron, Céleste Dugui, Duquesne de Vautron, Th. Doré, Mariannede Vautron, Lamothe, Gachat, Réveillaud, prêtre ». (Regist. mairie de Champdolent).

Le 28 octobre 1701, nous lisons encore : « J'ai donné l'eau de baptême à un fils de M. Duquesne, capitaine des *vaisseaux* du Roy, avec la permission de l'Evêque qui l'a ainsi accordé et remis les cérémonie du dit baptême jusques au retour *du* Mr Duquesne, estant sur mer, et ce en présence de Mlle Henriette de Vautron, sa tante : de Mlle Maletot, qui a présenté l'enfant ; de Michel Létron ; de Louis Princier et autres : L'enfant est née le 13 du présent mois. Réveillaud, Roy. » (Reg. mairie Champd.)

Sur les registres, nous trouvons :

« Françoise-Charlotte, fille de Jean-Louis de Courbon, marquis de Blénac seigneur de Champdolent, et de dame Sophie de Pons son épouse, née le 14 octobre, 1710, ondoyée le 15, recevant le complément des cérémonies le 15 octobre 1711, meurt en avril 1713. »

René-Sophie, fils des précédents, naît le 27 mars 1712. Est baptisé à Champdolent le 12 avril 1712.

Jean-Louis de Courbon, marquis de Blénac, baron-seigneur de Champdolent, inhumé dans l'église le 15 décembre 1714. Pas de signature de curé dans les notes fournies, mairie de Champdolent.

Le 23 décembre 1716, Dom Philippe de Corgnol résigna son bénéfice en faveur de Dom Charles Fradin, religieux à Saint-Cybard d'Angoulême. Il devient chambrier de Notre-Dame de Nanteuil-en-Vallée, en 1703, puis prieur de Notre-Dame de Melle en 1741.

Il était né le 19 août 1684 de Charles Fradin, escuyer, Seigneur de Châtain, conseiller du Roy, président, lieutenant général,

Digitized by Google

Commissaire examinateur et enquêteur au Comté et Sénéchaussée de Curay, et de Anne Guillemeau ou Guillaumeau.

1745-1764. — Dom Etienne Lavalette, religieux profès de la Congrégation de Saint-Maur, demeurait, en mars 1745, au monastère de Saint-Pourçain en Bourbonnais ; puis en 1764 au monastère de Saint-Austremoine d'Issoire. Il résida au monastère de Saint-Allyre, diocèse de Clermont et aussi en celui de Saint-Pierre Mortagne, diocèse de Saintes. A la mort de Dom Lavalette, Dom Alexis Durand, prêtre religieux de la Congrégation de Saint-Maur, demeurant à l'Abbaye de Saint-Robert de la Chaize-Dieu, en Auvergne, fut pourvu du Prieuré.

Le 30 juillet 1765 il se présenta, sur « les 4 heures du matin », chez Rétif, notaire à Saintes, le requit de l'accompagner à Champdolent, pour en prendre possession.

M. Savignac, curé de Champdolent, signe le procès-verbal d'inhumation, le 3 mai 1778, dans l'église d'Archingeay de dame Marguerite Gebelin de Florensol épouse de Messire Charles Mathieu Brizard de Martrais âgé de 43 ans, écuyer, conseiller secrétaire du Roy maison de France. *Recueil commiss des arts*, 1889, p. 439.)

Le nom de Duclos, curé de Champdolent, se trouve à l'acte de baptême, en 1787, d'Arnauld Casimir Sophie, fils d'Arnauld Gabriel, Anna, Pétronille, marquis de La Rochecourbon et de Marie Anna Rosalie Turpin de Jouhé son épouse. (*Bullet. arch.*, vol 14, p. 446.)

Le 5 septembre 1790, vit heureusement disparaître un ormeau qui avait poussé et grandi sur un des contreforts de la voûte de l'église et qui par sa taille compromettait la solidité de l'édifice (1).

Le curé d'alors, répondant aux désirs de ses paroissiens que les événements de 1789 avaient secoués comme tous les Français du temps, écrit à la fin du registre de cette année.

« Cette même année 1789 chaque ordre de l'Etat envoya des députés à Versailles pour la tenue des Etats Généraux, afin de remédier au malheur dont la France était accablée et de trouver des ressources pour payer les dettes de l'Etat qui manquait d'argent. On ne s'accordait point du tout dans cette Assemblée. Mais enfin on parut être d'accord et pour signaler cette union et cet

(1) A Fenioux, un sapin a végété sur le portail jusqu'à la restauration en 1895 96.

Digitized by Google

accord, il fut ordonné à tout citoïen de quelque rang et de quelque condition qu'il fut, de porter des cocardes de trois couleurs, savoir : blanche, rouge et bleue. Les religieux, les prêtres mêmes furent contraints de la porter, comme tous les laïques. Ceux-ci la portaient à leur chapeau et les religieux et les prêtres la portaient, les uns attachés au bras gauche, les autres attachée à leur soutane, comme une croix de Saint-Louis. »

« On forma dans chaque paroisse un régiment des habitants. Ils avaient un drapeau ou deux, de trois couleurs, avec des devises et l'année suivante je bénis au mois de janvier, le 10, le drapeau du régiment de cette paroisse. M. de La Sauzaye, chevalier de Saint-Louis, qui demeurait aux Brousses, était commandant. Il donna un très beau repas à l'Etat-Major. Il invita aussi les quatre plus anciens païsans de la paroisse. J. B. Delage, curé. »

La maison et les terres du Prieuré de Champdolent furent achetées le 6 juin 1791, 17.300 livres par M. de Vautron, major de la Marine. La Révolution le ruina et l'enferma à Brouage. (*Bull. arch.* v. 28, p. 16.)

Curés de Champdolent

1631.	J. Ganthoux.
1645—1650.	Pierre Combet, qui a recopié les vieux registres.
1657—1662.	M. Normant.
1662.	Salabert.
1663—1664.	Jacques Flandrin, docteur en théologie.
16...—1689.	Jean Vieuille.
1690—1693.	Jean de Garat, docteur en théologie.
1697—1701.	Joseph Réveillaud, se désista en faveur du suivant et fut curé de Lussant.
1702—1704.	Jean de Massougne, sous-diacre d'Angoulême demeurant à Saintes, démissionna en 1704.
1704—1716.	Etienne Moreau prit possession le 4 avril 1704. Venant d'Auge.
1718—1724.	Arnaud Escolle.
1725.	Fronnière.
1727—1736.	François Perdreau.
1737—1738.	Jean Baptiste Doumeix. Le 6 mai 1737, il requiert inventaire des ornements de l'Eglise et se démet en faveur du suivant.

Digitized by Google

1738—1743. Jean David, prêtre du diocèse d'Angoulême, prit possession le 30 juillet 1738.
1743—1749. Simon-Pierre Daguesseau.
1750. Louis d'Ahuty, fils de Louis-Maurice d'Ahuty, sieur de Gougé et de Marguerite Baret.
1750—1756. Louis Davoud. Il permuta le 20 janvier 1756 avec Jean Bajot, curé de Saint-Laurent-la-Barrière.
1756—1758. Jean Bajot qui prend possession le 13 juillet 1756.
1759. Jean Labarre, précédemment curé du Pin.
1760. Péricaud.
1761—1789. Pierre Savignac, prend possession le 18 juillet 1761, est inhumé dans le cimetière près la croix, le 24 janvier 1789.
1789—1791. Jean-Baptiste Delage.
1791. J. J. Bossard.
1801—1826.
1827—1829. Robert.
1830—1839. Fleury.
1840. Lorit, curé d'Archingeay, dessert Champdolent en janvier, février, mars.
1840—1846. Esteffe.
1847—1850. Raffin.
1851. Laurent, curé de Bords, dessert la paroisse de janvier à juillet.
1851 -1871. De La Pâquerie.
1871—1874. Bernard.
1874—1889. Renaudeau.
1890—1907. Daviaud.
1908—1914. Faraud, curé de Bords, dessert la paroisse.
1915—1923. Henri Mocquillon, curé de Bords, dessert la paroisse.
1924—1929. Henri Moulart.
1930. Louis Eon, curé de Saint-Coutant, dessert Champdolent.

Vicaires

1637—1638. Jacques Leroux.
1638. Cluzel.
1638—1645. Pierre Combat devint curé.

Digitized by Google

1650—1657. M. Normant devint curé.
1700—1702. Roy.

JUSTICE DE CHAMPDOLENT

Juges sénéchaux

1509. Pastoureau.
1596. De Laurière Christophe, écuyer.
1600. De Mongnon de la Pitière, licencié ès-lois.
1635. Veron Isaac, avocat.
1654. Caillon Josias, licencié ès-lois.
1674. Caillon Jean, sieur des Brousses.
1685. Melon Jérémie, sieur de Cluzeau.
1699. Gaillard Jacques, notaire royal à Crazannes.
1715. Dardillouze Charles, juge sénéchal civil en criminel.
1750. Le Vallois Jacques, avocat à la Cour, juge sénéchal civil et criminel.

Abbé V. Belliard.

L'EPITAPHE DE BERENGER RETROUVÉE

Lorsque dom Estiennot passa à Saintes, et 1675, en quête de documents concernant son Ordre, il copia, « sous le porche » de l'église de l'Abbaye, une inscription souvent reproduite depuis. C'est l'épitaphe de A. Berenger, l'architecte qui construisit le monastère « *monasterium* ». L'abbé Grasilier, éditeur du Cartulaire, la rechercha vainement, pour cause. La génie militaire, au début du XIX^e^ siècle, l'avait masquée par un tuyau de cheminée qui en couvrait la moitié, laissant l'autre moitié à découvert, mais comme celle-ci était déjà vraisemblablement très rongée par la pluie et le salpêtre, on pouvait rester dans le doute si les quelques lettres conservées appartenaient ou non à l'inscription de dom Estiennot. Ces jours derniers (mars), M. Hulot, architecte du gouvernement, qui dirige la restauration de l'église de Notre-Dame de Saintes, ayant jugé nécessaire de déplacer un contrefort du XV^e^ siècle, ordonna de démolir ce malencontreux tuyau.

L'inscription dissimulée apparut, les lettres remplies de suie.

La compétence du savant bénédictin garantit de l'exactitude de

Digitized by Google

la transcription que nous pouvons vérifier en partie... Il l'a vue en meilleur état qu'elle ne nous parvient. Nous devons d'autant plus nous en rapporter à lui que les rares lettres subsistant sur la moitié restée à l'air confirme sa lecture. Une seule remarque s'impose : il n'a pas respecté l'orthographe de trois mots ; il a doublé l'E, de *edificavit* et de *celare* qu'il écrit par Æ.

Cette épitaphe, longue de 1 m. 35, est gravée sur cinq pierres de 0 m. 23 de hauteur, en lettres de quatre centimètres, droites mêlées d'onciales, la même lettre, M, N, revenant indifféremment sous l'une ou l'autre forme.

Voici le texte tel qu'il se lit aujourd'hui en complétant en italiques les mots disparus.

† A. BERENGARIVM : TEGIT : HIC LA*pis incin*ERA*tum*
ARTE : MONASTERIVM CVI : FVIT : EDIFICA*tum*
QVEM : PETRA : DEFVNCTVM : CELAT CE*lare volebat*
PETRAS ; CVJ : PETRVS : PF.....ANTE *f* AVE*bat*

Les deux premières lignes se comprennent très bien, les deux autres, dont une incomplète, contenant un jeu de mots sont plus difficiles à traduire.

Ch. D.

LIVRES ET REVUES

De Saluces. *Le capitaine Cervole*

Arnauld de Cervole, dit l'Archiprêtre, est un personnage historique, chef d'une de ces compagnies de routiers qui désolèrent la France après la bataille de Poitiers, diversement jugé suivant le code de morale que l'on applique. Ainsi que ses semblables, il était redouté, mais appelé par les princes qui avaient besoin d'une aide. Chef sévère et énergique, puisque ses hommes ayant exercé, en son absence, les pires violences sur la population de la ville où il les avait cantonnés, il en fit mettre quarante à mort.

M. de Saluces raconte tout au long ses expéditions, ce n'est pourtant pas le vrai but de son petit livre. Il nous apporte du nouveau.

Les historiens n'ont jamais trouvé trace de la naissance de leur héros ; ils ont longuement polémiqué pour savoir si oui ou non

Digitized by Google

il avait été dans les ordres, s'il était noble ou roturier, s'il était périgourdin, angoumoisin, provençal ou bourguignon. On l'a même confondu avec l'aventurier anglais Robert Knolles.

M. de S. a eu la chance de découvrir dans les archives de sa famille la solution définitive du problème.

Foulques II, chevalier, seigneur de Saint-Mary, l'Age-Bertrand, La Soudière, Cervole, Montembœuf, se maria deux fois. De sa seconde femme, Pétronille de Chataigner, il eut trois fils, dont Arnaud qui est le second. Cervole, hameau de la commune de Cornille, canton de Savignac-les-Eglises, arrondissement de Périgueux, fut apporté aux Regnauld par cette même Pétronille de Chataigner.

Arnaud, cadet, fut destiné à l'état ecclésiastique. mais rien ne prouve qu'il reçut les ordres. Il aurait eu simplement, en commande, Velines, archiprêtré, en Périgord, près Cervole. Froissard le désigne toujours sous le nom de monseigneur Renault de Cervole, communément l'Archiprêtre.

La date de sa naissance est inconnue. Il serait né à Saint-Mary. On ne sait rien de positif sur lui avant 1352. En 1354, il s'empare des châteaux de Cognac, Merpin et Jarnac « pour le bien des intérêts du roi ». Il devient, en cette même année seigneur de Chateauneuf-par-Charente. Il prend part à la bataille de Poitiers, comme remplaçant du comte d'Alençon (19 septembre 1356), en réchappe « durement navré » et prisonnier. Libéré par le roi, il épouse Jeanne de Graçay, veuve du seigneur de Chauvigny et bientôt rassemble une grande compagnie de gens d'armes de tous pays, qui virent que leur solde était perdue puisque le roi de France était prisonnier, à la tête de laquelle il commence la vie d'aventures qui devait lui assurer dans l'histoire du XIV^e^ siècle, une renommée persistante, presque la gloire.

Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau, tome LIII (1930).

Notice sur *Jean-Jacques Blaise d'Abbadie* (1726-1765), commissaire général de la Marine, ordonnateur et directeur général commandant pour le roi en la province de La Louisiane.

Né en 1726 au château d'Andaux, près Navarrenx. Il était fils de Jean-Jacques, Commissaire de la Marine en 1735, à la Recette des Bois, nommé à La Rochelle en 1750, mis à la réforme le 1^er^ avril 1762. Le père de celui-ci, Jean-Jacques Blaise d'Abbadie, était mort Commissaire de la Marine.

Digitized by Google

Le jeune d'Abbadie se rendit à Rochefort en 1742 et commença à travailler avec son père.

Ecrivain en 1743, il passe à la direction des Ateliers de la mâture, etc. En 1745, part pour la Martinique, revient à Rochefort en 1746. En 1747, il est fait prisonnier en Angleterre. En 1758, il alla au Canada. Commissaire général et ordonnateur en Louisiane en 1762, puis directeur du comptoir de la Nouvelle-Orléans en 1763, aux appointements de 30.000 livres. Il est chargé de remettre La Louisiane aux Espagnols. Il mourut le 4 février 1765.

Il avait épousé en 1761 Mlle du Mesnil-Rolland, fille du capitaine du port de Rochefort, sœur de Mme de Chavagnac et de X. du Mesnil, enseigne du port. Mme d'Abbadie se trouva dénuée de ressources. On lui accorda une pension de 1.200 livres, elle se remaria en 1771 avec le marquis de Montbar, enseigne de vaisseau, âgé de 29 ans, alors qu'elle en avait 49. Son fils était mort entre temps. Elle eut aussi une fille Marie-Anne d'Abbadie.

Les Courriers de Jeanne d'Albret entre le Béarn et La Rochelle (1568-1569).

La reine de Navarre arriva à La Rochelle le 28 septembre 1568, en passant à Aubeterre, à Barbezieux et à Archiac le 23.

Les courriers vont de Bidache à Capbreton et s'embarquent pour La Rochelle par l'entremise d'Etienne de Brutails, écuyer, seigneur de Norton, baron de Capbreton.

Le 26 juin 1561, Jeanne de Navarre lui cède, moyennant 35 livres par an, le moulin de « Poyane, dans la paroisse de Saubion-en-Marenne, à titre de fief nouveau et perpétuel » (Saubion-Saujon ?)

Bulletins et Mémoires de la Société Archéologique de Bordeaux, tome XLI. *Us, Coutumes et jeux de Bordeaux d'autrefois*, par M. C. de Mensignac.

Coutume du chômage partiel du samedi dans certains métiers à Bordeaux censuré par une ordonnance synodale du diocèse en 1638.

Notice sur l'emploi des pointes de flèches et haches en silex de l'époque préhistorique comme amulettes préservatrices de la foudre, de l'incendie, des attaques d'apoplexie, des morsures de serpent, et pour préserver également les porcs de certaines maladies.

Tome XLIV. Très important mémoire sur l'*Art Mérovingien et Carolingien*, par M. Léon Coutil, avec nombreuses planches. Il énumère les cimetières qui ont fourni des sarcophages. Il cite ceux

Digitized by Google

de la Charente-Inférieure et particulièrement celui de Neuvicq que surveilla un M. Urcule parfaitement imaginaire. C'est l'abbé Rainguet qui releva les inscriptions avec M. Mrail.

Romania LII. *Mots d'origine gauloise* étudiés par M. Jud. Persistance de mots gaulois dans certains parlers de l'Ouest.

Coussa, Charente-Inférieure ; *Coussar*, Deux-Sèvres ; *Ecoussat* à Puylaurant, dans la Charente = Houx.

Le *glossaire* ne connait pas ce mot.

AVIS ET NOUVELLES

Les tables du présent tome paraîtront en octobre prochain.

Le premier dimanche d'octobre 1931, Mgr Curien a bénit et inauguré la chapelle de la Maison des femmes aveugles de Saintes. Sur plan de croix latine à chevet plat, avec coupole sur pendentif, à la croisée, cette charmante chapelle, de pur style du XII^e^ siècle saintongeais, a été construite par M. Brunet fils, d'après les plans de M. Naud, architecte à Saintes. Les lignes en sont très pures, sans sculpture, d'une rare élégance. Les connaisseurs louent particulièrement la coupole.

Ce petit édifice, pourvu du confort moderne : chauffage central (un peu trop apparent), électricité, meubles neufs, deviendra un des plus curieux de la ville. Les piliers, les pendentifs sont en pierres de Crazannes, le reste en Saint-Mesme, la coupole en bribues.

Il faut non moins admirer la rare ténacité de Mme la Supérieure qui n'a pas craint d'affronter toutes les difficultés d'une œuvre aussi dispendieuse : soutenue par sa confiance absolue en l'aide de la Providence elle l'a menée promptement à bien... après d'autres. La foi soulève les montagnes.

Sera-t-il permis d'exprimer tout bas un petit regret ? Personne ne s'étonne de la réussite complète de cette chapelle. mais, tout de même, serait-il impossible à un architecte du XX^e^ siècle de construire avec bonheur autre chose que du XII^e^ ou du XV^e^ siècle ? Le style cubiste est assurément rebutant. C'est la formule nouvelle ; le talent serait de l'assouplir, de le modifier, de l'agrémenter un peu !... On objectera qu'il ne sera plus cubiste ! Où serait le mal ?

Ch. D.

Digitized by Google

Notre excellent confrère, M. Abel Mestreau, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, à titre de créateur de son musée régional.

Tout le monde applaudit.

Avec une patience mi-centenaire, il a collectionné tous objets, portraits, étoffes, coiffes, peintures, plafonds, habits, jouets, bijoux, céramique..., etc., qui concernent la Saintonge et l'Angoumois. Il en a réuni, classé et exposé luxueusement, une partie dans une portion de l'hôtel Monconseil entièrement restauré. Il a même reconstitué une chambre saintongeaise qui est une merveille d'exactitude.

M. l'archiprêtre Choinard, curé de Saint-Pierre de Saintes, fait transformer en chapelle dédiée à Mgr de la Rochefoucauld, la seconde de droite en entrant.

L'inscription huguenote contenant les commandements qui se trouvait au-dessus de la porte d'entrée du logis de Cherpenaize, commune de Givrezac, vient d'être transportée au temple de Jarnac-Charente.

Un comité s'est formé à Paris pour élever, à Fouras, un monument à Charles Lenoir. Souscription reçue par M. André Bardet, avocat, 31, rue Madame, Paris VI^e^.

Il met en loterie un tableau de Lenoir, à 50 francs le billet.

Le beau château Renaissance d'Usson, reconstitué par M. William Augereau, près Pons, vient d'être vendu à M. Merveau Jules, maire du 3^e^ arrondissement de Paris, président du Conseil d'administration de l'Office commercial pharmaceutique.

Les superbes tapisseries flamandes qui garnissaient la salle à manger avaient été vendues, il y a deux ans, à M. Martell.

M. A. Mestreau a acquis pour son musée régional un grand prie-Dieu réputé avoir appartenu à la dernière abbesse de Saintes, Mme de Parabère, et un bijou, très rare, composé d'un gros caillou d'Ars, bien transparent, taillé comme un diamant, enchâssé dans une large monture d'or (vers 1860).

Par arrêté du ministre des beaux-arts, ont été mis en dépôt au nouveau musée protestant de la Rochelle cinq plats de l'école Palissy et quatre fragments trouvés dans les débris du four construit par Palissy, aux Tuileries, par ordre de Catherine de Médicis.

Digitized by Google

La légation de France à la Haye vient de faire parvenir au musée un « Geuzenpenning », insigne des gueux porté par les membres compromis en 1566.

La société des Amis du musée vient d'acquérir une collection de « Méreaux » et le jeton de reconnaissance des partisans du duc de Guise sous Charles IX.

Les hospices civils de la Rochelle. L'hospice protestant.

En 1765, deux personnalités protestantes de la Rochelle, les époux Ranson, achetèrent dans cette ville deux maisons avec jardins. Ils déclarèrent qu'ils les avaient acquises moyennant des sommes remises par diverses personnes pieuses en vue de loger des pauvres protestants. En l'an II tous les hôpitaux confessionnels de la ville furent laïcisés et réunis à l'hôpital général. Plus tard cependant, en 1818, à la suite des réclamations tirées de ce que les malades d'un autre culte étaient admis dans les deux immeubles Ranson, la commission administrative leur donna satisfaction en décidant qu'il n'y serait plus admis que des malades appartenant au culte protestant. Il semble que l'affectation voulue par les donateurs ait été respectée au cours du dix-neuvième siècle. C'est ainsi qu'en 1822 la commission administrative se rendit propriétaire de trois nouveaux immeubles qui servirent à agrandir l'hôpital protestant.

Mais un conflit éclata en 1905 à la suite de la loi de séparation. Le conseil presbytéral, se considérant comme propriétaire de l'hôpital, demanda que cette propriété fût dévolue soit à une société reconnue d'utilité publique, soit aux hospices civils, mais avec maintien de l'affectation spéciale aux malades protestants.

La commission administrative objecta qu'elle était déjà propriétaire des immeubles visés et que par suite il n'y avait pas lieu à dévolution de la part du conseil presbytéral. Alors intervint, le 25 juillet 1907, un décret ainsi conçu : « Sont attribués aux hospices civils de la Rochelle les droits que pouvait avoir le conseil presbytéral de l'Eglise réformée de la Rochelle sur les biens provenant de l'acquisation faite en 1765 par les époux Ranson pour l'usage et au profit des pauvres protestants de la ville, à charge pour l'établissement attributaire de maintenir l'affectation spéciale de ces biens au service des pauvres et malades protestants. »

Les choses restèrent en l'état pendant plus de vingt ans. Mais en 1928 la commission administrative décida que le petit hospice

Digitized by Google

ne serait plus affecté exclusivement aux protestants, mais utilisé au mieux des intérêts hospitaliers. Cette décision fut approuvée par le préfet. C'est alors que le Conseil d'Etat a été saisi d'un pourvoi contre la décision par laquelle était enlevé tout caractère confessionnel à l'hôpital protestant de la Rochelle.

Le Conseil d'Etat, sur le rapport de M. Delfau et conformément aux conclusions du commissaire du gouvernement Rivet, après les observations de Mr de Lavergne et Rouvière, vient de rendre son arrêt. Il déclare que le décret de dévolution, dont l'annulation n'a pas été poursuivie dans les délais légaux, a reconnu que les biens en litige étaient grevés d'une affectation spéciale pour l'usage et au profit des pauvres protestants de la ville et ne les a attribués aux hospices civils qu'à charge pour eux de maintenir cette affectation. En la supprimant, la commission administrative des hospices civils a, par suite, méconnu la charge qui lui incombait. L'arrêt ajoute qu'il appartient dès lors au Conseil d'Etat de rétablir les bénéficiaires des charges imposées par le décret d'attribution dans les avantages dont ils ont été indûment privés. En conséquence, l'arrêt porte qu'est rétablie l'affectation spéciale des biens provenant de l'acquisition faite en 1765 par les époux Ranson. La requête a donc sur ce point principal gain de cause.

Toutefois, la même décision n'a pas été prise en ce qui concerne les trois immeubles acquis en 1822. Ils n'avaient fait l'objet dans le décret du 25 juillet 1907 d'aucune réserve au profit du conseil presbytéral : la circonstance que ces immeubles auraient en fait été constamment affectés au service de malades appartenant au culte réformé, ne pouvait à elle seule, en l'absence de tout titre légal, faire obstacle à ce que la commission administrative décide de leur donner désormais une autre affectation.

(*Le Temps.*)

Le numéro de Noël de l'*Illustration* 1931 reproduit, aussi fidèlement que possible, en couleurs, la belle plaque d'émail de Nardon Pénicaut, datée de 1503, la *Crucifixion* que Lucas de Virouil fit exécuter pour Saint-Pierre de Royan. L'anomalie qui faisait reconnaître René II, duc de Lorraine, dans le jeune prince agenouillé en face du prieur, a été discutée et corrigée dans notre *Revue*, tome XLI, p. 156. Ce prince ne peut être que Charles de la Trémoille, baron de Royan, âgé de 18 ans.

Les délégations financières algériennes dans leur session de

Digitized by Google

novembre 1931 ont inauguré un monument à E. Laferrière qui fut leur créateur et un remarquable gouverneur de l'Algérie.

« Lorsque, en juillet 1898, le Président du Conseil convoquait, place Beauvau, le vice-président du Conseil d'Etat, rien dans la courbe professionnelle de celui-ci, rien non plus dans les constructions de son esprit ne l'avait désigné pour la tâche, à ce moment difficile, que le Gouvernement de son pays voulait lui confier.

Ce qu'on lui offrait n'était pas précisément une prébende. L'Algérie était en pleine crise. On faisait appel à son esprit d'organisation, à ses connaissances juridiques. Il mesura l'effort, il comprit les risques, il n'hésita pas. Il n'avait jamais vu l'Algérie, il arrêta à Paris sa ligne de conduite et de Paris aussi réalisa les mesures que commandait à ses vues la situation. Il fit faire à l'Algérie « une cure de responsabilité ». « Vous vous gourmez, disait-il, comme des enfants mal élevés, trop riches de santé et de loisirs. Occupez-vous de vos affaires... elles se font sans vous, parce qu'elles sont faites au-dessus de vous. C'est le Parlement métropolitain qui vote vos impôts, c'est lui qui dispose de vos ressources... Prenez votre place. »

M. Fleury vient de faire paraître les premiers bois gravés originaux de la Série *Vieilles pierres de France* (octobre 1931).

L'Illustration du 19 mars 1932, consacre une page au *prieuré de l'île d'Oleron*, à La Perroche, restauré, avec cinq vues. L'auteur de l'article, M. Jean Mauclerc, agrémente sa description de la fantaisiste *insula Olerum*, île des parfums (Auctore Le Berthon) et persiste contre la constante tradition saintongeaise, à mettre un accent sur l'*e*. Ce prieuré appartient à M. Durandeau, de Nersac. Cf. A. P. Thomas *L'Ile d'Oleron à travers les Ages* ; Belliard le *prieuré de la Perroche*.

Digitized by Google

NOTES D'ÉTAT-CIVIL

DECÈS

M. François Falgueroles, directeur de l'agence du comptoir d'escompte de Tournus à Châlons-sur-Marne, est décédé, dans cette ville, le 1er novembre 1931.

Il laisse quatre enfants : Mlle Simone. MM. Pierre, Henri et Jacques.

Le 14 janvier 1931, est décédé, à Paris, M. Charles Langevin, sous-directeur de la compagnie des Forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt, inhumé à Saint-Jean-d'Angély : gendre de feu M. Monnier, avoué, et beau-frère de M. Daniel Laurent, ancien banquier à Saint-Jean-d'Angély.

Le 20 janvier 1931, est décédé M. Gaston Gabet, secrétaire en chef de la Mairie de Saintes, âgé de 51 ans, notre confrère. Il laisse une fille.

Le 7 février 1931, à Bordeaux, est décédé M. Eugène Brejon, avocat, ancien bâtonnier, âgé de 75 ans. Il laisse une fille, Mlle Anne-Marie Brejon.

Le 11 février 1932, à Paris, est décédée la comtesse de Latour de Geay, née de Neufville, veuve du colonel, tué à la guerre en 1914. Elle laisse un fils, le lieutenant Paul de Latour de Geay.

Le février (première semaine), le chauffeur du maréchal Foch, durant la guerre, X. Guilloteau, est mort à Saint-Jean d'Angély.

Le 16 février 1932, est décédée à Authon Mme Marie-Thérèse Normand d'Authon, née Larade, femme de M. Charles Normand d'Authon, âgée de 60 ans.

Elle laisse : M. Roland Normand d'Authon, Mme Bourrut-Lacouture (à Angoulême) ; Mme Couvrat-Desvergnes (à Melle).

M. le docteur Jean, chevalier de la Légion d'honneur, ancien conseiller d'arrondissement, ancien maire de Rouffiac, âgé de

Digitized by Google

70 ans, est décédé à Rouffiac (Charente-Inférieure), le 17 février 1932.

Sous le pseudonyme de Jan de Saint-Acère, il a publié des plaquettes de fantaisies littéraires en patois saintongeais qu'il connaissait parfaitement. Son chef-d'œuvre, et le chef-d'œuvre de toute la littérature patoise saintongeaise, c'est sa *Mérine à Nastasie*, qui empêchera son nom de sombrer dans l'oubli. M. Jean vivait au milieu d'une population paysanne qu'il a eu tout loisir d'étudier dans son langage et dans ses mœurs. La *Mérine* est un assemblage ingénieux de scènes vraies, de caractères réels, d'expressions entendues et notées. Les philologues devront en tenir le plus grand compte.

M. Jean laisse en manuscrit une nouvelle pièce, peut-être achevée, dans laquelle il a transposé en patois saintongeais la *Marmite*, de Plaute. Nous souhaitons qu'elle ne reste pas en portefeuille.

Luçon. Imp. S. Pacteau.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

(1er octobre 1932)

(*Le millésime placé devant le nom indique la date d'admission*)

AISNE

1927. — Grassiot (Jean), ingénieur, Saint-Quentin.

ALGÉRIE

1923 — Deloulay, receveur principal des Postes, Alger.

BAS-RHIN

1913. — Oudet (baron Joseph), ingénieur en chef des chemins de fer d'Alsace-Lorraine, Strasbourg.

CHARENTE

1901. — Bernard du Maine (Marcelin), A ✠, château de Montausier, par Baignes.
1885. — Chagnaud (Auguste), négociant, Cognac.
1882. — Bibliothèque municipale, Cognac. Mlle Bierk, bibliothécaire.
1924. — Delamain (Robert), négociant, Jarnac-Charente.
1906. — Hennessy (James), sénateur, Cognac.
1925. — Firino Martell, Cognac.
1929. — G. Gaborit, Le Pallier.
1902. — Hennessy (Jean), ambassadeur, château de Saint-Brice.
1926. — Hennessy (Maurice), Cognac. *Racheté.*
1898. — Hériard (Hélie), négociant, Cognac.
1927. — Martin (Mme), Mainxe.
1921. — Martin-Civat, professeur, Cognac.
1878. — Pinasseau, notaire honoraire, Malatrait.
1919. — Salucbs (Mis de), château de Saint-Mary.
1927. — Villiés, Angoulême.

CHARENTE-INFÉRIEURE

Arrondissement de Jonzac

1929. — Ardouin, ingénieur.
1929. —Bertrand (Alcide,) maire, Moings.

Digitized by Google

1929. — Bonnemaison, Les Melles.
1927. — Bouché, maire, Saint-Eugène.
1927. — Coutin, notaire, Jonzac.
1926. — Delaurière (Edg.), Archiac.
1890. — Dumontet (André), Archiac.
1905. — Bibliothèque municipal, Jonzac.
1912. — Martineau (René), Archiac.
1916. — Merle (Mme), La Gorce, Soubran.
1925. — Robert (Paul), Archiac.
1929. — Savary (Abel), Arthenac.

Arrondissement de La Rochelle

1904. — Archives départementales, La Rochelle.
1925. — Barbotin (abbé), aumônier de l'hôpital de La Rochelle.
1926. — Barraud (Dr), Châtelaillon.
1899. — Bauré (Mgr Ovide), vicaire général, La Rochelle.
1875. — Bibliothèque municipale, La Rochelle.
1921. — Bourriau (Dr), La Rochelle.
1924. — Curien (Mgr Eugène), évêque de La Rochelle et Saintes.
1929. — Fleury, graveur, La Rochelle.
1928. — Morisset (R.), La Rochelle.
1928. — Pijolet, éditeur libraire, La Rochelle.
1911. — Richard (abbé), curé de Notre-Dame, La Rochelle.
1928. — Torlais (Dr Jean), La Rochelle.
1919. — Vaux de Foletier (de), archiviste du département, membre du comité de publication. La Rochelle.
1898. — Voyé (abbé Ant.), doyen de La Jarrie.

Arrondissement de Marennes

1931. — Belliard (abbé), Saint-Trojan.
1926. — Bouineau, armateur, Le Château-d'Oleron.
1926. — Enard, La Cotinière.
1894. — Jean (Amédée), Saint-Pierre-d'Oleron.
1903. — Letelié (E.), La Tremblade.
1925. — Pelette, propriétaire, Arvert.
1887. — Royan (Bibliothèque Municipale de).
1887. — Vincent (abbé), Chanoine honoraire, Saint-Trojan.

Arrondissement de Rochefort

1926. — Bennauvigne (abbé), curé de Saint-Georges-du-Bois.
1924. — Bethmont (René), Château de La Grève, Puy-du-Lac.

Digitized by Google

1926. — Burlot, pharmacien, Fouras.
1884. — Colineau, Surgères.
1890. — Regelsperger (Gustave), *Racheté*, Rochefort.
1874. — Rochefort (Bibliothèque municipale), conservateur, M. Deniel.
1908. — Rousseau (Gabriel), Rochefort.

Arrondissement de Saint-Jean-d'Angély

1927. — Arnaud, directeur de banque, Matha.
1893. — Bonnet, O. ✱, inspecteur général honoraire des Ponts et chaussées, président de la Société archéologique, Saint-Jean-d'Angély.
1924. — Bouygues (M^me^), Saint-Jean-d'Angély.
1928. — D^r^ Ducou, Matha.
1878. — Dussauze, instituteur en retraite, Blanzac.
1885. — Marchat (Arthur), ✱, avoué, Saint-Jean-d'Angély.
1889. — Mesnard (Amédée), avoué honoraire, St-Jean-d'Angély.
1929. — Mulot (abbé), Fontaine-Chalendray.
1901. — Rogée-Fromy, négociant, Saint-Jean-d'Angély.
1904. — Saint-Jean-d'Angély (Bibliothèque municipale).
1915. — Tercinier (C^t^ Léon), ✱, Gadeville, Brie-sous-Matha.
1923. — Texier (D^r^), Saint-Jean-d'Angély.

Arrondissement de Saintes

1925. — Armand (Emmanuel), au Pineau, Saintes.
1885. — Audiat (D^r^ Edouard), ✱ médecin en chef de la marine en retraite, Saintes.
1878. — Baimot (Ferdinand), ✱ avocat, membre du Conseil d'administration, Saintes.
1920. — Batard (Abel), expert-géomètre, La Chapelle-des-Pots.
1910. — Baustert, architecte, rue des Jacobins, Saintes.
1911. — Bellot (Samuel), Saintes.
1931. — Bernard, notaire, Saintes.
1901. — Berthelot (Jean), banquier, trésorier-adjoint, rue Pasteur, Saintes.
1874. — Bignon, cours Lemercier, Saintes.
1919. — Blanchet, cours National, Saintes.
1909. — Brejon, avocat-secrétaire de la Société, rue Saint-Maur, Saintes.

Digitized by Google

1925. — Bremond d'Ars (Elie de), Marquis de Migré, rue Maurice-Martineau, Saintes. *Racheté.*
1919. — Brunet fils, entrepreneur, Saintes.
1929. — Bruneau, entrepreneur, Saintes.
1902. — Bures (Maurice), avocat, vice-président, Saintes.
1883. — Cazaugade, industriel, Saintes.
1921. — Chapsal (Fernand), G. C. , sénateur, maire de Saintes. Président d'honneur de la Société. Saintes.
1927. — Clouet professeur, Ecole Nicolas-Lemercier, Saintes.
1920. — Cousin, directeur de l'Agence du Crédit Lyonnais, Saintes.
1874. — Dangibeaud (Charles), président, I ✱, membre non résidant du Comité des Travaux hist. et sc., Saintes.
1922. — Delavaud (René), imprimeur, Saintes.
1904. — Dresnay (marquise du), château du Cormier, Saintes.
1898. — Dupeux (abbé), curé de La Chapelle-des-Pots. *Racheté.*
1928. — Ducoux (abbé), Recouvrance.
1904. — Foucher (Marcel) à Préroux, commune de Pérignac.
1886. — Gemozac (commune de), maire : M.
1910. — Guignon (Dr), cours National, Saintes.
1921. — Guillet (Louis), négociant, Saintes.
1900. — Inquinbert (Louis), Saintes.
1902. — Julien-Laferrière (Joseph), notaire, Saintes.
1929. — Laborde, libraire, Saintes.
1922. — Martin (Gaëtan), correspondant de l'Agence Havas, Saintes.
1928. — Martineau (Mme), Saintes.
1914. — Marquié (Dr Jules), Saint-André-de-Lidon.
1884. — Mestreau (Abel), membre du Conseil d'administration, Saintes. *Racheté,*
1926. — Metz (Baronne de), Saint-Georges-des-Coteaux.
1925. — Montaud, propriétaire, Saintes.
1905. — Montrognon de Salvert (Comte de), à La Tillade, Saint-Simon-de-Pelouaille).
1931. — Mornac (Comte de), Saintes).
1921. — Parias, industriel, Mortagne-sur-Gironde.
1906. — Pédézert (Henri), inspecteur aux Chemins de fer de l'Etat, Saintes.
1887. — Pellisson (Marcel), à l'Echalier, Saint-Seurin-d'Uzet. *Racheté.*
1892. — Pommereau (Gaston), à La Coudinerie, Cravans.
1931. — Quéré, négociant, Saintes.

Digitized by Google

1909. — Renaud (abbé), curé de Médis.
1926. — Robillard, principal du collège, Saintes.
1931. — Roffignac (Cte de), Thaims.
1877. — Saintes (Bibliothèque de), conservateur : M. Ch. Dangibeaud.
1929. — Seguin, ingénieur, Saintes.
1926. — Silvestre (baron de), Saint-Georges-des-Coteaux.
1932. — Tercinier (Louis), ingénieur en retraite, Saintes.
1931. — Tercinier (Louis), maire, Thenac.
1924. — Triou (père), Logis du Haut-Perat, Les Gonds.
1928. — Triou (Jean), à Thérac, Les Gonds.
1931. — Triou, à Saintes.
1918. — Vallein (Paul), négociant, maire, Chermignac.

DEUX-SÈVRES

1900. — Beauchet-Filleau (Mme), Chef-Boutonne.
1906. — Lamy (Dr), Melle.
1918. — Morisset (Dr), La Foye-Montjault.
1893. — Niort (Bibliothèque municipale), conservateur M. Farrault.
1889. — Privas (baron), Niort.
1924. — Thomas (Paul), La Sorinière.

GIRONDE

1883. — Benon (Georges), contrôleur principal des contributions directes. Bordeaux. *Racheté.*
1882. — Bordeaux. Bibliothèque municipale.
Bordeaux. Bibliothèque de l'Université, conservateur, M. Teulié.
1928. — Papy, professeur au Lycée. Bordeaux.
1896. — Sallé (Albert), La Mouleyre-Fronsac.

INDRE

1903. — Audiat (Dr), médecin, Châteauroux.

LOIRE-INFÉRIEURE

1903. — Nantes. Bibliothèque municipale, conservateur M.

LOIRET

1887. — Beaucorps (baron Adalbert de), château de Reuilly, Chécy.

Digitized by Google

LOT-ET-GARONNE

1881. — Sagot du Vauroux (Mgr), évêque d'Agen.

MAINE-ET-LOIRE

1903. — Angers, bibliothèque municipale.

MEURTHE-ET-MOSELLE

1925. — Nerville (Guillebot de), ingénieur, Nancy. *Racheté*.

SEINE

1925. — Barot (Henri), orfèvre-joaillier, Paris.
1922. — Beaulieu, bibliothécaire de la Caisse des consignations, rue Mongallet, Paris.
1926. — Boutin-Chapitreau (Mme), Paris.
1874. — Chasseloup-Laubat (Mis de), ✱, Paris.
1928. — Chenereau, Paris et La Roche-Courbon.
1914. — Chesnier du Chesne, Paris.
1931. — Delaunay (Dr). ✱ Paris.
1923. — Fontorbe (Mme), Paris.
1913. — Fort (Gustave), maire de Bussac.
1931. — Godard, Paris.
1909. — Hafner, libraire, rue de Condé. Paris. (Deux exemplaires.)
1889. — La Rochefoucauld (Cte Aimery de), Paris.
1931. — Klindsieck, libraire, Paris.
1926. — Marchadier d'Estray (de), homme de Lettres, Paris.
1926. — Massacré (Vte Maxime de), Paris.
1906. — Massiou (Léon), Neuilly-sur-Seine.
1928. — Musset (Jean), architecte, Paris.
1927. — Pavillon (du), Paris.
1891. — Pelletreau (Léon), Paris.
1919. — Philippon (René), Paris.
1932. — Sauvel (Tony) maître des requêtes au Conseil d'Etat, Paris.
1913. — Sottas (Dr Jules), médecin, Paris.
1886. — Stein (Henri), professeur à l'Ecole des Chartres. Paris. *Racheté*.
1931. — Tesseron (F.), Paris.
1929. — Vacquier (Mme), Boulogne (Seine).

Digitized by Google

1923. — Vivielle (C^{t}), bibliothécaire du service hydrographique du ministère de la marine, président de la Société des Etudes historiques de Paris, Paris.

SEINE-ET-OISE

1901. — Reveillaud (Eugène), ancien sénateur, Versailles.

VENDÉE

1905. — Fleurimon (L.), inspecteur honoraire des chemins de fer de l'Etat, La Roche-sur-Yon.
1931. — Fleurimon, contrôleur, La Roche-sur-Yon.
1910. — Gambier, notaire honoraire, Fontenay-le-Comte.

VIENNE

1903. — Poitiers, bibliothèque municipale, conservateur M. Ginot.
1925. — Mémain, professeur, Poitiers.

HAUTE-VIENNE

1931. — Jarnac (de), Limoges.

VOSGES

1903. — Massougnes des Fontaines (C^{te} de), Mirecourt.

TONKIN

1925. — Baudrit, chargé de cours au collège, Saïgon.

ÉTRANGER

1925. — Bibliothèque Saint-Sulpice, conservateur M. Ægidius Fauteux, Montréal.
1918. — Jaske, libraire, Londres.
1925. — Nutt (David), libraire, Londres.
1927. — Duesberg de La Morinerie, Verviers, Belgique.
1928. — Martinus Nijhoff, libraire, S'Gravenhage, La Haye.
1928. — Baer (Joseph), libraire, Francfort-sur-le-Mein.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE SAINTONGE ET D'AUNIS
REVUE DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE

VARIÉTÉS : *Voie néolithique de Pérignac au terrier de Toulon* (fin), par M. Clouet ; *Le Siège de La Rochelle*, par M. H. Ch. ; *Note sur l'hiver de 1709* ; *Ranoul Foucauld* (fin), par M. Depoin ; *Fouilles d'un four à la Chapelle-des-Pots*, par M. Ch. D. ; *Un cartouche ecclésiastique*, par M. Ch. D. ; *Musée archéologique*.

LIVRES ET REVUES : *Glossaire des patois de l'Aunis et de la Saintonge* ; *Bulletin archéologique (voies préromaines)* ; *mesures françaises en pierre* (boisseau à La Rochelle) ; *Bulletin archéologique de Saint-Jean-d'Angély* ; *Recueil de la Commission des Arts et monuments de la Charente-Inférieure* ; *Bulletin de la Société historique du Périgord* (étymologie charpenaise) ; *Revue scientifique* (la foudre) ; *Revue du Bas Poitou* (buttes d'huîtres) ; *Bulletin de la Société archéologique de Nantes* (légendes) ; *Revue de France* (Loti) ; *Bulletin historique de la Société académique du Puy* (Mereaux) ; *Bulletin Ducange* (recettes médicales).

ERRATUM.

AVIS ET NOUVELLES : Adhésions ; Prix décernés ; Abri du marin ; Recensement ; Brouage ; Ecrits concernant les prêtres morts sur les pontons ; fouilles à l'abbaye ; plombagine de La Rochelle ; maison abattue, cheminée Louis XIII ; préventorium à l'île d'Aix ; conférence ; représentation du *Fou de Byzance* ; monument d'Eugène Biraud.

ETAT CIVIL : Décès : Baronne Chaudrue de Crazannes ; M. Trochon ; M. Brunet.

BIBLIOGRAPHIE.

VOIE NÉOLITHIQUE DE PÉRIGNAC AU TERRIER DE TOULON (SAINT-ROMAIN-DE-BENÊT) ET A L'OCÉAN

(Suite et fin)

Rioux (1). — D'après une lettre qu'il nous adressa, Vieuille, autrefois secrétaire particulier du Baron Eschassériaux, recueillit à Rioux, un certain nombre de silex de « l'époque de la pierre polie ». On pourrait avoir au Musée de La Rochelle, où se trouve la collection Vieuille, des renseignements plus précis.

Dans l'importante et intéressante collection de M. Laventure, instituteur en retraite à Cravans, on voit deux belles pointes,

(1) Longnon. *Les noms des lieux de la France*, II, p. 243, n° 974. De rivus, « ruisseau ».

Digitized by Google

l'une atteignant 140 millimètres et l'autre 105 millimètres de longueur qui sont en silex du Grand-Pressigny et qui furent trouvées aux Touches. Ces deux pièces sont entières. Depuis la Seugne, les silex de même provenance sont fréquents (1).

Une épée de bronze fut découverte à Rioux et appartint ensuite à la collection de M. de Thézac à Saintes, écrit Musset dans *La Charente-Inférieure avant l'histoire*. Musset a dû confondre avec la découverte de Tesson indiquée plus haut : le glaive anthropoïde à antennes des Bouillées fut en effet cédé par M. de Thézac au Musée de Saint-Germain-en-Laye.

Lieux-dits intéressants d'après le plan cadastral : *Châteiller* (village), — *Au Chail*, — *Pierres plates*, — *Au Péral*, — *Fief de la Chadenne*, — *Le Châtelar* (village), — *Les Terriers*, — *Soucis*, — *La Tartre*, — *Le Vougeat*, — *La Galée*, — *La Chapelle* (village), — *Grand-Voute*, — *Bénigousse* (village).

Montpellier de Médillan. — M. Charron déclare dans les premières lignes du deuxième chapitre de sa monographie de la commune : « On trouve deci-delà quelques silex taillés ou polis, des flèches, des pointes, des haches qui témoigneraient de la présence de l'homme à l'époque où il n'avait encore que ces armes et outils à sa disposition. »

Un petit cours d'eau, *l'Aurioux* (2), aux sources abondantes, fixa certainement des populations primitives assez nombreuses à Montpellier. Vers 1839, ce ruisseau pouvait encore faire tourner deux moulins (3). Les sources principales du cours d'eau se trouvent d'abord non loin du village Les Michauds et surtout à la fontaine de la Grand Font, puis le ruisseau se jette dans la Seudre après un parcours de trois kilomètres environ. Ce qui présente un certain intérêt c'est que le nom du ruisseau, les noms des villages et des terres les plus proches sont étroitement liés : ce sont *Les Aurons* (lieu-dit), le *Petit Auron* (village), *Le*

---

(1) Ces silex donnent des indications précieuses pour reconnaître les vieilles voies. M. de Saint-Venant décédé récemment, s'était longuement occupé des silex de Touraine. Nous avons tenu le plus grand compte des renseignements et des documents qu'il nous a si obligeamment fournis et qui nous ont permis de faire nos recherches et nos déterminations avec plus de sécurité. Les silex du Pressigny semblent avoir été utilisés en Saintonge à la fin du néolithique, à l'énéolithique et aux débuts de l'âge du Bronze.

(2) Sur le *Dictionnaire topographique* (manuscrit) de J. L. Lacurie se rapportant au département de la Charente-Inférieure : il y a *l'Auron*.

(3) Gautier : *Statistique*.

Digitized by Google

Grand Auron (village), *l'Aurioux* (village) et enfin *Aurenne* (village), le fief d'*Aurenne*, le bois d'*Aurenne*. Il faut encore constater que des terres d'une assez grande étendue portent le nom du cours d'eau ou de la source dont le nom devait primitivement être de la forme *Auronne*.

A Montpellier de Médillan, il y a un *chemin de Charlemagne* qui venait de Chez Vignaud, commune de Saint-André-de-Lidon, et passait par la *Cafourche des Eaux* où il y avait autrefois un gué pour traverser la Seudre. M. Charron écrit : « Aujourd'hui ce chemin a disparu ; seul le tronçon qui conduit dans le marais subsiste. » Il est donc difficile de donner la direction de cette voie et de juger de l'importance qu'elle put avoir.

Un souterrain fut reconnu autrefois, près de la route au lieu dit *Champ-du-Bourg*. D'autre part, une légende veut que les villages du grand et du petit *Auron* soient reliés par un souterrain dans lequel un trésor est caché ! Au *Grand Auron*, des substructions, reconnues autrefois, font admettre qu'il y eut un « fort ». J'ignore la valeur de ces différentes indications. On a trouvé aussi près de la fontaine de Grand Font des vestiges gallo-romains dont la présence ne surprend guère surtout lorsqu'il s'agit de l'endroit où se trouve la source principale du cours d'eau.

La route suivie traverse le cours d'eau au village *Le Pérat* près duquel se trouvent *La Motte-de-la-Bataille* ainsi que la *Croix-Rouge*. La motte a dispaau. le souvenir en a été conservé par le lieu-dit.

A gauche, en allant à Meursac, et sur le bord de la voie, se trouve une fois de plus un endroit appelé *Le Chiron* (d'après le plan cadastral) que les habitants de Montpellier appellent *Le Gros-Chiron*. Le tumulus a été enlevé pour faciliter la culture. Non loin du Chiron de Montpellier, des tuiles et des substructions de l'époque gallo-romaine furent mises à jour par des cultivateurs. En bordure de la route, mais à droite en allant à Meursac, se trouvent encore des champs que l'on nomme *A la Borne*. Aucune borne, aucune grosse pierre n'existe aujourd'hui, mais il est possible qu'un menhir se dressât autrefois en cet endroit.

Les terres les plus voisines de la vieille route sont riches en souvenirs archéologiques sur cette commune, aussi des recherches pourraient-elles y être fructueuses.

A Montpellier on trouve les noms suivants : *Les Châteniers* et les *Châtenets*, les *Fontenelles*, les *Cinq Timbres*. Près de l'endroit où la route suivie coupe celle de Rétaud, il y a *Le Grand Mur*, *Les Aurons*, les *Tonnelles*, toutes dénominations intéressantes.

Digitized by Google

Notons encore d'après le cadastre : *Les Claunes* (de petites mares en vieux parler saintongeais), — *Les Mérands*, — *Bois du Pibar*, — *La Chaveche*, — *Les Olandries*, — *Les Perotries*, — *A Guillefour*, — *Pré des Rivrasses*, — *Rivière des Mouroux*, — *La Motte Phély* près d'un ruisseau ; ici l'expression *motte* désigne les champs aux terres d'apport, noirâtres, humides et humifères qu'on trouve auprès des cours d'eau et qui permettent en Saintonge de faire de la culture maraîchère (1). Il ne s'agit donc pas de tertre préhistorique ; nous ne mentionnons jamais les *mottes* de ce genre dans les lieux-dits.

C'est dans cette commune que la vieille voie Saintes-Talmont coupe la route de Pérignac au Terrier de Toulon. Ce croisement de routes s'effectue presque à la limite des communes de Meursac et de Montpellier, près du village *Les Chapelles*. Là se trouvent l'endroit *A la Borne* déjà cité, et le *Creux de Lilot*.

Meursac. — Le nom de Meursac permet d'admettre que le bourg de cette localité fut une enceinte néolithique ou gauloise (2). Des souterrains sont creusés sous des maisons du bourg. De plus, un village qui se nommait *La Cave* et qui se confond aujourd'hui avec une partie du bourg de Meursac, présente aussi, affirme le maire de la commune, d'anciens souterrains. Nous ne les avons point encore visités.

La voie passe au bourg de Meursac et, maintenant, des indications intéressantes s'offrent, nombreuses, sur chaque côté de la route. C'est d'abord, à droite, *Le Château de la Motte*. On ignore si le château féodal, qui se trouvait en cet endroit, et dont on ne voit plus que les douves, avait été construit sur une motte ancienne, ce qu'on rencontre parfois, ou seulement dans le voisinage d'une motte préhistorique. Il faut se contenter de noter la survivance de l'appellation. Au-dessous du château de la Motte et dans les champs les plus voisins existe tout un système de souterrains non maçonnés et creusés dans le roc. Certains vont jusqu'au village de la Cabane, d'autres s'étendent entre le Château de la Motte, le bourg et le cimetière actuel.

---

(1) L'abbé Grasillier (*Cartulaires de la Saintonge*. 2 vol. Prolégomènes : p. XIII) dit que, dans l'ouest de la Saintonge, les mottes s'appellent des *mates* : « Les jardins appelés *mates* dont il est question dans la charte 32 de Vaux étaient situés autour de l'abbaye. »

(2) *Murciacum* (*Cartulaire de l'abbaye de Vaux* : XIV, — 1107-1110). — *Capellanus de Mursaco* in : *Levée des subsides...* (1326-1327). — Voir également Longnon : *Les Noms de lieux de la France*. I, numéros 499 et 500.

Digitized by Google

Une plaine très voisine du bourg de Meursac et en bordure de la route porte aujourd'hui encore la dénomination de *La Bataille*. Rien de caractéristique ne fut récemment trouvé ou remarqué en cet endroit.

L'endroit où est établi le nouveau cimetière s'appelle *Les Pilets* et longe la voie. S'agirait-il de l'emplacement de menhirs disparus ?

De l'autre côté de la route et à cinq cents mètres du bourg il a le bois de *Chaillot* où se trouvait un village dont le puits existe encore. On n'a jamais fait de recherches à Chaillot.

Sur un coteau, dans les bois, après la traversée du bourg de Meursac et non loin des endroits précédemment indiqués, se trouve, sur la vieille voie, l'endroit appelé la *Butte du Fort*, où l'on affirme qu'il existait autrefois un village. Tout près, d'après le plan cadastral, il y a *Le Chiron* dont le monticule de pierres a complètement disparu. Un autre *Chiron* de grandes dimensions existait aux Cinq-chênes, au nord de la route. Les pierres furent employées pour le pavage des chemins il y a environ un demi siècle sans que l'on ait remarqué ce qui pouvait se trouver au-dessous du monticule.

Près de la Butte du Fort, il y a, dans les bois, une route qui se détache, au nord, de la voie suivie et s'en maintient à une distance variant de 80 à 3000 mtères. Elle semble s'être maintenue sur l'emplacement exact de la voie primitive et conduit au village *Le Vivier* (commune de Saint-Romain-de-Benêt) où elle retrouve lagrande route du Gua à Cognac. Sur ce parcours, aujourd'hui peu fréquenté, se trouve le village *Le Château vert*.

Puis l'on arrive « en Chézac ». La partie de la commune de Meursac ainsi nommée comprend une douzaine de villages situés au nord de la grande route actuelle; on les oppose aux villages de la « rivière » c'est-à-dire de la partie la plus voisine de la Seudre. *Chézac*, avec sa désinence qui révéle un nom d'une haute antiquité, a pu avoir, jadis, un territoire autonome, mais il est difficile d'en fixer le chef-lieu, qu'on semble toutefois confondre avec l'endroit nommé *Le Moulin de Chézac* près duquel se trouvent les ruines d'un four à chaux que d'aucuns estiment construit sur un tumulus.

Notons les lieux-dits : *Les Caves*, — *Les Epaux*, — *La Chapelle* (à ne pas confondre avec la Chapelle qui se trouve à la limite de Montpellier de Médillan), — *Gatte-fer*, qu'on appelle encore la *Montée-rouge*, — *Roche-Court*, — *La Table*, — *Malgenne*, — *La*

Digitized by Google

Grande Bonne touche Saint-Romain-de-Benêt et se confond avec le même lieu de cette commune. Puis ce sont les villages : *Châtelard*, assez éloigné de la route, — *Le Pérat* — *Signac* — *Bras de chien*. La plupart de ces lieux-dits et de ces villages ne sont pas éloignés de la voie car la commune de Meursac, surtout allongée de l'est à l'ouest, est régulièrement située de part et d'autre du chemin.

Les renseignements manquent sur les stations préhistoriques qui existent certainement sur le territoire de cette grande commune. Cela tient uniquement à ce qu'aucun chercheur n'examina les terres de cette région. — On peut voir quelques rares silex d'aspect néolithique dans les terres cultivées les plus voisines de la Butte du Fort.

Au village *La Commanderie*, un peu au nord de la route, il y avait autrefois des représentants de l'Ordre des Chevaliers du Temple (Archives départementales E 10).

Saint Romain de Benêt : Après avoir traversé la commune de Meursac l'on passe à sept cents mètres environ au sud de la *Pile* ou *Tour de Pirelonge* ; cette curieuse tour gallo-romaine assez bien conservée se dresse en bordure de la voie de *Médiolanum* au *Portus santonum* ; elle est mentionnnée sur les différentes cartes. C'est une construction massive, de section carrée, de six mètres de côté et de 24 mètres de haut. Les moellons sont noyés dans le mortier.

On disputa longtemps sur la destination du monument. En 1894, la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure fit faire des fouilles au pied de la tour. Les travaux, dirigés par le commandant Cantaloube et le Docteur J.-A. Guillaud permirent de reconnaître l'existence de constructions adjacentes et d'un mur de clôture.

Ces recherches, et surtout celles qu'entreprit plus récemment le Docteur Guillaud sur l'emplacement de la Pile de Chagnon (Charente-Inférieure) (1), montrent que les *Piles*, *Fana* ou *Fas*

(1) *La question des piles et les fouilles de Chagnon* (Saintonge), par Camille Jullian. Extrait des *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, tome LVII, Paris, 1897, 26 pages, 6 gravures. — Deux tablettes de plomb, couvertes de caractères cursifs furent trouvées à Chagnon Ces plaquettes de maléfice ou d'envoûtement sont aujourd'hui au Musée de Saintes et furent étudiées par M. Camille Jullian : Cf. *Comptes rendus des séances de l'Accadémie des Inscriptions et Belles Lettres*, année 1897, Bulletin de mars-avril. — Cf. *Bulletin des Archives historiques de la Charente-Inférieure*, tome XVII p. 254 à 260.

Digitized by Google

étaient des monuments funéraires gallo-romains. D'après M. Camille Jullian, ils sont de construction antérieure à l'an 300. Liévre (1) pensait que les piles procédaient des menhirs, ce que je crois, et les fanas, avec les constructions qui les accompagnaient, étaient pour lui autant de temples païens. M. Jullian, sans repousser entièrement la thèse de Lièvre, concilie son opinion avec celle de l'érudit poitevin et ajoute : « Les dernières pratiques du paganisme expirant... ont pu se réfugier autour des tombeaux qui étaient leur asile préféré au second siècle. »

Des voies romaines et préromaines arrivent de différentes directions au *Terrier de Toulon* appelé aussi *Camp Romain* et *Camp de César* et celle que nous suivons est du nombre. Toulon est le nom d'un village situé entre la Seudre et le Terrier ; alors que le village est dans la commune de Sablonceaux, le Terrier de Toulon se trouve sur le territoire de la commune de Saint-Romain.

Le Terrier est une éminence naturelle de grandes dimensions et dominant tout le pays voisin. Elle est à la cote 39 d'après la carte de l'Etat-Major et peut être distinguée de très loin, surtout des différents points de l'estuaire de la Seudre (2). La voie passe au nord du coteau, au village les Pierrières, exactement au point où la pente du mamelon commence à ne plus se faire sentir.

Au sud du sommet on voit une double ligne de larges fossés tandis qu'au nord le fossé extérieur et le fossé limitant une plateforme centrale très élevée se confondent.

L'ensemble de l'ouvrage est de forme à peu près rectangulaire. La longueur atteint 212 mètres et la plus grande largeur est de 133 mètres. Les fossés de l'enceinte centrale, les plus profonds, ont 5 m. 40 au moins de profondeur et varient « dans leur largeur en gueule entre 11 et 18 mètres suivant leur état de conservation. »

---

(1) *Pirelonge et la question des Piles*, par A. F. Lièvre, 24 pages, H. Delesques, Caen, 1896. — « Les piles procédaient des menhirs ; elles étaient des *simulacra construct*. Elles subirent elles-mêmes une transformation que nous étudierons à son tour et furent proscrites par le christianisme, au même titre que les pierres levées. »

(2) Une description détaillée et très précise est donnée dans le *Recueil de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure*, par M. Lasne, ingénieur en retraite : *Note sur le Camp retranché du Terrier de Toulon*, tome XXI, octobre 1902, 3 planches dont un plan. — Voir aussi le compte rendu d'une *Excursion de la Commission*, par M. Ch. Dangibeaud, dans la même revue : tome XVI, page 136, juillet 1902. — Cf. également une étude de M. A. Cousset dans le *Bulletin de la Société préhistorique de France*, tome VII, page 48. — Ces deux dernières notes sont accompagnées de dessins.

Digitized by Google

Si par endroits les fossés sont assez bien conservés c'est que le sol est assez argileux de sorte que, comme pour les importants travaux de Sainte-Sévère dans le département de la Charente, les éboulements et le nivellement n'ont pu se produire facilement.

Les ouvrages de ce genre sont assez nombreux et appartiennent à l'âge du fer ou époque gauloise (1). « Ce sont résidences de chefs gaulois », ce sont aussi des signes ou indications de propriété. Bien des châteaux du Moyen-Age seront construits sur des Mottes, qu'il ne faut pas confondre avec les tumuli et les oppida. A Toulon, c'est la motte gauloise dans ce qu'elle a de mieux caractérisé. Les dispositions générales varient, mais on trouve de nombreuses mottes qui furent construites sur un plan identique à celui de Toulon. Il est possible que les fossés de la deuxième plate-forme aient été légèrement creusés à nouveau lors de la construction de la tour qui couronne le tout; mais l'ensemble de la Motte *n'a subi aucune modification importante.*

Sur la plate-forme du sommet se dresse une tour rectangulaire en maçonnerie dont la partie supérieure des murs est effondrée. Cette contruction a intérieurement 8 m. 60 de large et 10 m. 30 de long ; les murs ont environ deux mètres d'épaisseur. A l'intérieur, le niveau actuel du sol n'est pas le même que celui du reste de la plate-forme : alors que la hauteur extérieure des murs est de deux mètres environ, la hauteur intérieure est de quatre mètres. Ce monument n'a rien de gallo-romain. comme l'affirme M. Ch. Dangibeaud dans le compte rendu d'une excursion. Cette tour semble appartenir au Moyen Age, c'est sans doute un donjon primitif comme il en fut assez souvent établi sur certaines mottes préhistorisques.

Au cours des recherches qu'il fit tout près de cette construction, M. Lasne découvrit une grande pierre plate (2) appartenant aujourd'hui au Musée gallo-romain de la ville de Saintes ; elle mesure 0 m. 63 de hauteur, 0 m. 45 de largeur et 0 m. 17 d'épaisseur, est taillée en biscau à une extrémité, et à la partie supérieure d'une

---

(1) Florance. *Les Mottes Gauloises.* Blois, 1928. — Voir également les comptes rendus des différents *Congrès préhistoriques.*

(2) Ch. Dangibeaud, Membre non résidant du Comité des Travaux historiques et scientifiques : *L'inscription du Terrier de Toulon,* in : *Revue de Saintonge et d'Aunis,* tome XXIII, 1903, p. 272 à 283. plusieurs dessins. — C. Jullian : *Revues des Etudes Anciennes ; Inscription de Toulon-en-Saintonge.* Avril-juin 1903 (n° 2), plusieurs dessins et 2 planches photographiques.

Digitized by Google

face, il y a une inscription dont on a pu préciser la nature des caractères. On ne voit peut-être qu'une partie de l'inscription car le bloc fut façonné pour être compris dans la construction du Moyen Age. Il est permis d'admettre « que la pierre servait d'appui à une petite fenêtre et qu'elle était placée la face inscrite dessus » (M. Ch. Dangibaud) : la préparation très spéciale de la pierre ainsi que de légers graffites d'époque récente, contribuent à faire admettre cette opinion.

Inscription de Toulon

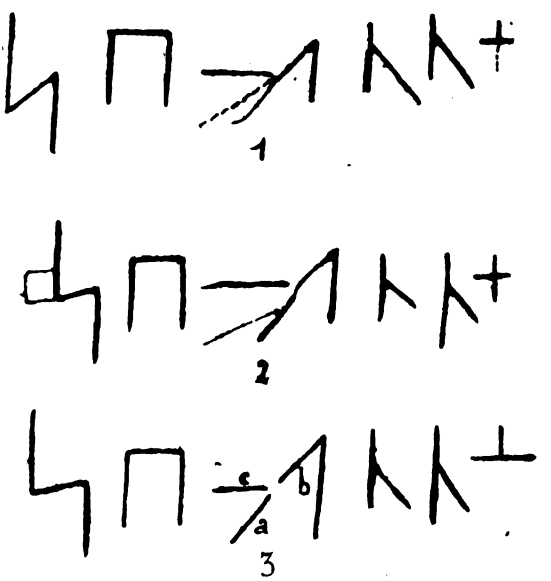

1. Revue des Etudes anciennes.
2. Revue de Saintonge et d'Aunis

Les signes, au nombre de sept, sont gravés à une profondeur de 0 m. 03 et sont par conséquent très apparents. D'autres caractères pouvaient se trouver à droite, à la suite de ceux qui sont profondément incisés car, après que la pierre eut été préparée par les constructions du Moyen Age, le bloc se trouvant encore trop épais dans sa partie droite pour être convenablement joint au mur, des éclats furent enlevés par chocs latéraux sur toute cette partie. A hauteur de l'inscription ce sont précisément d'épais éclats qui se détachèrent. Ces éclats ont bien été enlevés depuis que l'inscription a été gravée, car le dernier signe à droite (ligne droite horizontale avec perpendiculaire au milieu), a été diminué de profondeur par l'éclatement. Les retailles faites un peu partout sur la pierre ont diminué la profondeur des traits, sauf sur le deuxième et le quatrième signes.

Il y a deux dessins de cette inscription : celui que publia

Digitized by Google

M. Camille Jullian (1) et celui de M. Dangibeaud ; nous voyons la pierre d'une façon un peu différente. (Voir la planche ci-jointe.)

D'abord il convient de négliger le petit rectangle de gauche juxtaposé à mi-hauteur du premier signe ; il est d'un tracé trop différent de celui des parties essentielles et ne constitue pas, croyons-nous, la partie la plus profonde d'un signe alors même que la profondeur de ce signe aurait été réduite par les retailles.

Négligeons aussi, comme on l'a fait sur les deux premiers dessins publiés, les très légers traits en croix qui s'étendent sur les signes principaux. Les traits *a* et *b* ne sont pas dans le prolongement l'un de l'autre, ne se touchent pas et à la partie supérieure de *a*, la pierre n'est pas entamée, de sorte qu'il n'y a pas contact non plus avec le trait horizontal de gauche *c*. Les traits *a* et *c* peuvent toutefois être groupés pour former ensemble un caractère.

Après un long examen de la pierre, nous arrivons au troisième dessin de la planche.

Nous ne mettons point en doute la haute antiquité de l'inscription, d'abord pour les différentes raisons si nettement présentées par M. Dangibeaud, mais aussi parce que dans la profondeur des traits, le calcaire, pourtant très dur, est revêtu d'une patine grise qui est plus teintée que la patine généralement peu pénétrante de toute la surface du bloc.

C'est un document important pour l'étude des temps protohistoriques en Saintonge. Peut-être s'agit-il d'une inscription tracée par des navigateurs de l'antiquité, venus de très loin dans l'important port qui était près de Toulon.

Les principales voies anciennes qui arrivent sur les bords de la Seudre et près du Terrier de Toulon sont :

1° La voie de *Mediolanum* (Saintes) au *Portus Santonum* dont le parcours est facile à reconnaître (2) et qui est présentée sous cette dénomination par Lacurie, parce que cet auteur plaçait à Toulon le Port des Santons, comme nous le faisons nous-même.

2° Une voie venant de Saint-Savinien-sur-Charente. Elle passait par le Mung, puis entre la Motte et le dolmen de Civrac, les Aiguilles, Font-Quéré, Pallet, Soulignonne, Corme-Royal. Elle est ensuite chemin-limite jusqu'au Terrier de Toulon, où elle arrive

(1) A l'article de la *Revue des Etudes Anciennes* sont jointes deux planches de dessins de marque de tâcherons du Moyen Age. Ces marques n'ont point l'aspect des signes de Toulon, se présentent isolément et sont légèrement tracées.

(2) Lacurie. *Notice sur le pays des Santons*, p. 24.

Digitized by Google

exactement après être passée sur les terres de Gergandie et près de l'abbaye de Sablonceaux.

3° La voie *Novioregum* (Royan) au Port des Santons, indiquée par Lacurie. (*Notice*, page 25).

4° La voie qui fait l'objet de cette étude.

5° La route encore très ancienne de Pons, Gemozac, Cravans, Aurenne, la Sauveté, le Pérat, la Groie, Meursac, Toulon. C'est celle que pressentait Lièvre. — Pons fut un centre important aux temps de l'indépendance gauloise car les vieilles routes y arrivent de bien des directions. Le voisinage de deux centres importants comme Pons et Saintes provoque à chaque instant des difficultés, lorsqu'on étudie les vieilles routes de la région.

6° La voie de Talmont (*Tamnum* ?) au Terrier de Toulon par le Caillaud, les Mottes, la Croix-d'Arces, Bardecille, Fontenille, Corme, Ecluse. Entre Fontenille et Corme-Ecluse, c'est un chemin-limite sur un long parcours. Talmont est relié directement à Saintes par une très ancienne voie.

7° La voie venant de la presqu'île d'Arvert par Saujon et traversant la Seudre à hauteur de Pompierre-Laujardière.

8° La voie de Meschers, au Terrier de Toulon, par Pompierre. Elle est chemin-limite par endroits, et n'a que de bien faibles déviations. Une route partant du même endroit et conduisant à Saint-Romain passait, nous dit on, par le Moulin de Chézac, dans la commune de Meursac : nous ne la connaissons pas autrement.

9° La voie venant de Mortagne qui passe par les villages de Plassac, de Romefort-d'Epargnes, près du château de Théon, laisse Cozes à droite, passe à La Puisade et près du Chay, arrive à Pompierre pour traverser le Marais à hauteur de Laujardière et arriver enfin aux abords du Terrier. Cette route est très directe.

10° Une voie venant du nord, passant par Pont-Labbé, le Cailleau, le Mur, Nancras et qui pouvait de là se diriger dans la zone qui nous intéresse soit par le dolmen et la Motte de Berthegile (le chemin est très direct), soit par Sablonceau et les Musses. Les indications recueillies sur cette très ancienne voie sont fragmentaires et il n'est pas possible d'indiquer un plus long parcours.

D'autres routes venant de la région Marennes-Rochefort-Tonnay-Charente pourraient être mentionnées, mais une connaissance encore insuffisante du pays ne nous permet pas de les suivre avec précision.

Ces voies sont nombreuses, trop nombreuses pour que nous placions le *Portus Santonum* ailleurs que sur la partie de l'estuaire

Digitized by Google

de la Seudre la plus voisine du village de Toulon. Est-il sur la côte saintongeaise, un autre point d'où les anciennes routes partent en aussi grand nombre ? La quasi-totalité des voies antiques situées à l'ouest de Taillebourg, Saintes et Pons convergent au Terrier de Toulon. On trouverait d'autres routes, car aux environs des centres importants d'autrefois, des voies venant de directions parfois assez éloignées se confondent avant d'atteindre le point d'arrivée ; ainsi la route venant de Jarnac-Merpins-Brives au Port des Santons rejoignait la route suivie à Tesson en passant par Montils, Colombiers et Berneuil.

Aux temps protohistoriques, le large estuaire de la Seudre n'avait point l'aspect qu'il présente aujourd'hui. La Seudre elle-même, aux eaux plus abondantes, n'était pas encore un « long ruisseau qui meurt dans un vaste estuaire fangeux » (Fallex et Mairey). Ce golfe n'avait pas encore reçu les dépôts de *bri* qui le bordent aujourd'hui sur une épaisseur de plusieurs mètres. Ce bri est lui-même fréquemment recouvert d'une terre noire, humifère, quelque peu argileuse comme celle qui recouvre le port de Dercie, et qui semble être de nature à la fois marine et fluviatile. Nous n'avons pas de chiffres indiquant pour les abords de Toulon la profondeur des dépôts de l'époque néolithique ou de l'âge du bronze, mais, d'après les observations de M. Jules Welsch, ancien professeur de géologie à l'Université de Poitiers, des haches polies néolithiques furent trouvées près de Saint-Georges-d'Oleron, à trois mètres de profondeur dans le bri marin (1).

Nul doute, l'estuaire de la Seudre avait des eaux suffisamment profondes pour recevoir en de nombreux points et plus particulièrement dans le voisinage de Toulon les barques souvent à carène plate et à faible tirant d'eau des époques lointaines (2). L'estuaire, le golfe des Santons, comme disait Lacurie, avait au moins deux kilomètres et demi de large dans la zone où le port

(1) « Cette formation d'argile à Scrobiculaires s'est continuée pendant l'époque du bronze comme on l'a vu au Sud-est de Rochefort, par les trouvailles faites dans le *bri* de l'ancien estuaire de la Charente (Biard) ; elle s'est pour suivie jusqu'à nos jours » ajoute M. Welsch : Extrait du *Bulletin de la Carte géologique de France*, n° 136, tome XXIII (1913). Saintonge et Angoumois. Feuille de La Rochelle au 320.000e par M. Jules Welsch, collaborateur principal. L'observation de Biard semble établie d'après la note de Polony : *Objets trouvés dans les fouilles aux environs de Rochefort* : A. F. A. S. 11e session. La Rochelle, 1882, pp. 648-652.

(2) Lavisse. *Histoire de France*. Tome 1er. Les origines, par G. Bloch, page 43

Digitized by Google

était placé (1). Ce port (2) se trouvait entre le village de Beaulieu et celui de Toulon sur les bords de la Seudre, non loin des endroits aux appellations d'ailleurs précises de *Port-Mort* de *Petit Port-Mort*, de *Vieille-Venelle* (3) qui ne sauraient laisser de doute sur l'utilisation primitive de ces emplacements. Les endroits les plus bas de cette région sont les abords de la *Font Guichard*. Le niveau du lieu, la fontaine nous font admettre que l'ancien port de l'endroit était bien près. Le fait est d'autant plus admissible qu'au lieu dit *Les Tessonnières* — côté nord du village de Toulon — et dans les champs qui s'étendent vers la *Font-Guichard* il y a des substructions gallo-romaines, une quinzaine de puits mis a découvert et dont quelques-uns seulement ont été recouverts par les propriétaires, de nombreux fragments de briques que l'on retrouve en surface. D'autre part, plus à l'est, d'importantes subtructions furent encore reconnues au cours des fouilles de MM. Lasne et Massiou avec d'épais dépôts de cendres, de très nombreux petits fragments de marbre, des parcelles de mosaïque ; on peut encore retrouver de ces derniers objets. C'est près du village de Toulon que l'on a découvert une baignoire en marbre blanc, des monnaies et divers objets anciens (4). D'importants vestiges furent mis à jour entre le village de Toulon et la

---

(1). Le Terme dans son important ouvrage sur cette partie de la côte saintongeaise dit quelques-uns des avantages essentiels que l'estuaire de la Seudre procura encore à la marine française en des temps très rapprochés, au XVII[e] siècle par exemple. (*Règlement général et notice sur les marais de l'arrondissement de Marennes* par Le Terme, 1826. Après un long examen du Port de Dercie, où les terres d'apport sont à quelques centimètres près au niveau des quais et de la chaussée principale, nous admettons que l'envasement a été rapide depuis le XVI[e] et XVII[e] siècles. Ce fait, d'ordre géologique, s'explique facilement. Sur les quais de Dercie, le visiteur pense de suite à Brouage.

(2) Il est inutile de rappeler la bibliographie relative au Port des Santons. Il y aurait trop de références à relever ! Certains archéologues le placent là ou existe aujourd'hui La Rochelle, d'autres à Brouage, à la presqu'île d'Arvert, à l'embouchure de la Seudre, à la Tremblade..... D'autres enfin, comme l'abbé Lacurie (*Notice sur le pays des Santons*, page 46), le placent près du Terrier de Toulon. C'est aussi notre pensée. Les seules indications utiles que l'on peut obtenir des géographes anciens (Ptolémée, Marcien d'Héraclée, Strabon) sont que le port des Santons se trouvait entre l'embouchure de la Garonne et celle de la Charente et que *Mediolanum* n'était pas éloignée de la mer. Ptolémée place le *Portus Santonum* à 46 degrés 45 minutes de latitude nord. On sait que si ses longitudes sont très erronées, ses latitudes, par contre, se rapprochent dans l'ensemble de l'exactitude. D'après les coordonnées géographiques de la carte du Ministère de l'Intérieur, le Terrier de Toulon se trouve à 44 degrés 41 minutes de latitude nord.

(3) Ces noms ont été pris sur le plan cadastral de Sablonceaux.

(4) *Recueil de la Commission*, tome XVI, page 54 et page 174.

Digitized by Google

Béraudière au début du siècle dernier (1). Au nord-ouest du village de Laujardière, on peut voir quelques fragments de tuiles à rebords (2). Des substructions existent dans un champ dit *des Tours* très voisin du Terrier (3). Tout récemment des poteries gallo-romaines furent trouvées (décembre 1928) par un carrier dans le voisinage du Camp de César (4) ; elles ont été données au Musée scolaire de Sablonceaux. Notons enfin l'observation de Lesson : « De profondes cavernes creusées par les Gaulois existent au bas du Terrier de Toulon (5). » L'ensemble de ces constatations et celles que nous avons pu faire sur le terrain, permettent d'affirmer que près de la Font Guichard il y eut un port de grande importance à l'époque gallo-romaine et certainement aux temps de l'indépendance gauloise.

Les archéologues, La Sauvagère et Chaudruc de Crazannes, placent le *Pagus Noverus*, où se trouvait la villa d'Ausone, au village de Toulon (6). Pour ce problème, plus curieux qu'important, les données qu'il s'agit de mettre en œuvre ont été parfaitement résumées et présentées par M. Georges Poisson, ancien Président de la Société préhistorique française, dans une étude qu'il publia dans le *Bulletin de la Société de géographie de Rochefort* (7). Le *Pagus Noverus*, qui ne semble point désigner un village, pouvait être sur les bords du cours d'eau *La Nouère*, dans le département de la Charente. La Nouère prend sa source à quelques kilomètres à l'ouest de Rouillac, non loin de la limite des deux départements charentais. C'est assez loin du Terrier de Toulon !

Avec les différentes voies qui arrivent à Saint-Romain-de-Benêt, il est naturel d'avoir de nombreux lieux-dits intéressants et, de fait, cette commune est, sous ce rapport, la plus riche de toutes celles que nous avons examinées jusqu'à ce jour. Ce fait montre aussi l'importance de l'agglomération qui se trouvait près du village de Toulon.

Ce sont : *les landes de Jargandy*, les deux villages : le *Petit-*

(1) Gautier. *Statistique*, p. 49.

(2) Entre le village de Laujardière et la route actuelle de Saujon.

(3) Nous n'avons pas pu vérifier si ce renseigement fait double emploi avec celui des Tessonnières.

(4) On nous a parlé aussi d'une brique sur laquelle était gravé un profil de femme ; nous ne connaissons pas l'objet.

(5) Lesson. *Fastes*, II, p. 78.

(6) *Recueil de la Commisson*, tome I^er^, page 164.

(7) *La villa Saintongeaise d'Ausone*, par M. Georges Poisson, 8 pages Ch. Thèze, Rochefort, 1910. Tiré à part.

Digitized by Google

Jargandy et le *Grand-Jargandy*, les terres de *Gergandie*. Ces noms s'appliquent à des terres de très grande étendue. — Près de ces lieux se trouvent *Les Fiefs de Jupiter* dans les bois qui, dit-on, se rattachaient autrefois à la forêt de Sablonceaux (1). — *La Ville*, village sur le bord du chemin de Nancras à Pisany. — Le village de *Malleville* — *Les Terriers*, villages et terres ; terrier est souvent synonyme de coteau, ou plutôt de sommet d'un coteau. — *Le Buryt*, — *Le Seuil* — *La Gironne*, lieu dit en bordure du chemin de Nancras à Saint-Romain ; c'était peut-être le nom d'un ruisseau car, tout près, se trouvent les *Terres des Fontaines*. La Gironne et le *Jasserit*, encore un nom de ruisseau donné à des terres, devaient former le cours d'eau appelé depuis le *Canal de Dercie*. Non loin de la Gironne il y a les *Basses-Rues*, appellation qui a pu être donnée à des ruisselets intermittents. — *Les Fosses* — *Les Bastilles* — *Château-Gaillard* — *Pied-Grimal* (village et terres) — *L'Aubuge* — *Vouillac* et le *Bas-Vouillac* (villages) — *Les Chadennes* et, tout près, les *Champs de la Doue* (2) ; l'expression *chadenne* (féminin) se rencontre parfois dans le Centre-Ouest ; sur la route suivie on l'a trouvée à Tesson (villages et terres) et à Rioux (terres). — *Le Momon*, village près duquel il y a l'*Homme-Mort* ; le terrier de Toulon est exactement au sud de Momon. — *Les Cassoties* — *Le Frejeau* — *Le Gabard* — *La Longe* — *Les Verglaces* — *La Pierrailleuse* — *La Liameresse* — *La Saint Quenelle* — *La Tonelle* — *Laujardière*, village voisin de la Seudre — *Bois de la Tour*, *A la Tour*, *Les Vignes de la Tour* sont des lieux-dits inhabités voisins de la *Tour de Pirelonge* — *Le Benêt*, nom d'un fief qui fut autrefois le nom du bourg et de la paroisse (3). — *Les Abattuts* — *Fief du Trotte-Chien* nom trouvé plusieurs fois sur une vieille route de Jarnac à Melle — *Le Gâte-Fert* — *La Grande-Borne* différent du fief *Les Champs de la Bonne* précédemment indiqué — *La Chapelle* — *La Grande-Jette* — *Les Piblas*

(1) Grasillier, p. XI : « *Baconeis*, *Bacones*. La forêt de Baconais couvrait la partie de la Saintonge comprise entre l'Arnout et l'ancien littoral de l'Océan alors qu'il baignait le promontoire de Broue. » — La forêt de Sablonceaux était vraisemblablement comprise dans celle de *Baconeis*.

(2) *Doue* est synonyme de fossé. L'abbé Grasillier écrit (p. XXXVI) : Le faubourg Saint-Pallais (à Saintes) avait également son enceinte, dont le canal de dérivation de la Charente, creusé par les premières abbesses formait le fossé appelé la *Douhe* dans les notes marginales du cartulaire de Saintes — une des notes est ainsi conçue : la *douhe* appartient à Madame.

(3) *Benais*, *Benatium*, *Benas* (Saint-Romain de). Prieuré conventuel dépendant de Sablonceaux (Grasilier : *loc. cit.* Prolégomènes, p. XI). — Dans la *Chartularium Vallense* on a Sanctum Romanum *de Benas* (XXIX-1212).

Digitized by Google

(sans doute pour les Pibles (1). — *La Marquate — Les Barlières — Les Passes — L'Hommade — Griffarin* (village). — Enfin, au sud-ouest de la gare de Saint-Romain, au milieu des bois, à 1.500 mètres environ du village de Chez-Belliveau, se trouve le lieu-dit *Le Château* où l'on voit d'importants morceaux de pierrailles, de murs primitifs effondrés, sur une éminence elliptique. Musset (2) attribue à cette enceinte une superficie de 3.825 mètres carrés. Des fouilles, même sommaire, n'ont jamais été faites dans ces ruines. Eschassériaux estime que cette enceinte a dû servir avec le Terrier de Toulon, à la protection, aux temps gaulois, *du Portus Santonum* (3).

Sablonceaux. — C'est sur les bords de la Seudre, dans la partie sud de cette commune, où passe la voie suivie, qu'ont été notés les endroits : *Port-Mort, Petit-Port-Mort* et *Vieille-Venelle*. La commune de Sablonceaux conserve des souvenirs archéologiques de valeur. C'est d'abord la *Pierre-Levée* connue sous le nom de *Dolmen de Berthegile*. Ce dolmen, situé à 2 kilomètres environ de Port-Mort, n'a pas été à notre connaissance l'objet de fouilles ou d'études relatées dans les publications de la région. Non loin du dolmen se trouvent *La Motte*, au sujet de laquelle les renseignements font défaut et les *Champs de la Moite*. Près du village *La Figerasse*, se trouvent les *Champs du Preux*. Sur une affiche annonçant une vente, le lieu-dit *La Péreire* situé dans les bois, était indiqué comme appartenant à cette commune. A Sablonceaux, il y eut, au moyen âge, une importante abbaye (4).

***

La voie suivie depuis Pérignac n'est point limitée à l'ouest à Toulon ou à Dercie. Il ne s'agit dans cette étude que du tronçon d'une très importante voie néolithique dont on ignore le point de départ à l'est. La piste longeant la rive droite de la Seudre rejoignait l'extrémité ouest de l'île d'Oleron par le Gua et Marennes, car nous lisons dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, page 188 du Tome IV, les très importantes lignes qui suivent de notre regretté

(1) A Montpellier de Médillan on a *Le bois du Pibar*. D'après Grasilier (*loc. cit.*), on a *Les Pibles* (*de Piblis*), commune de Saint-Pierre d'Oléron. Plusieurs localités portent le nom de Pible ou Pibe qui est en Saintonge le nom vulgaire du tremble (*populus tremula* Linn).

(2) *La Charente Inférieure avant l'histoire*, 1885.

(3) *Bull des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis*, tome IV, page 19.

(4) Paroisse et célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Augustin fondée par Guillaume IX dans un site agréable. (Grasillier : *loc. cit.*, p. XXVII.)

Digitized by Google

collègue le Docteur Pineau : « *Ces deux stations* (l'une est située près de Marennes, l'autre à Dolus, dans l'île d'Oleron), *que je ne puis encore qu'indiquer m'ont paru avoir ce côté intéressant d'être situées dans la ligne qui, partie du continent, traverse l'île dans son grand diamètre, semée de silex taillés et de menhirs, indiquant ainsi, à n'en pas douter, ce qu'on appelait, il n'y a pas longtemps encore, des voies celtiques* ». Et que nous appelons des voies néolithiques.

Si nous n'avons pas suivi la voie jusqu'à la mer c'est que le temps et les moyens nous font défaut.

Si dans les derniers kilomètres du parcours étudié les stations néolithiques ne sont pas indiquées, si des silex de Touraine ne sont pas mentionnés, c'est uniquement parce qu'il n'y a pas eu de chercheurs dans ce pays s'intéressant aux objets de la préhistoire (1). Les néolithiques qui dressèrent la Pierre Levée de Berthegile, les « Bornes » de Saint Romain, qui établirent les « chirons » et les « pilets » de Meursac et de Montpellier, sur les bords mêmes de la piste, ont nécessairement laissé des silex taillés et polis sur les différents points des communes (2). Les stations néolithiques, les monuments préhistoriques encore existants et ceux qui sont disparus, mais dont le souvenir a été conservé, sont en très grand nombre depuis Pérignac jusqu'à Saint-Romain et leur emplacement constant, sur le bord même de la route, date la voie.

Des indications générales, des conclusions, nous sont demandées par des collègues qu'intéressent ces pistes néolithiques. Le moment n'est point encore venu de les présenter ; nous ne manquerons pas de le faire ; il s'agit seulement de la troisième route étudiée.

Des fouilles, suffisamment importantes, faites sur l'emplacement probable du Port des Santons, présenteraient aussi un grand intérêt. Alors que les habitants de notre pays utilisaient encore le

(1) Les populations qui, à l'emploi du silex taillé, joignaient l'usage du silex poli, étaient beaucoup plus nombreuses qu'on ne l'admet communément. Il es très rare de trouver une commune de Saintonge, exception faite pour les terrains de formation récente, ne présentant pas plusieurs points où vécurent ces populations. Maufras notait, dès 1883, « l'importance de la population dans nos contrées à cette époque » (*L'époque néolithique dans le Bassin de la Charente et le Camp du Peu Richard. Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et d'Aunis.* 1883, voir pages 8 et 9 du tiré à part).

(2) Nous avons recueilli quelques silex néolithiques près de Laujardières et sur les sables de Saint-André de Sablonceaux. Mais ce n'est pas avec quelques spécimens hâtivement recueillis qu'il est permis de parler de stations ! Au dernier moment, on nous montre une belle hache néolithique, dite « hache préparée », trouvée dans le domaine de La Chapelle, de Saint Romain.

Digitized by Google

silex et le bronze, il y avait, sur nos côtes, un commerce dont il serait curieux de surprendre les secrets : « ces demi-sauvages, aux haches de pierre et de bronze, avaient une pratique sérieuse des échanges commerciaux. Sur les côtes de l'Océan, comme sur celles de la Méditerrannée, on devine, dès les temps préhistoriques, un mouvement intense de cabotage et de trafic de pacotille » écrit M. Camille Jullian dans l'*Histoire de la Gaule* (1). Il serait intéressant d'obtenir, sur la côte saidtongaise, l'illustratien de ces lignes.

Marcel Clouet.

LE SIEGE DE LA ROCHELLE

d'après le livre de M. de Vaux de Foletier

« Généralement, on regarde le siège de La Rochelle comme l'un des dernier épisodes des guerres de religion. Lutte entre protestants et catholiques. C'est cela, sans doute, mais c'est aussi bien autre chose. C'est la révolte d'une province, d'une ville plutôt, dont les tendances furent longtemps séparatrices, contre l'Etat ; et en même temps que la dernière résistance des villes privilégiées contre la royauté, c'est l'un des derniers exemples des guerres féodales, surtout, c'est l'une des phases de ce long conflit, parfois apaisé et si souvent renaissant, qui pendant mille ans a mis aux prises la France et l'Angleterre...

« L'intervention britannique, en cette affaire, n'a pas été, on le verra, un incident, un intermède ; elle a été la cause déterminante des événements. Elle était, d'ailleurs, l'aboutissement logique d'une politique séculaire.

« Donc événement franco-anglais. Mais davantage encore. Rarement un désaccord entre la France et l'Angleterre n'agite que ces deux nations...

«En même temps que la bataille au grand jour, la pêche en eau trouble. Intérêts primordiaux des nations et intérêts de ville commerçante, passions religieuses, ambitions de grands seigneurs, tout était en jeu...

« Il semblait que les destinées de l'Europe tenaient au sort de cette ville, et toute l'Europe avait les yeux fixés sur elle. L'Espagne, l'Empereur, les Etats d'Allemagne en lutte contre l'Empereur, la Hollande, les royaumes scandinaves, la Savoie, le Pape, la république de Venise, même les corsaires du Maroc, risquaient dans

(1) P. P. 184 et 185. I. *Relations commerciales des Ligures.*

Digitized by Google

l'affaire, sinon une aide effective, du moins les efforts de leur diplomatie, misaient sur l'un ou l'autre des concurrents, tâchaient de le faire triompher, ou bien essayaient de négocier la paix, ou de prolonger indéfiniment la guerre. »

On voit par cette page de l'avant-propos combien « le siège de La Rochelle » déborde le cadre de la simple révolte d'une ville contre son souverain. Ajoutons que si les pamphlets, la littérature romanesque sesont souvent inspirés des mémoires contemporains, rares sont les historiens qui en ont fait une étude détaillée et documentée. C'est pourquoi *Le siège de la Rochelle* par M. de Vaux de Foletier, l'éminent archiviste de la Charente-Inférieure, comble une véritable lacune de notre histoire régionale.

Aussi bien le sujet n'était pas facile à traiter sur place, car les archives locales ont vu disparaître la plupart des documents relatifs à cet événement. Même à Paris, il n'existe guère que ce qui concerne le rôle de la France. Pour connaître la part primordiale que l'Angleterre a prise dans cette affaire, il a fallu que l'auteur consultât les archives anglaises extrêmement riches, et d'ailleurs dispersées, soit dans plusieurs ministères, soit dans différentes grandes bibliothèques, recherches auxquelles il s'est livré pendant ses longs séjours en Angleterre. Il s'ensuit que M. de Vaux de Foletier nous donne une œuvre précieuse par une documentation aussi abondante que précise sur les faits et gestes des acteurs de ce grand drame, et qu'il fait revivre cette époque si passionnée, si confuse et si importante de notre histoire nationale.

Quelles sont les causes du conflit ? Pourquoi les Rochelais implorent-ils si ardemment la protection du roi d'Angleterre ? et pourquoi celui-ci rompt-il son alliance, toute récente, avec le roi de France, son beau-frère, pour secourir avec toutes les forces de son royaume les Rochelais rebelles à leur roi ? Les raisons, avouées et secrètes, en sont révélées dans un chapitre préliminaire par l'auteur auquel aucune n'échappe, qu'elle soit géographique, économique, religieuse ou politique.

Chacun des acteurs du drame apparaît en pleine lumière : d'une part, le Corps de ville, le populaire, les Rohan, la mère et ses deux fils, Henri et Benjamin, tous trois mettant un esprit d'intrigue sans frein ni scrupules au service d'une ambition sans bornes, les fanatiques de la religion prétendue réformée, les politiques, les grands seigneurs à l'affût des embarras de la royauté pour les aggraver et en profiter, le séduisant Buckingham, chevaleresque souvent, d'une galan-

Digitized by Google

terie parfois lourde et excessive, présomptueux et versatile, amoureux de la grande gloire, mais inférieur au rôle de premier plan qu'il ambitionnait ; d'autre part, les champions de l'unité nationale : Louis XIII, moins effacé qu'on ne l'a dit, surtout Richelieu, un des plus grands politiques que nous ayons eus, l'homme supérieur de son temps, d'une intelligence pénétrante, d'une vigilance toujours en éveil, d'un ferme bon sens, d'une volonté inébranlable, mais non sans souplesse. Et ses agents, dévoués ou tièdes, les négociateurs, les militaires, les marins, ils y sont tous, avec leurs actions éclatantes ou modestes, les services rendus ou refusés. L'humanité n'était pas parfaite en ces temps lointains ; le désintéressement et le dévouement ne dictaient pas tous les actes ; on oubliait souvent les promesses faites, on reniait les signatures données et les engagements pris, si authentiques et si solennels qu'ils fussent.

Le siège de La Rochelle est évidemment le point capital de l'ouvrage. Mais sur les trois cents pages du livre, quatre-vingt-dix sont consacrées aux événements antérieurs ; car, de même qu'avant la grande bataille, souvent bien des combats particuliers ont été livrés, de même, avant d'en venir au corps à corps décisif, au combat mortel qui doit trancher pour toujours la question, les deux adversaires d'alors engagèrent maintes escarmouches, coupées de trèves « paix boiteuses » que chacun s'efforçait d'exploiter à son profit, et dont le récit ne manque pas d'attrait.

Enfin les hostilités s'ouvrent, et l'armée royale s'installe autour de la ville. Trois grandes flottes anglaises accourent successivement à son secours. La première, organisée et commandée par Buckingham, se présentait comme formidable : 80 vaisseaux de guerre et de ravitaillement, 4.000 marins, 7 régiments d'infanterie à 10 ou 11 compagnies, et quelques centaines de cavaliers ; elle aboutit à l'occupation de l'île de Ré, sauf la citadelle de Saint-Martin que garde Thoiras malgré la faiblesse de ses moyens. Mais Richelieu à son tour prend l'offensive ; une petite armée débarque dans l'île, bouscule les Anglais, les force à se rembarquer précipitamment, avec de très grandes pertes. Pour cette fois encore, Saint-Martin-de Ré ne remplacera pas Calais, ce qui était l'objectif des Anglais, d'après leurs propres documents.

La deuxième expédition commandée par lord Denbigh, dont la plus belle action avait été d'épouser la sœur de George Villiers, qui n'était pas encore duc de Buckingham, se ressentit et de la pénurie du trésor royal anglais, de l'impéritie de son chef et du

Digitized by Google

découragement des participants. Son échec eut surtout pour conséquence de diminuer l'espoir dans le camp rochelais.

Une troisième armée navale part, malgré l'assassinat de Buckingham par Felton. C'est lord Lindsey, un des amiraux les plus résolus de l'Angleterre, qui la commande : 114 voiles, dont 12 vaisseaux royaux. Les Rochelais exultent : la digue va être enfoncée, le blocus rompu, les vivres et les renforts vont abonder, les lignes royales être enlevées. Mais Richelieu et le roi font bonne garde. La flotte royale au complet croise devant la digue, des milliers d'hommes et une puissante artillerie couronnent les falaises. Lindsey se décourage, il se livre à de vaines manœuvres et canonnades, puis se retire ; avec lui s'évanouissent les derniers espoirs des Rochelais.

La fin est proche. La Rochelle, dépeuplée par la famine, ne tient plus que grâce à ses remparts. « Aucun fantassin, presque, n'aurait pu marcher une demi-lieue. Les canonniers n'avaient plus la force de manœuvrer leurs pièces. Des sentinelles mouraient en faction, d'épuisement. Quand il y avait une alarme, des pelotons fantômes arrivaient, lents et essoufflés, traînant leurs armes trop lourdes. Guiton s'évanouit un jour au Temple. » S'il en est ainsi des combattants, que dire des souffrances, de l'épuisement et des pertes de la population civile?

Toute résistance devenait vaine. Quelques jours de plus n'eussent rien changé au résultat, et la ville tout entière n'eût plus été qu'un vaste cimetière. Il fallait se rendre, et tout de suite, de l'avis même des plus obstinés Rochelais. Les négociations furent menées rondement, car Louis XIII et Richelieu, fidèles à leurs déclarations du début du conflit, ne voulaient pas plus la ruine de la ville que l'anéantissement de la religion protestante, ne nourrissaient aucune pensée de vengeance, mais, tout en exigeant le rétablissement de l'autorité dans la ville, s'efforçaient, en conciliant les vœux légitimes des deux religions, d'obtenir l'adhésion sincère de tous à l'union nationale personnifiée par le roi.

M. de Vaux de Foletier ne s'attarde pas au détail des opérations militaires, quoiqu'il ait « relaté les épisodes mêmes de l'expédition dans l'île de Ré et du siège de La Rochelle » Cependant les faits abondent. Les projets, puis l'exécution de la fameuse digue, la vie dans les camps, comme dans la ville, sont décrits avec une minutie qui en dit long sur la multiplicité des documents dépouillés. Sans doute il aurait pu être plus complet, mais son but était autre, et nous n'avons pas à nous en plaindre. Les faits sont des accidents.

Digitized by Google

qui ont leur intérêt, évidemment ; leurs causes et leurs conséquences, manifestations de l'âme humaine, sont permanentes. Grâce aux investigations laborieuses et sagaces auxquelles l'auteur s'est livré, nous pénétrons dans les secrets de la diplomatie ; nous voyons exposés clairement les projets des chefs des différents états ou factions en présence ; nous en suivons l'éclosion, le développement, plutôt sinueux, avec des alternatives de décisions fermes, d'hésitations, de reculs ; les tractations multiples, souvent contradictoires, par lesquelles chacun cherche à tirer de ses alliés plus de secours qu'il n'est lui-même disposé à leur en fournir, jeux de professionnels, mais jeux pas innocents, où chaque partenaire cherche double profit à faire : son bien premièrement, et puis le mal d'autrui.

Enfin La Rochelle a ouvert ses portes, sans conditions, après des souffrances héroïquement supportées. Comment est-elle traitée, ainsi que l'ensemble du parti protestant français ? Encore une question bien élucidée. Que deviennent particulièrement les chefs rebelles ? L'attitude du roi à leur égard illustre cette singularité de la révolte que, tout en combattant le roi, les rebelles le reconnaissaient comme leur véritable et seul souverain, faisaient des vœux pour sa guérison pendant une de ses maladies ; et que, au contraire, tout en demandant l'aide du roi d'Angleterre, ils redoutaient qu'il ne s'installât dans l'île de Ré et à plus forte raison dans leur ville : contradiction qui s'explique par ce fait que, défenseurs passionnés de leur autonomie religieuse, commerciale et même politique, ils sentaient clairement que leur véritable intérêt exigeait qu'ils restassent Français et ennemis de tout établissement étranger sur le sol national, contradiction qui fut une des causes de leur ruine.

En résumé, le *Siège de La Rochelle* est un excellent et solide ouvrage que tous les fervents d'histoire régionale intégrée dans l'histoire nationale doivent considérer comme l'ouvrage définitif après lequel il ne reste à glaner que des détails sans importance.

H. Ch.

NOTE SUR L'HIVER DE 1709

Cette note a été insérée dans les registres paroissiaux de Mortagne-sur-Gironde par le chanoine Bourru, chargé de la paroisse de 1686 à 1722.

« L'année mil sept cent neuf le sixiesme de ianvier il com-

Digitized by Google

mença à faire un froid si viollent et si rude et une si grosse abbondance de neige qui dura quinze ou dix huit jours — un grand nombre d'oiseaux périrent tous à cause du froid ; la navigation fut interrompue de blaye à bordeaux a cause des glaces - - pleusiers batimens perirent par les glaces quantites darbres furent gelles comme noyers chaines noirs pins chaines verds apres la vigne les grains les châtaigners — la disette du grain fut si grande que la baillarge vallut jusque a dix sept livre la quartière.»

RANOUL FOUCAULD

Evêque de Saintes (*fin*)

Ranoul est toujours appelé en latin *Ramnulfus*, jamais *Arnulfus*.

C'est une erreur de lui attribuer une pièce quelconque où figure le nom d'Arnoul. Sous son épiscopat qui avait commencé dès 1066, fut célébré à Saintes le sixième concile de cette ville, tenu sous la présidence d'Amé, archevêque de Bordeaux, légat du Saint-Siège. Ce fut en 1089 et non en 1083, puisque alors Boson dirigeait encore le diocèse de Saintes.

En 1096, Urbain II vint à Saintes et y célébra la fête de Pâques. Il consacra à saint Eutrope l'autel de l'église conventuelle, tandis que Ranoul consacrait l'autel de la crypte.

A cette époque se tint à Saintes le septième concile de cette ville auquel assista Geofroi de Vendôme, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même.

Le 14 octobre, Ranoul fit la translation solennelle des reliques de saint Eutrope et de saint Léonce, cérémonie dont l'anniversaire, en 1914, a été l'occasion d'une manifestation patriotique et religieuse d'un caractère grandiose.

En 1100, Ranoul dédia l'église Saint-Pierre de Canaor, aujourd'hui Chenau (canton de Saint-Aulaye) (Dordogne) (1).

Guillaume Taillefer, comte d'Angoulême, écoutant la promesse du Royaume du ciel et désireux d'échapper à la mort éternelle, concéda en présence de l'abbé Aimar à l'autel de Saint-Etienne de Baigne et aux moines y servant Dieu l'usage de deux forêts domaniales tant pour le bois de construction que pour le bois de chauf-

(1) Grasilier, *loco citato*.

Digitized by Google

fage (1). Ces forêts étaient celles de Born (aujourd'hui Bois de Baigné) et celle de Chaus, sur la commune de Chevanceaux.

L'acte se termine ainsi : « Facta est carta ista regnante Ludovico rege Francorum, atque regente domino Ramnulfo episcopo Sanctonensem ecclesiam ». Ranoul a donc survécu à Philippe Ier et sa mort se place après le 2 août 1108. Il est qualifié « de sainte mémoire » par un de ses successeurs, treize ans après sa mort.

L'existence de Renoul n'est plus qu'une suite de déplacements presque ininterrompue.

Nous ne parlerons pas ici de son intervention dans la désignation d'Henri, ancien évêque de Soissons, comme abbé de Saint-Jean-d'Angély en 1104. Cet épisode trouvera sa place dans la biographie de cet abbé qui fut plus tard évêque élu, mais non consacré, de Saintes.

On le revoit à Poitiers, le 2 juillet 1105, assistant avec son confrère Gérard d'Angoulême, l'évêque Pierre II, lorsque celui-ci confirme à Ranoul, abbé de Saint-Maur de Glanfeuil, homonyme et peut-être allié de l'évêque de Saintes, toutes les églises et chapelles que possède ce monastère depuis plus de trente ans dans son diocèse : Saint-Maur de Loudun et huit autres. Il était accompagné de son chapelain Renier (2).

Malgré son désir de favoriser surtout les établissements monastiques de son diocèse, Ranoul ne s'opposa point à l'arrivée des moines de Saint-Florent de Saumur appelés par Constantin le Gras, chevalier du château de Pons (3), qui, du consentement des parents et copropriétaires, leur donna vers 1087 l'église Saint-Grégoire de Tesson (4). Ils avaient déjà installé à Saint-Martin de Pons un prieuré et, comme nous l'avons vu, ils acquirent par échange l'église voisine de Bougneau, avec le consentement du prélat.

Il confirma d'autre part à Raincund, abbé de Saint-Cyprien, l'église de Saint-Léger dans la viguerie de Pons, que le même Constantin le Gras leur avait donnée en même temps que celle de Thénac (canton de Saintes), avec la moitié des offrandes et le quart de la dîme du pain, du vin, des porcs, des agneaux et des laines, Aimeri de Rancon y consentant, et à Saint-Séver, canton de Pons,

(1) *Cartulaire de Baigne*, n° 62.

(2) On a peine à comprendre les limites de date proposées par l'abbé Cholet : 1098 *avant 1107*.

(3) Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 366 ; Cartulaire de Saint-Maur de Glanfeuil, n° 25.

(4) Marchegay, *Le livre noir de Saint-Florent*, n° 113, dans les *Archives d'Anjou*, t. I, p. 273.

Digitized by Google

le quart des mêmes dîmes. Ranoul avait assisté à cette donation ainsi que son confrère Pierre II de Poitiers et le duc Guillaume IX et Renaud de Pons.

L'évêque de Saintes comprit dans cette confirmation l'église Notre-Dame de l'Isle (près de Pons) offerte par Benoit La Coste avec le fief presbytéral. Cette église avait été contestée à Saint-Cyprien par Saint-Florent, mais le concile présidé par le légat Amé (1) en présence de l'archevêque d'Auch, de Simon d'Agen, Aimar d'Angoulême et Renaud de Périgueux, des abbés d'Angély, Vendôme, Bourgueil, de Pierre, doyen de Bordeaux, des archidiacres Amauguin et Pierre de Saintes, et de plusieurs chanoines, donna entièrement gain de cause à Saint-Cyprien. La charte confirmative de Renoul porte les suscriptions du seul archidiacre Pierre et de cinq chanoines de la cathédrale (*majoris ecclesiae)* : Ardoin, Helie, Adam, Renaud Chai [nel], Geofroi de Chal [ais].

Lorsqu'un siège métropolitain devenait vacant, l'administration temporaire incombait à un des suffragants, d'ordinaire le plus proche, si des considérations de politique ou de santé ne dictaient pas un autre choix.

Après la mort d'Amé, l'ancien évêque d'Oloron que les Souverains Pontifes avaient maintenu comme leur légat en Aquitaine et qui expira le 22 mai 1102, il y eut une vacance de plus d'une année, jusqu'à l'élection d'Arnaud-Géraud de Cabanac. Il est permis de croire que, comme autrefois Iselon, son devancier, ce fut Ranoul, évêque de Saintes, qui présida temporairement à la métropole. Cette conjecture est suggérée par la formule d'une charte (2) contenant un traité entre Geofroi, abbé d'Ebreuil, et Anschoul, abbé de Saint-Jean, dans la chambre voûtée de ce dernier (in camera volta abbatis), au sujet d'un moulin à Esnandes en Aunis : « Actum anno ab Incarnatione Domini millesimo centesimo secundo,... Ramnulfo episcopo urbis Sanctonicæ, Burdigalam viduatam pastore amoto, archiepiscopo obeunte. »

Le successeur d'Amé n'était pas encore consacré, en 1104, après Pâques, comme cela semble résulter du procès-verbal dressé lorsque le comte de Poitiers et l'évêque de Saintes, agissant au

(1) C'est le concile de Bordeaux en 1093. Suivant Redet, *Cartulaire de Saint Cyprien*, nos 468 à 471, pp. 287-289.

(2) Musset, *Cartulaire de Saint-Jean-d'Angély*, t. II, p. 129, no 468. Nous suivons le texte du ms de Jaillot, no 128, de la Bibliot. de La Rochelle. Le texte du cartulaire édité par Musset porte : « Burdigala viduata ».

Digitized by Google

nom de l'abbé de Cluny, invitèrent les moines de Saint-Jean à choisir Henri pour abbé, sous promesse faite à eux et au futur métropolitain (*futuro archiepiscopo*) que sans tirer précédent à l'égard des moines de ce choix imposé, à l'avenir, la libre élection leur serait rendue (1). Depuis un certain temps, pourtant, Arnaud était archevêque élu lorsqu'il prit part à la Conférence préalable tenue à Saint-Jean, entre lui, Ranoul de Saintes, le duc Guillaume, et Hugues de Lusignon, en présence de Foucher, abbé de Tonnay-Charente, supérieur intérimaire de la communauté.

D'après le procès-verbal, un temps assez long employé à des pourparlers et à l'éclaircissement de plusieurs difficultés sépara cette conférence de la cérémonie de l'élection. Dans cette affaire, Ranoul paraît tenir le rôle officiel qui fut de revenir au métropolitain non ordonné dont l'intervention demeure encore officieuse.

L'abbaye de Charroux et celle d'Angély se disputaient quatre églises (2). Nous venons d'exposer le litige concernant l'une d'elles, Orivaux.

Une autre était Saint-Germain de Varaise. En janvier 971, Frotier, sa femme Berengarde et ses frères Fouré et Foucher, leurs sœurs Aremburge et Abbe, donèrent un alleu domanial en Saintonge, dans la viguerie de Juillac, « Varesia cum *capella* vineis et terris et pratis et sylvis, aquarum decursibus et molendinis ». Le comte Guillaume et le vicomte Airaud (*Adraldus*), l'avocat Amiel (*legis doctus*), Engueri de Mortemer (Ingelri), et le prévot Giraud y souscrivirent (3).

Cette propriété et celles d'Asnières et de Surand, concédées en même temps, furent peu après soustraites à Saint-Jean. Environ trois quarts de siècles après, Bertrand Aimeri, et Jobert, enfants de Jobert Maleterre, donnaient à Saint-Jean les cinq sixièmes de l'église de Varaise alors comprise dans la viguerie de Brioux. Aimeri n'avait qu'une fille, Rixende ; Bertrand avait deux fils, Bertrand et Geofroi. En 1077, Bertrand le Jeune [fils d'un père homonyme] et sa mère Emma de Varaise, « vulnera peccatorum curare desirans, animento avunculo Helia, *fratre patris sui* », redonnait aux moines d'Angély l'église de Varaise et les propriétés de Surand et d'Asnières.

---

(1) Musset. *Cartulaire de Saint-Jean-d'Angély*, t. II, p. 398, n° 337. Anschoul mourut un 30 septembre, en 1102 ou 1103.

(2) Musset. *Cartulaire de Saint-Jean-d'Angély*, t. I, p. 131, n° 202.

(3) Musset, t. I, p. 122, n° 95.

Digitized by Google

Hélie y consentait « in manu comitis Guidonis Pictavensis », en présence non seulement du duc d'Angoulême, mais de saint Hugues, abbé de Cluny, et d'Eudes, abbé de Saint-Jean. Boson étant évêque de Saintes. Un autre oncle paternel de Bertrand, Aimeri, fils de Jobert Maleterre, se faisant bénédictin à Angély, confirma cette donation avec son père Jobert : celui-ci donna à son tour la chapelle au-dessus du château et la vigne couvrant le vitrail de l'église, avec l'agrément de sa femme Cécile, de son frère Hélie, de sa belle-sœur Milesende et de leur fils Bertrand (1).

Ces pièces attestaient amplement les droits de Saint-Jean. Cependant Fouqueret, abbé de Charroux, réclama l'église de Varaise devant le concile de Bordeaux et Guillaume *de Iboüs*, le duc Gui Geofroi, Renaud, abbé de Saint-Cyprien, et Josseaume Auvelin, archidiacre de Bordeaux, formèrent le tribunal qui jugea en faveur d'Eudes, abbé d'Angély. Cependant les moines de Charroux ne se désistèrent pas.

Les deux autres églises contestées étaient celle de Burie (arr. de Saintes), et Saint-Bibien de Cressé (canton de Matha). Nous manquons de détails sur celle-ci, mais la moitié de l'église de Burie fut donnée à l'abbé Anschoul, le jour de l'Ascension [probablement 1092] par Emnon de Cosnac (2), mari de Vaunaise (*Venetia*), et leurs fils, Foucher, Guillaume et Garreau, ce dernier résidant à Mirambeau.

Quant à Saint-Bibien, c'est Angély qui réclamait sa part de cette église à Charroux.

L'affaire fut portée au concile de Saintes tenu durant le carême de 1097, sous la présidence d'Amé de Bordeaux, et où s'étaient rendus de nombreux archevêques, évêques et abbés. Pierre, abbé de Charroux, s'y répandit en plaintes contre Anschoul, abbé de Saint-Jean.

Mais on n'y voulut point déférer sans qu'au préalable des négociations officieuses eussent été ouvertes pour tenter d'accommoder ces rivaux. On convint enfin d'un échange. Charroux délaissa tous ses droits sur le château de Charroux et sa châtellenie, des propriétés à Asnières et autres lieux. Saint-Jean renonça à réclamer l'église de Cressé donna à Charroux l'église Saint-Vaise

(1) Musset, p. 126-127 n°s 98 et 99.

(2) Musset. *Cartulaire de Saint-Jean*, t. I., p. 162, n° 129. La mention de Mirambeau implique la traduction de *Cosnacum* par Cosnac et non Cognac, qui se dit d'ailleurs *Cumniacum*.

Digitized by Google

de Niort et la terre de Blansac et quelques autres. L'accord fut promulgué au chapitre de Saint-Jean, où l'abbé Anschoul avait invité ses confrères Pierre de Charroux et Foucher de Tounay-Charente, le dimanche « quo canitur Letare, Jerusalem » de l'an 1096, c'est-à-dire le 15 mars 1097.

On remarque que les autres questions ont dû rester pendantes.

Ranoul fut extrêmement favorable à la pénétration en Saintonge de la communauté de Saint-Florent de Saumur. On trouve sa croix au bas d'une donation par Constantin le Gras, noble chevalier de Pons, à cette congrégation, pour l'âme de ses ascendants (*parentes*), Robert, Guillaume et Geofroi, de tout ce qu'il possède à Tesson : l'église qu'il a bâtie en l'honneur du pape saint Grégoire le Grand, bois et plaine, terrage et dimage, villains payant cens et redevances. Constantin sollicita l'agrément (1) de comtes, ses suzerains, Gui et son fils Guillaume VIII (comitum Guidonis atque Guillelmi filii ejus, magne indolis pueri »), ce dont les nobles de leur escorte furent pris à témoins : Boson de la Marche, Robert Bourgoing, Guillaume Frélan (Fredelensis de Blaye), Beraud de Dun, prévôt de Poitiers, Guillaume Bastard, Renaud de Pons et son fils Geofroi entre autres.

L'évêque Ranoul concéda au prieur de Tesson le droit de nommer et de révoquer à son gré le curé de la paroisse (2).

Il approuva non moins volontiers la cession de l'église et du bourg d'Usseau, par le seigneur féodal Guillaume, qui finit par abandonner à Saint-Florent tout ce qu'il possédait dans sa terre patrimoniale, « faisant ainsi l'église de Dieu son héritière » (3).

Deuxième Concile. Ses suites

La chronique de Maillezais note en 1097 : « Santonas fuit concilium ubi imperatum est omnibus vigiliis apostolorum jejunare » (4). C'est au cours du concile de mars 1097 que fut confirmée à l'abbaye de Vendôme la franchise du bourg de Saint-Georges-d'Oleron dont les Châtelaillon s'étaient emparé grâce à la faiblesse du duc Guillaume VIII encore enfant et qu'ils avaient conservé plus longtemps qu'ils n'auraient dû le faire.

---

(1) *Livre noir de Saint-Florent*, fol. 85. *Livre blanc*, fol. 108, édit, P. Marchegay, *Archives de Saintonge*, IV, 67.

(2) *Livre blanc*, fol. 110. *Ib.*, IV 69-70.

(3) *Livre blanc*, folio 109. *Ibid.*, IV, 68.

(4) Labbe, *Nova Bibliot.*, mss. II, 214.

Digitized by Google

L'année qui suivit le concile vit de nombreuses donations : Savigny, Saint-Martin, près Mirambeau (Petit Niort), Angély, Saint-Pierre de Marestais à Matha.

Si Renoul défendait énergiquement les congrégations de Saintonge et d'Aunis, il ne montrait pas toujours autant de zèle pour les intérêts des monastères étrangers. L'abbaye de Vendôme avait réuni dans le diocèse de Saintes des propriétés assez nombreuses pour que leurs vicissitudes fournissent un volume de chartes colligées par M. l'abbé Métais. Les ducs d'Aquitaine lui avaient notamment octroyé leurs droits dans l'île d'Oleron.

A la mort de Gui Geofroi, Ebles III de Châtelaillon s'en vint trouver son fils et successeur, le tout jeune duc Guillaume VIII. Il exigea de lui, sous peine de le voir se joindre à la conjuration d'un groupe de barons rebelles, la cession de cette île dont jouissaient les religieux. Comment résister à cet ultimatum ? L'île fut concédée et aussitôt envahie.

Geofroi, le célèbre abbé de Vendôme, porta plainte à Rome ; Urbain II excommunia Ebles. Lors de son passage à Saintes, aux fêtes de Pâques, en 1096, il retira ses censures. Elles n'eurent aucune efficacité. L'évêque de Saintes s'entendait fort bien avec le sire de Châtelaillon et profitait de toute occasion pour l'absoudre, bien qu'il demeurât toujours indocile aux ordres pontificaux. Ebles ne répara nullement ses torts. Judith, ou Juette (qu'il ne faut pas appeler Ivette), sa femme, excommuniée à son tour, avait donné sa foi qu'elle obtempérerait aux injonctions de la papauté ; elle n'en faisait rien et pourtant Renoul l'avait relevée de l'anathème.

Geofroi accablait Urbain II de plaintes amères, taxant le prélat de mollesse et de partialité. A la fin, le pape menaça directement le duc d'Aquitaine de ses foudres s'il ne réussissait pas à contraindre son vassal à s'exécuter. Guillaume voyant son pouvoir affermi n'avait plus de motifs pour ménager les Châtelaillon. Il se saisit du château de Benon qu'Ebles avait récemment construit (1). Le succès ne se fit pas attendre. Le Saint-Père avait enfin trouvé le moyen d'être obéi. Le 18 septembre 1096, où on célébrait à Châtelaillon la fête de saint Ferroul (Ferreolus), Juette et ses enfants, Guillaume, Bertrand, Marguerite, prêtèrent serment aux mains de l'abbé Geofroi qu'ils lui donneraient toute satisfaction.

(1) Mabillon, *Annales Benedictini*, V, Append., col. 657.

Digitized by Google

Depuis, Geofroi n'eut plus à se plaindre de l'évêque de Saintes (1). Aussi ses épîtres lui rendaient justice : on l'y voit qualifié tour à tour « beatæ vitæ, honorandæ vitæ, honestæ vitæ, venerabilis episcopus ».

Ranoul ne montra du reste aucune complaisance envers Aimeri III de Rancou, qui avait molesté l'abbaye de Vendôme et l'excommunia sur la requête de Geofroi. L'affaire eut une solution imprévue. Aimeri périt « justo Dei judicio », dans un combat contre Geofroi, fils de Guillaume V d'Angoulême. C'est entre 1096 et 1102 que se passa cet événement tragique, et que se place l'acte par lequel son fils Aimeri IV donna, de concert avec sa mère Bourgoigne un marais et une vergnée à l'église Notre-Dame de Ternant dépendant de Saint-Jean d'Angély, pour le repos éternel du baron qui « qui fui male peremptus ».

Ranoul rendit un autre service à l'abbé Geofroi. L'église Notre-Dame de Surgères avait été donnée aux moines de Vendôme (2).

Mais le Seigneur Hugues prétendait en retenir *l'ordinatio*, c'est-à-dire la nomination à la cure. Geofroi soutenait que rien ne justifiait cette réserve. Etant à Puyraveau, Ranoul écrivit au baron de Surgères pour l'inviter à se désister de cette prétention, et à ne plus exiger la présence de douze moines, alors que les revenus de l'Eglise n'auraient pu suffire à leur entretien (3).

Au début de son pontificat, Ranoul ne considérait pas l'abbaye de Baigne comme suffisamment apte à se gouverner, car il avait offert à saint Hugues, abbé de Cluny, de la remettre entre ses mains pour la diriger comme une des filiales de son ordre. Après mûre réflexion, Hugues, alors déjà fort âgé, puisqu'il comptait quarante années d'exercices de sa charge, renonça à cet avantage douteux, et c'est alors que se fit l'élection d'Aimar, qui dut donner toute satisfaction au prélat.

L'intervention de Ranoul en faveur des Clunisiens fut le précédent sur lequel s'appuya Ponce, successeur de Hugues, dès le début de son abbatiat, pour obtenir en 1110, de l'évêque Pierre II, successeur de Ranoul, la confirmation de l'union de Baigne à

---

(1) *Lettres de Geofroi de Vendôme*, l. I, ép. I ; livre III, ép. 31. Métais, *Cartulaire Saintongeais de la Trinité de Vendôme*, p. 13, t. XXII des *Archives de Saintonge et d'Aunis*.

(2) L. III; ép. 31 à 37.

(3) Métais, *Cartulaire Saintongeais de la Trinité de Vendôme*, n° 41, p. 76.

Digitized by Google

Cluny. La concession de Pierre II, qui ne figure pas au *Cartulaire de Baigne*, confirme le récit inséré dans ce Cartulaire au sujet de l'élection de Raymond Ier, successeur d'Aimar III, et ne laisse aucun doute sur l'initiative que Ranoul avait prise douze ans auparavant (1).

L'église Notre-Dame de Lonzac, canton d'Archiac, arrondissement de Jonzac, fut donnée à Eudes, abbé de Saint-Jean-d'Angély, par Ranoul, vicomte de Saintonge et viguier d'Archiac (*Ramnulfus vicecomes vicarius Archiaci*), plusieurs seigneurs d'accord avec ses trois neveux, Ranoul, Amblard et Gui, « ex concessu comitis Engolismensis Fulconis ». Cette charte, datée correctement de 1071, indiction 9, a été portée sous l'an 1091 à l'intitulé, par une méprise rectifiée dans la table chronologique définitive. Vers le même temps vivait un Guillaume du Breuil, propriétaire de la Couture-Guillaume, à Archiac, qui laissa quatre fils, Ranoul qui mourut séculier. Hélie et Guillaume, laïques, Aimar et Foucaud, moines de Saint-Jean.

En présence du moine Geofroi qui devint, dès 1091, abbé de Bassac, Renoul de Salignac, dit aussi *de Balodis*, ayant pour frères Austeins et Moisnard, donna à Saint-Jean le tiers de la terre qu'il avait à Salignac, le tiers de trois pêcheries, deux journaux (dialia) de prés, des hébergements et leurs coutumes.

Ranoul accompagna Urbain II au Concile de Clermont 1905.

DEPOIN.

FOUILLES D'UN FOUR A LA CHAPELLE-DES-POTS

M. Batard, géomètre à La Chapelle-des-Pots, a repris en juin ses fouilles d'un dépôt de poteries (voir *Revue* XLIII, p. 241). Cette seconde campagne confirme et développe les indications de la première. Il a trouvé quelques nouveaux types de décoration sigillée, et quelques moulages, feuilles, serpents, qui fortifient l'opinion qu'à La Chapelle un potier s'est efforcé d'imiter les rustiques figulines de Palissy. Imitation ? oui ! ! Il est invraisemblable que Palissy soit venu à La Chapelle mouler ses plats, lesquels

(1) *Gallia Christiana*, II, 1118.

(2) Musset. *Cartulaire de Saint-Jean-d'Angély*, I, p. 326, n° 266.

(3) *Ibid.*, tome I, p. 327, n° 267.

(4) *Ibid.*, t. I, p. 329, n° 269.

Digitized by Google

il aurait transporté dans son four à Saintes ! Tant qu'on n'aura pas rencontré au même lieu — chez M. Batard ou plus loin — des tessons couverts des émaux de Palissy, il sera *téméraire* de prendre les débris que l'on récupère pour ses œuvres.

Tous les types de décor provenant des deux fouilles ont été donnés au musée de Saintes. Au point de vue histoire de la céramique saintongeaise. ce sont des documents nouveaux, inconnus. Il est, en effet, très curieux que les collections publiques et privées ne contiennent aucun vase ou assiette sortis des moules dont M. Batard recueille des fragments d'épreuves en terre cuite non émaillée. On possède des poupées... mais je n'ai jamais rien vu qui ressemble à ces débris.

Le meilleur fragment incomplet, qui reste entre les mains de M. Batard, est le fond d'un plat ou coupe, orné d'un buste de Louis XIII très vraisemblablement, un peu fruste, colorié. Le personnage, tourné à droite, de profil, la collerette au cou, est lauré. Les couleurs employées sont le jaune et le vert mal venues au feu.

Derrière le buste, un L en blanc ; il est vraisemblable que devant on lira le chiffre XIII quand on aura trouvé le complément qui doit exister.

C'est la suite aux pièces qui sont timbrées d'un H couronné ou non, bien connues. CH. D.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE

Le mercredi — dies Mercurii, dieu aimé des Gaulois — 27 juillet 1932 — date mémorable — a été posée la dernière pierre de la nouvelle installation du musée lapidaire gallo-romain. Fin du quatrième déménagement.

Ce musée, logé dans l'ancien Vauxhal, après les copieuses et remarquables fouilles de Mgr Laferrière en 1888, a dû être transferré dans l'ancien abattoir, rive droite de la Charente, par suite de la nécessité où la Ville s'est trouvée d'abattre les maisons à la suite du collège, pour y construire les cours complémentaires des jeunes filles. Cette grosse et coûteuse opération que L. Audiat avait envisagée (1) (— hypothèse hardie, —) sans y croire, a exigé

(1) « Aussi vienne le jour où la ville pourra trouver de l'argent pour ses trésors archéologiques, alors il n'y aura qu'à prendre les pierres (— rien que ça ! ! ! —) et à les porter ailleurs dans un meilleur ordre et dans un local mieux approprié. »

Corrigeons la première phrase: Vienne le jour où *M. F. Chapsal sera maire*, la ville pourra trouver..... le temps est accompli.

Digitized by Google

des crédits municipaux importants et la large participation du Ministère des Beaux-Arts, à qui M. Chapsal avait demandé le classement du musée.

Un an — en deux campagnes — s'est passé à ranger les pierres suivant un ordre méthodique, raisonné, tendant à restituer aux divers éléments, aux frises notamment, toute leur valeur décorative. En 1888, on n'avait observé qu'un classement sommaire ; L. Audiat s'en est excusé. Son successeur, laissé libre d'agir à son gré, dans un espace sensiblement équivalent au précédent, mais plus haut de plafond, a monté les frises à six mètres de haut, sur colonnes, de manière à les présenter à peu près selon leur destination première.

Le public qui saura voir (— ce qui est différent de regarder —) se rendra compte, à l'aide des membres d'architecture groupés, de la forme et des dimensions de certains grands monuments de Mediolanum, de l'effet de leurs énormes entablements (architrave, frise, corniche continue). Tous les musées archéologiques conservent des portions de frises et de corniches, généralement en petit nombre. Il faut un effort mental pour reconstituer un bout d'ensemble... A Saintes pas d'effort : une frise de 22 mètres avec sa corniche, trois autres d'une douzaine de mètres chacune, regagnent un peu d'éclat en étalant leurs rinceaux presque comme il y a dix-sept siècles. Narbonne pourrait offrir une belle et longue frise, d'un effet semblable, si elle était présentée dans des conditions analogues. Je crois bien qu'auc un autre musée de France et d'Allemagne n'est à même d'en prétendre autant.

Cette méthode, appliquée aux inscriptions, a permis de disposer les trois exemplaires (— le quatrième manque —) de la grande épitaphe de Victor, de façon à faire comprendre au visiteur que ce Santon avait un mausolée à quatre faces de grandes dimensions. Elle a encore abouti à rétablir la frise d'un monument rond, jusqu'ici installée à rebours, à laquelle manquait la corniche qui avait été mêlée avec d'autres. Il doit être unique. Une salle est particulièrement affectée aux souvenirs de l'évêché de Saintes, de Saint-Pierre — une autre au roman.

Ch. D.

Digitized by Google

UN CARTOUCHE ECCLESIASTIQUE

La commune de Saint-Bris-des-Bois (arrondissement de Saintes) possède deux curiosités : 1° un if magnifique, bien portant, mesurant 1 m. 60 jusqu'aux branches, et 5 m. 20 environ de tour à 1 m. du sol ; un cartouche encastré dans la petite terrasse de la cure, sous l'if.

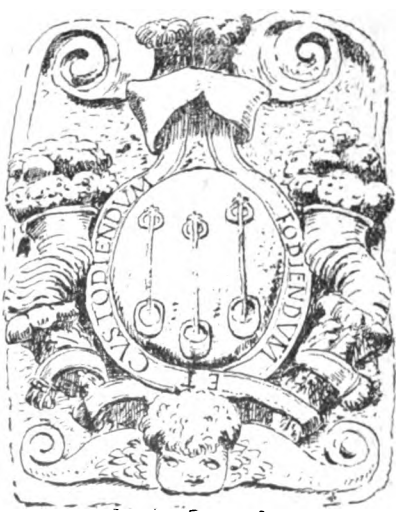

La pierre sur laquelle celui-ci est sculpté devait avoir un mètre de haut et 0 m. 70 de large ; il est rongé par le bas, d'environ 30 centimètres. La gravure ci-jointe en donne une figure exacte, mais on n'a pas osé reproduire les *apparences*, bien frustes, qui semblent le compléter. Le principal est suffisamment net. Il s'agit sûrement d'armoiries d'un ecclésiastique, datant probablement du premier tiers du XVII^e^ siècle. Il n'est pas en place primitive, on ne sait d'où il provient, on dit de l'abbaye *voisine* de Fontdouce, mais sans présomptions.

D'un bonnet carré, surmonté de deux aspersoirs, tombent les deux bandes d'une étole, enserrant un écu ovale, et dont les extrémités s'enroulent autour de deux cornes pleines de fruits. Sur l'étole sont gravés les mots FODIENDVM ET CVSTODIENDVM,

Digitized by Google

bécher et conserver. A droite et à gauche des cornes un monogramme **A F** liés.

L'écu est chargé de trois pièces faites d'une tige terminée en haut par un anneau et en bas par une partie plate, genre pelle, allégie sur une partie en creux arrondi, peut-être un *couloire*, tamis liturgique dont le prêtre se servait pour verser goutte à goutte le vin dans le calice (voir Gay, *Glossaire archéologique*) nécessaire quand, le jour de la Saint Sixte pas exemple, il exprimait le jus d'une grappe de raisin (cf. *Revue* XXXIX, p. 130).

Louis Audiat a publié l'inscription en guise d'épigraphe de son *Epigraphie* (p. 328), sans description, en reconnaissant trois Signers et avec un barbarisme, attribuable à l'imprimeur, *Custodiendium*.

Ch. D.

LIVRES ET REVUES

Glossaire des patois et des parlers de l'Aunis et de la Saintonge, tome III.

Honneur au vaillant éditeur de ce Glossaire ! que le ciel le maintienne en pareilles formes de santé et d'esprit et lui permette d'achever une œuvre utile et pas commode. L'âme de son auteur restera en paix !

Ce troisième volume (F-M) a toutes les qualités et les erreurs de ses aînés. Il en sera ainsi jusqu'à la consommation du texte. Il contient treize pages de biographies (Favraud, Evariste Poitevin (Goulebenèze) et de *Réflexions sur le patois saintongeais, sur les parlers romans locaux en pays étrangers* par M. Marcel Pellisson, et en appendice 65 pages de suppléments aux lettres A jusqu'à M compris. J'ai déjà dit que cette méthode était défectueuse et peu pratique. Je n'en démords pas et je regrette que tous ces suppléments n'aient pas été conservés pour un volume à la suite du Glossaire, ou imprimés avec pagination spéciale, ce qui eût permis de les réunir plus tard. En somme, les 201 pages de suppléments parus forment presque un tiers de volume au détriment du texte principal, qui se trouverait aujourd'hui plus avancé si elles lui avaient été consacrées. Et puis ! Croyez-vous, très aimable et vaillant éditeur, que des calembredaines, des déformations vou-

Digitized by Google

lues, des jeux de mots laborieux, que je ne qualifie pas, du genre de *Corlet à piston* ; de *danse de cinq quilles* ou *danse de Syndic*, c'est-à-dire danse de Saint-Guy : *impéritif* : apéritif : *la Sainte-Hélène* pour l'acétylène ; *méopathie* pour homœopathie, soient du pur patois Saintongeais, même d'un canton quelconque, et non pas des inventions d'auteurs de cette bizarre littérature de journaux, qui se font l'obligation de ne jamais écrire que contrefait un mot français ? Ça fait rire ! qui ?... les enfants ! ! est-ce spirituel ? Les tomes I et II ne contiennent pas de ces *jeux d'esprit*. Les linguistes et la bonne renommée des Saintongeais ne perdraient rien à leur suppression à l'avenir.

En compensation, une bonne nouveauté intéressante : M. Pellisson note le nom vulgaire des habitants de quelques (trop rares) communes : Marandais, Montlieunais. Il est certain qu'il est souvent difficile de savoir comment se forme ce nom vulgaire. On ne devine pas que Cozillon est le nom d'un habitant de Cozes. C'est pourquoi ces mots nettement saintongeais ont droit à leur inscription dans le *Glossaire*, à la place de *graphies* toutes personnelles sans la moindre importance. Quelle nécessité d'imprimer que *Medi* et *Medis* sont le même nom ?

CH. D.

Bulletin archéologique du Comité 1928-29, p. 459. *En suivant deux voies préromaines de la Saintonge.* M. M. Clouet décrit les gisements préhistoriques qu'il a relevés et étudiés le long de deux voies qui remontent suivant toute apparence à l'époque préromaine. Les deux vieilles routes : 1° de Jarnac à Melle, 2° de Pons à Averton-sur-Charente, tronçons de voies importantes, semblent voir été établis aux temps néolithiques, comme en témoignent de nombreux monuments et de nombreux vestiges préhistoriques relevés sur leur parcours. La première est exactement dirigée du sud au nord. La deuxième est peut-être moins rectiligne. Après les invasions celtiques, ces voies avaient déjà une certaine importance.

Dans ce même volume M. P. Burguburu publie *Essai d'un catalogue des mesures françaises en pierre décrites ou signalées*. La Saintonge n'a fourni qu'un seul boisseau conservé au musée de La Rochelle. Cf. *Bulletin des archives*, t. IV p. 410.

Le *Bulletin* de 1932 de la *Société d'archéolgie* de Saint-Jean-d'Angély contient deux pages intéressantes de M. Pailleux,

Digitized by Google

de Prahecq, sur les orfèvres de Saint-Jean-d'Angély du XVIIIe siècle.

Le *Recueil de la Commission des Arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, tome XXI, janvier-juillet 1932.

Anonyme : *Etude sur le culte du feu chez les Romains, les Grecs, les Celtes, et traces qu'il a laissées dans les superstitions que nous retrouvons de nos jours.*

Note sur l'*épitaphe de Beranger retrouvée*, qui reproduit la transcription de la *Revue* avec la modification peu heureuse PETRUS : *PP...* au lieu de PETRUS P F... F étant pour E incomplet.

Le *Mois paroissial de Saint-Savinien* d'avril 1932 publie une note sur la chapelle Saint Michel en Saint-Savinien. Elle remonterait au moins au XIIIe siècle.

Elle était située à 2 kilomètres de la Vigerie, sur un coteau boisé, entre les routes des Benons à Granjean et de la Richarderie à Ferrières. Elle engloba le fief Mategaz.

Le numéro de juillet 1932 contient une notice sur le domaine de Berneré

1722, 16 avril. Benjamin Méchain rend hommage au devoir d'une paire de gants blancs, appréciés cinq sols ; un autre du 2 mai 1754 par Jacques Rousselet, à cause de Marie-Anne Henriette Méchain, même devoir. Le domaine passa aux héritiers de cette dernière, veuve Rousselet, aïeule de Mme de Chastenet. Par acte de 1857 (étude Quessot), M. du Chastenet cède la propriété à M. de Larègle en échange d'immeubles et de terres faisant partie du domaine de Chatelier, commune de Langon, arrondissement de Fontenay-le Comte. A la mort de M. de Larègle, le partage eut lieu entre M. de Bonsonge et M. Théophile de Laage.

Le château passa à M. de la Guérivière, qui le vendit à M. Gaudin ; les bois furent donnés par M. Laage à M. de Cugnac ; lequel vendit à M. Pouquet, et celui-ci vendit à M. Arnaud de la Sangsurie.

Le n° d'octobre contient un article sur le clocher de Fenioux.

Ce tout petit journal doit être lu et conservé par les personnes qui s'intéressent à l'histoire locale. Son rédacteur en chef travaille d'après des documents inédits.

Digitized by Google

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, t. XLIX, p. 132. Note de M. Lavergne sur les dérivés du mot latin *carpinus*, charme, d'où *Carpinu*, *Carpenet*, *Charpenet* lieux dits de la Dordogne, étymologie possible pour notre Charpenaise.

Article de M. F. Delage sur les *Cluseaux du Périgord*, t. LVIII, p. 232. *Un souvenir du martyre* (*24 juin 1794*) *de l'abbé Jean-Baptiste Dudoignon, économe de la petite mission de Saint-Jacques de Bergerac*. Il se rattacherait au constructeur de la Fontaine royale de la Rochelle.

La Revue Scientifique (revue rose) du 28 novembre 1931 publie une Carte indiquant les régions les plus foudroyées de France. L'Aunis et la Vendée, autrement dit la région comprise entre la Charente, la Loire, et la Vienne, est du nombre. Le département de la Charente est dans la zone dont le centre est situé au plateau de Millevaches.

Revue du Bas-Poitou, novembre 1929.

Les buttes formées d'huîtres (450.000 mètres cubes !) de Saint-Michel-en-l'Herm ne datent que du XIII^e^ siècle ; elles auraient formé uue défense protectrice d'une écluse.

Autour du clocher, revue mensuelle d'architecture et d'art catholque, septembre 1932. *Trois clochers byzantins*, Notre-Dame-la-Grande de Poitiers, Sainte-Marie de Saintes et Fenioux, par J.-H. Michelin avec dessin du même.

Vif éloge, avec analyse, dans les *Comptes-rendus des Séances de l'Académie* des *Inscriptions* et *Belles-Lettres*, 1932, p. 168, du mémoire « d'une valeur singulière », de M. J. Audiat, pensionnaire de 3^e^ année de l'Ecole d'Athènes, *Trésor des Atheniens à Delphe*, édifice sacré de petites dimensions (10 m. sur 6), découvert en 1893.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 1930.

Le *Folklore Blinois* (région de Blain). Bon à consulter pour comparer les légendes et usages avec d'autres. Une liste de mots blinois.

Revue de France de juillet 1932 : article de M. Paul Faure sur Pierre Loti, qui ne se montrait jamais en pyjama ou en pantoufles. Dès le matin il chaussait des bottines vernies.

Digitized by Google

Bulletin historique de la Société académique du Puy, t. XIV et XV. *Mereaux du Velay et d'Auvergne, jetons du Velay et d'Auvergne*, publiés par M. le Docteur Paul Olivier avec trois planches.

Un des deux jetons protestants publiés est au type du berger bien connu en Poitou.

Dans *Bulletin du Cange* 1929-1930, M. Ant. Thomas (p. 91-166) relève certains mots dans *notes lexicographiques sur les recettes medicales du haut moyen âge* publiéespar le Dr H. E Sigerist. On y trouve celui-ci *medium mediolum*, jaune de l'œuf (fr. moyeu d'œuf différent de *moyeu* de roue qui est *mediolum*.

ERRATUM

A la page 272 du tome XLIV il est dit que le propriétaire du Prieuré de La Perroche est M. Durandeau, il faut lire Jacques Debouchaud, de Nersac, décédé.

AVIS ET NOUVELLES

ADHÉSIONS.

M. T. Sauvet, maître des requêtes au Conseil d'Etat. Paris.

L'Académie française a décerné un prix de mille francs au *Siège de La Rochelle*, de M. de Vaux de Foletier (juin 1932).

En comité secret l'Académie décerne le prix Marie-Laurent (50.000 francs) à l'œuvre *l'Abri du marin* en la personne de son président-fondateur, M. de Thézac. Cette œuvre, dont le siège est à Benodet (Finistère), a pour but de recueillir les marins au moment de leur débarquement. Elle a déjà créé, à leur intention, plusieurs abris entre Brest et Lorient (10 juin 1932).

MOUVEMENT DE LA POPULATION DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE EN 1931

Recensement de 1931	415.249
Naissances d'enfants déclarés vivants	7.387
Décès	7.469
Mariages	3.169
Divorces	241

Digitized by Google

A Brouage, la porte d'entrée dite Porte royale a été soigneusement restaurée, une échauguette a été rétablie : on refait le couronnement du « corps de garde et la terrasse ».

Par ordonnance du 6 juin 1932, Mgr Curien prie son clergé et les fidèles du diocèse de Saintes de lui communiquer tous les écrits ou imprimés émanant ou concernant cent trois prêtres morts sur les pontons de Rochefort en 1791-95.

Ils appartenaient aux diocèses de : Rouen, Bayeux, Périgueux, Limoges, Amiens, Moulins, Coutances, Chartres, Séez, Nancy, Rodez, Verdun, Angoulême, Bourges, Autun, Albi, Tours, Angoulême, Paris, Sens, Saint-Brieuc, La Rochelle, Soissons, Saint-Dié, Bordeaux, Dijon.

M. Massiou, notre confrère, toujours très zélé pour les fouilles archéologiques, a été autorisé à faire quelques sondages dans le chœur de l'église en réparation de l'abbaye. Il n'a pas rencontré ce qu'il espérait, mais il a découvert, au point d'intersection de la ligne médiane de la nef et de celle du transept, un puits de faible diamètre. Ce puits fut creusé pour fournir de l'eau aux ouvriers de l'église, au XII[e] siècle. C'est rare, mais on connaît quelques exemples de cette particularité, dans les grands chantiers.

L'épitaphe de l'architecte Bérenger (*Revue* XLIV, p. 265), menacée de déplacement au premier abord, restera où elle est. Une petite échancrure dans le contrefort qui sera construit permettra de la voir.

M. Fleury vient d'ajouter une nouvelle planche à la série de son édition de plombagines des vues de La Rochelle. Celle-ci représente le quai d'arrivée vu du quai d'en face. Comme exactitude et comme charme on ne peut souhaiter mieux.

La municipalité a fait abattre les deux maisons qui cachaient le pied du clocher de Saint-Pierre, à Saintes, côté ouest. Personne ne soupçonnait la *massivité* des contreforts de ce côté-là. C'est formidable. Quand il sera possible d'ouvrir le mur et de jeter par terre la maison qui reste, Saintes aura acquis une attraction de plus en montrant le cloître et surtout le bas-côté de la nef, qui est un des aspects les moins connus et les plus magnifiques du monument.

Digitized by Google

De l'une de ces maisons a été conservée et remontée au musée une belle cheminée Louis XIII, en pierre de taille, admirablement conservée.

1932, 1er septembre. M. Justin Godart, ministre de la Santé publique, inaugure à l'île d'Aix le préventorium marin Armand Fallières, construit à la pointe de l'île, sur les dépendances du fort Lindot. Ce nouvel établissement appartient à l'Œuvre générale des orphelinats et maisons de retraite des serviteurs de l'Etat, des départements, des communes et des colonies, fondée en 1911 par M. Duchatel, de La Rochelle, inspecteur des finances, reconnue d'utilité publique par décret du 26 août 1915. M. Ed. Herriot avait posé la première pierre le 16 septembre 1928. Y seront admis les fils et petits-fils de fonctionnaires et de militaires de tous ordres appartenant à l'association.

Le ministre a visité une colonie de vacances destinée aux enfants des chauffeurs de taxi des grandes villes, installée dans la petite île de Boyardville (voir tome XLIV, p, 213).

M. le comte R. de Coligny, de Lunéville, a donné au Musée de la Déportation une copie en miniature sur ivoire faite par sa sœur d'après un portrait de famille, l'effigie de François-Armand-Eugène Magloire de Folin, né au château du Vignaud, le 23 octobre 1760, de Théodore, marquis de Folin, et de Marguerite-Charlotte de Challemoux du Vignaud, chanoine d'Autun (7 mai 1785), déporté le 20 juin 1794, transféré à Saintes, en février 1795, où il mourut, le 26 avril 1841, chanoine honoraire de La Rochelle.

Le 27 mai, au Musée du Trocadéro, Mlle Jalabert a fait une conférence sur la sculpture romane dans les Charentes.

L'illustration du 20 août 1932 a donné une vue des Arènes pendant la représentation du *Fou de Bysance* de M. de Bornis (7 août).

Le ministre de l'agriculture, M. Abel Gardey, inaugura le 18 septembre, à Surgères, la statue d'un paysan, Eugène Biraud, mort en 1906, qui, en économie politique, donna un remarquable exemple de ce que peut obtenir la coopération.

En 1887, alors que le vignoble charentais avait disparu, détruit, en quelques années, par le phylloxéra, un modeste cultivateur du

Digitized by Google

hameau de Chaillé, près de Surgères, Eugène Biraud, eut l'idée de proposer à ses voisins de transformer en commun le lait de leurs vaches. Cette proposition reçut l'approbation de plusieurs cultivateurs et la Laiterie coopérative de Chaillé fut constituée. On loua un local dans lequel on installa des appareils à bras, et, le 13 janvier 1888, on commença le travail. Il y avait soixante sociétaires qui avaient versé chacun 25 francs comme part contributive à l'installation de la laiterie. Chaque sociétaire apportait son lait qu'il écrémait lui-même. Le produit obtenu surpassa en qualité les beurres fabriqués à la ferme.

Les sociétaires furent vite récompensés de leurs efforts, car ils reçurent bientôt 15 à 18 centimes par litre de lait, alors que les industriels ne le payaient que 6 à 8 centimes. L'élan était donné. A la fin de 1888, la Laiterie coopérative de Chaillé comptait 162 sociétaires possédant 350 vaches. Elle avait travaillé pendant l'année 589,600 litres de lait et vendu 31.000 kilogrammes de beurre pour 92.000 francs. La quantité de lait augmenta dans des proportions telles que les appareils à bras devinrent complètement insuffisants et qu'on dut transformer l'installation en y introduisant des moteurs à vapeur. Cette usine — bien modeste si on la compare aux laiteries actuelles — allait être le point de départ du relèvement de l'Aunis et la Saintonge. En effet, dans cette région qui venait de connaître la ruine, le succès de la Laiterie coopérative de Chaillé eut un grand retentissement ; les visiteurs affluèrent et, immédiatement, des laiteries se fondèrent dans les environs. Depuis lors, elles se sont multipliées. Actuellement, il existe 138 laiteries coopératives dans la Charente-Inférieure, les Deux-Sèvres, la Vendée, etc. 80.000 sociétaires, possesseurs de 240.000 vaches, produisent annuellement 420 millionsde litres de lait qui permettent la fabrication de 19 millions de kilogrammes de beurre vendus en majeure partie à Paris.

Le buste est de Boucher.

La fondation Carnegie (novembre 1931), décerne un diplôme d'honneur, une plaquette de bronze et une somme de 500 francs à un élève de Saintes, Maurice Gorly, 12 ans, qui avait sauvé un petit enfant sur le point de se noyer dans la Charente.

Mme Beauchet-Filleau, continue les travaux généalogiques de son mari et fournit les renseignements qu'elle possène.

Digitized by Google

NOTE D'ÉTAT CIVIL

Le 23 juin 1932, Mme la baronne douairière Chaudrue de Crazannes, âgée de 93 ans, est décédée.

A Lille, le 28 juin 1932, est décédé subitement M. Paul Trochon, âgé de 79 ans, chevalier de la Légion d'honneur, ex-engagé volontaire aux francs-tireurs de Jonzac, ex-capitaine d'infanterie de réserve. Inhumation à Jonzac. Il laisse une fille, Mme A. Passat, et deux petits enfants, MM. Jean et Henri Bonvallet.

Le 2 août 1932, à Saintes, est décédé M. Simon, Brunet ancien entrepreneur, ancien conseiller municipal, âgé de 72 ans. Il laisse un fils, M. Albert Brunet, entrepreneur, notre confrère.

Le 19 octobre, à La Rochelle, est décédée Mme Eugène Babut. Elle laisse deux fils MM. Jean et Louis Babut et une fille Mme René Bethmonf.

BIBLIOGRAPHIE

BARBOTIN (abbé). *Campagne du vaisseau* Le Généreux *et combat du 29 pluviose an VIII sur les côtes de Sicile.*

Les conditions du combat sont expliquées dans le journal de navigation trouvé dans les papiers de Cyprien Renaudin. Le contre-amiral Perrée est tué pendant le combat.

BOURRIAUX (Dr). *Les cachettes de monnaies romaines en Aunis et Saintonge* (La Rouillasse, Muron, La Flotte). Paris, Florange, in-4, 1930. Extrait de l'*Aréthuse.*

CONSTANTIN-WEYER (M). *Champlain.* Paris, librairie Plon, 1931, in-16, 240 p., 11 gravures hors texte.

EUVRARD (Aimée). *Musiques d'un soir*, poèmes. Paris, E. de Boccard, 1932, in-16, 93 pages, préface d'H. Mériot, un portrait.

L'auteur de ce petit recueil de 53 pièces est une jeune femme, de Rochefort, âgée de 21 ans, férue de poésie, au point qu'elle souhaite mourir tout de suite plutôt que de vieillir et de se voir « ôter l'enchantement radieux des beaux vers ». Il n'est pas douteux que le jour où elle descendra des nébulosités où elle se complaît actuellement, l'ouvrière adroite, éprise d'images subtiles qu'elle est, ne parvienne à la maîtrise solide avec le temps.

EVRARD (Georges). *Bernard Palissy.* Villefranche-sur-Saône,

Digitized by Google

imprimerie Lamarsalle, in-16, 126 pages, 1931. Drame en quatre actes et en vers. M. Evrard (de Reyrieux, Ain).

DAMPIERRE (Comtesse Robert de). *Amor Romæ*, volume de poésies. Paris, Figuière, 1931, in-16.

L'auteur est la femme du secrétaire de l'ambassade de France à Rome. L'Académie française lui a décerné un prix.

MARTIN CIVAT. Les *Etapes glorieuses de l'Université de Poitiers*. Le Blanc, imprimerie Masset, 1932, in-8, 15 p.

MOUTON (Léo). *Un demi-roi, le duc d'Epernon*. Paris, librairie Perrin, 1922.

Le duc et le roi : d'Epernon. Paris, librairie Perrin, 1924. Deux volumes, in-16, illustrés.

PAPY (Louis). *Les marais salants de l'ouest, étude de géographie humaine*.

Extrait de la *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, in-8°, 43 p., une planche, une figure.

SALUCES (H. de), *Le capitaine Cervole, un condottiere, chambellan du roi et conseiller du duc de Bourgogne* au XIVe siècle.

Ruffec, F. Dubois éditeur, 1931, in-16, 254 pages.

UNGER W. S. *De Scheepvaart der Bretons naar de Walchersche reede in de XVe en XVIe eeuw* (extrait de *Bidjdragen voor vaderlandsche geschiedenis en oudheidkunde* 1929). Il s'agit des importations de vins de Bordeaux et de sel d'Aunis que les Bretons faisaient à Middelburg et à Arnemuiden. Ce commerce était très actif.

M. Delavaud, à la même époque, a publié le *commerce des vins et du sel en Norvège au moyen âge*. Bruxelles, 1929, 53 p. Extrait de la *Revue de l'Institut de sociologie Solvay* (déjà signalé).

VIVIELLE (Commandant). *Les premiers peintres du département de la Marine, 1830-1848*. Crépin et Gudin. Paris, 1929, gr. in-8.

VAUX DE FOLETIER (de). *L'image de La Rochelle*. La Rochelle, in-4, imprimerie Jean Foucher, 1932, 25 aquarelles de Louis Suire reproduites en couleurs à la main. (300 exemplaires, de 400 à 130 fr.)

Luçon, Imp. Pacteau

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Abbayes, 193.
Acquisitions de la Bibliothèque nationale, 34.
— dossiers Delavaud, 101.
Adhésions, 34, 100, 164, 212.
Arbres, écorçage, 196.
— ormeaux d'Ecoyeux, 89.
Archéologie. Bronzes caucasiens du Vendomois, 27.
— mosaïque, 35.
— découverte d'Angoulême, 35.
— le tireur d'épine, 163.

Biographie.
Bibliophilie, 34, 103, 218.

Champlain, 192.
Carrosse, 73.
Cartulaire, 215.
Chansons gavaches, 86.
Château, 164, 269.
Cimetières (voir Etymologie), 267.
Climatologie, 103.
Commerce des nègres, 31.
— du vin, 104.
— du sel, 104.
Contenances et poids gallo-romains, 88.
Contes et légendes, 178.
Coutumes, 267.
Distinction, 269.
Droit forétage, 85.

Documents :
Interdiction de commémorer le 21 janvier et le 23 février à Saintes, 21 ; — Instruction en vue de troubles à Jonzac, la nuit du 25 décembre 1830, 20 ; — Marché de tapisseries d'Aubusson, 69 ; — Montausier se plaint à Colbert des déprédations dans le mur de la ville (1665), 23 ; — Programme des fêtes pour le passage de la duchesse d'Angoulême à Saintes et à Pons, 15; — Programme de la fête du Sacre (1825; — Réglement du roi entre le gouverneur de Saint-Jean-d'Angély et le lieutenant général, 21 ; — Rapport sur le passage de Joseph Bonaparte à Saintes, 226 ; — Les trois glorieuses, 79 ; — *La haute société à Saint-Seurin-d'Uzet*, 53.

Ecole de Marine, 210.
Eglises : Cognac, 209.
— à Saintes, 268, 269.
— prieuré de Saint-Vaise, 211.
Email, 271.
Enseignes de pèlerinage ; Sportelle, 135.
Epigraphie, 205.
Huguenote Charpenaisse, 269.
— à Saintes, 166, 264.
Errata, 83.
Estampes, 31, 32, 101, 164, 273.
Etablissements de Rouen, 32.
Etymologie, 10, 85 (cruc), 86, 87, 134, 161, 208.

Fêtes à Mortagne-sur-Gironde (voir Documents), 186.
Francisque, 101.
Généalogie
Famille de Lafutzun de Lacarre, 76 (baronnie de Champdollent).

Gravure en médaille, 128.
Hospices de La Rochelle, 270.

Digitized by Google

Insectes nuisibles, courtillière, 193.
Littérature.
Roman, 84.
— poésie, 32.

Marais salants, 193.
Monuments commémoratifs, 101, 128, 205, 213, 215, 269, 272.
Mottes, terriers, 251.
Musées.
— E. Cognacq, 35.
— La Rochelle, 165, 167, 269.
— naval, 24, 213.
— préhistorique, 34.

Ordres religieux, 56.

Pierres de taille : prix, 85.
Portus Santonum, 208.
Préhistoire, 104, 196, 215, 240.

Prêtres déportés, 210.
Rues, dénomination, 36.

Séminaire de La Rochelle, 196.
Sénéchaussie, 133.
Sites, 165, 212.
Stations de vacances, 213.
Sucre-raffinerie, 106.
Superstitions (silex), 267.

Tableaux, 100, 213.
Tapisseries, 84, 269.
Temple, 31.
Théâtre à Saintes pendant quarante ans, 28.
— arènes, 101.
Thermes de Mediolanum, 179.
Tombes *à la cathédrale de Saintes*, 131.
— à La Rochelle, 132.
Toulon, 194.
Trinitaires, 190.

Viaduc, 101.
Villa d'Ausone, 1, 35.
— du Fa, 89.
Voirie à Saintes, 166. Voir Rues.

VARIÉTÉS :

Ausone, 1 ; — *Baronnie de de Champdolent*, 137, 197, 253 ; — *De bonnes histoires*, 163 ; — *Cruc, Anchan*, 10 ; — *L'église Saint-Pierre de Royan*, 221 ; — *Gaston de Comminges*, 127 ; — *Mlle de Saujon*, 105 ; — *Les marais salants de l'Ouest*, 193 ; — *De l'option des religieux*, 56, 169 ; — *Le page d'Austerlitz*, 150 ; — *Quelques notes sur Auguste Rateau*, 128 ; — *Raoul Foucauld (évêque)*, 37, 232 ; — *Saintongiana*, 225 ; *Saint-Seurin-d'Uzet* et la loi du 25 vendémiaire an II, 80, (voir *documents*) ; — *Voie néolitique de Pérignac au terrier de Toulon et à l'Océan*, 240.

LIVRES ET REVUES :

Analecta Bollandiana, 134 ; — *Barère de Vieuzac*, 24 ; — *Beaux-arts*, 89 ; — *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 133 ; — *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 208 ; — *Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 136 ; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 86, 209 ; — *Bulletin archéologique du Comité*, 85 ; — *Bulletins et mémoires de la Société archéologique de Bordeaux*, 267 ; — *Bulletin de l'Académie desphinate*, 135 ; — *Bulletin de la Société d'étude du Lot*, 135; — *Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais*, 210 ; — *Bulletin de*

Digitized by Google

la Société de Géographie de Rochefort, 162 ; — *Bulletin de la Société des Sciences de Pau*, 266 ; — *Bulletin philologique du Comité*, 196; — *Bulletin de la Société polymathique* du Morbihan, 210 ; — *Bulletin de la Société préhistorique française*, 88 ; — *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 31, 192 ; — *Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle*, 196 ; — Capitaine Cervole, 265 ; — Captifs, 192 ; — *Comptes-rendus des Séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 134, 161, 193 ; — *Le Correspondant*, 25 (Fromentin), 28 (Les Valentin) ; — *Correspondance intime de l'Amiral La Roncière Le Noury*, 31 ; — *La Croix de Saintonge*, 211 ; — *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, 135 ; — *Une épopée Canadienne*, 88 ; — *L'Europe illustrée*, 101 ; — *Genava*, 162 ; — *Glossaire du patois d'Aunis et Saintonge*, 191 ; — *Illustration*, 35, 101, 164, 215, 271, 272 ; — *Journal des Savants*, 135 ; — *Médecine du passé en Aunis et Saintonge*, 190 ; — *Mélanges Alf. Jeanroy*, 86 ; — *Mémoires de l'Académie du Vaucluse*, 135 ; — *Mémoires de la Société d'agriculture de l'Aube*, 33 ; — *Mon ami Pierre Loti*, 189 ; — *Nova Francia*, 211 ; — *Le Progrès*, 28 ; — *Recueil de la Commission des Arts et monuments de la Charente-Inférieure*, 162 ; — *Revue archéologique*, 208 ; — *Revue du Bas-Poitou*, 210 ; — *Revue celtique*, 194 ; — *Revue des Deux-Mondes*, 88 ; — *Revue historique*, 31, 209 ; — *Revue Scientifique*, 196 ; — *Romania*, 268 ; — *Les Tablettes des Deux-Charentes*, 89 ; — *Le Temps*, 88.

AUTEURS :

Beaulieu, 226 ; — abbé Belliard, 150, 204, 264 ; — Dr Bourriau, 79 ; — Brunet, 132; — Clouet, 253; — Dangibeaud, 126 (voir la table onomastique) ; — Depoin, 52, 240 ; — Grasilier, 150 ; — Mlle Lemonnier, 68, 178 ; — Massiou, 224 ; — Loth, 5, 15 ; — Memain, 100 ; — Moreau, 186 ; — M. Pellisson, 56, 83, 189 ; — Tesseron, 10.

NOTES D'ETAT-CIVIL :

Décès : M. Ardouin (Pierre), 103 ; — M. Beauchet-Filleau, 217 ; — M. Beraud, 216 ; — Bonsonge (Mme de), 103 ; — Mlle Boscals de Reals, 102 ; — Mme Bruneau, 103 ; — Mme Castagnary, 103 ; — M. Clais, 216 ; — M. Louis de Clervaux, 103 ; — Dr Dubois, 216 ; — M. Fr. Falgueroles; — M. Florentin, 102; — M. Gabet, 273; — abbé Gaurier, 217 ; — M. Grasilier, 217; — M. de Grieu, 216; — M. Guilloteau, 273;— Dr Jean, 273 ; — M. Jeudy de Grissac, 167 ; — Mme Lambert, 167 ; — M. Langevin, 273 ; — Mme de Latour, 273 ; — M. Lavoux, 167 ; G. Musset jeune, 103 ; — Mme Normand d'Authon, 273 ; — Mme Le Provost de Launay, 102 ; — M. Rabault,

Digitized by Google

103; — M. Rateau, 102; — M. P. Tercinier, 167 ; — Mme Texier, 216 ; — M. Vacquier, 167.

Mariages : Armand-Marchat, 103 ; — de Berranger-Waubert de Genlis, 217 ; Dupin-Loizeau, 217.

Digitized by Google

TABLE ONOMASTIQUE

PAR M. L'ABBÉ DUPEUX

A

Abbadie (Jean-Jacques-Blaise d'), 266.
Acadie, 88.
Acarie du Bourdet (Jehan), 72.
Adam, 235.
Adhémar II (abbé), 40.
Adrien V (pape), 187.
Aebischer, 194.
Agar, 30.
Agen, 42, 233.
Agnès (abbesse), 39.
Aiguillon (Mme d'), 111.
Aiguillon (l'), 203.
Aimar Ier, 38 ; abbé, 41, 232.
Aimond de Bordeaux, 49.
Aïn-Madhy, 26.
Airaud (archiprêtre), 51.
Aire, 234.
Aisse (Gilles), 147.
Aix, 225.
Aix (île d'), 31, 212.
Aizec, 260.
Alas (Notre-Dame d') église, 51.
Alazard (J.), 25.
Albret de Pons (François d'), 111.
Alençon (d'), 266.
Alexandre, 160.
Alger, 25.
Allenet (chirurgien), 166.
Alloue (Esther d'), 124.
Amalbi (Sibille), 127.
Amauguin (archidiacre de Saintonge), 43, 235.
Amé (archevêque-légat), 43, 232 et s.
Amelin de Benet, 39.
Amelotte (Denis et Pierre), 259.
Amiel, 40.
Andaux, 266.
André (archiprêtre), 51.
Angers, 155, 200, 233.
Anglade, 218.
Angliers (Geoffroy d'), 198.
Angoulême, 34, 48, 69, 134, 139, 210, 232, 246.
— (duchesse), 15-18.
— (Isabelle), 134.
Anne d'Autriche, 127, 188.
Anschoul (abbé), 38, 43, 237.
Antignac (*Saint-Pierre d'*), *église*, 51.
Arbert (moine), 50, 234.
Arceaux (*allée des*), 165.
Archambaud, 239.
— (sous - prieur), 44.
Archiac, 134, 267.
Archiac (famille d'), 38, 135, 197.
Archingeay, 198 et s., 254.
Ardillières, 73.
Ardoin, 235.
Arles, 58.
Arnaud (Bernard), chanoine, 145.
Arnauld, 23.
Arnoul (Marie-Anne-Marguerite), 255.
Arnulfus de Berbezillo (cognomine), 43.
Arras, 105.
Arrouet (Jacques), 199.
Ars-en-Ré, 213.
Arseude (abbesse), 42.
Artenac, 38, 51.

Digitized by Google

Assaillant (Abraham), 145.
Attigny, 200.
Aubert, 208.
— (député), 159.
Aubeterre, 267.
Auboin II (de Rochefort), 42.
Aubray (Mlle d'), 122.
Aubusson, 69-76, 84.
Auch, 77, 233.
Audebert de Bourges, 49, 240.
— du Mans, 233.
— de Pellan, 40.
Audiarde, 40.
Audiat, 138.
Audoin, 51.
Audouin (Pierre), chirurgien, 75.
Audron (archiprêtre), 51.
Audry de Puyraveau (député), 79.
Aulnay, 165.
Ausmousne, 142.
Ausone, 1-10, 35.
Aussy (Denis d'), 188.
Authon (Marguerite d'), 203.
Auvieu (Charles), 218.
Auvignac (*Lieux dits*), 244.
Avignon, 26, 135.
Avrincourt (d'), 254.
Aymond (abbé), 135.
Aysse (Hélies), 146.

B

Baconnay, 255.
Baigne, 38.
Baillardel, 218.
Balande, Ballande, 29. 167.
Ballet (Isaac), 126.
Bar (Guy de), 121.
Barbezieux, 37, 267.
Barbezières (Charles de), 150.
Barbier (Louis), abbé de La Rivière, 116.
Barbotin (abbé), 162.
Barère de Vieuzac, 24.
Barraud, 103.
Bernard, 140.
Bartholomé (Mme), 213.
Bassac, 44.
Bassancourt (de), 259.
Bastide (de la), 241.
Baudrit (A.), 162.
Baye (de), 252.
Bayonne, 77.
Bazas, 2.
Béarn, 76, 267.
Beauchet-Fillau, 70, 105, 253.
Beaucorps (de), 184.
Beaufort, 200.
Beaugé, 188.
Beaulieu (Camille), 206, 225.
Beaumont (Léon de), 188.
Beaupoil de Besne (de), 53.
Beaurivier (maire), 18.
Beauvais, 86.
Beauveau (Jacques de), 121.
— (Elisabeth), 123.
Bec (René de), 121.
Bégon (Michel), 89 et s.
Bellébat (*château*), 137, 259.
Bellenand, 187.
Belliard (abbé), 137, 197 et s., 264, 272.
Béraud, 239.
— (chanoine), 39.
Berching, 256.
Bérenger, 234, 264.
Berlu, 241.
Bernard des Rivières, 53.
Bernay, 186.
Berneré, 199, 257.
Berneuil, 250.
Bertier (de), 213.
Bertifort (adjoint), 18.
Berty, 123.
Besnard (Ch.-H.), 208.
Besne (Pierre-Jolly de), 53.
Bezottes (Caroline de), 79.
Bidaud, 204.
— (Jean), 143.
Bidault (Jeanne), 146.
Bidé de la Granville (commissaire), 21.
Bienville, 88.
Billaud (Victor), 222.
Bionujean, 72.
Biraud (Eugène), 213.
Blanc (Guillaume), 149.

Digitized by Google

Blanc (sous-préfet), 21.
Blanchon (Pierre), 218.
Blénac, 253.
Blénac (de), 204.,
Blois, 27.
Blois (Jacques de), 71.
Blouec, 142.
Bodin (Daniel), 184.
Boemond (archidiacre), 39.
Bois-Bertaud, 248.
Bois-du-Breuil, 71.
Boisrayon, 200.
Boisrobert, 127.
Bonaparte (Joseph), 226.
Bonet, 39.
Bonnet, 84.
Bonnal (de), évêque, 58.
Bonnet du Chaignollet (Jehan), 144.
Bonneval (Renée-Anne de), 198.
Bonneville, 255.
Borda (Etienne de), 196.
Bordeaux, 2, 17, 25, 31, 42, 73, 78, 82, 93, 104, 127, 149, 222, 232.
Bords, 98, 139, 198 et s., 253 et s.
Boresse, 51.
Borselle (Aurélie et Pierre), 197.
Boscal de Réals (de), maire, 15.
Boson (évêque), 40.
Boubes, 106, 126,
Boucart (Gaston), 206.
Bouchard (Pierre), 229.
Bouffard (André), préfet, 166.
Bougneau, 47 et s., 244.
Bouhard, 257.
Bouhet, 165.
Bouhier (Marie), 254.
Bouin, 255.
Boulle (Hélène), 211.
Bouner (église), 240.
Bouquet (Esther), 71.
Bourbon, 98.
Bourbon (cardinal de), 201.
Bourcier, 86.
Bourdonnaye (de la), 156.
Bourgneuf, 245.
Bourgogne de Craon, 46.
Bourgueil, 235.
Bourignon, 180.
Bourriau (R.), 79, 253.
Boutiron (abbé), 63.
Boutiers, 40.
Boutonne (*La*), 138, 143.
Boyardville, 213.
Boyer (André), architecte, 124.
Boyveau-Laffecteur, 191.
Brandes (*Les*), 224.
Brandet (*Le*), 211.
Brasseur, 29.
Brémond d'Ars (A. de), 226.
— (Madeleine), 226.
— (Pierre), 211.
Bresdon, 237, 247.
Bretinaud (de), 53, 55.
Brézillas, 146.
Briancourt, 122.
Briaigne, 164.
Briault, 218.
Bridault, 191.
Brilhac (de), 53.
Brinvillier (La), 122.
Brizambourg, 197, 225.
Brizard de Martrais, 261.
Broue, 70.
Brouage, 78, 112, 126, 200, 262.
Brun d'Archiac (Robert), 47.
Brune (Marie), 47.
Brunet, 180, 268.
— (entrepreneur), 132.
Brunon (légat), 46.
Brutails (Etienne de), 267.
Bujanville (*Oleron*), 165.
Burgaud des Marets, 167, 205.
Burie, 241.
Burlé d'Eschervaize (Pierre de), Les de Burlé, 70 et suivants.
Bussac (de), 218.
Butterie, 200.

C

Cacqueray de Valmenier, 218.
Cadeuil, 87.

Digitized by Google

Caillaud (A.), 213.
Caillié (René), 36.
Calabre, 151.
Calvet (musée), 135.
Campet (Denis), Les Campet, Mlle de Saujon, 70 et s., 105-126.
Campistron (Mme), 25.
Canada, 88, 165, 267.
Cannes, 4.
Capbreton, 267.
Carpentras, 225.
Cassano, 152.
Castillon, 189.
Castries (de), 192.
Catalogne, 127.
Catanzo, 152.
Cayenne, 89.
Cébron (Ph.), 244.
Cervole, 265.
Chabot de Saint-Gelais de Jarnac (Guy), 71.
Chadenac, 244.
Chagnon, 244.
Chaillé, 213.
Chaillot de la Jard, 249.
Chainel (Renaud), 51.
Chaise-Dieu (La), abbaye, 38.
Chaize, 205.
Chaleil, 128.
Châles IV d'Aunai, 238.
Chalignac-Saint-Sulpice, 48.
Chambon (Arnaud de), 42.
Champagne, 36, 76.
Champdolent (baronnie), 137, 197-204, 253-264.
Champflour (Mgr), évêque, 133.
Champlain (Samuel), 166, 192, 211.
Champfleury, 146.
Champigny (P. de), barnabiste, 96.
Champont, 51.
Chanet (Pierre), 191.
Chantillac, 49.
Chapeau (G.), abbé, 86.
Chapus (Le), 89.
Charbonnières, 142.
Charente, 7, 32, 69, 209.
Charette de la Cotinière, 154.
Charité de Saint-Jean (La), abbaye, 38.
Charles le Chauve, 238.
Charles VI, 197.
Charles VII, 147.
Charles VIII, 193.
Charles IX, 199.
Charles X, 19.
Charles-Quint, 198.
Charoneau (Arnaud), 141.
Charron (abbaye), 57.
Charron, 80.
Charroux, 86.
Chartres, 43.
Chasseloup-Laubat (de), 32.
Chastel (Catherine du), 147.
Chataigner (Pétronille), 266.
Château-d'Oleron, 77.
Chateauguay, 88.
Châteauneuf, 206.
Châteauneuf-sur-Charente, 266.
Châtelaillon, 103.
Chaudruc de Crazannes, 180.
Chauvet, 34.
Chauvigny (de), 266.
Chavagnac (de), 267.
Chef-Boutonne, 198, 225.
Chenac, 54, 247.
Cheneau, 51.
Chérac, 257.
Chesnier du Chesne, 35, 88, 218.
Cheusses (de), 211.
Chevalier (Pierre), 82.
Chevreux (A.), 62.
Chives, 246.
Chevrier de Saint-Mauris (Alexandre), évêque, 132.
Choinard (archiprêtre), 132, 269.
Cholet (abbé), 40.
Chourses (Antoine de), 147.
Civray, 200.
Clanet (Félix), 218.
Clauzade de Mazieux (Armand-Adolphe de) ,77.
Clénet (chanoine), 132.
Clermont, 49, 58, 261.
Clion, 256.
Clouet, 100, 104, 253.

Digitized by Google

Cluny (abbaye), 50.
Cluseau (terre du), 146.
Coëtivy (famille de), 139, 203.
Cognac, 40, 93, 134, 196, 209.
Cognac Itier (de), 37, 40.
Cognacq (Ernest), 35.
Colbert, 23, 92, 211.
— de Seignelay, 90.
— de Terron, 90.
Cologne, 34.
Colombier, 245.
Combalet (Mlle de), 113.
Combes (Emile), 246.
Combet, 258.
Comminge (hôtelier), 28.
Comminges (Claude et Gaston de), 105 et s., 127.
Condren (de), 259.
Consac, 254.
Constantin (archiprêtre), 49.
Constantin Legras (Robert de), 52, 235.
Contrie (de la), prieur, 55.
Conty (prince de), 118.
Cordouan, 209.
Corgnol (Dom Ph. de), 260.
Corme-Ecluse, 164.
Corme (Pierre), maire, 77.
Cormont, 38.
Cornille, 266.
Cornu (pharmacien), 136.
Cosnac, 112.
Cotinière (La), 101, 213.
Coucy (de), évêque, 63.
Couissin (Paul), 252.
Coulomniers, 94.
Courbon (Charles de), 253.
Courcoury, 36, 178.
— (terrier), 178.
Courjonc (rivière), 145.
Courlande (de), 202.
Cousset (Arthur), 104.
Coutelier (André), maire, 142.
Coutil (Léon), 267.
Coutras, 200.
Couvrat, 35.
Cozes, 247.
Crazanne, 72.
Creil (marquis de), 93.
Cressé, 49.
Crou, Cruc, Cruchaux, 10-15, 45, 83.
Cujat dit Malicorne (Pierre), 144.
Culant (Marguerite de), 259.
Cumont (Bénigne-Judith de), 55.
Cunaud, 234.
Curien (Mgr), 268.
Curzon, 149.
Cuvelette, 130.
Cyriali (Mme), 30.

D

Dahl (Erick), 76.
Dangibeaud (Ch.), 28, 37, 56, 69, 87, 88, 90, 97, 126, 128, 181, 191, 196, 232, 242, 265.
Danvin, 18.
Darde (Fernand), 218.
Daugnon (du), 126, 127.
Daunas, 184.
Debouchaud et non Durandeau, 272.
Dechezeaud (Jacob), 220.
Decrugy, 228.
Dejean, 152.
Delage, 262.
Delagrange (R.), 101.
Delamain (Robert), 249.
Delapierre (Guillon) 144.
Delavaud Louis, 101, 104.
Demenier, 249.
Deonna, 163.
Depoin, 37-52, 135, 240, 242.
Derancourt (Cte), 208.
Dercie, 70, 126.
Deschamps, 248.
Desforges (Pierre), sieur du Bois, 69.
Deshommes (Louis), écuyer, 72.
Desprez d'Ambreuil, 257.
Destouët, 158.
Devéria, 205.
Dezouche (H.), 35.
Dide (Noémie), 191.
Didonne (Hélie de), 42.

Digitized by Google

Die, 40.
Dol, 233.
Dol, 233.
Dombes, 120.
Dompierre, 255.
Drilhon, 257.
Drouet, 84.
— (Anne), 184.
Dubois (P.-M.), 80.
— (Jean), 144.
Dubois-Meynardier, 80.
Dubreuil, 202.
Dufaur, 227.
Dulau (évêque), 58.
Dumesnil (Mlle), 30.
Dunaud, 42.
Duperré, 33.
Duplex (Henriette), 219.
Duquesne (Henriette), 260.
Durand (Alexis), 261.
Duval d'Expremesnil, 136.
Duvigneau (Nadine), 164.
Dyvorne (Paul), 219.

E

Ebléon, 178.
Ebles, 236.
Ebulé, 236.
Echiré, 148.
Ecoyeux, 89, 165, 244.
Endraud de Luc, 49.
Enguerran de Laon, 43, 239.
Epernon (d'), 70, 113, 127, 202.
Eriau (abbé), 112.
Eschallard (Charles), 199.
Eschasseriaux (René), 228.
Eschervaize, 70 et s.
Esnande, 72.
Espinière (*L'*), (terre), 146.
Etang (Julien de l'), 54.
Etienne (prêtre), 49.
Estouteville (Jacques d'), 147.
Eudes (abbé), 41.
Eveillard (Pierre), 199.

F

Fa (moulin du), 89.
Fages (Jean de), 149.
Farrère (Claude), 104.
Favraud, 246.
Fayolle (Léo), 87.
Felletin, 69, 75.
Fenioux, 148, 261.
Ferrand (Charles), 151.
Ferrière, 127.
Ferrière (Catherine de), 148.
Fiacre (Saint), 188.
Filleau Saint-Hilaire (Edme-Jean), 226.
Flay (île de), 45.
Fléac, 127.
Fleurance (abbesse,) 39.
Fleurignac, 232.
Fleurimon, 164.
Fleury (Marcel), 101.
Fleury (sous-préfet), 20, 164.
Fleurville (Hélie de), 48.
Floirac, 28.
Florissel (Rolland), 259.
Foletier (de Vaux de), 89, 100.
Fontaine-Chalendray (Mlle de), 109, 114.
Fontaines d'Ozillac, 51.
Fontaines (Gabriel de), 201.
Fontcouverte, 185.
Fontdouce, 57, 193.
Fontenay, 72.
Fontenay-le-Comte, 96, 200.
Fontenay-les-Roses, 187.
Fonteneau (dom), 43, 237.
Fontevrault, 254.
Fontloreau, 246.
Forgettes, 257.
Fors, 197.
Fort (Gustave), 32.
Fou (François du), 198.
Foucaud-Airaud (prévôt de Saintes), 51.
Foucauld (Guillaume), 37.
Foucher, 42.
— (Pierre), 237.
Foucher de Tonnay-Charente, 239.
Fougerat (Barthélémy), 224.
Foulque Ier, 50.
— II, 266.
Fouquerolles (Mme de), 119.
Fouquoire (E.), 104.

Digitized by Google

Fouras, 103.
Fradin (dom Charles), 260.
Franchet, 27, 196.
Frétiveau (Jean), 259.
Fréville (Baudouin de), 141.
Frœschwiller, 79.
Froidefond (A. de), 211.
Froissard, 188, 266.
Fromentin, 25.

G

Gabet, 164.
Galand (Arnaud), 50.
Galerant (Jehan), 145.
Galles (pays de), 14.
— (prince de), 141.
Gambier, 210.
Ganif, 180.
Garat (Jean de), 259.
Gard (département), 166.
Gardras (le Jeune), 52.
Gardret, 40, 41, 235.
Gargot (Nicolas), 209.
Garnier, 237.
— (abbé), 43.
Garraud (le Jeune), dit Barbotin, 40, 47.
Gaudion de l'Equille, 56.
Gaussorgues, 212.
Geay, 150.
Gebelin de Florensol (Marguerite), 261.
Gémozac, 82, 241, 253.
— Aymon de, 52.
Genay (Jacob), 72.
Genève, 162.
Gensac (église), 51.
Gentil (Etienne), écuyer, 72.
Gentil de Saint-Seurin, 53.
Geoffroi, 44, 233.
— (abbé), 140.
— de Bassac, 44, 239.
— Lardarius, 140.
— de Chal, 235.
— de Tonnay-Charente, 41.
— de Vigeois, 42, 240.
— Garraud, 51.
Germain-Papineau (Mme), 78.
Gieffroy-Aimard (lieutenant), 142.
Gigord (Ch. de), sous-préfet, 17.
Gilbert (adjoint), 19, 228.
— (Cellerier), 48.
Giraud (archiprêtre), 45.
— (maçon), 145.
Giraudeau (Louis), 167.
Giraudin (Pierre), 149.
Givrezac, 146, 269.
Godart (E.), 100.
Gois (le), 245.
Gombaud (Pierre), 146.
Gombaud La Bouche, 235.
Goufié (prêtre), 51.
Gontaut (Jeanne de), 198.
— Gontaud-Biron (Jean de), 198, 225.
Gorse (Jacques), épicier, 75.
Goulebenèze, 208.
Gouttes (Marquis des), 218.
Goy (Madeleine), 259.
Graçay (Jeanne de), 266.
Grâce-Dieu (abbaye), 56.
Grandgent, 35.
Grand-Moron, 196.
Grand-Pressigny, 246.
Grande-Evrie, 186.
Grange-à-Madame (la), 223.
Grasilier (Léonce), 104, 150, 219, 226.
Gratemoyne (Guillaume), 143.
Green de Saint-Marsault de Châtelaillon, 210.
Grégoire VII (saint), Pape, 42.
Grégoire (Marie-Anne), 151.
Grenier de La Sauzay, 53.
Grenoble, 210.
Grézac, 104.
Gua (le), 70, 245.
Gua (François du), 71.
— Pierre, 211.
Guérin (Etienne), 71.
Guibert (prieur de Pons), 52.
Guilbot (agent national), 81.
Guillaud (J.-B.), 44.
Guillaume (prieur), 40, 44.
Guillaume IX. 45, 233.
Guillaume (Hélie), 235.

Digitized by Google

Guillemeau (Anne), 261.
Guillemond, 41.
Guillet, 181.
— (Léon), 128.
Guillotin de la Martière (prêtre), 55.
Guimenière, 199.
Guimps (de), 33, 83.
Guinot (Nicolas), 126.
Guitard (de), 227.
Guitaut, 127.
Guy de la Marche, 134.
Guyenne, 95, 127, 189.

H

Hackaert, 164.
Hasparren, 77.
Haulte Marche, 74.
Haureau, 134.
Hédouville (Gabriel-Marie-Théodore-Joseph d'), 256.
Hélie, 40, 235.
Hélie (Aimar), 231.
Hennequin, 33.
Henri Ier, 234.
Henri Ier le Gros, 76.
Henri II, 32.
Henri IV, 70, 187.
Henri (empereur), 233.
Henri V d'Angleterre, 188.
Henri de Saint-Jean (abbé), 48.
Henri-Simon (P.), 28, 219.
Henrique, 76.
Héraudi de Saint-Diery (Isabelle d'), 204.
Hérissay, 210.
Hérisson, 191.
— (René), 213.
Hugues d'Angoulême, 134.
— de Barbezieux, 52.
— de Blois, 52.
— de Cluny, 41.
— de Die, 234.
— de Lyon, 49, 240.
— de Soissons, 43, 239.
— de Surgères, 42.
Hulot, 264.
Humbaud de Limoges, 240.
Huot dit La France (Jean), marchand, 75.

I

Imbert (Père), 210.
Inguimbert, 218.
Isle (Charlotte), 70.
— (Guerard), 146.
Itier (abbé), 41.
— de Barbezieux, 38.
— de Brie, 49.
— de Talaries, 240.
Ives de Chartres, 43.
Jarnac, 205, 226.
Jarnac (de), 34.
— (Arnaud de), 52.
Jarsay, 110.
Jaubert (Pierre-Guilaume), archidiacre, 51 et s.
Jauvelle (de), 54.
Javerzac, 54.
Jean XXII (pape), 135.
Jean le Saintongeais,
Jeanne d'Albret, 267.
Jeremitch (peintre), 213.
Jérôme (prince), 227.
Jonzac, 10, 20, 25.
Jossand (Eustache), 55.
Josselin (archevêque), 234.
— (écolâtre), 52.
Jouan (E.), 187.
Jouanne, 202.
Joubert (clerc), 47.
Jouhé, 255.
Jourdan, 73.
Jourdain, 106.
Jousserand, 249.
Jud, 268.
Juillac-le-Coq, 85.
Jules Ier (pape), 46.
Julien (Louis), prieur, 211.
Julien de Verdeilhan (J.-P.), 82.
Jullien (C.), 88.

K

Kemmerer (Dr), 35.

L

Laage de Meux ,Albin de), 257.
Labault (Aubert), 149.
Labadaire, 84.

Digitized by Google

Labbé (Charles), 26.
La Berche, 241.
La Blanquetière, 247.
La Bonne, 246.
Laboulaye, 199.
Lacarre, voir Lafutzum.
Lacarrière (Jean de), 259.
La Chaise-Dieu, 261.
Lackmé, 123.
La Charlonie (Gabriel), 70.
Lacoré (Simon-Pierre de), évêque, 132.
Lacoste (Benoît), 235.
La Courneuve, 128.
La Court (G. de), 190.
Lacrocq (Louis), 69.
Lacroix (Mgr), 34.
Lacroix de Saint-Cyprien (curé), 151.
La Croix du Repère, 53.
Lacurie (abbé), 133, 183.
La Faiolle, 142.
La Fond, 72.
La Forêt (*bois*), 42.
Lafutzum de Lacarre (famille), 76 à 79.
La Fresaye (pseudonyme), 162.
La Girardière, 72.
La Grève, 201.
La Grosse-Bone, 247.
La Jaille (François), 210.
La Jarrie, 202.
La Jolinerie, 70.
La Lande (Henry-Michel de), 54.
La Liardière, 258.
La Louisiane, 266.
La Marck (Louise de), 203.
La Martinique, 88.
Lambert (lieutenant-général), 21.
— (prieur), 44, 239.
La Mauvinière, 124.
La Morinerie (de), 76, 91.
La Mourière (*fief*), 145.
Llandas (abbaye), 14.
Landriot (évêque), 34.
Langlacé, 257.
Langres, 116.
Languilier, 199.
Lapaquellerie, 219.
La Perroche, 272.
La Pinelle, 255.
La Poltière, 258.
La Porte (Jean de), 53, 223.
La Pouyade, 241.
Larache, 256.
Larest (*fief*), 145.
La Rivière, 72.
La Rochandry (Jeanne de,) 197.
La Roche, 33.
La Roche (Guillaume de), 49.
La Rochebaron (Jean-Jacques-Fabien de), 56.
La Rochecourbon, 256.
La Rochecourbon (seigneur de), 164.
La Rochefoucault (de), 62, 111.
— (Ch.), 225.
— (Angélique), 254.
La Roche-sur-Yon, 164.
La Rochelle, 31, 33, 57, 59, 72, 73, 77, 91, 93 et s., 104, 106, 143, 149, 164, 165, 191, 197, 199, 202, 212, 225, 267.
— Saint-Nicolas, 63.
— Saint-Louis, 132.
La Roncière (Ch. de), 88.
— (amiral), 31.
La Trémoille (Charles de), 148.
— (François), 198.
L'Aubespine (Claude de), 114.
— (Louise de), 114.
Laubersay, 72.
Launay (Robert), 24.
Launay du Mas (Guillaume), 225.
Laure de Barbezieux, 41.
Laurent, 84.
Lausanne, 31.
Laval de Bois-Dauphin (Henri-Marie de), évêque, 133.
Lavalette (Dom Etienne), 261.
La Vallée, 257.
Lavardin, 208.
Lavergne, 70, 225.
La Vigerie, 71.
Laye (*forêt*), 187.
Leberton (André), 70.

Digitized by Google

Le Blanc, 104.
Le Breuil du Pas, 127.
Le Breuil-la-Réorte, 209.
Le Château, 241.
— *d'Oleron*, 225.
Le Chay, 105.
Le Chiron, 241.
Le Conquet, 199.
Le Cornu de la Courbe de Brée (Nicolas), évêque, 132, 259.
Le Douhet, 185.
Léger (chevalier), 49.
Le Gardeur de Tilly, 210.
Le Gendre (Lucas), 211.
Léguille, 127.
Le Mans, 233.
Lemercier (Louis), 150.
— (Nicolas), 150.
Lemonnier, 56, 169 et s.
Le Moyne de Chateaugué, 210.
Le Moyne d'Iberville (Pierre), 88.
Le Peu Richard de Thenac, 249.
Lépine (Joseph), 214.
Les Brousses, 257.
Les Eglises, 255.
Les Groix, 258.
Les Murets, 241.
Les Nouillers, 6, 146, 258.
Lessieux (Louis), 101.
Lesson, 222, 253.
Létard (prévôt), 48.
Le Trichollet, 258.
Lézignan, 218.
Lhoumée, 255.
Lièvre, 219, 241.
Lignières, 197.
Lijardières, 246.
Limoges, 22, 34, 43, 49, 137, 210, 236, 260.
Linckenheld (E.), 88.
Lisleau, 253.
Lieutaud, 33.
Livenne (Marie de), 70, 73.
Loges (Les), 187.
Longueville (duchesse et duc de), 111, 127, 256.
Loriges, 210.
Lot (Ferdinand), 133.
Loth (J.), 10-15, 85.
Loizeau, 220.
Loubillé, 247.
Loudun, 202.
Louis XII, 187.
Louis XIII, 20, 202.
Louis XIV, 23, 120, 188, 259.
Louis XV, 57.
Louis XVI, 25.
Louis-Philippe, 25.
Louisiane (La), 88.
Lousignac, 255.
Louveau de La Règ'e (Jacques), 257.
Louzay, 142.
Lucas-Dubreton, 104.
Luçon, 95, 134.
Lude (en Anjou), 54.
Luneau (Mathurin), 224.
Luraxe (Mme), 15.
Lusignan (Guy de), 134.
Lyon. 5, 75, 120.

M

Magdeleine (La), 48.
Magné, 203.
Magny, 148.
Maigné, 147.
Maihieu, 81.
Maillezais, 42, 134.
Maillezais (Pierre de), 232.
Mainard (curé de), 51.
— de Cireuil, 49.
Malbois (abbé), 122.
Maletot (Mlle), 260.
Mallet (Stevens), architecte, 128.
Marans, 201.
Marbod de Rennes, 233.
Marchadier (Jean), 167.
Marennes, 72-80, 93, 99, 124.
Maréstay, 43, 237.
Mareuil, 201.
Marin (François), 71.
Marmoutier, 234.
Maroc, 84.
Marsilly, 165, 203.
Martell (Edouard), 101.
Martin (Charlotte de), 260.

Digitized by Google

Martin-Civat, 104, 209.
Martineau, 28, 58, 80.
Martinière (de la), 44.
Martinique (La), 97, 254, 267.
Martrou, 101.
Marvaud, 134.
Mascelin, 41.
Masdion, 57.
Massiou, 89, 178, 209, 224.
Masson (Frédéric), 227.
Masson de la Sauzaye (Justine), 257.
Mastaz (J. sir de), 141.
Mathe, 49, 101, 247.
Matignon (maréchal de), 196.
Mauclerc (Jean), 196.
Maufras, 251.
Maumont (Jean de), 147.
— (Gérard), 141.
Maupertuis, 140.
Maver, 194.
Mayence, 34.
Mazarin, 121.
Mazeray, 142.
Meaux, 188.
Médis, 224.
Mehu (Guilhem), boucher, 144.
Meilhac (Alice), 200.
Melle, 95, 163, 260.
Mémain (René), 89, 100.
Menou de Charnizay (évêque), 132.
Mensignac (C. de), 267.
Menuzier (Jean), 145.
Merchanchon (rue) Merdanson, Merdereau, Merderia, 86.
Mercy (de), évêque, 58.
Merlat (Elie), 31.
Merlin (Ernest), 206.
— (Marie-Rose), 78.
Merpins, 38, 134, 266.
Meschers, 127, 224.
Meschin (Michel), 204.
Mesnard (A.), 101, 221.
Mesneau de Saint-Paul, 257.
Mesnil-Rolland (du), 267.
Mestreau (Abel), 269.
Métais, 47, 233.
Meynard (Françoise-Marguerite-Julie de), 77.
Mile (apothiquaire), 225.
Millin, 183.
Millon, 209.
Mirabeau, 136.
Mirambeau, 149, 198.
Moings, 51.
Monmouton, 145, 199, 258.
Monnier (Cte), 160.
Monnier (Henry), 29.
Mons, 224.
Monsanson, 70, 72 et s.
Monségur, 86.
Montaigu, 149, 200, 255.
Montandre, 25.
Montaut, 225.
Montauzier (maréchal de), 23.
Montauzier (château), 50.
Montauzier (Arnaud de), 41.
Montbar (de), 267.
Montbazon (duchesse de), 118.
Montbron (Jean de), 114.
Monteil, 128.
Montesquiou (abbé), 58.
Montford, 147.
Montholon (de), 228.
Montils (Lieux dits), 244.
Montréal, 88.
Montville, 44.
Moreau (Léon), 247.
— (Nicolas), 178 et s.
Morchain, 100.
Mornac (de), 34.
Mortagne-sur-Gironde, 28, 53, 82, 186, 247.
Moulin Narbert, 140.
Moulins, 210.
Mouret de Bérneuil, 249.
Moutarde (Eug.), 82.
Mrail, 268.
Muron, 142.
Musset (Georges), 37, 43, 135, 178, 191, 237, 246, 253.

N

Nairac (Jean-Baptiste et Pierre-Paul de), 33.
Nancras, 87.
Nantes, 31, 104.
Nanteuil-en-Vallée, 260.

Digitized by Google

Napoléon Ier, 165.
Napoléon III, 31.
Narçais, 247.
Naud, 204, 268.
Né (Le), rivière, 85.
Néré, 44.
Nersac, 272.
Neuillac, 205.
Neuvicq, 268.
Nicastro, 191.
Nicolas IV (pape), 134.
Nicole, 259.
Nieuil-le-Virouil, 255.
Niort, 98, 145, 229.
Noirmoutier, 234.
Noret (Mme), 30.
Norton, 267.
Notre-Dame de l'Isle, 235.

O

Octavin (prêtre), 51.
Oleron (île d'), 25, 28, 77, 101. 145, 209.
Oloron, 233.
Orléans (Gaston d'), 105-126.
— (Jeanne d'), 147.
Orléans, 105, 198, 235.
Orignolles, 51.
Ossandière (l'), 247.

P

Page (Adèle), 30.
Paillou (Sophie-Rose), 78.
Pain (Jacques), 223.
Pannetier (Marie), 151.
— (Pierre), 72.
Papineau (Germaine), 77.
Papy, 193.
Paris, 57, 76 et s., 88, 98, 100, 108, 113, 121, 122, 124, 147, 154, 165, 185, 206, 228, 256.
Parthenay - Larchevêque (Louis), 143.
Pas d'Hiers (le), 200.
Pascal, II (pape), 46, 239.
Passirac, 40, 52.
Pasteur (Marie), 71.
Pastoureau (sénéchal), 148.
Pastraud, 203.
Peiresc (Nicolas-Claude), 225.
Pellisson (Marcel), 56, 83, 189.
Pelletain (Arnaud), 126.
Pérathon (C.), 75.
Péré, 150.
Père (Marie du), 203.
Périer (Casimir), 79.
Pérignac, 37, 43, 49.
— Lieux dits, 240 et suiv.
Périgueux, 75, 195, 235, 259, 266.
Pernes (de), 69.
Perrault (Charles), 99.
Perrigny, 237.
Pertuis d'Antioche, 209.
Petit-Bourg, 118.
Petit-Mont, 11.
Petit-Niort, 240.
Petit-Palais, 163.
Peyronnet, 101, 205.
Peyrony, 248.
Pichenin, 72.
Pie VI (pape), 57.
Pierre (archidiacre de Bordeaux, puis évêque de Limoges), 43.
Pierrebrune (fief), 146.
Pierre d'Aunis (archidiacre), 43.
Pierre de Poitiers, 43, 233.
Pierre de Soubize, 48.
Pierre-Levée, 209.
Pietresson de Saint-Aubin (architecte), 85.
Pinier (le), 140.
Pinperdu, 140.
Pirefont, 241.
Phelipes Espicié, 144.
Philibert (commandant), 165.
Philippe le Bel, 76.
Philippe Ier, 233.
Philippe, V, 95.
Planche (Jean), curé, 126.
Plassac, 35, 241.
Plat (abbé), 208.
Podensac, 222.
Poitiers, 6, 34, 35, 43, 87, 93 165, 202, 229, 233 et s., 265.

Digitized by Google

Poitiers, Saint-Cyprien, 234.
— Saint-Hilaire, 42.
Poivert (Léandre), 220.
Polignac, 49.
Polignac (Julienne de), 197.
— Louise, 148.
Polony (Christophe), 190.
Pons, 17, 25, 37, 111, 127, 235, 241.
— Saint-Martin, 47.
— Saint-Sauveur, 47.
Pons (François de), 147.
— (Jacques), 198.
— (Robert), 38.
— (Suzanne), 111.
Pontperrin (le), 146.
Portugal, 127.
Pot (Louise), 114.
Poulverel (Pierre de), 72.
Poussard (famille), 150, 197 et suiv.
— de Fors du Vigean, 111.
Poute de Nieuil (Marie-Thérèze), 255.
Pouzet (député), 213.
Poyanne, 267.
Pradel, 28, 218.
Prée (fort de la), 225.
Prentout, 32.
Prevereau (Jehan), eschevin, 145.
Prioult (A.), 218.
Prudhomme (graveur), 128.
Pulraveau (le), 16.
Puissant (René), 187.
Puyberland, 254.
Puyguyon (Lucrèce de), 200.
Puy-Mangou, 51.
Pyniot (Marie), 70.

Q

Quenedey, 33.

R

Rabainières (les), 16.
Raffenel (Mme), 181.
Rail (le), 70.
Raimond, 233.
Ramel (F. de), 166.
Rancon (famille), 46, 139, 140, 235.
Ranoul (curé de Chantillac), 52.
— de Vassiac, 52.
— de Vignac, 52.
— (Foucauld), évêque, 37-52, 232.
Raoul (Aimar), 52.
— (Jacques), 259.
— (Tronel), 48.
Rateau (Auguste), 128.
Ravel, 29.
Ravenel (Jehan), 211.
Raymon de Rodez, 240.
Ré (île de), 35, 88, 209.
Rechapelier, 136.
Redet, 234.
Renaud, 235.
— de Périgueux, 240.
— de Pons, 235.
Renaudet (Jean), 106.
Renaudin (Mathieu-Cyprien), 162.
Reveillaud, 84, 192.
Réveillaud (prêtre), 260.
Ribérac, 51.
Ribéroux, 75, 105, 125.
Richard (médecin), 190.
Richard de Polignac, 49.
Richemont (de), 190.
Rieux (Jacques de), 70.
Riez, 234.
Rignac, 256.
Riollet (voir Thomas).
Rioux, 251.
Rivau, 121.
Robert (prieur), 48.
— (prévôt), 52.
— de Pons, 51.
— (Daniel dit la Brousse), 125.
— (E.), 80.
— (Jean), 145.
— (Louis), 69.
— le Pieux, 187.
Robertet d'Alluyé (Louise), 199.

Digitized by Google

Rocamadour, 135.
Rochandry (Claire de la), 145.
Rochefort, 31, 57, 59, 61, 78, 83, 88 et s., 228, 254, 267.
— Hôtel de Cheusse, 211.
Rochefoucauld (Mgr de la), 269.
Roille (J.), 141.
Roland, 233.
Rollet (curé), 151.
Romefort, 254.
Romegoux, 72, 253.
Ronis Roo Robo, 236.
Rose (Andrée), 143.
Rose-Chéri, 29.
Roussy (Ctesse de), 225.
Rouen, 23, 32.
Rouffiac, 244.
Rouland (Elisabeth-Geneviève), 78.
Rouyer (négociant), 185.
Roy (Philip), canadien, 166.
Royan, 35, 82, 135, 186, 209, 221 et s., 241.
Ruchaud (Jeanne de), 71.

S

Sables-d'Olonne (Les), 209.
Sablonceau (abbaye de), 56.
Saint-Agnant, 99.
— (comte de), 110.
Saint-Allyre, 261.
Saint-Astier (Jean de), 75.
Saint-Aulaye, 51.
Saint-Blancard, 225.
Saint-Bonnet, 45.
Saint-Ciers-du-Taillon, 191.
Sainte-Colombe, 38.
Saint-Dizant-du-Bois, 254.
Saint-Esteven, 77.
Sainte-Eugénie, 47.
Saint-Florent de Saumur (abbaye), 47, 235.
Saint-Fort-sur-le-Né, 241.
Saint-Fort, 127.
Saint-Gelay (Claude de), 149.
Saint-Genis, 191.
Saint-Georges (Joachim de), 199.
Saint-Georges-de-Cubillac, 51.
Saint-Georges-d'Oleron, 76 et suiv.
Saint-Germain-en-Laye, 252.
Saint-Germain, 187.
Saint-Hilaire-du-Bois, 255.
Saint-Jean-d'Angély, 21, 37, 40, 56, 84, 93 et s., 114, 137, 139, 198, 234, 254.
Saint-Jean-d'Angle, 127.
Saint-Julien (Catherine de), 77.
Saint-Just, 186.
Saint-Léger, 235, 245.
Saint-Léonard (abbaye), 56.
Saint-Maigrin (Mlle de), 109.
Saint-Maixent, 43, 73, 232.
Saint-Malo, 31.
Saint-Martin (Françoise de), 77.
Saint-Martin-de-Ré, 35, 57.
Saint-Mary, 266.
Saint-Mathieu (Jacques de), 124.
Saint-Pallais-sur-mer, 71.
Saint-Pierre-de-Lisle, 48.
Saint-Porchaire, 165.
Saint-Pourçain, 261.
Saint-Quentin (aîné), 151.
Saint-Romain-de-Benêt, 244.
Saint-Saud (de), 211.
Saint-Savinien, 6, 98, 199.
Saint-Seurin-de-Palenne, 241.
Saint-Seurin-d'Uzet, 57 et s., 80 et s.
Saint-Sornin, 255.
Saint-Sever, 235.
Saint-Sulpice-de-Mornac, 126.
Saint-Theudère (abbaye), 135.
Saint-Thomas-de-Conac, 253.
Saint-Trojan, 40, 101, 213.
Saint-Vaise, 211.
Sainte-Gemme, 162.
Sainte-Lheurine-de-Cruc, 10.
Sainte-Radégonde (église), 50.
Saintes, 1, 15, 23, 25, 28, 34, 39, 57, 59, 69, 70, 73, 74, 86, 88, 93 et s., 128, 134, 135, 141, 142, 166, 179, 191, 210, 226 et suiv., 255.
— La Bretonnière, 199.

Digitized by Google

— place échevinage, 20.
— place de la Fontaine, 16.
— marché au bois, 16.
— Port La Rouselle, 184, 185.
— Porte aiguière, 86.
— place Blair, 26.
— Thermes, 179.
— Notre-Dame, 42.
— Saint-Eutrope, 50.
— Saint-Pierre, 20, 41, 51, 131.
— Saint-Vivien, 28.
Salignac (fief); Saint-Pierre de Salignac (église), 37.
Salignac, 253.
Saluces (de), 265.
Santon (Noël), 220.
Sartière (la), 71.
Sartre (Léon de), 227.
Sarzeau, 11.
Saujon, 70, 74, 99, 105 et s., 267.
Saujon (Mlle de), 105-126.
Saumur, 47, 165.
Saumur (J. de), 141.
Saux (château de), 77.
Savignac, 261.
Savignac-les-Eglises, 266.
Savigny, 240.
Scriwaneck, 29.
Segonzac, 48.
Seguin, 164.
— (prêtre), 52.
Senné (Jacques), curé, 126.
Serfass (Ch.), 192.
Serigny (de), 88.
Seudre (la), 70.
Seugne (la), 245.
Sigogne, 199.
Sigond (abbé), 47.
Simon (évêque d'Agen), 42, 233.
Simon (Alix), 211.
Soderini (Julien), évêque, 132.
Soissons, 43, 111.
Sonnac, 87.
Soubise (Pierre de), 39.
Soute, 248.
Subervil, 101.
Suire (Louis), 210.
Surgères, 48, 57, 98, 144, 213, 226.

T

Taillebourg, 47, 98, 139, 198, 257.
Taillefer (Guillaume), 48.
Taillefer de Bourgogne, 139.
Taillet, 57.
Tallansac (René de), 199.
Talmont, 253.
Talleyrand, 136.
Tamisey de Larroque, 127.
Tarbes, 25.
Tassé, 260.
Tempier (Guillaume), 236.
Tenaille (la), abbaye, 49.
Tercinier (Louis), 164.
Terre-Neuve, 88.
Tesseron, 100.
Tesson (Lieux dits), 241, 250.
Texier (Jean), 83.
Tinayre (Mme), 28.
Tirechan (évêque), 12.
Tixier (Noël), 75.
Tizon d'Argence (Pierre), 141.
Thaims, 253.
Tharaud, 84.
Thénac, 164, 235.
Therain, 86.
Thibault (Jean), 149.
Thomas (Ant.), 87, 134, 161.
— (A. P.), 272.
— (Isaac), 100.
— de Riollet, 190.
Thors, 254.
Tonnay-Boutonne, 45, 141.
Tonnay-Charente, 41, 57, 139.
Torfou, 165.
Torlais, 190.
Totesham (Jehan de).
Toulessan, 143.
Toulon, 125, 186, 194.
— (terrier de), 240 et s.
Toulon (autres), 195.
Touraine, 133, 246.
Tournai, 86.
Turpin (François de), 255.
Turron, 254.
Trahent (André de), 38.

Digitized by Google

Treize-Vents, 201.
Trencard (Pierre), 42.
Treuil-Cholet, 146.
Trie, 111.
Triou, 34, 164.
Trizay, 38.
Troussevache (Jacques), 70, 74.
Troyes, 208.

U

Urbain II, 42, 233.
Uxel (dame d'honneur), 114.

V

Vallée (Elisabeth de), 72.
Vallein (Victor), 28, 226.
Vanderquan, 25.
Vandré, 197.
Varèze, 142.
Vaucluse, 135.
Vautron (de), 260 et s.
Vaux (abbaye de), 39, 57, 125.
Vaux de Foletier (de), 89, 100, 212.
Vauzelle (grotte de la), 165.
Veil (pré), 147.
Velines, 266.
Vendôme, 27, 45, 87, 233.
Vénérand, 185.
Venette, 190.
Verdelin (Léontine-Marie de), 255.
Vergeroux, 99.
Vernet (Joseph), 135.
Véron (Isaac), 203.
Verteuil, 225.
Viaud (Marthe de), 105 et s.
Vibrac (Jean de), 143.
Vienne, 135.
Viète (François), 210.
Vigean (Anne du), 111.
Vigean (le), 198.
Vigen (Charles), 187.
Vignac (abbé de Baigne), 40.
— (Ranoul), 40.
Vignols, 31.
Vignoles (capitaine), 200.
Vignolles, 255.
Vigoureux de la Roche, 184.
Villars-en-Pons, 249, 250.
Virollet, 55.
Virouil (le), 149.
Vivier-Jussaud (le), 246.
Vix (île de), 38.
Voutron, 140.
Vrignaud (François), 53.
Vrignault, 74.

Y

Yeu (île d'), 234.
Yves, 99, 140.
Yves de Chartres, 239.
Yvrac, 232.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Abri du marin, 315.
Adhésion, 315.

Bibliographie, 319.

Cheminée Louis XIII. 317.
Clochers, 314.
Cluseaux (les), 314.
Culte du feu, 313.

Distinctions, 315.
Démolitions à Saintes, 316.

Epigraphie à Toulon, 285.
Erratum. 315.
Etymologie : charpenaise, 314.
Evêque de Saintes, 299.

Folklore, 314.
Fontaine royale de La Rochelle, 314.
Forêts, 300.
Foudre (la), 314.
Fouilles abbaye, 316.
Four de potier et fayencier, 307.

Hiver de 1709, 298.
Huîtres buttes, 314.

Laiteries coopératives, 317.

Lieux dits :

Meursac, 281.
— Montpellier de Medillan, 279.
— Rioux, 278.
— Saint Romain-de-Benet, 291.
Marais salants, 320.
Médecine, 315.
Méreaux et jetons, 315.
Mesures françaises en pierre, 312.

Monographie :

Baronnie de Champdolent, 137, 197, 253.

Monuments restaurés :

Brouage, 316.

Monument commémoratif :

Buste de F. Biraud, 317.
Mottes, terres cultivées, 280.
Musée archéologique de Saintes, 308.
Musée de La Rochelle, 312
Musée de la déportation, 317.

Notes d'Etat-civil :

Décès : Mme Babut, 319. — M. Brunet, 319. — M. Trochon, 319.
Numismatique, 319.
Orfèvres de Saint-Jean-d'Angély, 313.
Epoque de la Pierre polie, 277, 278.
Prêtres décédés sur les pontons, 316.
Preventorium (le) d'Aix, 317.
Recensement, 315.
Théâtre en plein air, Saintes, 317.

Variétés :

Arnoul Foucaud, 299 ; — *Cartouche ecclésiastique*, 310 ; — *Voie néolithique de Pérignac au terrier de Toulon et à l'océan*, 277 et s.

Gravures.

Cartouche, 310.
Inscription de Toulon, 285.

Livres et Revues :

Autour du clocher, 314; — *Bulletin archéologique du Comité*, 312; — *Bulletin du Cange*, 315; — *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, 314 ; — *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 314 ; — *Bulletin de la Société académique du Puy*, 315; — *Bulletin de la Société d'archéologie de Saint-Jean-d'Angély*, 312; — *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 314 ; — *Glossaire des patois et parlers de l'Aunis et de la Saintonge*, 311 ; — *Illustration*, 317 ; — *Mois paroissial de Saint-Savinien*, 313 ; — *Recueil de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure*, 313; — *Revue du Bas-Poitou*, 314 ; — *Revue de France*, 314 : — *Revue scientifique*, 314 ; — *Le Siège de La Rochelle, compte rendu*, 294.

Digitized by Google

TABLE ONOMASTIQUE

A

Aimeri (Bertrand), 302 ; — bénédictin, 302.
— Rixende, 302.
Aix (Ile d'), 317.
Amé (légat), 301.
Anschoul (abbé), 301, 303.
Archiac, 307.
Asnières, 302.
Audiat (J.), 314.
Aurioux (L'), cours d'eau, 278.
— village, 279.
Auron (village), 278.

B

Baigne (abbaye), 299, 306.
Barbotin (abbé), 319.
Batard (géomètre), 307.
Benon (château), 305.
Berneré, 313.
Blansac, 304.
Bonsonge (de), 313.
Born, 300.
Bourriaux (Dr), 319.
Brouage, 316.
Burie, 303.

C

Champlain, 319.
Chapelle-des-Pots, 307.
Chapsal (Fernand), sénateur, 309.
Charroux (abbaye), 302, 303.
Chastenet (Mme de), 313.
Chaus, 300.
Chemin de Charlemagne, 279.
Chenau, *Canair*, 299.
Chiron (Le), 279 et s.
Clouet (Marcel), 294.
Cluny (abbaye), 302.
Constantin le Gras, 300, 304.
Couture-Guillaume, 307.
Cravans, 277.
Crepin (peintre), 320.
Cressé, 303.
Curien (Mgr), 316.

D

Dampierre (Csse de), 320.
Delavaud, 320.
Dudoignon (abbé), 314.

E

Ebles III de Châtelaillon, 305.
Ebreuil (abbaye), 301.
Emnon de Cosnac, 303.
Epernon (duc d'), 320.
Euvrard (Mme), 319.
Evrard, 319.

F

Fleury, 316.
Folin (de) chanoine, 317.
Foucauld (Ranoul), 299.
Fouché, 302.
Foucher de Tonnay-Charente, 304.
Fouré, 302.
Frotier, 302.

G

Geoffroi (abbé), 301.
Geoffroi (abbé de Vendôme), 305.
Geoffroi d'Angoulême, 306.
Glanfeuil, 300.
Gorly (Maurice), 318.
Gudin (peintre), 320.

H

Hugues (abbé), 306.
Hugues de Surgères, 306.

J

Jalabert (Mlle), 317.
Jargandy, 291.
Juette, 305.
Juillac, viguerie, 302.

L

Laage (de), 313.
Larègle (de), 313.
Laventure (instituteur), 277.
Lonzac, 307.
Loti (Pierre), 314.
Loudun, 300.

Digitized by Google

M

Maleterre-Jobert, 302.
Marestray, 305.
Martin-Civat, 320.
Massiou (Léon), 316.
Méchain (Henriette), 313.
Meursac, 220.
Montpellier de Médillan, 278.
Motte de la bataille, 279.
Mouton, 320.

N

Niort, 304.
Notre-Dame de l'île, 304.

P

Palissy (Bernard), 319.
Papy, 320.
Pellisson (Marcel), 321.
Petit-Niort (Saint-Martin), 305.
Pire-Longe, 282.
Pons, 300.
Portus-Santonum, 287 et s.
Puyraveau, 306.

R

Rancon (Aimeri III de), 306.
Renaudin, 319.
Rioux, 277.
Rochelle, (La), 314.
Rousselet (Jacques), 313.

S

Sablonceaux, 292.
Saint-Bris-des-Bois, 310.
Saint-Cyprien (abbaye), 300, 301.
Saint-George d'Oleron, 304.
Saint-Jean d'Angély, 304 et s., 307.
Saint-Leger, 300.
Saint-Michel en Saint-Savinien, 313.
Saint-Romain-de-Benet, 282.
Saint-Sever, 300.
Saluces (dé), 320.
Surand, 302.
Surgères, 306, 317.

T

Tesson, 300, 304.
Thézac (de), 315.
Toulon (terrier de), 283 et s.

U

Unger, 320.

V

Varaise, 302.
Vaux de Foletier, 315, 320.
Vendôme (abbaye), 305.
Vivielle (C^te^), 320.
Vouillac, 291.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DO NOT CIRCULATE

Digitized by Google

BOUND

JUL 12 1935

UN.. .. MICH.
LIBRARY

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03935 5790

Digitized by Google

Digitized by Google